



ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE,

OU

RECUEIL DE PREUVES,

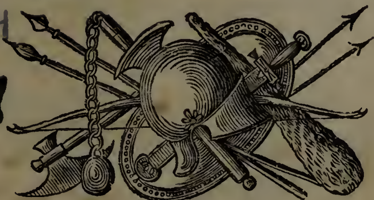
MÉMOIRES ET NOTICES GÉNÉALOGIQUES,

Servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires de diverses maisons et familles nobles du royaume;

AVEC LA COLLECTION DES NOBILIAIRES GÉNÉRAUX DES PROVINCES DE FRANCE.

Publiées par M. LAINÉ.

TOME TROISIÈME.



A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DU PAON-SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, N° I.

MDCCCXXX.

1830

TABLE

DES MAISONS ET FAMILLES

COMPRISES

DANS LE TROISIÈME VOLUME DES ARCHIVES *.

A

B

C

* Indépendamment de cette première Table, il importe de consulter, à la fin de ce volume, une *Table générale*, ou sont indiqués les renvois de tous les noms d'alliances et autres, mentionnés dans chaque généalogie, dans les *additions* et *corrections*, et dans le *Nobiliaire de Soissonnais*, qui fait partie de ce même tome.



DU BOISBAUDRY,

Seigneurs barons du Boisbaudry, de Trans, de la Plesse, de Launay-Bertrand, de Langan, de Saubois, du Bignon, etc., *en Bretagne.*



Armes : *d'or, à deux fasces de sable, chargées, la première de* 3 *et la seconde de* 2 *besants d'argent.* Couronne de comte. Supports : deux levrettes.

La maison du BOISBAUDRY, d'ancienne noblesse et d'extraction militaire, a pris son nom d'une terre seigneuriale située dans le ressort de Rennes, terre dont la possession non interrompue remonte à plus de 450 ans. Alliée aux familles les plus distinguées de la Bretagne, ses auteurs ont pris part aux événements politiques de cette province, et leurs descendants ont rendu d'utiles services à nos Rois dans la carrière des armes, qu'ils n'ont pas cessé de suivre.

Cette maison ayant figuré aux plus anciennes réformations de sa province, et gouverné ses biens d'après l'assise du comte Geoffroi, a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne race et dans la qualité de chevalier, réservée aux principales familles, par arrêt de la chambre royale établie pour la recherche de la noblesse en Bretagne, du 7 novembre 1668. Antérieurement elle avait fait des preuves pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte. Dans la suite elle en fit pour

les pages du Roi et pour le service militaire devant M. Cherin, généalogiste des ordres du Roi, le 15 novembre 1783, et en dernier pour l'obtention des honneurs de la cour, en 1788. Ces diverses preuves, et notamment celles des carrosses et l'arrêt de 1668, établissent sa filiation d'une manière littérale et suivie depuis Guillaume, seigneur du Boisbaudry, qui suit.

DE CHANTEGRUE :

I. Guillaume, Ier du nom, seigneur DU BOISBAUDRY, de Trans, de la Humaudière, etc., reçut deux reconnaissances féodales en 1377 et 1378, à raison de biens situés dans la mouvance de sa seigneurie de la Humaudière. Le vendredi avant la fête de Noël 1397, il céda à Martine du Boisbaudry, sa sœur germaine, pour les droits de cette dame dans les successions de leurs père et mère, la terre de la Rigardie, en la paroisse de Saint-Rome, avec 30 sous de rente. En 1404, il passa un acte comme héritier de la même Martine du Boisbaudry, décédée sans postérité, et laissa de son mariage avec Jeanne DE CHANTEGRUE :

1°. Guillaume, IIe du nom, dont l'article suit;
2°. Bertrand du Boisbaudry, écuyer, qui fit partie de l'armée que le roi Charles VI leva, en 1392, à l'instigation du connétable de Clisson, contre le duc de Bretagne, et fit montre au Mans le 22 juillet de cette année, en la compagnie de Guion de la Rivière. (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. II, col. 598.) Bertrand du Boisbaudry vivait encore en 1414;
3°. Jeanne du Boisbaudry, mariée, par contrat du 24 février 1414 (*v. st.*), avec Jean *de Saint-Gilles*, seigneur des Quarrées.

DU TIERCENT : d'or, à 4 fusées de sable, accolées en fasce.

II. Guillaume, IIe du nom, écuyer, seigneur DU BOISBAUDRY, de Trans, etc., épousa, par contrat passé le samedi après la Quasimodo 1393, Marie DU TIERCENT, fille de messire Pierre du Tiercent, chevalier, et de feu dame Agnès du Fontenay. Le 4 avril 1407 (*v. st.*) il passa un accord avec Pierre de Baulon, écuyer, et Marie du Tiercent, reçut deux aveux les 26 mai 1431 et 2 octobre 1438, et laissa de son mariage :

1°. Guillaume, IIIe du nom, qui suit;
2°. Pierre du Boisbaudry, qui servait avec son frère Guillaume,

en 1419, en l'armée du maréchal des Huguetières chargé, de concert avec le prince Richard de Bretagne, de repousser les partisans dans leurs incursions sur la frontière du duché de Bretagne et de punir les infracteurs des trèves. (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 1105.)

III. Guillaume, IIIe du nom, écuyer, seigneur DU BOISBAUDRY, de Trans, etc., épousa Eguisse DE CHEVIGNÉ, fille de noble homme messire Jean de Chevigné, chevalier, seigneur de Champlin. Le 14 octobre 1417 son beau-père lui assigna la dot qu'il avait promise à sa fille sur des terres situées dans la paroisse de Combourg. On le trouve porté sur le livre de la réformation de 1427, au nombre des nobles de l'évêché de Rennes, comme tenant le noble lieu de Villaudon, dans la paroisse de Trans. Ayant fait élever des haies et tendre des filets dans sa terre de Trans, voisine de la forêt de Ville-Cartier, seigneurie de Fougères, il s'éleva entre lui et le procureur de la cour de Fougères une longue contestation à ce sujet. Le seigneur de Boisbaudry fit constater son droit par une enquête le 4 mars 1436 (*v. st.*) et le défendit aux états tenus à Vannes le 4 juin 1451. (*Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 1573.) Comme cette affaire intéressait le droit commun, elle fit une grande sensation dans le pays. Enfin, le 9 novembre 1454, un arrêt du parlement de Rennes le maintint, à raison de sa noblesse dont il avait fait preuve, dans le droit de dresser des haies et de tendre des filets pour prendre toutes sortes de bêtes sauvages et de gibier. Il avait reçu un aveu de Guillaume du Pays le 20 février 1444 (*v. st.*) et un hommage de Guillaume Catherin le 28 décembre 1446; et vivait encore le 24 janvier 1463 (*v. st.*). Il eut deux fils :

DE CHEVIGNÉ : de gueules, à 4 fusées d'or accolées en fasce, accompagnées de 8 besants du même.

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Autre Jean du Boisbaudry, marié avec Isabeau *de Vaujoyeux*, et décédé sans postérité. Elle était remariée avec Jean du Boisjean lors d'une transaction qu'elle passa avec Guillaume du Boisbaudry, son beau-père, le 15 mars 1457 (*v. st.*).

IV. Jean DU BOISBAUDRY, chevalier, seigneur du Boisbaudry, de Trans, etc., épousa, par contrat du

DE ROMILLÉ : d'azur, à 2 léopards d'or, lampassés, armés et couronnés de gueules.

28 août 1440, Bonne DE ROMILLÉ, fille aînée de Jean de Romillé, seigneur de la Chesnelaye, et de Marie du Buat. Ces époux paraissent dans des actes des 4 mars 1444 et 22 avril 1445 (*v. st.*), 29 mai 1452 et 19 juin 1456. Jean de Boisbaudry ne vivait plus le 24 janvier 1463. Sa veuve épousa en secondes noces Artur de Vandel. Elle avait eu de son premier mari trois fils :

1°. Pierre, Ier du nom, dont l'article suit ;
2°. Guillaume du Boisbaudry, vivant le 24 janvier 1463 (*v. st.*) ;
3°. Gilles du Boisbaudry, vivant le 24 avril 1483 (*v. st.*).

DE TRÉAL : de gueules, au croissant d'argent, chargé de 3 fasces d'azur.

V. Pierre DU BOISBAUDRY, Ier du nom, écuyer, seigneur du Boisbaudry, de Trans, etc., épousa, par contrat du 24 janvier 1463 (*v.st*), Marguerite DE TRÉLA, fille d'Olivier de Tréal, seigneur de l'Aventure, de Suminette, etc., et de Jeanne d'Orenge. Il reçut un aveu d'Antoine du Gué, seigneur du Gué-de-Langle et de la Rivière, le 16 mars 1475 (*v. st.*), partagea avec Gilles du Boisbaudry, son frère, suivant l'assise du comte Geoffroi le 24 avril 1483 (*v. st.*) et comparut à la réformation de cette année, parmi les nobles de l'évêché de Rennes, comme possesseur du lieu noble du Boisbaudry. Il mourut avant l'année 1510, laissant deux fils et trois filles :

1°. François, Ier du nom, dont l'article suit ;
2°. Jean du Boisbaudry, seigneur du Bagois, nommé exécuteur du testament de son frère le 28 janvier 1521 (*v. st.*) ;
3°. Jeanne du Boisbaudry, femme de Guillaume *Gedouyn*, seigneur de la Dobiays. Elle vivait le 15 décembre 1508 ;
4°. Georgine du Boisbaudry, mariée, le 1er septembre 1510, avec noble Guillaume *Lenfant*. Elle fit un partage avec son frère aîné le 16 août 1521 ;
5°. Autre Jeanne du Boisbaudry, mariée, par contrat du 1er avril avant Pasques 1511, avec Claude *du Val*, écuyer, sieur de Saint-Piat.

VI. François DU BOISBAUDRY, Ier du nom, écuyer, seigneur du Boisbaudry, de Trans, etc., fournit au Roi son aveu pour cette dernière terre le 4 janvier 1501 (*v. st.*), et pour celle du Boisbaudry à Philippe de Montauban, chevalier, baron de Grenouville et sei-

gneur de Saint-Aubin du Cormier. Il épousa, par contrat du 6 juillet 1505, Isabeau DE SÉVIGNÉ, fille de feu noble et puissant Guillaume de Sévigné, et de Jacquette de Montmorency, seigneur et dame de Sévigné, des Rochers et du Chastellier. Le 4 février de la même année 1505 (*v. st.*) ils firent un accord avec Guyon de Sévigné, leur frère et beau-frère, à raison d'une somme de 4000 livres tournois qu'il lui avait promise pour sa dot. Le 20 mai 1507 François du Boisbaudry reçut un aveu de Gui de Langan, écuyer, seigneur du Boisfévrier, comparut à la réformation de l'année 1513, fit son testament le 28 janvier 1521 (*v. st.*), mourut avant le 18 février 1523 (*v. st.*) et fut inhumé dans l'église paroissiale de Trans, selon ses dernières volontés. Isabeau de Sévigné lui survécut jusqu'après l'année 1536. Elle l'avait rendu père de :

DE SÉVIGNÉ : écartelé de sable et d'argent.

1°. Christophe, qui suit ;

2°. Jean du Boisbaudry, qui fit un partage avec son frère le 14 juillet 1540 ;

3°. Jeanne du Boisbaudry, mariée avec Jacques *du Homme*, seigneur de Chasteley et de Mont-l'Abbé.

4°. Anne du Boisbaudry, mariée, en 1528, avec Julien *de Douayssey*, seigneur de Douayssey et de Verdun ;

5°. Arthuse du Boisbaudry, mariée, 1° avec noble et puissant seigneur François *Lucas*, seigneur d'Aulnay ; 2° avec Jean *d'Abret*.

VII. Christophe DU BOISBAUDRY, écuyer, seigneur du Boisbaudry et de Trans, qualifié *noble* et *puissant seigneur*, comme le furent ses descendants, épousa, par contrat du 26 octobre 1540, Olive BRUNEL, dame de la Plesse, et de Gilles Brunel, écuyer, seigneur du Breil, fille de Jeanne du Boschet. Le 28 avril 1572 il obtint du sénéchal de Fougères une sentence qui ordonne l'entérinement des lettres royales par lui impétrées le 23 juin 1571, en la chancellerie de Rennes, lesquelles l'autorisaient à faire rétablir les fourches patibulaires que lui et ses prédécesseurs avaient, avec la haute justice, au lieu du Boisbaudry. Christophe du Boisbaudry, seigneur de Trans, et Pierre du Boisbaudry, son fils, seigneur de la Plesse, ayant été convoqués au ban et

BRUNEL : de sable, à 2 épées d'argent en sautoir, la pointe en bas.

plus, ainsi que Catherine du Gouray, sa femme, le 1er septembre 1626, date de l'élection de messire François du Boisbaudry, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, à la tutelle de leurs enfants mineurs, nommés :

1°. Olivier, dont l'article suit;

2°. Tristan du Boisbaudry, né en 1611;

3°. Jean du Boisbaudry, né en 1613;

4°. Louis du Boisbaudry, seigneur de la Ville-Rault, né en 1615. Il fit un accord avec son frère aîné le 4 mars 1643;

5°. Hélène du Boisbaudry, née en 1612, mariée avec messire Philippe *Hubert*, seigneur de la Masne. Elle transigea avec Olivier du Boisbaudry, son frère, le 24 décembre 1643.

DE ROMILLÉ : comme à la p. 4.

DE LA PORTE : de gueules, au croissant d'argent, chargé de 5 mouchetures d'hermine de sable.

X. Olivier DU BOISBAUDRY, chevalier, seigneur du Boisbaudry, de Trans, de Launay-Bertrand, etc., né en 1609, paraît dans divers actes des 7 juin 1631, 4 mars et 24 décembre 1643 et 7 août 1652. Il avait épousé 1° Julienne DE ROMILLÉ; 2° Denise DE LA PORTE, fille de Jean de la Porte, seigneur d'Artois, président aux enquêtes du parlement de Bretagne, et d'Emmanuelle le Meneust de Brequigny. Elle était veuve lorsqu'elle et ses enfants mineurs furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, et ceux-ci dans la qualité de chevaliers par arrêt de la chambre royale établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne du 17 novembre 1668. Olivier du Boisbaudry avait eu trois enfants, savoir :

Du premier lit :

1°. Françoise du Boisbaudry, mariée, en 1662, avec messire René-Nicolas *de Saint-Gilles*, chevalier, seigneur de Romillé, dont elle était veuve lors d'un accord qu'elle passa avec son frère le 4 décembre 1670;

Du second lit :

2°. Jean-Baptiste du Boisbaudry, chevalier, baron du Boisbaudry, de Trans et de la Chesnelaye, marié, par contrat du 1er août 1670, avec Marguerite *de Poix*, fille de feu messire Regnaud de Poix, seigneur de Fouesnel, conseiller au parlement de Bretagne, et de dame Marie d'Epinose. Il est rappelé comme défunt dans un acte du 15 février 1681;

3°. François, IIe du nom, qui suit.

XI. François DU BOISBAUDRY, IIe du nom, chevalier, seigneur baron du Boisbaudry, de Trans, etc., épousa Renée LE PAPE, laquelle était veuve lors d'un accord qu'elle passa, le 15 février 1681, avec messire Charles-François du Boisbaudry. Elle fut mère de :

LE PAPE : d'argent, à une rose de gueules, boutonnée d'or.

> Marie-Jeanne-Ursule du Boisbaudry, mariée par contrat du 17 juin 1693, avec Henri *du Roscoat*, chevalier, seigneur du Roscoat, fils de feu messire Bernardin, seigneur du Roscoat, et de Marguerite Botherel.

SEIGNEURS DE LANGAN, DU BOISBAUDRY, etc.

IX. Gabriel DU BOISBAUDRY, chevalier, seigneur de Langan, de Saubois, du Breil, etc., fils puîné de Pierre, IIe du nom, seigneur du Boisbaudry, et d'Hélène Bruslon de la Muce, sa seconde femme, accepta la part qui lui revint dans le partage fait avec ses frères le 31 janvier 1611. Il épousa, par contrat du 22 février 1629, Jacquine DE LA TOUCHE, dame de Saint-Thomas, fille et héritière principale de feu Jean de la Touche, seigneur de Saint-Thomas. Le 20 janvier 1633, il transigea sur partage avec Eustache du Boisbaudry, écuyer, seigneur du Coudray, son frère; fit une déclaration relativement au service du ban et arrière-ban, auquel il était tenu à raison de ses fiefs, le 9 novembre 1636, et mourut en 1650. Jacquine de la Touche vivait encore en 1662, et l'avait rendu père de deux fils :

DE LA TOUCHE : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

1°. Gilles, dont l'article suit;
2°. Pierre du Boisbaudry, abbé de Langan, vivant en 1671.

X. Gilles DU BOISBAUDRY, chevalier, seigneur de Langan, de Saubois, du Breil et de la Chaussaye, d'abord commissaire ordinaire de l'artillerie par commission du 12 décembre 1654, ensuite conseiller du Roi en tous ses conseils le 20 mai 1660 et avocat-général au parlement de Bretagne, épousa, par contrat du 16 novembre 1662, Marie-Anne DE MONTULÉ, veuve de messire François Boux, seigneur de la Varenne, conseiller au même parlement, et fille de François de Montulé, sieur des Onglées. Gilles du Boisbaudry fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extrac-

DE MONTULÉ : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

tion, par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne du 7 novembre 1668, et mourut le 6 février 1686. Sa veuve vivait encore le 4 juin 1703 et décéda avant le 20 décembre 1707. Leurs enfants furent :

1°. Gabriel du Boisbaudry, religieux de l'ordre des Prémontrés, où il fit profession en 1689 ;

2°. Joseph du Boisbaudry, chevalier, seigneur de Langan, conseiller au parlement de Bretagne, marié, le 15 décembre 1709, avec Perrine-Françoise *de Carné*, et décédé sans postérité avant l'année 1730 ;

3°. Germain-Marie qui a continué la descendance ;

4°. Marie-Anne du Boisbaudry, mariée, le 26 février 1686, avec messire Julien *de Marnière*, chevalier, seigneur marquis de Guer. Elle partagea avec ses frères le 5 janvier 1708 ;

5°. Justine du Boisbaudry, religieuse en l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, où elle fit profession en 1688.

XI. Germain-Marie DU BOISBAUDRY, chevalier, seigneur de Langan, de Saubois, etc., né au mois d'octobre 1672, fut reçu page du Roi en la grande écurie en 1689. Il servait, en 1693, dans la compagnie des gentilshommes de la citadelle de Tournay, et fut nommé lieutenant au régiment du Roi en 1694. Le 7 septembre 1699, Louis XIV, en considération de ses services, lui fit remise de ses droits de lods et ventes et autres devoirs seigneuriaux qui étaient dus à S. M. à raison des terres de Langan et de Saubois que Joseph du Boisbaudry, son frère, lui avait vendues le 29 août précédent. Il fut nommé capitaine au régiment du Roi par commission du 6 juin 1703, chevalier de l'ordre de Saint-Louis par brevet du 24 octobre 1708, capitaine d'une compagnie de grenadiers au même régiment le 20 février 1721, et lieutenant du Roi commandant la place de Montmédy par commission du 11 février 1723. Il épousa, par contrat du 24 mars 1723, Marie-Domi-
DRUART : nique-Josèphe DRUART, fille de feu Jacques-Michel Druart, conseiller du Roi, et de Marie-Jeanne des Fontaines. Il vivait encore le 15 juin 1730, et laissa :

XII. François-Dominique-Joseph DU BOISBAUDRY, chevalier, seigneur de Langan, du Boisbaudry, de la

Haute-Touche, du Bignon, etc., né en 1724. Il obtint des lettres de bénéfice d'âge le 16 juillet 1740, fut conseiller au parlement de Bretagne, et se maria, par contrat du 18 octobre 1754, avec Angélique Perrine DE MARNIÈRE, morte le 24 avril 1824, fille de haut et puissant messire Julien-Joseph de Marnière, marquis de Guer, conseiller au parlement de Bretagne, et de dame Perrine-Olive-Angélique de Chappedelaine. Le 22 mars 1776 il rendit hommage au Roi en la chambre des comptes de Bretagne pour la seigneurie de la Haute-Touche, et pour sa maison principale de la Ville-au-Voyer; et, le 17 janvier 1788, il a fait au cabinet du Saint-Esprit ses preuves pour monter dans les carrosses du Roi et suivre S. M. à la chasse. Il est décédé en 1797. De son mariage sont issus :

DE MARNIÈRE d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses et en pointe d'un lion du même.

1°. Constance-François-Julien-Charles, qui suit;

2°. Ange-Hyacinthe-Joseph, vicomte du Boisbaudry, né le 20 septembre 1767, élève au corps royal de l'artillerie le 1er septembre 1784, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 9 août 1814, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 30 octobre 1827, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avec l'autorisation royale pour porter la croix, le 18 mai 1826, colonel d'artillerie et directeur de l'arsenal de Rennes le 19 février 1823, aujourd'hui en disponibilité;

3°. Antoine-François, chevalier du Boisbaudry, né le 21 juillet 1769, reçu lieutenant d'artillerie le 1er septembre 1785, nommé capitaine dans la même armée le 22 août 1791, tué à Quiberon dans l'affaire du 16 juillet 1795, étant alors capitaine au régiment du Dresnay;

4°. Angélique-Josèphe du Boisbaudry, née le 17 août 1756, mariée avec M. *du Parc*, comte de Locmaria, dont elle est veuve;

5°. Constance-Marie-Anne du Boisbaudry, née le 3 septembre 1758, mariée à M. le comte *du Castel*, chevalier, seigneur des Greffins, de Coëdic, de Piebout, du Guein et autres lieux. Elle est morte en 1816;

6°. Renée-Félicité du Boisbaudry, née le 5 janvier 1761, aujourd'hui veuve de M. *de la Choue de la Mettrie*, seigneur de la Haute-Mettrie.

7°. Henriette-Marie-Hyacinthe du Boisbaudry, vivante et restée demoiselle.

XIII. Constance-François-Julien-Charles, comte

du Boisbaudry, né le 28 août 1757, retiré capitaine de dragons au régiment de *Monsieur*, nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 13 janvier 1815, a épousé, par contrat du 4 novembre 1808, Susanne-Charlotte-Marquise de Savignhac, fille de Joseph-René de Savignhac, chevalier, seigneur de la Ville-Voisin, de Rochalaire, etc., chef des nom et armes de cette famille, ancien capitaine de vaisseau, et de dame Marquise-Emilie-Jeanne du Moulin de Brossay. De ce mariage sont issus :

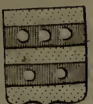
de Savignhac : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 trèfles de sinople.

1°. Julien-Constance-Emile du Boisbaudry, né le 30 août 1809;
2°. Charles-Louis du Boisbaudry, né le 14 juin 1820;
3°. Hippolyte-François du Boisbaudry, né le 13 novembre 1821;
4°. Emilie-Angélique du Boisbaudry, née le 1er octobre 1810;
5°. Emilie-Joséphine du Boisbaudry, née le 28 décembre 1811;
6°. Elisabeth-Eugénie du Boisbaudry, née le 8 février 1813;
7°. Constance-Joséphine-Charlotte du Boisbaudry, née le 7 septembre 1814, décédée le 17 décembre suivant;
8°. Camille-Henriette du Boisbaudry, née le 7 mars 1817;
9°. Césarine-Hippolyte du Boisbaudry, née le 13 novembre 1818, décédée le 18 janvier 1819.



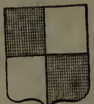
PREUVES *de François* du Boisbaudry de Trans, *reçu Chevalier de l'ordre de S.t Jean de Jérusalem au prieuré d'Aquitaine le 23 Août 1611.*

DU BOISBAUDRY



François du Bois baudry écuyer, seigneur du Boisbaudry et de Trans qui testa en 152

DE SÉVIGNÉ



Isabeau de Sévigné des Rochers mariée le 6 juillet 1505.

BRUNEL



Gilles Brunel, écuyer seigneur du Breilet de la Plesse.

DU BOSCHET



Jeanne du Boschet

BRUSLON



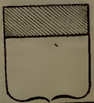
François Bruslon, Chevalier, seigneur de la Muce conseiller au parlement de Bretagne

THIERRY



Jacquette Thierry, du Bois Orcand

DE TIXUE

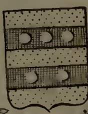


Gilles de Tixue, Seigneur de la Rivière et de Trevault.

LE BEL



Gillette le Bel,



Christine du Boisbaudry écuyer, seigneur du Boisbaudry et de Trans qualifié noble et puissant S.gr

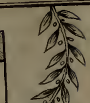


Olive Brunel, Dame de la Plesse, mariée le 26 8.bre 1540

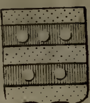


Pierre Bruslon, seigneur de la Muce, chevalier de l'ordre du Roi conseiller aux conseils d'état et privé





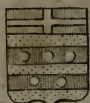
Bonne de Tixue,



Pierre du Boisbaudry II.e du nom S.gr du Boisbaudry de Trans, de la Plesse, & chevalier de l'ordre du ro



Hélène Bruslon de la Muce mariée le 30 octobre 1587.



François du Boisbaudry de Trans, reçu chevalier de l'ordre de Malte, le 23 août 1611

EXPLICATION DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

François *du Boisbaudry*, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem au prieuré d'Aquitaine le 23 août 1611, était fils de Pierre *du Boisbaudry*, IIe du nom, chevalier, seigneur du Boisbaudry et de Trans, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 200 hommes de pied, et d'Hélène *Bruslon de la Muce*. Pierre était fils de Christophe *du Boisbaudry*, écuyer, seigneur de Boisbaudry, de Trans, etc., et d'Olive *Brunel*, dame de la Plesse, fille de Gilles *Brunel*, écuyer, seigneur du Breil, et de Jeanne *du Boschet*. Christophe avait pour père François *du Boisbaudry*, Ier du nom, écuyer, seigneur du Boisbaudry et de Trans, et pour mère Isabeau *de Sévigné*, fille de noble et puissant homme Guillaume *de Sévigné*, seigneur des Rochers, du Chastellier, etc., et de Jacquette *de Montmorency*, fille de Charles *de Montmorency*, chevalier, seigneur de Baubigny et de Bouqueval. Hélène *Bruslon de la Muce*, mère, était fille de haut et puissant seigneur messire Pierre *Bruslon*, chevalier, seigneur de la Muce, de Beaumont, etc., chevalier de l'ordre du Roi, conseiller aux conseils d'état et privé, et de Bonne *de Tixue*, fille de Gilles *de Tixue*, seigneur de la Rivière, de Trevault, etc. et de Gillette *le Bel*. Pierre *Bruslon* était fils de François *Bruslon*, chevalier, seigneur de la Muce, conseiller au parlement de Bretagne, et de Jacquette *Thierry*, fille de Pierre *Thierry*, écuyer, seigneur du Bois-Orcand, et de Jacquette *du Pontrouault*. François avait pour père Yves *Bruslon*, seigneur de la Muce, de Beaumont et de la Motte-Bruslon, et pour mère Guillemette *du Pan*.

du Boisbaudry : D'or, à 2 fasces de sable, chargées la première de 3 et la seconde de 2 besants d'argent.

de Sévigné : écartelé de sable et d'argent.

Brunel : de sable, à 2 épées d'argent en sautoir, la pointe en bas.

du Boschet : d'azur, à 2 lévriers passants d'argent, ayant leurs colliers de gueules, bouclés d'or.

Bruslon : d'argent, au griffon de sable.

Thierry : d'azur, à 3 têtes de lévrier d'argent, coupées et colletées de gueules, bouclées d'or.

de Tixue : d'argent, au chef de sinople.

le Bel : d'or, fretté d'azur.



DE BONADONA,

Seigneurs D'ALTESSANO, *sieurs* DE LA BUYRE, DU DEVENCET, DE PUYGRANIER, DU VALS, etc., *au comté Vénaissin.*



ARMES : *d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux roses du même.* Devise : HÆC SUNT BONA VIRTUTIS DONA.

La famille DE BONADONA établie dans le comté Vénaissin depuis le milieu du quinzième siècle, est originaire de Rivoli, en Piémont. Les historiens de ce pays portent un témoignage avantageux de son ancienneté. L'un des plus respectables par son caractère et par la fidélité avec laquelle il a écrit, François-Augustin de la Chieza, évêque de Saluces en 1642, dans son *Histoire de Piémont*, (partie IIe, chapitre XIX, p. 144.) rapporte que des chevaliers de la famille de Bonadona passèrent dans la Palestine, avec d'autres chevaliers de Piémont et de Savoie, du temps de Godefroi de Bouillon, en 1099. Il s'exprime en ces mots :

Della qual famiglia è stato Giovanni Druento di caza Prohana, chessendo andatto alla guerra sacra, con una compagnia di venturieri, militando sotto Odoardo Pusterla valoroso condottore milanese, merito di recever la croce, e esserfatto cavaliere del gran Gondofredo Buglione, e morendo esser sepulto nella chieza Sant'Anna (1135), *fuori della città di Gierusalemme, ove per molti anni apresso, si sono veduti l'armi di suo cazato, come referisce uno manoscritto nel quali registrati si vedono gli epitaffi di quei ca-*

valieri che morendo in qual impressa, furono sepulti in detta città, come pure delli Bonadona di Rivoli, Bellacomba d'origine Savoyardi... Le même auteur, parlant de la famille de Felix, transplantée en Provence et à Avignon, dit : *In questo luogo* (Rivoli) *nobilmente vivevano alli Felici ch'un tempo sono stati signori da Villafochiarda, e della Chiaconera, e Roggidi nobilmente vivone in Provenza con feudi titoli honoratissimi, e apparentati con famiglie principali di quel paese, e d'aquella delli Bonadona già signori d'Altessano inferiori, e da altre ch'in detto luogo hanno avuti cavalieri gierosolimitani, e fatta piu volte prova di nobiltà.*

On voit figurer les seigneurs du bas Altessano, du nom de Bonadona, à l'hommage général rendu à Pierre, comte de Savoie, successeur du comte Boniface, en 1256. Plus tard, les seigneurs de Bonadona ont été compris dans les revisions générales et recherches de la noblesse faites en Piémont, par ordre de Charles et Charles-Jean-Aimé, ducs de Savoie, en 1485 et 1491.

Jeannin de Bonadona, le premier de cette famille qui vint se fixer dans le Comtat, avait quatre frères, Conrad, dont nous parlerons plus bas, Michel, co-seigneur d'Altessano, dont la femme, nommée *Guillemette*, donna quittance de sa dot à Jeannin de Bonadona, son beau-frère, par acte passé à Rivoli, devant André de Bosco, notaire de Mortillano, au diocèse de Verceil, le 5 mars 1439, et Guillaume et Dominique de Bonadona, morts sans postérité.

I. Jeannin DE BONADONA, chevalier et docteur ès-droits, était, suivant l'acte du 5 mars 1449 (*v.-st.*), viguier de la ville de Verceil, charge des plus considérables du Piémont. (*Histoire du Piémont*, par la Chieza, partie Ire, chap. VII, p. 488.) Son frère Conrad ayant été pourvu du prieuré de Malemort, au diocèse de Carpentras, par Pierre de Valetarii, évêque de cette ville en 1482, et son compatriote, Jeannin fut s'établir dans ce pays et y mourut dans un âge fort avancé, peu de temps avant le testament que Conrad,

son frère, fit devant Martini, notaire à Malemort, le 3 septembre 1505, et par lequel, entre autres dispositions il légua à ses frères, neveux et cousins résidants en Piémont, tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens qu'ils possédaient dans ce pays, sa patrie, et prescrivit sa sépulture dans le tombeau de la chapelle qu'il avait fait construire à Malemort, et où Jeannin de Bonadona, son frère, avait été inhumé. Celui-ci s'était marié trois fois. *Jacobine* est le nom de sa première femme. On ignore celui de la seconde. La troisième se nommait *Marguerite*. Ses enfants furent ; N. . . . . .

Du premier lit :

1°. Pancrace de Bonadona, qui sous l'autorité de son père fit donation, le 12 novembre 1445, par acte passé devant Pierre Raynovius, notaire de Valangorio, en Piémont, dans la ville de Verciel, *et in palatio dicti loci, in camerâ cubiculari egregii legum doctoris ac militis domini Jehannini de Bonadona, vicarii ipsius civitatis*, des biens de noble Jacobine, sa mère, dont il promet ne jamais faire la demande à Antoine, Antoinette et Catherine de Bonadona, ses frère et sœurs consanguins, ni aux enfants qui naîtront à l'avenir de noble Jeannin de Bonadona, son père, *quâvis occasione et prætextu minoris ætatis*, en faveur de ses frère et sœurs du second mariage de son père ;

Du second lit :

2°. Antoine, dont l'article suit ;

3°. Antoinette de Bonadona, } légataires de Conrad de Bonadona, leur oncle, en 1505 ;
4°. Catherine de Bonadona, }

Du troisième lit :

5°. Gabriel, Ier du nom, auteur de la branche des *sieurs* du Devancet, rapportée ci-après ;

6°. Martin de Bonadona, } qui ont formé deux branches l'une à Marseille et l'autre à Perthuis, en Provence (1) ;
7°. Mathieu de Bonadona, }

8°. Marguerite de Bonadona.

---

(1) La branche établie à Perthuis s'éteint en la personne de N..... de Bonadona, prêtre, curé de la Bastiadonne. Cette branche s'est alliée aux familles *de Geoffroi*, *de Gautier-de-Grambois*, *de Remerville*, *de Saint-Chamas*, etc. Celle de Marseille s'est éteinte en la personne de Louise de Bonadona, femme de Jean *de Maulx*, décédée à l'âge de 48 ans et demi, et inhumée en 1648 dans l'église des révérends pères Carmes de Marseille, où se voyait son épitaphe.

II. Antoine DE BONADONA, légataire de son frère aîné, le 12 novembre 1445, et de Conrad de Bonadona, son oncle, le 3 septembre 1505, le fut de ce dernier, sous la condition qu'il ne pourrait demander aucune autre chose à ses parents sur les biens du Piémont et du Mont-Ferrat. Il s'établit à Carpentras, où il épousa Douce CHAPUIS, dont il eut pour fils :

CHAPUIS :

III. Joseph DE BONADONA, marié, par contrat du 5 juin 1569, avec Catherine GUYON, fille de Claude Guyon, et d'Yolande Cartoux. Ils ont laissé un fils et deux filles.

GUYON : d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de 4 burelles ondées du même.

1°. Jérôme, dont l'article suit;

2°. Louise de Bonadona, mariée, le 17 mars 1601, avec Mai *Forneri*, créé chevalier de l'ordre du Pape par bref de Paul V;

3°. Françoise de Bonadona, femme d'Hercule *de Beauvois*, à Carpentras.

IV. Jérôme DE BONADONA, docteur ès-droits, épousa, par contrat du 16 décembre 1618, passé devant Balbis, notaire à Carpentras, Louise ROUBAUD, fille de Jean Roubaud, et de Marguerite de la Croix. Il a eu, entre autres enfants :

ROUBAUD : d'azur, au chef d'argent, chargé d'un lion issant de gueules.

1°. Jean-Baptiste, qui suit;

2°. Françoise-Charlotte de Bonadona, mariée, en 1660, avec Philippe *de Bruyères*, sieur de Châteauvieux, fils de Robert de Bruyères, et de Victoire d'Urre;

3°. Esprite de Bonadona, mariée, en 1662, avec Pierre *d'Ambrun*, avocat à Carpentras.

V. Jean-Baptiste DE BONADONA fut marié, par contrat passé devant Jean Bouquet, notaire à Avignon, le 26 avril 1646, avec Victoire D'ANDRÉE, fille de François d'Andrée, et de Jeanne d'Orléans de la Motte. Elle le rendit père de :

D'ANDRÉE : d'azur, au château à 3 tours d'argent, surmonté d'un croissant d'or.

1°. Charles-Henri de Bonadona, né en 1652, lieutenant dans le régiment de Corse, mort en 1678;

2°. Paul-Joseph, qui suit;

3°. Madelaine de Bonadona, mariée, le 15 février 1665, avec Jean-Raimond *de Bonadona*, sieur du Devencet.

VI. Paul-Joseph DE BONADONA, sieur de la Buyre,

épousa, par contrat passé devant Perroqueti, notaire à Pernes, le 28 juin 1676, Madelaine TESTE, fille de César Teste, et de Françoise de Cheylus. Il en eut un fils et une fille :

TESTE : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une tête de lion de gueules, et accompagnée de 3 étoiles d'argent.

1°. Joseph de Bonadona, sieur de la Buyre, qui de son mariage, contracté le 27 décembre 1706, devant Jean Malatra, notaire à Pernes, avec Marie *Fayard*, fille d'Esprit-Jean Fayard, comte palatin et chevalier de l'ordre du Pape, et de Marie Daysse, n'a eu qu'une fille, morte en bas âge;

2°. Catherine de Bonadona, femme d'Alexandre *de Cheylus*, seigneur de Propiac.

SIEURS DU DEVENCET.

II. Gabriel DE BONADONA, Ier du nom, fils puîné de Jeannin de Bonadona, et co-héritier de Conrad, son oncle, le 3 septembre 1505, épousa Antoinette-Lucie ROBIN DE GRAVEZON, fille d'Etienne Robin, seigneur de Gravezon, co-seigneur de Barbantane, et de dame Marie de Posquières. Il eut pour fils :

ROBIN : fascé d'or et de gueules de 4 pièces; à 3 merlettes de sable sur l'or, 2 et 1.

III. Denis DE BONADONA marié avec Antoinette FORNERI, fille de Denis Forneri, laquelle l'a rendu père de deux fils :

FORNERI : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une croisette du même.

1°. Joseph, dont l'article suit;

2°. Louis, auteur de la *branche aînée actuelle*, rapportée ci-après.

IV. Joseph DE BONADONA, fils aîné de Denis, épousa, 1° en 1582, Jeanne TRESCLIER, *dite* DE FLELLE, fille de Dauphin Tresclier, *dit* de Flelle, et de Marthe de Salomé; 2° Anne DE VÉRY, fille de Jérôme de Véry, capitaine (gouverneur) de Seguret et de Sablet, et d'Anne de Rainoard; 3° par contrat passé devant André Bremond, notaire à Apt, en 1620, Marguerite PÉLISSIER, nièce de Jean Pélissier, prieur de Simiane, élu évêque d'Apt en 1607, et décédé en 1629, et fille de Claude Pélissier, surnommé *le Capitaine*, et de Jaumette Silve; 4° par contrat passé devant Sibourd, notaire à Venasque, en 1621, Anne DE FERRES, fille d'Antoine de Ferres; 5° par contrat du 16 juillet 1623, Françoise D'ANDRÉE, fille de Pierre d'Andrée, juge-majeur perpétuel de la cour ordinaire de Carpentras, et de Margue-

TRESCLIER : d'azur, au dextrochère d'argent, tenant une fleur de lys d'or.

DE VÉRY : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 2 roses d'argent; au chef cousu de gueules, chargé d'une fleur de lys d'argent.

PÉLISSIER : d'azur, à 3 aiguières d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un pélican d'argent.

DE FERRES :

D'ANDRÉE : comme à la p. 4.

rite de Rainoard, dame en partie de Venasque et de Saint-Didier. De ce dernier mariage il a eu un fils :

DE BONADONA : comme à la p. 1.

V. Jean-Raimond DE BONADONA, sieur du Devencet, docteur ès-droits, qui fut marié, le 15 février 1665, avec Madelaine de BONADONA, fille de Jean-Baptiste de Bonadona, et de Victoire d'Andrée. Il eut deux fils et deux filles ;

1°. Charles-Henri, qui suit ;
2°. Jean-Joseph de Bonadona, mort en bas âge ;
3°. Victoire de Bonadona, religieuse carmelite à Carpentras ;
4°. Marie-Esprite de Bonadona, femme de Joseph-Dominique *de Bonadona*, sieur du Vals.

DE BONADONA : comme à la p. 1.

VI. Charles-Henri DE BONADONA, sieur du Devencet, épousa, en 1696, Lucrèce-Rose DE BONADONA, sa parente, dont il eut pour fille unique :

Victoire de Bonadona, morte sans alliance.

BRANCHE AÎNÉE ACTUELLE.

TAVERNERI : d'argent, au cyprès de sinople, soutenu par deux lions affrontés de gueules.

IV. Louis DE BONADONA, second fils de Denis Bonadona, et d'Antoinette Forneri, épousa Françoise TAVERNERI, fille de Louis Taverneri, du lieu de Mazan, et mourut après l'année 1616, laissant :

1°. Gabriel, IIe du nom, qui suit ;
2°. Augustine de Bonadona, femme de Jean *de Guiramand*, seigneur d'Entrechaux ;
3°. Jacqueline de Bonadona, dont on ignore la destinée.

DE SAVONE : de gueules, à 3 chevrons d'or surmontés d'un lambel du même.

DE PERRIER :

DE BLÉGIERS : d'azur, au bélier d'argent, onglé et accorné d'or, surmonté d'une étoile du même

V. Gabriel DE BONADONA, IIe du nom, chevalier de l'ordre du Pape, d'après l'*Histoire de la ville de Pernes*, reçut le bonnet de docteur dans l'université de Macerata, en Italie, le 15 mai 1625. Il épousa 1° par contrat du 5 février 1631, passé devant Bouquet, notaire à Avignon, Lucrèce DE SAVONE, fille de Guillaume de Savone, sieur de Fontenille, et de Catherine Tonduti; 2° par contrat du 4 septembre 1634, passé devant Guillien, notaire, Françoise DE PERRIER, fille de noble Esprit de Perrier et de Catherine de Serre; 3° par contrat du 24 novembre 1647, passé devant Denis Cartosi, notaire, Elisabeth DE BLÉGIERS, fille de noble Robert de

Blégiers, seigneur de la Vilasse et de Pierregrosse, mousquetaire du Roi, et de noble Françoise de Rhodes; 4° par contrat de l'année 1650, passé devant Justramond, notaire de Bolène, Delphine du Breuil-Hélion de Combes, du bourg de Pierrelatte, en Dauphiné, issue d'une ancienne maison originaire du Poitou. Gabriel de Bonadona a eu pour enfants;

du Breuil-Hélion : d'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné d'or;

Du premier lit :

1°. Jacques, Ier du nom, dont l'article suit;

Du quatrième lit :

2°. Charles de Bonadona; } morts sans postérité;
3°. Joseph de Bonadona; }

4°. Esprite-Madelaine de Bonadona, mariée, en 1670, avec Alexandre *de Joannis*, à Malaucène; elle n'eut qu'une fille, épouse du baron de Saunier, marquis de Gras, de la ville d'Orange, qui disposa de ses biens maternels en faveur de messire François-Thomas de Bonadona, chevalier du Vals, le 1er juin 1776.

VI. Jacques de Bonadona, Ier du nom, écuyer, seigneur du Vals, s'allia, par contrat du 2 novembre 1662, passé devant Roche, notaire à Robion, avec Anne de Vincens, fille de noble Esprit de Vincens et de dame Blanche de Piney, et petite-fille d'Arnoul de Vincens, gentilhomme de Vicence, commandant de la garnison d'Arbitrech en Corse, et gouverneur de Maubec et Robion, et de Claudine de Calvière de Saint-Césaire. Il laissa de ce mariage :

de Vincens : d'azur, à 6 étoiles d'or en orle, et 3 croissants d'argent, 2 en flancs et un en pointe sous les étoiles.

1°. Jean-Raimond, qui suit;

2°. Joseph-Dominique, auteur de la branche des *sieurs* du Vals, rapportée ci-après;

3°. Jean-Jacques de Bonadona, prieur de Fontarèches au diocèse d'Uzès;

4°. Marie-Anne de Bonadona, épouse, en 1648, de Barthelemi *d'Anglési*, sieur de Cozéran.

VII. Jean-Raimond de Bonadona, épousa par contrat du 15 novembre 1683, reçu par Firmin, notaire à Carpentras, Marie de Bonadona, sa parente, fille de noble Jean-Joseph de Bonadona, et de demoiselle Esprite d'Ambrun, de laquelle il eut :

de Bonadona : comme à la p. 1.

1°. Hyacinthe-Henri, qui suit;

2°. Joseph-Alexandre, religieux dominicain;

3°. Thomas, dit l'abbé de Bonadona, prêtre;

4°. Jean-Baptiste de Bonadona, docteur de Sorbonne, vicaire de l'inquisition à Carpentras;

5°. Françoise de Bonadona, } religieuses à la Visitation Sainte-
6°. Esprite de Bonadona, } Marie, à Carpentras.

DE SINETY : d'azur, au cygne d'argent, ayant le cou passé dans une couronne à l'antique de gueules.

VIII. Hyacinthe-Henri DE BONADONA, écuyer, seigneur de Puygranier, épousa, par contrat du 4 mai 1726, reçu par Floret, notaire à Carpentras, Marie-Françoise DE SINETY, fille de noble Jean-Joseph de Sinety, et de dame Marthe de Ripert-d'Auribeau, de la ville d'Apt, en Provence. Il a laissé de ce mariage une nombreuse postérité :

1°. Thomas-Jean-Hyacinthe, dont l'article suit;

2°. Barthelemi de Bonadona, né le 14 février 1729, } sourds-muets de naissance;
3°. Joseph-François de Bonadona, né le 27 août 1732, }

4°. Jacques de Bonadona, né le 12 août 1737, marié avec Marguerite *Bertrand*, qui l'a rendu père d'un fils :

Jean-Raimond de Bonadona, né le 13 janvier 1763, marié avec Anne-Charlotte *de Cavet de Verot*, de Carpentras;

5°. Joseph-Dominique de Bonadona, écuyer, jumeau de Jacques, né le 12 août 1737, marié avec Marie *Rousset*, et père d'un fils et de deux filles :

A. Thomas-Dominique-Hippolyte de Bonadona;

B. Marie de Bonadona, religieuse à Saint-Louis d'Avignon;

C. Félicité de Bonadona, religieuse à l'abbaye de Sainte-Catherine de la même ville;

6°. François-Xavier de Bonadona, né le 14 mai 1743, mort sans postérité;

7°. Françoise de Bonadona, } religieuses à la Visitation de Car-
8°. Marie de Bonadona, } pentras, et Marie à Sainte-
9°. Geneviève de Bonadona, } Praxède d'Avignon;

10°. Victoire de Bonadona, destinée à l'état de ses sœurs;

11°. Marguerite de Bonadona, morte sans alliance à Malemort;

12°. Delphine de Bonadona, femme de François-Thomas *de Bonadona*, chevalier du Vals, son oncle à la mode de Bretagne.

GAUTHIER :

IX. Thomas-Jean-Hyacinthe DE BONADONA D'AMBRUN, écuyer, né le 12 août 1727, et baptisé en l'église du prieuré de Malemort, le 14, ancien lieutenant d'infanterie, a épousé Claire GAUTHIER, de laquelle il a eu :

X. Hyacinthe-Michel DE BONADONA D'AMBRUN,

écuyer, baptisé en l'église du prieuré de Malemort le 1er octobre 1762, a épousé Françoise BELHOMME, de laquelle est issu :

BELHOMME

XI. Jacques DE BONADONA, IIe du nom, écuyer, né à Malemort le 8 février 1801. Il a fait la campagne d'Espagne en 1823 dans le huitième régiment d'infanterie légère, s'est trouvé, les 28 juillet et 13 septembre, aux affaires de Campillo del Arenas et de Jaën, et a quitté le service, le 28 mai 1828, avec le grade de sergent-fourrier de voltigeurs. Il a épousé, par contrat passé devant Ravour, notaire royal à Carpentras, le 6 février 1829, Elisabeth GRAS, dont est issue :

GRAS

Marguerite-Louise-Elisabeth de Bonadona d'Ambrun, née le 6 décembre 1829.

SIEURS DU VALS.

VII. Joseph-Dominique DE BONADONA, écuyer, sieur du Vals, second fils de Jacques de Bonadona, et d'Anne de Vincens, fut admis, en 1684, dans la compagnie des cadets gentilshommes de Valenciennes, puis nommé officier au régiment de la marine, au service de France, et ensuite capitaine d'infanterie au régiment du comté Venaissin, en 1708. Il avait épousé, 1° par contrat du 11 avril 1693, passé devant Cottou, notaire à Malemort, Marie-Esprite DE BONADONA, fille de Jean-Raimond de Bonadona, sieur du Devancet; 2° en 1718, Marie-Madelaine D'ORGON, fille de Pierre d'Orgon, coseigneur de Puymichel, trésorier de France en Provence. Il n'a pas eu d'enfants de ce second mariage. Ceux du premier furent :

DE BONADONA : comme à la p. 1.

D'ORGON : d'azur, au chevron d'or, rempli de gueules, accompagné en chef de 3 étoiles d'or, et en pointe d'un cyprès du même.

1°. Joseph, dont l'article suit ;

2°. Jean de Bonadona, chanoine théologal de l'église collégiale de Lorgues, au diocèse de Fréjus en Provence;

3°. François-Thomas de Bonadona, chevalier du Vals, époux de Delphine *de Bonadona*, sa cousine ;

4°. Joseph-Alexis de Bonadona, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, à Sens, en Bourgogne ;

5°. Françoise-Catherine-Madelaine, mariée avec Jean-Baptiste *de Laval*.

VIII. Joseph DE BONADONA, sieur du Vals, lieutenant de la compagnie de son père, au service du pape en 1708, obtint après la paix entre le pape et l'empereur, une lieutenance dans le régiment de Tournaisis, dans lequel il servait lors de la bataille de Malplaquet; il alla servir ensuite dans l'armée des Vénitiens, en qualité de capitaine et de major, dans le régiment de Mazetti, en 1717, il se distingua dans plusieurs combats navals, dans l'un desquels il eut la gloire de sauver, en 1719, un vaisseau du naufrage, ce qui se justifie par des brevets et des certificats du comte de Schulembourg, généralissime des troupes de la république, et du comte de Villars, colonel d'un régiment d'infanterie étrangère, des 2 avril et 4 septembre 1717, et 25 novembre 1719. Il se maria, par contrat du 31 mai 1737, reçu par Pierre Dunès, notaire de Cadenet, avec demoiselle Françoise ODDE, fille de Joseph Odde, ancien capitaine d'infanterie, pensionnaire du Roi. De ce mariage sont issus :

ODDE : d'azur, à une tête de lion d'or en chef, et deux roses d'argent en pointe.

1°. Charles-Henri, qui suit;
2°. Joseph-Charles-César de Bonadona du Vals, garde de la marine, et successivement garde du pavillon amiral au département de Toulon, mort à Louisbourg dans le Canada, en 1758;
3°. Pierre-Jean-Joseph de Bonadona ;
4°. Marie de Bonadona ;
5°. Marguerite de Bonadona;
6°. Françoise de Bonadona.

IX. Charles-Henri DE BONADONA, chevalier, seigneur du Vals et de la Buyre, citoyen de Pernes, a épousé par contrat du 27 janvier 1765, reçu par Delacourt, notaire à Pernes, Hippolyte-Gabrielle D'ANSELME, fille de messire Gaspard d'Anselme, marquis de Grugières, et de dame Madelaine de Seguins-Cabassolle.

D'ANSELME : d'azur, fretté d'argent de 8 pièces.

On peut consulter sur la famille de Bonadona l'*Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, par Pithon-Curt, in-4°, 1743, t. Ier, pp. 170 à 175, et l'ouvrage sous le même titre, publié par Mistarlet, prêtre, t. Ier, pp. 200 et 280.

DE BORNE,

Seigneurs DE BORNE, DE VALGORGE, DE LAUGÈRES, *barons* DE BALAZUC; *seigneurs* DE LIGONEZ, DE BEAUMEFORT, DE SAMPZON, DE SAINT-ÉTIENNE; DE SAINT-SERNIN; *seigneurs* DE LA GARDE-GUÉRIN et D'ALTIER, *comtes* et *marquis* DU CHAMP et DE SERRES, *en Vivarais*, et *en Gévaudan.*



ARMES : *D'or, à l'ours rampant de sable* (1). Couronne de marquis.

LA maison DE BORNE est comptée par sa haute ancienneté et ses illustres alliances au nombre des premières familles des pays de Vivarais, de Velay et de Gévaudan. On l'y voit figurer parmi la principale noblesse dès le commencement du 11e siècle. Elle a pris son nom des terre et château de Borne, situés non loin de la rivière du même nom, dans le diocèse de Viviers, et possédait en outre plusieurs riches domaines, dont Guigon et Aiglon de Borne, frères, firent le partage par acte de l'année 1030, conservé dans les archives du château de Sarecourte. Pierre, seigneur de Borne, issu de l'un de ces deux frères,

(1) Les branches cadettes ont quelquefois porté l'ours *emmuselé d'argent* et *armé et allumé de gueules.* (Voyez la note qui termine cette généalogie.)

vivait en 1052, suivant une charte existante dans les archives du même château.

Les preuves de la maison de Borne ont été faites en 1770, au cabinet des ordres du Roi, pour les honneurs de la cour.

N. . . . . . I. Guillaume DE BORNE, Ier du nom, seigneur des châteaux de Borne et de Sarecourte, fonda, en 1177, l'abbaye des Chambons, dans la paroisse et les dépendances du château de Borne, au diocèse de Viviers. Il eut pour fils :

1°. Pierre, Ier du nom, qui suit;
2°. Guigon de Borne, vivant en 1177;
3°. Heldin de Borne, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1193.

N. . . . . . II. Pierre DE BORNE, Ier du nom, seigneur de Borne, consentit avec son frère Guigon à la charte de fondation de l'abbaye des Chambons, en 1177. Il eut trois fils nommés :

1°. Guigon, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Gaucelin, auteur de la branche des *seigneurs* D'ALTIER, *comtes* DU CHAMP, rapportée en son rang;
3°. Jean de Borne, damoiseau, qui fut témoin, en 1248, à la charte par laquelle Pons, vicomte de Polignac, vendit au chapitre du Puy le droit de régale qu'il avait sur la monnaie du pays. (*Archives de l'église du Puy.*)

N. . . . . . III. Guigon DE BORNE, Ier du nom, seigneur de Borne, de Sarecourte, de Saint-Étienne, etc., épousa, vers l'an 1250, une dame nommée *Gueravade*, avec laquelle il acquit, en 1268, de Richard, seigneur de Loubaresse, au diocèce de Viviers, la moitié de cette seigneurie. Il mourut avant l'année 1279, laissant deux fils nommés :

1°. Guérin, Ier du nom;
2°. Guillaume de Borne, chevalier de la milice du Temple. En 1279, il assista à la transaction que sa mère passa avec l'abbé des Chambons, touchant les limites de Loubaresse et de la montagne du Jarnague, et en fit insinuer l'acte au bailliage de Borne.

IV. Guérin DE BORNE, Ier du nom, seigneur de Borne, de Loubaresse et de Valgorge, reçut, en 1294, les hommages des habitants de cette dernière terre. En 1301, il rendit hommage à Adelbert, évêque de Viviers, pour les seigneuries de Loubaresse et de Valgorge. Il fut père de: N. . . . . .

1°. Guigon, IIe du nom, qui suit;
2°. Bernard, auteur de la branche des *seigneurs* DE LIGONEZ et DE BEAUMEFORT, rapportée ci-après;
3°. Guillaume de Borne, chevalier de l'ordre de la milice du Temple. Au mois de janvier 1301 (*v. st.*), il transigea avec Guillaume de Borne, son oncle, chevalier du même ordre, relativement aux confronts de la terre noble de Beaumefort.

V. Guigon DE BORNE, IIe du nom, seigneur de Borne, de Loubaresse et de Valgorge, rendit foi et hommage à Pierre de Mortemart, évêque de Viviers, pour ses terres, en 1324. Il eut, entre autres enfants, Raimond, qui suit : N. . . . . . .

VI. Raimond DE BORNE, seigneur de Loubaresse et de Valgorge, rendit hommage, en 1383, à Jean d'Ambrogny, évêque de Viviers, pour les droits seigneuriaux qu'il avait dans les paroisses de Loubaresse et de Valgorge, jusqu'à l'Argentière, et qu'il tenait en fief franc et noble, comme ses prédécesseurs. Il eut pour fils Guérin, IIe du nom, qui suit : N. . . . . . .

VII. Guérin DE BORNE, IIe du nom, seigneur de Loubaresse et de Valgorge, fut marié, vers l'an 1380, avec Françoise DE MALET, au nom de laquelle il rendit hommage, en 1390, à l'évêque de Viviers, pour les château et mandement de Malet. Leurs enfants furent :

DE MALET : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent.

1°. Guillaume de Borne, damoiseau, vivant en 1429;
2°. Bertrand, qui a continué la descendance.

VIII. Bertrand DE BORNE, damoiseau, seigneur de Loubaresse et de Valgorge, épousa, en 1416, Héraclée DE LAUGÈRES, fille et héritière de Raimond, sei-

DE LAUGÈRES : de gueules, à une aile ou demi-vol d'argent en bande; au chef cousu d'azur, soutenu d'or et chargé d'une étoile d'argent.

gneur de Laugères. Lui et Guillaume de Borne, son frère, furent présents, le 7 février 1429 (*v. st.*), au traité de mariage entre noble homme Pierre de Banne, seigneur d'Avéjan, et Mirande de Montjeu. Bertrand de Borne a laissé :

1°. Pierre, IIe du nom, qui suit;

2°. Jean de Borne, seigneur de Sarecourte, qui fut père de :

Jeanne de Borne, mariée, en 1485, avec Thomas *de Barjac*, fils d'Amédée de Barjac, seigneur de Vernon, au diocèse de Viviers.

DE JOANNAS : de gueules, au sautoir d'or, cantonné de 4 fleurs de lys du même.

IX. Pierre DE BORNE, IIe du nom, seigneur de Laugères, de Valgorge, etc., épousa, en 1467, Cébélie DE JOANNAS, fille de noble Alzias de Joannas, et de Louise de Beauvoir du Roure. Il en eut :

1°. Barthélemi, qui suit;

2°. Marguerite de Borne, mariée, avant le 23 mars 1507 (*v. st.*), avec Romanet *de Viennois*.

DE LESTRANGE : de gueules, au lion léopardé d'argent en chef, et deux lions d'or adossés, en pointe.

X. Barthélemi DE BORNE, seigneur de Laugères, de Valgorge, de Ribes, etc., épousa, en 1522, Michelle DE LESTRANGE, fille de Louis de Lestrange, écuyer, seigneur de Groson, et de Jeanne de Saint-Didier. De ce mariage sont issus :

1°. François, dont l'article suit;

2°. Charles de Borne, seigneur de la Saumès, au mandement de Joyeuse, marié avec Catherine *de la Balme*, et père de :

Catherine de Borne, dame de la Saumès, mariée 1° avec Anne *de Rozilhes*, seigneur de Laurac; 2° le 26 novembre 1589, avec Gaspard *de Chanaleilles*, écuyer, seigneur du Pin et de Jagonas, capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied, auquel elle a porté la terre de la Saumès;

3°. Gabrielle de Borne, femme de Claude *de Montjeu*, seigneur de Chassagnes.

XI. François DE BORNE, seigneur de Laugères, de Valgorge, de Ribes, etc., chevalier de l'ordre du Roi, enseigne de la compagnie de 30 lances des ordonnances sous la charge du vicomte de Joyeuse, suivant une quittance d'appointements militaires, qu'il donna sous

son sceau le 7 juin 1569 (1), était lieutenant-général pour le Roi du haut et bas Vivarais, lorsqu'il conclut au nom de Henri III la paix entre le clergé, la noblesse et le tiers-état, d'une part, et les rebelles de la religion prétendue réformée, dans la grande salle de son château de Balazuc, le 3 février 1576. Il avait épousé, 1° en 1555, Françoise DE CAYRES, des barons d'Entragues, de Hauterive et des états de Languedoc; 2° Martine D'URRE, veuve de Léon de Brunier, baron de Balazuc. Ses enfants furent :

DE CAYRES : d'azur, à 3 colombes essorantes d'argent, tenant chacune un rameau d'olivier de sinople.

D'URRE : d'argent, à la bande de gueules, chargée en chef d'une étoile d'or.

1°. Annet, qui suit;
2°. Claude de Borne, seigneur de Laugères, qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec Marie *de Noves*.

XII. Annet DE BORNE, chevalier, baron de Balazuc, seigneur de Laugères, de Ribes, etc., gentilhomme de la chambre du Roi en 1583, tué devant Montélimar le 19 août 1588, avait épousé Gabrielle DE VAESC, dame du Teil, fille de Guillaume de Vaësc, seigneur du Teil, de Saint-Montan, de Charnève, etc., et de Jeanne d'Urre. Il en avait eu un fils, qui suit.

DE VAESC : palé d'argent et d'azur de 4 pièces; au chef d'or.

XIII. Charles DE BORNE, baron de Balazuc, seigneur de Laugères, etc., épousa Gabrielle DE GRIMOARD DE BEAUVOIR DU ROURE, fille de Jacques de Grimoard-Beauvoir, comte du Roure, maréchal des camps et armées du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV, et de Jacqueline de Raimond-Modène de Montlaur-Maubec. Leur fille unique :

DE BEAUVOIR DU ROURE : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules, qui est *de Beauvoir*; aux 2 et 3 de gueules, à l'émanche de 4 pièces d'or, mouvante du chef, qui est *de Grimoard;* sur le tout d'azur, au chêne d'or, à 4 branches passées en sautoir, qui est *du Roure.*

Jacqueline de Borne, dame de Laugères et de Balazuc, mariée 1° par contrat du 8 février 1643, avec Charles *de la Fare*, marquis de Montclar, lieutenant-général des armées du Roi;

---

(1) Il existe aux titres scellés de la Bibliothèque du Roi, cinq quittances de François de Borne, seigneur de Laugères, qu'il déclare avoir scellées du sceau de ses armes. Trois le sont en effet, et l'écu, chargé d'un ours rampant, est entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel; mais les deux autres sont scellées du sceau de Laugères, famille dont il avait hérité du chef de sa bisaïeule, et dont il portait le nom. Ce sceau n'est point entouré du collier de l'ordre du Roi.

2° en 1664, avec son oncle maternel, Scipion *de Grimoard-Beauvoir*, comte du Roure, marquis de Grisac, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des armées, gouverneur des ville et citadelle de Montpellier et du Pont Saint-Esprit : elle en est restée veuve sans enfants le 18 janvier 1669.

SEIGNEURS DE LIGONEZ (1), DE BEAUMEFORT, etc.

N. . . . . . V. Bernard DE BORNE, seigneur de la Baume, fils puîné de Guérin, Ier du nom, seigneur de Borne, de Loubaresse et de Valgorge, rendit hommage, en 1330, à Aymar, évêque de Viviers, pour ce qu'il tenait en fief de cette église dans la paroisse de Sablières. Il fut père de :

DE LIGONEZ : VI. Jean DE BORNE, Ier du nom, seigneur de Sablières, puis de Ligonez, par son mariage avec Agnès, dame DE LIGONEZ. En 1367, il rendit hommage pour ces deux terres à Bertrand, évêque de Viviers. Il eut, entre autres enfants, Raimond, qui suit.

N. . . . . : VII. Raimond DE BORNE, seigneur de Ligonez, de Sablières et de Beaumefort, rendit hommage, en 1400, à Guillaume de Poitiers, évêque de Viviers. Ses enfants furent :

1°. Jean, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Louis de Borne, marié, vers l'année 1430, avec Jeanne *Ferrand*, fille de Raimond Ferrand, et de Richarde de Salavas;

3°. Gaucelin de Borne, chevalier, seigneur du mas Hugon, qui fut présent, le 18 janvier 1467 (*v. st.*), au traité de mariage de Maragde de Beauvoir du Roure avec Odilon de Malbosc, damoiseau, seigneur de Miral;

---

(1) Sur un rapport de nom fort éloigné, l'auteur des *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, le marquis d'Aubais, dans la troisième partie de cet ouvrage, intitulée : *Jugements sur la noblesse de Languedoc*, p. 89, a gratuitement donné les armes de la maison de Borne-Ligonez à une famille de *Ligonnier*, seigneurs de Pratviel et de Puechville en Albigeois, anoblie par trois secrétaires du Roi, Antoine Ligonnier, pourvu en 1626, Abel et Jacques Ligonnier, ce dernier contrôleur en la chancellerie de Montpellier en 1673. Le fait est que les véritables armoiries de cette famille sont : *de gueules, au lion d'or; au chef d'argent, chargé d'un croissant et de deux étoiles d'azur.* C'est ainsi qu'elle les a fait registrer elle-même à l'armorial de la généralité de Montpellier, en 1698, fol. 319, 320. (*Bibliothèque du Roi.*)

4°. Cécile de Borne, abbesse de Mercœur, au diocèse de Mende, en 1461.

VIII. Jean DE BORNE, IIe du nom, seigneur de Ligonez et de Beaumefort, rendit hommage pour ces terres à l'évêque de Viviers en 1440. Il avait épousé Jeanne DE BORNE, *dite* D'ALTIER, fille de Raimond de Borne d'Altier, damoiseau, seigneur du Champ, et de Marquise de Cadoëne de Gabriac. Ils ont laissé :

DE BORNE-ALTIER : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'ours rampant de sable, armé et allumé de gueules, qui est *de Borne* ; aux 2 et 3 d'argent, au chef d'azur, qui est *d'Altier*.

1°. Armand, dont l'article suit ;

2°. Jeanne de Borne, abbesse de Mercœur. (*Gallia Christiana*, tom. Ier, col. 114.)

IX. Armand DE BORNE, seigneur de Ligonez, de Sablières et de Beaumefort, rendit foi et hommage à l'évêque de Viviers en 1496. Ses enfants furent, entre autres :

N. . . . .

1°. Pons, qui suit ;

2°. Louise de Borne, mariée en 1483, avec Guillaume *de Guison*, lequel fit son testament en 1515.

X. PONS DE BORNE, seigneur de Ligonez, de Sablières, de Beaumefort, etc., co-seigneur de Saint-Alban, rendit foi et hommage à l'évêque de Viviers en 1510, et fit son testament le 17 mai 1532. Il avait eu de son mariage avec N....... DE PLANZOLLES, fille du seigneur de Planzolles, près Joyeuse, quatre enfants :

DE PLANZOLLES :

1°. Jean, IIIe du nom, qui suit ;

2°. Anne de Borne, mariée, le 19 octobre 1534, avec Jean *de Balazuc*, seigneur de Montréal, fils de Guillaume de Balazuc, seigneur de Montréal, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ;

3°. Geneviève de Borne, femme d'Antoine *des Isnards* ;

4°. Catherine de Borne, mariée, avant l'année 1540, avec Pierre *d'Alauzier*.

XI. Jean DE BORNE, IIIe du nom, seigneur de Ligonez, de Sablières, etc., épousa Françoise DE SAMPZON. Il embrassa avec chaleur les erreurs du calvinisme, et fit bâtir un temple dans son château de Ligonez. Par

DE SAMPZON :

son testament du 15 janvier 1567, il institua Pierre, son fils, qui suit, son héritier universel.

XII. Pierre DE BORNE, IIe du nom, seigneur de Beaumefort, de Ligonez et de Sablières, épousa, assisté de ses père et mère, par contrat du 2 avril 1551, Louise D'AUDIBERT DE LA FARELLE. Le 26 janvier 1568, le duc de Montmorency l'invita à se joindre à lui pour aller au-devant du roi de Navarre. Il s'y rendit pour ne pas déplaire au duc et pour faire sa cour au Roi. Mais, peu de temps après, il quitta son service et abandonna deux compagnies d'infanterie qu'il commandait dans le régiment d'Ambres, comme le constate le congé que lui donna à Saint-Maixent, le 26 septembre 1569, M. de Crussol d'Assier, baron de Florensac, colonel-général de l'infanterie française. Le roi de Navarre et le prince de Condé nommèrent le seigneur de Ligonez, gouverneur et commandant des villes de Saint-Ambroix, Barjac, les Vans et autres places le 27 juin 1570. Le 4 mars 1580, le roi Henri III lui écrivit pour qu'il exhortât ses vassaux au paiement des tailles. Il avait fait son testament le 30 juillet 1577. Ses enfants furent :

D'AUDIBERT : de gueules, au lion d'or.

1°. David, dont l'article suit;

2°. Benoît, auteur de la branche des *seigneurs* DE SAINT-ÉTIENNE et DE SAINT-SERNIN, rapportée ci-après;

3°. Marie de Borne, alliée, le 7 avril 1586, avec Louis *d'Arlamde,* seigneur de Mirabel;

4°. Jeanne de Borne, femme de Joseph *de Hautvilar*, lequel fit son testament le 2 avril 1625;

5°. Alexandrine de Borne, mariée avec Denis *de Brueys*, seigneur de la Calmette, de Bourdic et de la Tour, qui fit son testament le 9 mars 1612.

XIII. David DE BORNE, seigneur de Ligonez et de Beaumefort, épousa, par contrat du 26 décembre 1593, Hélène DE GRIMOARD-BEAUVOIR DU ROURE, fille de Jean de Grimoard-Beauvoir du Roure, seigneur de Saint-Remèze, et de Jeanne de David. Il fit son testament le 14 décembre 1637, et laissa :

DE BEAUVOIR DU ROURE : comme à la p. 5.

1°. Pierre, IIIe du nom, qui suit;

2°. Claude de Borne, mort sans postérité;

3°. Anne de Borne, mariée, le 27 avril 1623, avec Pierre *de Meyras*, seigneur de la Roquette et co-seigneur de Saint-Marcel;

4°. Marie de Borne, alliée, le 27 mai 1647, avec Henri *de Piolenc*, seigneur de Saint-Julien.

XIV. Pierre DE BORNE, IIIe du nom, seigneur de Ligonez et de Beaumefort, épousa, par contrat du 13 décembre 1638, Alexandrine DE ROCHIER, et fut maintenu dans sa noblesse par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 20 mars 1670. Il fut père de :

DE ROCHIER : d'argent, à 3 pals sable; au chef d'azur, chargé d'un cœur d'or, entre deux étoiles d'argent.

1°. Hélène de Borne, mariée, le 3 décembre 1673, avec Guillaume *de Borne*, seigneur de Saint-Étienne;

2°. Jeanne de Borne, épouse de noble Jean-Baptiste *d'Allard.*

SEIGNEURS DE SAINT-ÉTIENNE ET DE SAINT-SERNIN.

XIII. Benoît DE BORNE, seigneur d'Auriole-sous Sampzon et de Saint-Étienne, fils puîné de Pierre de Borne, IIe du nom, seigneur de Ligonez et de Beaumefort, et de Louise d'Audibert de la Farelle, fut, à l'exemple de Jean de Borne, IIIe du nom, son aïeul, un zélateur ardent du calvinisme. On voit par des lettres du 30 décembre 1580, de Henri de Bourbon, prince de Condé, lieutenant-général du roi de Navarre (Henri IV), en la protection des églises réformées, que le seigneur de Saint-Étienne fut l'un de ceux qui contribuèrent à l'impôt volontaire demandé à la noblesse du Vivarais, pour le soutien de la religion protestante. Du mariage qu'il contracta, en 1593, avec Gabrielle DE BRUEYS, fille de noble Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, de Pouls et de Cièvre, et de Marguerite d'Albenas, est issu :

DE BRUEYS : d'or, au lion de gueules, lampassé et armé de sable; à la cotice d'azur, bordée d'argent, brochante sur le lion, qui l'embrasse de ses deux pates de devant.

XIV. Simon DE BORNE, seigneur de Saint-Étienne, de la Bastide, de Sampzon, de Saint-Sernin, etc., qui épousa, en 1630, Louise DE GASCON, avec laquelle il est rappelé dans les actes de Guillaume, leur fils, qui suit.

DE GASCON :

DE BORNE : d'or, à l'ours rampant de sable.

XV. Guillaume DE BORNE DE SAINT-ÉTIENNE, IIe du nom, seigneur de Congon, de la Bastide, de Sampzon, de Beaumefort, de Saint-Sernin, etc., épousa, par contrat du 3 décembre 1673, Hélène DE BORNE, fille de Pierre de Borne, seigneur de Ligonez et de Beaumefort, et d'Alexandrine Rochier. Le 28 janvier 1703, les camisards, attroupés à Salavas, ayant brûlé son château de Sampzon, il se retira de l'autre côté de la rivière de Chassezac; et, secondé par ses fils, à la tête de quelques paysans de Saint-Alban et des paroisses environnantes, qu'il avait armés de ses propres armes, il s'opposa avec succès au passage de la rivière par les rebelles, dont tous les efforts furent inutiles, quoiqu'ils fussent au nombre de plus de 1200. Guillaume de Borne de Saint-Etienne fit son testament le 9 février 1715. De son mariage avec Hélène de Borne, sont provenus :

1°. Guillaume, IIIe du nom, dont l'article suit;

2°. Jean-Pierre de Saint-Étienne de Borne, lieutenant dans le régiment de Boulonnais. Il passa en Espagne avec le duc d'Anjou (Philippe V), et mourut sans postérité capitaine dans les gardes wallonnes;

3°. Antoine de Borne de la Peyre, mort officier au régiment du Gua, sans postérité;

4°. Joseph de Borne de la Croix, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine dans le régiment de Forez et commandant du bataillon de Privas, mort sans postérité au fort Louis du Rhin;

5°. Jean de Borne de la Coste, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Gatinais, mort pensionnaire du Roi, laissant d'un mariage qu'il avait contracté en Bretagne un fils :

Jean de Borne, mort sans postérité;

6°. Louis de Borne-Saint-Sernin, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, major au régiment de Gatinais, mort au siége de Coni, laissant un fils :

Jean-Louis de Saint-Sernin de Borne, capitaine dans le régiment de Lorraine, mort sans postérité;

7°. Jean-Louis de Borne-Saint-Sernin, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine de grenadiers dans le régiment de Normandie, mort pensionnaire du Roi, sans laisser de postérité.

XVI. Guillaume DE SAINT-SERNIN DE BORNE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Sampzon, de la Bastide,

de Beaumefort et autres lieux, fut nommé capitaine au régiment de Forez le 4 juin 1704, puis commandant des milices du Vivarais. Chargé, en 1721 et 1722, du blocus de la paroisse de Saint-Geniez de Bauzon, désolée par la peste, il sauva par sa vigilance le reste du pays, menacé par ce cruel fléau. Le 17 juin 1727, il fit son testament mystique, ouvert devant le sénéchal du duché de Joyeuse, et nomma sa femme son héritière universelle, à la charge de transmettre sa succession à l'un de ses fils à son choix. Guillaume de Saint-Sernin de Borne mourut en 1734 à Marseille, commandant du bataillon de Privas. Du mariage qu'il avait contracté, le 17 juillet 1716, avec Marguerite DE BURINE-TORNAY, fille de noble Jacques de Burine-Tornay, sont issus :

DE BURINE : d'azur, à la montagne d'argent sommée de 2 grues affrontées du même ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or

1°. François, dont l'article suit ;

2°. Joseph de Borne de Saint-Etienne, comte de Saint-Sernin, né en 1720. Passé en Saxe en 1738, il devint chambellan du roi de Pologne, électeur de Saxe, capitaine de ses gardes et général-adjudant d'infanterie. Voulant renoncer au monde et rentrer en France pour s'y vouer à l'état ecclésiastique, le roi de Pologne écrivit de Dresde, le 8 mai 1755, au cardinal de la Rochefoucauld, dans les termes les plus honorables pour cet officier, qu'il recommande à la protection du prélat, le priant de faire tous ses efforts pour lui obtenir dans son nouvel état un rang qui corresponde à celui que son mérite et ses services lui avaient obtenu à la cour de ce prince. François de Borne de Saint-Etienne, son frère, lui constitua un titre clérical le 8 novembre 1756. Le roi Louis XV lui donna, le 10 mai 1757, des lettres pour qu'il passât immédiatement aux examens à l'effet de se faire recevoir bachelier en droit civil et canonique en l'université de Paris ;

3°. Marguerite de Borne-Saint-Etienne ;

4°. Marie-Anne de Borne-Saint-Etienne.

XVII. François DE BORNE-SAINT-ÉTIENNE, chevalier de Saint-Sernin, capitaine dans le régiment de Normandie, fut investi, par acte du 16 avril 1754, devant Antoine Barruel, conseiller du Roi, juge et lieutenant-général civil et criminel du pays de Vivarais au siége de Villeneuve de Berg, du titre d'héritier universel de Guillaume de Saint-Etienne de Borne, son père, titre dont Joseph de Borne de Saint-Étienne, comte de Saint-Sernin, son frère, se démit en sa faveur. Il a été

nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 22 avril 1757. Le chevalier de Saint-Sernin s'est trouvé à toutes les actions où le régiment de Normandie a combattu, et notamment au siége de Bruxelles, à l'affaire de Clostercamp, où il fut blessé au cou, ainsi qu'à l'attaque de Cherembeck, où il commanda sa compagnie, aux termes d'un certificat du colonel et de l'état-major de ce corps, daté de Givet le 16 février 1769. Il a épousé, en 1760, Marie-Rose-Jacqueline DE FLORIT DE LA TOUR DE CLAMOUSE, fille de messire Jean-François-Eustache de Florit du Chaila de la Tour de Clamouse, ancien capitaine au régiment d'Orléans, dragons, chevalier de Saint-Louis commandant de la ville de Pradelles, et de dame Marie-Jacqueline-Françoise de la Rodde, baronne de Saint-Haon. De ce mariage sont issus :

DE FLORIT : d'azur, au cygne d'argent; au chef d'or, chargé d'un casque de sable.

1°. Eustache-Louis-Achille-François, qui suit;
2°. Henriette de Borne;
3°. Françoise-Julie de Borne, chanoinesse du chapitre royal de Sainte-Anne de Bavière.

XVIII. Eustache-Louis-Achille-François DE BORNE-SAINT-ÉTIENNE DE SAINT-SERNIN, né à Pradelles (Vivarais) le 27 octobre 1762, fut reçu cadet-gentilhomme le 28 octobre 1776. Nommé sous-lieutenant au régiment de Normandie le 8 octobre 1776, il passa, le 10 mai 1782, à la sous-lieutenance des chasseurs de ce corps, et était capitaine en pied au moment de la révolution. A cette époque il émigra, mais peu de temps, et fut nommé au retour du Roi, en 1814, lieutenant-colonel et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, par contrat du 25 avril 1795, Aglaé-Louise-Charlotte D'APPELVOISIN DE LA ROCHE-DU-MAINE, fille de haut et puissant seigneur messire Charles-Gabriel-René d'Appelvoisin, marquis de la Roche-du-Maine, mestre-de-camp de cavalerie et cornette des chevau-légers de la garde du Roi (1), et de

D'APPELVOISIN : de gueules, à la herse d'or.

(1) Le marquis de la Roche-du-Maine commandait le détachement de ce corps au sacre de Louis XVI. Il a péri sur l'échafaud révolutionnaire le 5 juillet 1794.

haute et puissante dame Adélaïde-Louise-Félicité Chaspoux de Verneuil, fille du grand-échanson de ce nom. De ce mariage sont issus :

1°. Gabriel-Achille de Borne-Saint-Etienne de Saint-Sernin, né le 22 avril 1797. Il a servi dans les chevau-légers de la garde du Roi, et a été officier de dragons :

2°. Charlotte-Eliane de Borne-Saint-Etienne de Saint-Sernin, mariée, le 9 juillet 1827, avec Amédée-Hippolyte-Joseph-Charles-Chrisante *de Raimond* comte *de Modène,* maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur. (Voyez dans le VI volume de cet ouvrage la généalogie de la maison DE RAIMOND-MODÈNE);

3°. Gabrielle-Louise de Borne-Saint-Etienne de Saint-Sernin, mariée, le 8 novembre 1823, avec Joseph-Marie-Charles-Adrien, comte *du Crozet* (1).

SEIGNEURS D'ALTIER, COMTES DU CHAMP, etc., *éteints.*

III. Gaucelin DE BORNE, chevalier, co-seigneur du château de la Garde-Guérin, fils puîné de Pierre, seigneur de Borne, Ier du nom, est nommé dans une sentence rendue le 3 des ides d'octobre 1243, par Armand de Pierre, prévôt de l'église du Puy, et Armand de Rouffiac, vicaire de l'évêque de Mende, pour terminer un différent qui s'était élevé entre le même Gaucelin de Borne, chevalier, Guillaume de la Garde, frère de Hugues, Bertrand de la Garde, fils d'autre Bertrand, Hugues de la Garde, Guillaume de la Garde, neveu de Mirande de la Garde, Hugues de Cubières, Gaucelin Hérail, et les autres co-seigneurs du même château, au sujet du droit de péage. Gaucelin de Borne N. . . . . laissa, entre autres enfants, Pierre, IIe du nom, dont l'article suit.

IV. Pierre DE BORNE, IIe du nom, chevalier, co-seigneur du château de la Garde-Guérin, fonda de sa N. . . . . procuration, en 1307, son fils, qui suit, pour rendre hommage en son nom à l'évêque de Mende.

(1) La maison du Crozet est ancienne. Elle a donné deux chanoines comtes de Lyon dès 1349 et 1363.

V. Pierre DE BORNE, IIIe du nom, co-seigneur du château de la Garde-Guérin, avoua tenir en fief, foi et hommage de l'évêque de Mende, le vendredi dans l'octave de la fête de Saint-Michel 1307, tout ce qu'il avait comme paréager aux château, mandement, justice, seigneurie et péage de la Garde-Guérin, et en la moitié acquise de messire Héraclée de Rochedure, laquelle portion était tenue en fief de noble et puissant homme le sire de Tournel. (*Archives de l'église de*
N. . . . . . *Mende*, registre *Rex et Episcopus*, fol. 245.) Pierre de Borne vécut jusque vers le milieu du 14e siècle. Il eut pour fils et successeur :

VI. Hugues DE BORNE, chevalier, co-seigneur du château de la Garde-Guérin, qui épousa, 1° Agline
TORTA : TORTA, dont il n'eut pas d'enfants; 2° vers 1350, une dame nommée *Agnès*, dont il était veuf lorsqu'il assista,
N. . . . . . en 1375, au contrat de mariage d'Armand, leur fils aîné. Hugues de Borne vivait encore le 7 février 1381 (*v. st.*), date du testament d'Armand, vicomte de
N. . . . . Polignac, qui le qualifie son compagnon de guerre, et lui fit un legs. Ses enfants furent :

1°. Armand, dont l'article suit;
2°. Guillaume de Borne, } l'un d'eux fut père de Tachon de Borne,
3°. Bertrand de Borne, } seigneur de Bornet, qui assista, le 28 juin 1417, au contrat de mariage de Raimond de Borne d'Altier, son cousin-germain.

VII. Armand DE BORNE, damoiseau, seigneur du château du Champ, co-seigneur du château de la Garde, épousa, par contrat passé à Solignac, le 9 oc-
D'ALTIER : d'argent, au chef d'azur. tobre 1375, Delphine D'ALTIER, fille unique de noble Raimond d'Altier (1), chevalier, seigneur du Champ

(1) La maison d'Altier, une des plus anciennes du Gévaudan, paraît avoir une origine commune avec celle des anciens seigneurs de la Garde-Guérin, connus depuis sous le nom de la Garde-Chambonas. L'identité de ces deux maisons se justifie par celle de leurs armes (la maison de la Garde-Chambonas porte d'*azur, au chef d'argent*), et par la possession indivise et commune du château de la

et du mandement d'Altier, au diocèse de Mende. Dans ce contrat, Delphine d'Altier déclare être majeure de 14 ans et avoir été mariée à feu noble Louis d'Altier, dont elle était héritière. Elle se constitua en dot tous ses biens, et il fut convenu que les enfants qui naîtraient de ce mariage porteraient le nom et les armes d'Altier (1). Le 30 septembre 1381, Armand de Borne et Pierre de Lussan furent nommés consuls du château de la Garde-Guérin, après Guigues de Beauvoir et Jean de Pelet, chevaliers; et ils rendirent hommage en cette qualité à l'évêque de Mende, comte de Gévaudan, le 16 décembre suivant. Le 3........ 1387, Armand de Borne, tant en son nom qu'en celui de sa femme, reçut une quittance des abbé et chanoines du monastère de Saint-Ruf, au diocèse de Valence, pour la somme de 120 florins d'or de Florence, que Delphine d'Altier leur devait en qualité d'héritière de Gaucelin d'Altier,

---

Garde-Guérin, ancien domaine de l'illustre et puissante maison de Guérin de Tournel, dont, en se reportant à la législation des fiefs dans les onzième et douzième siècles, il ne paraît pas douteux que les maisons de la Garde-Guérin ou de Chambonas et d'Altier ne soient des branches apanagées. On voit en effet Odilon Guérin de Châteauneuf-Randon et Guigues Méchin, seigneur de Tournel, son frère, rendre hommage le 15 juin 1212 à l'évêque d'Uzès pour leurs terres de Villefort et d'Altier. (*Histoire des grands Officiers de la Couronne*, t. III, pag. 809, 811.) Un demi-siècle plus tard Pierre *d'Altier*, l'ancien, avoua tenir en fief d'Odilon, évêque de Mende, conjointement avec Bertrand de la Garde et Hugues de Cubières, la moitié de tout le droit qu'il avait aux château, seigneurie, justice et péage de la Garde-Guérin, et lui en fit foi et hommage le 15 des calendes de novembre 1269. (Archives de l'évêché de Mende, registre *Rex et Episcopus*, fol. 248.) Raimond *d'Altier*, chevalier, épousa une dame nommée *Isabelle*. Gaucelin de la Garde, fondé de sa procuration et de celle de messire Etienne *d'Altier* et Bertrand de la Garde, damoiseau, rendit foi et hommage en leur nom à l'évêque de Mende, le mercredi après la Saint-Barthélemi 1307, pour ce qu'ils possédaient au château de la Garde-Guérin. (*Ibid.*, fol. 232.) Le même Etienne *d'Altier*, chevalier, seigneur du château de Cubières, fut ajourné à Nismes, par mandement du lundi avant la Saint-Martin 1307, afin de donner la déclaration des fiefs et arrière-fiefs qu'il tenait du Roi et de l'évêque de Mende au comté de Gévaudan. (*Ibid.*, fol. 113.)

(1) Cette disposition a été religieusement observée par leurs descendants qui portaient leurs armoiries écartelées *de Borne* et *d'Altier*. Dans la suite ils ajoutèrent au troisième quartier les armes *de Budos*, comme substitués aux biens de cette illustre maison.

son oncle, prieur de Mandeuil. Dans cet acte il est fait mention de Pierre d'Altier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Delphine d'Altier survécut à Armand de Borne jusqu'après le 28 juin 1417. Leurs enfants furent :

1°. Raimond, dont l'article suit;
2°. Urbain de Borne, qui fut père de :
   A. Raimond de Borne, aumônier du monastère de Saint-Chaffre en 1461;
   B. Catherine d'Altier, femme, en 1454, d'André *de Peloux*, damoiseau.

VIII. Raimond DE BORNE, *aliàs* D'ALTIER, damoiseau, seigneur du château du Champ, paroisse de Saint-Privat d'Altier, épousa, par contrat du 28 juin 1417, passé dans le couvent des Frères-Prêcheurs de Genouillac, Marquise DE CADOENE, fille de Guillaume de Cadoëne, seigneur des châteaux de Gabriac, de Brassac et de Pierrefort. Il fit son testament le 27 juillet 1460. Ses enfants furent :

DE CADOENE : de gueules, à 7 losanges d'or, 3, 3 et 1.

1°. Guigues, dont l'article suit;
2°. Armand de Borne, *aliàs* d'Altier, prieur d'Alès au diocèse de Valence, en 1461;
3°. Antoine de Borne, *dit* d'Altier, bachelier en décrets en 1461;
4°. Autre Antoine de Borne, *dit* d'Altier, bachelier en lois en 1461;
5°. Cébélie de Borne d'Altier, mariée avec Hugues *de Cubières*, seigneur de Cubières et du Caylar;
6°. Jeanne de Borne d'Altier, femme de Jean *de Borne*, seigneur de Ligonez;
7°. Agnès de Borne d'Altier, mariée, le 26 décembre 1450, avec Antoine *Berard*, seigneur de Montalet;
8°. Marquise de Borne d'Altier, femme de Claude *Elizey*, seigneur de la Calmette;
9°. Marguerite de Borne d'Altier.

IX. Guigues DE BORNE, *aliàs* D'ALTIER, damoiseau, seigneur des château et juridiction du Champ, épousa, par contrat passé au monastère de Saint-Chaffre, diocèse du Puy, le 6 mai 1436, Bourguine

HÉRAIL, fille de feu Jean Hérail, chevalier, seigneur de Lugan, au diocèse de Rodèz, et sœur de Jean Hérail, damoiseau, qui assista au contrat. Vital Hérail, abbé de Saint-Chaffre, son oncle, leur donna la bénédiction nuptiale. Guigues fit son testament au château du Champ le 8 juin 1461, et fut inhumé selon sa volonté au tombeau de ses ancêtres, dans l'église de Saint-Privat d'Altier. Il avait eu de son mariage cinq fils et trois filles :

HÉRAIL : d'or, au chêne de sinople.

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article suit ;
2°. Déodat d'Altier, } destinés aux études ;
3°. Autre Jean d'Altier, }
4°. Antoine d'Altier, prieur de Robiac et de Présailhes ;
5°. Canasie d'Altier, qui était veuve, en 1518, du seigneur *de Planchamp* ;
6°. Jeanne d'Altier ;
7°. Marguerite d'Altier ;
8°. Gabrielle d'Altier, mariée avec Albert, seigneur *de Saix*.

X. Jean D'ALTIER, Ier du nom, seigneur du Champ, de Serres, et autres lieux, épousa, par contrat du 6 octobre 1498, Jeanne DE BUDOS, fille de magnifique et puissant baron Thibaud de Budos, IIe du nom (1), seigneur des châteaux et baronnies de Budos et de Portes, conseiller et chambellan du roi Louis XI, et de feu noble Marguerite de Lestrange. Elle eut en dot 2200 livres. Jean d'Altier, par son testament du 1er février 1518, demanda à être inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Privat d'Altier, au tombeau de ses prédécesseurs. Jeanne de Budos fit le sien le 12 mai 1538. Leurs enfants furent :

DE BUDOS : d'azur, à 3 bandes d'or.

1°. Louis d'Altier, seigneur du Champ, qui fut tué, le 25 août 1541, dans la ville de Quiers, en Piémont, en défendant une brèche faite par les Espagnols ;
2°. Antoine d'Altier, père de :

(1) Thibaud *de Budos*, IIe du nom, baron de Budos et de Portes, épousa : A. le 25 novembre 1471, Marguerite *de Lestrange* ; B. le 3 juin 1488, Anne *de Joyeuse*. Par son testament du 1er septembre 1501, il institua ses héritiers universels ses deux fils aînés du second

Jeanne d'Altier, seconde femme, par contrat du 16 mars 1572, d'Antoine *de Molhe*, seigneur de Brin;

3°. Jean, IIe du nom, qui suit;

4°. Jeanne d'Altier, mariée avec Pons *de Malet*, seigneur de Vernon;

---

lit, avec substitution à Jeanne, sa fille du premier lit, substitution revendiquée dans le 18e siècle par les descendants de Jeanne de Budos contre le prince de Conty, descendu de Jean de Budos, fils du second lit, comme on le voit par le tableau suivant.

A Jeanne *de Budos*, mariée, le 6 octobre 1498, avec Jean *d'Altier*, Ier du nom, seigneur du Champ.

Jean *d'Altier*, IIe du nom, seigneur du Champ, épousa, le 12 mai 1538, Anne *de Mancelle*, d'une noble famille originaire de Naples.

Antoine *d'Altier*, seigneur du Champ, de Serres, etc., épousa, le 15 novembre 1570, Françoise *Durand de Lansac*.

Jean *d'Altier*, IIIe du nom, seigneur du Champ, épousa, le 14 juillet 1605, Marie *Izarn de Villefort*.

Jean-Antoine *d'Altier*, seigneur, baron de Serres, du Champ et autres places, marié A. le 4 mars 1642, avec Gabrielle *de Molette de Morangiés;* B. le 6 août 1653, avec Marguerite *d'Albignac*, fille de François d'Albignac, vicomte du Triadou.

B. Antoine-Hercule *d'Altier de Borne*, comte de Serres et du Champ, seigneur d'Orcières, de Villepasse, etc., marié à Mende, le 24 juillet 1683, avec Marie-Catherine *de Bardon du Chansal*, et décédé en l'année 1738.

Jean-Antoine-Hercule *d'Altier de Borne de Budos*, marquis de

B. Jean *de Budos*, baron de Budos et de Portes, marié, le 22 juillet 1535, avec Louise *des Porcellets*.

Jean *de Budos*, vicomte de Portes, chevalier des ordres du Roi, marié le 5 décembre 1571, avec Catherine *de Clermont-Montoison*.

Louise *de Budos*, mariée, le 13 mars 1593, avec Henri, duc *de Montmorency*, pair et maréchal de France.

Charlotte-Marguerite *de Montmorency*, mariée, le 3 mars 1603, avec Henri *de Bourbon*, prince de Condé.

Louis II *de Bourbon* (le grand Condé), marié, le 7 février 1641, avec Claire-Clémence *de Maillé*.

Henri-Jules *de Bourbon*, prince de Condé, marié, le 11 décembre 1663, avec Anne *de Bavière*.

Louis III *de Bourbon*, prince de Condé, marié, le 24

Armand *de Bourbon*, prince de Conty, épousa le 22 février 1654, Anne-Louise-Marie *Martinozzi*.

François-Louis *de Bourbon*, prince de Conty, épousa le 28 juin 1688, Marie-Thérèse *de Bourbon Condé*.

Louis-Armand *de Bourbon*, prince de Conty, marié, le

5°. Gabrielle d'Altier, mariée avec Vital *de Roaix ;*

6°. Gasparde d'Altier, femme de Grégoire *Fustier de Folcherane ;*

7°. Marguerite d'Altier ;

8°. Madelaine d'Altier, alliée, le 29 novembre 1542, avec Antoine *de la Bastide ;*

9°. Autre Marguerite d'Altier, mariée, 1° avec Claude *de Clastrevieille ;* 2° avec Claude *Baille ;*

10°. Autre Jeanne d'Altier.

XI. Jean D'ALTIER, IIe du nom, écuyer, seigneur du Champ par donation de son frère aîné du 14 novembre 1535, épousa, par contrat du 12 mai 1538, Anne DE MANCELLE, de la ville de Tarascon, fille de feu Jacques de Mancelle (*Mancelli*), seigneur de Saint-Angel, d'une ancienne famille originaire de Na- DE MANCELLE : d'or, à 3 bandes d'azur.

Serres, comte du Champ, marié A. le 7 décembre 1728, avec Marie *de Buisson de Belcastel ;* B. le 25 février 1743, avec Marie-Thérèse *de Malbosc de Miral.* Il fit son testament au château du Champ le 17 décembre 1762.

B. Félix-Jean-Baptiste-Basile, vicomte *de Borne d'Altier*, né à Mende le 14 juin 1752, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort à Munich le 13 octobre 1828, le dernier de sa branche.

juil. 1685, avec Louise-Françoise *de Bourbon*, fille légitimée de Louis XIV.

Louis-Henri *de Bourbon*, prince de Condé, marié, le 23 juillet 1728, avec Caroline de *Hesse-Rhinfels-Rothembourg.*

Louis-Joseph *de Bourbon*, prince de Condé, marié, le 23 mai 1753, avec Charlotte-Godefride-Elisabeth *de Rohan Soubise.*

Louis-Henri-Joseph, duc *de Bourbon*, prince de Condé, né le 13 avril 1756.

9 juillet 1713, avec Louise-Elisabeth *de Bourbon-Condé*, sa cousine.

Louis-François *de Bourbon*, prince de Conty, marié, le 22 janvier 1722, avec Louise-Diane *d'Orléans.*

Louis-François-Joseph *de Bourbon*, prince de Conty, marié, le 7 février 1759, avec Fortunée-Marie *d'Este-Modène.*

ples. Jean d'Altier fit son testament au château du Champ le 25 mars 1571. Ses enfants y sont nommés dans l'ordre suivant :

1°. Antoine, qui a continué la descendance;
2°. Jacques d'Altier;
3°. Anne d'Altier, mariée, le 2 juillet 1555, avec Jacques *Raimond*, écuyer, seigneur du Villar;
4°. Catherine d'Altier, femme de Jacques *de Loubeyrac*, seigneur de la Blache;
5°. Marguerite d'Altier, femme de Jean *du Tornier*;
6°. Lucrèce d'Altier, mariée, par contrat du 22 avril 1567, avec Etienne *de Sabran*, écuyer, seigneur des Alpies en Gévaudan.

DE MOLETTE : d'azur, au cor de chasse d'argent, accompagné de 3 molettes d'éperon d'or.

DURAND : parti de sable et d'or, au chevron de l'un à l'autre; au chef d'argent, chargé de 3 têtes de léopard de sable.

XII. Antoine D'ALTIER, seigneur du Champ, épousa, 1° par contrat passé au château de la Garde-Guérin, le 18 février 1566, Françoise DE MOLETTE, fille de Claude de Molette, seigneur de Morangiès, de Sénéchas et autres lieux, et de Françoise de Grimoard de Beauvoir; 2° par contrat passé à Tarascon, le 15 novembre 1570, Françoise DURAND, fille de noble Claude Durand, seigneur du mas de Lansac, et de Gonète Chartrousse. Il fit son testament à Tarascon le 7 juin 1621, et voulut être inhumé dans l'église paroissiale d'Altier. De son second mariage sont issus :

1°. Jean, IIIe du nom, dont l'article suit;
2°. Antoine d'Altier, seigneur de la Felgère, prieur de Cubeyrette;
3°. François d'Altier, seigneur de Vieuvic, qui épousa à Tarascon Françoise *d'Abeille*, dont il eut :

A. Victorin d'Altier,
B. Baltazard d'Altier,
} qui furent maintenus dans leur noblesse par les commissaires du Roi en Provence, le 1er décembre 1667 (1);

4°. Anne d'Altier, mariée, par contrat du 7 août 1592, avec Jacques *Hérail de Brisis*, seigneur de Concoules, fils de feu Baptiste Hérail, seigneur de Brisis, et de Jeanne de Beauvoir;
5°. Marguerite d'Altier, femme de N..... *de Tornatori*, seigneur de Canilhac;

---

(1) Cette branche portait : *d'argent, au chef d'azur, à la bordure de gueules*. (Voyez l'*Etat de la Noblesse de Provence*, par l'abbé Robert de Briançon, in-12, 1693, pag. 277, et 278; et les *Jugements sur la Noblesse de Languedoc*, in-4°, t. Ier, seconde partie, p. 10.) Elle s'est éteinte avant l'année 1753.

6°. Marie d'Altier, épouse de Pierre *de Leyris*, seigneur d'Esponchès;

7°. Sylvie d'Altier, mariée, par contrat du 16 octobre 1612, avec Louis *des Porcellets*, seigneur de Maillane, fils de Jacques des Porcellets, seigneur de Maillane, et de Marie de Laval.

XIII. Jean d'Altier, III[e] du nom, seigneur du Champ, de Serres, etc., épousa, par contrat du 14 juillet 1605, Marie Izarn, fille de noble Baptiste Izarn, seigneur de Castanet, co-seigneur du mandement de Villefort. Jean d'Altier fit son testament à Tarascon le 18 juin 1622, puis 2 codicilles en son château du Champ les 15 décembre 1625 et 25 juin 1631. Ses enfants furent :

Izarn : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 besants, et en pointe d'un croissant du même.

1°. Raimond d'Altier, } morts sans postérité;
2°. Antoine d'Altier, }

3°. Jean-Antoine, qui a continué la postérité ;

4°. Antoine-Héracle d'Altier, seigneur d'Orcières. Il fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère Jean-Antoine, par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 3 décembre 1668, et mourut sans postérité;

5°. Françoise d'Altier, }
6°. Marie d'Altier, } leur père leur légua à chacune 6,000 liv.
7°. Madelaine d'Altier, }

Fils naturel :

Antoine, *bâtard* d'Altier, *seigneur de Valfournès, auquel son père légua la métairie de Rebenac en* 1622. *Il était premier capitaine au régiment de Navarre et maréchal de bataille des armées du Roi le* 6 *août* 1653.

XIV. Jean-Antoine d'Altier, seigneur baron de Serres, du Champ et autres places, fit son testament à Milhau le 9 avril 1699. Il avait épousé, 1° par contrat du 4 mars 1642, Gabrielle de Molette de Morangiès, fille de messire François de Molette de Morangiès, seigneur de la Garde-Guérin, et de dame Marie de Calvisson; 2° par contrat du 6 août 1653, Marguerite d'Albignac, fille de messire François d'Albignac, vicomte du Triadou et de Creissel, seigneur de Capluc, de Beyran et autres places, et de feu Jeanne de Solages de Peyre. Ses enfants furent;

de Molette : comme à la p. 20.

d'Albignac : d'azur, à 3 pommes de pin d'or; au chef du même.

Du premier lit :

1°. Charles d'Altier de Borne, décédé avant le 2 avril 1646;

Du second lit :

2°. Antoine-Hercule, qui suit;

3°. Félicie d'Altier du Champ, mariée, par contrat du 5 juin 1694, avec Jean-François *de Garseval*, seigneur de la Roque-Rocoules.

XV. Antoine-Hercule d'Altier de Borne, comte de Serres et du Champ, seigneur d'Orcières, de la Felgère, de Villepasse, etc., épousa à Mende, par contrat du 24 juillet 1683, Marie-Catherine de Bardon du Chansal, fille de noble François de Bardon, seigneur du Chansal, et de Marguerite de Barrau. Il fit son testament le 7 janvier 1738. Sa veuve lui survécut jusqu'après l'année 1743. Elle l'avait rendu père de :

de Bardon : d'azur, à 3 bourdons d'or, 2 et 1.

1°. Jean-Antoine d'Altier de Borne, docteur en théologie, gardien des Frères-Mineurs de Saint-François de la ville de Mende ;

2°. Pierre-Antoine d'Altier du Champ, lieutenant en second de la compagnie-colonelle du régiment de Forez, mort à Perpignan le 17 août 1719, âgé de 22 ans, et n'ayant pas été marié ;

3°. Jean-Antoine-Hercule, qui a continué la postérité ;

4°. Jean-Baptiste d'Altier de Borne de Serres, décédé à l'âge de 26 ans le 26 novembre 1723, sans avoir été marié ;

5°. François-Dominique d'Altier de Borne, chevalier du Champ, nommé cornette dans le régiment de Clermont le 20 février 1735 ;

6°. Marguerite-Agnès d'Altier, morte sans alliance après l'année 1762 ;

7°. Marie-Catherine d'Altier de Borne, mariée, par contrat du 12 janvier 1719, avec haut et puissant seigneur messire Pierre *Guérin de Chavagnac*, chevalier, baron de Montierloux, fils de haut et puissant seigneur Philbert Guérin de Chavagnac, chevalier, baron de Montierloux, de Coursac, etc., co-baron de Tournel, et de feu dame Françoise de Planque de la Valette.

XVI. Jean-Antoine-Hercule d'Altier de Borne de Budos, chevalier, marquis de Serres, comte du Champ, seigneur des mandements d'Altier, du Champ, de la Felgère, d'Orcières, du Chansal, etc., né le 22 mai 1705, épousa, 1° par contrat passé à Milhau le 7 décembre 1728, Marie de Buisson de Belcastel, fille de feu Raimond de Buisson de Belcastel, comte de Bournazel, et de dame Marie-Anne de Loubens-Verdalle ; 2° par contrat du 24 février 1743, Marie-Thérèse de Malbosc de Miral, fille de messire Charles de Malbosc, chevalier, seigneur de Malbosc, de Miral, des Bondons, de Fayet,

de Buisson : d'or, à un arbre ou buisson de sinople.

de Malbosc : parti, au 1 d'azur, à 3 chevrons d'or, qui est *de Malbosc* ; au 2 de gueules, à la chèvre saillante d'or, qui est *de Cabrières Miral*.

de Saint-Hilaire-de-Lavit, etc., colonel d'un régiment de milice bourgeoise du diocèse de Mende, et de Marie-Élisabeth de Pelamourgue du Pouget. Le marquis de Serres fit son testament au château du Champ le 17 décembre 1762, et prescrivit sa sépulture dans l'église d'Altier, en la chapelle de Notre-Dame, dont il était patron. De son second mariage sont issus :

1°. Charles-Jean-Baptiste-Victor de Borne d'Altier de Budos, chevalier, comte d'Altier, marquis du Champ, baptisé le 10 mars 1745. Au sortir des pages de la petite écurie, où il avait été reçu en 1760, il passa dans la seconde compagnie des mousquetaires du Roi, et fut nommé capitaine au régiment de Conty, cavalerie, le 3 janvier 1770. Le 21 janvier 1771, il eut l'honneur de monter dans les carrosses du Roi et de suivre S. M. à la chasse, d'après ses preuves faites au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit. Il fut nommé mestre de camp lieutenant-commandant en second du régiment de Conty, dragons, le 11 novembre 1782, et fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Louis par S. A. S. le prince de Conty le 6 février 1783. Commandant le régiment de Conty en Bretagne lors des troubles qui éclatèrent dans cette province, il y déploya beaucoup d'énergie, particulièrement aux affaires d'Yvignac et de Machecoul. Mais la révolution ayant renversé le pouvoir légitime, il fut incarcéré avec son plus jeune fils dans la prison du Luxembourg, et tous deux ont péri sous la hache révolutionnaire le 10 juillet 1794. Il avait épousé, par contrat passé à Paris le 28 août 1768, Anne-Elisabeth-Françoise *de Saint-Georges*, présentée à la cour le 28 septembre 1783, fille de Michel-Anne de Saint-Georges, écuyer, secrétaire du Roi, et de dame Elisabeth-Marguerite Forestier. Il fut père de :

A. Charles-Michel-Elisabeth de Borne d'Altier, né à Paris le 9 juillet 1770, mort sans avoir été marié ;

B. Gabriel-Hercule-Victor de Borne d'Altier, né à Paris le 24 novembre 1773, sous-lieutenant au régiment de Conty, mort avec son père le 10 juillet 1794 ;

2°. Félix-Jean-Baptiste-Basile de Borne, vicomte de Borne d'Altier, né à Mende le 14 juin 1752. Il fut reçu page de Louis XV en la petite écurie le 7 janvier 1768. Nommé sous-lieutenant au régiment de Conty, cavalerie, le 13 juillet 1771, il y devint successivement capitaine le 5 mai 1772, et capitaine-commandant le 31 décembre 1784. Il fut nommé major des dragons de Conty le 13 avril 1788, et créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 23 décembre 1789. Il commanda en chef le régiment de Conty en Bretagne, en 1790 et 1791, pendant les absences du comte d'Altier, son frère aîné. Emigré au mois de septembre 1791, il fut promu au grade de lieutenant-colonel de cavalerie le 3 mars 1792, et commanda, la même année, un escadron de 120 gentilshommes à l'avant-garde du corps d'armée de monseigneur le duc de Bourbon. En 1795, le vicomte de Borne d'Altier fut fait major du corps noble des chevaliers de la Couronne à l'armée de Condé ; et, avec la per-

mission de S. M. Louis XVIII, il commanda ce corps lorsqu'il passa au service de Russie en 1797. Nommé colonel de cavalerie le 31 juillet de cette année, il entra dans les dragons d'Enghien, et y servit jusqu'en 1801, époque à laquelle l'armée de Condé fut définitivement licenciée. Il a fait les campagnes de 1792, 1795, 1796, 1797, 1799 et 1800, et a été créé maréchal des camps et armées du Roi le 31 juillet 1809. Le vicomte de Borne d'Altier est décédé sans postérité à Munich le 13 octobre 1828, le dernier de sa branche. (Voyez le *Journal des Débats* du 5 octobre 1829, n° 4059).

Nota. L'ancienne maison de Borne, dont nous venons d'établir la généalogie, a pour chef actuel et seul représentant mâle, M. Gabriel-Achille de Borne-Saint-Étienne de Saint-Sernin. Une famille *Borne*, entièrement étrangère à la maison qui fait l'objet de cet article, anoblie par ordonnance du Roi du 18 août 1814, et lettres-patentes du 29 juillet 1818, en la personne de M. Laurent Borne, né à Pradelles (1), en Vivarais, le 24 août 1767, ancien membre du conseil des cinq-cents, depuis sous-préfet de l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire), a été autorisé par les susdites lettres-patentes à prendre pour armoiries : *d'or, à l'ours passant de sable, armé et lampassé de gueules*, concession d'autant plus extraordinaire par l'analogie qu'elle présente avec les armes de l'ancienne maison de Borne, qu'un auteur, le marquis d'Aubais, dans ses *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, in-4°, Paris, 1759, t. I[er], seconde partie, *Jugement sur la noblesse de Languedoc*, généalogie de Borne de Ligonez et de Beaumefort, au lieu de désigner les armoiries de cette maison, telles qu'elles les a toujours portées, et telles qu'elles sont gravées et décrites au commencement de cet article, les a expliquées : *d'or, à l'ours passant de sable, armé et lampassé de gueules*, exactement comme les armes concédées à la famille *Borne*, laquelle, nous le répétons, n'a aucuns rapports d'origine et de parenté avec la maison *de Borne*, qui ne reconnaît pour lui appartenir que les seuls personnages mentionnés dans cette généalogie.

---

(1) Il est à remarquer que la maison de Borne a eu plusieurs de ses membres domiciliés à Pradelles.



BOUCHER,

Seigneurs DE RICHEBOURG, DE CRÈVECŒUR, D'AVANÇON, DE SORBON, DE MONTLAURENT *baron* DE SOMMEVESLE, DE PERTHES, etc., *en Champagne* et *en Picardie.*



ARMES : *d'azur, à trois étoiles d'or; au croissant d'argent en cœur.* L'écu timbré d'un casque taré de front, orné de ses lambrequins. Cimier : un croissant. Tenants : deux turcs.

LA famille BOUCHER, ou BOUCHIER, de Champagne, déjà renseignée dans la plupart des vieux nobiliaires, est fort ancienne parmi la noblesse. Établie en Rethelois dès l'année 1350, on la trouve citée dans un grand nombre d'actes, de traités et de transactions relatifs à ce pays. On peut consulter à cet égard les ouvrages déposés à la Bibliothèque du Roi sous les nos 20566, 23206, 23220 imprimés, et 34263, 34264 et 34266, manuscrits.

La perte des titres primordiaux de cette famille dans les guerres dont la Champagne fut le théâtre, et particulièrement lors de l'invasion du Rethelois par les Espagnols, en 1649, perte que constate un acte de notoriété délivré à Jacques Boucher de Richebourg le 22 octobre 1659 (*Nobiliaire de Champagne*, t. I, art. BOUCHER; *Nobiliaire universel de France*, in-8°, 1814, t. II, p. 385.), ne permet d'en établir la filiation d'une manière suivie, qu'à partir du commencement du 16e siècle. Depuis lors cette famille s'est divisée en plusieurs

branches qui ont embrassé la carrière des armes et celle de la magistrature.

N..... I. N..... BOUCHER, écuyer, qui vivait à cette époque dans le comté de Rethelois, berceau de cette famille, fut l'un des huit personnages de son nom (Perrenet, Guiot, Philibert, Jean, Guérin, Germain, Nicolas et Ancelot Boucher) qui, au mois de septembre 1533, rendirent foi et hommage, et prêtèrent serment de fidélité (1) à monseigneur de Conserans, tuteur et curateur de monseigneur Henri de Foix, comte de Rethelois, seigneur de Lautrec. (*Registre des hommages de ce comté à la Bibliothèque du Roi, section des manuscrits*, n° 34266). Il laissa deux fils et une fille :

1°. Jacques Boucher, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Richebourg, près Rethel, contrôleur ancien des aides et tailles en l'élection de Rethelois, marié avec Marguerite *Feret*, fille de Jean *Feret*, écuyer, seigneur d'Hoiry, de Drouilly, etc., et de Jeanne le Folmarié. De ce mariage sont descendues les branches de Richebourg et d'Avançon (1), maintenues dans leur noblesse par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne, du mois d'août 1668. (Voyez pour la continuation de ces branches, dont la première s'est éteinte à la fin du 17[e] siècle, le grand *Nobiliaire de Champagne* et le *Nobiliaire universel de France*, in-8°, 1814, t. II, p. 385.)

2°. Jean, auteur de la branche de Crèvecœur et de Perthes, établie de nos jours à Abbeville, en Picardie, et dont nous allons parler;

3°. Perette Boucher qui, suivant un acte du 6 mai 1594, concourut à remplir un emprunt de 15,600 livres fait par la ville de Rethel, pour remettre ladite ville en l'obéissance du Roi (*Registres du conseil-d'état*). Ce fait est en outre prouvé par un arrêt imprimé du roi Louis XIV, du 2 juillet 1680, concernant la liquidation des dettes des habitants et commu-

---

(1) Les fiefs pour lesquels ces huit seigneurs du nom de Boucher rendirent hommage sont ceux de : l'Eschelle, séant à Saint-Jean-au-Bois, Guy-l'Evêque, Cueny, Mont-de-Haye, Maubrecy, Saint-Andelin, Douzy et la Rauline, presque tous situés autour de Rethel, à peu de distance de Crèvecœur, Perthes, Richebourg, Sorbon et Avançon. (Voyez *les cartes de Cassini*, *n°* 78, 79 et 80.)

(2) La branche d'Avançon existe à Nancy dans la personne de M. Alexandre-Paul-Louis-Nicolas Boucher d'Avançon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien officier. (Voyez la *Biographie des hommes vivants.*)

nauté de la ville de Rethel, arrêt qui ordonne le remboursement d'une somme de 1,200 livres aux héritiers de Perette Boucher.

II. Noble Jean BOUCHER, Ier du nom, écuyer, seigneur de Crèvecœur et de Sorbon receveur pour le Roi des aides et tailles en l'élection de Rethelois, est né à Crèvecœur (1) près Rethel en 1533. Par contrat du 18 janvier 1585, il fit l'avance d'une somme de 2000 l. aux habitants de Rethel. Il y acquit par acte passé le 17 décembre 1594, devant Camart et Douzy, notaires, une maison de Philippe Simonnet, prevôt forain, et de Nicole d'Origny sa femme. Il épousa 1° Anne WATELET; 2° Marguerite SIMONNET (2), née à Rethel en 1552, fille de Nicolas Simonnet, écuyer, et de Marguerite de Tamison. Jean Boucher mourut à Rethel le 22 avril 1598, et Marguerite Simonnet le 19 mars 1635. Il est de tradition dans le Rethelois que vers la fin du 16e siècle, la ville de Rethel étant rentrée sous l'obéissance du roi Henri IV, les clefs lui en furent remises par les deux frères Jacques Boucher de Richebourg et Jean Boucher de Crèvecœur. Outre les pièces ci-dessus, l'existence, le mariage, la descendance, et la mort de Jean Boucher de Crèvecœur sont constatés 1° par les registres de la paroisse de Saint-Nicolas de

WATELET : d'azur, à une ancre d'argent, accostée de 2 étoiles du même.

SIMONNET : d'argent, à 3 barres de sable et en pointe, 3 simonnets du même; au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

---

(1) Fief et ancien château fortifié, situé à deux lieues et demie de Rethel, dans la commune de Sausseuil, près d'Attigny, de Richebourg, Perthes, Sorbon, et Avançon.

(2) M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, arrière-petit-fils de Jean Boucher de Crèvecœur, et de Marguerite Simonnet, conserve à Abbeville le portrait très-ancien de cette dame. Il est surmonté d'une inscription rappelant la date de sa naissance et de la mort de son mari. Leurs armoiries sont peintes au-dessus de la figure, à droite celles de Marguerite Simonnet, à gauche celles de Jean Boucher. On remarque dans ces dernières que le champ est de gueules, et qu'au milieu des 3 étoiles d'or, au lieu d'un croissant est un chevron d'or, posé en abîme et arrondi en forme de cœur, sans doute par allusion au nom de Crèvecœur. Marguerite Simonnet étoit arrière-petite-fille de Guiot Simonnet qui, en 1402, était premier écuyer de Valentine, duchesse de Milan, et qui épousa, à Château Porcien, Nicole des Marins, dame de Sorbon, ainsi qu'il est prouvé par un dénombrement de 1402 et un contrat de vente fait en 1432, par ledit Guiot Simonnet. (Voyez le *Nobiliaire de Champagne*, in-f°, 1673, t. II.)

Rethel; 2° ceux du greffe de l'élection de Reims, relatant les diverses familles nobles du Rethelois; 3° un contrat du 23 juin 1599, passé devant Bonneau, notaire à Rethel, du mariage de Jean-Jacques Boucher de Richebourg, fils de Jacques Boucher et de Marguerite Feret, avec Marguerite Simonnet, fille de Jean Simonnet, président de l'élection de Rethelois, et de Gilette Rolland. La mariée est assistée de Marguerite Simonnet sa tante, veuve de noble homme messire Jean Boucher, receveur des aides et tailles, oncle du marié, les autres parents dénommés au contrat sont : Pierre Feret, sieur de Wiry, René de Bezannes, sieur de Frenoy, (Voyez l'*Armorial général*, registre IV, généalogie de Bezannes, page 13.) Ponce et Jean l'Epagnol, Philippe Simonnet, Jacques Clouet, sieur de Saint-Martin; 4° un partage noble, du 14 novembre 1648, devant Vaucher et Bourgeois, notaires à Château-Porcien, des biens de Jacques Canelle, écuyer, seigneur de Lislet, et de damoiselle Marguerite Boucher, sa femme, fille de Jean Boucher de Crèvecœur et de Marguerite Simonnet, entre Henri et Jacques Canelle, seigneurs de Souard, Charlotte Canelle, veuve de Remi Godinot, Nicolas Brodard, conseiller du Roi, époux de Jeanne Canelle, Jean Poulain, écuyer, sieur de Violaine, époux de Marguerite Canelle (*Nobiliaire de Champagne*, t. I; registres du greffe de Reims; ordonnance de maintenue de noblesse du 27 mars 1651); 5° un contrat du 21 juin 1628, devant Vaucher, notaire à Château-Porcien, du mariage de Pierre Canelle, écuyer, seigneur de Lislet, fils de Jacques Canelle, et de Marguerite Boucher, avec Nicole Doulcet des Esguillettes, fille de Nicolas Doulcet, écuyer, seigneur des Esguillettes; 6° un arrêt du conseil d'état du 11 juin 1671, qui maintient les Simonnet dans leur noblesse; messire Jean Boucher, écuyer, seigneur de Crèvecœur, y est cité comme époux de Marguerite Simonnet; 7° enfin le contrat de mariage de Marguerite Boucher du 3 mars 1599, dont nous parlerons ci-après, Jean Boucher a eu pour enfants :

Du premier lit :

1°. Charles Boucher, conseiller, mort le 10 janvier 1619, sans postérité ;

2°. Nicole Boucher, morte le 16 juin 1634, épouse de Pierre *Camart* (1), élu et receveur des tailles en l'election de Rethelois, et neveu de Claire Camart, femme d'Antoine Martin, écuyer, seigneur de Rocquencourt et bisaïeule du grand Colbert. (Voyez la généalogie de Simonnet, *Nobiliaire de Champagne*, édit. in-f°, Chaalons, 1673, t. II ; un arrêt du Conseil-d'état, du 11 juin 1671; registres du greffe de Reims et preuves d'Antoine-Martin Colbert de Seignelay, reçu chevalier de l'ordre de Malte, le 1er août 1667, dans les registres du grand-prieuré de France, col. 427, à la bibliothèque de *Monsieur,* à l'Arsenal ;)

Du second lit :

3°. Philippe, qui a continué la postérité ;

4°. Jacques Boucher, marié à Claire *Ougnon* (2), et décédé à Rethel, le 23 septembre 1646. Cette branche est liée à celle des Boucher d'Avançon (3) de la Cour-Avril-de-Logny. (Voy. aussi la généalogie des de Clèves, *Nobiliaire de Champagne*, tom. I) ;

5°. Pierre Boucher, marié à Elizabeth *de Noyville*, et décédé le 3 décembre 1647, laissant une fille :

Marguerite Boucher, mariée à Jean *Chastelain* (4) ;

---

(1) Pierre Camart et Nicole Boucher avaient contribué à la fondation du couvent des Magneuses de Reims, et leurs héritiers ont conservé jusqu'à la révolution le droit d'y nommer à un certain nombre de places. Charles Renart, vicomte de Fuchsemberg, de Mont-de-Jeu, baron de Longchamps, Robert de Remont d'Arnicourt, Pierre Brodard d'Ecly, Claude de Chartognes, de Roquefeuille et Tyran de Flavigny étoient tous arrière-petits-fils ou héritiers de Pierre Camart et de Nicole Boucher. Il y avait également affinité avec les Coucy. (Voyez l'*Armorial général*, généalogie de Coucy, reg. 5, t. I, p. 16, 20, 23.)

(2) Claire Ougnon, était petite-fille de Nicolas Ougnon, dont l'acte de décès inscrit sur le registre de la paroisse de Saint-Nicolas de Rethel est ainsi conçu : 9 avril 1602, sire Nicolas Ougnon, âgé de 100 ans, ayant porté les armes au camp de Mézières.

(3) Paul Boucher d'Avançon épousa, en 1733, Marie-Thérèse de Vic de la Horgne, fille de Jean-Baptiste de Vic de la Horgne, seigneur de Logny et la Cour-Avril, et de Michelle Boucher, fille de Jacques Boucher de Crèvecœur, et de Claire Ougnon. Celle-ci étoit fille de Nicolas Ougnon et de Marie Camart. (*Nobiliaire de Champagne.*)

(4) Leur postérité s'est alliée aux familles de la Loge de Semeuze, seigneurs de Saulx-Saint-Remy, de Clèves de Sauville, et des Avaux, et de Bidal d'Asfeldt, dont l'un Claude-François Bidal, marquis d'Asfeldt, fut créé maréchal de France en 1734.

6°. Jean Boucher, mort le 16 mai 1642. Il avait été marié à Pieronne *Poulain*, fille de N...... Poulain, écuyer, sieur de Violaine. Leur postérité a subsisté à Rethel jusqu'en 1790, date de l'extinction de cette branche ;

7°. Jeanne Boucher, morte le 10 janvier 1648, femme de Michel *Hardy*, lieutenant particulier du bailliage et président de Château-Porcien, d'où sont sortis :

A. Henri-Michel Hardy, premier président;

B. Charles Hardy, aide-de-camps du duc de Saint-Simon;

C. N.... Hardy, abbesse de Saint-Maur, et Marie-Eléonore-Angélique Corué de la Vallée (1), comtesse de Grancey. (Voyez *l'Histoire Généalogique des Grands-Officiers de la Couronne*, édit. de Paris, 1728, t. 7, p. 575.);

8°. Marie Boucher, décédée le 14 janvier 1637, épouse de Jean *Watelet*. De ce mariage sont issus les Watelet, dont les deux derniers étaient Claude-Henri Watelet, membre de l'Académie française, mort le 12 janvier 1786 (Voyez la *Biographie universelle*, t. 50, p. 263.), et Jean-Nicolas Watelet de Valogny, brigadier des armées du Roi, mort le 20 septembre 1775 (2);

9°. Marguerite Boucher, mariée par contrat du 3 mars 1599, passé devant Cadier et Muret, notaires au châtelet de Paris, à Jacques *Canelle*, écuyer, seigneur de Lislet, fils de Pierre Canelle, seigneur de Cailleux, et de Marguerite Fremyn. De là sont sortis les Canelle de Lislet, d'Herbigny, de Villarzy, de Warigny, de Provisy, de Singly, de la Lobbe, etc. (Voy. le *grand Nobiliaire de Champagne*, recherches de M. Larcher, généalogie des Canelle d'Herbigny, produite en mai 1698.)

III. Messire Philippe Boucher de Crèvecœur, écuyer, seigneur de Crèvecœur, de Perthes et autres lieux, né à Rethel vers 1571, épousa, l'an 1599, Jeanne Raulin, fille de noble homme Remi Raulin, sieur de Lucquy. Il obtint par ce mariage, avec la terre de Lucquy achetée par Remi Raulin à Jean Durand, par contrat passé le 16 août 1583, devant Camart et Barthélemy, notaires à Rethel, une maison

Raulin : d'azur, au chevron versé d'or.

(1) Elle épousa, le 17 novembre 1672, Pierre Rouxel, comte de Grancey, brigadier des armées du Roi, et fils de Jacques Rouxel, maréchal de France et cordon bleu. Cette alliance est prouvée par une lettre authentique du 2 mars 1727, de M. Dionis, abbé de Cuissy, et les droits que firent valoir les descendants de Jean Boucher de Crèvecœur à la succession de la comtesse de Grancey, morte sans enfants, le 25 janvier 1703.

(2) De ce mariage sont dérivées les affinités avec les maisons de Nogaret-Calvisson, de Forbin-la-Barben, Rouillé d'Orfeuil, marquis de Marville, de Caze, barons de la Bove, de Beraud, de Beaufort et Colbert.

provenant de Nicolas Raulin, selon acte du 6 mars 1599, signé Fogelet. Il acquit dans la même ville, l'an 1600, une autre maison dont la propriété est rappelée par un acte de partage du 9 novembre 1629, en présence de Marguerite Simonnet, sa mère, veuve de Jean Boucher, et de Jacques Simonnet, seigneur de la Grandville et de Bellair, lieutenant-général au bailliage, son cousin-germain. Le 27 septembre 1627, furent passés à son profit, devant Thomas, Ladillier et Dubut, notaires en Rethelois, une obligation de 70 livres, le 30 octobre 1633 un contrat de constitution d'une rente de 600 livres, et le 25 février 1634 un autre de 110 livres 10 sols par René Boucher d'Avançon, aussi son cousin-germain. Un arrêt imprimé du roi Louis XIV, du 2 juillet 1680, ordonne remboursement selon contrat des 21 et 25 novembre 1632, et sentence du 30 octobre 1650 de deux sommes montant à 1200 liv. d'une part, et 335 de l'autre, aux ayant droit à la succession de Christophe et d'Elisabeth Boucher, héritiers de Philippe Boucher, leur père, fils de Jean Boucher et de Marguerite Simonnet. (*Extrait des registres du conseil d'état*). Par contrat du 20 février 1640, devant Thomas et Ladillier, il vendit à Remi Josuez une maison sise au faubourg de Rethel. Les registres de la paroisse de Saint-Nicolas de cette ville aux dates des 27 décembre 1600, 2 novembre 1602, 20 décembre 1620, font mention de la naissance d'Innocent, de Simon et de Marguerite Boucher, enfants de Philippe Boucher de Crèvecœur, et de Jeanne Raulin, sa femme. Il mourut à Rethel vers 1640, et survécut ainsi à sa femme décédée le 10 avril 1638. Il avait eu de ce mariage :

1°. Innocent, qui suit;

2°. Simon Boucher, né le 2 décembre 1602 à Rethel, marié, le 29 janvier 1633, avec Marie *Masson*, mort le 5 mars 1653;

3°. Jacques Boucher, né en décembre 1612, mort le 23 septembre 1646;

4°. Christophe Boucher, marié, 1° avec Antoinette *du Bus*; 2° avec Nicole *Adam*.

5°. Jeanne Boucher, née en septembre 1606, mariée en février 1635, à Nicolas *Corvisart*, morte le 28 février 1669;

6°. Catherine Boucher, née en novembre 1610, morte le 15 octobre 1615;

7°. Elisabeth Boucher, mariée à Pierre *Coche*, capitaine d'infanterie, morte à Rethel, le 4 novembre 1653;

8°. Charlotte Boucher, mariée, le 15 février 1639, à Jean *de Gomont*, receveur des tailles à Montivilliers. Son frère, Pierre de Gomont, avait épousé Jeanne Simonnet, et leur fille Charlotte de Gomont fut mariée, le 14 janvier 1665, à Charles de Bezannes, seigneur de Vesle et de Guignicourt, (*Armorial général*, article de Bezannes, regist. IV, *pag.* 2; *Dictionnaire de la Noblesse*, *t.* 2; *p.* 401, édit. de Paris, 1770.)

9°. Marguerite Boucher, née le 20 décembre 1620, mariée le 21 juin 1643, à Louis *de Vienot*, lieutenant criminel, conseiller et procureur du Roi à Rethel.

Bonvarlet : d'argent, à la croix de sable, chargée de 5 annelets d'or.

IV. Noble Innocent Boucher de Crèvecœur, écuyer, seigneur de Perthes, etc., né le 27 décembre 1600, à Rethel, prêta à cette ville, par contrat des 3 et 6 août 1624, une somme de 1000 livres, dont le remboursement à ses héritiers fut ordonné par arrêt du roi Louis XIV du 2 juillet 1680 (*Registres du conseil d'état*). Le 26 février 1623 il épousa damoiselle Marçon de Bonvarlet, fille de noble homme Ponsin de Bonvarlet, conseiller du Roi, prevôt de la maréchaussée de Rethel, et de Jeanne Morlet. Le 2 avril 1642, devant le bailli de Rethelois, il fit le partage entre ses frères et sœurs, Simon, Christophe, Elisabeth, Charlotte et Marguerite Boucher, de divers fiefs, héritage de Philippe Boucher, son père. Cet acte est signé de Jacques Simonnet, seigneur de la Grandville et de Bellair, comme le plus proche parent. Un autre acte de partage passé le 10 août 1645 devant Bechard, notaire en Rethelois, de la succession de Ponsin de Bonvarlet, son beau-père, assigne pour la part de ses enfants plusieurs autres fiefs à Chaumont, Chartogne, Attigny, etc., ainsi que six maisons sises à Rethel. Les registres de la paroisse de Saint-Nicolas constatent son mariage, la naissance de ses enfants, la mort de sa femme arrivée le 22 octobre 1650. A cette époque les Espagnols s'étant rendus maîtres de Rethel, Innocent Boucher de Crèvecœur fut du nombre de ceux qui tentèrent de les en chasser; cette entreprise n'ayant pas réussi, il fut obligé de se réfugier à Charleville, où

il mourut la même année. Ces faits sont prouvés par actes signés Dubus, passés au bailliage de Rethelois les 13 et 17 avril 1651 en présence de Thomas Renart de Fuchsemberg, Jean Pauffin de Douzy, Nicolas Corvisart de la Cour, Pierre, Nicolas et Jean Brodart, seigneurs d'Ecly, de Boulan, de Gratte-Pierre et des Watines, parents paternels (1), Jean et Nicolas de Bonvarlet, Robert Watelet, Remi d'Aille, Pierre de la Hante, etc., parents maternels, qui ont désigné pour tuteur de ses enfants Louis de Vienot, leur oncle, et par un compte de tutelle rendu par le même le 12 août 1659 et un inventaire de partage, signé le Clerc et Dubus, greffiers, du 10 septembre même année, devant Jacques Simonnet, lieutenant-général au bailliage, et plusieurs autres parents. Il fut père de treize enfants, dont cinq sont morts en bas âge. Ceux qui ont survécu sont :

1°. Ponce, dont l'article suit ;

2°. Jean Boucher, seigneur de Mont-Laurent (2), baron de Sommevesle, né en 1628, marié 1° à Madelaine *Raullet* ; 2° à Marie *Jourdain*. Il est mort à Rethel, le 5 mai 1696 ;

3°. Pierre Boucher, né le 1er septembre 1629, à Rethel, marié à Agnès *Bilcart* ;

4°. Marguerite Boucher, née le 2 avril 1624 ;

5°. Elisabeth Boucher, née le 2 février 1631, mariée à Charles *de Remond*, sieur d'Arsicernon ;

6°. Marie Boucher, née le 4 octobre 1635 ;
7°. Anne Boucher, née le 14 janvier 1639 ; } religieuses au couvent de St-Sépulcre, à Charleville ;

8°. Jeanne Boucher, née le 10 février 1642. Par acte du 22 décembre 1661, elle fit don au prieuré de Saint-Joseph de Chaalons, d'une somme de 3,400 livres.

---

(1) Voyez *l'Armorial général*, reg. IV, généalogie de Lamirault, p. 6, et généalogie d'Oudet, p. 4.

(2) Mont-Laurent est un ancien fief situé à une lieue de Rethel. Sommevesle ou Sommevelle est entre Chaalons et Sainte-Menehould, sur la rivière de Vesle. Cette baronnie, qui appartenait à la maison de Conflans, fut vendue par Eustache de Conflans, peu de temps avant sa mort, arrivée le 19 juin 1628. (Voyez *Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 380.)

V. Noble Ponce Boucher de Crèvecœur, écuyer, seigneur de Sorbon et de Cueny, naquit à Rethel le 7 juillet 1625. Le 27 août 1659, d'après procuration du 1er juillet devant Dubois et Guyot, notaires à Chaalons, il lui fut rendu compte d'une portion de la succession de son père, par Jean Boucher, seigneur de Mont-Laurent, baron de Sommevesle, son frère. Le 22 décembre 1661, par contrat passé à Chaalons devant Jean Linage, sieur de Saint-Martin, garde-des-sceaux royaux, abandon lui fut fait des biens de sa sœur, Jeanne Boucher de Crèvecœur (1), qui, assistée de dame Perette de Bar, prit le voile le même jour au couvent des dames nobles de Saint-Joseph, en présence de Jean Boucher de Mont-Laurent et Pierre Boucher de Crèvecœur, ses frères. Il fut fait une autre reddition de compte par les mêmes le 19 août 1673, devant Barthélemy et Dogny, notaires à Rethel, et le 28 février 1676, devant Barthélemy et Dubus, notaires au même lieu, une décharge de tutelle fut donnée à Louis de Vienot, son oncle, sauf reprise de 3,237 liv. 9 sous à son profit et à celui dudit Jean Boucher de Mont-Laurent, son frère. Le 12 août 1676, en présence de Louis de Vienot, Jacques-Firmin Canelle, conseiller du Roi et bailli de Pouilly, Jacques Canelle, lieutenant-général au bailliage, et Antoine du Mesnil, lieutenant-général à Charleville, ses oncles, il épousa, damoiselle Nicole Fremyn-Godinot, fille de feu noble homme Remi Fremyn-Godinot, et de Charlotte Canelle, après dispenses pour cause de parenté et bulles du pape Clément X, données à Rome le 9 juillet 1676. Il obtint par ce mariage les fiefs et seigneuries de Sorbon (2) et de Cueny, qui déjà, d'après un acte de partage du 9 novembre 1629, avaient appartenu à sa famille. Par contrat du 22 juillet 1684, il acquit une

Godinot : d'argent, à 3 écussons d'azur.

V. T. W. P. S.

(1) Une partie de la seigneurie de Crèvecœur, passa à cette époque à Simon Beguin, seigneur de Vouzy, de Sausseuil, etc. (Voyez *l'Armorial général, reg.* VI, généalogie de Beguin, p. 3.)

(2) La terre de Sorbon appartient encore à la famille de Boucher de Crèvecœur.

maison à Rethel. Dans l'année 1686, il soutint un procès contre le prince de Ligne, marquis de Moy, à l'occasion de la seigneurie de Tugny. Une transaction fut passée le 6 décembre de la même année, et une seconde le 4 août 1689, devant Dubus et Barthélemy, notaires à Rethel. A la même époque, Ponce Boucher de Crèvecœur obtint contre les héritiers de la dame de Cailletière sa cousine, une sentence par laquelle les droits seigneuriaux lui furent adjugés. Par contrat devant les mêmes Dubus et Barthélemy, il acquit à Sorbon, le 5 mars 1692, de Charlotte Canelle, sa belle-mère, une partie de fief qui fut réunie à la seigneurie de Sorbon. Il quitta Rethel dans l'année 1694, laissant à ses enfants une fortune très-considérable. On a toujours ignoré le lieu et l'époque de sa mort. Une enquête faite le 23 septembre 1698 n'a donné aucun éclaircissement à ce sujet. Sa veuve mourut à Rethel le 2 juin 1716. Leurs enfants furent :

1°. Remi-Louis, dont l'article suit;

2°. Charlotte Boucher, mariée, le 5 février 1698, à messire Albert *de Magneaud*, avocat, puis conseiller au parlement, morte le 30 juin 1699, âgée de 20 ans.

VI. Remi-Louis Boucher de Crèvecœur, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils, gouverneur de Rethel, breveté colonel, grand prevôt de la maréchaussée de France, naquit à Rethel le 24 juin 1677. Par actes des 29 mars, 8 août, et 25 octobre 1695, devant Miroy et Pauffin, notaires à Rethel, et en présence de Jacques Canelle, lieutenant-général au bailliage, son grand-oncle, et Brodart de Boulan, son cousin, il lui fut rendu compte par M. Henri Fremyn-Godinot, conseiller du Roi, et Antoine du Mesnil, lieutenant-général à Charleville, ses oncles, de la succession de dame Charlotte Canelle, son aïeule, décédée le 9 novembre 1694. Il est question dans le dernier de ces actes de diverses sommes revenant aux Camart de Leschelle et aux Colbert, comme parents. Le 16 septembre 1697 il fut donné acte à sa mère de l'enregistrement de ses armoiries à l'armorial général, avec quittance de 25 livres 10 sols pour droits payés. Le 1er août 1698, de-

vant Barthélemi et Miroy, fut dressé l'inventaire de la succession de Ponce Boucher de Crèvecœur, son père. Il fut émancipé le 23 septembre 1698(1). Les 19 janvier 1701 et 6 novembre 1702, des lettres de bachelier et de licencié lui furent accordées à Reims. Le 16 mai 1703, d'après contrat du 13 février, et bulles de dispenses données à Rome le 19 avril, il épousa, à Rethel, Jeanne-Catherine WATELET, née le 24 mai 1681, décédée le 1er mars 1715, et inhumée dans l'église de Saint-Nicolas de Rethel (2), fille de messire Nicolas Watelet, écuyer, conseiller du Roi, receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Rethel, et de dame Claude Tiercelet. Les 13 et 25 septembre 1710, par le partage qui fut fait devant Pauffin et Miroy, notaires à Rethel, de la succession de sa belle-mère, Claude Tiercelet, la terre de Perthes est rentrée dans sa famille. A la même époque, Remi-Louis Boucher de Crèvecœur fut pourvu de la charge de conseiller du Roi en ses conseils. Par contrat du 8 juillet 1711 devant Barthélemy et Pauffin, notaires à Rethel, il fit donation avec Nicolas-Robert Watelet, receveur-général des finances, et Gaspard-Hyacinthe de Caze, baron de la Bove, seigneur de Juvencourt, ses beaux-frères, (Voyez l'*Armorial général*, généal. de Caze, reg. V, tom. Ier, p. 6, et le *Dictionnaire de la noblesse*, tom. IV, p. 65.) d'une somme de 3,200 livres à l'hôpital de Rethel. Il partagea avec les mêmes, le 26 novembre 1714, devant Fortin et Renard, notaires au châtelet de Paris, d'après acte du 10 juillet 1712, une somme de 256,498 livres, provenant de la succession de Jacques Tiercelet, contrôleur-général des fortifications, leur oncle; fut nommé tuteur de ses enfants mineurs le 20 mai 1715; et, les 22 et 27 du même mois, il fit faire l'inventaire de la succession de Catherine Watelet, devant Pauflin et Dubus, notaires à Re-

WATELET : d'azur, à une ancre d'argent, accostée de 2 étoiles du même.

---

(1) En présence de François Canelle de Warigny et Charles Canelle de la Cour, ses oncles.

(2) Son épitaphe porte qu'elle était femme de messire Remi-Louis Boucher de Crèvecœur, écuyer, conseiller-d'état, gouverneur de Rethel et grand prevôt de la maréchaussée de France.

thel, en présence de Nicolas Watelet, aïeul, Marguerite de Lambruselle et Antoine Bouchier, écuyer, parents des mineurs. Le 10 février 1716, il fut présent au contrat devant Goudin et Mahaut, notaires à Paris, du mariage de son beau-frère, Nicolas-Robert Watelet, avec Nicole-Elisabeth de Beaufort (1). Le 21 novembre 1716, par acte passé à Rethel, devant Charles Dubus, en présence de MM. Henri Fremyn-Godinot, conseiller; Martin Durand, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Heudicourt, cavalerie, Gilles de Vienot, président de l'élection de Rethel, Charles Canelle de la Cour, également président, Nicolas-Robert Watelet, tous oncles, ou proches parents des mineurs, il lui fut adjoint pour la tutelle de ses enfants, Nicolas Watelet, leur aïeul, dont la succession fut partagée les 31 mai 1720, 22 mars et 23 octobre 1721, entre Anne Torchet de la Chapelle, sa seconde femme, et ses fils et gendres, Nicolas-Robert Watelet, Gaspard-Hyacinthe de Caze, Jean-Louis Roze, Emmanuel-François Polonceau et Remi-Louis Boucher de Crèvecœur. Celui-ci mourut le 13 septembre 1733, et fut inhumé le 15, dans l'église de Saint-Nicolas de Rethel. Il fut père de :

1°. Nicolas-Etienne Boucher, né le 22 juin 1707. Il s'est noyé à Reims, le 14 juillet 1721;

2°. Pierre-Joseph, qui a continué la postérité;

3°. Marie-Anne-Jacqueline Boucher, née à Rethel, le 27 juin 1705, qui prit le voile à l'abbaye royale de Saint-Pierre-les-Dames à Reims, le 14 septembre 1724;

---

(1) L'acte porte les signatures de Marguerite-Françoise Béraud, veuve de Charles Colbert de Croissy, ministre et secrétaire-d'état, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy et de Sablé, ministre-d'état, conseiller au conseil de régence et commandeur des ordres du Roi, Nicolas des Marets, marquis de Maillebois, ci-devant ministre-d'état et contrôleur-général des finances, Marie-Françoise Colbert, épouse de Louis Joachim de Montaigu, vicomte de Beaune, marquis de Bouzols, lieutenant-général des armées du Roi, Gaspard-Hyacinthe de Caze, trésorier-général des postes, Remi-Louis Boucher de Crèvecœur, écuyer, conseiller du Roi, grand prevôt de la maréchaussée de France, Jean-Baptiste de la Chapelle, écuyer, sieur du Clos, maréchal-des-logis des chevau-légers de la garde du Roi, Nicolas Arlet, seigneur de la Loge, président des traites, tous parents du futur époux.

4°. Jeanne-Nicole Boucher, née le 29 août 1710. Elle fit donation d'une somme de 5000 livres, au couvent de la Congrégation de Reims, et y prit le voile le 1er septembre 1732;

5°. Marie-Antoinette Boucher, née le 15 novembre 1711. Elle fit profession dans le couvent des Ursulines d'Épernay, le 12 juin 1731;

6°. Marie-Jeanne Boucher, née le 12 décembre 1712, mariée, le 2 mai 1735, à Jean-Baptiste-Nicolas *Clocquet* (1), écuyer, contrôleur-général des finances au département de Châlons, fils de Pierre Clocquet, écuyer, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Soissons, et de Marie-Françoise Thuillier.

VII. Pierre-Joseph Boucher de Crèvecœur, écuyer, seigneur de Sorbon et de Montflambert, contrôleur-général des finances au département de Châlons-sur-Saône, né le 14 novembre 1713 à Rethel, fut élevé à Paris sous la tutelle de son oncle, Nicolas-Robert Watelet, receveur-général des finances. Le 22 novembre 1738 il fut pourvu de l'office de contrôleur-général des fermes. Le 19 décembre 1740, après la mort de son oncle, des lettres de bénéfice d'âge ayant été obtenues par ses cousins-germains, Claude-Henri Watelet, depuis l'un des quarante de l'Académie française, et Jean Nicolas Watelet de Valogny, depuis brigadier des armées du Roi, il assista à l'entérinement de ces lettres qui eut lieu à Paris, le 20 du même mois, selon acte du même jour en présence des parents ci-après indiqués : Gaspard-Hyacinthe de Caze, baron de la Bove, Jean de Boullogne, intendant des ordres du Roi, Edme-Joseph Roslin, fermier-général, oncles; Gaspard-Henri de Caze de la Bove, maître des requêtes, Anne-Nicolas Robert de Caze, fermier-général, Paul-Etienne-Charles Magneaud, chevalier, conseiller au parlement, Paul-Gaspard-François le Gendre, chevalier, président de la chambre des comptes, Claude François Palamède de Forbin, marquis de la Barben, ses cousins-germains. Les 4 septembre 1744 et 9 mai 1745, devant Demai, Baptiste et Ballot, notaires à Paris, après le décès de dame Nicole-Elisa-

(1) Marie-Madelaine Clocquet, sa sœur, épousa, le 11 mars 1724, Jules-Anne *de Montfort*, seigneur-vicomte de Villette et de Court. (*Armorial général*, rég. II, *seconde partie*, art. de Montfort, p. 9; rég. V, *seconde partie*, généalogie de Navier, p. 5.)

beth de Beaufort, sa tante, eut lieu le partage de la succession de Nicolas-Robert Watelet, son oncle, entre ses deux fils, Claude-Henri Watelet et Jean-Nicolas Watelet de Valogny, succession à laquelle Pierre-Joseph Boucher de Crèvecœur se trouvait avoir part d'après testament du 21 novembre 1740. Le 31 mars 1750 les mêmes lui constituèrent une rente de 200 fr. Le 22 mai 1751, par contrat passé devant Arnould, notaire au bailliage, et acte du 24, il épousa en premières noces, au château de Montflambert, près d'Epernay, Françoise-Marguerite BARBIER DE LA SERRE, née à Angers le 8 juin 1723, décédée le 3 mai 1753, fille de messire Joseph Barbier de la Serre, écuyer, seigneur de la Serre et de Montflambert, et de dame Françoise Quernel. Par ce mariage il se trouva allié à M. de Machault, garde-des-sceaux, et il devint possesseur du domaine de Montflambert qu'il vendit, par acte du 14 avril 1753, devant Clauteau, notaire à Reims, à Jean-Baptiste du Châtel. Par acte du 2 octobre 1754, passé devant Jacques Devasse, notaire à Paray-le-Monial, en présence de M. Abraham Bertin de Villars, oncle, il fut nommé tuteur de son fils, Anne-Joseph Boucher. Il épousa en secondes noces, par contrat du 11 octobre 1756, passé devant Demay et Hezet, notaires à Château-Porcien, et acte du 12, après dispenses et bulles du pape Benoît XIV, données à Rome le 3 septembre précédent, damoiselle Madelaine-Henriette ROZE, sa cousine-germaine, née le 2 octobre 1729, à Château-Porcien, morte à Abbeville le 7 mars 1797, fille de Jean-Louis Roze, écuyer, ancien gouverneur de Rethel, et de dame Marie-Anne Watelet. Le même contrat relate une rente de 37 livres léguée à Madelaine-Henriette Rozè par Gaspard-Hyacinthe de Caze (1), baron de la Bove, son oncle et

BARBIER DE LA SERRE : d'argent, à 3 merlettes d'azur.

V. T. IV. Add

ROZE : d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

V. T. IV. Add

(1) Ses trois filles furent ainsi mariées : Henriette-Madelaine épousa, le 22 août 1731, Jean-Louis Rouillé d'Orfeuil ; Anne-Marie-Catherine, le 30 octobre 1735, François de Louet de Murat de Nogaret, marquis de Calvisson ; et Charlotte-Nicole, le 27 août 1736, Claude-François-Palamède de Forbin, marquis de la Barben.

celui du futur époux, et une autre rente de 500 livres léguée à la même par Gaspard-Henri de Caze de la Bove (1), intendant de Champagne, leur cousin-germain, et son parrain. Pierre-Joseph Boucher de Crèvecœur fit son testament devant d'Argand, notaire à Paray, le 18 août 1757. Il mourut le 25 du même mois, et fut inhumé dans l'église de cette ville. Il a eu pour enfants;

Du premier lit :

1°. Anne-Joseph Boucher, né en 1752, mort le 5 avril 1756.

Du second lit :

2°. Jules-Armand-Guillaume, qui a continué la postérité, et dont l'article suit.

VIII. Jules-Armand-Guillaume Boucher de Crèvecœur, écuyer, contrôleur-général des finances du Roi au département de Soissons, puis directeur des douanes à Abbeville, membre associé de l'Institut de France (Académie royale des Sciences), de la société philomatique de Paris, de celles d'Agriculture et Linnéenne, membre correspondant de la société royale de Londres, et de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe, est né à Paray-le-Monial le 26 juillet 1757. Il fut mis, le 29 septembre de cette année, sous la tutelle de sa mère qui se retira à Rethel. Il fit ses études au collége de Juilly et à l'université de Reims. Il assista, le 24 juin 1771, à Rethel, et le 28 juillet 1773, au château de Vetheuil, au partage de la succession de ses aïeuls maternels, Jean-Louis Roze, et Marie-Anne Watelet, entres leurs fils et gendres, Jean-François-Nicolas Roze, écuyer, et son épouse, Marie-Thérèse Fourquet de Montimont (2), Pierre-François Roze,

---

(1) Son fils Gaspard, Louis de Caze, baron de la Bove, ancien intendant de Bretagne, né en 1749, est mort en 1824, conseiller à la cour des comptes. Sa fille avait épousé le comte de Pelet, capitaine aux Gardes françaises; leur fils unique, le comte Félix de Pelet, est aujourd'hui sous-préfet.

(2) Leur fils, le dernier du nom, est ingénieur en chef des ponts-et-chaussées. Leur petite-fille a épousé le baron Poupart, maréchal-de-camp.

officier de la marine royale, alors dans l'Inde, représenté par Angélique-Bernardine Droneau, sa femme, Isidore Roze, capitaine d'infanterie, Jean-l'Évangéliste Roze (1), subdélégué de Champagne, Antoine Tremeau de Fenneville, écuyer, Henri-Nicolas Morin de la Sablonnière (2), seigneur de Vetheuil, Paul-Charles-Philibert Tiercelet, sieur du Clos, aussi subdélégué de l'intendance de Champagne, ses oncles. Le 9 mai 1774 des lettres de bénéfice d'âge lui furent accordées. Il fut nommé contrôleur-général surnuméraire au département de Chaalons le 17 décembre 1777. Par contrat du 15 novembre 1787 (3), passé devant Lemaire et Giard, notaires à Paris, en présence de Jacques de la Hante, écuyer, conseiller du Roi, l'un des fermiers-généraux de S. M., Etienne-Marie de la Hante (4), aussi fermier-général, Adélaïde-Alexandrine de Parseval, aïeul, oncle et tante; Nicolas Bréant (5), Jeanne-Françoise de Fenneville, Gabriel Morin de la Sablonnière, Anne-Charles Modeinx de Saint-Vast, Jeanne-Louise-Caroline de Valory, Claude-Etienne-François de Luzines, tous parents ou alliés, il épousa demoiselle Etienne-Jean-Marie DE PERTHES, née à Crépy en Valois le 19 mars 1767, décédée à Abbeville le 31 juillet 1827, et inhumée à Epagne, près de cette ville, fille de messire

DE PERTHES : d'azur, à deux fleurs de lys d'or et une épée d'argent, garnie d'or, la pointe en haut sommée d'une couronne fermée d'or.

---

(1) Il était à Chaalons, procureur-syndic de l'assemblée provinciale de Champagne, lorsqu'au retour de Varennes il reçut des marques de la confiance du Roi; traduit pour ce fait au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et exécuté le 13 juillet 1794.

(2) Il était frère de madame Verdelhan des Fourniels, souvent citée dans les Mémoires de Marmontel, et dont la fille unique a épousé le comte de Chabrillan. Son autre sœur avait épousé M. Valdec De Lessart, dont le fils fut ministre sous Louis XVI. Sa petite-fille, Gabrielle-Louise-Susanne Morin de la Sablonnière, a épousé le baron Charles-Olivier de Pigniol de Rocreuse, officier de la Garde royale.

(3) L'année précédente était mort sans postérité Claude-Henri Watelet, dont il se trouva ainsi héritier, avec MM. de Caze, Rouillé d'Orfeuil et de Forbin, ses cousins issus de germain.

(4) Il est père de MM. Adrien de la Hante, marié à demoiselle Sophie de Saint-Didier, de Charles de la Hante, marié à demoiselle Demidoff, et de demoiselle Victorine de la Hante, mariée au baron de Belfort.

(5) Sa fille, morte en 1828, avait épousé le comte de Possé.

Jean-Charles de Perthes, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils, et de dame Marie-Elisabeth-Victoire de la Hante (1). Jean-Charles de Perthes, né à Reims le 27 juillet 1733, était le dernier rejeton en ligne directe de Colet de Perthes et de Marguerite Romée, fille de Jean Romée de Vouthon (2), frère d'Isabelle Romée, mère de Jeanne d'Arc, descendance prouvée par une sentence du 16 août 1585 du bailli de Vitry (3), et depuis par les actes, titres et contrats actuellement en possession de la famille Boucher de Crèvecœur, comme seule héritière de Jean-Charles de Perthes, mort à Soissons le 20 janvier 1767 (4). En 1791 Jules-Armand-Guillaume Boucher de Crèvecœur, poursuivi comme noble, quitta Rethel et se réfugia à Abbeville. Nommé membre associé de l'Institut le 25 janv. 1800, il fit paraître successivement divers Mémoires sur les sciences naturelles et une flore d'Abbeville. Le 29 juin 1803, lors du passage dans cette ville du chef du gouvernement d'alors, il obtint de lui un décret qui rendit quelque prospérité au commerce de la France. Il fut l'un des fondateurs et le président de la société royale d'émulation (5); depuis membre du conseil mu-

---

(1) Née le 15 janvier 1746, morte à Crepy, le 19 février 1804.

(2) Dans quelques actes ces noms sont orthographiés ainsi *Pertes Vouton* ou *Voulthon*. (Voyez le *Traité de la Noblesse*, par la Roque, *chap.* XLIII, *p.* 194, *édit. in-4°*, *Paris*, 1678.)

(3) Voyez les lettres patentes données en décembre 1429, à Meun sur-Yèvre, par le roi Charles VII, accordant la noblesse à la pucelle Jeanne d'Ay, ou d'Arc, à son père Jacques d'Ay, à sa mère Isabelle Romée, ensemble leur lignage, leur parenté, et leur postérité née et à naître en ligne masculine et féminine.

(4) La famille de Perthes s'est alliée aux le Cocq, seigneurs d'Acy, marquis d'Esgrenay, etc., qui tirent leur origine de Jean et d'Oudard le Cocq, dont l'un faisait partie du parlement de Paris en 1344. Robert le Cocq, leur oncle, était en 1351, évêque-duc de Laon et pair de France. (Voyez *l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. 2, p. 104 et 105.); aux Quatre sols, Herbin-de-Gennes, Fremyn de Lestang, de Branscourt, de Fontenilles, Bergier, Blanchon d'Arsilier, Billet de Perthes, etc.)

(5) Voici la liste des principaux ouvrages manuscrits ou imprimés de Jules-Armand-Guillaume Boucher de Crèvecœur, *Flore d'Abbeville*, 1 vol. in-12. Paris, 1800. *Examen des substances végétales propres*

nicipal, du jury d'instruction, etc. Il contribua à plusieurs établissements utiles, notamment les écoles gratuites de dessin et de musique. Ayant sollicité sa retraite de directeur des douanes, il fut par une ordonnance du Roi du 31 mars 1825, remplacé par son fils aîné. Une autre ordonnance du 3 août 1825 fixa sa pension de retraite. De son mariage sont issus :

1°. Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes, chevalier, de l'ordre de Malte, directeur des douanes à Abbeville, né le 10 septembre 1788, à Rethel. Il fut autorisé par ordonnance du Roi du 16 septembre 1818, insérée au Bulletin des lois, n° 238, à ajouter à son nom celui *de Perthes*, nom de sa mère, dont la famille issue en ligne directe de Colet de Perthes et de Marguerite Romée de Vouthon se trouvait éteinte (1);

2°. Etienne Boucher de Crèvecœur, né à Réthel le 21 février 1791;

3°. Jules Boucher de Crèvecœur, né à Abbeville le 21 novembre 1793, mort le 28 décembre, même année;

4°. Jules Boucher de Crèvecœur, né à Abbeville le 24 novembre 1796;

5°. Armand Boucher de Crèvecœur, né à Abbeville le 11 juillet 1799, marié à Boulogne-sur-Mer, le 14 février 1827, avec Jeanne-Victoire *Isnardy*, née à Boulogne le 27 juillet 1804. De ce mariage est issu :

Anatole Boucher de Crèvecœur, né à Boulogne le 12 mai 1828.

6°. Félix Boucher de Crèvecœur, né à Abbeville le 19 mars

à la fabrication du papier, 1795; *Dissertations sur les matières glauques*, 1796; *Notice sur Ch. F. du Maisniel de Belleval*, 1797; *Observations sur le plantain maritime*, 1797; *sur le Cucubatus maritimus*, 1797; *Nouvelle espèce de Riccia*, 1798; *de la Formation des perles*, 1798; *Plan d'une géographie botanique*, 1798; *Voyage dans le département du Pas-de-Calais*, 1798; *Tableau des plantes céréales et graminées*, 1798; *Observations sur un squelette d'Auroch*, 1798; *sur un cuir végétal produit par l'auricularia philacteris*, 1798; *Observations sur les terrains inclinés*, 1798; *Expériences et recherches sur l'orme*, 1799; *Tableau des plantes comestibles*, 1799; *Discours sur la botanique*, 1799; *Réflexions sur la douleur*, 1799; *Observations météréologiques*, 1799; *Essai sur l'agriculture des terrains de sable*, 1799; *sur la Culture et l'emploi du chardon à foulon*, 1801; *Usage du tetragone comme plante alimentaire*, 1812; *Recherches sur l'ancien port de Quentovic*, 1828, etc. Traduction de l'ouvrage latin *Fundamentum historiæ naturalis muscorum frondosorum*, 1799; traduction du poëme de *Casti gli animali parlanti*, 1804, etc.

(1) Voyez aussi le Bulletin des lois, n° 324.

1805, décédé le 12 février 1817. A peine âgé de 13 ans, il s'était fait connaître des savants par un génie précoce et par son aptitude aux sciences. Un nouveau genre de plante a reçu son nom, *Ceramium Felicii*, Céramie de Félix. (Voyez les *Mémoires du Museum d'Histoire Naturelle*, t. XVI, p. 129, Paris, 1828 ; le *Dictionnaire des Sciences naturelles*, de Levrault, 1828; *Plantes Cryptogames*, par Desmazières, Lille, 1827, n° 203.)

7°. Aglaé Boucher de Crèvecœur, née le 15 mars 1790, à Rosoy-sur-Serre, mariée, le 3 janvier 1810, à Bonaventure-Charles-Henri *Eloy de Vicq*, chevalier de Vicq, né à Douay le 3 juillet 1777. De ce mariage est issu :

Léon-Bonaventure Eloy de Vicq, né à Abbeville le 24 octobre 1810;

CANTINEAU DE COMMACRE,

Seigneurs de la Cantinière, de la Gueronière, de la Villette, de la Roche, de Chataigneraye, du Coudray, du Marais, de la Salle-Guenant, de Sainte-Catherine de Fierbois, etc., etc., *comtes* de Commacre, *en Poitou, en Anjou* et *en Touraine.*



Armes : *d'argent, à 3 molettes d'éperon de sable.*
Couronne de marquis.

La famille de CANTINEAU, originaire du Bas-Poitou, et établie successivement en Anjou et en Touraine, est d'extraction noble, ancienne et militaire. Quoique ses titres primordiaux eussent été la proie des guerres civiles du 16e siècle (1), et que ceux qu'elle avait recouvrés et réunis depuis eussent été détruits dans le chartrier de Commacre, en 1793 (2), pendant la tourmente révolutionnaire, néanmoins, au moyen des preuves faites par cette famille devant M. Chauvelin, intendant de Touraine, en 1715, preuves dont le vidimé signé de M. Lescalopier, intendant de la

(1) Ils furent brûlés lors de la surprise de la maison de la Séverie par le capitaine Baudouin, calviniste, suivant les preuves testimoniales faites pour l'ordre de Malte, en 1598, lors de l'admission de Jacques Cantineau de la Cantinière.

(2) Certificat du maire de la commune de Sainte-Catherine de Fierbois, délivré le 17 juin 1808.

même province, le 1er octobre 1776, nous a été produit, ainsi que celles faites depuis pour les chapitres de Saint-Martin de Salles, en Beaujolais, et de Migette, en Franche-Comté, elle justifie encore d'une filiation de 500 ans, à partir de Nicolas Cantineau, dont nous allons parler.

I. Nicolas Cantineau, écuyer, seigneur de la Cantinière, paroisse de Saint-Aubin de Baubigné, en Bas-Poitou, reçut un aveu le 1er juin 1327. Il eut, entre
N. . . . . . . autres enfants, Gilles, Ier du nom, qui suit.

II. Gilles Cantineau, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Cantinière, de la Gueronière, etc., reçut, le 2 juillet 1364, les foi et hommage et serment de fidélité de Jacques de la Brosse, écuyer, seigneur de la Grande-Brosse, à raison des biens-fonds que ce dernier tenait dans la mouvance de la terre de la Gueronière.
N. . . . . . . Il fut père de Gilles, IIe du nom, qui suit.

III. Gilles Cantineau, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Cantinière, de la Gueronière, etc., fournit son aveu et dénombrement en 1411, et vivait encore le 7 juin 1445, époque à laquelle comme fondé de procuration de damoiselle Devote Petit, qualifiée dame de la Cantinière (1), il donna quittance en présence de Jean Cantineau, écuyer, d'une somme de 100 sous à messire Nicolas de la Brosse, procureur fondé de Marguerite de Pouillé, veuve de François de la Brosse. Il
N. . . . . laissa entre autres enfants :

1°. Gilles, IIIe du nom, dont l'article suit;

2°. Nicolas Cantineau, écuyer, qui comparut armé de brigandine, sous la charge de M. de l'Aigle, à l'arrière-ban du Poitou, convoqué par le roi Louis XI le 20 septembre 1467. Il eut pour fils :

Jean Cantineau, écuyer, sieur de Veillesson, archer du ressort de la vicomté de Thouars, lequel fit le service à l'arrière-ban de la noblesse, convoqué en 1491.

---

(1) Cette dame était ou sa femme ou sa mère.

IV. Gilles CANTINEAU, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Cantinière, de la Gueronière, etc., reçut, les 27 avril et 29 juin 1461, les foi et hommage de Marguerite de Pouillé, veuve de François de la Brosse, pour des biens qu'elle tenait de lui dans la paroisse des Aubiers. Après la mort de cette dame, Nicolas de la Brosse, écuyer, seigneur de la Grande-Brosse, son fils, lui compta la somme de 60 sous tournois pour droit de rachat, suivant la quittance que Gilles Cantineau donna de cette somme le 17 juin 1465. Il eut deux fils : N. . . .

1°. Guillaume Cantineau, écuyer, seigneur de la Cantinière, qui fit le service au ban et arrière-ban de la noblesse de Poitou en 1491, et mourut sans postérité;

2°. Pierre, qui a continué la descendance.

V. Pierre CANTINEAU, écuyer, seigneur de la Cantinière et de la Barre, rendit aveu pour son hébergement de la Guesionière le 19 septembre 1502, et reçut, le 2 juin 1505, de Jean de la Brosse, fils de Jacques, seigneur de la Grande-Brosse, l'aveu et dénombrement des dîmes de Férolles, mouvantes de son hôtel de la Cantinière. Il fut père de Jean, Ier du nom, qui suit. N. . . . .

VI. Jean CANTINEAU, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Cantinière, de la Villette et de la Roche, reçut trois aveux et dénombrements de Jean de la Brosse les 6 et 22 juillet 1506 et 12 novembre 1507, puis un quatrième, le 13 juin 1510, de Jean de Pouillé, écuyer, seigneur de la Pouillerie, pour la terre de la Planche-Arnaud, située dans la mouvance de sa seigneurie de la Barre, paroisse des Aubiers. Il épousa Françoise FOUCHER, de la maison du Gué de Sainte-Flaive, près Mareuil, en Poitou, laquelle le rendit père de trois fils et de quatre filles :

FOUCHER : de sable, au lion d'argent.

1°. René Cantineau, écuyer, seigneur de la Cantinière, marié avec Anne *de Gerault*, de la maison noble de Vernaye, au Maine. Il en eut deux fils :

A. Jean Cantineau, écuyer, seigneur de la Cantinière, marié avec Jacquette *Joubert*, fille de noble homme

Charles Joubert, écuyer, sieur de la Cour, et d'Antoinette Mesnard, de la maison noble du Petit-Puy. Ses enfants furent :

a. Eusèbe Cantineau, écuyer, seigneur de la Cantinière, dont la postérité a formé plusieurs rameaux connus sous les dénominations des seigneurs de la Cantinière (1), du Coudray, de la Chataigneraye, de Saint-Philbert, etc. Le dernier rejeton de la branche aînée, établie en Anjou, est mort à l'armée de Condé. Une branche qui en était issue existait à Saint-Domingue en 1770 ;

b. Jacques Cantineau de la Cantinière, né en 1577, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, en 1598. Ses preuves testimoniales furent faites par Claude de Linières, commandeur de Roche, et Ambroise Châtaigner, commandeur de Saint-Remy, commissaires nommés le 5 juin 1597, dans le chapitre provincial tenu à Poitiers par Georges de Regnier de Guerchy, grand-prieur d'Aquitaine ;

B. Jacques Cantineau, qui fit un partage avec son frère, le 17 octobre 1541 ;

2°. Jean, IIe du nom, qui suit ;

3°. Jacques Cantineau, écuyer, seigneur de la Villette, ainsi qualifié dans une transaction du 17 décembre 1541. Il s'établit en la paroisse de Moulinberne, ressort de Baugé, en Anjou.

4°. Justine Cantineau, dont était veuf, en 1544, Joachim *Tarzé*, seigneur de Millé des Loges ;

5°. Perrine Cantineau ;

6°. Urbaine Cantineau ;

7°. Françoise Cantineau ;

VII. Jean Cantineau, IIe du nom, écuyer, sieur de la Cantinière, partagea avec ses frères René et Jacques et ses sœurs Justine et Perrine, les successions de Jean Cantineau et de Françoise Foucher, leurs père et mère, par acte du 22 janvier 1522 (*v. st.*), passé devant Bodet, notaire en la cour de Mauléon. Urbaine et

---

(1) Des descendants d'Eusèbe Cantineau ont porté exclusivement le nom *de la Cantinière*, et entre autres François de la Cantinière, époux de Marie *Forestier*, Renée de la Cantinière, femme de N...... *Grimault*, seigneur des Pascaudières, et Françoise de la Cantinière, femme de Charles *de Tusteau*, écuyer, sieur de Lavaulx, qui tous ont fait registrer leurs armoiries, *d'argent*, *à 3 molettes d'éperon de sable*, à l'armorial général de France, généralité de Poitiers. Les différents rameaux issus d'Eusèbe Cantineau, aîné de la famille, portaient les mêmes armes.

Françoise Cantineau, leurs autres sœurs, ratifièrent ce partage le 27 décembre 1525. Jean, IIe du nom, fit un accord, le 16 février 1544 (*v. st.*), avec Joachim Tarzé, seigneur de Millé des Loges, son beau-frère. Il est qualifié commandant au château de Nantes, dans son contrat de mariage du 1er juin 1547, passé devant Duchesne, notaire en la cour du grand vau de Verneuil, avec Anne DE BEDON, fille de Jean de Bedon, écuyer, sieur de la Tour de Pouillé, et de Jeanne de Sauron. Jean Cantineau s'étant établi sur un fief situé en la paroisse de Parçay, en Touraine, il lui imposa le nom de la Cantinière, afin de le perpétuer dans sa branche. Il eut pour fils :

DE BEDON : d'argent, à un loup et un renard de gueules, affrontés.

VIII. Jean CANTINEAU, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Cantinière, en Touraine, épousa, par contrat du 7 septembre 1572, passé devant du Chesne, notaire en la cour de l'Isle-Bouchard, Anne DE BONCHAMP, veuve de Louis de Crau, écuyer, sieur du Lac-Bouin. Jean Cantineau fit une déclaration en faveur de sa femme le 7 août 1573, devant Bonne, notaire. Il passa un accord avec Jacques de Bonchamp, écuyer, seigneur des Clozeaux, son beau frère, le 23 décembre 1580, et un autre avec Anne de Bedon, sa mère, le 23 juin 1581, devant Salvart, notaire. Il fut père de :

DE BONCHAMP : de gueules, à 2 triangles d'or entrelacés.

IX. Jean CANTINEAU, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Cantinière, lieutenant d'une compagnie de 100 hommes de pied. Il épousa, par contrat du 3 décembre 1588, passé devant Floyau et Bressin, notaires en la cour de Savigny, Jacquette DE LA TOUCHE, fille de feu noble homme Louis de la Touche, écuyer, et de Claude de Bechart. Jean, IVe du nom, acquit des biens fonds les 8 mai 1587 et 31 janvier 1598, et obtint un arrêt du parlement le 19 mars 1594. Le 20 juin 1622, par acte passé devant Borgeuil, notaire à Chinon, il se démit de ses biens en faveur de ses enfants, savoir :

DE LA TOUCHE : d'or, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

1°. René, dont l'article suit;

2°. Jacques Cantineau, chevalier, seigneur de la Quiertière,

né en 1598, marié 1° avec Marguerite *Pidoux*; 2° le 16 décembre 1638, avec Jacquette *Guillemard*, fille de Jean Guillemard, sieur du Ressoux, docteur en théologie, et de Marthe de la Fons;

3°. Urbaine Cantineau, femme de Jean *du Breuil-Hélion*, écuyer, seigneur des Agnetons;

4°. Renée Cantineau;

5°. Françoise Cantineau, née en 1600.

DE LA ROCHE : d'hermine, à 3 fasces ondées de gueules.

X. René CANTINEAU, écuyer, seigneur de la Cantinière, fut marié, par contrat du 5 février 1617, passé devant Bodet, notaire en la cour de Montreuil-Bellay, avec Marguerite DE LA ROCHE, fille de François de la Roche, écuyer, seigneur de Varanne, et de Marie Laurens. Il fut maintenu dans sa noblesse par sentence de l'élection de Chinon du 20 juin 1634, et par sentences des commissaires aux francs-fiefs des 31 mars 1635 et 18 avril 1641. Ses enfants furent :

1°. Jean, V^e du nom, qui suit;

2°. René Cantineau, chevalier, seigneur de la Hutière, qui partagea les successions paternelle et maternelle avec son frère aîné le 4 juin 1678;

3°. François Cantineau, écuyer, seigneur de Redesse;

4°. Rénée Cantineau, femme de Jean *de Gallon*, écuyer, seigneur de Château-Ganne.

ACHARD :

XI. Jean CANTINEAU, V^e du nom, chevalier, seigneur du Marais, épousa, par contrat passé devant Bertrand, notaire à Thouars, le 3 septembre 1654, Anne ACHARD. Il fut nommé chevalier de l'ordre du Roi le 18 octobre 1662, et en reçut le collier des mains du duc de la Tremoïlle le 12 novembre suivant. Il était capitaine d'infanterie au régiment du duc de Roannais, suivant un certificat de ses services du 30 décembre 1663. Il transigea, le 16 décembre 1673, devant du Coudray, notaire, avec François Cantineau, son frère et Jean de Gallon, son beau-frère; passa un accord le 9 juin 1685, et vivait encore en 1698. Il eut pour fils Jean, VIe du nom, qui suit.

XII. Jean CANTINEAU, VIe du nom, chevalier, seigneur de la Cantinière, capitaine au régiment de Pié-

mont, infanterie, épousa, par contrat du 8 octobre 1696, passé devant Huet, notaire à Sainte-Maure, Gabrielle DES CHAMPS, fille de Louis des Champs, et de Catherine de Commacre. Il fit le service à l'arrière-ban en 1697, passa un accord le 29 octobre 1699, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Chauvelin, intendant de la généralité de Tours, du 15 février 1715, avec son fils, Jean Félix, qui suit.

DES CHAMPS : de gueules, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or.

XIII. Jean-Félix CANTINEAU, chevalier, comte de Commacre, baptisé le 25 août 1697, lieutenant des maréchaux de France, épousa, par contrat du 7 février 1719, Louise COCUEL, veuve d'Hélie-Louis-Gabriel de Valory, passa un accord le 9 février 1735 et obtint des lettres d'état le 7 mai 1749. Il a été inhumé le 24 mars 1750, dans la sépulture de sa famille, en la paroisse de Sainte-Catherine de Fierbois. Il eut, entre autres enfants :

COCUEL :

1°. Jean-Charles-Gabriel, qui suit;
2°. Félix-Auguste Cantineau de Commacre, seigneur de Fayet, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Orléans, cavalerie;
3°. Adélaïde-Henriette-Victoire Cantineau, mariée, en 1759, avec Gabriel *d'Arzac*, marquis de Ternay, capitaine au régiment d'Apchon, dragons, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XIV. Jean-Charles-Gabriel CANTINEAU, chevalier, comte de Commacre, seigneur de la Salle-Guenant, de la Jugeraye, de Fayet, du Verger, du Retail de la Porcillière, de Sainte-Catherine de Ferbois, etc., lieutenant des maréchaux de France, passa un bail le 16 octobre 1752, et reçut une reconnaissance féodale le 18 novembre 1780. Il est décédé le 22 janvier 1785. Du mariage qu'il a contracté le 18 février 1756, avec Madelaine-Hilaire SURIREY DE SAINT-REMY, fille de messire Louis-Michel Surirey de Saint-Remy, écuyer, receveur-général des finances en Dauphiné, et de dame Marie-Louise de Meguet, sont issus :

SURIREY : d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un tourteau de gueules, et accompagnée en chef de deux quintefeuilles d'argent, et en pointe d'un cœur du même.

1°. Alexandre-Toussaint Cantineau de Commacre, né le 13 janvier 1761, mort page du Roi en 1777;

2°. Louis-Charles, qui suit;

3°. Adélaïde-Charlotte de Cantineau de Commacre, née le 3 décembre 1756, reçue, le 10 juillet 1777, chanoinesse de la noble et royale abbaye de Migette, en Franche-Comté, où elle fit profession le 5 octobre 1779;

4°. N..... de Cantineau de Commacre, née le 19 décembre 1758;

5°. Angélique-Gabrielle de Cantineau de Commacre, née le 27 octobre 1762, chanoinesse du noble chapitre de Saint-Martin de Salles, en Beaujolais;

6°. Albertine de Cantineau de Commacre, mariée en 1797, avec Thomas-François *de la Boissière*. Ils sont décédés en 1828, laissant un fils et une fille.

A. Théodore de la Boissière, officier dans le 23e régiment de ligne.

B. Cécile de la Boissière.

XV. Louis-Charles, comte DE CANTINEAU DE COMMACRE, né le 7 septembre 1765, a servi depuis 1780 jusqu'en 1792, en qualité de capitaine dans le régiment de Royal-Roussillon, infanterie. Il a épousé, le 6 septembre 1808, Anne-Rose GASSOT DE DEFFENS, d'une ancienne famille noble du Berry, fille d'Alexandre Matthias Gassot de Deffens, ancien officier de dragons, et de dame Armande-Marguerite Bernard de Montebise. De ce mariage est issu :

GASSOT : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent, boutonnées d'or.

Félix-Armand de Cantineau de Commacre, né le 22 juillet 1809.



DE LA CELLE,

Seigneurs DE LA CELLE, DE BOUERY, DE SOUVOLLE, DU PLAIX, DE LAVIS, DU MONDON, DE VILBATON, DU VIGNAUD, DU BOUCHAUD, DE LA BARDE, D'AJAIN, DE CRESSAT, etc., *marquis* et *comtes* DE LA CELLE, *vicomtes* DE CHATEAUCLOS, *en Marche; seigneurs* DE LOCRIS, DE FERMECROY, DE MAISONNEUVE, *en Poitou*, DE FONTAINE, *en Saintonge*, et DE LAURIÈRE, *en Périgord.*



ARMES : *d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable, becquée et membrée d'or* (1). Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison DE LA CELLE (2), d'ancienne chevalerie et dont l'origine est inconnue, a toujours tenu rang

(1) L'aigle de la maison de la Celle est dite *éployée* dans plusieurs anciens documents de famille, mot qui signifie dans son sens propre aigle à 2 têtes, mais que les vieux héraldistes ont dénaturé en lui donnant le sens d'aigle qui a les ailes ouvertes. La gravure et la désignation des armes de cette maison, telles qu'elles sont figurées en tête de cette généalogie, sont conformes aux plus anciens sceaux qu'on a pu recueillir.

(2) Le nom de cette maison est écrit *de Lacelle*, dans quelques titres français ; il l'est constamment *de Cella* dans les actes latins.

parmi les principales familles de la province de la Marche. On peut citer entre toutes les autres preuves existantes ce vieil adage du pays, qui désigne quatre noms des plus anciens comme formant l'équipement d'un cheval, la selle, la bride, le mors et le bât, et qui sont les maisons de la Celle, de Bridiers, de Saint-Maur et de Montbas. On sait que dans beaucoup de provinces on classait ainsi certaines familles sous une forme proverbiale, ou qu'on leur attribuait un caractère particulier, tel que la valeur, la bienfaisance, etc.

On ignore si elle a pris son nom du bourg de la Celle (Dunoise), ou si elle lui a donné le sien (1). Ses auteurs en ont fondé l'église paroissiale, où se voyaient encore avant la révolution leurs sépultures et leurs armoiries apposées à la clef de la voûte ainsi qu'aux vitres principales, derrière le chœur. On trouve près de cette église quelques vestiges d'anciennes murailles qui font présumer qu'il y a existé un château fort. Celui de Bouery, connu comme son plus antique manoir, était situé dans cette même paroisse de la Celle, à quatre lieues de Guéret et à une ou deux soit de l'abbaye d'Aubepierre, soit des terres de Lavis, de Vilbâton, du Bouchaud, de Châteauclos, etc., qui lui ont appartenu dans la suite.

Les auteurs de la maison de la Celle étaient possessionnés dans le Limosin, la Marche et le Poitou dès le milieu du 11e siècle. Le premier dont les chartes aient conservé la mémoire est Hugues *de la Celle*, nommé dans un traité passé vers l'an 1040 entre Jourdain de Laron, évêque de Limoges, et Guillaume, comte de Poitiers. Ce prince offrit Hugues de la Celle pour l'un des garants de l'exécution de ce traité, dans le cas où ceux qu'il avait déjà nommés viendraient à mourir. (*Gallia Christiana*, édition de 1720, t. II, *Instrumenta*, colonne 172.)

---

(1) On sait que les noms de famille n'ont commencé à devenir héréditaires que depuis environ l'an 1000. Les noms des lieux sont plus anciens; mais beaucoup de familles ont changé les noms originaires de leurs premiers fiefs pour leur imposer les leurs.

Létard *de la Celle* fut présent, en 1055, à la charte d'union de l'église d'Hercé au monastère de Saint-Florent, en Poitou. (*Cartulaire rouge de Saint-Florent, Hist. de Bretagne, t.* I, *col.* 408.)

Hugues *de la Celle* est nommé parmi les témoins d'une charte de manumission accordée, en 1077, par Pierre, abbé de Saint-Junien, au diocèse de Poitiers, et les religieux de son monastère. (*Hist. des Comtes de Poitiers et Ducs de Guienne*, par Besly, *preuves, pag.* 371.)

Un titre de l'année 1086, conservé à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs à Paris, faisait mention d'un seigneur de la Celle, vivant à cette époque (1).

Vers le même temps Aldebert *de la Celle* fut présent à la charte d'une donation faite au monastère de Saint-Barthelemi de Bénévent, sous l'administration de G. qui en fut le premier prieur. (*Fonds de Gaignières*, à la Bibliothèque du Roi, *titres du Limosin, fol.* 65.)

Hugues *de la Celle* paraît dans plusieurs chartes du commencement du 12ᵉ siècle. La première, de l'an 1116, est relative à un différent qui existait entre l'abbé d'Uzerche et Bernard, vicomte de Comborn, au sujet d'un mas situé dans la paroisse de Tarnac, sur la frontière de la Marche et du Limosin, que le vicomte avait donné au prieuré de Ventadour. Les parties ayant comparu pour la décision de cette affaire devant Gérald, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége, le prieur de Ventadour produisit la charte de la donation faite à son monastère en 1116, par le vicomte Bernard, en présence d'Etienne de Vauchaussade, de Pierre de Naillac, de Gérald de Limoges, de Bernard de Brivezac, de Hugues de la Celle, etc., etc. (*Titre original de la collection de M. Ochier de Massy*,

(1) Un extrait de ce titre délivré par D. Fabri, a été brûlé, ainsi que beaucoup d'autres, en exécution de la loi du mois d'août 1793. Parmi ces titres se trouvaient une bulle du pape Boniface VIII, accordée à Hugues de la Celle, gouverneur des comtés de la Marche et d'Angoulême.

achetée par M. Deval, avoué à Chambon.) On voit le même Hugues *de la Celle* figurer avec Géraud de Dun dans la charte d'une donation faite vers le même temps au monastère de Saint-Barthélemi de Bénévent, par Seguin de Lignières et Hugues Barriol, son parent, sous l'administration du prieur Humbert, puis à une concession faite vers l'an 1118, entre les mains de Gérald, prieur de Bénévent, par Guillaume, Béraud et Aldebert de Dun. (*Extraits des titres du Limosin, ibid. pp.* 102, 111.) Enfin Hugues *de la Celle* fut présent à la charte de fondation de l'abbaye de Bonnevaux, au diocèse de Poitiers, accordée, vers l'an 1120, par Hugues le Brun, sire de Lusignan, et Sarrasine, sa femme. (*Gallia Christ. t.* II, *Instrumenta*, *p.* 375.)

Guillaume *de la Celle* est nommé dans une bulle du pape Calixte II, du 17 des calendes d'octobre 1119, par laquelle ce souverain pontife confirma l'abbaye de Fontevrault dans nombre de donations qui lui avaient été faites, et entre autres, dans celle du lieu de la Gasconère, qu'Arbert et Guillaume de Burno et Guillaume de la Celle avaient donné à ce monastère. (*Ibid. pag.* 1316.) Il est sans doute le même que Guillaume *de la Celle*, lequel, conjointement avec Ameil, seigneur de Chambon, et Aymoin de Barmont, approuva le don fait en 1141, à l'abbaye de Bonlieu, par Bernard de la Roche, du tènement ou mas de Jonchet. (*Généalogie de la maison de la Roche-Aymon*, 1776, *fol.* 13; *extraits des titres du Limosin, à la Bibliothèque du Roi, fol.* 360, 363.)

Geoffroi et Ildebert *de la Celle* furent témoins, en 1122, de l'acte par lequel Béraud et Aucher de Dun, frères, fils de Pétronille de Salaniac, renoncèrent à leurs prétentions sur les serfs qu'Aimoin de Salaniac, père de Pétronille, avait donnés en mourant à l'église de Limoges. (*Cartulaire de Saint-Etienne de Limoges.*)

Isambert *de la Celle* fit don, en 1162, avec le consentement de Hugues de Lusignan, de la terre de Baitrec à l'abbaye de Noaillé, au diocèse de Poitiers, à

laquelle il voua, pour y être religieux, son fils aîné, Guillaume *de la Celle.* (*Gallia Christ.*, *t.* II, *col.* 1242.)

Grégoire *de la Celle*, et ses fils Raoul, Hugues et Gautier, comme seigneurs dominants, donnèrent leur approbation à une donation faite par plusieurs de leurs vassaux au monastère d'Aubepierre (1) par charte de l'année 1163, en présence de Pierre de Marville, d'Emeri, Isambard et Pierre Ajasson, de Garnier de Lignières, de Boson de Cluys, d'Amélie de Malval, de Géraud de Bridiers, etc., etc. (*Cartulaire d'Aubepierre.*)

Geoffroi *de la Celle* assista, en 1175, à une charte par laquelle l'abbaye de la Merci-Dieu donna le pont de la Roche à Pierre de Montrabé, seigneur de Preuilly et à sa postérité à la charge par eux de l'entretenir à leurs frais. (*Cartulaire de l'abbaye de la Merci-Dieu, au diocèse de Poitiers.*) Il fut encore témoin d'une charte par laquelle Richard, roi d'Angleterre, donna, vers l'an 1189, à Hugues, comte de Saint-Pol, tout ce que le père de ce comte avait possédé en Angleterre. (*Recueil de Perard pour l'hist. de Bourgogne, pag.* 255.)

Le 3 février 1190 (*v. st.*), Hélie *de la Celle*, sénéchal de Gascogne, assista, avec le comte d'Armagnac, les vicomtes de Béarn, de Fronsac et de Castillon, les sires d'Albret, de Lesparre, etc., etc., à des lettres par lesquelles Richard Ier, roi d'Angleterre, confirma les droits, possessions et priviléges de l'abbaye de la Sauve-Majeure. (*Gallia Christiana, t.* Ier, *col.* 988.)

André du Chesne, dans la *Généalogie de la maison du Plessis-Richelieu*, chapitre V, en parlant de l'alliance de Charlotte *de la Celle* avec Guillaume du Plessis, IIIe du nom, s'exprime ainsi : « Elle était issue » d'une des plus nobles et célèbres maisons de ce temps-

---

(1) Plusieurs tombeaux des seigneurs de la Celle, avec les armes de cette maison, se voyaient dans l'église de ce prieuré, dont ses auteurs sont comptés au nombre de ses fondateurs.

» là; car les vieux enseignements font foi que l'an 1212 » Geoffroi *de la Celle*, chevalier, suivait la cour de » Jean, roi d'Angleterre, duc de Normandie et de » Guienne, avec Raoul Tesson, Fouques Paynel et » autres chevaliers de marque; ensuite de quoi il fut » fait sénéchal de Poitou (1), par Othon de Saxe, duc » de Guienne et comte de Poitiers, neveu du même » Jean, roi d'Angleterre. De là la Guienne et le Poitou » ayant été réunis à la couronne de France, Robert *de* » *la Celle*, chevalier, assura le roi saint Louis par son » propre scellé de l'an 1243, qu'il lui demeurerait fidèle » et le servirait loyaument contre les ennemis de son » état. Le roi Philippe-le-Bel choisit aussi, l'an 1312, » Hugues *de la Celle*, chevalier, seigneur de Fontaines, » en Saintonge, pour lui confier la garde et le gouver- » nement des comtés de la Marche et d'Angoulême (2), » et afin de témoigner plus amplement l'estime qu'il

---

(1) D'après ce passage de du Chesne, Geoffroi de la Celle n'aurait été nommé sénéchal de Poitou qu'après l'année 1212. Ce ne fut dans ce cas qu'une confirmation de cette charge, car il en était pourvu dès l'an 1200, suivant une charte du cartulaire de l'abbaye de Noaillé. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 1242.) L'auteur de la nouvelle *Histoire du Poitou*, in-12, 1788, t. VI, p. 455, place Geoffroi de la Celle dans sa Chronologie des grands sénéchaux de cette province sous l'an 1203.

(2) Il a scellé, sous la qualité de garde pour le Roi des comtés de la Marche et d'Angoulême, une quittance datée de Charroux le 11 décembre (l'année est omise) d'un sceau portant *une fasce accompagnée de 7 billettes, avec une cotice brochante sur le tout.* C'étaient probablement des armes de substitution adoptées par sa branche, laquelle a existé en Poitou sous la dénomination des seigneurs de Maisonneuve jusqu'à la fin du 15e siècle. Jeanne *de la Celle*, issue de cette branche, épousa, vers l'an 1430, Pierre *de Rechignevoisin*, seigneur de Guron, et Légier *de la Celle* comparut en armes à l'arrière-ban du Poitou en 1491. Quant à cette quittance, qui existe aux titres scellés de la Bibliothèque du Roi, portefeuille C, elle porte que Hugues de la Celle a reçu, le 11 décembre à 3 heures, d'une femme nommée la Maren-Guillot, de Rouen, les lettres que lui adressait le Roi sur le fait de la besogne ès lombards. Cet acte se rapporte à la première année du règne de Charles-le-Bel (1322). On sait que son premier soin, en montant sur le trône, fut de purger la France de ces usuriers qui l'avaient épuisée, et qu'on nommait lombards parce qu'ils étaient venus d'Italie. Philippe-le-Bel donna ordre dans tout son royaume de confisquer leurs biens et de les renvoyer dans leur pays. (*Art de vérifier les Dates*, édit. in-8°, t. VI, p. 29.)

» faisait de son mérite, il l'institua encore sénéchal du » Poitou et de la Saintonge. Ce même Hugues de la » Celle vendit son château et châtellenie de Fontaines » à Pons de Mortagne, vicomte d'Aunay, gouverneur » du royaume de Navarre, par contrat passé sous le » scel du Roi, l'an 1318. Bref, Jean *de la Celle*, che- » valier, suivant les traces de ses prédécesseurs, fut » honoré par le roi Philippe de Valois, de l'office de » sénéchal de Carcassonne, lequel était en sa main l'an » 1330 (1), et de celui-ci naquit Charlotte *de la Celle*, » mariée, peu de temps après, avec notre Guillaume, » seigneur du Plessis. » (Elle fut la 6ᵉ aïeule d'Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu. Voyez l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, tom.* IV, *pag.* 362.)

Hugues *de la Celle*, chevalier, dont il est fait mention dans l'ouvrage d'André du Chesne, fut un personnage considérable. Le roi Philippe-le-Bel l'avait utilement employé dans diverses missions importantes et difficiles, particulièrement en Italie, lors des démêlés de ce prince avec le pape Boniface VIII, en 1302. Velly, *tom.* VII, *pag.* 349, de son *Histoire de France*, édition de 1760, rapporte que Hugues de la Celle et Guillaume de Chatenay avaient été envoyés en Italie par le roi de France pour y poursuivre la convocation d'un concile général. Le mercredi après l'Ascension, 1305, Hugues de la Celle, chevalier, souscrivit le testament d'Aimeri, vicomte de Rochechouart. Il fut l'un des commissaires nommés par le Roi pour recevoir les dépositions des Templiers, lors de l'instruction de leur procès en 1309. Le 13 mars 1312 (*v. st.*), il fut choisi avec l'évêque d'Amiens et Guillaume Courteheuse, chevalier, par le roi Philippe-le-Bel, pour informer au parlement sur l'instance entre Yolande

---

(1) Il y a erreur dans cette date donnée par du Chesne. C'était Hugues de Caylus qui remplissait la charge de sénéchal de Carcassonne de 1329 à 1332. Jean de la Celle ne dût l'être qu'avant ou après ce sénéchal, et probablement pendant un court espace de temps.

de la Marche, d'une part, et Marie de la Marche, sa sœur, Jean de Levis, chevalier, maréchal de Mirepoix, tuteur d'Hélie Rudel, seigneur de Bergerac, et le procureur-général d'autre part, touchant les comtés de la Marche et d'Angoulême. (*Recueil de Doat, à la Bibliothèque du Roi, t.* II, *p.* 185.)

Pierre *de la Celle*, chevalier, est mentionné dans une charte de l'année 1218, relative à Aycelin, doyen de l'église de Limoges.

Ranulfe *de la Celle*, par acte de l'année 1233, consentit une vente en faveur des religieux d'Aubepierre. (*Original en parchemin.*)

Pierre *de la Celle*, chevalier, vendit, par charte du 7 des calendes de juin 1234, au doyen de l'église de Limoges, une redevance de 10 sous sur le mas *de Castra*, en la paroisse de Saint-Gaudens, avec promesse de faire ratifier cette vente par son frère, avec le consentement d'Hélie Marcel, chevalier, son oncle, seigneur du fief, et de Bernard *de Castra*, principal emphytéote. (*Archives de Saint-Etienne de Limoges.*)

Hesseline *de Bridiers*, qualifiée mère de Jean et d'Aymar *de la Celle*, fit un don aux religieux d'Aubepierre, en 1269.

Robert *de la Celle*, chevalier, fut caution de la dot constituée par Guichard de Comborn, chevalier, seigneur de Treignac et de Chamboret, à Mathe de Comborn, sa fille, en faveur de son mariage avec Eblon, fils d'Hélie, vicomte de Ventadour, suivant le contrat passé le 20 novembre 1314. (*Archives de la vicomté de Rochechouart.*)

Geoffroi et Guillaume *de la Celle* firent une fondation en l'abbaye d'Aubepierre par charte de l'année 1327.

Dans le même temps vivait : Guillaume *de la Celle*, gouverneur de la Marche et d'Angoulême, après Hugues *de la Celle*, son frère, ou son proche parent. (L'*Histoire de la Marche*, porte qu'il était fils de Hugues.) Le roi Charles-le-Bel, pour recompenser Guillaume

de la Celle des services qu'il lui avait rendus dans son gouvernement pendant la guerre contre les Anglais, lui fit don, en 1326, de la seigneurie de Laurière, en Limosin. Ce seigneur étant mort sans postérité (1), le Roi reprit la terre de Laurière et en fit don à Jean Chabot. Peu de temps après Anne Chabot la porta dans la maison de Montendre, d'où elle est passée par vente, en 1384, dans celle de Chauveron, et de celle-ci par mariage, vers 1450, dans la maison de Pompadour, dont la branche *dite* des marquis de Laurière l'a possédée jusqu'en 1720.

Hugues *de la Celle*, damoiseau, et Isabelle, sa femme, fille de feu Girault de G....., chevalier, accensèrent à Douce de Mauzelles, un tènement qui avait appartenu à Petit-Bier du Bois-Mandèze, excepté ce qui était situé en la ville et dépendance de Saint-Sulpice des Feuilles, en la basse Marche, élection de Limoges, par lettres du samedi après la Saint-Martin d'été 1328. (*Archives de la vicomté de Rochechouart.*)

En 1786, la maison de la Celle a fait au cabinet des ordres du Roi les preuves pour l'admission dans le noble chapitre de Laveine, preuves destinées en même temps à satisfaire aux règlements pour l'obtention des honneurs de la cour, comme l'annonce une lettre de M. Berthier, généalogiste de S. M., à M. de Chabannes, comte de Lyon, datée du 7 juillet 1786.

Elle est alliée aux maisons *de Bridiers*, *de Fénélon*, *de Richelieu*, *de la Porte*, *de Neuville*, *le Groing*, *d'Aiguirande*, *de la Tremoïlle*, *Ajasson de Grand-Saigne*, *de Maussabré*, *de la Loue*, *du Breuil du Bost*, *de la Bachellerie*, *de Saint-Julien*, *de la Houdinière*, *de Vernage*, *de Chamborant*, *de Bertrand de Beaumont*, *de la Marche*, *de Saint-Viance*, *de Sainte-Feyre*, *de Seiglière*, *de Barthon de Montbas*, *de Brettes*, *de Saint-Pardoux*, *de Parel*, *de Maul-*

(1) Il fut inhumé dans le chapitre du monastère d'Aubepierre, sépulture de sa famille, où se voyaient son inscription et ses armes gravées sur sa tombe. (*Hist. de la Marche*, par M. Joullietton, in-8°, 1815, t. II, p. 10.)

mont, de Loubens de Verdalle, du Breuil de Souvolle, de Bony, de Tournon, etc., etc.

I. Raoul DE LA CELLE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Bouery, et noble homme Hugues de la Celle, son frère, passèrent une transaction avec les religieux d'Aubepierre, par acte du jeudi après la Purification de la Vierge, 1252. (*Copie collationnée.*) Le même Hugues de la Celle est aussi qualifié chevalier dans des lettres de la comtesse de la Marche, laquelle porta plainte, en 1265, contre Thibaut de Neuvy, sénéchal de Poitou, qui avait exercé des violences envers plusieurs de ses vassaux et exigé d'eux diverses sommes, et entre autres, *de Monseigneur* Hugues de la Celle dix livres tournois. (*Cabinet de Gaignières, à la Bibliothèque du Roi, portefeuille coté Poitou.*) Raoul de la Celle paraît avoir vécu jusque vers l'an 1311. Il laissa :

1°. Barthelemi de la Celle, clerc ;
2°. Hugues, Ier du nom, qui suit ;

II. Hugues DE LA CELLE, Ier du nom, est qualifié damoiseau, seigneur de Bouery, dans un partage qu'il fit avec Barthélemi, son frère, le vendredi après la circoncision 1312. (*Original en parchemin.*) Il a la même qualité de damoiseau, seigneur des Vergnes (près Bouery), dans une transaction qu'il passa, le lundi après la Sainte-Barthélemi 1325, avec les religieux du prieuré d'Aubepierre, transaction dans laquelle est rappelée celle passée en 1252, par Raoul de la Celle, son père. (*Copie collationnée.*) Il est qualifié chevalier, seigneur de Bouery dans l'acte d'une acquisition de biens-fonds qu'il fit, en 1331, de Roger-Guillaume de Vernage, damoiseau, et de Guillaume, son fils. (*Original en parchemin.*) Il avait eu :

N. . . . .

1°. Raoulin de la Celle, seigneur de Bouery, mort sans postérité ;
2°. Hugues, IIe du nom, qui suit ;
3°. Guillaume de la Celle, dont la fille unique :
Marguerite de la Celle épousa Guillaume *de la Cour*, damoiseau.

III. Hugues DE LA CELLE, IIe du nom, est rappelé dans le contrat de mariage de Catherine, sa fille, du

14 juillet 1399, comme ayant eu pour femme Marguerite DE LA PORTE, laquelle s'était remariée avec Aimeri de Brachet, seigneur du Monteil, père de Jean Brachet, qui épousa Marie de Vendôme, cousine-germaine de Catherine de Vendôme, femme de Jean de Bourbon, comte de la Marche. Hugues de la Celle en avait eu :

DE LA PORTE : d'or, à la bande d'azur.

1°. Raoulin, Ier du nom, qui suit;

2°. Catherine de la Celle, mariée, par contrat du 14 juillet 1399, avec Hélie *de Neuville*, damoiseau. A ce contrat, passé devant Martial de Bize, bourgeois de la cité de Limoges et garde du scel du Roi en cette ville, assistèrent Raoulin de la Celle, frère de Catherine-Marguerite de la Celle, fille de Guillaume, sa cousine-germaine, Jean de la Celle, et autre Raoulin de la Celle, son fils. Aimeri de Brachet lui donna tout ce qui pouvait lui revenir sur la succession de Marguerite de la Porte, ainsi que la terre d'Oradour-sur-Glane. (*Original en parchemin.*)

IV. Raoulin DE LA CELLE, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Bouery et de Joanceys, assista au contrat de mariage de sa sœur Catherine avec Hélie de Neuville, en 1399, et lui donna 25 livres tournois de rente pour tous ses droits. Par acte du 7 mai 1404, il accorda à Jean de Montregnard de continuer à jouir du tènement du même nom, paroisse de Saint-Sulpice. (*Archives de la vicomté de Rochechouart.*) Le 24 avril 1409, il fit un partage avec Marguerite de la Celle, sa cousine-germaine, fille de Guillaume de la Celle, et femme de Guillaume de la Cour, damoiseau. (*Original en parchemin.*) Il épousa Marguerite LE GROING, qui, étant veuve, rendit hommage pour la terre de Bouery, en 1430. (*Ibid.*) Elle vivait encore en 1471. Il laissa :

LE GROING : d'argent, à 3 têtes de lion arrachées de gueules, lampassées et couronnées d'or.

1°. Raoulin de la Celle, auquel le sire de Châteauroux permit, en 1431, de fortifier son château. Il mourut sans postérité;

2°. Hélion de la Celle, marié, avant le 17 juillet 1447, avec Dauphine *d'Aiguirande*, fille de Philippe d'Aiguirande, de laquelle il laissa deux fils :

A. Antoine de la Celle, } morts sans postérité;
B. Jacques de la Celle, }

3°. Hugues de la Celle, seigneur de Locris et de Fermecroy, qui, par acte du 25 janvier 1445 (*v. st.*), fit donation à Hélion de la Celle, son frère, de tout ce qui pouvait lui revenir dans les successions de Raoulin de la Celle et Marguerite le Groing, leurs père et mère, tant en Poitou que dans la Marche, et ce dans l'intention d'aller à Rhodes avec les autres chevaliers de

Saint-Jean de Jérusalem pour la défense de la religion. (*Original en parchemin*);

4°. Autre Raoulin, IIe du nom, dont l'article suit;

5°. Jean de la Celle, qui était mineur, ainsi que Raoulin, son frère, et sous le gouvernement de leur mère, en 1435. Il était prieur de Châteauneuf-sur-Cher, en 1475;

6°. Hélie de la Celle;

7°. Philippe de la Celle;

8°. Jeanne de la Celle, mariée, par contrat du 8 juillet 1433, avec Henri *Ajasson*, seigneur de Vot;

9°. Philippe de la Celle, mariée, par contrat du 5 janvier 1435, passé devant Pailleron, notaire, avec Jean *Cleret*, damoiseau, seigneur du Boschet.

DE LA TRÉMOÏLLE : d'or, au chevron de gueules, accompagné de 3 aiglettes d'azur becquées et membrées de gueules.

V. Raoulin DE LA CELLE, IIe du nom, qualifié *noble* et *puissant homme*, damoiseau, seigneur de Bouery, épousa, par contrat du 22 novembre 1456, passé devant Fournoux et Radulphe, notaires à Montmorillon, Catherine DE LA TRÉMOÏLLE (1), fille de feu Jean de la Trémoïlle, surnommé Trouillard, seigneur de Fontmorand, et de Jacquette d'Oradour. André, Georges et Antoine de la Tremoïlle assistèrent à ce contrat, dont l'original en parchemin existe dans les archives de la famille. Catherine de la Trémoïlle fut dotée de 900 écus d'or, et de 70 pour le marc, chacun valant 27 sous 6 deniers tournois; 300 écus furent payés le jour de la célébration; et, à défaut du paiement du reste de cette somme, dans le terme de quatre ans, on lui assigna 50 livres de rente sur la terre de la Châtre. Par acte du 31 décembre 1471, Raoulin de la Celle, tant en son nom qu'au nom de Marguerite le Groing, sa mère, vendit le mas de Joanceys, situé dans la paroisse de Chazeaux, au diocèse de Limoges. (*Archives de la vicomté de Rochechouart.*) Le 1er décembre 1472, Raoulin de la Celle obtint des lettres-royaux pour le partage des successions de Jeanne de la Celle, sa sœur,

---

(1) Nièce à la mode de Bretagne du célèbre Gui VI, sire de la Tremoïlle, porte oriflamme de France, à qui ses exploits guerriers ont valu le surnom de *vaillant chevalier*, et cousine issue de germain de Georges, sire de la Trémoïlle, comte de Guines, de Boulogne et d'Auvergne, grand chambellan de France, premier ministre du roi Charles VII, surintendant des finances et chef du conseil-d'état, lequel fut chargé par ce prince du gouvernement du royaume.

femme de Henri Ajasson, seigneur de Vot, et d'Antoine et Jacques de la Celle, ses neveux, fils d'Hélion de la Celle, son frère, et de Dauphine d'Aiguirande. On voit par cet acte que Raoulin de la Celle avait été absent pour assembler le ban et arrière-ban du pays de la Marche. Hélie, Hugues et Philippe de la Celle, ses autres frères, y sont rappelés. (*Titre original.*) Raoulin ne vivait plus le 27 mars 1473 (*v. st.*), date d'un accensement passé par Catherine de la Trémoïlle, sa veuve, comme mère et tutrice de Jean, Raoulin, Jacques, Gabrielle et Marguerite de la Celle. (*Original en parchemin.*) Catherine de la Trémoïlle est nommée dans le partage de la terre de Fontmorand, par la maison de la Trémoïlle, le 19 oct. 1482. Ses enfants furent :

1°. Raoulin, IIIe du nom, dont l'article suit ;
2°. Jean de la Celle,
3°. Jacques de la Celle, } nommés avec Raoulin, leur frère aîné, dans des lettres monitoires du 24 mars 1507 (*v. st.*), comme héritiers de feu noble homme Jean de la Trémoïlle, fils d'Antoine, seigneur de Barry, de Roffiat, etc. (*Ibid.*)
4°. Gabrielle de la Celle ;
5°. Marguerite de la Celle.

VI. Raoulin DE LA CELLE, IIIe du nom, seigneur de Bouery, fut maintenu par lettres du roi Charles VIII, de l'année 1480, comme aîné et descendu des aînés de sa famille, dans la possession de porter seul pour armes *une aigle de sable en champ d'argent et membrée d'or*, telles qu'elles étaient apposées dans l'église de la Celle, à la clef de la voute et aux principaux vitraux derrière l'autel. Le 25 avril 1499 (*v. st.*), il transigea avec François de la Celle, seigneur de Souvolle (1), qui s'obligea comme cadet à ajouter à ses armes un lambel pour brisure. Raoulin de la Celle avait épousé, par contrat du 8 février 1494, passé à Limoges, devant de Lavaur et Granet, notaires, Mar-

---

(1) Auteur d'une branche que représentait, en 1600 :

Sulpice *de la Celle*, seigneur de Souvolle, marié avec Perrette *Vigeron*, fille de Louis Vigeron, seigneur d'Amné, de laquelle il laissa :

1°. Jean, qui suit ;

de Bridiers : d'or, à la bande de gueules.

guerite de Bridiers, de l'ancienne et illustre maison des vicomtes de Bridiers, en la Marche, fille de feu messire Blaise de Bridiers, chevalier, seigneur de Gartempe, et de Madelaine de Brandons. A ce contrat furent présents Jean et Claude de Bridiers, frères de Marguerite, Gui Ajasson, seigneur de Vot, François de la Celle, seigneur de Souvolle, et Mathias de Malleret. (*Original en parchemin.*) Par le testament que Raoulin de la Celle, IIIe du nom, fit le 12 avril 1509 (*v. st.*), il demanda à être inhumé au tombeau de sa famille, devant l'autel de Saint-Pierre de la Celle (*Ib.*) Ses enfants furent :

1°. Raoulin de la Celle, mort sans postérité ;

2°. Gabriel de la Celle, seigneur de Bouery, qui assista, en 1521, à la rédaction de la coutume de la Marche. (*Hist. de la Marche*, t. II, p. 304.) Il eut pour fils :

A. Raoulin de la Celle, qui fournit, en 1568, son dénombrement pour la terre de Bouery, et mourut sans postérité ;

B. Gabriel de la Celle, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1573. (*Hist. de Malte*, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 115).

3°. Louis de la Celle ;

4°. Jean, dont l'article suit ;

5°. Pierre de la Celle ;

6°. Perrette de la Celle, mariée, par contrat du 19 octobre 1522, passé devant Peynat, notaire, avec Jean *Esmoing*, écuyer, seigneur de Vaublanche. Ses frères, Gabriel, Louis,

---

2°. Gui de la Celle, marié avec Françoise *Estourneau des Places*.

Jean *de la Celle*, seigneur de Souvolle, épousa, Agnès *de Sainte-Feyre*, fille de Gui de Sainte-Feyre, seigneur de Fourmery, et de Marguerite Ajasson. Leurs enfants furent :

1°. Gabriel, qui suit ;

2°. Jean de la Celle, tué au siége de Casal, en Piémont ;

3°. Charles de la Celle, mort sans postérité ;

4°. Susanne de la Celle, mariée avec Claude *de Maussabré*, seigneur de Lavau-le-Vieux ;

5°. Isabeau de la Celle, femme de Louis *de la Loue*, seigneur du Mas-Gillier.

Gabriel *de la Celle*, seigneur de Souvolle, épousa Gabrielle *du Breuil du Bost*, fille de René du Breuil du Bost, seigneur du Broutay, et de Marie de Girard. Elle en était veuve lors d'une transaction qu'elle passa le 21 mai 1671, ayant eu :

1°. Claude de la Celle, seigneur de Souvolle ;

2°. Marie de la Celle, morte peu avant le 21 mai 1671.

Pierre et Jean, lui abandonnèrent pour le paiement de sa dot de 1500 livres tournois, le quart de la terre de Nouzerine;

7°. Anne de la Celle;

8°. Marguerite de la Celle.

Dans le même temps vivait :

François de la Celle, marié par contrat du 5 juillet 1531, avec Elise de Chamborant.

VII. Jean DE LA CELLE, écuyer, seigneur de Lavis, du Mondon, etc., homme d'armes des ordonnances du Roi, fit un partage avec ses frères Gabriel et Louis, le 4 octobre 1531. (*Original en parchemin.*) Gabriel eut pour sa part les terres de Bouery et de la Rougière, paroisse de la Celle, le lieu noble de Sardet, paroisse de Chenier, et le lieu noble de Ville-Chiron, paroisse de Lourdoueix-Saint-Pierre. Louis eut pour son lot la terre de la Celle-Jousray, paroisse des Chizoux, vicomté de Brosse, et la terre de la Font, paroisse de Moy, vicomté de Bridiers. Jean eut la somme de 3,200 livres. Le 30 mars 1535 (*v. st.*), par acte passé devant Géraud, notaire, Jean de la Celle, seigneur de Bouery, acheta d'Honoré Savary, seigneur de Lancosme, les terres de Lavis et du Mondon, et rendit hommage pour cette dernière terre le 5 avril 1545. (*v. st.*) Dès le 16 octobre 1537, il avait donné sous son sceau (représentant *une aigle aux ailes abaissées*), quittance de la somme de 12 livres 10 sous tournois, pour un quartier, (avril, mai et juin 1536), de ses appointements militaires comme maréchal-des-logis de la compagnie de 50 lances fournies des ordonnances du Roi, sous la charge de François de Saluces, outre sa place d'homme d'armes dans la même compagnie. (*Titres scellés, à la Bibliothèque du Roi.*) En 1542, Jean de la Celle avait commandé une compagnie d'hommes d'armes en Guienne, où le roi François Ier rassemblait des troupes contre l'empereur Charles-Quint. Il avait épousé, le 18 mars précédent, par contrat passé au château des Egaux, devant Mathurin Guérin et Jean Nicolas, notaires, Catherine DE LA BACHELLERIE, sœur de Jean, seigneur de la Bachellerie et des Égaux, qui

DE LA BACHELLERIE :

la dota de 2,250 livres tournois, et qui plus tard fit son testament, en faveur de Jean de la Celle, son beau frère, le 25 novembre 1554. (*Originaux en parchemin.*) Celui-ci eut de son mariage avec Catherine de la Bachellerie :

1°. Gabriel de la Celle, seigneur de Lavis, marié avec Claudine *de la Houdinière*, laquelle fournit le dénombrement de la terre de Lavis le 4 mai 1584. Il en eut :

Gilberte de la Celle, qui obtint des lettres de rescision le 12 mars 1586 ;

2°. Louis de la Celle, qui épousa Louise *de Saint-Julien*, dont il n'eut pas d'enfants ;

3°. Jean de la Celle, écuyer, seigneur du Mondon et de la Barde, paroisse de Saint-Sulpice-le-Dunois, en la Marche, marié, par contrat du 16 février 1590, avec Françoise *de Vernage*, dame du Chier. En 1592, Jean de la Celle eut ordre de lever dans le Bazadais, une compagnie pour le service du roi Henri IV. Il acheta de Balthazard de Chalençon la vicomté de Châteauclos, par contrat du 4 juillet 1597, et mourut sans postérité ;

4°. Autre Louis, Ier du nom, dont l'article suit.

VIII. Louis DE LA CELLE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Bouery, de Montgalbrun, de la Garde, etc., vicomte de Châteauclos, l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi Henri IV, fit un partage avec Louise de Saint-Julien, sa belle-sœur, veuve de Louis de la Celle, le 6 mai 1587. Il reçut une lettre de service du maréchal d'Aumont en 1589, et le roi Henri IV lui donna ordre, en 1597, de rassembler ses troupes dans la Marche. Ce seigneur a joué un rôle important dans cette province durant les guerres de la ligue. (*Hist. de la Marche, par M. Joullietton, tom.* Ier, *p.* 343, *et t.* II, *p.* 51.) Il fit hommage au Roi pour la vicomté de Châteauclos en 1610. Il avait épousé, par contrat du 3 mars 1590, Marguerite DE BRIDIERS, fille de feu Louis de Bridiers, seigneur de Nouzerine, et d'Elise de Boisbertrand. Ses enfants furent :

DE BRIDIERS : d'or, à la bande de gueules.

1°. François, Ier du nom, dont l'article suit ;

2°. Jean de la Celle, auquel le maréchal de Gramont envoya une commission le 24 mai 1648, pour commander une compagnie pour le service du Roi. Il fut père de :

Gabrielle de la Celle, mariée, 1° avec Jean *du Bost du Breuil*, seigneur de la Chaume ; 2° par contrat du 17 février 1664, avec François *de la Chassaigne*, seigneur du Guet, fils de messire Jacques de la Chassaigne, écuyer, seigneur de Montjoin et de dame Marie Poute.

IX. François DE LA CELLE, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Bouery, de Sardet, du Plaix, etc., né le 12 décembre 1591, fut tenu sur les fonts de baptême par François de Chabannes, comte de Saignes, baron de Charlus et de Tinières, chevalier de l'ordre du Roi, et Martine de la Roche-Aymon, dame de Boisbertrand. François de la Celle fut maintenu dans sa noblesse par sentence rendue en l'élection de Guéret, le 16 juillet 1634. Il avait épousé, par contrat du 13 février 1607, Sylvaine DE CHAMBORANT, fille de Jean de Chamborant, écuyer, seigneur du Plaix-Goulard et de Mesne, et de Marguerite Tiercelin. De leur mariage sont provenus :

DE CHAMBORANT : d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

1°. Sylvain de la Celle, chevalier, seigneur du Plaix, inhumé, le 19 février 1658, dans le chœur de la paroisse de la Celle, au tombeau de ses prédécesseurs. Il n'a pas eu d'enfants de Françoise *de Seiglière*, sa femme, fille d'Étienne de Seiglière, vice-sénéchal de la Marche, et de Madelaine de Plantadis;

2°. Louis, II[e] du nom, dont l'article suit;

3°. Autre Louis de la Celle, seigneur de Bouery et du Mondon. Tant en son nom qu'au nom de ses frères Louis, René, Germain et Claude de la Celle, il produisit ses titres devant M. Lambert d'Herbigny, intendant de la généralité de Moulins le 12 novembre 1667, et en eut acte le 16 du même mois. Il fut maintenu dans sa noblesse en 1669. Il épousa, par contrat du 30 janvier 1664, Marguerite *d'Aiguirande*, fille de Gilbert d'Aiguirande, chevalier, seigneur du Plaix, de Beauvoir, du Ris, des Ternes, etc., et de Charlotte de Saint-Maur. Sa branche s'est éteinte dans la maison de Seiglière;

4°. René de la Celle, seigneur du Plaix, dont la branche est éteinte;

5°. Germain, auteur de la branche des *seigneurs* DE VILBATON, rapportée ci-après;

6°. Claude, qui a formé la branche des *seigneurs* DU BOUCHAUD, rapportée à son rang;

7°. Marie de la Celle, alliée, par contrat du 12 juin 1638, avec René *Bertrand*, seigneur de Beaumont;

8°. Gabrielle de la Celle, mariée, 1° par contrat du 17 août 1647, avec Henri *de Monard*, fils de Daniel de Monard, seigneur de Vaury en Bourbonnais; 2° par contrat du 23 février 1648, avec Charles *Ajasson*, seigneur de Grandsaigne.

X. Louis DE LA CELLE, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Lavis, qualifié *haut* et *puissant seigneur*, comme le furent depuis tous les aînés de son nom, naquit le 3 mai 1631. La terre de Lavis lui échut par une transaction et un partage qu'il fit avec ses frères les 9,

15, 16 et 19 novembre 1666. Devenu possesseur de la vicomté de Châteauclos, il donna au Roi le dénombrement de cette terre et de celle de Lavis, le 20 octobre 1669 (1). Louis, IIe du nom, de la Celle, fit le service du ban convoqué en 1674. Du mariage qu'il avait contracté, le 28 juillet 1647, avec Catherine BERTRAND, fille d'Yves Bertrand, écuyer, seigneur de la Villotte, de la Barde, etc., gouverneur pour le Roi de la citadelle de l'île d'Oleron, et de Jeanne Taquenet, sont issus:

BERTRAND : losangé de gueules et d'hermine.

1°. Claude, dont l'article suit;

2°. Marie de la Celle, femme de Nicolas *de Bridiers*, seigneur de Fournoue;

3°. Agnès de la Celle, mariée, par contrat du 16 septembre 1682, avec messire François *d'Aiguirande*, chevalier, seigneur de Pouligny, du Plaix, de Beauvais, etc., l'un des 100 gentilshommes de la maison de Louis XIV.

XI. Claude DE LA CELLE, chevalier, seigneur du Temple et de Lavis, vicomte de Châteauclos, épousa, par contrat du 2 janvier 1683, Anne DE LA CHASSAIGNE, veuve de Sylvain-Aimé Ajasson, seigneur de Grandsaigne, et fille de N..... de la Chassaigne, seigneur de Montjoin, et d'Anne Poute de Château-Dompierre. Ses enfants furent :

DE LA CHASSAIGNE : d'azur, à 2 fasces d'or, accompagnées de 5 étoiles du même.

1°. Louis, IIIe du nom, qui suit;

2°. Léonard de la Celle, chevalier, seigneur du Temple, marié avec Marie-Anne *Josse*. Leur fille :

N...... de la Celle a épousé M. le comte de Saint-Hilaire, en Bourbonnais;

3°. Marie de la Celle, alliée, par contrat du 29 mars 1702, avec Jean *de la Marche*, écuyer, seigneur de Puyguillon, fils de feu messire Sylvain de la Marche, écuyer, seigneur du même lieu, et de Marguerite d'Arnat.

XII. Louis, IIIe du nom, marquis DE LA CELLE, chevalier, seigneur de Lavis, d'Ajain, etc., vicomte de Châteauclos, acquit la terre d'Ajain et les fiefs en dépendants d'Antoine-Alexandre de Beausson, chevalier, seigneur du Terray, par acte passé devant Jabrillat, notaire à Guéret, le 26 janvier 1714. Il avait épousé, par contrat du 25 janvier 1712, passé devant Estève,

(1) Cet acte porte que neuf fiefs relevaient de la vicomté de Châteauclos, et que plusieurs commanderies, prieurés et hôpitaux avaient été fondés par les vicomtes.

notaire à Saint-Sevra, ressort d'Issoudun, Gabrielle DU CARTERON, fille de Jean du Carteron, chevalier, seigneur de Beaulieu, et de dame Marie Palierne. De ce mariage sont issus :

DU CARTERON : de sable, au sautoir de vair, cantonné de 4 rocs d'échiquier d'or.

1°. Pierre-Annet de la Celle, prieur d'Aubepierre ;

2°. Louis-François, dont l'article suit ;

3°. Marie-Sylvie de la Celle, mariée, par contrat du 15 mars 1743, avec Claude *Philip de Saint-Viance*, chevalier, fils de messire Charles Philip de Saint-Viance, chevalier, seigneur de Sazeirat, de Chabannes et autres places, et de feu dame Louise de Bridiers.

XIII. Louis-François, marquis DE LA CELLE, chevalier, vicomte de Châteauclos, seigneur d'Ajain, de Lavis, de Cressat, de Champ-Sanglard, d'Anzème, du bourg d'Hem, du Cornet, de la Villatte, etc., ancien député de la noblesse de la Marche à l'assemblée provinciale de Moulins, épousa, 1° par contrat du 28 novembre 1746, passé devant de la Porte, notaire, Marie-Sylvie DE PANNETIER-D'AMONT, fille de haut et puissant seigneur messire Louis-Denis de Pannetier, chevalier, seigneur d'Amont, de la Chare, du Montgrenier et autres places, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment de la Tour, infanterie, et de haute et puissante dame Louise de la Font d'Allemagne ; 2° par contrat du 17 mars 1783, passé devant Peyroux, notaire à Jarnage, Éléonore-Françoise BARTHON DE MONTBAS, fille de haut et puissant seigneur Jacques Barthon, comte de Montbas, seigneur de Massenon, de la Roche-Nozille et autres lieux, et de haute et puissante dame Marie-Henriette Mérigot de Sainte-Feyre. Le marquis de la Celle est décédé le 9 mai 1812, et a laissé ;

DE PANNETIER : d'argent, au lion de gueules.

BARTHON : d'azur, au cerf d'or en repos ; au chef échiqueté d'or et de gueules.

Du premier lit :

1°. Léonard-Sylvain, comte de la Celle, vicomte de Châteauclos, page de la reine Marie-Antoinette, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1788, officier au régiment Dauphin, dragons, puis aux gardes françaises, mort célibataire en 1823 ;

2°. Louis-Marie-Joseph de la Celle, chevalier de l'ordre de Malte et officier au régiment de Bourgogne,
3°. Louis-Benjamin de la Celle, reçu chevalier de Malte le 30 juin 1765, officier aux carabiniers,
} morts sans avoir été mariés ;

4°. Louise-Léonarde de la Celle, mariée, par contrat du 22 février 1773, avec Joseph-Martial, vicomte *de Brettes*, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. (Voy. t. Ier de cet ouvrage, généalogie DE BRETTES, p. 6);

5°. Louise-Thérèse de la Celle, mariée avec Jean-Joseph, marquis *du Bousquet de Saint-Pardoux*, officier dans les chevau-légers;

6°. Anne de la Celle, épouse de Jean-Joseph, vicomte *de Parel d'Espeyrut*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de Saint-Lazare;

Du second lit :

7°. Casimir Sylvain, dont l'article suit;

8°. Louise de la Celle, mariée avec Alexandre-François, vicomte *Barthon de Montbas*, chevalier de Malte et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

9°. Alexandrine de la Celle, mariée avec François, comte *de Bony*.

DE TOURNON : écartelé, aux premier et quatrième partis, au 1 d'azur, semé de fleurs de lys d'or, qui est *de France* ancien; au 2 de gueules, au lion d'or, qui est *de Tournon* : aux deuxième et troisième d'or, semés de tours et de fleurs de lys d'azur, qui est *de Simiane*.

XIV. Casimir-Sylvain, marquis DE LA CELLE, né le 24 mars 1787, a épousé, par contrat du 19 septembre 1819, Marie-Anne-Eugénie-Philippine DE TOURNON, fille de feu Claude-Philippe, comte de Tournon, ancien officier au régiment de Condé, infanterie (1), et de Marie de Mascon.

SEIGNEURS DE VILBATON.

(*Seconde branche actuelle.*)

MÉRIGOT : d'azur, au chevron d'or, chargé de 3 coquilles de sable, et accompagné de 3 étoiles d'argent.

X. Germain DE LA CELLE, chevalier, vicomte de Châteauclos, seigneur de Vilbâton, etc., cinquième fils de François de la Celle, Ier du nom, chevalier, seigneur de Bouery et de Sardet, et de Sylvaine de Chamborant, rendit hommage au Roi en 1669, pour le fief noble de Vilbâton, situé dans la paroisse du bourg d'Hem. Il avait épousé, par contrat du 28 août 1668, Anne MÉRIGOT DE SAINTE-FEYRE, fille de messire Gabriel Mérigot, chevalier, seigneur de Sainte-Feyre, chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal de la Marche. Il en eut, entr'autres enfants, François, IIe du nom, qui suit.

XI. François DE LA CELLE, IIe du nom, chevalier, seigneur du Vignaud, de Châteauclos, de Vilbâton,

(1) Il était frère de M. le comte de Tournon-Simiane, pair de France.

etc., épousa, par contrat du 29 janvier 1700, Anne-Marguerite CHAZAULT, fille de Denis Chazault et de Marguerite Perrot. De ce mariage sont provenus :

CHAZAULT :

1°. François-Sylvain, qui suit;
2°. François de la Celle, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1715, puis commandeur de cet ordre, suivant une bulle de Clément XI, par laquelle on voit qu'il avait payé son passage;
3°. Louis de la Celle, page de la chambre du Roi, suivant un certificat de M. de la Tremoïlle du 31 décembre 1716;
6°. Marie de la Celle, mariée, par contrat du 19 février 1725, avec François *d'Aiguirande*, IVe du nom, chevalier, seigneur de Pouligny, des Ternes, de Lery, etc.

XII. François-Sylvain DE LA CELLE, écuyer, seigneur de Châteauclos, du Vignaud, etc., épousa, par contrat du 2 juillet 1729, Jeanne TAQUENET, fille de messire N..... Taquenet, écuyer, seigneur de Baslon, et de Marie de Sozet. Leur fils :

TAQUENET : d'or, à une tête de Maure de sable coupée de gueules, et tortillée d'argent.

XIII. Sylvain-François DE LA CELLE, Ier du nom, chevalier, vicomte de Châteauclos, a épousé, par contrat du 29 juin 1767, Éléonore DE SEIGLIÈRE DES SALLES, fille de feu messire Jean-Baptiste de Seiglière, chevalier, seigneur des Salles, et de Marguerite de la Celle de Bouery, héritière de cette branche. De ce mariage sont issus :

DE SEIGLIÈRE : de sable, semé de fleurs de lys d'or, chargé de 3 épis de seigle d'or.

1°. Sylvain-François, IIe du nom, qui suit;
2°. Georges, vicomte de la Celle, marié avec mademoiselle *de Laubare ;*
3°. N..... de la Celle, mariée avec M. *de la Brugière*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

XIV. Sylvain-François, comte DE LA CELLE, IIe du nom, a épousé, le 13 février 1804, Marguerite DU BREUIL DE SOUVOLLE, fille de feu Philippe du Breuil de Souvolle, et de Gabrielle de la Marche.

DU BREUIL : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 glands du même.

SEIGNEURS DU BOUCHAUD.

(*Troisième branche actuelle*).

X. Claude DE LA CELLE, écuyer, seigneur de la Barde, et de Sardet, 6e fils de François de la Celle,

Ier du nom, chevalier, seigneur de Bouery, et de Sylvaine de Chamborant, rendit hommage pour le fief du Mondon, et partie de Champ-Sanglard en 1669 et 1684. Il avait épousé, le 15 novembre 1664, Sylvie Rollin, fille de Claude Rollin, écuyer, seigneur du Bouchaud, et d'Anne de Beaurepaire. Claude de la Celle vivait encore le 21 février 1698, date d'une ordonnance rendue en sa faveur, par les commissaires du Roi, sur le fait des armoiries. Il a eu, entre autres enfants, François, IIe du nom, qui suit :

Rollin : coupé d'or et de sable, à la bande d'argent sur le tout.

XI. François de la Celle, IIe du nom, écuyer, seigneur du Mondon, épousa, par contrat du 25 octobre 1695, Marguerite Rollin, fille de feu Jacques Rollin, écuyer, seigneur du Bouchaud, et de Claudine Petit. Leur fils aîné :

Rollin : comme ci-dessus.

XII. Pierre-Alexis de la Celle, écuyer, seigneur du Bouchaud, s'est marié, par contrat du 6 février 1739, à Thérèse Galland, fille de feu messire Henri Galland, et de Marguerite Royou. De ce mariage est issu :

Galland : d'argent, au sautoir de sable.

XIII. Jean-Baptiste de la Celle, chevalier, seigneur du Bouchaud, qui a laissé de son mariage, contracté en 1765, avec Marie de Saint-Julien, de l'illustre et ancienne maison de ce nom, en Berry :

de Saint-Julien : de sable, semé de billettes d'or; au lion du même; lampassé et armé de gueules, brochant.

1°. Annet-Jean-Baptiste, qui suit;
2°. Sylvain, vicomte de la Celle, marié, le 17 octobre 1803, avec Antoinette-Clotilde *de Loubens de Verdalle*, fille de M. le comte de Loubens de Verdalle, et de demoiselle le Groing de la Romagère.

XIV. Annet-Jean-Baptiste, comte de la Celle, créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et capitaine d'infanterie, les 29 février et 18 avril 1816, a épousé, le 28 mars 1803, Marie-Anne-Florentine de Maulmont, fille d'Annet-Joseph, comte de Maulmont, et de feu Catherine Morin d'Arfeuille.

de Maulmont : d'azur au sautoir d'or cantonné de 4 tours d'argent.

DE CLERVAUX,

Seigneurs du Pin, de l'Houmelière, de Saint-Christophe, de Saint-Roman-des-Champs, de Châteauneuf, du Croizic, de Vanzay *, etc., *en Poitou* et *en Bretagne.*



Armes : *de gueules, à la croix patée et alésée de vair* (1). Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La famille de CLERVAUX, dont le nom, dans les anciens actes français, s'écrivait plus particulièrement de Clairvaulx (*de Claris Vallibus*), dans les titres et les auteurs latins, est une des plus distinguées parmi la noblesse d'extraction militaire du Poitou. Elle paraît avoir eu pour berceau la terre de Clervaux, située sur la rive gauche de la Vienne, à deux lieues au nord de Châtellerauld, terre jadis considérable et décorée du titre de baronnie (2).

---

* Le chef de la branche de Vanzay, dont nous n'avons pas la filiation, a été l'un des otages de Louis XVI.

(1) Quelquefois : *de gueules à la croix patée échiquetée d'argent et d'azur.* Dans quelques anciens armoriaux on trouve les armes de cette famille ainsi désignées : *d'azur à la croix patée d'or;* ou bien : *de gueules à la croix de Malte d'argent, remplie d'azur.* La seule version exacte est celle que nous avons rapportée en tête de cette notice.

(2) Voyez le *Dictionnaire géographique des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, in-fol. 1764, t. II, p. 377, au mot Clervaut ou Clervaux, noms que portaient indistinctement les auteurs de cette

Guillaume DE CLERVAULX (*de Claris-Vallibus*), le premier dont les chartes aient transmis le souvenir, est nommé dans l'acte d'une donation faite en 1164, au prieuré de Saint-Martin de Josselin, par Eudon, comte de Bretagne, et Alain de Rohan, son cousin (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, par d. Morice, t. I. colonne 654).

Thibaut DE CLERVAUX, varlet (*écuyer*), servit dans l'armée que le roi Philippe de Valois rassembla en Poitou contre Édouard, roi d'Angleterre, ainsi qu'on le voit par une quittance qu'il donna pour ses appointements militaires, le 27 septembre 1338, à Renaud Croullebois, receveur de Poitou et de Saintonge, (*titres scellés, à la Bibliothèque du Roi*). Son sceau représente *une croix patée de vair*.

Pierre DE CLERVAUX (*de Claris-Vallibus*), élu abbé de Saint-Maixant au diocèse de Poitiers, le 3 janvier 1437, (*v. st.*), fut confirmé par le concile de Bâle, le 4 des calendes de décembre 1438, au grand déplaisir d'Eugène IV, qui avait nommé à cette abbaye François, cardinal du titre de Saint-Clément. Pierre de Clervaux prit possession le 10 février de la même année 1438 (*v. st.*). Le 12 mars 1439, Artur de Bretagne, seigneur de Parthenay, connétable de France, lui rendit hommage-lige pour tous les fiefs qu'il tenait dans la dépendance de son monastère. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 1260). Ce prélat rendit de signalés services au roi Charles VII, dans ses guerres contre les Anglais. Il en reçut une distinction bien honorable pour lui et ses successeurs dans l'abbaye de Saint-Maixant, le titre de *conseiller du grand conseil du Roi*, avec concession, dans les armoiries de l'abbaye, *d'un écusson de gueules, à la fleur de lys d'or*. La charte de cette concession est du 15 septembre 1442 (1).

---

famille dans les rôles des bans et arrière-bans du Poitou. La baronnie de Clervaux fut érigée en marquisat, au mois de février 1620, en faveur de César d'Aumont, baron de Chappes, gouverneur de Touraine, frère aîné d'Antoine, premier duc d'Aumont.

(1) En voici le texte : *Carolus, Dei gratiâ Francorum rex univer-*

I. Mérigot DE CLERVAUX, écuyer, contemporain, et peut-être frère de messire Pierre de Clervaux, chevalier, qu'on voit figurer sous le sire de Montreuil-Bonnin à l'arrière-ban du Poitou, convoqué par Louis XI, en 1467, épousa Jeanne DE LESPINAY, de la maison du Chaffault, en Bretagne, fille de Jean de Lespinay, et de Brience Pinart. Il a eu, entre autres enfants :

DE LESPINAY : d'argent, à 3 buissons d'épine de sinople.

1°. Louis, dont l'article suit ;

2°. Jean de Clervaux, seigneur du Pin, qui laissa de son mariage avec Catherine *Gratien*, entre autres enfants :

Léon de Clervaux, écuyer, seigneur du Pin, qui servit à l'arrière-ban du Poitou, convoqué par le roi François Ier en 1533. Il épousa Marie *de la Chapellerie*, fille de Louis de la Chapellerie, écuyer, seigneur de Rouilly, et de Philippine du Chilleau. Elle le rendit père de :

A. François de Clervaux, écuyer, seigneur du Pin et d'Augé, marié avec Jeanne *Baudet de la Marterie*, dont il laissa :

Bonne de Clervaux, femme d'Astyanax *Pichier*, seigneur de la Roche-Pichier et du Plessis, en Poitou, fils de Guillaume Pichier, seigneur de la Roche, et de Françoise Baudet de la Fenestre. De ce mariage sont provenus :

a. Astyanax Pichier de la Roche, reçu chevalier de l'ordre de Malte au grand prieuré d'Aquitaine le 2 octobre 1609 ;

b. Louis Pichier de la Roche,
c. Jacques Pichier de la Roche,
} reçus chevaliers du même ordre les 19 octobre 1611 et 18 août 1617.

B. Olive de Clervaux, mariée avec Gabriel *Cossin*, seigneur de la Godinière, qui en eut :

Jacques Cossin de la Godinière, reçu chevalier de l'ordre de Malte au grand prieuré d'Aquitaine en 1580.

II. Louis DE CLERVAUX, écuyer, seigneur de l'Houmelière, comparut à Poitiers le 26 novembre 1491,

---

sis, etc. Concessimus quòd abbas Sancti-Maxentii et sui successores in perpetuum portent in armis abbatiæ unum scutum cujus campus sit de gulis ad unum florem lilii aurei, et unam coronam desuper etiam de auro, unà cum hoc quòd ipse abbas et sui successores abbates ejusdem abbatiæ sint in futurum in perpetuum nostri consiliarii de nostro magno consilio ad jura, honores, franchisias et libertates et prærogativas ad statum consiliarii de dicto nostro magno consilio spectantes, etc. Datum Parisiis in parlemento nostro, 15 *die sept. anno Domini MCCCCXLII, regni nostri vigesimo.*

parmi les gentilshommes de la châtellenie de Lusignan, à la montre de l'arrière-ban convoqué par le roi Charles VIII (*Rôles des bans et arrière-bans du Poitou*, publiés en 1667 par Pierre de Sauzay, écuyer, sieur de Boisferrand). Louis de Clervaux épousa Marie GAUDIN, des seigneurs de la Pierre, en Bas-Poitou, de laquelle il laissa, entre autres enfants, François, qui suit.

GAUDIN : d'azur, à 10 billettes d'or.

III. François DE CLERVAUX, écuyer, seigneur de l'Houmelière, épousa Jeanne DE FRONDEBŒUF, des seigneurs de Boisdesry, en Gastine, petite nièce d'Eve de Frondebœuf, dame de la Verrie, femme de Guillaume du Plantis, seigneur de la Guionnière. De ce mariage est issu :

DE FRONDEBŒUF : d'or, à 3 rencontres de bœuf de gueules.

IV. Claude DE CLERVAUX, écuyer, seigneur de l'Houmelière et autres lieux, marié avec Catherine D'ORFEUILLE DE FOUCAUD, fille d'Antoine d'Orfeuille, écuyer, seigneur de la Guillotière, et de Catherine Jousseaume. Ils ont eu pour fils aîné :

D'ORFEUILLE : d'azur, à 3 feuilles de chêne d'or.

V. Joachim DE CLERVAUX, écuyer, seigneur de l'Houmelière, marié, vers 1580, avec Catherine RIBOTEAU, des seigneurs du Gué de l'Armenos, laquelle l'a rendu père, entre autres enfants, de Gédéon, qui suit :

RIBOTEAU : d'azur, au chevron d'or accompagné de 3 molettes d'éperon d'argent.

VI. Gédéon DE CLERVAUX, écuyer, seigneur de l'Houmelière, prit pour femme Renée DE MACHECOUL DE VIEILLEVIGNE, issue des anciens sires de Machecoul, l'une des plus illustres maisons de Bretagne.

DE MACHECOUL : d'argent, à 3 chevrons de gueules.

VII. Gabriel DE CLERVAUX, écuyer, seigneur de l'Houmelière, fils aîné et héritier principal de Gédéon, a laissé du mariage qu'il a contracté avec Gabrielle DE VASSELOT DE LA CHESNAIS, entre autres enfants, Antoine, Ier du nom, qui suit :

DE VASSELOT : d'azur, à 3 guidons d'argent, les lances d'or.

VIII. Antoine DE CLERVAUX, Ier du nom, chevalier, seigneur de l'Houmelière, épousa Angélique DE GOURDEAU DES BESSONS, laquelle lui survécut jusqu'après 1700. Elle en avait eu, entre autres enfants :

DE GOURDEAU : d'argent, à l'aigle de sable becquée et armée de gueules.

1°. Auguste, dont l'article suit;
2°. N..... de Clervaux, auteur de la branche de Clervaux du Croizic, existante en Bretagne.

IX. Auguste DE CLERVAUX, Ier du nom, chevalier, seigneur de l'Houmelière, de Saint-Christophe, etc., fit enregistrer ses armes à l'Armorial général de Poitou, conjointement avec Robert de Clervaux, son parent, en 1698. (*Bibliothèque du Roi, Armorial de Poitou*, fol. 310, 340, 432.) Il épousa Anne ADAM DE PUIRAVAULT DE SAINT-DENIS, dont il eut, entr'autres enfants :

ADAM : de sable, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

1°. Hercule, qui a continué la branche aînée;

2°. Louis-César, auteur de la BRANCHE DE CHATEAUNEUF, rapportée ci-après;

3°. Charles de Clervaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment Dauphin, dragons.

X. Hercule DE CLERVAUX, chevalier, seigneur de l'Houmelière, de Saint-Christophe-sur-Roc, du Breuil-Cartais, etc., épousa, vers 1740, Esther-Nérée DAUZY, fille de messire Louis Dauzy, écuyer, seigneur de la maison neuve de Saint-Roman-des-Champs, capitaine en chef des fauconneries du Roi. De ce mariage sont issus :

DAUZY : d'or, à 4 burelles d'azur.

1°. Auguste, IIe du nom, qui suit;

2°. Josué de Clervaux, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte, où il a fait ses caravanes;

3°. Charles de Clervaux, chevalier de l'ordre de Malte et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine dans le régiment de Champagne, puis capitaine-commandant dans le régiment d'Austrasie. Il a émigré et fait la campagne des princes.

XI. Auguste DE CLERVAUX, IIe du nom, écuyer, seigneur de l'Houmelière, de Saint-Christophe-sur-Roc, du Breuil-Cartais, de Saint-Roman-des-Champs, etc., servit dans les mousquetaires, et se maria, vers 1765, avec Madelaine TOURTON DE FLEURY, fille de M. Tourton de Fleury, écuyer, garde du corps du Roi. De ce mariage sont issus :

TOURTON : V. T. IV. [illegible]

1°. Neré de Clervaux, page du prince de Condé, sous les ordres duquel il a fait les campagnes de l'émigration. Il fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et est décédé sans enfants;

2°. Augustin de Clervaux, qui a été aussi page du prince de Condé;

3°. Antoine, IIe du nom, qui suit.

XII. Antoine DE CLERVAUX, IIe du nom, écuyer, seigneur de l'Houmelière, de St.-Roman-des-Champs, etc., a épousé, en 1798, Agathe DAUZY, fille d'Auguste Dauzy,

DAUZY : d'or, à 4 burelles d'azur.

écuyer, seigneur du fief-Télouse, de Suiré, etc., mousquetaire du Roi. De ce mariage sont issus :

1°. Charles, dont l'article suit ;

2°. Gédéon de Clervaux, chevalier ;

3°. Augustine de Clervaux, mariée, en 1824, avec Philippe *Avril de Grigueuil*, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XIII. Charles DE CLERVAUX, chevalier, a servi comme officier au corps royal de la marine. Il a épousé, en 1827, Louise AYMER DE LA CHEVALERIE, fille du marquis Aymer de la Chevalerie, maréchal des camps et armées du Roi, et aide-de-camp du prince de Condé. De ce mariage est issue :

AYMER : d'argent, à la fasce componnée d'or et de sable de 4 pièces.

Natalie de Clervaux, née en 1826.

BRANCHE DE CHATEAUNEUF.

X. Louis-César DE CLERVAUX, chevalier, seigneur de Saint-Christophe, second fils d'Auguste de Clervaux, chevalier, seigneur de l'Houmelière, et d'Anne Adam de Puiravault, épousa Marie PANDIN, dame de Chateauneuf, de laquelle il eut quatre fils :

PANDIN : d'azur, à 3 pals d'argent; au chef cousu de gueules chargé de 2 burelles d'or; à la bande du même, brochante sur le tout.

1°. Charles-Josué de Clervaux, chevalier de l'ordre du mérite militaire. Il a émigré, et n'a eu de son mariage avec Elisabeth *Moré* qu'une fille :

Hélène de Clervaux, épouse de Jules *d'Ounous*, gentilhomme du comté de Foix ;

2° Auguste de Clervaux, mort à l'armée de Condé ;

3°. Josué-Marie de Clervaux, né le 29 août 1768. Il a fait les preuves pour son admission comme officier, au service militaire, devant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, le 10 mars 1785. Emigré, il a fait les campagnes de l'armée de Condé avec ses frères. Il est chevalier de l'ordre du mérite militaire. De son mariage avec Anne *de Saint-Martin*, sont issues :

A. Amélie de Clervaux, mariée avec Henri *Guiot du Repaire*, gentilhomme du Poitou ;

B. Pauline de Clervaux, épouse d'Edouard *de Tauzia*, gentilhomme de Guienne ;

4°. Louis-Charles-Marie, dont l'article suit.

XI. Louis-Charles-Marie DE CLERVAUX, chevalier, a épousé Rose DAUZY, fille de M. Dauzy de Piedfoulard, gentilhomme du Poitou, et de dame Guiot d'Ervau d'Ermelle. De ce mariage sont issus :

DAUZY : d'or, à 4 burelles d'azur.

1°. Jules-Auguste-Benjamin de Clervaux ;

2°. Théodore-Charles de Clervaux.

COLBERT,

Barons DE CASTELHILL, *Seigneurs* DE CRÈVECŒUR, DE MAGNEUX, et DU TERRON, *marquis* DE BOURBONNE, *seigneurs* DE SAINT-MARC; *marquis* DE SEIGNELAY, DE CHATEAUNEUF, DE BLANVILLE et DE LINIÈRES; *comtes* DE SCEAUX, DE CREUILLY et DE TANCARVILLE; *marquis* DE CROISSY, DE TORCY et DE SABLÉ; *marquis* et *comtes* DE MAULEVRIER; *marquis* DE SAINT-POUANGE et DE CHABANAIS, *pairs de France; seigneurs* DE TURGIS, *marquis* DU CANNET, etc., *en France* et *en Angleterre.*



ARMES : *d'or, à la bisse ou couleuvre d'azur* (1). Couronne de marquis. Supports : deux licornes. Cimier : une main tenant une branche d'olivier. Devise : PERITE ET RECTE.

LA maison de COLBERT est du nombre de celles dont les noms, associés d'une manière ineffaçable aux

(1) La branche des barons de Castelhill, en Angleterre, ajoute, depuis l'an 1411, *une fasce de gueules en chef*, et pour cimier une main gantelée, tenant une flèche, avec la devise : *Nec minus fortiter*, concession accordée au chef de cette branche et à ses descendants, en récompense de la valeur qu'il avait déployée à la sanglante ba-

principaux événements de notre histoire, ne se rappellent jamais sans réveiller d'honorables souvenirs dans tous les genres d'illustration.

A l'avantage d'avoir donné le ministre qui a le plus contribué à la grandeur de son prince et à la prospérité de sa patrie, elle joint celui d'avoir soutenu et perpétué par deux siècles de services éclatants, le lustre et la considération que le grand Colbert avait acquis à sa famille.

Depuis le règne de Louis XIV, cette maison a fourni quatre ministres et secrétaires d'État; cinq ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, dont plusieurs ont acquis beaucoup de célébrité par l'influence qu'ils ont exercée, à l'avantage de la France, sur la politique européenne; vingt-un généraux sur terre et trois des armées navales (outre trois capitaines de vaisseaux et nombre de colonels de régiments de leurs noms), un général des galères de l'ordre de Malte, deux chevaliers et quatre commandeurs et trésoriers des ordres du Roi, plusieurs dignitaires de l'ordre de Saint-Louis; deux surintendants-généraux des bâtiments du Roi, un ministre de la marine, sous l'administation duquel s'est élevée à son plus haut point de splendeur cette partie si importante de notre force militaire; un surintendant des postes de France, et un grand-maître des cérémonies; et dans le sacerdoce, deux archevêques de Rouen et de Toulouse, un célèbre abbé chef d'ordre de Prémontré, et quatre évêques, prélats d'un éminent mérite. Nous ajouterons que, par l'effet de ces illustrations, l'alliance des Colbert a été plusieurs fois recherchée par des maisons princières d'Allemagne et d'Italie, et toujours par les familles les plus considérables du royaume.

En remontant au-delà du règne de Louis XIV, on trouve les auteurs de cette famille établis en Cham-

---

taille de Harlaw, où il enleva l'étendard de Macdonald, seigneur des Isles. La devise est également une concession ancienne, accordée pour les services rendus par un des auteurs de cette maison dans diverses missions et négociations importantes.

pagne depuis la fin du treizième siècle, et remplissant honorablement diverses charges de magistrature. Originaires d'Écosse, et issus des barons de Castelhill, ils étaient passés en France à la fin du règne de Philippe-le-Hardi; et, après avoir continué quelque temps à porter les armes, ils ont partagé à Reims et dans d'autres parties de la Champagne, pendant une suite de générations, les vicissitudes d'une noblesse que la fréquence des guerres et l'ingratitude du sol rendaient plus recommandable par son dévouement que par sa fortune (1). Aussi, lorsque, par le nombre et l'éclat de ses services, cette famille se fut élevée au rang des premières de France, on dut d'autant moins s'étonner de voir l'opinion se partager sur l'ancienneté de son origine, qu'à l'exemple de plusieurs autres, elle a toujours montré beaucoup plus de zèle à se rendre utile à l'État, que d'attention à recueillir ses titres domestiques. Ceux qu'elle a produits devant les commissaires de l'ordre

---

(1) La noblesse de Champagne, à raison de sa position près de la frontière, fut toujours aguerrie, mais généralement pauvre, par l'improduction et le morcellement de ses propriétés. Aussi, non-seulement les nobles pouvaient y faire le commerce, mais même la noblesse n'y dormait pas, et n'éprouvait aucune interruption pendant la durée du négoce. L'article XVI de la coutume de Troyes porte expressément, que toute personne noble qui vit marchandement ou roturièrement peut acquérir et tenir des fiefs et terres nobles, ce que ne pourrait pas faire toute autre personne non noble. C'est d'après ces maximes de droit qu'une famille ancienne et distinguée de Champagne a été admise aux honneurs de la cour en 1789, sur des titres visés dans un arrêt du conseil d'Etat, lesquels prouvent que ses auteurs ont fait, pendant plusieurs générations, le commerce, quoique très-anciennement leur famille eût été décorée plusieurs fois de la chevalerie. Dans d'autres preuves pour les carrosses, faites par M. Chérin, le 17 avril 1784, pour la maison des Nos, en Bretagne, on remarque un acte de l'année 1468, par lequel Jean des Nos, seigneur de Vaumeloisel, en émancipant Hector des Nos, son second fils, lui permit d'augmenter ses facultés par toutes sortes de voies permises, soit par faits d'armes, marchandises, etc. Des auteurs ont supposé, et d'autres ont répété que le père du grand Colbert avait fait le commerce. Cette supposition est toute gratuite. Mais alors même que quelque autre membre de cette famille eût profité, pour soutenir son état, du privilége des coutumes de Champagne, les exemples que nous venons de citer prouvent suffisamment qu'on n'en pourrait tirer aucune induction qui fût contraire à son origine et à sa noblesse.

de Malte, à différentes époques, un arrêt du parlement d'Écosse, du 15 juin 1686, des lettres patentes du roi Jacques II (VII), du mois de mai 1687, et une attestation généalogique sous le seing et le sceau du lord Lyon, roi d'armes d'Écosse, du 24 août 1816 (1), établissent sa filiation jusqu'au 16e siècle, de la manière suivante.

I. Jacques Colbert, Ier du nom, baron de Castelhill, terre et ancien château situés près de la ville d'Inverness, première résidence des rois d'Écosse, vivait à la fin douzième siècle. Il épousa Élisabeth Lyon, fille du baron de Glames, beau-fils de lord Grand, chancelier de Robert II, Roi d'Écosse. Il fut père de Georges Ier, qui suit.

Lyon : d'argent, au lion d'azur, enclos dans un double trêcheur du même.

II. Georges Colbert, Ier du nom, baron de Castelhill, épousa Catherine Dumbar, des barons de Tarbat, fille de Jean Dumbar, baron du Roi à Tarbat, et de Catherine Murray, des barons de Tullybardin. Ils ont eu pour fils, Jacques IIe du nom, qui suit.

Dumbar : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'argent et à la bordure du même; aux 2 et 3 d'or, à trois losanges de gueules, encloses dans un double trêcheur du même.

III. Jacques Colbert, IIe du nom, baron de Cas-

(1) Les originaux de ces pièces existent dans les archives de la famille, ainsi que copie du certificat ci-joint de M. de Clairambault, généalogiste des ordres du Roi du 29 décembre 1725. « Je soussigné, » généalogiste des ordres du Roi, certifie avoir dans mes registres » deux preuves pour l'ordre du Saint-Esprit, l'une de 1688 et l'autre » du 1701, et cinq preuves pour l'ordre de Malte des années 1649, » 1668, 1676 et 1688, desquelles il résulte que les présentés de la » maison de Colbert ont été jugés par les commissaires gentilshommes » de nom et d'armes. Il y est fait mention de plusieurs titres qui re- » montent la filiation et la noblesse jusqu'en 1285; aussi bien que de » l'acte du parlement d'Ecosse, scellé du grand sceau de ce royaume, » portant que la maison de Colbert, en France, est sortie d'Écosse, » et est reconnue par les branches des Colbert d'Ecosse pour être » venue de la même souche. En foi de quoi j'ai signé ce présent mé- » moire à Paris, le 29 de décembre 1725, *signé* Clairambault. Au » bas est écrit : Pour copie conforme, certifiée par nous Ambroise- » Louis-Marie d'Hozier, chevalier, ancien président en la cour des » comptes, aides et finances de Normandie, ancien juge d'armes, » vérificateur des armoiries de France. En foi de quoi nous avons dé- » livré le présent certificat, auquel nous avons fait apposer le sceau » de nos armes, à Paris le 26 avril 1819, *signé* d'Hozier. »

telhill, se maria, vers l'an 1210, avec Jeanne Frazer, fille de Simon Frazer, baron du roi à Foirs, et d'Isabelle Mackinstohn, issue des comtes de Fife. De ce mariage est provenu Georges, IIe du nom, qui suit.

Frazer : de gueules, à 3 quintefeuilles d'argent.

IV. Georges Colbert, IIe du nom, baron de Castelhill, épousa, vers l'an 1235, Marie Ross, fille de Hugues Ross, baron du Roi à Kilravock, et de Marie Macdonald, des barons de Glengary. Il a eu, entre autres enfants :

Ross : d'or, à la hure de de sanglier de sable, accompagnée de 3 manches mal taillées de gueules.

1°. Georges Colbert, IIIe du nom, baron de Castelhill, lequel a continué la branche aînée de la maison de Colbert en Ecosse, où elle existe encore de nos jours. Une branche, l'aînée des Colbert Castelhill, s'est établie depuis plusieurs générations à à Calais, où elle continue de résider. Elle est représentée par Louis de Colbert-Castelhill, sous-lieutenant d'infanterie, lequel a deux sœurs ;

2°. Edouard, Ier du nom, dont l'article suit.

V. Édouard Colbert, Ier du nom, sieur de Castelhill, épousa, vers l'an 1260, Marie Lindsay, des barons de Gleneske, fille de Jean Lyndsay, baron du Roi à Égall, et de Marguerite Irwing. En 1285, Édouard Colbert accompagna en France Chrétienne de Baliol, nièce du roi Alexandre III, et femme d'Enguerand de Guines, sire de Coucy. Édouard Colbert mourut à Reims, et y fut inhumé. Il eut trois fils :

Lindsay : de gueules, à la fasce échiquetée d'argent, et d'azur de 3 tires.

1°. Edouard, IIe du nom, qui suit;

2°. Jean Colbert, seigneur de Lamberticourt, cité au nombre des chevaliers de l'armée de Robert, comte d'Artois, en 1296. Il ne paraît pas avoir laissé de postérité ;

3°. Richard Colbert, chevalier, dont on voyait le tombeau dans l'église des cordeliers de Reims. Son épitaphe, dont copie juridique a été levée, portait : *Cy gist ly preux chivalier Richard Colbert, dit l'Escossois*, 1300 : *priez pour l'âme de lui*; au milieu de la tombe était gravé son écu ou bouclier, représentant un serpent tortillé et posé en pal. Au-dessus de cet écusson était gravé le distique suivant :

« En Ecosse j'eus le berceau,
» Et Rheims m'a donné le tombeau. »

VI. Édouard Colbert, IIe du nom, sieur de Crèvecœur, est rappelé dans un acte de 1351, avec Walburge

Canard : d'azur, à un canard d'argent, becqué et membré de gueules.

Canard (1), sa femme, sœur de Jean Canard, vidame de Reims, de laquelle il eut Foulques, qui suit :

de Bussy : d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois lionceaux de sable.

VII. Foulques Colbert, seigneur de Crèvecœur, épousa Jeanne de Bussy, sœur de Jacques de Bussy, chevalier banneret. Ils sont nommés dans un acte de l'année 1360. Ils ont eu pour fils :

de Compans : d'or, à 3 gonfalons de gueules.

VIII. Gilles Colbert, seigneur de Crèvecœur, qui épousa Anne de Compans, fille de Gérard de Compans, seigneur de Bourse-Rouvée. Ils sont nommés dans deux actes des années 1414 et 1420, et ont laissé Édouard, IIIe du nom, qui suit.

de Journée : de sinople, au jars d'argent.

IX. Édouard Colbert IIIe du nom, seigneur de Crèvecœur et de Magneux, épousa, en 1471, Louise de Journée, fille d'Eudes de Journée, seigneur de Martaigneville. Ce fut Édouard Colbert qui, sur la fin de ses jours, fit bâtir la belle tour de Reims en 1502. Il avait eu pour fils Gérard, Ier du nom, qui suit.

d'Y : d'azur, à 3 chevrons d'or.

X. Gérard Colbert, Ier du nom, seigneur de Magneux et de Crèvecœur, épousa, en 1498, étant mineur et sous la garde noble de son père, Marguerite d'Y de Séraucourt, fille de Michel d'Y, seigneur de Séraucourt, châtelain du château de Falvy. Ces deux époux passèrent un acte en 1520, et laissèrent cinq fils nommés :

1°. Hector, dont l'article suit;

2°. Gérard, IIe du nom, auteur de la branche des *marquis* de Villacerf et des Payens, rapportée à son rang;

3°. Jean Colbert, qualifié président de la terre souveraine d'Arches dans des lettres-patentes du duc et de la duchesse de Nivernais du 15 octobre 1580;

4°. Simon Colbert, seigneur d'Acy, près Rethel, qui épousa

(1) D'une ancienne famille de Poligny, connue depuis l'an 1253, et dont était Jean Canard, chancelier de Bourgogne en 1384, évêque d'Arras en 1392, décédé le 7 octobre 1407. (*Gallia christiana*, t. III, p. 340; *Histoire de la ville de Poligny*, par M. Chevalier, t. II, p. 304.)

Madeleine *le Clerc*. Le 7 novembre 1562, lui et son frère Edouard Colbert assistèrent au contrat de mariage de Jean Colbert, seigneur de Crèvecœur, leur neveu, avec Marie de Besannes;

5°. Oudard ou Edouard Colbert, seigneur d'Acy, en partie, marié vers l'an 1548 avec Marie *Coquebert*. En 1587, cette dame rendit hommage pour la terre d'Acy et en scella l'acte d'un sceau à ses armes et à celles de son mari. Leur postérité s'est éteinte peu après l'année 1723, dans la personne de Sulpice Colbert, chevalier, seigneur de Boisgrenier, capitaine de vaisseau, neveu de Michel Colbert, chef et général de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Rouen, mort le 20 mars 1702, et inhumé dans la chapelle du collége de Prémontré, qu'il avait fait construire.

XI. Hector Colbert (1), écuyer, seigneur de Magneux, épousa, l'an 1532, Jeannne Cauchon, fille de Jacques Cauchon, seigneur de Condé et de Vendières. Il en eut deux fils :

Cauchon : de gueules, au griffon d'or, ailé d'argent.

1°. Nicolas, Ier du nom, qui suit;

2°. Edouard Colbert, écuyer, seigneur en partie de Magneux, mort célibataire avant l'année 1557.

XII. Nicolas Colbert, Ier du nom, seigneur de Magneux, vicomte d'Ormont, commissaire des guerres, capitaine et gouverneur de Fismes, épousa, en 1557, Barbe Martin, fille de César Martin, seigneur des Roches, et de Jeanne du Puis. Il mourut le 23 décembre 1627, ayant eu pour fils Jean, Ier du nom, qui suit.

Martin : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un peigne du même, les pointes en bas.

XIII. Jean Colbert, Ier du nom, écuyer, seigneur du Terron, conseiller du Roi, contrôleur-général des finances (gabelles) dans les provinces de Bourgogne et de Picardie, le 7 juin 1595, fut nommé à cette charge par le roi Henri IV, en récompense des services qu'il rendit à ce prince en contribuant à la réduction de la ville de

---

(1) Les degrés d'Hector Colbert, père de Nicolas Ier, celui-ci de Jean, ce dernier de Nicolas, IIe du nom, père du grand Colbert, ont été jurés à Malte dans les preuves d'Antoine-Martin Colbert de Seignelay, reçu chevalier de cet ordre le 1er août 1677. (Voyez les registres du grand-prieuré de France, fol. 427, à la bibliothèque de *Monsieur*, à l'Arsenal.)

Reims à son obéissance. C'est ce que porte son épitaphe, qui marque sa mort au 22 juillet 1596. Il avait épousé, le 2 janvier 1585, Marie Bachelier, morte en 1646, fille de Henri Bachelier, Ier du nom, seigneur de Saint-Mard ou Saint-Marc, de la Fontaine et de Gentes, et de Perrette Laignelet, sa première femme. De ce mariage sont provenus :

Bachelier : d'azur, à la croix d'or, cantonnée 4 paons d'argent.

1°. Jean Colbert, IIe du nom, écuyer, seigneur du Terron, de Chalerange, de Montpilly et autres lieux, lieutenant-général, à Reims, puis conseiller-d'état, marié, par contrat du 16 août 1616, avec Marie *de Bignicourt de Chambly*. Il a continué la branche aînée *dite* du Terron, éteinte au commencement du 18e siècle dans ses petites filles, la princesse de la Carpègne, les marquises de Gassion et de Bourdeille et la comtesse de la Caunelays ;

2°. Charles Colbert, seigneur de Saint-Marc ou de Saint-Mard, en Champagne, conseiller du Roi, président, lieutenant-général au bailliage de Vermandois, marié avec Marguerite *de Mesvilliers*. Son petit-fils Charles, comte de Colbert-Saint-Marc, colonel de cavalerie, cornette de la compagnie de chevau-légers de la garde du Roi, (fils de François Colbert, seigneur de Saint-Marc, chef d'escadre des armées navales), est décédé le 2 mars 1722, dans la 19e année de son âge, le dernier rejeton mâle de cette branche. Trois sœurs lui ont survécu : la marquise de Noé, la baronne de Navailles et la marquise de Luppé-Besmaux ;

3°. Nicolas, IIe du nom, auteur de la branche des *marquis* de Seignelay, dont nous allons parler ;

4°. Oudard ou Edouard Colbert, abbé de Saint-Sauveur, au diocèse de Chaalons, en 1654, et chanoine de l'église de Reims ;

5°. Marie Colbert, femme de Henri *Coquebert*.

MARQUIS DE SEIGNELAY.

XIV. Nicolas Colbert, IIe du nom, écuyer, seigneur de Vendières, troisième fils de Jean Colbert, seigneur du Terron, et de Marie Bachelier, dame de Saint-Marc, fut nommé capitaine des ville et tour de Fismes, en 1626. S'étant ensuite établi à Paris, il fut reçu secrétaire du Roi, le 7 janvier 1630, maître-d'hôtel ordinaire de S. M. en 1650, puis conseiller d'État en 1652, et mourut le 20 décembre 1661. Il avait épousé, par contrat du 25 septembre 1614, Marie Pussort, fille de Henri Pussort, chevalier, seigneur

Pussort : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.

de Cernay, et sœur d'autre Henri Pussort, doyen des conseillers d'état. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, surnommé *le Grand Colbert*, né à Reims le 29 août 1619, principal ministre de Louis XIV et l'un des plus grands hommes de la France, décédé à Paris le 6 septembre 1683. Le marquis de Seignelay, son fils aîné et le continuateur de ses glorieux travaux, a donné suite à la branche de Seignelay, qui s'est alliée aux maisons de Rochechouart, d'Albert de Luynes, de Beauvilliers-Saint-Aignan, d'Alègre, de Matignon, de la Rochefoucauld-Langeac, de Furstemberg, de Montmorency-Luxembourg, de la Tour et Taxis, d'Esparbès de Lussan, de Gontaut-Biron, de Lordat et de Béthune, et s'est éteinte il y a peu d'années. Louis Colbert, 5e fils du grand Colbert (et frère puîné de Jules-Armand Colbert, marquis de Blanville, lieutenant-général des armées du Roi, illustré par son héroïque défense de Kayserswert en 1702 (1), comte de Linières, capitaine-lieutenant des gendarmes bourguignons, fut père de Louis Colbert, IIe du nom, marquis de Linières, maréchal des camps et armées du Roi, mort sans postérité le 24 juillet 1761;

2°. Charles Colbert, marquis de Croissy et de Torcy, ministre et secrétaire-d'état, commandeur et grand trésorier des ordres du Roi, que les négociations du traité de Nimègue ont rendu célèbre dans la diplomatie européenne. Jean-Baptiste Colbert, son fils aîné (2), ministre et secrétaire-d'état, chancelier des ordres du Roi, a déterminé en 1700 l'acceptation de la couronne d'Espagne pour le duc d'Anjou (Philippe V), et a conclu le traité d'Utrecht, si glorieux pour la France, et qui fut le pré-

---

(1) Commandant l'infanterie de l'aile gauche à la funeste bataille d'Hochstædt, où il donna les plus grandes preuves de sang froid et de bravoure, il eut les deux jambes emportées d'un coup de canon, et expira à Ulm le même jour, 13 août 1704. Antoine-Martin Colbert, son frère, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, général des galères de cet ordre et grand-bailli de la Morée, fut frappé mortellement à l'attaque de Valcourt le 25 août 1689, et mourut à Philippeville le 2 septembre. Ce dernier était frère puîné de Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, de l'Académie française, l'un des fondateurs de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, décédé le 11 décembre 1707. Enfin Charles-Edouard Colbert, comte de Sceaux, dernier des fils du grand Colbert, colonel du régiment de Champagne, fut aussi blessé mortellement à la bataille de Fleurus le 1er juillet 1690.

(2) Frère de Louis-François Colbert, comte de Croissy, lieutenant-général des armées du Roi, ambassadeur extraordinaire, en 1714, auprès de Charles XII, roi de Suède, qui lui donna audience sur la brèche de Straluand, où il était assiégé par les armées moscovites, mort le 24 août 1747. Charles-Joachim Colbert, son frère aîné, agent-général du clergé de France, sacré évêque de Montpellier, le 10 mars 1697, mourut le 8 avril 1738.

lude de la pacification de l'Europe. Il est décédé le 2 septembre 1746. Ses descendants ont suivi la carrière des armes et y sont parvenus aux premiers grades. Jean-Baptiste-François-Menelaï Colbert, marquis de Sablé, créé lieutenant-général des armées du Roi, le 5 décembre 1781, capitaine des gardes de la Porte, est décédé sans postérité le dernier de sa branche, laquelle s'est alliéé aux maisons de Montaigu-Bouzols, de Clermont d'Amboise-Renel, de Spinola, ducs de Saint-Pierre, d'Ancezune-Cadart, du Plessis-Châtillon, de Mailly, de Franquetot-Coigny, de la Porte de Riants et de la Rochefontenilles ;

3°. Edouard-François, qui a formé la branche des *comtes* DE MAULEVRIER, dont nous allons parler ;

4°. Nicolas Colbert, chanoine de la collégiale de Saint-Quentin, prieur de la Charité, abbé de Vertus, sacré évêque de Luçon le 24 juillet 1661, nommé évêque et comte d'Auxerre le 16 juillet 1671, prélat vénérable par sa vertu et par la sainteté de sa vie, mort le 5 septembre 1676. (Voyez son éloge dans *la Gazette de France*, du 12 septembre de cette année) ;

5°. Marie Colbert, née le 6 juillet 1626, mariée, en 1646, avec Jean *des Maretz*, intendant à Soissons, et mère du maréchal de Maillebois ;

6°. Agnès Colbert, } successivement abbesses du monastère de
7°. Claire Colbert, } Sainte-Claire à Reims en 1675 et 1680 ;

8°. Antoinette Colbert, prieure des dames de la Visitation à Rouen, morte en 1698 ;

9°. Claire-Cécile Colbert, morte le 8 avril 1720, abbesse du couvent du Lys, près Melun.

COMTES et MARQUIS DE MAULEVRIER.

Branche aînée actuelle (1).

XV. Édouard-François COLBERT, comte de Maulevrier, baron de la Frogerie, seigneur de Vendières, de

(1) Indépendamment des titres qui établissent l'ordre de primordialité des branches tel que nous l'avons suivi, cet ordre est encore constaté, 1° par un état des diverses branches de la maison de Colbert, inséré sur les documents fournis par cette maison dans le *Mercure* de 1707, novembre et décembre, pp. 369 à 405 ; 2° par Moréri, dans son *grand Dictionnaire*, édit. de 1759, généalogie de Colbert, t. III, pp. 800 à 805 ; 3° par la Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, 1772, t. V, pp. 26 à 40, ainsi que par le témoignage des autres généalogistes ; 4° par Hubner, dans ses *Tables généalogiques des maisons souveraines de l'Europe*, t. IV, tables 1146 et 1147 ; 5° enfin par une énumération des diverses branches de cette maison, faite par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, à la suite des preuves de Jean-Baptiste-Joachim Colbert, marquis de Croissy, lieutenant-général des armées du Roi, nommé chevalier des ordres le 7 juin 1772, et reçu le 1er janvier 1773.

la Forestie, de la Haye-Bergerie, de Villepreux, etc., né en 1634, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des armées, gouverneur des principales villes conquises en Flandre et dans les Pays-Bas, décédé le 31 mai 1693, a formé la souche de la branche de Maulevrier, devenue l'aînée après l'extinction successive des précédentes. Cette branche, qui a pris ses alliances dans les maisons de Bautru-Serrant, de Rouxel de Médavy, de Froulay-Tessé, d'Estaing, de Chauvelin-Grosbois, etc., etc., a parcouru avec la plus grande distinction la carrière des armes, qu'elle n'a pas cessé de suivre. Le comte Édouard-François, son auteur, que les historiens disent être mort de chagrin d'un passe-droit qui le priva du bâton de maréchal de France, auquel il avait droit par ses nombreux et importants services, fut père de François-Édouard, marquis de Maulevrier, brigadier des armées du Roi (1), et du chevalier de Maulevrier (Henri Colbert), cité avec honneur dans les mémoires relatifs aux guerres d'Italie, créé lieutenant-général des armées du Roi le 29 mars 1710, et décédé le 25 août 1711 vivement regretté de l'armée. Louis-René-Édouard Colbert, comte de Maulevrier et de Chemillé, marquis de Chollet, baron de la Frogerie, créé lieutenant-général des armées du Roi le 1er mai 1745, ministre du Roi près l'infant, duc de Parme, fils aîné de François-Édouard, marquis de Maulevrier, étant mort sans enfants mâles, le 29 novembre 1750, la postérité fut continuée par René-Édouard, son frère puîné, dont l'article suit :

XVII. René-Édouard Colbert, chevalier, puis marquis de Maulevrier, né le 5 février 1706, second fils de François-Édouard, marquis de Maulevrier, et de Henriette-Marthe de Froulay de Tessé, fut d'abord chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il

---

(1) Son frère aîné, Jean-Baptiste Colbert, comte de Maulevrier, colonel du régiment de Navarre, infanterie, fut tué le 18 juillet 1695, en défendant le poste de la hauteur de Bouge, dépendant de la ville de Namur. (*Gazette de France du* 30 *juillet.*)

était capitaine dans le régiment de Piémont, lorsqu'il fut nommé guidon de la compagnie des gendarmes de Berry au mois de juin 1743. Il devint sous-lieutenant des gendarmes anglais en mars 1746, et se maria, 1° au mois de mars 1751, avec Marie-Charlotte-Eugénie DE FIENNES, morte en couches, fille de Charles-Maximilien, marquis de Fiennes, maréchal des camps et armées du Roi, et de Henriette Regnier de Boisseleau; 2° le 4 mars 1754, avec Charlotte-Jacqueline-Françoise DE MANNEVILLE, fille de Charles-Louis de Manneville, seigneur de Beuzeville, et de Françoise d'Aubert de Theuville. De ce mariage sont issus :

DE FIENNES : d'argent, au lion de sable, lampassé de gueules.

DE MANNEVILLE : de sable, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée de gueules.

1°. Edouard-Victurnien-Charles-René, dont l'article suit;

2°. Edouard-Charles-Victurnien, comte de Colbert-Maulevrier, né le 24 décembre 1758, contre-amiral, capitaine des gardes du pavillon amiral de S. A. R. Mgr duc d'Angoulême, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de l'institution américaine de Cincinnatus, et chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte, décédé le 2 février 1820, laissant du mariage qu'il avait contracté, le 4 juin 1803, avec Charlotte-Pauline-Christine *de Montboissier de Beaufort-Canillac*, fille de Charles-Philippe-Simon, baron de Montboissier, maréchal des camps et armées du Roi, et de Françoise-Pauline de Lamoignon de Malesherbes;

A. Charlotte Colbert, mariée le 4 octobre 1824, avec Woldemar, comte *de Brancas*, grand'croix de l'ordre napolitain de Saint-Janvier, préfet du département de la Haute-Saône;

B. Léontine Colbert, mariée le 9 mai 1829, avec Ferdinand-Albert-Eugène *de Fesques*, marquis de la Rochebousseau, fils de Gabriel-François-Claude de Fesques, marquis de la Rochebousseau, et d'Augustine-Jeanne-Amélie-Marie-Joséphine-Ferdinande de Bavière-Grosberg;

C. Pauline Colbert.

XVIII. Édouard-Victurnien-Charles-René COLBERT, comte de Maulevrier, chef des nom et armes de la maison de Colbert en France, est né le 13 décembre 1754. Entré au service sous-lieutenant dans le régiment de Champagne, infanterie, au mois d'avril 1771, il fut nommé capitaine réformé au régiment Dauphin, cavalerie, puis, successivement capitaine en pied au régiment Mestre-de-Camp, cavalerie, au commencement de 1773, guidon des gendarmes de Flandre,

avec rang de lieutenant-colonel, le 25 août de la même année, premier lieutenant des gendarmes d'Artois avec rang de mestre-de-camp le 11 novembre 1782, ministre plénipotentiaire du Roi près l'électeur de Cologne en 1784, et créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 28 avril 1789. Le comte de Maulevrier a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes français, en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Castries. Louis XVIII l'a créé maréchal-de-camp, le 14 janvier 1798, à prendre rang du 31 décembre 1792. Pendant huit années le comte de Maulevrier s'est tenu constamment à la disposition de ce prince, et est entré en France avec son agrément en 1800. Ayant refusé de demander du service à Buonaparte, ce refus lui fit perdre une inscription de 350,000 fr. en tiers consolidé, dont la liquidation était faite, ainsi que la restitution de ses bois de Maulevrier. S'étant rendu à Maulevrier, lorsque le duc de Bourbon fut commander dans les provinces de l'Ouest, en 1815, le comte de Colbert après le départ de ce prince, que son fils aîné suivit en Espagne, revint à Paris se charger de correspondre avec le duc de Feltre, jusqu'au retour du Roi, alors à Gand, dans la capitale. Pendant les *cent jours*, il envoya à M. Georges de la Béraudière, chef royaliste, l'autorisation de disposer de tout ce qu'il possédait à Maulevrier pour le service de la cause royale. En 1817, il a été porté à la retraite, après quarante-six ans de service, dont vingt-un ans et sept mois dans le grade de maréchal-de-camp. Il a épousé 1°, le 12 mars 1782, Anne-Marie-Louise DE QUENGO DE CRENOLLE, fille d'Anne-Louis de Quengo, marquis de Crenolle, seigneur de Penhouet, etc., lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Françoise-Marguerite Megret d'Étigny; 2° le 19 avril 1812, Pauline-Jeanne-Henriette LE CLERC DE JUIGNÉ, née le 15 octobre 1778, fille de Léon-Marguerite le Clerc, baron de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, et d'Adélaïde-Olive de Saint-Simon-Courtomer. Ses enfants sont;

DE QUENGO : d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

LE CLERC DE JUIGNÉ : d'argent, à la croix de gueules, bordée d'une engrêlure de sable, et cantonnée de 4 aiglettes du même, becquées et armée de gueules.

Du premier lit :

1°. Edouard-Auguste-Victurnien Colbert, colonel de la légion de la Martinique, mort au mois de novembre 1817, au Fort-Royal à la Martinique;

2°. Charles-Antoine-Victurnien, marquis de Colbert-Maulevrier, capitaine de cavalerie en non activité, marié, par contrat signé par le Roi et la famille royale, le 4 juillet 1829, avec Marie-Louise-Martienne de Guigues *de Moreton Chabrillan*, fille d'Aimé-Jacques-Marie-Constant, comte de Moreton-Chabrillan, et d'Alexandrine-Françoise-Eugénie-Zéphirine-Olympe de Choiseul-Gouffier;

3°. Elisabeth-Marie-Victurnienne Colbert, mariée avec Louis *le Peletier*, comte d'Aunay;

4°. Juliette-Françoise-Victurnienne Colbert, épouse de Tancrède, marquis *de Falette-Barole*, d'une famille illustre de Piémont;

Du second lit :

5°. René-Olivier-Victurnien Colbert.

MARQUIS DE VILLACERF et DES PAYENS.

MOET : de gueules, à deux lions adossés d'or, ayant leurs têtes contournées.

THIERRY : d'azur, à 3 lions naissants d'or.

XI. Gérard COLBERT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Crèvecœur, second fils de Gérard Colbert, Ier du nom, seigneur de Magneux, et de Marguerite d'Y de Séraucourt, mourut le 11 janvier 1548, ainsi que le porte le testament de Jean Colbert, son fils, du 22 avril 1583. Il avait épousé, 1° Jeanne, *aliàs* Anne MOET, d'une famille noble de la province de Champagne; 2° Jeanne THIERRY. Il a eu des enfants des deux lits, mais Jean Colbert, issu du Ier, est le seul dont la postérité se soit continuée.

DE BESANNES : d'azur, au lion d'argent, accompagné de 8 besants du même en orle.

XII. Jean COLBERT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Crèvecœur, épousa, par contrat du 7 novembre 1562, Marie DE BESANNES, d'une ancienne famille de Champagne, fille de Philibert de Besannes, écuyer, seigneur de Besannes, et de Jeanne de Thuisy. Le 17 novembre 1585, Marie de Besannes fonda de sa procuration Gérard et Simon Colbert, ses fils, pour assister en son nom au contrat de mariage d'Oudard Colbert, leur frère. Elle avait eu, entre autres enfants, Oudard ou Édouard, qui suit.

XIII. Oudard ou Édouard COLBERT, écuyer, sei-

gneur de Saint-Pouange, de Villacerf, de Turgis et de Dronay, fut pourvu, le 30 janvier 1612, d'une charge de secrétaire du Roi, qu'il résigna en 1638. Il mourut le 14 janvier 1640, et fut inhumé aux Cordeliers de Troyes. Il avait épousé, en 1585, Marie LE FOURET, dame des seigneuries de Villacerf, Saint-Pouange et Dronay, fille de Nicolas le Fouret, écuyer, seigneur des mêmes terres, et de Guillemette Cochot. (*Mercure Galant*, septembre 1698, fol. 265, 266.) De ce mariage sont provenus :

LE FOURET : d'argent, semé de trèfles de sable ; au lion du même, lampassé et armé de gueules, brochant sur le tout ; au chef d'azur, chargé de trois glands d'or.

1°. Oudard ou Edouard Colbert, seigneur de Villacerf, conseiller au parlement de Paris et commissaire aux requêtes du palais le 4 juillet 1614. Il épousa, en cette année, Anne *Sevin*, fille de Michel Sevin, écuyer, seigneur de Bisay et de Bligny, conseiller au parlement de Paris, et de Madelaine de Fortia. Leur postérité s'est éteinte en 1734 ;

2°. Jean-Baptiste, Ier du nom, dont l'article suit;

3°. Simon Colbert, conseiller clerc au parlement de Paris en 1638, et aumônier du Roi, mort au mois d'avril 1650 ;

4°. Nicolas Colbert, auteur de la branche des *seigneurs* DE TURGIS, *marquis*, DU CANNET, rapportée en son rang ;

5°. Marie Colbert, alliée, en 1614, avec Christophe *Hector de Marle*, chevalier, seigneur de Versigny, président en la chambre des comptes. Elle mourut le 25 mai 1665 ;

6°. Madelaine Colbert, mariée avec Louis *Brulart de Genlis*, seigneur de Rancher et du Broussin, conseiller aux conseils d'état et privé, grand-maître des eaux et forêts de France au département de Champagne. Elle est morte le 27 février 1690 ;

7°. Anne Colbert, femme de Jean *le Mairat*, seigneur de Drouy, conseiller au grand-conseil.

XIV. Jean-Baptiste COLBERT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Saint-Pouange et de Villacerf, fut successivement correcteur et maître des comptes les 12 septembre 1626 et 22 mars 1631, maître-d'hôtel du Roi en 1642, maître des requêtes en 1646, intendant de Lorraine, puis conseiller d'état en 1657, intendant de justice, police et finances dans les provinces de Picardie, Artois et Boulonnais en la même année. Le 21 avril 1661, il termina à Bar-le-Duc la négociation entamée pour l'exécution du traité conclu entre Louis XIV et le duc de Lorraine, et mourut le 29 avril 1663. (*Gazette de France* des 7 mai 1661 et 5 mai 1663.) Il

LE TELLIER : d'or à 3 lézards rangés d'argent : au chef cousu de gueules chargé de 3 étoiles d'or.

avait épousé, par contrat du 16 mars 1628, Claudine LE TELLIER, fille de Michel le Tellier, seigneur de Chaville, conseiller en la cour des aides de Paris, et de Claudine Chauvelin, et sœur de Michel le Tellier, chancelier de France. De ce mariage sont issus :

1°. Edouard Colbert, IVe du nom, marquis de Villacerf et des Payens, baron du Saint-Sépulcre, de Mergey, de Fontanes, de Saint-Mesmin, premier maître-d'hôtel de la reine Marie-Thérèse d'Autriche en 1666, surintendant et ordonnateur-général des bâtiments et jardins du Roi et des arts et manufactures de France après la mort du marquis de Louvois, en 1691. Il a donné suite à la branche de Villacerf, éteinte dans ses petites-filles, les marquises de Crussol d'Uzès, de Villemont, Doria et de Treffort, et la comtesse de Courson ;

2°. Michel Colbert, baptisé le 19 janvier 1630, aumônier du Roi, agent-général du clergé, trésorier du chapitre de la Sainte-Chapelle de Paris, nommé le 12 mai et sacré le 12 décembre 1666, évêque et comte de Mâcon, mort le 28 novembre 1676;

3°. Gabriel Colbert, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte, le 18 novembre 1647;

4°. Jean-Baptiste-Michel Colbert, évêque de Montauban, sacré le 28 octobre 1675, transféré, le 15 août 1687, à l'archevêché de Toulouse, et décédé le 11 juillet 1710. On lui a dû l'établissement des sœurs de Saint-Vincent de Paul, et du séminaire de la mission de Saint-Lazare, pour lequel il appela, en 1707, des religieux de la congrégation de la mission, instituée par saint Vincent de Paul;

5°. Gilbert, auteur de la branche des *marquis* DE SAINT-POUANGE et DE CHABANAIS, rapportée ci-après;

6°. Claire Colbert, mariée, le 7 septembre 1658, avec Jacques *Ollier*, chevalier, seigneur de Verneuil et d'Ivoy, conseiller au parlement de Paris. Elle est morte en 1715;

7°. Madelaine Colbert, abbesse de la Pommeraye, au diocèse de Sens, bénite le 22 juillet 1662, en l'église des bénédictines de la Ville-l'Evêque, à Paris.

MARQUIS DE SAINT-POUANGE et DE CHABANAIS.

Seconde branche actuelle.

XV. Gilbert COLBERT, Ier du nom, marquis de Saint-Pouange, intendant des armées en Flandre, puis secrétaire des commandements, maison et finances de la Reine en 1678, conseiller du Roi en ses conseils et secrétaire ordinaire de la chambre et du cabinet de S. M., enfin premier commis de la guerre sous MM. de Louvois et de Barbezieux, et intendant-général

des armées, fut pourvu, au mois de janvier 1701, de la charge de commandeur-grand trésorier des ordres du Roi, et mourut le 23 octobre 1706, laissant de Marie-Renée DE BERTHEMET, qu'il avait épousée le 17 février 1675, et qui lui survécut jusqu'au 28 février 1732 :

DE BERTHEMET : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 têtes de lion du même, celles en chef affrontées.

XVI. François-Gilbert COLBERT, Ier du nom, marquis de Saint-Pouange et de Chabanais, qui fut nommé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom (Saint-Pouange), le 20 décembre 1696, à la suite des campagnes de Nerwinde et de Charleroy. En 1704, il commanda ce corps à la bataille d'Hochstædt, où il fut fait prisonnier, fut créé brigadier de cavalerie le 26 octobre de cette année, fit les campagnes aux armées de la Moselle et du Rhin, prit part à toutes les expéditions du maréchal de Villars en Franconie et en Souabe, et s'empara de Marienthal le 22 juillet 1707. Le marquis de Saint-Pouange assista à la bataille de Malplaquet, en 1709, et aux siéges de Landau et de Fribourg en 1713, fut créé maréchal des camps et armées du Roi, le 1er février 1719, et mourut le 11 novembre de la même année. Il avait épousé, le 24 mars 1702, Angélique D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, fille unique et héritière de François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, seigneur de la principauté de Chabanais, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier des ordres, gouverneur de l'Orléanais, puis commandant en Guienne, et de Marie-Charlotte de Bésiade d'Avaray. Ils ont eu deux fils :

D'ESCOUBLEAU : parti d'azur et de gueules; à la bande d'or, brochante sur le tout.

1°. François-Gilbert, IIe du nom, qui suit;

2°. Alexandre-Antoine, marquis de Colbert-Sourdis, né le 29 décembre 1707, enseigne au régiment des gardes-françaises, 2e cornette de la première compagnie des chevau-légers-Dauphins en 1734, brigadier de cavalerie et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il servit avec distinction, et fut aide-de-camp et ami du maréchal de Saxe, après la mort duquel il quitta le service. Il est décédé au mois d'octobre 1788, et s'était marié, le 17 septembre 1764, avec Julie-Rose *de Courdoumer*, décédée au mois de juillet 1782, fille de M. de Courdoumer, maréchal-de-camp. Il n'a eu qu'une fille :

Marie-Julie-Pauline Colbert, mariée, le 5 juillet 1786, avec Georges-Marie *Giraud*, baron de Montbellet.

XVII. François-Gilbert Colbert, IIe du nom, marquis de Chabanais, maréchal des camps et armées du Roi, naquit le 7 novembre 1705. Il entra aux mousquetaires en 1720, fut fait lieutenant réformé au régiment d'Orléans, cavalerie, le 25 décembre 1721, capitaine au même régiment le 26 novembre 1725, et deuxième cornette de la compagnie de chevau-légers d'Orléans, avec rang de lieutenant-colonel de cavalerie le 24 décembre 1726. Il servit au siége de Kehl en 1733, et passa guidon de la compagnie des gendarmes écossais, le 23 décembre de cette dernière année, avec rang de mestre-de-camp de cavalerie, par commission du même jour. Il combattit avec cette compagnie à l'attaque des lignes d'Etlingen, et au siége de Philisbourg, en 1734, et à l'affaire de Clausen en 1735. Devenu sous-lieutenant des gendarmes de Bretagne, le 16 avril 1738, le marquis de Chabanais servit en Westphalie en 1741, sur les frontières de Bohême en 1742, et se trouva au secours de Braunaw en la même année. Il obtint le grade de brigadier des armées le 20 février 1743, et fit cette campagne sur le Rhin. Nommé capitaine-lieutenant de la même compagnie des gendarmes de Bretagne le 22 avril 1744, il fut employé à l'armée du Rhin par lettres du mois de mai suivant, concourut à la reprise de Weissembourg et des lignes de la Lautern, à la défaite des ennemis à Haguenau, et servit au siége de Fribourg. Passé à l'armée de Flandre au mois d'avril 1745, il se trouva à la bataille de Fontenoy, aux siéges de Tournay, d'Oudenarde et d'Ath, et fut déclaré, au mois de novembre, maréchal-de-camp, dont le brevet lui avait été expédié dès le 1er mai précédent. Il se démit de la compagnie des gendarmes de Bretagne. En 1746, le marquis de Chabanais fut employé à l'armée de Flandre dans le mois de mai, et se trouva à la bataille de Raucoux au mois d'octobre. Il combattit à Lawfeldt au mois de juillet 1747, et fut pourvu, le 17 février 1748, de la lieutenance de roi du comté Nantais (1). Le marquis de Chabanais est décédé en 1765.

(1) *Chronologie militaire*, t. VII, p. 235; *Dictionnaire historique*

Il avait épousé, le 23 janvier 1731, Marie-Jeanne Colbert de Croissy, décédée le 31 mai 1786, fille de Louis-François-Henri Colbert, comte de Croissy, lieutenant-général des armées du Roi, et de Marie Brunet de Rancy. De ce mariage sont issus :

Colbert : d'or, à la bisse d'azur.

1°. Gilbert-Claude-Théophile, dont l'article suit ;

2°. Louis-Henri-François, comte de Colbert, lieutenant au régiment des gardes-françaises, nommé lieutenant de roi du comté Nantais le 15 juin 1765, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, le 30 décembre 1771, avec Jeanne *David*, fille de l'ancien gouverneur des îles de France et de Bourbon. De ce mariage sont issus cinq fils et une fille :

A. Chrétien-Félix-Toussaint Colbert, né en 1772, décédé le 1er septembre 1780 ;

B. Ambroise Colbert, mort à la Martinique, laissant un fils : Théobald Colbert, lieutenant au régiment des lanciers de la garde royale.

C. Pierre-David, *dit* le comte *Edouard de Colbert*, lieutenant-général des armées du Roi, naquit à Paris, le 18 octobre 1774. Il entra au service dans le bataillon de Paris, dit de *Guillaume Tell*, le 23 août 1793, et fit la campagne de cette année à l'armée du Haut-Rhin. Il passa hussard au 11e régiment en janvier 1794, y fut fait maréchal-des-logis en septembre 1795, et sous-lieutenant au mois d'octobre suivant. Il fit la campagne de ces deux années en Espagne et dans la Vendée. Il fut nommé adjoint aux commissaires des guerres en juillet 1798, et commissaire des guerres en 1799. Il fit partie de l'expédition d'Egypte, et y fut blessé d'un coup de feu au bras. On le nomma capitaine au 3e régiment de dragons en décembre 1801, et capitaine-adjudant-major des mamelucks de la garde de Buonaparte. A son retour de l'expédition d'Égypte, il fut fait aide-de-camp du général Junot, avec lequel il servit à l'armée des Côtes en 1803 et 1804. Il passa aide-de-camp du maréchal Berthier, major-général de l'armée, en septembre 1805, et fit en cette qualité la campagne de cette année contre l'Autriche. En 1806, il fut nommé chef d'escadron au 15e régiment de chasseurs à cheval, créé membre de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Bavière. Il fit la campagne de 1806 à la grande armée, en Prusse et en Pologne, combattit avec distinction à la bataille d'Austerlitz le 2 décembre, et y fut blessé d'un coup de feu à la cuisse. Nommé colonel du 7e régiment de hussards, dans le même mois de décembre, il continua de servir à la grande armée, en Prusse et en Pologne. Il fut créé baron en 1808. Promu au grade de général de brigade le 9 mars 1809, il obtint la décoration d'officier de la Légion-d'Hon-

---

des Généraux français, t. IV, p. 377. On lit dans ce dernier ouvrage que le marquis de Chabanais fut commandeur de l'ordre de Saint-Louis. C'est une erreur.

neur dans le même mois. Employé à la grande-armée, pendant la campagne de cette même année, contre l'Autriche, il y commanda une division de cavalerie, forte de 2000 chevaux, faisant partie du corps du maréchal Oudinot. Marchant à l'avant-garde du 2e corps d'armée, commandé par le maréchal Lannes, il chargea, près d'Amstetten, le 1er mai, à la tête du 29e régiment de chasseurs à cheval, un corps de cavalerie ennemie, qu'il écrasa, et sur lequel il fit prisonniers 500 hulans. Il marcha avec sa brigade de cavalerie légère sous les ordres du général Montbrun, qui se joignit au corps d'armée commandé par le prince Eugène, vice-roi d'Italie. A la bataille de Raab, gagnée par ce prince sur l'armée autrichienne, le 14 juin, le général Colbert fut chargé de soutenir l'attaque de la division Serras contre la Maison-Carrée, dans laquelle les ennemis s'étaient retranchés. Il chargea vigoureusement et culbuta les hussards autrichiens de Ott, ainsi que plusieurs escadrons de l'insurrection hongroise. Le 9e de hussards ayant été attaqué par 2 régiments de cavalerie ennemie, le général Colbert accourut au secours de ce régiment, à la tête du 7e de la même arme, reçut avec fermeté la charge des Autrichiens, et parvint à les repousser. La bravoure et la conduite que Colbert déploya dans cette journée, contribuèrent beaucoup à en assurer le succès, et il fut un des généraux cités particulièrement avec éloge dans la relation de cette bataille. Il combattit avec la plus grande valeur à la bataille de Wagram le 5 juillet de la même année, et y reçut trois coups de feu à la tête. Il fut créé commandant de la Légion-d'Honneur le 17 du même mois, et commandeur de l'ordre militaire de Bavière en 1810. En sa qualité de général de brigade, on le nomma colonel-commandant du 2e régiment de chevau-légers-lanciers de la garde impériale le 14 mars 1811. Employé à la grande-armée de Russie, en 1812, il y servit sous les ordres du maréchal duc d'Istrie, et eut part aux principales affaires et aux batailles livrées dans cette campagne. Il s'empara de magasins considérables à Wilieka et à Orcha. Après avoir fait la funeste retraite de Moscou, il servit, en 1813, à la grande armée d'Allemagne, sous les ordres du général Nansouty, se distingua en plusieurs occasions, et particulièrement à la bataille de Bautzen, et mérita le grade de général de division, qui lui fut accordé le 25 novembre. Il conserva son régiment de lanciers de la garde, avec lequel il servit sous les ordres du général Sébastiani, pendant la campagne de France en 1814. Il donna de nouvelles preuves de sa valeur et de son courage dans les champs de Montmirail, Craone, Champ-Aubert, etc., et ne déposa les armes qu'après l'abdication de Napoléon Buonaparte. S. M. Louis XVIII le créa chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 24 août de la même année 1814, et lui conserva le commandement des chevau-légers-lanciers, devenus lanciers royaux. Le comte Edouard de Colbert a été nommé in-

specteur-général de la cavalerie en juin 1827, et grand-officier de la Légion-d'Honneur en 1828 (1);

D. Louis-Pierre-Alphonse, comte *Alphonse de Colbert*, maréchal-de-camp. Il entra au service en 1793 comme soldat dans le 7e bataillon de Paris, et servit ensuite pendant quatre ans dans la cavalerie légère. Appelé aux fonctions administratives près des armées en 1797, il parcourut rapidement cette carrière, fut employé dans l'expédition d'Égypte, et fut nommé commissaire-ordonnateur des guerres au retour de l'expédition de Saint-Domingue, dont il avait fait partie. Il devint ensuite commissaire ordonnateur en chef de l'armée d'expédition en Pouille, commandée par le général Gouvion-Saint-Cyr. Ayant demandé, en 1808, sa rentrée au service militaire, il fut nommé colonel et passa avec ce grade et celui d'aide-de-camp au service du roi de Naples. Après avoir organisé le corps des vélites à cheval de la garde napolitaine, il rentra en France en 1811, et fut nommé colonel du 9e régiment *bis* de hussards (depuis 12e régiment), qui faisait alors partie de l'armée d'Aragon. Il servit depuis lors en Espagne jusqu'en 1814. Il combattit avec valeur dans toutes les actions, et se fit particulièrement remarquer dans les affaires qui eurent lieu sous les murs de Lyon contre l'armée autrichienne. Louis XVIII le créa maréchal-de-camp le 9 juillet 1814, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 19 du même mois, puis commandeur de la Légion-d'Honneur le 28 septembre suivant. Il a épousé mademoiselle *Petiet*, fille de l'ancien ministre de la guerre, et a trois filles. L'aînée a épousé, en 1828, Albert-Henri *Colbert du Cannet*, chef de bataillon;

E. Auguste-Marie-François Colbert, général de brigade, né en 1779. Il entra, en 1793, dans le septième bataillon de Paris, et y servit comme simple soldat jusqu'au mois d'octobre 1795, époque à laquelle il devint aide-de-camp du général Grouchy. Il suivit, en la même qualité, le général Murat dans l'expédition d'Egypte, et fut nommé chef d'escadron sur le champ de bataille de Salahié. Il reçut une blessure dangereuse pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, et obtint alors des armes d'honneur à titre de récompense nationale. Étant repassé en France avec le général Desaix, il fut employé à l'armée d'Italie en 1800, combattit vaillamment à Marengo, et y obtint, sur le champ de bataille, le grade d'adjudant-général-colonel du dixième régiment de chasseurs à cheval. Il commanda ce régiment à la grande armée d'Allemagne en 1805, se distingua, le 14 octobre, à l'attaque du pont d'Elchingen, sous les ordres du maréchal Ney, et y eut un cheval tué sous lui. Le 2 décembre suivant, il signala sa valeur et ses talents militaires à la bataille d'Austerlitz : le grade de général de brigade lui fut décerné le 24 du même mois. En 1806, il fit la campagne contre les Prussiens et les Russes. Les charges brillantes qu'il exécuta sur le champ

(1) *Dictionnaire historique des Généraux français*, t. IV, p. 579.

de bataille d'Iéna contribuèrent à fixer cette victoire. A l'armée d'Espagne, en 1808, il commanda l'avant-garde de la cavalerie du duc d'Istrie, se trouva, le 14 juillet, à l'attaque de Medina-del-Rio-Secco, et contribua à la prise de cette ville par les charges vigoureuses et réitérées qu'il fit exécuter. Le 3 janvier 1809, l'armée marchant sur Villa-Franca, rencontra, au défilé de Cabellos, l'arrière-garde anglaise. Le général Colbert, voulant reconnaître le terrain et juger s'il pouvait former ses escadrons afin de charger l'ennemi, s'avança seul au milieu des tirailleurs. Dans ce moment il fut atteint au front, d'une balle qui le renversa de cheval. La déroute des Anglais fut le premier objet qui frappa sa vue lorsqu'il fut revenu à lui. « Mes » amis, dit-il à ceux qui l'entouraient, je suis bien jeune » encore pour mourir; mais ma mort est digne d'un soldat » de la grande armée, puisqu'en expirant je vois fuir les » derniers et les plus mortels ennemis de ma patrie. » Quelques minutes après il rendit le dernier soupir et emporta les regrets de ses compagnons d'armes (1). Il avait épousé Joséphine *Canclaux*, dont il a laissé un fils :

Auguste Colbert, sous-lieutenant au sixième régiment de hussards;

F. N..... Colbert, mariée avec M. *Alexandre*;

3°. Antoine-Alexandre Colbert, vicomte de Chabanais, ancien officier aux gardes-françaises, décédé.

XVII. Gilbert-Claude-Théophile Colbert, marquis de Chabanais, né en 1735, d'abord capitaine dans le régiment de Henrichemont, cavalerie, passa second cornette dans les chevau-légers de la Reine le 16 février 1759 et devint enseigne des gendarmes anglais le 7 décembre suivant, sous-lieutenant le 20 février 1761, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. On le créa brigadier de cavalerie le 3 janvier 1770, et maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Le marquis de Chabanais est décédé en 1789, laissant de son mariage

---

(1) Cet officier de la plus rare valeur et qui donnait tant d'espérance avait le pressentiment d'une fin prochaine. Deux jours auparavant, Buonaparte, en passant sa brigade en revue à Astorga, l'avait comblé d'éloges sur sa belle conduite en Egypte, en Italie et en Allemagne. Bientôt, lui dit ce conquérant, vous recevrez le prix de vos services. — « Dépêchez-vous, Sire, répondit Colbert; car, bien » que je n'aie que 30 ans, je sens que je suis déjà vieux. » Napoléon fut sensible à la perte de ce général. Par un décret du 1er janvier 1810, il ordonna que sa statue, ainsi que celles de plusieurs autres généraux, morts comme lui au champ d'honneur, serait placée sur le pont nommée alors de la Concorde (le pont Louis XVI). Mais ce décret est resté sans exécution. (*Dictionnaire des Généraux français*, t. IV, p. 378. *Victoires et Conquêtes*, t. XVIII, p. 242.)

avec Louise-Perrine d'Amphernet de Pont-Bellenger, un fils, qui suit.

D'Amphernet : de sable, à l'aigle éployée au vol abaissé d'argent, becquée et membree d'or.

XIX. Alexandre-Louis-Gilbert Colbert, marquis de Colbert-Chabanais, né en 1783, a été créé pair de France le 5 novembre 1827, et a épousé Aglaé Seurrat de Guilleville, fille de Joseph-Robert Seurrat, écuyer, seigneur de Guilleville et autres lieux, et d'Élisabeth-Félicité Pinchinat.

Seurrat : d'azur, au lévrier passant d'argent, surmonté d'un lion léopardé d'or, et celui-ci d'une tour carrée d'argent, maçonnée de sable.

SEIGNEURS DE TURGIS, MARQUIS DU CANNET.

Troisième branche actuelle.

XIV. Nicolas Colbert, chevalier, seigneur de Turgis, quatrième fils d'Oudard ou Édouard Colbert, seigneur de Saint-Pouange, et de Marie le Fouret, dame de Villacerf, fut nommé auditeur, puis maître en la chambre des comptes les 13 septembre 1635, et 18 mars 1641, et mourut le 13 juin 1686. Il avait épousé 1° Marie Bernard de Montebise, morte le 21 avril 1651, fille de Nicolas Bernard, seigneur de Montebise, secrétaire du Roi, contrôleur-général de la chancellerie de France, et de Catherine Bignon; 2° le 6 septembre 1655, Madelaine Grasseteau, morte en 1686, fille de Hugues Grasseteau, conseiller au parlement de Paris, doyen de la seconde chambre des requêtes du palais, et de Marie de Paris. (*Mercure* de décembre 1707, p. 405.) Il a eu pour enfants;

Bernard de Montebise : d'azur, à la licorne d'argent.

Grasseteau : d'azur, à trois bandes d'or.

Du premier lit :

1°. Nicolas Colbert, inhumé à Saint-Gervais le 14 juin 1655;

Du second lit :

2°. Édouard-Pierre Colbert, reçu docteur de Sorbonne le 12 juin 1693, chanoine de Pougny en 1695, puis de Tournay, abbé d'Aumale, au diocèse de Rouen, le 25 décembre 1711, et de Saint-Martin d'Auchy, grand vicaire de Tournay;

3°. Hugues Colbert, lieutenant des galères, tué au siége de Barcelonne;

4°. Jean-Baptiste, qui suit;

5°. Madelaine Colbert, mariée, 1° le 25 novembre 1674, à Louis *Jossier*, sieur de la Jonchère, trésorier-général de l'extraordinaire des guerres; 2° le 26 mai 1695, avec Louis *de Bautru*, comte de Nogent, gouverneur de Sommières. Elle est morte en 1714;

6°. Marguerite Colbert, mariée, le 6 septembre 1691, avec Hervé *le Verrier*, chevalier, seigneur de Tanville, seigneur-patron de Saint-Pierre d'Alonne, etc.

XV. Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Turgis, nommé capitaine de vaisseau en 1689, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1707, décédé en 1715, avait épousé à Toulon, le 16 juin 1698, Lucrèce de Gaudemard, dont il eut trois fils :

de Gaudemard : d'azur, au chef d'or, chargé d'une aigle de sable.

1°. Jean-Baptiste Colbert, capitaine au régiment de Poitou, mort en 1725, sans avoir été marié ;
2°. Étienne-Édouard Colbert, doyen de l'église d'Orléans, abbé commendataire des abbayes royales de Saint-Mesmin et de Saint-Michel en Thiérache ;
3°. Michel, qui suit.

XVI. Michel, marquis de Colbert-Turgis, chef d'escadre, épousa, le 28 novembre 1754, Françoise-Élisabeth-Maxime de Rascas du Cannet, fille d'Honoré de Rascas, marquis du Cannet, en Provence, et de N.... de Raphaëlis de Calcan. Il a eu :

de Rascas : d'or, à la croix fleuronnée et fichée de gueules ; au chef d'azur, chargé d'une étoile à 8 rais d'or.

1°. Jean-Baptiste Colbert, mort jeune au collége de Juilly;
2°. Étienne-Édouard-Louis, qui suit ;
3°. Alexandre-Pierre-Michel Colbert, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 15 mai 1786, mort lieutenant de vaisseau.

XVII. Étienne-Édouard-Louis Colbert, marquis du Cannet, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, le 28 octobre 1789, Adeline d'Albert de Rions. De ce mariage sont issus :

d'Albert : d'azur, à 4 chaînes d'or, mouvantes des angles de l'écu, et réunies au centre à un anneau d'argent.

1°. Édouard-François-Maxime Colbert du Cannet, né en 1792, marié avec mademoiselle *de Saporta*, dont il a eu un fils ;
2°. Albert-Henri Colbert du Cannet, né en 1794, chef de bataillon, marié, en 1828, avec N...... *Colbert*, fille aînée du comte Alphonse de Colbert, maréchal des camps et armées du Roi.

La généalogie de la maison de Colbert est inserée avec tous ses développements généalogiques et historiques dans le tom. X de l'*Histoire des Pairs et des anciennes familles de France*, par M. de Courcelles.

COLLIN DE BARISIEN,

Seigneurs DE SIVRY-BELPRÉ*; en Lorraine, barons* DE FENOUILLET, *seigneurs* DE VILLEDIEU, DE ROUFFIAC; DE SAINT-ANDRÉ, *en Languedoc*, etc.



ARMES : *Tiercé en fasces, au 1 de sinople, à l'aigle d'or, accompagnée en pointe d'un croissant d'argent; au 2 d'argent; au 3 de sable, au lion léopardé d'or,* qui sont les armes DE COLLIN; *au centre un écu d'azur, à une rose d'argent, suspendue par un lacs d'amour d'or à 3 écussons d'argent rangés en chef,* qui est DE BARISIEN. Couronne de comte. Supports : Deux lions ayant leurs têtes contournées.

LA famille COLLIN DE BARISIEN a été maintenue dans sa noblesse par jugement de M. Larcher, intendant de la province de Champagne, du 22 février 1699, et par arrêt du conseil-d'état du 5 juin 1782. Les actes de cette famille, visés dans ces arrêts souverains, et qu'elle possède encore, soit en originaux, soit en copies dûment collationnées, constatent sa filiation depuis :

I. Charles COLLIN, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Brosse, marié avec Charlotte DERVIEUX, avec laquelle il assista, le 28 mars 1619, au contrat de mariage de Renaud Collin, leur fils puîné. Ils ont laissé : DERVIEUX :

1°. Charles Collin, IIe du nom, écuyer, marié avec Henriette *de la Croix*. Leur postérité, qui s'est continuée jusqu'à nos jours, existe dans l'Inde. On peut consulter sur cette branche le

Dictionnaire de la Noblesse, édition de 1767, in-12, par la Chenaye des Bois, tom. Ier, p. 513, et le *Nobiliaire de France*, tom. III, p. 36. (La filiation des Collin est établie dans ces deux ouvrages, et dans l'édition in-4° du *Dictionnaire de la Noblesse*, 1787, tom. XIII, p. 301, depuis Perrinet Collin, auquel Jean, duc de Bourbonnais, accorda des lettres de noblesse au mois de mai 1413);

2°. Renaud, dont l'article suit.

DE BARISIEN : comme à la p. 1.

II. Renaud Collin, prévôt d'Ancerville, dans le Barrois, épousa, par contrat du 28 mars 1619, passé devant Girardeau, notaire, Louise de Barisien, baptisée le 5 mai 1600, fille unique et héritière de Nicolas Barisien, écuyer, prevôt d'Ancerville (1), et de Jeanne Collot. Par ce contrat, où assistèrent Charles Collin, IIe du nom, frère de Renaud, et Henriette de la Croix, sa femme, Mariette Collin, sa tante, et Louis Collin, prêtre, son oncle, il fut stipulé que les enfants qui naîtraient de ce mariage relèveraient la noblesse maternelle, comme plus ancienne que la paternelle, ainsi qu'il paraît (porte l'acte) par sentence de vérification faite en 1480, par laquelle les Barisien ont été déclarés gentilshommes de race. Renaud Collin a eu deux fils :

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. François Collin de Barisien, écuyer, prevôt d'Ancerville, marié, par contrat du 23 août 1648, passé devant Parisot, notaire au tabellionnage de Bar, avec Gabrielle *le Sueur*. Il fut convoqué à l'arrière-ban de la noblesse le 5 septembre 1665. Sa veuve obtint en l'élection de Vitry, le 20 mai 1673, une sentence contre les collecteurs de Mezières, par laquelle elle fut maintenue dans les priviléges et exemptions de la noblesse avec ses enfants, nommés :

---

(1) Nicolas Barisien, maintenu dans la noblesse de ses ancêtres, par sentence du bailliage d'Ancerville, du 12 décembre 1618, était fils de Guillaume Barisien, (reconnu noble et issu de noble race, par sentence du bailliage d'Ancerville du 27 novembre 1573), et de Jeanne Arlin. Jean Barisien, frère aîné de Guillaume, avait prouvé sa noblesse depuis l'année 1480, époque où elle fut juridiquement constatée, suivant une sentence rendue au bailliage de Bar, en sa faveur, le 10 décembre 1540. (*Jugement de M. Larcher, intendant de Champagne.*) La postérité de Jean de Barisien, frère de Guillaume, existait encore au bailliage de Bar en 1712. (*Nobiliaire de Lorraine*, par D. Pelletier, p. 31.)

A. Charles Collin de Barisien, écuyer, baptisé le 20 février 1660, prêtre,
B. Catherine Collin de Barisien, baptisée le 5 août 1653, morte fille,
} maintenus dans leur noblesse, par jugement de M. Larcher, intendant de Champagne, du 22 février 1699 (1).

III. Jean COLLIN DE BARISIEN, Ier du nom, écuyer, fut autorisé ainsi que son frère, par sentence du bailliage de Bar du 29 juillet 1642, à succéder dans les nom, armes, biens et noblesse de leur mère, à la charge par eux de renoncer à la 3e partie de la succession de leur père, ce qu'ils firent par acte du 5 novembre 1644. Jean Collin de Barisien fit un partage avec son frère des successions paternelle et maternelle devant Degoy, notaire, le 20 mai 1659. Il avait épousé, par contrat du 20 janvier 1655, Claude HENRY, fille de Pierre Henry, et de dame Claude Henry, dont la succession fut partagée par acte du 9 mai 1661, passé devant Degoy, notaire, entre Jean Collin, chevalier de Barisien, et les autres co-héritiers avec sa femme. Ils firentdeux acquisitions par actes des 26 mars et 18 avril 1662. De leur mariage est issu, outre plusieurs enfants morts en bas âge, un fils qui suit.

HENRY : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 2 étoiles du même et en pointe d'une lampe à l'antique d'or, allumée de gueules.

IV. Jean COLLIN DE BARISIEN, IIe du nom, écuyer, baron de Fenouillet, suivit la carrière du barreau, et s'allia, le 18 janvier 1692, avec Philippe DE GOVILLER, fille de noble Antoine de Goviller, issu des anciens possesseurs du fief de Goviller, près Vezelise (2), et de dame Marie des Bœufs. Philippe de Goviller resta veuve avant le 7 avril 1728. Elle avait eu, outre deux filles :

DE GOVILLER :

1°. Claude-Gaspard, qui suit;
2°. Charles Collin de Barisien.

---

(1) Voyez le *grand Nobiliaire de Champagne*, tom. Ier, à la Bibliothèque du Roi.

(2) Simon, seigneur de Goviller, fut père de Pierre, seigneur de Goviller, baptisé le 7 mars 1647, marié avec Françoise *Calot*, dont il eut messire Antoine de Goviller, seigneur du fief de Goviller, né le 22 mars 1667. Jean de Goviller, fils de messire Claude de Goviller, fut tenu sur les fonts de baptême, le 19 avril 1690, par messire Antoine de Goviller, écuyer, demeurant à Vrecourt, son cousin, et par dame Marie des Bœufs, sa cousine.

Caillet : écartelé en sautoir d'argent et d'azur, à une roue de l'un à l'autre sur le tout.

V. Claude-Gaspard Collin de Barisien, chevalier, baron de Fenouillet, seigneur en partie de Rouffiac, de Villedieu, de Saint-André et autres lieux, baptisé le 6 janvier 1705, suivit aussi le barreau. Par contrat du 27 juin 1739, passé devant Simon, notaire au comté de Morvilliers, il épousa Thérèse Caillet, fille de Pierre Caillet, et d'Anne de Lion, qui le rendit père de trois fils et d'une fille :

1°. Claude-Nicolas, dont l'article suit;
2°. Pierre Collin de Barisien, ecclésiastique;
3°. Charles-François, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après;
4°. Marie-Thérèse Collin de Barisien.

Potin :

VI. Claude-Nicolas Collin de Barisien, chevalier, seigneur des fiefs de Sivry-Belpré, conseiller du Roi, commissaire enquêteur et gruier en la prevôté de Grand en Champagne, épousa en cette province, par contrat du 28 septembre 1773, Madelaine-Thérèse-Augustine Potin, qui l'a rendu père de deux fils et deux filles :

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Gaspard-Nicolas-Charles Collin de Barisien, mort sans avoir été marié, à l'âge de 20 ans;
3°. Marie-Madelaine-Victoire Collin de Barisien, mariée à M. *Godinet*, juge au tribunal de Chaumont (Haute-Marne), et décédé conseiller de préfecture en la même ville;
4°. Félicité Collin de Barisien, décédée à l'âge de 16 ans.

Collin de Barisien : comme à la p. 1.

VII. Pierre Collin de Barisien, chevalier, a épousé, au mois de mai 1810, Marie-Thérèse-Rosalie Collin de Barisien, sa cousine-germaine (décédée), fille de Charles-François Collin de Barisien, chevalier, baron de Fenouillet et de Louise-Charlotte Larcher. De ce mariage est né un fils :

Charles-Nicolas-Auguste Collin de Barisien.

SECONDE BRANCHE.

VI. Charles-François Collin de Barisien, chevalier, baron de Fenouillet, seigneur en partie de Rouffiac,

de Villedieu, de Saint-André et autres lieux, baptisé le 8 janvier 1751, docteur en droit, avocat au parlement, fut reçu, le 24 août 1781, dans l'office de lieutenant-général civil et criminel au bailliage royal de Vezelise, en Lorraine. Etant sur le point de se faire pourvoir d'une charge de conseiller au parlement de Dijon, il fut admis à prouver sa noblesse au conseil-d'état, pour être exempté des droits que payaient les non nobles qui remplissaient ces offices dans le but d'acquérir la noblesse. Il fut maintenu dans cette exemption, comme noble de race, par arrêt du 5 juin 1782, et, par ordonnance de la chambre des comptes de Nancy du 24 juillet de la même année, il fut porté comme tel au rôle des nobles avec la qualité de chevalier. Charles-François Collin de Barisien, au nom de ses père et mère, et de ses frères et sœur, transigea, le 9 août 1783, avec Louise-Joséphine de Beaumont, dame en partie de Fontenay, de Rouffiac, de Villedieu, de Saint-André, de Fenouillet et autres lieux, veuve de messire Charles de Guernoteau, chevalier, officier de S. M. I. à raison de leurs prétentions respectives sur la baronnie de Fenouillet. Il fut reconnu par cet acte que les droits utiles appartiendraient à cette dame, et les droits honorifiques à la famille Collin de Barisien, à laquelle le titre de baron de Fenouillet fut exclusivement réservé. Cette transaction fut homologuée par arrêt du parlement de Paris du 13 du même mois d'août 1783, et un arrêt du conseil-d'état du 15 mai 1784, en ordonna l'exécution dans le ressort du parlement de Nancy. Il est décédé en 1813. Il avait épousé, par contrat du 5 décembre 1783, par-devant Odet, notaire royal, Louise-Charlotte LARCHER, (aussi décédée), de laquelle il a eu quatre enfants : LARCHER :

1°. Charles-François-Louis, dont l'article suit ;
2°. Anne-Louise-Charlotte Collin de Barisien, décédée ;
3°. Marie-Thérèse-Rosalie Collin de Barisien, mariée, au mois de mai 1810, avec Pierre *Collin de Barisien*, son cousin-germain ;
4°. Marie-Constance-Victoire Collin de Barisien, décédée.

VII. Charles-François-Louis COLLIN DE BARISIEN,

chevalier, né le 7 septembre 1789, procureur du Roi près le tribunal de première instance de l'arrondissement de Verdun (Meuse), a épousé, par contrat du 12 juillet 1826, Jeanne-Scholastique-Gabrielle-Thérèse DE BICQUILLEY (1), fille de Jean-Baptiste de Bicquilley, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (issu d'une des plus anciennes familles de Toul), et de dame Gabrielle-Hélène de Lixier de Valonne, d'une famille noble de Metz. De ce mariage est issue :

DE BICQUILLEY : d'azur, à une pyramide d'argent.

Jeanne-Marie-Gabrielle-Collin de Barisien.

---

(1) La famille de Bicquilley est très ancienne à Toul. Cette ville, célèbre autrefois et ressortant de l'empire, était gouvernée par ses magistrats, qui traitaient et correspondaient directement avec les souverains. On trouve dans les anciennes archives différentes lettres d'entre eux, où ils sont qualifiés de nobles seigneurs. Clément *de Bicquilley*, le premier dont on ait connaissance, étoit chef des échevins lorsque l'empereur Charles-Quint s'empara de la ville de Toul. Il était de même chef du corps municipal lors de l'occupation de cette ville par les troupes de Henri II, roi de France, en 1552. La province des Trois-Evêchés, dont Toul faisait partie, fut définitivement réunie à la France par le roi Louis XIV, lors du traité de Munster en 1648. Tous les descendants de Clément Bicquilley ont continué à exercer les premières places de la magistrature de la ville, et à conserver leurs droits et priviléges.

DE DION,

Seigneurs barons DE DION, DE WANDONNE, DE COUPELLE, DE WATISSART, DE LA VIEUVILLE, DE CANTIN, DE LOUVIGNIES, et DE BRUCQ, *marquis* DE MALFIANCE, *barons* DE RICQUEBOURG, etc., *comtes* DE DION, *en Artois*, *en Champagne* et *en l'Ile-de-France.*



ARMES : *d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée d'or, ayant sur l'estomac un écusson de sable, chargé d'un lion d'or, et bordé d'une engrêlure du même.* Couronne ducale. Cimier : une tête et cou d'aigle. Tenants : deux sauvages armés de massues hautes, couronnés et ceints de lauriers. Legende : DOMINE AD ADJUVANDUM ME FESTINA.

La maison DE DION tenait un rang considérable dès les 13e et 14e siècles dans les pays de Brabant, d'Artois et de Cambrésis. On la voit dès lors figurer parmi la principale noblesse, et depuis s'y maintenir par l'exercice de charges importantes, par des alliances toujours distinguées et souvent illustres, et par la possession de riches domaines auxquels le droit d'assise aux états d'Artois était attaché. Les qualifications de *miles*, de monseigneur, de haut et puissant seigneur, etc., que portaient ses premiers auteurs, attestent son extraction d'ancienne chevalerie, et le droit de haute justice qu'elle exerçait sur ses terres.

La terre de Dion-le-Val, située non loin de Wavre, dans le Brabant Wallon, à 4 lieues de Genappe, sur la Dyle, a été le berceau de cette antique race. On y voit encore, dans l'ancien château (1) porté, ainsi que la terre dans la maison de Hénin-Liétard, par l'héritière de la branche aînée, au commencement du 17e siècle, les armoiries peintes sur les vitres de la chapelle, avec la devise DIEV EN AYDE (2). Plusieurs pierres sépulcrales se voient aussi dans l'église de Dion-le-Val. Dion-le-Mont, qui n'est distant de Dion-le-Val que d'un quart de lieue, peut n'en avoir été autrefois qu'une dépendance. Dans la suite les mêmes noms de Dion-le-Val et Dion-le-Mont furent imposés à 2 hameaux situés entre Dinant et Givet, dans les Ardennes.

La maison de Dion a été reçue depuis long-temps dans les chapitres de Maubeuge, de Nivelles et de Denain, et elle a fait les preuves pour les honneurs de la cour en 1783. Ses principales alliances sont avec les maisons *d'Allennes*, *d'Arenberg*, *de Bailleul*, *de Bernemicourt*, *de Bryas*, *de Créquy*, *de Croix*, *de Glimes*, *de Habarcq*, *de la Hamaïde*, *de Hamel-Bellenglise*, *de Harchies*, *de Hénin-Liétard*, *de Lalaing*, *de Landas*, *de Lannoy*, *de Lens*, *de Maingoval*, *de Mérode*, *de Miremont*, *de Neuville*, *d'Ongnies*, *d'Ostrel de Flers*, *de Preudhomme d'Haillies*, *de Salmon du Châtellier*, *de Salperwick*, *de Sommaing*, *de la Tramerie*, *de Trasignies*, *de Wavre*, *de Wingle*, etc.

Everard *de Dion*, chevalier (*miles*), se départit, par charte de l'année 12.., de la portion de dîme de Dion qu'il tenait féodalement de Henri, duc de Lothier (*Lotharingiæ*), en faveur de l'abbaye d'Alne, au diocèse de Liége, à laquelle le duc en donna l'investiture; et, par une seconde charte de l'année 1211, Everard de Dion donna à la même abbaye, pour le salut de

---

(1) Le prospectus du beau château de Dion est gravé dans le *Théâtre profane du Brabant*, t. Ier, n° 20, après la p. 29. Nombre de fiefs et de terres seigneuriales relevaient de ce château.

(2) C'est l'ancienne devise de la maison, traduite depuis par le latin : *Domine ad adjuvandum me festina.*

son âme et de celles de ses ancêtres, tout ce qu'il avait de droit dans la dîme et le droit de patronage de l'église de Dion, tant en ce qui composait sa jouissance personnelle que ce qu'il en avait donné en emphytéose à Jean de Dureval. (*Extraits du cartulaire de l'abbaye d'Alne, produits au cabinet des ordres du Roi*).

Evaride (Evariste) *de Dion*, fils d'Everard, plaidait, en 1219, représenté par son tuteur, contre la donation faite par son père à l'abbaye d'Alne; mais une sentence en reconnut la validité (*Cartulaire d'Alne*). Il est fait mention dans le même cartulaire, sous l'an 1240, du bénéfice de Saint-Nicolas dans l'église de Dion-le-Val.

En 1200, Jean *de Dion*, seigneur de Démicourt, était capitaine (gouverneur) de Cambray. (*Histoire du Cambrésis*, par Jean le Carpentier, IIIe partie, p. 504). Il épousa Agnès *de Neuville*, qui le rendit père de Hugues *de Dion*, seigneur de Démicourt, de la Belle-Haye et de Parsonval, en Cambrésis, marié avec Isabeau *de Goussencourt*, et de deux filles, Alix et Madelaine *de Dion*, la dernière religieuse au monastère de Premy. Hugues eut pour fils Jean *de Dion*, seigneur de Démicourt, de la Belle-Haye et de Parsonval, gouverneur de Bohain, et pour fille Frescende *de Dion*, femme de Wautier *de Maingoval*, qu'elle rendit père de Jacques de Maingoval, gouverneur de Guise et capitaine de Malincourt et de Prémont.

Guillaume *de Dion*, seigneur de Dion-le-Val, vivait sous Jean III, duc de Brabant, entre les années 1312 et 1350.

La filiation de cette famille est littéralement prouvée depuis :

I. Gilles DE DION, Ier du nom, seigneur de Dion, qui épousa, vers l'an 1360, Philippe DE WAVRE, petite-fille de Jean Ier, duc de Brabant. Il est rappelé comme défunt dans une reconnaissance féodale que Philippe de Dion, son fils, donna au duc de Brabant, pour les terres et bois qu'il tenait en toute seigneurie et justice dans la paroisse de Dion, et dont la moitié appartenait à Philippe de Wavre, sa mère. Cette dernière vivait

DE WAVRE : de sable, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; à la bordure engrêlée du même.

encore le 3 novembre 1407. Gilles de Dion en avait eu trois fils :

1°. Philippe de Dion, chevalier, seigneur de Dion. Le 3 novembre 1407 il se désista, avec l'autorisation de Philippe de Wavre, sa mère, et de Guillaume et Jean de Dion, ses frères, entre les mains et en faveur de Cécile de Boulen, l'aînée, fille de Jean de Boulen, seigneur de Grandsart, de tous les droits qu'il pouvait prétendre sur le bois de Fa. Cécile de Boulen en donna aussitôt l'investiture au chapitre de Cambray, à charge de foi et hommage. Le même jour Philippe de Dion fit un semblable délaissement, avec l'agrément de sa mère et de ses frères, en faveur de Rasse de la Rivière, chevalier, sire de Lintrey, de trois journaux de bois joignant le bois de Fa, tenus par lui en fief et hommage du même sire de Lintrey, qui en donna, aux mêmes charges, l'investiture au chapitre de Cambray. Philippe de Dion vivait encore au mois de juillet 1418 ; mais il est rappelé comme défunt dans des actes des 24 septembre 1437 et 9 avril 1440. Il avait épousé, avant l'année 1391, Jeanne d'*Ottignies*, dame de Francquignies. Leur fille :

Philippine de Dion épousa Marcel d'*Arenberg*, dont elle était veuve au mois de mars 1440. Elle fut mise en possession, par sentence du 14 décembre de cette année, du village de Francquignies, où elle faisait sa résidence, village que Philippe de Dion, son père, tenait en fief, de son vivant, de feu messire Philippe d'Ottignies, son beau père.

Enfant naturel de Philippe, seigneur de Dion :

Siger, *bâtard* de Dion, *qui consentit une reconnaissance au profit de Guillaume Riers et autres, le* 24 *septembre* 1437 ;

2°. Guillaume, qui a continué la descendance ;

3°. Jean de Dion, qui vivait encore le 3 novembre 1437.

II. Guillaume DE DION, chevalier, reçut avec Philippe, seigneur de Dion, son frère aîné, de Siger de Sympoel, *dit* van der Motten, fils de Baudouin de Sympoel, chevalier, une reconnaissance de 1000 livres et huit gros tournois, par acte du 22 avril 1390, passé devant les échevins de la chef-ville de Louvain. Guillaume de Dion, par acte du 2 juillet 1418, assura conjointement avec le même Philippe de Dion, son frère, une pension annuelle de 35 couronnes d'or de France, payable en grains, à damoiselle Elisabeth d'Arenberg,
N . . . . . religieuse au monastère de Val-le-Duc. De *Béatrix*, sa femme, dont le nom de famille n'est pas connu, et qui

est rappelée dans un acte du 20 mai 1488, Guillaume de Dion laissa les enfants ci-après nommés :

1°. Philippe, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Guillaume de Dion, *dit* le Jeune, vivant le 8 juin 1469;
3°. Jean de Dion, vivant le 9 septembre 1476. Il épousa Elisabeth *Hardinck*, qui se remaria à Gilles de Cambier, et vivait avec lui le 7 avril 1488;
4°. Jacques de Dion, vivant le 20 mai 1488;
5°. Catherine de Dion, femme de Jacques *Lorrain*, et nommée avec lui dans deux actes des 16 mars 1471 et 20 mai 1488.

III. Philippe DE DION, Ier du nom, chevalier, seigneur de Dion-le-Val, consentit, le 2 février 1449, conjointement et par indivis avec Eustache Hannart, *dit* des Roulx, son beau-père, une obligation de 4 deniers d'or de rentes, payables à Me Jean d'Hoston, fils de feu Jean d'Hoston, de Bruxelles, et à Jeanne sa fille; ladite rente rachetable à volonté moyennant 40 deniers d'or, *dits* ryders. Il s'obligea, le 18 août 1468, au profit de Jean Chinnoet, et sous la garantie d'Eustache de Troengnies, *dit* Hannart, son beau-père, demeurant à Rosières, et de Guillaume de Dion, son frère, pour une somme de 40 florins d'or, payables en deux termes. Par acte du 10 janvier 1473 (*v. st.*), il donna, tant en son nom qu'en celui du même Eustache de Troengnies, à titre de bail, à Gauthier de Redeghem, la cense nommée de Rosières-Bosch, située dans la paroisse de Rosières. Le 9 septembre 1476, Philippe, seigneur de Dion, de la part du comte (1), fit la paix devant les échevins de Louvain, à raison des blessures que Jean de Dion, son frère, et Wuilmet Luevendonc, avaient faites à Baudouin et Jean Franck, frères. Il est rappelé comme défunt dans un acte du 17 septembre 1499. Demoiselle N.... HANNART DE TROENGNIES, sa femme,

HANNART : de gueules à 3 lions d'argent.

(1) Le comte de Flandre et duc de Bourgogne Charles le Téméraire qui étoit alors souverain de Brabant. C'est en 1406 que le Brabant était passé sous des princes de la maison royale de France et feudataires de cette couronne en la personne d'Antoine, second fils de Philippe de France, duc de Bourgogne, et de Marguerite de Flandre, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt.

l'avait rendu père, entr'autres enfants, de Philippe, IIe du nom, qui suit.

IV. Philippe de Dion, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Dion, donna le 17 septembre 1499, en la souveraine cour de Brabant, le dénombrement de la cour ou cense de Tenbroeck, située en la paroisse d'Isque. Vers la même époque il reconnut tenir en fief de l'archiduc d'Autriche, à cause de son duché de Brabant, la cour de Rosières-Bosch. Philippe II de Dion mourut le 31 janvier 1532, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Dion-le-Val. Il avait épousé, vers l'an 1480, Blanche de Lalaing, dame de Coupelle et de Wandonne, morte le 21 décembre 1527, et inhumée à la gauche du mausolée de son mari, où elle était représentée avec des attributs de chanoinesse. Elle était fille de Jean, seigneur de Lalaing, et de Catherine de Wiette; celui-ci frère puîné et héritier de Jacques de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, créé chevalier de la Toison d'or en 1445, tué au siége de Pouques le 3 juillet 1453, et petite-fille de Guillaume, seigneur de Lalaing, gouverneur et bailli de Hainaut et de Hollande, et de Jeanne de Créquy (1), dame de Bugnicourt. Philippe, IIe du nom, seigneur de Dion, a laissé de son mariage avec Blanche de Lalaing, un fils et une fille nommés :

de Lalaing : de gueules, à 10 losanges d'argent, 3, 3, 3 et 1.

(1) Alliance qui a donné à la maison de Dion les parentés les plus illustres, entre autres avec les maisons de Croy, de Spinola, de Rambures, de la Tour d'Auvergne, de Ligne-Arenberg, etc. Un dénombrement fourni le 14 juillet 1441, par Guillaume de Lalaing et Jeanne de Crequy, son épouse, constate que celle-ci était fille de Jean, seigneur de Crequy et de Canaples, de qui relevaient les terres de Wandonne et de Coupelle. (Voyez *le Recueil des Chevaliers de la Toison-d'Or*, par Maurice, hérault et roi d'armes de S. M. C., p. 54; l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, généalogie de la maison de Créquy, t. VI, p. 782, et l'*Histoire du Cambrésis*, IIIe partie, p. 713.) On voit dans la même *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. I, p. 361, généalogie de la maison de France, que Catherine de Lalaing, proche parente de Blanche et fille de Sance de Lalaing, grand-bailli de Cambrésis, et de Catherine de Robersart, était mariée, en 1477, avec Philippe *de Bourbon-Carency*, seigneur de Duisant.

1°. Adrien, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Catherine de Dion, mariée, par contrat du 23 octobre 1512, avec François *d'Allennes*, écuyer, seigneur d'Allennes et du château de Lannoy, en Tournaisis, fils d'autre François d'Allennes, écuyer, seigneur d'Allennes, de Cantin, etc., et de Jeanne du Gardin.

V. Adrien DE DION, Ier du nom, chevalier, seigneur de Dion, de Wandonne, de Coupelle, etc., donna, le 21 janvier 1513 (*v. st.*), avec Philippe de Dion et Blanche de Lalaing, ses père et mère, une reconnaissance féodale au profit d'Antoine Absolons, et en reçut une de 12 florins, qui lui fut donnée, le 5 août 1524, devant les échevins de Louvain, par Louis Baillet, fils de feu Rason Baillet, seigneur de Neder-Lynthre. Par acte du 15 novembre 1539, dans lequel il est qualifié *noble, puissant et redouté seigneur, monseigneur Adrien de Dion, chevalier*, François de Wailly reconnut tenir de lui, pour 7 sous six deniers parisis de relief, un fief relevant de sa terre et seigneurie de Coupelle. Deux autres aveux et dénombrements lui furent rendus les 12 décembre et 5 janvier 1539 (*v. st.*), et Guillaume de Croix lui donna une reconnaissance de fief par acte de ce même jour. Adrien de Dion paraît dans plusieurs autres actes, et notamment dans le contrat d'une vente qu'il fit le 17 juin 1541, d'une maison qu'il possédait au terroir de Francquignies, mourut le 17 décembre 1542, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Dion-le-Val, où se voyaient sa tombe supportée par 4 lions, et son effigie, ainsi que celle de sa femme en haut-relief, lui avec sa cotte d'armes et ses ornements militaires, et elle avec les attributs de chanoinesse. Il avait épousé Adrienne D'ALLENNES, dame de Cantin et de Watissart, fille de Jean d'Allennes, seigneur des mêmes lieux, et d'Agnès de la Tramerie. Cette dame reçut de Pierre Bouchie une quittance de 8 florins le 8 janvier 1551 (*v. st.*). Elle mourut le 8 décembre 1567, ayant un fils et quatre filles :

D'ALLENNES : d'or, à 10 losanges de gueules, 3, 3, 3 et 1.

1°. Adrien, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Jeanne de Dion, chanoinesse de Nivelle, mariée avec Jean *de Glimes*, chevalier, seigneur de Tourines, fils de Daniel de Glimes, seigneur de Tourines et de Bonlers, (*Trophées de*

Brabant, par Butkens, t. I, p. 657). Elle mourut le 21 septembre 1553, et fut inhumée à Dion-le-Val;

3°. Marie de Dion, chanoinesse de Maubeuge, première femme d'Antoine *de Glimes*, seigneur de Limelette et de Louvrange, fils de Jean de Glimes, et de Catherine de Huy. Elle mourut le 9 septembre 1556, et fut inhumée dans le chœur de l'église de Dion-le-Val, où elle était représentée en haut-relief sur son mausolée, avec ses attributs de chanoinesse;

4°. N........ de Dion, } chanoinesses à Mons.
5°. N........ de Dion, }

VI. Adrien de Dion, IIe du nom, chevalier, seigneur de Dion, de Wandonne, de Coupelle, etc., consentit une obligation conjointement avec sa mère le 9 mai 1543, reçut sept dénombrements de fiefs, entr'autres un de Jean Caron, du 2 décembre 1545, acte dans lequel il fut qualifié *noble et puissant seigneur*, et un autre de Marguerite de Soissons, du 10 juin 1548, où il a les titres de *très-honoré seigneur, messire Adrien de Dion, chevalier*. Il était lieutenant de 50 hommes d'armes sous la charge de M. de Bugnicourt (de Lalaing), gouverneur général d'Artois, lorsqu'il fut reçu gratuitement, le 2 septembre 1554, à la bourgeoisie de la ville d'Arras (1), en considération de la parenté qui l'unissait audit seigneur de Bugnicourt, de son alliance projetée avec la fille de M. d'Aix, et dans l'espoir qu'il pourrait rendre service à la ville, comme il en avait fait l'offre. Il fut gouverneur de Louvain, comme il appert au registre du greffe de cette ville pour l'an 1572 (2), dans trois articles par lesquels les échevins portent en compte les fournitures faites par la ville à M. de Dion, gouverneur. Il épousa Anne de Lens (3), fille de Gilles de Lens, chevalier, baron

de Lens : écartelé de sable et d'or.

(1) On sait que la noblesse aspirait à se faire inscrire aux matricules de la bourgeoisie de cette ville, pour jouir de plusieurs droits et beaux priviléges, et entre autres de la protection de la bannière.

(2) Overgegeden, etc., rentmusteren, folio 99, v°, folio 109 v°, et 110 v°. Il a aussi cette qualité de gouverneur de Louvain dans les preuves des carrosses.

(3) La tombe de cette dame existe encore dans le château de Dion-le-Val, en Brabant. Deux nièces d'Anne de Lens, Marie et Marie-Madelaine de Lens, épousèrent, la première Charles, comte

d'Aubigny, seigneur d'Aix, gouverneur d'Artois, et de Marie, dame de Habarcq, de Marquay, de Warlus et de Ville-Cantel, avec laquelle il fit un testament mystique le 6 juillet 1576, en vertu de lettres d'octroi de Philippe, roi de Castille, de Léon et d'Aragon, du 7 janvier 1565. Par ce testament, reconnu devant Pullestrat, notaire, le 8 février 1577, ils disposèrent mutuellement de tous leurs biens meubles et immeubles, et élurent leur sépulture en la chapelle de Saint-Nicolas de Dion-le-Val. Leurs enfants furent :

1°. Gilles de Dion, chevalier, seigneur de Dion, de Rosières-Bosch, de Chesneau, de Chartreau, de Doulceau, de Gasthuyse, de Watissart, de Cantin, etc., terres et seigneuries qui lui furent léguées par le testament de ses père et mère, du 6 juillet 1576. Il était, suivant un acte du 12 mai 1583, sous la tutelle de messire Gilles de Lens, chevalier, baron d'Aubigny; et il épousa au château de Winchem, par contrat du 8 janvier 1590, Alix *de Bailleul*, fille de noble et puissant seigneur messire Antoine de Bailleul, chevalier, seigneur dudit lieu, de Saint-Martin, de Gaulchin-le-Gal, etc., capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, et de défunte dame Marguerite de Mérode. Ces époux firent de concert un codicille sous seings privés, le 30 mai 1617, en faveur de Jean, leur fils aîné. Gilles de Dion a porté l'étendard de l'Over-Yssel à la pompe funèbre d'Albert, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, en 1621. Il a laissé :

A. Jean de Dion, seigneur de Cantin. Le 20 décembre 1616, il obtint de l'archiduc et de l'archiduchesse d'Autriche des lettres patentes par lesquelles il lui était permis, attendu sa destination à la prêtrise, de renoncer à l'expectative du droit d'aînesse en faveur du seigneur de Burgaud, son frère puîné;

B. Gilles de Dion, seigneur de Burgaud, qui, le 10 juin 1617, devant Guillaume Gilquet, notaire, s'obligea à payer 300 florins de rente à Jean de Dion, son frère, en reconnaissance du droit de primogéniture qu'il lui avait cédé. Gilles de Dion mourut sans postérité;

C. Jossine de Dion, chanoinesse à Maubeuge, qui fut mariée avec Jean *de Hénin-Liétard*, baron de Fosseux, seigneur de Cuvillers, fils de Louis de Hénin-Liétard, baron de Fosseux, et de Louise de la Fosse, dame de Courcelles.

---

d'Egmond, prince de Gavre, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur des ville et comté de Namur, et ambassadeur en Allemagne et à Coppenhague, et la seconde Jean de Montmorency, prince de Robecque, comte d'Estaire, chevalier de la Toison-d'Or, et gouverneur de la ville et du château d'Aire. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. III, p. 596.)

Elle porta à son mari la terre de Dion-le-Val, que possédait encore au commencement de ce siècle la maison de Hénin-Liétard;

D. Marie de Dion, d'abord chanoinesse au noble chapitre de Sainte-Gertude de Nivelles en 1610 (1), ensuite religieuse à Saint-Omer;

E. Anne de Dion, reçue, le 4 mai 1622, chanoinesse au chapitre royal de Sainte-Aldegonde de Maubeuge (2). Elle épousa plus tard Ignace *de la Tramerie*, baron de Roisin, fils de François de la Tramerie, baron de Roisin, seigneur d'Encre et de Marie de Bernemicourt;

2°. Jean, Ier du nom, qui a continué la descendance;

3°. Anne de Dion, qui par testament de ses père et mère fut légataire de tous les biens, héritages et rentes situés à Ville-Cantel, de 300 florins de rente sur la terre de Warlus, de 100 florins sur celle de Dimselles-lès-Bruges, etc. Elle épousa, en 1587, Jean *de Bryas*, seigneur de Royon, de Lincelle, etc., capitaine d'une compagnie de 200 lanciers au service d'Espagne, fils de Bernard de Bryas, chevalier, seigneur de Royon, d'Espreaux, etc., membre du conseil de S. M. C. et gouverneur des ville et bailliage de Hesdin, et de Marguerite de Peussin, dame de Willecourt.

de Sommaing : d'argent, au lion de gueules; à la bordure engrêlée d'azur.

VII. Jean de Dion, Ier du nom, chevalier, seigneur de Wandonne, de Coupelle, de Sain-le-Noble, etc., terres et seigneuries qui lui furent assignées par le testament de ses père et mère, du 6 juillet 1576, épousa, par contrat du 26 novembre 1594, Marie de Sommaing (3), dame de Louvignies, de Hantel, etc., fille et héritière universelle de feu messire Louis de Sommaing, cheva-

---

(1) Sa noblesse paternelle d'ancienne extraction militaire a été jurée, le 2 avril 1610, par Nicolas de Montmorency, baron de Saneskerke, seigneur de Vendegies et de la ville d'Estaire, chef du conseil d'état et des finances des archiducs gouverneurs des Pays-Bas. La ligne maternelle de Bailleul, également d'ancienne noblesse militaire, a été jurée, le 12 juin de la même année, par Maximilien, comte de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, vicomte de Wisque, etc., capitaine d'hommes d'armes et maître d'hôtel de LL. AA. SS. les archiducs.

(2) Les registres de ce chapitre, fol. 226, 227, font mention d'une demoiselle de Dion, qui, vers le milieu du 15e siècle, y fut reçue sous l'administration de Péronne de Landas, abbesse en 1467. Quant à Anne de Dion, sa noblesse d'ancienne extraction militaire fut jurée par MM. de Montmorency, de Croy-Chimay et de Noyelles, les 31 octobre et 3 décembre 1616, et 13 janvier 1617.

(3) Alliance qui a donné des parentés avec les maisons de Namur et de Liedekerke

lier, seigneur des mêmes lieux, et de dame Catherine de la Hamaïde. Jean de Dion paraît dans divers actes des 12 mai 1583, 18 mars 1589, 12 mars 1594, 15 juillet, 5 et 16 août 1597, 2 juin 1601 et 8 novembre 1604. Le 17 mai 1609 il donna un délai à Charles et Louis de la Hamaïde, frères, seigneurs de Cerey, ses cousins, pour lui payer les arrérages d'une rente constituée à son profit par dame Marie de Gulpil, leur mère, le 31 décembre 1597. Par acte du 10 juillet 1618, comme fondé de procuration de Jean de Dion, seigneur de Cantin, son neveu, il fit foi et hommage aux archiducs d'Autriche pour la terre et seigneurie de Dion et autres biens qu'il déclara ne plus appartenir au même seigneur de Cantin, attendu qu'il avait renoncé à son droit d'aînesse en faveur du seigneur de Burgaud, son frère. Jean de Dion est qualifié *haut* et *puissant seigneur* dans un acte du 3 janvier 1626. Il testa à Lille le 6 janvier 1651, et mourut avant le mois de mai 1660. De son mariage avec Marie de Sommaing, décédée au mois de mai 1639, sont provenus :

1°. Gilles de Dion, chevalier, seigneur de Louvignies, qui ne laissa pas de postérité d'Anne *de Bryas*, sa femme, fille de Jacques de Bryas, seigneur de Willecourt, et de Marguerite de Lannoy, dame du Metz et de Riencourt, qu'il avait épousée le 2 décembre 1634 ;

2°. Charles, Ier du nom, qui a continué la descendance ;

3°. Jean-Baptiste de Dion, seigneur de Lannoy, marié avec Jacqueline *d'Yve*, dame de Poix, dont il n'eut pas d'enfants ;

4°. François de Dion, seigneur de la Vieuville, mort sans postérité ;

5°. Louis de Dion, mineur en 1639, mort aussi sans postérité ;

6°. Marie de Dion, femme de messire Antoine *de Wingle*, chevalier, seigneur de Wingle et de Mœuvres, fils de Charles de Wingle, seigneur de Mœuvres, et de Marie de Vendeville. Marie de Dion était veuve lors du testament de son père du 6 janvier 1651.

VIII. Charles DE DION, Ier du nom, chevalier, seigneur de Wandonne, de Coupelle, du Vivier, de Cantin, de Louvignies, de la Guilloterie, etc., donna, le 26 mai 1639, de concert avec Jean-Baptiste et Fran-

çois de Dion, une procuration à messire Gilles de Dion, leur frère aîné. Il paraît dans différents actes des 14 février 1640, 6 mai et 9 octobre 1660, 30 juin 1661, et mourut le 5 juillet 1664. Le 24 du même mois, Françoise DE HEMBISE (1), sa veuve, renonça devant le bailli et les hommes de fief de la terre de Wandonne à tous meubles et dettes délaissés par son mari, pour s'en tenir à son droit de douaire coutumier. Cette dame, qui fut inhumée dans le chœur de l'église paroissiale de Wandonne le 1er mai 1672, était fille de Georges de Hembise, écoutète de Saint-Bavon à Gand, et de Marguerite d'Oosterlinck. Ses enfants furent :

DE HEMBISE : bandé d'or et d'azur ; une ombre de lion brochante sur le tout ; à la bordure engrêlée de gueules.

1°. Narcisse de Dion, seigneur de Wandonne, de Coupelle, etc., marié avec N..... *de Landas*, et décédé sans postérité après le 5 août 1664 ;

2°. Jean, IIe du nom, qui a continué la descendance ;

3°. Viglie-Catherine de Dion,
4°. Marie-Françoise de Dion,
5°. Jeanne-Caroline de Dion,
} mentionnées dans un acte du 9 octobre 1660 ;

IX. Jean DE DION, IIe du nom, chevalier, seigneur de Wandonne, de Wandonnelle, de Coupelle, de la Viéville et autres lieux, donataire de ses père et mère, le 9 octobre 1660, est qualifié *noble et illustre seigneur* dans un acte du 16 mai 1670, passé devant le bailli et les hommes de fief de la terre de Wandonne, acte par lequel dame Françoise de Hembise, sa mère, renonça en sa faveur à son droit de douaire sur la seigneurie du Quint, située à Coupelle. Le 8 février 1677, il prêta serment de fidélité au Roi entre les mains du comte de Montberon, lieutenant-général pour S. M. en Artois, et gouverneur de la ville d'Arras. Jean IIe de Dion paraît dans différents actes des 27 janvier 1679, 19 août et 2 décembre 1689, 17 octobre 1697, 15 octobre 1699, 7 février 1701, 19 mars et 27 mai 1707, et 6 juin 1715, et mourut le 2 mars 1716. Il avait épousé 1° par contrat du 25 novembre 1673, Isabelle-Charlotte-Isberge DE LA HAYE D'HÉZÈQUES, fille de

DE LA HAYE : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 merlettes du même.

(1) Issue d'une branche puînée de l'illustre maison de Trasignies.

messire Charles de la Haye, chevalier, seigneur, comte d'Hézèques, et de dame N.... de Fiennes; 2° par contrat du 16 juillet 1689, Marie-Jérômette DE HAMEL-BELLENGLISE (1), qui fit son testament le 27 novembre 1710, fille de messire Gilles-François de Hamel, chevalier, seigneur de Bellenglise, de Bourchef, de Recourt, de Liancourt, de Bellencourt, etc., et de dame Marie de la Houssoye, dame vicomtesse de Mézicourt. Ses enfants furent;

DE HAMEL : de gueules au chef d'or, chargé de 3 molettes d'éperon de sable.

Du premier lit :

1°. Charles-Alexis de Dion, en faveur duquel sa mère passa un acte d'acquisition le 17 octobre 1687. Il mourut sans postérité ;

2°. François de Dion, mort jeune;

3°. Charlotte-Isberge de Dion, baptisée le 17 décembre 1674. Elle fut mariée, par contrat du 30 avril 1704, avec messire Robert-Ignace *le Josne*, chevalier, seigneur de Contay et de Capelle-sur-la-Lys ;

4°. Françoise de Dion, qualifiée *très-noble et très-illustre demoiselle* dans le contrat de mariage de Catherine-Constance-Eugénie de Dion, sa sœur, du 19 août 1720 ;

Du second lit :

5°. Louis-François-Tranquillain-Isidore, qui a continué la descendance;

6°. Isabelle-Henriette-Pélagie de Dion, abbesse du chapitre noble de Bourbourg;

7°. Alexia-Rosalie-Robertine de Dion, chanoinesse du même chapitre ;

8°. Marie-Louise-Hernelinde de Dion, baptisée en la paroisse de Wandonne le 31 octobre 1693, mariée avec t. h. et t. p. s. François-Jérôme *de Hamel-Bellenglise*, chevalier, seigneur de Grand-Rulcourt, son cousin-germain;

9°. Catherine-Constance-Eugénie de Dion, alliée, par contrat du 19 août 1720, avec t. h. et t. p. s. messire Antoine-Joseph *de Preud'homme d'Haillies* (2), chevalier, baron de Hallwin, seigneur de Verquigneul, de Vancourt, de Courcelles, etc., fils de Charles-Philippe de Preud'homme d'Haillies, chevalier, seigneur des mêmes terres, et d'Isabelle de Croix, dame de Hauchy.

---

(1) Alliance qui a établi des affinités avec les maisons de Hornes, de Melun, de Beauffort, de Guines, de la Viefville, de Wignacourt, de Saint-Blimond, etc.

(2) Alliance qui a établi des parentés avec les maisons de Croix, de Saint-Saullieu, de Villers-au-Tertre, de Wasiers et de Coupigny.

X. Louis-François-Tranquillain-Isidore DE DION, chevalier, seigneur de Wandonne, de Coupelle, de Ricquebourg, de Wailly, de Monteville, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, comme le furent tous ses descendants, baptisé le 7 juillet 1698, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Wandonne, épousa 1° par contrat passé au château d'Estruval le 11 novembre 1720, Marie-Cécile DE SALPERWICK, qui fit son testament au château de Wandonne, le 7 octobre 1721, fille de François de Salperwick, chevalier, marquis de Grigny, et de Marie-Charlotte de Harchies; 2° par contrat du 10 octobre 1722, Françoise-Alexandrine DE BRYAS (1), fille de haut et puissant seigneur messire Louis-Joseph de Bryas, chevalier, marquis de Royon, et de dame Alexandrine de Bernard d'Esquelmes; 3° par contrat du 20 février 1726, Marie-Bonne-Claire-Josèphe D'OSTREL (2), fille de haut et puissant seigneur messire Robert-Lamoral d'Ostrel, chevalier, baron de Flers, et de dame Marguerite Boucquel. Louis-François-Tranquillain-Isidore de Dion mourut le 24 décembre 1755. Il est rappelé le 23 janvier 1758, dans le testament de sa dernière femme. Ses enfants furent;

DE SALPERWICK : de contrevair; au franc canton d'hermine.

DE BRYAS : d'or, à la fasce de sable, accompagnée en chef de 3 cormorans du même, becqués et membrés de gueules.

D'OSTREL : d'azur, à 3 dragons d'or, lampassés de gueules.

Du premier lit :

1°. Marie-Louise-Charlotte de Dion, mariée, au château de Wandonne, le 7 janvier 1739, avec h. et p. s. messire Antoine-Constant, marquis *de Hamel-Bellenglise*, chevalier, seigneur de Grand-Rulcourt, de Rochaincourt, de Dionville, de Beaufremez, etc., vicomte de Mezicourt, son cousin-germain. De leur mariage sont issus :

A. Paul-Joseph, marquis de Hamel, ancien mousquetaire de la garde du Roi, mort pour la cause royale en 1795, père d'Antoine-Constant, marquis de Hamel, et de feu madame la comtesse Charles de Lannoye;

B. Louis-Robert-Constant de Hamel, chevalier de l'ordre de Malte, chef de bataillon au régiment du Roi, dont postérité;

---

(1) Alliance qui a établi des parentés avec les maisons de Berghes-Saint-Winoc, de Croy, de Nedonchel, de Rubempré, de Gand, de Luxe, etc.

(2) Alliance d'où viennent la parenté avec les maisons de Saint-Marc, d'Astorg et d'Herbais, et l'affinité avec celle de Béthune-Hesdigneul.

C. Jean-François-Jérôme de Hamel, *dit* l'abbé de Hamel, comte de Lyon, archidiacre d'Arras;

D. Jean-Antoine-Constant de Hamel, officier au régiment des gardes Wallonnes, décédé sans postérité;

E. Charlotte-Constance-Renée de Hamel, } mortes jeunes;
F. Henriette-Constance de Hamel, }

G. Joséphine-Constance de Hamel, chanoinesse au chapitre de Sales, puis mariée à h. et p. s. Charles-Antoine, vicomte *de Clugny*, chevalier, maréchal-de-camp, décédé; elle est mère du comte de Clugny et de madame la comtesse de Coetlogon;

H. Marie-Louise-Josèphe-Constance de Hamel, chanoinesse au chapitre de Sales, mariée au comte *de Junet-d'Eglespierre*, décédée sans postérité.

Du second lit :

2°. Louis-François-Jérôme, dont l'article suit;

3°. Philippe-Louis-Alexandre de Dion, chevalier, ancien colonel au service de S. M. C., capitaine au régiment des gardes Wallonnes. Il s'est trouvé à toutes les campagnes d'Italie et de Portugal, dans les guerres de 1748 et de 1760; il est décédé le 29 mars 1808;

Du troisième lit :

4°. Antoine-Joseph-Tranquillain, auteur de la branche des *barons* DE RICQUEBOURG, rapportée ci-après;

5°. Henri-Louis-Joseph de Dion, chanoine de Saint-Amé de Douay, puis de la métropole de Cambray, mort en septembre 1809;

6°. Louis-François, auteur de la branche des *comtes* DE DION, dont nous parlerons à son rang;

7°. Louis-Alexandre-Joseph de Dion, chanoine de la métropole de Cambray, ancien conseiller-clerc au parlement de Douay, émigré en 1791, mort à Cambray le 29 décembre 1808;

8°. Ferdinand-Octave-Joseph de Dion, né au château de Wandonne le 3 octobre 1735, religieux à l'abbaye de Saint-Wast d'Arras, mort à Grand-Rulcourt en 1806;

9°. Joseph-Constant de Dion, chevalier, né le 21 novembre 1742, ancien capitaine au régiment de la Vieille-Marine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a fait toute la guerre de 1756 et celle de Corse. Il a émigré en 1791, et fait la campagne de 1792, dans la compagnie noble de sa province. Veuf sans enfants de Jeanne-Marguerite-Joséphine-Philippine *de Grenet*, il est décédé le 11 octobre 1828, dans sa propriété à Gombremetz, près d'Arras;

10°. Isabelle-Rufine-Josèphe de Dion, née le 3 novembre 1728, chanoinesse du chapitre de la Reine à Bourbourg, morte en 1801;

11°. Claire-Rosalie-Albertine de Dion, chanoinesse de Bourbourg, morte en cette ville en 1780;

12°. Rufine de Dion, nommée *mademoiselle de Wandonne*, née en 1740, morte jeune.

XI. Louis-François-Jérôme DE DION, chevalier, baron de Dion-Wandonne, seigneur de Wandonne, de Coupelle, de Laisselle, de Brucq, de Wailly, de Malfiance, etc., né à Wandonne le 26 septembre 1723, créé baron par lettres patentes de Louis XV du 3 février 1761, avait épousé, par contrat du 31 octobre 1746, passé devant Fournier et Lespillet, notaires d'Artois, haute et puissante demoiselle Anne-Josèphe-Nicole DE PREUD'HOMME D'HAILLIES, décédée le 28 janvier 1802, fille de haut et puissant seigneur messire Marc-Antoine-Albert de Preud'homme d'Haillies, chevalier, baron de Poucques, vicomte de Nieuport, etc., et de haute et puissante dame Antoinette-Alexandrine, baronne d'Ongnies de Courières, dame de Cuneghem. Le baron de Dion fit son testament le 17 novembre 1786. Après avoir supporté avec constance tous les malheurs qui dans l'époque de la terreur affligèrent sa vieillesse honorable, il mourut à Arras des suites de ses souffrances le 17 septembre 1794. De son mariage sont issus :

DE PREUD'HOMME : de sinople, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules.

1°. Louis-Constant-Joseph, qui suit;

2°. Charles-Louis-Joseph de Dion, chevalier, marquis de Dion-Malfiance, né le 7 avril 1752, ancien lieutenant-colonel d'infanterie au service de S. M. C. et premier aide-major aux gardes Wallonnes. Il s'est trouvé à l'expédition d'Alger, ainsi qu'aux siége et blocus de Gibraltar. Il est décédé à Wandonne le 7 mars 1820, sans postérité du mariage qu'il avait contracté, le 1er août 1785, avec Marie-Anne-Emilie *le Sergent*, fille d'Emmanuel le Sergent, écuyer, ancien maïeur de la ville de Saint-Omer, morte à Wandonne le 3 février 1820;

3°. Henri-Joseph de Dion, baptisé le 15 décembre 1753, mort jeune;

4°. Antoine-Alexandre-Joseph, chevalier de Dion, né à Hesdin au mois de janvier 1754, mort célibataire au château de Wandonne, le 1er décembre 1788.

XII. Louis-Constant-Joseph DE DION, chevalier, baron de Dion-Wandonne, seigneur de Wandonne, de

Coupelle et autres lieux, né le 27 janvier 1750, a épousé, par contrat du 1er février 1796, Marie-Jérometle DE DION-RICQUEBOURG, sa cousine-germaine, restée veuve du baron de Dion qui est décédé à Wandonne le 6 avril 1826, et fille d'Antoine Joseph-Tranquillain de Dion, chevalier, seigneur de Ricquebourg, ancien capitaine d'infanterie au régiment de la Vieille-Marine, et de dame Josèphe-Ulphe-Pélagie de Brunel de Bertrancourt. De ce mariage sont issus : DE DION. comme à la p. 1.

1°. Philippe-Louis-Joseph, dont l'article suit;

2°. Charles-Edouard-Joseph, chevalier de Dion, frère jumeau de Philippe-Louis-Joseph de Dion, admis chevalier de l'ordre de Malte en 1822, et marié, le 1er mars 1828, avec demoiselle Fanie *Dubois*, fille de Louis-Nicolas-Pierre-Joseph, comte Dubois, conseiller-d'état à vie, ancien préfet de police à Paris. De ce mariage sont issues :

A. Emma-Louise-Caroline de Dion, née le 1er mars 1829;

B. Rosalie de Dion, née le 26 février 1830;

3°. Henri-Tranquillain-Joseph de Dion, chevalier, né le 25 octobre 1798. Il est entré dans les gardes-du-corps du Roi, compagnie de Noailles, en 1817, est passé au 24e régiment de chasseurs et a quitté le service au mois d'août 1823. Il est actuellement maire de la commune de Wandonne. Du mariage qu'il a contracté, le 30 mai 1827, avec Félicité-Marie-Louise-Siffrène *Dubois*, sœur de l'épouse du chevalier de Dion, son frère, est issue :

Louise-Henriette-Marie-Béatine de Dion, née en novembre 1828;

4°. Sophie-Marie-Louise de Dion, née le 21 août 1800, mariée, le 4 juin 1823, avec Félix-Gabriel-Barthelemi *d'Avaux*, ancien garde-du-corps du Roi, compagnie de Noailles. De leur mariage sont issus un fils et une fille.

XIII. Philippe-Louis-Joseph, baron DE DION-WANDONNE, chevalier, né le 5 novembre 1796, gendarme de la garde du Roi en 1814 et 1815, a fait la campagne de Béthune, et a rejoint à Arras, le 2 juillet 1815, l'état-major du département du Pas-de-Calais, commandé par M. le comte de Bourbon-Busset. Il est entré lieutenant dans le 2e régiment de hussards en 1816, et y était lieutenant en premier lorsqu'il a quitté le service au mois de juin 1819. Il a épousé, le 4 mars 1823, (en la chapelle de l'ambassadeur du Roi de Portugal à

Londres, avec dispense du pape Pie VII), Élisabeth BICKNELL, d'une famille anglaise, dont il a deux fils :

BICKNELL :

1°. Albert-Guillaume-Louis-Joseph de Dion, né le 12 janvier 1824 ;

2°. Evariste-Constantin-Frédéric de Dion, né le 29 juin 1825.

SECONDE BRANCHE.

Barons de Ricquebourg, établis à Reims.

XI. Antoine-Joseph-Tranquillain DE DION, chevalier, baron de Ricquebourg, seigneur de Maresquel, d'Ovardoin, de Lannoy et autres lieux, né en 1727, capitaine au régiment de la Vieille-Marine, et ayant fait avec ce régiment la guerre de 1740, fils de Louis-François-Tranquillain-Isidore de Dion, chevalier, seigneur de Wandonne, et de Marie-Bonne-Claire-Josèphe d'Ostrel de Flers, sa troisième femme, fut donataire des château et baronnie de Ricquebourg et du fief seigneurial de Cazier, près Coupelle, par le testament de sa mère, du 23 janvier 1758. Il épousa, par contrat du 31 août 1765, passé devant Antoine-Thibault Marel et son confrère, notaires à Amiens (mariage célébré le 2 septembre suivant), Josèphe-Ulphe-Pélagie DE BRUNEL, fille de messire Joseph-François de Brunel, écuyer, seigneur de Bertrancourt, et de feu dame Marie-Thérèse Petyst. Le baron de Dion fit son testament le 24 novembre 1805, et est décédé ayant eu :

DE BRUNEL : d'argent, à 3 merlettes de sable.

1°. Joseph-Tranquillain de Dion, chevalier, né le 11 juin 1766, officier de la marine royale, mort sans postérité ;

2°. Jean-Baptiste-Marie, dont l'article suit ;

3°. Marie-Jérômette de Dion-Ricquebourg, née le 10 mai 1770, mariée, le 1er février 1796, avec Louis-Constant-Joseph, baron *de Dion-Wandonne*, son cousin-germain.

XII. Jean-Baptiste-Marie DE DION, chevalier, baron de Dion-Ricquebourg, né le 28 septembre 1768, est entré officier à la suite du régiment des grenadiers Wallons au service du stathouder de Hollande

en 1777. Le 10 janvier 1787 il fut nommé sous-lieutenant au service de France dans le régiment d'Auxerrois, puis lieutenant au mois de juin 1791. Emigré le 22 du même mois, lors de la formation du cantonnement d'Ath, sous les ordres de M. le duc de la Châtre, il s'est trouvé à l'affaire de Quievrain en avril 1792, a fait les campagnes dans l'armée de Mgr. le duc de Bourbon jusqu'au licenciement, est passé dans l'armée anglaise et ensuite en Suède, où il a servi dans la marine. Le baron de Dion-Ricquebourg a été nommé capitaine et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par ordonnance de S. M. Louis XVIII du 21 août 1816. Ce prince, par une décision du 25 septembre suivant, lui a accordé une solde de retraite de 1049 fr. en considération de ses services et blessures. Il a épousé, le 29 avril 1802, Madelaine-Françoise-Alphonsine DE MIREMONT, (1), fille de messire Alphonse-César de Miremont de Belval, marquis de Berrieux, vicomte de Coulomme-Belleaucourt et d'Aizelle, seigneur de Goudelaincourt et autres lieux, et de dame Madelaine-Françoise-Louise de Moet de Louvergny. Il a eu de ce mariage :

DE MIREMONT : d'azur, au pal d'argent, fretté de sable, accosté de 2 fers de lance d'argent.

1°. Charles-François-Isidore, chevalier, baron de Dion-Ricquebourg, né le 9 avril 1803 ;

2°. Marie-Louise-Stéphanie de Dion, née le 27 mai 1804, décédée en 1817;

3°. Henriette-Delphine de Dion, née le 14 juillet 1806.

TROISIÈME BRANCHE.

Comtes de Dion.

XI. Louis-François DE DION, Ier du nom, chevalier, comte de Dion, brigadier des armées du Roi, gouverneur de la Guadeloupe, de la Désirade et des Saintes, fils puîné de Louis-François-Tranquillain-Isidore de

(1) Alliance qui a établi des parentés avec les maisons de Fay d'Athies, de Montangon, de Vissec de la Tude, etc., etc.

Dion, seigneur de Wandonne, et de dame Marie-Bonne-Claire-Josèphe d'Ostrel de Flers, naquit le 1er octobre 1730. Il entra officier dans le régiment de la Marck en 1743, et assista à la reprise des lignes de Weissembourg. Sa conduite au combat de Pfaffenhofen lui mérita une gratification. Il fit les campagnes en Bavière, se trouva aux batailles de Raucoux et de Lawfeldt en 1746 et 1747, et fit la campagne de 1748 en Flandre. Il servit ensuite à Saint-Domingue dans la guerre de 1756, et fut particulièrement distingué par les gouverneurs-généraux le marquis de Belsunce et le prince de Rohan. Chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1762, il était capitaine à la suite du régiment de Quercy, infanterie, lorsque par commission du 4 novembre 1764, il prit rang de colonel à la suite des troupes de l'infanterie. Le comte de Dion, par lettres-patentes du roi Louis XV, données à Versailles le 1er septembre 1768, fut nommé lieutenant pour S. M. à la Guadeloupe. Il devint commandant de cette même île, ainsi que de celles de la Désirade et des Saintes, par brevet du Roi daté de Versailles le 22 novembre 1771, brigadier pour les colonies par brevet de l'année 1776, et brigadier des armées du Roi le 1er janvier 1784. Au mois de novembre 1782, le comte de Dion fit ses preuves par devant M. Cherin, généalogiste des ordres du Roi, pour être admis à monter dans les carrosses de S. M., et la suivre à la chasse, honneur qui lui fut accordé au mois de février 1783 et le 12 nov. 1784. Emigré en 1791, il fit la campagne de 1792 dans la compagnie noble de la province d'Artois, qu'il commanda en second à la défense de Maëstricht en 1793, et mourut à Londres le 9 novembre 1794. Il avait épousé, par contrat passé au Port-au-Prince le 13 janvier 1770, Geneviève-Elisabeth-Ursule DE SAINTARD (1), décédée en 1778, fille de feu messire Louis-Pierre de Saintard, écuyer, conseiller en la cour

DE SAINTARD : de gueules, à l'aigle essorante d'or, regardant en chef un soleil du même, et accompagnée en pointe de 3 molettes d'éperon rangées d'argent.

(1) Alliance qui établit des parentés avec les maisons de Sparre, de Lastic-Saint-Jal, de Clausonette, de Mery, etc.

du conseil souverain du Port-au-Prince, et de dame Elisabeth de la Toison. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-François, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Philippine-Ursule-Elisabeth de Dion, née le 7 janvier 1773, chanoinesse, en 1786, du chapitre de la Reine à Bourbourg, mariée, le 6 septembre 1796, avec Charles-Louis *Glué*, comte d'Espinville, chevalier, fils de messire Louis Glué, comte d'Espinville, chevalier, et de dame Françoise Doulcet de Châtillon, dont postérité. Le comte d'Espinville, ancien officier, avait émigré, et fait la campagne de 1792, puis il avait commandé à Quiberon une compagnie de chasseurs du régiment d'Hervilly. Fait prisonnier et condamné à mort, il parvint à s'échapper de la prison de Vannes. Il fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1796. A la restauration Louis XVIII le nomma consul de France à New-York, où il est mort dans ses fonctions le 11 septembre 1828;

3°. Louise-Marie-Félicité de Dion, née le 27 avril 1775, chanoinesse du chapitre de la Reine à Bourbourg, en 1786, mariée le même jour, 6 septembre 1786, avec Charles-Joseph, vicomte *de Sibert-Cornillon*, chevalier (fils de Charles-Toussaint, baron de Sibert-Cornillon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Catherine de Volle), ancien officier au régiment do la Sarre, puis inspecteur avec rang de colonel dans l'armée royale de Saint-Domingue, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Lazare, décédé en 1812, après son épouse, laissant pour fils unique :

Charles-Louis-Adolphe, baron de Sibert-Cornillon, aujourd'hui procureur du Roi près la cour d'assises du département de Vaucluse.

XII. Louis-François de Dion, IIe du nom, chevalier, comte de Dion, est né le 15 mai 1771. Entré dans la compagnie des gendarmes de la garde du Roi le 10 janvier 1787, il servit depuis la réforme de ce corps qui eut lieu la même année, officier à la suite du régiment du Roi, dragons. Emigré en 1791, il se rendit aussitôt au cautonnement d'Ath. Il a fait la campagne de 1792, chef d'escouade dans la compagnie de Conty, dragons, à l'avant-garde de l'armée de Mgr. le duc de Bourbon, où il est resté jusqu'au licenciement, et s'est trouvé à la défense de Maëstricht en 1793. Le comte de Dion est passé, en 1794, à Saint-Domingue où plusieurs quartiers s'étaient réunis pour sauver la colonie des désastres de la révolution et la conserver au Roi et à la

France. Par un accord fait au printemps de 1794 avec le roi d'Angleterre, allié du Roi, qui protégea de ses forces, solda et organisa l'armée royale française, l'ancienne loi monarchique et la cour souveraine du Port-au-Prince furent rétablies. Le comte de Dion appartenait à la réunion nombreuse d'officiers de l'armée des princes qui se joignit sur ce sol aux habitants fidèles. Il servit avec activité dans cette guerre meurtrière qui soutint avec avantage pendant quelques années cette colonie très-riche encore, où l'Angleterre trouvait un rempart pour les siennes et la France la base d'une prospérité future. Il fut fait major du régiment de chasseurs de la Reine le 2 juillet 1795, et lieutenant-colonel du même régiment le 2 nov. de la même année. Il avait perdu un œil à l'attaque d'un fort le 1er septembre précédent. Créé chevalier de Saint-Louis le 1er mars 1796, il fut nommé lieutenant-colonel de cavalerie au service du roi de France par brevet du 26 avril 1797. Etant venu à Londres en congé avec des dépêches du général Whyte, il y fut chargé, sous l'autorisation des princes, d'un travail dont le but était d'obtenir du gouvernement britannique la conservation de ses secours à la colonie de Saint-Domingue. Réuni à M. de Lambert, premier président du conseil souverain du Port-au-Prince, il sollicita du ministère et obtint l'assurance de la continuation de cette assistance importante, et retourna à Saint-Domingue, choisi par le gouverneur-général Nesbitt, pour être chargé en chef du département militaire. La mort du général Nesbitt et le changement de politique du gouvernement britannique occasionnèrent l'évacuation de la colonie en 1798. Le comte de Dion, revenu en Angleterre, n'a cessé d'y rester sous les yeux de S. A. R. *Monsieur*, aujourd'hui S. M. Charles X, dont il a eu le bouheur de recevoir des témoignages d'approbation, et est rentré en France en 1814, à la suite du Roi. Il a été fait colonel à prendre rang du 26 avril 1807, puis maréchal-de-camp, par brevet du 4 décembre 1816. Il a épousé 1° par contrat du 15 mars 1797, passé à Londres, Marie-Louise-Adélaïde DE SALMON DU CHATEL-

DE SALMON : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 têtes de lion du même lampassées de gueules.

LIER (1), fille de messire Charles-Alexandre de Salmon, marquis du Châtellier, et de dame Catherine-Aimée Marin de Montmarin; 2° par contrat du 19 août 1807, Elisabeth-Josèphe LE VAILLANT DU CHASTELET, (2) fille de feu messire Marc-Antoine le Vaillant du Chastelet, chevalier, seigneur de l'Epargnerie, ancien capitaine au régiment de Foix, lieutenant-colonel d'infanterie et commandant pour le Roi de l'île de Saint-Vincent, commandant en second d'une des compagnies nobles de la province de Flandre à l'armée des princes français en 1792, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de Marie-Françoise-Constance-Gertrude de Gosson. Le comte de Dion a eu :

LE VAILLANT DU CHASTELET : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules; au chef de gueules, chargé d'un soleil d'or.

Du premier lit :

1°. Louis-Charles de Dion, né à Londres le 3 février 1798, ecclésiastique;

Du second lit :

2°. François-Jules-Augustin de Dion, né à Londres le 20 février 1809, reçu page du Roi en août 1825, nommé officier au 2e régiment de dragons le 1er octobre 1828;
3°. Joseph-Léon de Dion, né le 7 septembre 1818, décédé le 9 mai 1819;
4°. Joseph-Louis-Adolphe de Dion, né le 1er avril 1823;
5°. Joseph-Louis-Henri de Dion, né le 21 décembre 1828;
6°. Marie-Louise-Stéphanie de Dion, née le 27 septembre 1810;
7°. Ursule-Caroline de Dion, née le 18 juillet 1812, décédée le 14 avril 1828;
8°. Joséphine-Athanaïse de Dion, née le 28 novembre 1814, décédée le 4 février 1818;
9°. Marie-Louise-Victorine de Dion, née le 13 janvier 1817, décédée le 5 mai 1819;
10°. Marie-Eugénie de Dion, née le 12 mars 1820, décédée le 5 mai 1828;

---

(1) Alliance qui établit la parenté avec les maisons de Montigny, de Menon-Turbilly et de Coutances. Feu madame de Dion était sœur de Charles-Louis de Salmon du Châtellier, évêque d'Evreux, comte et pair de France.

(2) Alliance d'où résultent les parentés avec les maisons de la Rivière, du Puget, de Buman (Suisse) et de Saint-Martin.

11°. Marie-Caroline-Félicité de Dion, née le 30 décembre 1824;
12°. Marie-Elisabeth-Louise de Dion, née le 13 juillet 1827.

Indépendamment des ouvrages que nous avons cités dans le cours de cette généalogie, on peut encore consulter sur la maison de Dion, les *quartiers généalogiques des illustres familles d'Espagne et des Pays-Bas*, par Laurent le Blond, in-4°, Bruxelles, 1721, pag. 236; le *Recueil généalogique de familles originaires des Pays-Bas*, in-8°, Rotterdam, 1775, pp. 370, 371; les *Quartiers généologiques des familles nobles des Pays-Bas*, par L. J. P. C. D. S., in-4°, Cologne, 1776, *pag.* 111; les *Généalogies de quelques familles des Pays-Bas*, in-8°, Amsterdam, 1774, pp. 310 à 314; les *Mémoires généalogiques pour servir à l'histoire des familles des Pays-Bas*, par le marquis de Saint-Genois, in-8°, Amsterdam, 1781, t. II, p. 82, et le t. II, pp. 177 à 183 *du supplément au Dictionnaire de la Noblesse*, de la Chenaye-des-Bois, in-4°, formant le t. XIV du même ouvrage.



DE FOUCAULT,

Seigneurs DES HASTES, DES ÉCRIGNELLES, DE LA MIVOYE, *en Gâtinais; barons* DE SOUASTRE, *seigneurs* DE RECOURT, DE RAMBLUZIN, DE MOUHAIRON, *comtes* DE FOUCAULT, *en Lorraine; seigneurs* DE THOULY, DE MARMONT, DE LUGNY, DE PARFONDRU, DE VESLUD, DE COUCY, DE LA MARLIÈRE, DE MAISON-BASSE; *vicomtes* D'EPPES et DE LIESSE; *seigneurs* DE DOLIGNON, DE BRUYÈRES, DE CLAIREFONTAINE, *en Laonnais; seigneurs* DE BRION, DES ELLUATS, DE SAINTE-MESME, *vicomtes* D'OROUY, *en Valois.*



ARMES : *d'or, à la croix ancrée de sable, soutenue par deux lions du même, lampassés et armés de gueules.* L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins, et sommé d'une couronne de comte. Tenants : deux sauvages armés de massues. Cri : ORES À EUX!

LA maison DE FOUCAULT, établie d'abord en Gâtinais, puis successivement en Lorraine, en Champagne, en Picardie et en l'Ile-de-France, s'est acquis par les nombreux services qu'elle a rendus depuis 400 ans à nos Rois, et par la continuité de ses bonnes alliances, la considération qu'on accorde toujours à une noblesse ancienne et distinguée. La constance de cette famille à suivre la carrière des armes, sans aucune interruption

dans ses principales branches, offre cette particularité qui n'est point commune, même dans les maisons les plus notables par leurs illustrations militaires, c'est que la moitié de toutes ses générations à péri sur les champs de bataille, et que l'autre est revenue couverte d'honorables cicatrices; ces faits sont attestés par nos annales, par plusieurs enquêtes et par les jugements souverains qui ont statué sur la noblesse d'ancienne extraction de cette famille.

Une tradition à laquelle des rapports de parenté donnent beaucoup de poids, présente cette famille comme ayant un berceau commun avec celle de Foucault-Saint-Germain-Beaupré, comtes du Daugnon, originaire de la Marche, laquelle a joui jusqu'à la fin du 18e siècle, d'une existence élevée et historique. Elle porte que Jean de Foucault, seigneur des Hastes et des Écrignelles, en Gâtinais, vivant en 1450, et depuis lequel la filiation est régulièrement établie, était fils d'Olivier Foucault, troisième fils d'Aubert, seigneur de Saint-Germain, conseiller et chambellan du Roi, et d'Isabeau Pot de Rhodes, et neveu de Jean Foucault, seigneur de Saint-Germain (frère aîné d'Olivier), auquel le roi Charles VII confia, le 12 septembre 1430, le commandement de la ville de Lagny, qu'il défendit glorieusement contre le duc de Betfort, et que l'auteur de la *chronique du règne de Charles VII* cite comme l'un des compagnons d'armes de Jeanne d'Arc. Un arrêt du conseil d'état, rendu le 22 décembre 1787, en faveur de la branche des vicomtes d'Eppes et de Liesse, a consacré quelques-uns des faits sur lesquels se fonde cette ancienne tradition (1) en rappelant parmi

(1) Elle est fortifiée encore par l'analogie primitive des armoiries. En 1762, par procès-verbal dressé au château de Saint-Germain, il fut constaté que *l'écu d'azur, semé de fleurs de lys d'or,* adopté par erreur pendant plusieurs siècles par les seigneurs de Saint-Germain-Beaupré, était le sceau de la baillie de Limoges, et que les armoiries de cette maison étaient anciennement *un lion*, comme on le voyait dans la chapelle du château et au bas du testament de Gui de Foucault, seigneur de Saint-Germain, de l'an 1278, scellé de son sceau, représentant *un lion, surmonté d'un lambel.* Jean de Foucault, seigneur

les personnages qui ont ajouté au lustre de cette famille Jean de Foucault, seigneur de Saint-Germain, gouverneur de Lagny, et Louis de Foucault, comte du Daugnon, maréchal de France.

Ses principales alliances sont avec les familles *des Barres, de Brion, de Caumont*, en Champagne, *de Crépieu, de la Croix, de Doncourt, d'Escannevelle, des Essarts de Linières, d'Estocquois, de Failly, de Flavigny, de Gomer, de Guibourg, du Houx, de Lalaing, de Lance, de Marle, de Mouzay, de Raineval, de Veillan*, etc., etc.

I. Jean DE FOUCAULT, Ier du nom, écuyer, seigneur des Hastes et des Écrignelles, homme d'armes de la compagnie du comte de Nevers, suivant une montre du 12 septembre 1450, épousa damoiselle Marguerite DES BARRES, de laquelle il eut trois fils : DES BARRES : d'or, à la croix ancrée de sable.

1°. Lancelot, dont l'article suit ;
2°. Jean, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* D'OROUY, DE BRION, etc., rapportée plus loin ;
3°. Roland de Foucault, écuyer, seigneur en partie de la Mivoye, archer des ordonnances du Roi, rappelé avec ses frères dans une enquête du 8 octobre 1559, dont nous parlerons sur le troisième degré.

II. Lancelot DE FOUCAULT, écuyer, seigneur en partie de la Mivoye, archer des ordonnances du Roi, né vers l'an 1470, habitait avec ses frères, en 1509, à la Mivoye, paroisse du bourg de Noyon-sur-Vernisson, bailliage de Montargis, en Gâtinais. A la suite d'un duel dans lequel son adversaire fut tué, Lancelot de Foucault se réfugia, vers l'an 1510, en Lorraine, où

---

des Ecrignelles, ayant épousé une héritière d'une famille qui portait une croix ancrée, ses descendants ajoutèrent cette croix à leurs armes, et au lieu d'un lion ils en mirent deux dans l'écu, pour la supporter. La branche du vicomte de Foucault, capitaine de vaisseau, a fait à l'époque de sa séparation de la tige mère, une nouvelle addition dans ses armes de *trois chevrons*, que surmonte la croix soutenue par les 2 lions, ainsi que le constate un certificat pour l'école militaire, délivré par M. d'Hozier le 21 mai 1777.

de Failly : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 haches d'armes du même.

il épousa damoiselle Didette de Failly, d'une ancienne famille de cette province. Il est rappelé dans les actes passés par ses fils, nommés :

1°. Jean, IIe du nom, qui suit ;

2°. Pierre de Foucault, auteur de la branche des *seigneurs* de Dolignon, rapportée en son rang;

3°. Claude de Foucault, }
4°. Bastien de Foucault, } dont la destinée n'est pas connue.

III. Jean de Foucault, IIe du nom, écuyer, servit dans les guerres de son temps en qualité d'archer des ordonnances du Roi, sous la charge du duc de Lorraine. Lui et Pierre de Foucault, son frère, obtinrent, le 2 mars 1559, des lettres-royaux adressantes au bailli de Montargis, à l'effet de faire constater par une enquête leur noblesse de race. Cette enquête était devenue nécessaire à raison de l'établissement de sa famille en Lorraine. Elle eut lieu le 8 octobre de la même année; et, d'après les conclusions du procureur du Roi, le bailli de Montargis rendit sa sentence le 26 du même mois, déclarant les deux frères issus de noble race et lignée. Parmi les témoins qui furent entendus, et qui déposèrent que cette famille avait toujours eu bancs et droit de litre dans l'église de Noyon-sur-Vernisson, figurent Georges d'Autry, écuyer, seigneur de la Mivoye, âgé de 75 ans, Charles de la Bussière, écuyer, seigneur de la Chaulme, âgé de 72 ans, et Jean de Ravignac, écuyer, seigneur d'Estelles, aussi âgé de 72 ans. Jean de Foucault mourut après le 4 juillet 1580, et fut inhumé dans le chœur de l'église de la Ferée, suivant une nouvelle enquête qui fut faite au bailliage de Laon le 4 mars 1602, à la requête de Pierre II de Foucault, seigneur de Roncière, son petit-fils. Il avait épousé damoiselle Claude de Guibourg, rappelée avec lui dans deux actes des 21 février 1582, et 9 novembre 1601, ainsi que dans l'enquête de 1602. Leurs enfants furent :

de Guibourg : de gueules, au chevron d'argent, chargé de 3 croissants de sable, et accompagné de 3 étoiles d'or.

1°. Nicolas de Foucault, mort sans postérité ;

2°. Jean, IIIe du nom, dont l'article suit,

3°. Pierre, Ier du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE THOULY, *vicomtes* D'EPPES et DE LIESSE, rapportée ci-après;
4°. Bastien de Foucault, mort sans postérité.

IV. Jean DE FOUCAULT, IIIe du nom, écuyer, rappelé dans l'enquête du 4 mars 1602, comme second fils de Jean IIe, épousa, vers l'an 1560, damoiselle Marguerite DE MOUZAY, issue des anciens seigneurs de Mouzay, près Stenay. Ils sont nommés dans une enquête du 21 février 1582, avec leurs enfants, savoir :

DE MOUZAY : d'argent, à 2 barres d'azur; au franc canton de sable, chargé de 2 annelets rangés de sable.

1°. Jean, IVe du nom, qui suit;
2°. Philippe de Foucault;
3°. Nicolas de Foucault;
4°. Claude de Foucault.

V. Jean DE FOUCAULT, IVe du nom, écuyer, eut pour femme damoiselle Guillemette DE BONNAY, (d'une ancienne famille originaire du comté de Bourgogne), laquelle, après sa mort, se remaria avec François de Condé, écuyer, avec lequel elle vivait le 18 août 1647. Elle avait eu de Jean de Foucault :

DE BONNAY : d'argent, à 3 hures de sanglier de sable, défendues d'argent.

1°. Pierre, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. François de Foucault, écuyer, seigneur de Vieux-Dampierre, marié avec Susanne *du Houx*, fille de Jonas du Houx, écuyer, et de Marie de Bièvre.
3°. Chrétienne de Foucault, mariée avec Angrand *de Bonnay*, écuyer, fils d'Adrien de Bonnay, écuyer, et de Jeanne de Gadières.

VI. Pierre DE FOUCAULT, Ier du nom, écuyer, épousa, par contrat du 18 août 1647, damoiselle Madelaine DU HOUX, fille de Pierre du Houx, écuyer, et de Susanne de Condé, des seigneurs de Parfouru. Ils firent une acquisition de biens fonds situés à Courupt de Pierre du Houx, écuyer, sieur du Vieux-Dampierre, et de Susanne du Houx, par acte du 25 février 1661. Leurs enfants furent :

DU HOUX : d'azur, à 3 bandes d'or accostées de 4 billettes d'argent en barre.

1°. Jean, V^e du nom, qui suit
2°. Chrétien de Foucault, écuyer;
3°. Pierre de Foucault, écuyer;
4°. Louis de Foucault, écuyer, décédé capitaine de grenadiers

dans le régiment de Saintonge et chevalier de l'ordre de Saint Louis. Il avait été blessé dangereusement à la bataille de Nangis (1).

VII. Jean DE FOUCAULT, V^e du nom, écuyer, épousa 1° par contrat du 6 février 1685, passé devant Sellier notaire à Saint-Nicolas-aux-Bois, damoiselle Anne DE GRENOT, fille de feu Félix de Grenot, écuyer, sieur de Felin, et d'Anne de Colnet; 2° par contrat du 25 août 1686, passé devant François Simon, notaire en la prévôté de Clermont, en Argonne, Louise DE BROSSART, fille de François de Brossart, écuyer, sieur de Francpré, et de Catherine Prudhomme. De ce dernier mariage sont issus :

DE GRENOT :

DE BROSSART : d'azur, au dextrochère d'or, ganté d'argent, soutenant un faucon contourné du même et accompagné de 3 fleurs de lys d'or.

1°. Pierre, IIe du nom, qui suit;
2°. Louis, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après;
3°. Jean-Chrétien de Foucault;
4°. Jean de Foucault;
5°. Marie de Foucault, alliée, le 24 décembre 1726, avec François-Charles *des Guyots* (2), écuyer;
6°. Madelaine de Foucault.

VIII. Pierre, vicomte DE FOUCAULT, IIe du nom, chevalier, seigneur de Beauchamp, officier au régiment de Saintonge, épousa, par contrat du 24 février 1716, passé devant Henri, notaire royal à Passavant, Françoise DES GUYOTS, fille de feu Gabriel des Guyots et de Marguerite du Houx. Ils ont eu pour fils :

DES GUYOTS : d'azur, à 5 chevrons brisés d'or, accompagnés de 3 étoiles du même.

IX. Louis, vicomte DE FOUCAULT, chevalier, baron de Souastre, seigneur de Recourt, etc., officier au régiment de Lyonnais, marié, par contrat du 6 février 1751, avec Anne DE DONCOURT, baronne de Souastre, et dame de la maison forte de Recourt, fille de feu messire Armand-Charles-Louis de Doncourt de Rarécourt, chevalier, baron de Souastre, seigneur de Recourt, et de dame Claudette de Thoisy de Torcy. Ils ont laissé :

DE DONCOURT : de gueules à la tour d'or, accostée de deux roses du même.

(1) Voy. le brevet du titre héréditaire de comte, du 7 octobre 1787.
(2) Une branche de cette famille, connue sous la dénomination des seigneurs de Richecourt, de Charbogne et de Savigny, existe en Rethelois.

1°. Pierre-Charles, dont l'article suit;

2°. Françoise-Scholastique de Foucault, chanoinesse du noble chapitre de Leigneux, au diocèse de Lyon.

X. Pierre-Charles, comte DE FOUCAULT, chevalier, baron de Souastre, seigneur de Recourt, d'Eppes, de Rambluzin, de Mouhairon, etc. successivement officier au régiment du Roi, capitaine d'infanterie, capitaine et conservateur des chasses de Mgr. le comte d'Artois (aujourd'hui S. M. Charles X), major au service d'Autriche, et chambellan actuel de S. M. I. et R. François II, a reçu du Roi Louis XVI, le 7 octobre 1787, un brevet du titre héréditaire du comte, en considération de l'ancienneté et des services de sa famille, et de ses alliances distinguées. Il a épousé, par contrat du 20 février 1772, Marie-Madelaine DORLODOT DE PRÉVILLE, nommée dame de l'ordre impérial de la Croix-Étoilée en 1787, fille de messire Sébastien Dorlodot, chevalier, seigneur de Préville, et d'Hélène-Françoise du Houx. De ce mariage sont issus :

DORLODOT : d'azur, à 3 étoiles d'argent et un croissant du même en cœur.

1°. François-Sébastien-Samuel, comte de Foucault, né le 16 avril 1773, ancien officier au régiment de Beauvaisis, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, non marié;

2°. Louis-Marie-Florent, dont l'article suit;

3°. Charles-Pierre-Augustin de Foucault, né le 10 novembre 1778, tué lors de l'occupation de Lyon en 1814, étant major au service d'Autriche et chambellan actuel de S. M. I. et R.

XI. Louis-Marie-Florent, comte DE FOUCAULT, né à Bellefontaine le 26 septembre 1774, reçu chevalier de justice de l'ordre de Malte en 1794, et agrégé au grand-prieuré de Russie en 1797, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et maréchal des camps et armées du Roi, entra au service lieutenant d'artillerie en 1791, et fut blessé grièvement à la bataille de Berstheim. Il a été nommé capitaine à l'âge de 19 ans, en récompense de ses services et blessures, et successivement colonel en 1810 et maréchal-de-camp en 1827. Le comte de Foucault a servi avec distinction en Allemagne, en Italie et en Espagne. Les bulletins de ces campagnes le citent avec éloges, ainsi que les généraux en chef

qui l'ont employé avec succès dans plusieurs missions importantes (dont les pièces ont été déposées au bureau de la guerre). Il a épousé à Londres, le 13 janvier 1819, Anne-Marguerite BROWN, fille de Guillaume Brown, écuyer, et de Marguerite-Élisabeth Brown, celle-ci, fille du gouverneur de ce nom à Tranquebar, famille originaire de Colstown en Écosse. De ce mariage sont issus :

BROWN : de gueules, à 3 fleurs de lys d'or; au chef du même chargé de 3 cœurs de gueules.

1°. Charles-Jean-Louis-Ademar de Foucault, né à Bellefontaine le 8 décembre 1819;
2°. Raimond de Foucault, né à Paris le 12 avril 1823;
3°. Léopold-Louis-François de Foucault, né à Paris le 11 décembre 1824.

SECONDE BRANCHE *.

VIII. Louis de FOUCAULT, écuyer, second fils de Jean de Foucault, Ve du nom, et de Louise de Brossart, épousa, par contrat du 14 février 1719, passé devant Jacques Pierret, notaire en la prévôté de Clermont, Jeanne-Marie DU HOUX, fille de défunt Jean du Houx, écuyer, et damoiselle Ursule de la Haye. Il en a eu cinq enfants, entre autres :

DU HOUX : comme à la p. 5.

1°. Jean, VIe du nom, qui suit;
2°. François-Charles de Foucault.

IX. Jean DE FOUCAULT, VIe du nom, écuyer, baptisé, le 26 avril 1727, épousa, par contrat du 13 janvier 1756, passé devant Benoît Souhaut, notaire en la prévôté de Clermont, Marie-Louise DE BROSSART, fille de messire Antoine de Brossart, écuyer, et de dame Hélène du Houx. De ce mariage sont issus :

DE BROSSART : comme à la p. 6.

1°. Pierre-Théodore, qui suit;
2°. Claude-François-Marcelin de Foucault, reçu élève à l'école militaire sur le certificat de ses preuves de noblesse délivré par M. d'Hozier le 21 mai 1777.

X. Pierre-Théodore, vicomte DE FOUCAULT, ancien

* Pour les armes de cette branche voyez la note au bas de la p. 5.

capitaine de vaisseau du Roi, représente avec ses enfants cette seconde branche.

SEIGNEURS DE THOULY, VICOMTES D'EPPES ET DE LIESSE.

IV. Pierre DE FOUCAULT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Roncière, fils puîné de Jean de Foucault, IIe du nom, et de Claude de Guibourg, fut enseigne d'une compagnie de gens de pied de la garnison de Rocroy, sous le seigneur de la Lande, et fut tué à la défense de cette ville, dans une sortie contre les Bourguignons. Son corps, transporté à Rimogne, fut inhumé dans l'église de ce lieu. Il avait épousé damoiselle Marguerite DE CREPIEU, nièce du même seigneur de la Lande (messire Pierre de Bimont), depuis gouverneur de Villefranche, l'un des plus célèbres capitaines de son temps, et fille de Jacques de Crepieu. On voit, par un acte du 23 mars 1576, avant Pasques, que cette dame était remariée avec Jean de Thiriet, écuyer. Elle était veuve de ce second mari, lorsque, par un acte du 22 octobre 1597, représentée par Pierre de Foucault, son fils, elle acheta 9 jallois de terre situés à Thouly. Elle fit son testament dans la maison seigneuriale du Châtelet, le 9 novembre 1598, devant Francquin, notaire à Raubbez, ordonna sa sépulture en l'église de Rimogne, dans une chapelle où damoiselle Antoinette de Bayour, sa tante, et Catherine de Crepieu, sa sœur, avaient été inhumées. Elle vivait encore le 28 octobre 1599, date d'un contrat d'acquisition qu'elle passa devant Claude Dagneau, notaire à Marle. Elle avait eu de Pierre de Foucault, Ier du nom, son premier mari, un fils unique,

DE CREPIEU : de gueules, à 2 léopards d'or, le second contrepassant.

V. Pierre DE FOUCAULT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Roncière, de Marmont, de Neuilly, de Lugny et de Sainte-Marie-sur-Ainse, né vers l'an 1563. Il fut mis, après la mort de son père, sous la tutelle de Claude de Condé, suivant le compte rendu par ce dernier le 1er juin 1588. Il épousa, par contrat du 17 décembre 1595, passé devant le notaire de Châtel-Fontaine, en Vermandois, damoiselle Élisabeth MARQUETTE, dame de Lugny et de Thouly, assistée de

MARQUETTE : d'argent, à 2 lions léopardés de gueules.

noble Jacques de Gemart, écuyer, seigneur de Fontaine, son tuteur, et de noble Robert de Senemond, écuyer, seigneur de Saint-Gobert, son beau-frère. Pierre Foucault se fit représenter au bailliage de Vermandois par le même Robert de Senemond, attendu qu'il servait le Roi dans une compagnie en garnison au Châtelet, suivant l'acte de convocation du 30 juillet 1597. Dans un congé qui fut donné le 30 août suivant, à Pierre de Foucault, pour se rendre à l'armée du Roi, il est qualifié lieutenant au gouvernement des place et château de Montcornet. Il servit alors comme enseigne de la compagnie du seigneur de Champagnac, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances et de 200 hommes de pied. Le roi Henri IV, à raison de son service à l'armée de ce prince, le déchargea de la contribution du ban et arrière-ban, par brevet daté du camp devant Amiens le 17 septembre de la même année 1597. Marguerite de Crepieu, mère de Pierre de Foucault, l'institua son héritier universel, et exécuteur du testament qu'elle fit le 9 novembre 1598. Par acte passé le 19 novembre 1601, devant Collot, notaire à Cernay en Dormois, près Sainte-Menehould, il vendit à Nicolas de Condé tous les immeubles qu'il possédait à Hauzeville, à la Neuville, au Pont et à Moiremont, à lui échus, tant de la succession de Pierre de Foucault, écuyer, son père, que de celle de Claude de Guibourg, veuve de Jean de Foucault, écuyer, son aïeule. Dans une enquête faite le 4 mars 1602, il est dit que Pierre de Foucault, IIe du nom, servit avec honneur dans les guerres de son temps, et que son corps était couvert de plus de 40 cicatrices. En conséquence des preuves de noblesse qu'il fit alors, et d'après l'audition de plus de 25 témoins, les élus de Laon le maintinrent dans les priviléges des gentilshommes, par sentence du 26 juin de la même année. Pierre de Foucault fut tué au service du Roi au mois d'avril 1607 (*arrêt du conseil-d'état de* 1787). Elisabeth-Marguerite, sa veuve, se remaria, avant le 10 juin 1608, avec Thomas d'Escannevelle, écuyer, seigneur de Conty, en Rethelois. Elle avait eu de son premier mari :

1°. Abraham, dont l'article suit ;
2°. Pierre de Foucault, écuyer, vivant en 1627 ;
3°. Antoinette de Foucault, religieuse au Sauvoir, près Laon, en 1627.

VI. Abraham DE FOUCAULT, écuyer, seigneur de Thouly, de Lugny, de Parfondru en partie, etc., né en 1605, capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de Rambures par commission du 14 juin 1638, et aide-de-camp des armées du Roi, épousa, par contrat du 19 février 1644, passé devant Monseignat, notaire royal à Marle, damoiselle Antoinette DE FLAVIGNY, fille d'Antoine de Flavigny, écuyer, seigneur de Ribauville, et de Jacqueline de la Chapelle, alors remariée à Charles de Ronty, écuyer, seigneur de Suzy. Abraham de Foucault fut tué au service du Roi, en 1649, à l'étang de Saint-Lambert, entre la Fère et Crepy, après avoir été criblé de blessures, aux termes d'une requête présentée par sa veuve, le 23 juin de cette année, au présidial de Laon, relative à son acceptation du bail noble de ses enfants. Le corps d'Abraham de Foucault, transporté à Thouly, fut inhumé en l'église de ce lieu. Sa veuve se remaria, par contrat du 26 décembre 1662, passé devant Blondeau, notaire royal à Liesse, avec Louis de Marle, chevalier, seigneur de Coucy-les-Eppes, lieutenant au régiment de Navarre, fils de Claude de Marle, chevalier, seigneur de Coucy et de Catherine de Vassault. Elle avait rendu Abraham de Foucault père de deux fils :

DE FLAVIGNY : échiqueté d'argent et d'azur, à l'écusson de gueules au point d'honneur.

1°. Robert de Foucault, chevalier, seigneur de Thouly, de Lugny, de Parfondru, etc., né en 1645. Il rendit hommage au Roi, en son nom et au nom de son frère Louis, le 6 mars 1665, pour partie de la terre de Thouly, mouvante du comté de Marle, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. d'Ormesson, intendant du Soissonnais, du 10 juillet 1708. Il avait épousé, 1° par contrat du 19 juillet 1671, Madelaine *d'Escannevelle*, veuve de Charles de Ronty, chevalier, seigneur de Suzy; 2° en 1675, Claude *de Lalaing-Koochstrate*. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

A. N..... de Foucault, seigneur de Thouly, de Parfondru, etc., dont la fille :

Marie-Elisabeth de Foucault, a épousé N..... *des Essarts*, comte de Linières;

B. Louise-Barbe de Foucault, dame en partie de Thouly, mariée avec Robert *de Foucault*, écuyer, seigneur de Bruyères;

Du second lit :

C. Marie-Claire de Foucault, dame en partie de Thouly, femme de Jean-Jacques *de Foucault*, écuyer, frère de Robert, seigneur de Bruyères.

2°. Louis, dont l'article suit.

DE LANCE : parti, au 1 d'azur au pal d'or, accosté de 14 coquilles du même; 2, 2, 2 et 1 de chaque côté; au 2 d'azur, au lion d'or lampassé et armé de gueules; à la bande du même, brochante sur le tout.

VII. Louis DE FOUCAULT, chevalier, seigneur de Thouly, de Veslud, de Lugny et de Parfondru, en partie, né en 1647, garde du corps du Roi, puis capitaine au régiment de la Vieille-Marine, épousa, par contrat du 2 juillet 1675, passé au château de Fussigny, devant Monseignat, notaire au bailliage de Vermandois, à la résidence de Laon, damoiselle Catherine DE LANCE, fille de feu François de Lance, écuyer, seigneur de la Motte, de la Maison-Basse, etc., et de damoiselle Madelaine d'Escannevelle. Louis et Robert de Foucault, son frère, produisirent leurs titres de noblesse devant M. Dorieu, intendant de Picardie, le 16 décembre 1677. Dans cette production, ils déclarèrent ne reconnaître pour parents de nom et d'armes, que MM. de Foucault, seigneurs d'Orouy, et les enfants de Pierre de Foucault, écuyer, demeurant à Courupt en Clermontois, ainsi que ceux de Philippe de Foucault, demeurant à la Placardelle, au comté de Vienne-le-Châtel. Cet intendant rendit un jugement contre les préposés à la recherche le 8 août 1669, et ordonna, le 12, que la production fût portée au conseil d'état. Louis de Foucault rendit foi et hommage, le 24 septembre 1685, pour le fief de Parfondru, relevant de la châtellenie de Montchâlon. Il fut convoqué avec son frère aîné au ban et arrière-ban, par le bailli de Vermandois, en 1674, 1689, 1692, 1693 et 1694. Ces deux frères obtinrent, les 28 mars et 4 avril 1699, deux sentences du bailliage de Laon. Louis de Foucault mourut le 9 juin 1710, et fut inhumé en la paroisse de Notre-Dame

d'Eppes, en présence de Robert de Foucault, son frère. Il avait eu de Catherine de Lance, son épouse :

1°. Louis-Léonel, qui suit ;
2°. Pierre de Foucault, prieur de la congrégation de Laon ;
3°. Catherine de Foucault, morte sans alliance.

VIII. Louis-Léonel DE FOUCAULT, chevalier, vicomte d'Eppes et de Liesse, seigneur de Chéry, de Coucy, etc., né le 15 février 1680, servit d'abord dans la compagnie des cadets gentilshommes de la citadelle de Tournay en 1692. Le 21 novembre 1701, il fut nommé lieutenant réformé au régiment de Picardie, puis successivement lieutenant le 18 juin 1704, et capitaine le 22 septembre 1711. Par contrat du 18 octobre 1714, passé devant le Nain et Blancher, notaires à Laon, il épousa Antoinette DE MARLE, dame de Coucy, où elle est morte en 1738 (issue de Henri de Marle, chancelier de France en 1413), fille unique de Pierre, vicomte de Marle, chevalier, seigneur de Sainte-Preuve, de Coucy-les-Eppes, etc., et de dame Madelaine Charmolue. Louis-Léonel de Foucault fournit l'aveu de la seigneurie de Coucy à François de Roye de la Rochefoucauld le 24 janvier 1716, et fit foi et hommage le 25 février 1726, comme fondé de procuration de Catherine de Lance, sa mère, pour partie de la terre de Veslud, et pour le fief d'Eppes. Après la mort d'Antoinette de Marle, il obtint la garde-robe de ses enfants par sentence du bailliage de Laon, du 15 février 1738. Il mourut le 22 février 1756 et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Crépy. Ses enfants furent :

DE MARLE : d'argent, à la bande de sable, chargée de 3 molettes d'éperon à 5 rais d'argent.

1°. Guillaume, vicomte de Foucault, chevalier, seigneur de Coucy-sur-Eppes de Guillery, de la Marlière, de la Cervelle, etc., vicomte d'Eppes et de Liesse, né le 11 octobre 1717, lieutenant dans le régiment de Lyonnais, infanterie, marié, par contrat passé à Laon, devant de la Barre et Cotte, notaires royaux, le 11 janvier 1745, avec Marie-Madelaine-Clermonne *Vairon*, fille de feu Philippe-François Vairon, écuyer, sieur de Beaurepaire, officier de la grande vénerie du Roi, et de dame Marie-Clermonne de Marquette. De ce mariage sont issus ;

A. Louis-Clermont de Foucault, chevalier, vicomte de

Liesse, seigneur de Coucy, etc., né le 16 avril 1746, capitaine de cavalerie, chevau-léger de la garde du Roi, le 1er janvier 1767, qui mourut célibataire, après avoir fait don de la vicomté de Liesse à Jean-Charles-Louis de Foucault, son cousin-germain;

B. Marie-Charlotte-Louise de Foucault, née le 29 juin 1747, mariée avec Charles-Antoine *de Sueur de Givry,* chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine de cavalerie et chevau-léger de la garde du Roi;

2°. Pierre-Antoine, vicomte de Foucault, chevalier, seigneur de Noue, puis vicomte d'Orouy et des Elluats, baptisé le 13 novembre 1724, marié, par contrat du 10 mai 1756, passé devant Joseph-Martinet, notaire au bailliage de Villers-Cotterets, avec Denise-Françoise-Elisabeth *de Bernetz,* fille de messire Emmanuel-Henri, comte de Bernetz, chevalier, seigneur de Montgivroux, de Marlemont-le-Haut, de la Tour de Courtieux, etc., et de dame Marie-Jeanne le Roy d'Acquest. Une sentence du bailliage de Crépy, rendue le 29 avril 1780, lui accorda la garde noble de son fils mineur, nommé :

Emmanuel-Louis de Foucault, né le 30 juillet 1764, officier au corps royal d'artillerie en 1780, mort sans postérité;

3°. Jean, IIIe du nom, qui a continué la descendance;

4°. Catherine-Louise de Foucault, née le 12 septembre 1716, femme de messire Charles-Nicolas-Gabriel *le Carlier,* chevalier, seigneur de Veslud.

IX. Jean de Foucault, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Maison-Basse et de Chéry, né le 8 janvier 1728, garde du corps du Roi, a été maintenu dans son ancienne noblesse de nom et d'armes, avec ses frères, par arrêt du conseil-d'état du 22 décembre 1787. Du mariage qu'il a contracté le 29 mai 1767, avec Marie-Louise le Roy d'Acquest, fille de messire Antoine-Théodore le Roy d'Acquest, chevalier, seigneur de Chéry, de Salsogne, de Sermoise et de Jupin, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, et de dame Marie-Jeanne Brocheton, est issu un fils unique qui suit.

Le Roy d'Acquest: d'azur, à 3 écussons d'argent, chargés chacun d'une croix patée et alésée de gueules.

X. Jean-Charles-Louis, vicomte de Foucault, né le 15 janvier 1769, est entré aux gardes du corps du Roi le 5 avril 1786, dans la compagnie de Villeroy. Il était de service aux journées des 5 et 6 octobre 1789. Depuis cette époque, il s'est constamment approché de la personne du roi Louis XVI, dans les soulèvements par-

tiels qui menaçaient la sûreté de ce prince, notamment aux journées des 29 février et 18 avril 1791. Il a rejoint son corps sous les ordres des princes, frères du Roi, à Coblentz, le 28 décembre de cette année, et y a fait la campagne de 1792. Au licenciement qui suivit, il se retira à Maëstricht, et servit à la défense de cette place comme volontaire dans la compagnie du marquis d'Ambly. Après la levée du siége, il rejoignit le corps commandé par Mgr. le prince de Condé, et y entra dans la cavalerie noble. En 1799, il fut porté sur l'état des chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, mais le licenciement qui eut lieu avant le retour du travail soumis à l'approbation du Roi suspendit sa réception, qui n'eut lieu que le 24 juillet 1814. Ce fut M. le duc de Gramont qui fut chargé par le Roi de lui conférer l'ordre. Le vicomte de Foucault a été retraité en 1817 avec le grade de capitaine de cavalerie de première classe. Il a été appelé, en 1787, par Louis-Clermont de Foucault, son cousin-germain, à la vicomté de Liesse, dont il lui fit donation. Il a épousé, par contrat du 27 avril 1803, Anne-Joséphine DE SOUYN, fille de François-Joseph de Souyn, seigneur du Cosson et de Montaneuf, maréchal des camps et armes du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et gouverneur de la ville de Reims, et de dame Raoule-Marie-Anne Lespagnol de Bezannes, fille et sœur de MM. Lespagnol, grands-baillis d'épée de Vermandois. De ce mariage sont issus deux fils :

DE SOUYN : d'or, à 3 lionceaux de sable, lampassés et armés de gueules.

1°. Alphonse de Foucault, né le 1er février 1804 ;
2°. Camille de Foucault, né le 8 juillet 1814.

SEIGNEURS DE DOLIGNON, DE BRUYÈRES, etc.

III. Pierre DE FOUCAULT, écuyer, seigneur de Dolignon en partie, second fils de Lancelot de Foucault et de Didette de Failly, se trouva au siége de Boulogne, en 1549, puis dans la guerre d'Allemagne au siége de Mariembourg. Il avait épousé, vers 1540, damoiselle

DE BIMONT : d'azur, au griffon d'or, ayant au pied un flacon d'argent enchaîné d'or.

Blanche DE BIMONT, sœur de Pierre de Bimont, seigneur du Châtelet, près Rosoy, connu sous le nom de capitaine la Lande, gouverneur de Villefranche, et fille d'Antoine de Bimont, sommelier d'Antoine, duc de Lorraine, et de Louise Xaubourel. De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

1°. Jean, IIe du nom, qui suit;

2°. Thierri de Foucault, écuyer, seigneur de Frety, près Rosoy, marié, peu avant l'année 1574, avec Philippe *de Caumont*, fille de Jean de Caumont, écuyer, seigneur de Brognon en partie, et de Jeanne d'Argy-d'Harduncelle. Il a eu, entre autres enfants :

Nicolas de Foucault, écuyer, seigneur de la Vallée, marié, par contrat du 22 janvier 1606, avec Jeanne *de Vaillot*. Il demeurait à la Ferée, doyenné de Rumigny, élection de Reims, généralité de Châlons, ainsi qu'il est rappelé dans la sentence de 1634, obtenue par son fils Jean. Il en eut deux :

A. Jean de Foucault, écuyer, seigneur de la Vallée, qui fut reconnu noble de race par sentence de l'élection de Verneuil du 12 juillet 1634. Il eut entre autres enfants :

I. Nicolas de Foucault, écuyer, seigneur de Beauregard. Celui-ci fut maintenu dans sa noblesse avec Nicolas, son neveu, par sentence de l'élection d'Alençon du 12 mars 1641;

II. N..... de Foucault, écuyer, seigneur de la Vallée;

B. Nicolas de Foucault, écuyer, vivant en 1641;

3°. Méri de Foucault, écuyer, marié avec Jacqueline *de Caumont*, sœur de la femme de son frère Thierri. Ces deux frères furent présents, le 21 février 1574, au contrat de mariage passé devant Jeannet et Hourié, notaires au bailliage de Vermandois, d'Enguerrand de Caumont, écuyer, seigneur de Brognon, leur beau-frère, avec Aliénor d'Escannevelle de Warby (1).

D'ESTAVE.

IV. Jean DE FOUCAULT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Dolignon, épousa Marguerite D'ESTAVE, issue des anciens seigneurs d'Estave, près Saint-Quentin, fille de Louis d'Estave, écuyer, aussi co-seigneur de Dolignon. Jean de Foucault et sa femme rendirent foi et hommage, le 20 novembre 1572, au duc de Nevers,

(1) Jugement de maintenue de noblesse, rendu en faveur de la maison de Caumont, par M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de mai 1670. (Voy. le grand *Nobiliaire de Champagne*.)

à cause de sa baronnie de Rosoy, dont relevait la terre de Dolignon. Jean de Foucault mourut au service du Roi en 1586. Il eut pour fils :

V. Gui DE FOUCAULT, écuyer, seigneur de Dolignon, qui épousa Marie DE LA CROIX, fille de N......... de la Croix (1), et de Louise de Bohan. Le 14 mai 1599, il obtint une sentence en l'élection de Rethel, qui le maintint dans ses droits et priviléges de noblesse. Il servait alors et en 1606 dans le grade de capitaine. Il fournit à la baronnie de Rosoy, le 17 novembre 1625, son aveu et dénombrement pour la seigneurie de Dolignon. Ses enfants furent :

DE LA CROIX : d'azur, à la croix d'or chargée d'un croissant de gueules.

1°. Philippe, dont l'article suit;
2°. Louise de Foucault.

VI. Philippe DE FOUCAULT, écuyer, seigneur de Bruyères, épousa, 1° par contrat du 24 septembre 1628, Dina DE RAINEVAL, des seigneurs de Raineval et de Serroteau, en Laonnais; 2° Claude DORLODOT, morte en 1670. Il fut maintenu dans sa noblesse par Nicolas Bretel de Grenonville, intendant de Champagne. Il a laissé ;

DE RAINEVAL : d'or, au lion couronné de pourpre, armé et lampassé de gueules.

DORLODOT : comme à la p. 7.

Du premier lit :

1°. Marie de Foucault ;
2°. Marguerite de Foucault ;

Du second lit :

3°. Philibert, qui suit ;
4°. Anne de Foucault, mariée avec Jean *de Veillan*, écuyer.

VII. Philibert DE FOUCAULT, écuyer, seigneur de Bruyères, né à Hondisy le 15 janvier 1656, décédé en 1712, avait épousé, le 20 novembre 1679, Anne DE COLNET, fille de feu Jacques de Colnet, écuyer, sieur de la Cloperie, et d'Anne de Colnet de Longpré. Il en eut une nombreuse postérité, et entre autres cinq fils :

DE COLNET : d'argent, à la main de gueules, gantée d'or, soutenant un faucon au naturel, becqué et membré d'or, chaperonné de gueules, et accosté de 2 branches d'olivier de sinople.

---

(1) Issu de la branche des vicomtes de Semoine, de l'illustre maison de la Croix de Castries.

1°. Robert, dont l'article suit;

2°. Jean-Jacques, mentionné après son frère aîné;

3°. Charles-Philibert de Foucault, né à Fremy, le 1er juin 1693,
4°. Philibert-Hyacinthe de Foucault, né à Wimy le 16 juillet 1700,
5°. Jacques-Charles de Foucault, né à Wimy le 24 avril 1702,
} ces trois frères se sont mariés, et ont laissé une nombreuse postérité.

de Foucault : comme à la p. 1.

VIII. Robert de Foucault, écuyer, seigneur de Bruyères, puis en partie de Thouly par sa femme Louise-Barbe de Foucault, fille de Robert de Foucault, chevalier, seigneur de Thouly, de Lugny et de Parfondru, et de Madelaine d'Escannevelle, sa première femme. Elle le rendit père de :

1°. Louis-Joseph de Foucault;

2°. Louis-François-Ferdinand de Foucault, né à Wimy le 25 mai 1722;

3°. François-Philibert de Foucault, né à Wimy le 20 mars 1724;

4°. Marie-Anne de Foucault;

5°. Trois autres filles.

de Foucault : comme à la p. 1.

VIII. Jean-Jacques de Foucault, écuyer, fut aussi co-seigneur de Thouly, par son mariage avec Marie-Claire de Foucault, fille de Robert de Foucault, chevalier, seigneur de Thouly, de Lugny, etc., et de Claude de Lalaing, sa seconde femme. Il a eu deux fils nommés :

1°. Philippe-Auguste, qui suit;

2°. N..... de Foucault.

IX. Philippe-Auguste de Foucault, écuyer, seigneur de Champlain, né à Clairefontaine le 17 avril 1720, vivant en 1787, ancien capitaine d'infanterie, s'est marié cinq fois et a eu des enfants de toutes ses femmes.

d'Estocquois : d'azur, à 5 bandes d'or; au chef du même, chargé d'un lion naissant d'azur.

De la première, Catherine d'Estocquois, fille de Claude d'Estocquois, chevalier, seigneur, comte de Montdejeu, neveu du maréchal de Schullemberg, comte de Montdejeu, est issue :

Marie-Josephe de Foucault, née le 27 septembre 1774.

SEIGNEURS DE BRION, D'OROUY, etc., *éteints*.

II. Jean DE FOUCAULT, IIe du nom, écuyer, seigneur des Hastes et des Elluats, puis de Brion, fils puîné de Jean de Foucault, Ier du nom, seigneur des Hastes et des Écrignelles, et de Marguerite des Barres, fut archer des ordonnances du Roi, et se trouva en cette qualité à la bataille de Pavie, où il fut blessé en 1525. Il est rappelé avec ses frères, Lancelot et Roland, dans l'enquête du 8 octobre 1559. Il avait épousé, en 1514, Marie DE BRION, dame de Brion, et de la terre et vicomté d'Orouy, en Valois, de laquelle il eut trois fils :

DE BRION : de sable, au lion d'argent ; au chef d'or, chargé de 2 barres de sable.

1°. Antoine, dont l'article suit;

2°. Louis de Foucault, lieutenant de Roi à Compiègne;

3°. Christophe de Foucault, qui après la mort de son frère Louis lui succéda dans la lieutenance de Roi à Compiègne.

III. Antoine DE FOUCAULT, écuyer, seigneur de Brion, d'Orouy, etc., maître-d'hôtel de M. de Montmorency, gouverneur et lieutenant-général de l'Isle-de-France, fut établi par le roi Henri II, en considération des services qu'il avait rendus à S. M. dans les guerres, capitaine de la ville et du château de Compiègne, office vacant par la mort de M. de Villemontée, par provisions datées de Paris le 16 août 1557. Le 13 décembre suivant, il prêta serment à Saint-Germain-en-Laye, entre les mains du cardinal de Sens, garde des sceaux de France. Antoine de Foucault avait rendu ces services en qualité d'homme d'armes de la compagnie de M. de Montmorency. Il est nommé avec François de la Porte, Artus de la Fontaine, Jean de Vert, René de Benoist et Claude de Hangest, hommes d'armes de la même compagnie, dans un mandement du Roi, daté de Fontainebleau le 12 mars de la même année 1557 (*v. st.*), portant ordre à François de Raconis, trésorier des guerres, de leur payer à chacun 109 livres tournois pour un quartier de leurs appoin-

tements (1). Le maréchal de Montmorency ayant nommé Antoine de Foucault commissaire des guerres, le Roi confirma cette nomination le 28 novembre 1559. Il avait épousé, en 1558, Charlotte DE COURTIEUX, des anciens seigneurs de Courtieux, près Compiègne. Ses enfants furent :

DE COURTIEUX : d'hermine, à 5 quintefeuilles de gueules.

1°. Jean, II[e] du nom, dont l'article suit;

2°. Florent de Foucault, qu'Eléonore *Bachelier*, sa femme, rendit père de deux fils :

A. Claude de Foucault, } capitaines au régiment de Foucault,
B. Louis de Foucault, } cavalerie, tués en Catalogne *.

3° Jeanne de Foucault, fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis.

IV. Jean DE FOUCAULT, écuyer, seigneur de Brion et des fiefs de la Salle et de Lignières, obtint du roi Henri IV, le 24 janvier 1604, la permission de tirer de l'arquebuse dans l'étendue de toutes ses terres, aux loups, renards, etc. Il fut qualifié capitaine de la marine du Ponent *, dans des lettres de *committimus*, datées de Paris le 30 juillet 1636. Il avait épousé, en 1588, Antoinette DE COURTIGNON, qui le rendit père de quatre fils :

DE COURTIGNON : d'argent, au chef de gueules, chargé d'un lion naissant d'or.

1°. Pierre dont l'article viendra;

2°. Émery de Foucault, prieur de Pierrefonds, près Compiègne;

3°. Antoine de Foucault, chevalier seigneur des Elluats et de Sainte-Mesme, lieutenant-général des armées du Roi. Il servait depuis long-temps lorsque, le 19 janvier 1641, il fut nommé capitaine au régiment de cavalerie de la Mothe-Houdancourt à sa formation. Il commanda sa compagnie cette même année à la prise de Constantin, à la défaite des Espagnols près Tarragone et au secours d'Almenas; dans la suivante au combat de Valz, à la bataille de Villefranche et au secours de Lérida, et en 1643 au secours de Flix, de Mirabel et du cap de Quiers. Il se signala au combat de Lérida, où le maréchal de la Mothe-Houdancourt fut battu par don Philippe

(1) Titre original en parchemin, aux archives de la famille.

* Tous les faits marqués d'un astérisque, sont consignés dans le diplôme du titre héréditaire de comte, du 7 octobre 1787.

de Selve le 15 mai 1644 (1), et se fit beaucoup d'honneur, le 22 juin 1645, à la bataille de Llorens, gagnée par le comte d'Harcourt sur le général D. André Cantelme. Le 4 août de cette année, il fut blessé en poursuivant un parti espagnol, ce qui ne l'empêcha pas d'assister à la prise de Balaguer le 19 octobre suivant. Il se trouva à la levée du siége de Lérida, par le comte d'Harcourt au mois d'octobre 1646, au nouveau siége aussi infructueux de cette place par le prince de Condé, en 1647, ainsi qu'à la prise d'Ager et au secours de Constantin. Il combattit au siége de Tortose, emporté d'assaut par le maréchal de Schomberg le 12 juin 1648. Il était premier capitaine du régiment de la Mothe, lorsque, par commission du 23 février 1649, il fut nommé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, incorporé, en 1651, dans le régiment de Créquy, qu'il commanda jusqu'en 1658. En la même année 1651, il avait été nommé maître des ports et côtes du Roussillon *. Antoine de Foucault fut promu successivement aux grades de maréchal-de-camp, par brevet du 20 février 1652, et de lieutenant-général des armées du Roi, par pouvoir du 8 octobre 1656. Employé à l'armée d'Italie, il marcha au secours de Valence, et contribua, en 1657, à la prise des châteaux de Varas et de Novi, puis à la prise de Mortare le 5 août 1658. Son régiment ayant été licencié le 18 avril 1661, à la réserve de sa compagnie, il en leva un nouveau par lettres du 7 décembre 1665. Blessé légèrement devant Puicerda le 19 septembre 1667, ce général, dans le cours de la même année, reprit plusieurs places et beaucoup de villages dont les Espagnols s'étaient emparés *. Employé à l'armée commandée par le prince de Condé, par lettres du 30 mars 1668, il fit lever le siège de Bellegarde * aux Espagnols dans le mois d'avril. La paix fut signée le 2 mai de la même année. Le 24 son régiment fut de nouveau réformé, à l'exception de sa compagnie. Lorsque Louis XIV eut confié au prince de Condé l'armée qu'il leva pour se venger des injures que la Hollande lui avait faites, M. de Foucault y commanda une division sous le prince de Condé, par lettres du 20 avril 1672. Il se trouva à la prise de Wesel, d'Emerick et au passage du Rhin le 12 juin, contribua puissamment à la prise de Nimègue, après en avoir emporté le fort avec ses troupes le 16 juin. Il fut blessé dans cette action. Il marcha ensuite sous M. de Turenne contre les armées que l'empereur et l'électeur de Brandebourg levèrent pour secourir le prince d'Orange. Il passa le Rhin au mois de janvier 1673, contribua à la prise d'Unna, de Camen, d'Altena, de Zoest, de Xoester, de Bielefeld, et seconda dans toutes ses opérations M. de Turenne qui pressa si vivement l'électeur, qu'il le força de demander quartier et de signer la paix. M. de Foucault continua de servir contre les Impériaux, que M. de Turenne chassa de la Franconie, du Landgraviat de Thu-

(1) « Le sieur de Foucault et le sieur de Saint-Germain, capitaines au régiment de la Mothe, se signalèrent à l'affaire du 15 mai 1644 devant Lérida. » (*Gazette de France*, du 1er juillet de cette année.)

ringe, de la Saxe, et qu'il repoussa jusqu'en Bohême. Il rendit d'importants services à la déroute des ennemis à Sintzeim le 16 juin 1674, et commanda l'aile gauche de l'armée, le 4 octobre, à la bataille d'Ensheim. Attaqué par l'aîle droite des Impériaux, beaucoup plus forte, M. de Foucault la battit et la repoussa jnsqu'au centre de leur armée. Le 29 décembre suivant il déploya la plus grande valeur à la déroute des alliés à Mulhausen; et périt glorieusement le 5 janvier 1675, commandant l'aile droite de l'armée française au combat de Turckeim (1). M. de Foucault s'était fait remarquer sous nos deux grands capitaines, et n'avait dû tous ses grades qu'à son mérite et à son épée. Sa mort fut honorée des regrets de l'armée, et particulièrement de ceux de M. de Turenne, qui avait une entière confiance dans les lumières et la capacité de ce général. Il avait épousé Marie *des Croisettes*, dame de Sainte-Mesme, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Elle était fille de Pierre des Croisettes, seigneur de Sainte-Mesme, président de Soissons, et de dame Elisabeth Aubery. Elle se remaria, par contrat du 11 février 1676, avec Éléonor de Flecelles, chevalier, vicomte de Bregy, aide-de-camp des armées du Roi, dont elle fut la première femme, et mourut au mois d'octobre 1686;

4°. Philippe de Foucault, seigneur de Maville, capitaine dans différents régiments, pourvu, en 1661, d'une compagnie aux gardes françaises *, blessé au siége de Valence, en Italie, en pénétrant un des premiers dans cette place.

DE GOMER : d'or, à 7 merlettes de gueules, 4, 2, et 1.

V. Pierre DE FOUCAULT, chevalier, seigneur vicomte d'Orouy, capitaine au régiment de Bretagne en 1641, reçut plusieurs blessures dans les guerres contre les Espagnols, et eut un bras emporté d'un coup de canon au combat de Honnecourt * en Picardie, où le maréchal de Guiche fut défait par le général Mello le 26 mai 1642. Il avait épousé, en 1648, Charlotte DE GOMER, fille de messire Charles de Gomer, chevalier, seigneur Cuignières, de Comblaville, etc., et de dame Marie de Rivière. Il fut présent au contrat de mariage passé le 23 juin 1651 devant Pierre Trancart, notaire au comté de Clermont, en Beauvaisis, de messire Christophe du Plessier, chevalier, seigneur de Biache, avec

---

(1) *Chronologie historique militaire*, par Pinard, in-4°, 1761, t. IV, pp. 234, 235, 236; *Histoire militaire de Louis XIV*, par M. de Quincy; *Gazette de France; Mémoires du temps*. Les entrailles de M. de Foucault furent inhumées à Colmar, son corps à Orouy, et son cœur dans l'église de Saint-Benoît, à Paris, où sa veuve fut enterrée dans la chapelle des Croisettes.

Honorée de Gomer, sa belle-sœur (1). Pierre de Foucault a laissé de son mariage avec Charlotte de Gomer :

1°. François, dont l'article suit :

2°. Henri-Gaston de Foucault, mousquetaire du Roi, tué au siège de Maëstricht le 25 juin 1673 *;

3°. Jean de Foucault, aussi mousquetaire *, blessé au siége de Besançon en 1674, mort des suites de ses blessures au service en 1682 ;

4°. Paul François de Foucault, d'abord page de la chambre de Louis XIV, puis mousquetaire et officier au régiment du Roi, infanterie. Il fut blessé dangereusement à la bataille de Steinkerque le 3 août 1692. A celle de Spire, le 15 novembre 1703, son régiment allait être enveloppé par plusieurs bataillons ennemis ; il le sauva par une manœuvre habile qu'il exécuta à la tête de 50 grenadiers. Il fut tué à la bataille de Ramillies le 23 mai 1706 *.

VI. François DE FOUCAULT, chevalier, seigneur vicomte d'Orouy, des Elluats, etc., gentilhomme de la chambre du roi Louis XIV, capitaine au régiment de Créquy, puis sous-lieutenant de la compagnie des Gendarmes-Dauphins, fut tué en Flandre et inhumé à Lille *. Le dauphin l'honorait de son amitié, et lui fit de riches présents dans plusieurs occasions où François de Foucault reçut ce prince dans son château d'Orouy près Compiègne. Il eut pour fils :

N. . . . . .

VII. Claude - Charles DE FOUCAULT, chevalier, vicomtes d'Orouy et des Elluats, colonel d'infanterie, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel le 18 août 1714 (2), et en cette qualité prieur de Pierrefonds. Il épousa, en 1715, Charlotte-Louise DE GOULAS. Les deux fils qu'il eut de ce mariage étant décédés avant lui sans postérité, il appela à recueillir sa succession, en 1751, Pierre-Antoine de Foucault, chevalier, seigneur de Noue, comme

DE GOULAS : de gueules, à 3 glands versés d'or ; au chef cousu d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.

---

(1) Jugement de maintenue de noblesse de MM. du Plessier de Biache, rendu par M. Bignon, intendant de Picardie, le 30 avril 1701.

(2) *État de la France*, année 1722, t. III, p. 319.

descendu ainsi que lui de Jean de Foucault, écuyer, seigneur des Hastes, et de Marguerite des Barres. Charlotte-Louise de Goulas fit également son testament, en 1752, en faveur du même Pierre-Antoine de Foucault, qui réunit ainsi les biens et titres de cette branche. Les fils que Claude-Charles avait eus se nommaient :

1°. Claude de Foucault, lieutenant au régiment de Nicolaï, dragons, 2°. Emeri-Claude de Foucault, capitaine au régiment du Roi, infanterie,	ils ne furent point mariés.

DE GEMIT DE LUSCAN,

Seigneurs et *comtes* DE LUSCAN, *barons* DE MAULÉON, *seigneurs paréagers de la vallée* DE BAROUSSE, *en Armagnac.*



ARMES : *d'azur, à 3 chevrons d'or.* L'écu timbré d'une couronne de comte et supporté par une aigle.

LA famille DE GEMIT DE LUSCAN est connue depuis le milieu du 13e siècle parmi la noblesse de Gascogne. Dans une enquête faite en 1300, par ordre du roi Philippe-le-Bel, enquête conservée aux archives des états de Bigorre, on voit figurer noble Bernard-Arnaud de Gemit au nombre des vassaux d'Arnaud, vicomte de Lavedan. Cette famille a suivi avec distinction la carrière des armes, et, pendant la funeste révolution de France, elle a fait preuve d'un dévouement aussi constant qu'honorable à la cause monarchique. Ses principales alliances directes sont avec les maisons *d'Angos, d'Astorg-Montbartier, de Binos, de Boussost, de Coaraze, du Houx de Vioménil, de Mauléon, de Montauban, de Montmejan, de Saint-Lary-Bellegarde, de Saint-Paul, de Vize*, etc., etc.

I. Noble Pierre DE GEMIT, Ier du nom, épousa, en 1250, Marthe DE MAULÉON, de laquelle il eut, entre autres enfants, Bernard-Arnaud, qui suit.

DE MAULÉON : de gueules, au lion d'or.

DE BOILH :

II. Noble Bernard-Arnaud DE GEMIT, hommager d'Arnaud, vicomte de Lavedan, en 1300 (1), était marié à cette époque avec Bonnefemme DE BOILH, sœur de noble Géraud de Boilh. Leur fils :

DE BOUSSOST : d'or, à une corneille de sable, becquée et membrée de gueules.

III. Noble Vital DE GEMIT possédait des fiefs à Gazava, Tuzaguet et Montone, au diocèse de Comminges, en 1346. Il avait épousé Blanchefleur DE BOUSSOST, fille d'Auger de Boussost. Ils ont laissé, entre autres enfants, Dominique, qui suit.

DE VIZE : d'azur, au lévrier rampant d'argent, colleté d'un collier de gueules, bordé, bouclé et cloué d'or, accompagné en chef de 3 d'étoiles du dernier émail.

IV. Noble Dominique DE GEMIT, qualifié damoiseau dans un accord qu'il passa avec les révérends pères cordeliers de Valcabrère, au diocèse de Comminges, au sujet d'un legs de 25 florins que leur avaient fait nobles Vital de Gemit, et Blanchefleur de Boussost, ses père et mère, pour une fondation. Du mariage que Dominique de Gemit avait contracté, en 1400, avec Marcarose DE VIZE, sont provenus :

1°. Pierre-Jean, qui suit;

2°. Bernard de Gemit, chanoine du chapitre de Comminges en 1431.

DE SAINT-PAUL : d'azur, à une épée d'argent, la pointe en bas, sur laquelle s'appuie un lion d'or.

V. Noble Pierre-Jean DE GEMIT, fils aîné de noble Dominique de Gemit et de Mascarose de Vize, prit pour femme, en 1424, Blanche DE SAINT-PAUL, et en eut, entre autres enfants, Fortané, qui suit.

VI. Noble Fortané DE GEMIT devint seigneur de Luscan par l'acquisition qu'il fit de cette seigneurie des familles de Saint-Pastous et de Sacère en 1441 et 1450. Le 3 janvier 1461 (*v. st.*), Jean, comte d'Armagnac, accorda à son cher et féal Fortané de Gemit, seigneur de Luscan, un délai pour rendre l'hommage qu'il devait pour cette seigneurie, et le sénéchal d'Armagnac

---

(1) Cet acte est le premier de ceux qui furent visés dans les preuves faites par cette famille, pour son admission aux états de Bigorre le 27 novembre 1753.

lui octroya, le 28 octobre 1488, des lettres de féodis contre les habitants de cette terre. Mondine DE COARAZE, qu'il avait épousée le 17 mai 1450, le rendit père de :

DE COARAZE : d'or, à une anille ou fer de moulin de sable.

1°. Jehannot-Bernard, qui suit ;
2°. Bernard de Gemit, *dit* Verdolet, chanoine de Comminges.

VII. Jehannot-Bernard DE GEMIT, écuyer, seigneur de Luscan, rendit foi et hommage pour cette terre, au nom de son père, le 19 avril 1473 (*v. st.*), à Charles, bâtard de Bourbon, seigneur de Lavedan, député par le Roi pour recevoir les foi et hommages dus à S. M. par les nobles du comté d'Armagnac. Il avait épousé Sclarmonde DE BRIDANT, et laissa de ce mariage Arnaud-Raimond, qui suit.

DE BRIDANT :

VIII. Arnaud-Raimond DE GEMIT, seigneur de Luscan, obtint, le 8 septembre 1509, du juge des 4 vallées, une sentence contre le procureur du Roi à raison des droits seigneuriaux de la terre de Luscan, et mourut avant le 15 août 1541, laissant :

N. . . . .

IX. Pierre DE GEMIT, IIe du nom, seigneur de Luscan, qui fut convoqué au ban et arrière ban en 1554 et 1555. Antoine de Bourbon et la reine Jeanne de Navarre, sa femme, lui accordèrent, le 20 avril 1560, un délai pour leur rendre les foi et hommage qu'il leur devait pour sa terre de Luscan. Pierre de Gemit, IIe du nom, est qualifié capitaine de Saint-Bertrand de Comminges dans son testament du 7 septembre 1577. Il avait épousé, le 17 août 1541, en présence de noble Pierre de Bridant, son aïeul maternel, Catherine DE MAULÉON, laquelle fut assistée par noble Géraud de Mauléon, seigneur de Barbazan, capitaine de Fronsac, son père. Il en eut trois fils :

DE MAULÉON : de gueules, au lion d'or.

1°. Geraud, Ier du nom, qui suit ;
2°. Pierre de Gemit, décédé grand-archidiacre et vicaire général de Comminges, après avoir fait un testament le 15 mai 1567 ;

3°. N..... de Gemit de Luscan, qui était enseigne de la compagnie de chevau-légers de M. de Villemur en 1576.

X. Géraud DE GEMIT, Ier du nom, seigneur de Luscan et de Barsous, succéda à son père dans la charge de capitaine de Saint-Bertrand de Comminges. Le 11 juin 1588 *, Henri de Lorraine, duc de Guise, lui écrivit pour louer le zèle qu'il avait toujours eu pour la religion, et pour lui témoigner l'estime qu'il faisait de son mérite. Le roi Henri III lui écrivit aussi dans des termes honorables le 9 avril 1589 *, pour louer sa fidélité et lui recommander de se tenir dans le meilleur équipage possible pour s'opposer aux entreprises des ennemis de ce prince. Le 15 juillet 1594 *, il remit par capitulation la ville de Saint-Bertrand entre les mains de M. de Montluc. Le roi Henri IV, par brevet du 9 septembre 1595 *, rétablit le seigneur de Luscan dans la charge de gouverneur de cette place. Il avait épousé, le 30 janvier 1566, Catherine DE MONTAUBAN, fille de noble François de Montauban et de Madelaine d'Ossun, sœur de Pierre, seigneur d'Ossun, surnommé le Brave. De ce mariage est né Geraud, IIe du nom, qui suit.

DE MONTAUBAN :

XI. Géraud DE GEMIT, IIe du nom, seigneur de Luscan, etc., fut reçu chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, dans l'église paroissiale de Saint-Germain, le 2 juillet 1625 *. Dans une lettre de cachet que le roi Louis XIII lui avait accordée le 4 juillet 1618 *, pour témoigner que Géraud de Gemit, seigneur de Luscan, et sa famille avaient toujours fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine, et n'avaient jamais participé aux erreurs de la nouvelle religion prétendue réformée, il est dit que cette famille est de noble et ancienne extraction du diocèse de Comminges. Du mariage que Géraud de Gemit, IIe du nom, avait contracté le 9

* Titres originaux conservés aux archives de la famille.

janvier 1619, avec Paule d'Astorg de Montbartier, fille de Joseph d'Astorg de Montbartier, chevalier, seigneur d'Aubarède en Bigorre, et de Miremonde de Mun, est provenu Arnaud-Bertrand, qui suit.

d'Astorg : d'or, à l'aigle de sable.

XII. Arnaud-Bertrand de Gemit, seigneur de Luscan et de Barsous, né le 24 mai 1626, cornette de la compagnie de chevau-légers du duc d'Epernon, gouverneur de Guienne, épousa, le 30 mai 1650, Paule d'Angos de Boucarès. Il fit foi et hommage et dénombra ses terres entre les mains des commissaires du Roi, aux mois d'avril et de novembre 1663, et laissa:

d'Angos : d'or, à 3 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules, et un fer de lance d'argent en abîme.

XIII. Jean-Arnaud de Gemit, seigneur de Luscan, né le 15 mars 1667, qui fut pendant nombre d'années syndic de la noblesse des états de Bigorre, et fut convoqué au ban et arrière ban en 1689. Il avait épousé, le 5 février 1685, Marie de Montmejan, qui le rendit père de deux fils :

de Montmejan : coupé de gueules et d'azur par une fasce d'argent, le gueules chargé d'un lion léopardé d'argent, et l'azur de 3 besants d'argent : une étoile d'or en abîme.

1°. Jean, qui suit;
2°. Jean-François de Gemit de Luscan, mort célibataire.

XIV. Jean de Gemit, seigneur de Luscan et de Barsous, né le 12 décembre 1692, servit dans les mousquetaires, et remplit ensuite pendant 25 ans la charge de syndic de la noblesse des états de Bigorre. Il épousa, le 30 janvier 1717, Marthe de Binos, dame de Vidossan, dont il eut :

de Binos : d'or, à la roue de gueules, soutenant un chardon de sinople.

1°. Louis-François, dont l'article suit;
2°. Alexandre de Gemit de Luscan, chanoine et vicaire-général de Tarbes;
3°. Charles de Gemit de Luscan, capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort pendant l'émigration capitaine au service du roi d'Espagne, à l'âge de 82 ans;
4°. Louis de Gemit de Luscan, enseigne de vaisseau, mort jeune;
5°. Joseph de Gemit de Luscan, chanoine à Saintes, mort en 1807;
6°. Géraud de Gemit de Luscan, qui était, avant la révolution, chanoine de Tarbes et vicaire-général de Saint-Papoul. Il est décédé le 22 mai 1822.

XV. Louis-François de Gemit, marquis de Luscan, baron de Mauléon, seigneur paréager avec le Roi de la vallée de Barousse, membre de la noblesse des états de Bigorre et du Nebouzan, cornette de cavalerie dans le régiment de Bourbon, se trouva aux batailles de Fontenoy et de Lawfeldt, et aux siéges d'Ath et de Berg-op-Zoom. Il épousa, par contrat du 27 janvier 1754, Anne-Marguerite de Saint-Lary-Bellegarde, sœur aînée d'Angélique de Saint-Lary-Bellegarde, mariée en la même année avec Gaston de Siregan, vicomte d'Erce, gouverneur et sénéchal du pays de Nebouzan, toutes deux seules héritières du nom de Saint-Lary, et filles de Jean-Gabriel de Saint-Lary-Bellegarde et de Catherine de Bolouch. De ce mariage sont issus :

De Saint-Lary : écartelé, au 1 d'azur, au lion couronné d'or; qui est *de Saint-Lary*; au 2 d'or à 4 vergettes de gueules, qui est *de la Barthe*; au 3 de gueules, à l'aiguière d'or, qui est *d'Orbessan*; au 4 d'azur, à 3 pals flamboyants d'or, qui est *de Fumel*; sur le tout d'azur, à la cloche d'argent, bataillée de sable, qui est *de Lagorsan*.

1°. Jean-François, dont l'article suit;

2°. Jean-Bernard-François de Gemit de Luscan, né le 23 février 1759, mort en bas âge;

3°. Angélique-Alexandrine-Clotilde de Gemit de Luscan, née le 18 janvier 1758, mariée avec Pierre-Claire *de Fondeville*, vicomte de Labatut.

XVI. Jean-François de Gemit, comte de Luscan, baron de Mauléon, dans la vallée de Barousse, seigneur de Troubat, d'Esbareix, d'Ourde, de Sost, de Ferrère, de Samuran, d'Ilheu, d'Anla, de Vidossan, de Castelnau d'Angles et autres places, est né le 22 décembre 1757. Il entra sous-lieutenant au régiment de Bourbonnais en 1773, et remplaça son père dans le corps de la noblesse des états de Bigorre. Emigré au mois d'octobre 1791, avec sa femme, ses enfants et son oncle Charles de Luscan, il entra, en 1793, dans la légion catholique et royale des Pyrénées; passa au service d'Espagne avec son oncle, y fut élu au grade de capitaine, et fit les campagnes de Roussillon et de Catalogne sous les ordres des comtes de Ricardos et de la Union. A la paix, le comte de Luscan passa en Toscane avec sa famille, et entra, au mois de mai 1795, lieutenant au régiment que le comte Edouard de Dillon levait au service de S. M. britannique. Il a suivi avec

sa famille les diverses destinations de ce corps, en Corse, à l'île d'Elbe et en Portugal, où, en 1798, il a été compris dans la réforme du deuxième bataillon. Il n'est rentré en France qu'au mois de septembre 1803, et il s'y est trouvé dépouillé de presque toute sa fortune. Après l'usurpation des *cent-jours*, le dévouement et la constante fidélité du comte de Luscan à la maison de Bourbon, lui ont mérité l'honneur d'être choisi par S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême, pour commissaire du Roi dans le département du Gers. La lettre de M. le comte de Damas-Crux, qui lui annonce sa nomination, est datée de Tolosa le 19 juin 1815. Le comte de Luscan, au milieu des dangers les plus imminents, réussit à faire rendre les armes à une soldatesque effrenée, et à lui faire reconnaître et respecter, ainsi qu'aux fonctionnaires installés par Buonaparte, l'autorité du Roi. Sa conduite, dans ces circonstances difficiles, lui a mérité, de la part de S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême, les témoignages les plus honorables de sa satisfaction. Le comte de Luscan a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 25 décembre 1815. Il est décédé le 11 janvier 1824. Il avait épousé par contrat du 24 juillet 1784, Marie-Louise DE LA PEYRIE DE SOUSSIGNAC, fille unique de François-Joseph-Marie de la Peyrie, baron de Soussignac, et de Madelaine-Françoise de Percin. De ce mariage sont issus :

DE LA PEYRIE : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un lapin courant du même.

1°. François-Alexandre-Edouard, dont l'article suit;

2°. Charles de Gemit de Luscan, ex-garde marine en Portugal, et volontaire royal en 1815;

3° Madelaine-Françoise-Louise-Rose de Gemit de Luscan, mariée, le 3 juin 1803, avec Charles-Gabriel *du Houx*, baron de Vioménil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel de cavalerie au service de Portugal en 1796, maréchal des camps et armées de S. M. Louis XVIII le 18 novembre 1814, fils unique d'Antoine-Charles du Houx, baron de Vioménil, lieutenant-général des armées du Roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de la Rochelle, mort le 9 novembre 1792, des suites des blessures qu'il avait reçues en combattant pour l'infortuné Louis XVI, à la tête des Suisses de la maison de ce prince, à la journée du 10 août, et neveu de Charles-Joseph-Hyacinthe du Houx, comte de Vioménil, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, grand-croix de l'ordre royal et

militaire de Saint-Louis, décédé le 5 mars 1827. La baronne de Vioménil est morte à Lisbonne le 14 mai 1804, après avoir donné le jour à une fille nommée :

Marie-Charlotte-Louise du Houx de Vioménil, morte le 26 septembre 1815 ;

4°. Charlotte-Angélique-Clotilde de Gemit de Luscan;

5°. Joséphine-Caroline-Emma de Gemit de Luscan ;

6°. Angélique-Pierre-Clara de Gemit de Luscan.

XVII. François-Alexandre-Edouard DE GEMIT, comte de Luscan, né le 29 septembre 1784, fut nommé enseigne au régiment de Dillon, à Livourne, en Toscane, le 25 août 1795, il suivit ce corps en Corse, à l'île d'Elbe et en Portugal où, en 1798, il fut compris dans la réforme du deuxième bataillon. Il entra immédiatement garde marine au service de S. M. C., et fit trois campagnes sur mer. Rentré en France, en 1803, avec sa famille, il fut l'un des premiers à s'inscrire au nombre des volontaires royaux en mars 1815, et à voler au secours de S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême. Poursuivi, ainsi que son frère, pendant les *cent-jours*, ils ont été contraints de fuir le toît paternel jusqu'au rétablissement du trône légitime. Le comte de Luscan a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Lectoure (Gers), le 16 avril 1823, et chevalier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, le 12 décembre 1827. Il a épousé, le 11 janvier 1813, Jeanne-Françoise-Mélanie DU BOUZET DE POUDENAS, fille de Jean-Baptiste du Bouzet, comte de Poudenas, et d'Elisabeth-Josèphe de la Fitte. De ce mariage sont issus :

DU BOUZET : d'argent, au lion d'azur, couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

1°. Jean-Joseph-Léon-Adrien de Gemit de Luscan ;

2°. François-Joseph-Albéric de Gemit de Luscan ;

3°. François-Joseph-Fréderic-Géraud de Gemit de Luscan ;

4°. Joseph-Auguste de Gemit de Luscan ;

5°. Jeanne-Marie-Louise-Adélaïde de Gemit de Luscan ;

6°. Marie-Charlotte-Alix de Gemit de Luscan ;

7°. Pierre-Claire-Marie de Gemit de Luscan.



DE GRAMONT,

Seigneurs DE GRAMONT, *en Navarre; marquis* DE VACHÈRES, *en Dauphiné; ducs* DE CADEROUSSE, *marquis* DE CODOLET, *comtes* DE SEZANNE, *barons* DU THOR, etc., *au Comté Venaissin.*



ARMES : *d'or, au lion d'azur, lampassé et armé de gueules* *. L'écu environné d'un manteau de gueules, doublé d'hermine et frangé d'or, sommé de la couronne de duc.

LA maison DE GRAMONT (1), établie en Dauphiné depuis le milieu du 15me siècle, tire son origine de l'il-

* Dans quelques anciens armoriaux elles sont blasonnées : *d'azur, au lion d'or,* différence qui n'a nulle importance, dit M. Chérin, dans son dernier mémoire sur la maison de Gramont. En effet cette inversion d'émaux paraît avoir été le signe de brisure de la branche de Vachères, tant qu'il a existé des rejetons des branches aînées en Navarre.

(1) Dans les anciennes chartes françaises et navarraises, le nom est quelquefois orthographié *d'Agramont, da Gramont, d'Agremont, de Gremont,* dans les actes latins *de Acromonte, de Agramonte* et *de Grandimonte* (Voyez le *Gallia Christiana*, t. Ier, col. 1313, et t. II, col. 848; le *Catalogue des rôles gascons conservés à la tour de Londres*, t. Ier, pp. 184, 200, 201, 223; les *Actes publics* de Rymer, t. VIII, p. 569; et l'*Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, t. III, *preuves*, col. 428 et 643.)

lustre et puissante maison de Gramont, en Navarre, célèbre dans les annales de ce pays par l'influence et l'autorité qu'elle y exerçait, et par ses guerres (1) et ses grandes alliances. (*Drecho de Naturalezza*, etc., par D. Martin Vizcay, prêtre; Sarragosse, 1624, pp. 56 et 83; *Description historique et géographique de la France ancienne et moderne*, par l'abbé de Longuerue, p. 213.)

Le rang que tenaient les auteurs de cette maison, comme premiers barons de la Navarre(2), les ont mis en

---

(1) Il y en eut une sanglante au milieu du 14e siècle, entre Arnaud-Guilhem, seigneur de Gramont, chevalier, et Pierre d'Albret, seigneur de Guissen, guerre dans laquelle presque toute la noblesse du pays intervint. Bernard d'Albret, vicomte de Tartas, ayant offert sa médiation aux parties, un traité de paix fut conclu le 28 juin 1348, et juré sur les saints évangiles les 5 et 8 juillet 1349, par plus de 400 gentilshommes, vassaux ou alliés des seigneurs d'Albret et de Gramont. Parmi eux figurent 22 membres des diverses branches de la maison de Gramont, savoir, Bebian de Gramont, chanoine de Dax, frère du seigneur de Gramont, Arnaud, Guilhemet, Peyrot et Johannet de Gramont, fils du même Bebian, Martin de Gramont, frère de Bebian, et archidiacre de Madrid, Bernard de Gramont, son autre frère, chanoine de Pampelune, Robert, Martin et Arnauld-Guilhemet de Gramont, ses fils, Arnaud-Arramond de Gramont, fils et héritier du seigneur de Gramont, Guillaume-Arnaud de Gramont, Auger de Gramont, Maurin de Gramont, son frère, Arrobert et Fortaner de Gramont, frères, Arnaud-Guilhemet et Bernard de Gramont, frères, Arnaud et Brunat de Gramont, fils d'Auger, Martin-Sans de Gramont, Labat de Gramont et Bernard de Gramont, *dit* Balsalhat. (*Copie de de ce traité de paix, écrit en idiome gascon, certifiée authentique par M. de Bréquigny, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres le* 18 *décembre* 1786, *est conservée dans les archives de M. de Courcelles, sous le n°* 18999.)

(2) D'après le témoignage de tous les historiens et notamment des savants auteurs de *l'Art de vérifier les dates* (édition nouvelle in-8°, 1818, t. VI, pp. 507 et 510), les deux maisons les plus puissantes du royaume de Navarre étaient celles de Beaumont et de Gramont; Ces deux maisons, toujours opposées d'intérêts, étaient à la tête de deux factions, qui sous les dénominations *de Beaumontais* et *Gramontais*, partageaient tout le pays. Ce fut surtout dans les démêlés de Jean II, roi de Navarre, contre D. Carlos, prince de Viane, son fils, que ces deux partis se livrèrent des batailles sanglantes, dont l'issue fut à l'avantage des Gramontais qui tenaient le parti du roi Jean, et forcèrent D. Carlos à se réfugier en France. André Favyn pp. 579 et suivantes de son *Hist. de Navarre*, donne de longs et curieux détails sur ces guerres, après avoir d'abord expliqué l'origine et la rivalité des deux maisons comme il suit : « Les deux plus riches et puissantes » maisons du royaume de Navarre étaient en ce temps-là, (1455),

possession, de temps immémorial, des dignités les plus importantes à la cour des souverains de ce pays et à celle des princes de Béarn. (*Histoire de Béarn*, par M. de Marca, pp. 400, 587 et 598.)

Dès le 14e siècle, elle était divisée en de nombreuses branches, dont les principales étaient celle des seigneurs barons de Gramont, dans la Basse-Navarre;

» celles de Beaumont et de Gramont. La 1re prit son commencement en » la personne de Louis (de Navarre), seigneur de Lucé, par après comte » de Beaumont-le-Roger, en Normandie, depuis duc de Durazzo, troi- » sième fils de Philippe d'Evreux, IIIe du nom, et de Mme Jeanne de » France, vingt-neuvième roi de Navarre. Ce Louis ayant épousé l'héri- » tière du comté de Beaumont-le-Roger * en porta le nom depuis. De » ce mariage naquit Mr Charles de Beaumont, lequel ayant suivi la » fortune de son oncle le roi Charles de Navarre, IIe du nom, épousa » la fille du vicomte de Mauléon **, audit royaume, duquel il fut fait » alfier majeur, c'est-à-dire porteur de la bannière royale, office ap- » partenant au grand sénéchal de Navarre, le surnom et les armes du- » quel ce prince Charles prit et laissa à ceux de sa maison, avec le » titre de seigneurs de Beaumont. Lors était connétable de Navarre » (1455), messire Louis de Beaumont, comte de Lerin, chef de sa » maison, riche et puissante alors. Celle de Gramont, issue pareille- » ment des marches de France et habituée en Guienne, possédait de » grands biens en Navarre, *comme étant issue des rois de Navarre, des- » quels pareillement elle porte les armes et le surnom*, *avec le titre de » marquis de Cortez et de maréchaux du royaume* ***. De cette famille » était pour lors le chef messire Pierre de Navarre, maréchal du » royaume. Ces deux princes, Louis de Beaumont et Pierre *de Gra- » mont* se rendirent chefs de partis; celui de Beaumont se joignant au » prince de Viane, et l'autre au roi Jean d'Aragon, etc., etc.

* André Favyn se trompe sur ce point : Louis de Navarre eut le comté de Beaumont-le-Roger en apanage, et non pour en avoir épousé l'héritière, car ce fut celle de Durazzo (Jeanne de Sicile) qu'il épousa en 1366. (*Voyez l'Histoire de la maison de France*, tom. Ier, pp. 291 et 292).

** On ne connaît à Charles de Beaumont, alfier major, ou porte étendard royal de Navarre, d'autre femme qu'Anne de Curton, dame de Guinçun, en Gascogne. (*Ibid.*, p. 292).

*** Favyn fait ici une confusion qu'il importe de rectifier. Pierre de Navarre qu'il nomme par erreur Pierre *de Gramont*, était fils de Philippe de Navarre, maréchal de ce royaume, et petit fils de Leonel, fils naturel de Charles II, *dit* le Mauvais, roi de Navarre. (*Ibid.* p. 290.) C'est par cette raison que Pierre de Navarre portait le nom et les armes de Navarre. Il n'était donc pas le chef de la maison de Gramont; mais comme cette maison avait su le rallier à ses intérêts, il devint le chef du parti Gramontais. Philippe de Beaumont le tua en trahison à Pampelune le 3 décembre 1471.

celle des seigneurs de Bidache; celle des seigneurs de Bardos, au diocèse de Bayonne; celle des seigneurs de Bidaghayn; celle des seigneurs d'Aspies, près d'Orthez, dans la sénéchaussée de Sauveterre, etc., etc.

La terre de Gramont, apanage de la branche aînée, divisée elle-même en plusieurs rameaux, est située dans le pays de Mixe. Cette terre et celle de Luxe étaient les premières baronnies du royaume de Navarre. (*Géographie universelle*, par Busching, édition de 1791, t. V, p. 288.) Ce domaine considérable était possédé indivis par ces divers rameaux au milieu du 14e siècle et jusque vers le milieu du 15e. Dans des lettres du roi Philippe de Valois du 9 juillet 1344, il est dit qu'Arnaud-Guillaume *de Gramont* était seigneur de Gramont *par tiers*. Ce prince, pour l'indemniser des dommages que lui ont causés ses ennemis, lui fit don de 100 livres tournois valant 80 livres parisis. (*Compte du trésorier du terme de la Toussaint* 1346, Vol. *coté d'une losange, fol.* 463.)

Robert *de Gramont*, écuyer, donna quittance scellée de son sceau représentant *un lion*, le 31 juillet 1383, pour ses appointements militaires et ceux de plusieurs autres écuyers de sa compagnie (*Vol.* 55 *des sceaux, fol.* 4143, *à la Bibliothèque du Roi*).

Il importe de faire observer que quoique le lion seul constitue l'emblème originaire de la maison de Gramont, cependant il existe des sceaux des 14e et 15e siècles, où le lion est accompagné d'armoiries étrangères. Dans plusieurs sceaux de la branche aînée, par exemple, on distingue un *parti, au* 1er *un lion, au* 2e *un écu ayant un chef émanché;* dans plusieurs autres des branches cadettes, l'écu est *parti, au* 1 *un lion, au* 2e *trois chevrons.* (*Titres scellés à la Bibliothèque du Roi*). Mais ces partitions étrangères n'ont eu de continuité ni dans la branche mère ni dans les lignes collatérales.

Noble et puissant seigneur monseigneur Arnaud-Arramond (Raimond) *de Gramont*, chevalier, seigneur de Gramont, fit son testament à Bidaxen (Bidache), au diocèse de Dax, le 3 de la sortie de décembre

1384. Il fit des legs pieux, ordonna des prières pour ceux de son lignage et de celui de feu Pierre-Arnaud *de Gramont*, et fit plusieurs avantages à Marie de Gabaston, sa femme. Il y nomme ses enfants dans l'ordre suivant : 1° Arnaud-Arramond (Raimond) *de Gramont*, auquel il légua une ceinture d'or qu'il avait dans son hôtel de Bidaxen, et l'institua son héritier universel; 2° Arnaud-Guillaume *de Gramont*, mort avant le testament de son père, laissant une fille Arrosette (Rosette) *de Gramont*, à laquelle son aïeul légua 50 écus d'or; 3° Bernet, *dit* Bertot *de Gramont*; 4° Perrot *de Gramont*; 5° Bertrand *de Gramont*; 6° Georges *de Gramont*; 7° Bebiot *de Gramont*, lesquels eurent chacun un legs de 300 écus d'or vieux; 8° Arrosane (Rosane) *de Gramont*; 9° Marguerite *de Gramont*; 10° Catherine *de Gramont*; 11° Aunors (Honor) *de Gramont*. Le testateur veut que dans le cas où des mariages de ses autres filles avec les seigneurs de Bazilhac, en Bigorre, et avec le vicomte de Baigorry, ils n'y eût point d'enfants, leurs dots soient employées à accomplir son testament, de même que les moulins de Saint-Jean-Pied-de-Port et son hôtel en la ville de Pampelune, que le roi de Navarre lui avait donnés. L'évêque de Dax et Jean, vicomte d'Orthèz, furent nommés exécuteurs de ses dernières volontés, avec Arnaud-Arramond de Gramont, son fils aîné, Marie de Gabaston, sa femme, Bertot et Bebiot, ses autres fils, Fortaner de Gramont, seigneur de Bignaudault, et Auger de Gramont, seigneur de Bardos, et Jean de Gramont, frère de Fortaner (1).

---

(1) Mémoire sur la maison de Gramont, dressé au cabinet du Saint-Esprit, et dont l'extrait fut envoyé au comte de Maurepas par M. Chérin, le 9 juin 1779. Ce mémoire fait aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Il est écrit de la main de M. Charpentier, commis du cabinet du Saint-Esprit, et chargé de nombreuses annotations de la maison de M. Chérin, généalogiste du Roi, et de M. Pavillet, qui travaillait sous ses ordres. Il est intitulé DE GRAMONT, en Dauphiné, *originaire de Navarre*. Une apostille de M. Charpentier renvoie au testament de 1384, aux actes de 1435 et surtout à l'enquête de 1689, qui prouvent cette origine. M. Pavillet,

Vers le même temps, Jean, seigneur *de Gramont*, chef de la branche aînée, épousa Marie *de Montaut*, dame de Mucidan. Henri IV, roi d'Angleterre, leur fit don, par lettres du 12 janvier 1409 (*v. st.*), de tous les biens que ce prince avait confisqués sur ceux de la châtellenie de Blaye qui avaient embrassé le parti de la France. (*Rymer*, t. VIII, p. 569.)

Par la suite, cette branche aînée de la maison de Gramont s'étant ralliée à la même cause, le roi Charles VII, par lettres du mois de mai 1453, fit rémission à son amé et féal chevalier, conseiller et chambellan François, seigneur de Grantmont (de Gramont), des excès qu'il avait pu commettre pendant le temps qu'il suivait le parti des Anglais, c'est-à-dire jusqu'à la journée de Tartas. (*Histoire des Evêques de Dax*, seconde partie, p. 145.) Il avait épousé Isabeau *de Montferrand*, de laquelle il laissa : — Isabeau, dame *de Gramont*, en Basse-Navarre, mariée avant l'année 1441, avec Bernard *de Béarn*, seigneur de Gerderest. Elle vivait avec lui en 1466. Leur fille, Éléonore *de Béarn*, dame de Gramont, épousa Roger *de Gramont*, seigneur de Bidache, son cousin, conseiller et chambellan du Roi, et maire et capitaine de la ville de Bayonne en 1496, lequel, par ce mariage, réunit dans sa branche les domaines de la branche aînée de sa maison. Il a laissé : 1° François, seigneur *de Gramont* et de Bidache, marié

---

qui a extrait ce testament de 1384, a marqué d'un astérisque le nom de Fortaner de Gramont, et y a mis cette apostille : « Ce Fortaner de Gramont est présumé l'auteur de Robert de Gramont, » qui passa en France et fut attaché au dauphin Louis en 1446, en » qualité de son écuyer et panetier, et s'établit en Dauphiné. Il avait » pour frère Arnaud-Guillaume de Gramont, seigneur de Bidaghayn, » en Navarre, en 1435. »

Cette conjecture de M. Pavillet sur l'affiliation de Robert de Gramont à Fortaner n'est pas rigoureusement exacte. Des titres découverts depuis prouvent que Robert était son proche parent, mais qu'il n'en était pas descendu. Robert de Gramont, de la branche de Bidaghayn, frère aîné d'Arnaud-Guillaume de Gramont, était différent de Robert de Gramont, qui passa en France, et était frère puîné d'un Guillaume de Gramont, resté en Navarre. C'est à raison de cette différence et pour le distinguer de son cousin, que Robert était surnommé le Gros.

avec Catherine *d'Andouins*, dont il eut : A. Jean, seigneur *de Gramont* et de Bidache, mort sans postérité; B. Claire, dame *de Gramont* et de Bidache, mariée, le 23 novembre 1525, avec Manaud *d'Aure*, vicomte d'Aster, auquel elle transmit les biens de sa branche. Leurs enfants en ont relevé le nom et les armes, et ont formé la seconde maison de Gramont - Bidache, élevée à la pairie de France en 1648; 2° Louis *de Gramont*, vicomte de Castillon; 3° Gabriel *de Gramont*, évêque de Tarbes, puis archevêque de Bordeaux et de Toulouse, créé cardinal le 8 juin 1500; 4° Jean *de Gramont*, seigneur de Roquefort; 5° Hélène *de Gramont*, femme de Jean, seigneur *d'Andouins*; 6° Quiterie *de Gramont*, épouse de Pierre *d'Aspremont*, vicomte d'Orthez; 7° Izeult *de Gramont*, mariée avec Jean *de Setrecoin*, seigneur de Saint-Per.

La branche de Bidaghayn était représentée, au commencement du 15e siècle, par deux frères, Arrobert (Robert) *de Gramont*, seigneur de Licurtine, qui assista, comme témoin, à un acte du mois de décembre 1435, et Arnaud-Guillaume *de Gramont*, seigneur de Bidaghayn, choisi avec son frère pour arbitres d'un accord passé le 12 décembre de la même année 1435. (*Cabinet du Saint-Esprit.*)

La branche d'Aspies, possessionnée en Navarre et en Aragon, était divisée en deux rameaux, chacun représenté par deux frères. Le premier par Guillaume *de Gramont* et par Robert, surnommé le Gros, lequel, à l'exemple des autres membres de sa maison, s'étant attaché à la cour de France, vendit ses biens de Navarre en 1442, et s'établit, en 1453, en Dauphiné, où il forma une branche illustre, qui fait le sujet de cette généalogie. Le second rameau avait pour chefs Étienne *de Gramont*, maître-d'hôtel, puis conseiller et chambellan du roi Louis XI, et capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes pour le service de ce prince, selon une revue passée à Arcis-sur-Aube le 4 mars 1474, et Jean *de Gramont*, qui figure, avec un autre Jean *de Gramont*, dans la compagnie d'Étienne, son frère, (*vol.* 256 *des sceaux, fol.* 197). Il existe aux titres scel-

lés du cabinet des ordres du Roi, trois quittances scellées d'Étienne, de Jean et de Robert de Gramont, que nous allons textuellement rapporter.

« Nous, Estienne *de Gramont*, chevalier, conseiller » et chambellan du Roy, nostre Sire, confessons avoir eu » et reçu de Michel le Tinturier, aussi conseiller dudit » Seigneur, trésorier et receveur général de ses finances » ès pays de Languedoc, Lyonnoys, Fourestz et Beau- » jeuloys, la somme de huit cents livres tournois à nous » ordonnées par ledit Seigneur pour nostre pension de » ceste présente année commencée le premier jour d'oc- » tobre dernier passé, de laquelle somme de VIII. C. » livres tournois nous tenons pour contens et bien » payez, et en avons quicté et quictons le Roy, nostre » dit Seigneur, ledit trésorier et tous autres. En tes- » moing de ce, nous avons signé ceste présente de nostre » main et scellée du séel de noz armes, le derrenier » jour de mars mil cccc. quatre-vingts avant Pasques » signé : *Estevan* DA GRAMONT. » Le sceau en placard est *parti*, *au* 1er *un lion*, *au* 2e *trois chevrons*. Il reste de la légende ces lettres. S. D..... VAN DE GRAMONT. Le casque orné de lambrequins, et pour cimier : *un panache de trois plumes* (1).

---

(1) Il existe encore 3 quittances originales à la Bibliothèque du Roi sur Etienne de Gramont. La première, datée du 21 juin 1471 est un mandement signé de la Loëre, portant ordre de payer à messire Etienne de Gramont, *chevalier du pays de Roussillon*, une somme de 800 livres tournois. La seconde, datée du 14 février 1472 (*v. st.*) et signée *Estevan da Gramont*, est une décharge qu'il donne au trésorier et receveur général de Languedoc de la somme de 731 livres 5 sous tournois. Il y est nommé et qualifié : *Estienne de Gramont, chevalier du pays d'Aragon*, *capitaine de Genetaires*, * etc. Enfin, par la dernière, passée, devant Gabriel Albert et Géraud Baldin, notaires royaux à Alby, *messire Estienne de Gramont*, *chevalier*, *seigneur de Valence en Albigeois*, conseiller et chambellan du Roi, donne décharge de la somme de 800 livres tournois, que lui a payée Michel le Tinturier, receveur-général des finances ès-pays de Languedoc, Lyonnais, Forez et Beaujolais.

* Espèce d'estradiots ou de hussards, qui combattaient à pied et à cheval. (*Histoire de la Milice française*, par le P. Daniel, tom. II, pag. 439.)

« Je Jehan de Gramont, escuier d'escuierie du Roy, » nostre Sire, confesse avoir heu et receu de Michel le » Tinturier, conseiller dudit Seigneur, trésorier et re- » ceveur général de ses finances ès pays de Languedoc, » Lyonnois, Fourets et Beaujeulois, la somme de deux » cents livres tournois, à moy ordonnée par ledit Sei- » gneur pour ma pension de ceste présente année com- » mencée le premier jour d'octobre dernièrement passé, » de laquelle somme de II. C. livres, je me tiens pour » content et bien payé, et en ay quicté et quicte le Roy » nostre dit Seigneur, ledit trésorier et tous autres. En » tesmoing de ce j'ay signé ceste présente de ma main » et seellé du seel de mes armes, le dernier jour de mars » l'an mil cccc quatre-vingts avant Pasques. Signé : » *Jehan* DE GRAMONT » Scellé en cire rouge et en placard. L'écu : *parti au* 1er *un lion, au* 2e *trois chevrons.* Légende : JEHAN DE GRAMONT. Le casque orné de lambrequins, et pour cimier : *un panache de trois plumes.*

« Nous, Robert de Gramont, seigneur de Gigors et » de Vachières, conseiller et maistre-d'ostel du Roy, » nostre Seigneur, et son bailli de Givaudan, confessons » avoir heu et receu de honorable home maistre Marc » Picot, trésorier de Nismes, et ce à cause de mes » guaiges ordinaires et pour la part réal de l'année finie » à la Saint Jehan dernier passé, mil cccc soixante- » dix, la somme de cinquante livres tournois, et ce par » les mains de maistre Claude Taurand, notaire et cla- » vaire de la court-commune de Givaudan, pour la part » réal de laquelle somme de L livres tournois sommes » contens et en quictons ledit trésorier et tous autres » qu'il appartiendra par ces présentes, par aultruy de » nostre consentement et vouloir escriptes, et de nostre » propre main signées le premier jour de julhet l'an mil » cccc soixante-dix. Signé : ROBERT ». Le sceau est sur queue du parchemin. L'écu : *parti, au* 1er *un lion, au* 2e *trois chevrons.* On distingue encore de la légende qui environne le sceau ces lettres : S. DE R.... .. ... MONT. Le casque orné de lambrequins, et pour cimier : *un panache de trois plumes.*

Nous nous sommes étendus sur ces trois quittances d'Etienne, de Jean et de Robert de Gramont, par ce qu'elles ont été mal examinées au cabinet des ordres du Roi. M. Chérin, dans son mémoire sur la maison de Gramont, convient que cette communauté d'armoirie formées d'un parti des mêmes pièces, jointe à l'identité du nom, annonce naturellement une communauté d'origine entre ces trois personnages, dont il reconnaît les deux premiers pour appartenir à la maison de Gramont en Navarre. Mais par une sorte de restriction préparatoire, M. Chérin fait observer que le lion est une pièce fort usitée dans le blason, et que beaucoup de familles dans chaque province de France, portent *trois chevrons* pour armoiries, d'où il paraît faire naître l'induction que les trois chevrons portés par Etienne et Jean de Gramont pouvaient être l'écu d'une mère (1) du royaume de Navarre ou d'Aragon, et les trois chevrons de Robert de Gramont d'une mère du pays de Gévaudan. Ce généalogiste était tellement préoccupé de l'idée que la maison de Gramont-Vachères était originaire du Gévaudan, selon le Laboureur, ou du Velay, selon Gui Alard, qu'il n'a pas fait attention que les sceaux d'Etienne, Jean et Robert de Gramont offrent une ressemblance qui n'est pas seulement remarquable par rapport aux pièces intérieures, mais qu'elle l'est plus encore par l'identité parfaite des trois cimiers, identité qui nous semble compléter celle du nom, des armes et de l'origine de la manière la plus frappante et la plus irréfragable.

---

(1) Nous nous servons des expressions de M. Chérin. Il n'ignorait pas que la femme de Robert de Gramont était issue d'une maison qui portait aussi trois chevrons dans ses armes; mais il savait que dans ces temps les maris ne joignaient pas les armes de leurs femmes aux leurs, à moins qu'elles ne fussent les héritières de leurs maisons; or, la femme de Robert n'était point héritière de sa famille, puisque celle-ci existait encore à l'époque de la révolution. Dans l'opinion de M. Chérin, fondée sur un usage constant, le parti de 3 chevrons, adjoint à l'écu d'Etienne, de Jean et de Robert de Gramont, ne peut être considéré que comme une addition d'armoiries maternelles. L'identité des trois cimiers confirme pleinement cette opinion, et prouve que les trois chevrons portés par ces seigneurs navarrais procédaient de la même souche.

Il n'est pas indifférent de faire remarquer que ce panache de 3

Nous joindrons à cette preuve admise l'autorité d'un titre qui n'a pas été connu de M. Chérin, et que nous allons rapporter sur le degré de Robert de Gramont.

I. Garcie DE GRAMONT, seigneur d'Aspies, en la sénéchaussée de Sauveterre (1), épousa, vers l'an 1395, Catherine DE SAINT-MARTIN. L'un et l'autre sont rappelés comme défunts dans un acte de vente passé le 26 septembre 1442, par Robert, leur fils puîné. De leur mariage sont issus, entre autres enfants :

DE SAINT-MARTIN : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au sanglier de sable; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.

1°. Guillaume de Gramont, seigneur d'Aspies :
2°. Robert, dont l'article suit.

II. Robert DE GRAMONT, surnommé le Gros, co-seigneur d'Aspies, puis seigneur de Vachères et de Gigors, et co-seigneur de Montclar, au diocèse de Die, qualifié *noble et puissant homme*, s'étant attaché à la personne du Dauphin (depuis Louis XI) lorsque ce prince accompagna le roi Charles VII aux siéges de Dax et de Tartas, en 1442, et étant sur le point de quitter la Navarre, vendit à Fortaner de Gramont, son cousin, par contrat du 25 septembre de cette même année, passé devant Jean de Fabrice, notaire public à Hastingues, (2) au diocèse de Dax, en présence de noble Philippe, seigneur de Sainte-Croix, de Jean de Saint-Paul et de vénérable et discret homme Pierre de Vallat, habitants de Sainte-Croix, près d'Hastingues, tout ce qu'il possédait dans la seigneurie d'Aspies, du chef de ses père et mère, en vertu du partage qu'il avait fait avec Guillaume de Gramont, son frère aîné. Et comme ce dernier était redevable à Robert d'une somme de

---

plumes est le plus rare de tous les cimiers qu'on distingue sur les anciens sceaux français. Sur 285 sceaux gravés à la suite du II[e] volume des *Mémoires pour servir de Preuves à l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice, on ne trouve qu'un seul exemple de ce cimier (planche I[re], n° XV, sceau de Prégent de Treveler), tandis que les cimiers de figures humaines ou d'animaux, et les vols bannerets sont très-communs, et s'y répètent jusqu'à 20 et 30 fois dans chaque espèce.

(1) Voyez le *Dictionnaire géographique des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, t. VI, p. 687.

(2) Titre original aux archives de la famille, et dont copie collationnée est déposée dans les manuscrits de notre cabinet.

six-vingts livres, sur les rentes de feu Garcie de Gramont, leur père, habitant quand il vivait le pays d'Aragon, il nomma le même Fortaner son procureur pour retirer, en son nom, cette somme des mains de son frère. On voit encore par cet acte que Fortaner de Gramont avait été jusqu'alors hommager de Robert pour des biens situés dans la mouvance que ce dernier lui transportait. Le Dauphin nomma Robert de Gramont son écuyer et panetier, et pour le récompenser des services qu'il avait rendus au roi Charles VII, « et à nous (dit ce prince), au fait de la guerre à l'encontre de nos ennemis, » il le nomma capitaine châtelain de Gigors et de Montmeyran, au comté de Valentinois, par lettres du 4 mars 1446 (*v. st.*) et du 19 mai 1447, puis de Crest et de Charpey. Robert de Gramont, comblé par la faveur du Dauphin, « *étant délibéré se marier en Dauphiné, et de tout point s'y hériter, habiter et demeurer*, » ce prince, pour favoriser son établissement, lui fit don et à ses héritiers, par lettres-patentes datées de Valence, le 5 juin 1453, des lods et ventes d'une maison qu'il avait achetée à Crest, et étendit ce don à toutes et chacune des choses, tant rentes, maisons, terres, prés, vignes et autres possessions quelconques, mouvants de son fief et seigneurie, que ledit Robert acquerra ou pourra acquérir dorénavant en son dit pays, en quelque manière que ce soit (1). Le 27 du même mois de juin 1453, par contrat passé en la maison forte de noble Pierre de Chastellard, située au mandement de Sainte-Eulalie, devant Pierre Coste, notaire public du bourg de Saint-Antoine, au diocèse de Vienne,

---

(1) Ces lettres-patentes, visées dans les preuves dressées au cabinet du Saint-Esprit, sont signées par Monseigneur le Dauphin, les gouverneur et maréchal de Dauphiné et autres présents, signé *Bourré*, et scellé en cire rouge. A ces lettres sont annexés le consentement en tant que de besoin de Nicolas Erlant, trésorier-général des finances, signé de lui le 31 juillet 1453, et l'enregistrement au parlement de Dauphiné fait le même jour, en présence de Louis de Laval, seigneur de Châtillon, gouverneur de Dauphiné, signé *Chanterel*, avec un sceau pendant. Ce fut à la suite de ces lettres et de son mariage que Robert acheta les terres de Vachères et de Gigors. Il avait acquis celle de Montclar, en Diois, l'année précédente.

Robert de Gramont épousa noble Claude DE CHASTELLARD, fille du même noble Pierre de Chastellard et de feu noble Isabelle Berlion. Ce mariage fut fait avec l'agrément du Dauphin, en présence d'égrèges et puissants hommes Jean d'Armagnac, conseiller et chambellan de ce prince et maréchal de Dauphiné, Guillaume de Curzillon, chevalier, conseiller et chambellan du Dauphin et bailli de la terre basse de Viennois, et Pierre Guérin, seigneur du Tournel, conseiller et chambellan du même prince, et de noble et puissant homme Robert Malortie, écuyer d'écurie du Dauphin. Ce prince, en contemplation de ce mariage, fit don à Robert de Gramont de 200 écus neufs pour avoir des robes à sa femme, par lettres du 17 juillet 1453. Le même prince, à son avènement au trône, sous le nom de Louis XI, conserva Robert de Gramont dans tous ses emplois, et le nomma, le 3 août 1461, capitaine (gouverneur) de Sauveterre en Béarn, puis son maître-d'hôtel et grand bailli de Gévaudan. Il rendit hommage à ce monarque, le 22 juillet 1464, entre les mains de Jean, comte de Comminges, maréchal de France et gouverneur de Dauphiné, pour ses terres et seigneuries de Vachères, d'Espenel, de Montclar en partie, et de Gigors, et aussi pour ce qui lui appartenait dans les seigneuries de Crest, de Bonneval, etc. On voit, par un acte du 19 février 1477, qu'indépendamment de sa charge de bailli de Gévaudan, il conservait encore l'office de capitaine de Gigors, de Montmeyran et de Charpey. Il fit son testament à Montclar, le 8 janvier 1478 (*v. st.*), devant Robert Varrelli, notaire, et prescrivit sa sépulture dans l'église paroissiale de ce lieu, en la chapelle de Saint-Jean, au tombeau de ses prédécesseurs (1). Il mourut en 1482, âgé de 83 ans. Le

DE CHASTELLARD : d'or, à 3 chevrons d'azur.

---

(1) C'est-à-dire au tombeau de ceux qui avaient été seigneurs de Monclar avant lui. Ces mots ne sauraient avoir un autre sens, puisque les lettres du dauphin, du 5 juin 1453, prouvent que Robert de Gramont était étranger au pays de Dauphiné, et qu'il ne devint seigneur de Montclar qu'en vertu de la cession que lui fit de cette terre Eynard de Montclar, par acte du 10 août 1452, existant dans les archives de la maison de Gramont. Il paraît cependant que c'est la

roi Charles VIII accorda à sa veuve et à ses enfants des lettres de sauve-garde datées de Gien, le 4 décembre 1484, portant défense expresse de les troubler à raison des charges et emplois que Robert de Gramont avait remplis, motivant sa défense *sur la perte totale de ses papiers, occasionée par les guerres auxquelles il avait constamment été employé pour son service et celui de l'état.* Il avait eu de son mariage :

1°. Eynard, dont l'article suit;
2°. Charles de Gramont;
3°. Guillaume de Gramont, archidiacre de l'église de Mende en 1529;
4°. Jean de Gramont, chanoine et précenteur de l'église de Mende;
5°. Robert de Gramont, chanoine et capiscole de la même église. Lui et son frère Guillaume ont contribué, en 1529, à la rançon des enfants du roi François Ier, en otage en Espagne. (*Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, par le marquis d'Aubais, tom. II, *Mélanges*, pp. 66, 69);
6°. Françoise de Gramont, femme de noble Honoré *de Brotin*, de Vauréas;
7°. Benoîte de Gramont, femme de Martin *Pelissier*, seigneur de Saint-Ferréol et de Rocheblave, au diocèse de Die;
8°. Clairette de Gramont, destinée à être religieuse;
9°. Julienne de Gramont, femme de noble Antoine *Colonel*, du lieu de l'Etoile.

III. Eynard de Gramont, qualifié noble et puissant seigneur, comme le furent depuis tous les aînés de ses

---

fausse interprétation du mot prédécesseurs qui a fait croire à plusieurs généalogistes que Robert n'était point originaire de Navarre; et comme ils ne connaissaient rien d'antérieur à la charge de bailli de Gévaudan qu'il a remplie pendant vingt années, et aux établissements religieux qu'il a fait prendre à plusieurs de ses fils dans l'église de Mende, il n'est pas étonnant que des auteurs qui écrivaient en 1671 et 1681 (Gui Alard et le Laboureur), trompés par les apparences, et n'ayant pas sous les yeux les titres primordiaux, aient avancé que la maison de Gramont-Vachères était originaire du Gévaudan. Nous insistons d'autant plus sur tout ce qui sert à démontrer l'erreur de ces écrivains, que nous-même l'avons partagée dans le *Dictionnaire véridique* (t. II, p. 112). Cet aveu est donc un devoir pour nous, qui sommes aujourd'hui éclairés sur cette question importante. C'est aussi un hommage que nous rendons à la vérité et aux principes; car il n'y a pas d'opinions, par quelques noms qu'elles aient été accréditées, qui puissent résister à l'évidence des titres.

descendants, seigneur de Vachères, co-seigneur de Montclar, etc., héritier universel de son père, épousa, par contrat passé auchâteau d'Allan, près Montélimar, le 15 juillet 1492, devant Jean de Conches, notaire royal en cette ville, noble Gerentonne, DE POITIERS, arrière-petite-fille de Louis de Poitiers, IIe du nom, comte de Valentinois, et fille de François de Poitiers, seigneur d'Allan, et de Jeanne de Taulignan. Il fit son testament au mandement de Montclar, le 23 janvier 1519 (*v. st.*), devant Jean Vincent, notaire, et voulut être inhumé dans l'église paroissiale de Montclar, au tombeau de feu noble et puissant seigneur Robert de Gramont, son père. Il laissa la jouissance et l'administration de ses biens à Claude de Chastellard, sa mère, et après sa mort à Gerentonne de Poitiers, sa femme, et nomma, pour exécuteurs de ses dernières volontés Robert et Guillaume de Gramont, ses frères, et Claude d'Urre, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Martin. Eynard de Gramont fit un codicille le 22 avril 1520. Gerentonne de Poitiers, sa veuve, testa le 3 janvier 1532 (*v. st.*), devant Jean de Liers, notaire d'Aoust, et fut inhumée dans l'église de Saint-Marcel de Montclar. Eynard en avait eu :

DE POITIERS : d'azur, à 6 besants d'argent, 3 2 et 1; au chef d'or.

1°. Guillaume, dont l'article suit;
2°. Raimond de Gramont, chanoine et archidiacre de l'église de Mende, vivant le 9 octobre 1559;
3°. Antoine de Gramont, chanoine et capiscole de la même église en 1559;
4°. André de Gramont,
5°. Charles de Gramont, } chanoines de Mende en 1532;
6°. Claude de Gramont, femme de noble Jean *d'Arlempde*, seigneur de Concoules;
7°. Catherine de Gramont, mariée, en 1517, avec noble Claude *de Bologne*, seigneur d'Alençon, fils de Milet de Bologne, seigneur de la Bastie d'Alençon, et de Gabrielle de Pracomtal;
8°. Rose de Gramont.

IV. Guillaume DE GRAMONT, chevalier, seigneur de Vachères, co-seigneur de Montclar, etc., héritier universel de son père, épousa, 1° par contrat du 23 avril 1523 (*v. st.*), Claire DE LA BAUME-SUZE, fille de Pierre de la Baume, chevalier, seigneur de Suze, d'Éyrieu,

DE LA BAUME : d'or, à 3 chevrons de sable; au chef d'azur, chargé d'un lion issant d'argent, couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

D'HOSTUN : de gueules, à la croix engrêlée d'or.

de Rochegude, etc., et de Françoise Aloys-de-Vassieu; 2° le 19 octobre 1556, Jeanne D'HOSTUN-DE-LA-BAUME, fille d'André d'Hostun, seigneur de la Baume d'Hostun, et d'Isabelle de Boniface, dame de la Forteresse. Guillaume de Gramont fit son testament en 1562. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1°. Robert de Gramont, mort en bas âge;

2°. Claudine de Gramont, mariée, 1° en 1542, avec Joseph, baron *de Cardaillac*, seigneur de Tornel, fils de Jean, baron de Cardaillac, seigneur du Bousset en Gevaudan; 2° par contrat du 3 janvier 1556 (*v. st.*), avec Jean *d'Hostun*, IV[e] du nom, chevalier, seigneur de la Baume d'Hostun, de Saint-Nazaire, de Royans, etc., frère de sa belle-mère;

Du second lit :

3°. Jean, dont l'article suit;

4°. Louis, dont l'article viendra après celui de son frère aîné;

5°. Jeanne de Gramont, mariée avec Jacques *de Tholon*, seigneur de Sainte-Jalle, du Pouet et de Châteauneuf, fils de Faulquet de Tholon, seigneur de Ste-Jalle, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 100 hommes d'armes, et lieutenant-général au gouvernement de Languedoc (l'un des capitaines les plus renommés des armées royales catholiques durant les premières guerres de la ligue), et de Guionne de Combourcier du Terrail. (*Hist. de la Noblesse du comté Venaissin*, t. III, p. 424).

V. Jean DE GRAMONT, chevalier, seigneur de Vachères, co-seigneur de Montclar, etc., fut nommé par le roi Henri IV, par commission du 28 janvier 1591, capitaine d'une compagnie de 100 chevau-légers, à la tête de laquelle il signala son zèle pour la personne et le service de ce prince, qui l'aimait particulièrement. C'est ce qu'attestent les lettres particulières ou de service dont il fut honoré par ce grand Roi, et dont cinq existent encore en original dans les archives de la maison de Gramont. Elles sont datées des années 1588, 1590, 1591. Dans l'une de ces lettres, entre autres, écrite tout entière de la main de Henri IV, et conçue dans les termes les plus flatteurs, le monarque, après avoir rappelé les services et le dévouement de Jean de Gramont, son zèle pour la conservation de sa province, loué sa conduite à la prise de Montélimar, l'en remer-

cie, et, en l'engageant à le servir aussi fidèlement, il termine cette lettre par ces mots : *votre plus affectionné et assuré amy* HENRY. Jean de Gramont mourut sans postérité en 1592, après avoir institué son frère Louis son héritier universel, conformément à la substitution établie par le testament de Guillaume de Gramont, leur père. Il avait épousé, par contrat du 7 février 1591, passé au château de Teyrargues, en Vivarais, devant Simon Michel, notaire à Montmeyran, en Dauphiné, et Marcel Roger, notaire à Champlaux, en Vivarais, Louise DE BUDOS, célèbre par sa beauté, fille de Jacques de Budos, vicomte de Portes, baron de Teyrargues, chevalier de l'ordre du Roi, et de Catherine de Clermont. Louise de Budos épousa en secondes noces, le 19 mars 1593, Henri, duc de Montmorency, pair, maréchal, puis connétable de France, chevalier des ordres du Roi et gouverneur de Languedoc, dont naquit Charlotte-Marguerite de Montmorency, mariée, en 1609, avec Henri II de Bourbon, prince de Condé.

DE BUDOS : d'azur, à 3 bandes d'or.

V. Louis DE GRAMONT, seigneur de Saint-Benoît, puis de Vachères en 1592, après la mort de son frère, servit le roi Henri IV avec la même valeur et le même dévouement, et conserva la même faveur dans l'opinion de ce prince, ainsi que le témoignent deux lettres qu'il en reçut les 18 septembre 1595 et 12 mai 1596, non moins honorables que celles que ce monarque avait adressées à son frère aîné (ses descendants les conservent aussi en original.) Il lui confia le commandement de la compagnie de 100 chevau-légers, que le seigneur de Vachères avait commandée par commission du 7 décembre 1592. Louis de Gramont épousa, par contrat du 30 juillet 1597, Louise D'ANCEZUNE, fille de Rostaing d'Ancezune-Cadart, seigneur de Caderousse, baron du Thor, etc., chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, et de Madelaine de Tournon, fille de Just II de Tournon, comte de Roussillon, sénéchal d'Auvergne, et de Claude de la Tour-Turenne. Celle-ci, par son testament du 15 juillet 1590 avait légué à

D'ANCEZUNE : de gueules, à 2 dragons monstrueux à face humaine, affrontés, tenant du pied droit leur barbe terminée en serpents qui se rongent le dos, leurs queues et leurs griffes, terminées de même.

Louise d'Ancezune, sa petite-fille, la somme de 5,000 livres. Louis de Gramont fit le sien le 9 mai 1627, et mourut le 30 mai 1630, ayant eu de son mariage :

1°. Rostaing de Gramont, chevalier, seigneur de Vachères, qui se distingua dans la carrière des armes, et rendit d'importants services au roi Louis XIII, comme le portent des lettres d'état de ce prince de l'année 1638. Il leva deux compagnies chacune de 100 chevau-légers, par commissions des 19 août et 26 octobre de la même année. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. du Gué, intendant de Dauphiné, du 16 août 1668, fit son testament le 22 décembre 1671, et mourut sans avoir été marié, laissant sa succession à Philippe-Guillaume de Gramont, son neveu ;

2°. Baltazard de Gramont, seigneur de Saint-Benoît, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Suze. Etant sur le point de partir pour la guerre, à l'armée du Roi, il fit son testament le 4 octobre 1637, à Crest, devant Pierre Calloud, notaire royal héréditaire, fit des legs à ses frères, et institua sa mère son héritière universelle;

3°. Jacques-François, qui a continué la postérité ;

4°. Henri de Gramont;

5°. Justine-Madelaine de Gramont, mariée, par contrat du 25 mars 1636, avec Jean *de Sallmard*, seigneur de Montfort, guidon de la compagnie d'ordonnance de M. d'Alincourt;

6°. Diane de Gramont, femme de N..... *Robert*, seigneur de Saint-Germain, conseiller au parlement de Grenoble;

7°. Claude de Gramont.

DE GÉLAS DE LEBERON: écartelé, au 1 d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, qui est *de Gélas*; au 2 de gueules, à la croix de *Toulouse* d'or; au 3 palé d'or et de gueules, qui est *d'Amboise*; au 4 d'azur, au levron courant d'argent, qui est *de Leberon.*

VI. Jacques-François DE GRAMONT, chevalier, seigneur de Riquemont, puis seigneur de Vachères et co-seigneur de Montclar, épousa, par contrat du 5 février 1652, Marie DE GÉLAS DE LEBERON, fille de Fabien de Gélas de Leberon, seigneur d'Upie et de Barcelonne, au diocèse de Die, et d'Anne de Moreton-Chabrillan, et nièce de Lysander de Gélas, seigneur de la Salle-Leberon, en Condomois, capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances du Roi et maréchal des camps et armées. De ce mariage sont issus, outre trois filles :

1°. Philippe-Guillaume, qui suit ;

2°. Louis-Joseph de Gramont, chevalier de l'ordre de Malte et commandeur de Peruis. Il se distingua dans les guerres de son ordre contre le grand-seigneur, et particulièrement à la conquête de la Morée et à la prise de Coron, où il reçut plusieurs blessures et perdit la main droite. Il mourut en 1720.

VII. Philippe-Guillaume DE GRAMONT, chevalier, marquis de Vachères, seigneur de Montclar, de Vaugelas, de Pelorson, de Riquemont, etc., naquit en 1656, et fut reçu page du roi Louis XIV, en sa grande écurie en 1671. Il servit ensuite ce monarque dans ses armées de Flandre, de Hollande et d'Allemagne, jusqu'à la paix de Nimègue en 1678, eut un cheval tué sous lui au siège de Maestricht, et se trouva, en qualité d'aide-de-camp du marquis de Montauban, lieutenant-général des armées du Roi, aux batailles de Seneff et d'Altenheim. Louis XIV, voulant reconnaître les services nombreux rendus par ses ancêtres et par lui à l'état, érigea en sa faveur les terres et seigneuries de Vachères, Rimont, Espenel, Saint-Benoît et la Chaudière, en titre de *marquisat de Vachères*, par lettres patentes du mois de juin 1688, registrées au parlement de Grenoble le 4 mai 1689, et en la chambre des comptes de Dauphiné, à la suite d'une enquête où l'origine de cette maison, du royaume de Navarre, fut constatée. Philippe-Guillaume, marquis de Vachères, fut nommé gouverneur de la ville et du château de Crest, par provisions triennales du 20 avril 1695, renouvelées les 16 mai 1698, 6 juin 1701 et 30 décembre 1705. Il avait épousé, par contrat du 27 janvier 1678, Anne DE COVET DE MARIGNANE, fille de Jean-Baptiste de Covet, chevalier, marquis de Marignane et des Isles-d'Or, baron de Bormes, etc., gouverneur pour le Roi des île et forteresse de Port-Croz, et de Blanche-Madelaine de Seytres-Caumont. De ce mariage sont issus :

DE COVET DE MARIGNANE : d'or, à 2 cyprès arrachés de sinople, entrelacés en double sautoir.

1°. Paul-François, dont l'article suit;

2°. Claude-Joseph de Gramont, qui fut nommé capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de Gramont le 4 février 1706, puis capitaine d'une compagnie de cavalerie au régiment de Pardaillan le 24 décembre 1712. Il eut un cheval tué sous lui à la bataille de Guastalla, et mourut en 1737, capitaine au régiment de Fiennes. Il était célibataire;

3°. Jean-Baptiste-Joseph, chevalier de Gramont, maréchal des camps et armées du Roi, né à Crest le 13 novembre 1691, chevalier de l'ordre de Malte. Entré au service le 4 février 1706, comme enseigne au régiment d'infanterie de Gramont, il y obtint une compagnie le 29 septembre suivant. Le 27 septem-

bre 1710, il passa à une compagnie du régiment de Vermandois, et la commanda à l'armée de Dauphiné en 1711 et 1712, à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg en 1734, et à l'affaire de Clausen en 1735. On le nomma major de son régiment par brevet du 13 mars 1737. Le chevalier de Gramont fit les campagnes de 1741 et 1742 à l'armée de Westphalie, qui marcha sur les frontières de la Bohême et de la Bavière, et s'y trouva à la prise d'Ellenbogen et de Caden, au secours de Braunau, au ravitaillement d'Egra, à la défense de Landau et de Deckendoff. Rentré en France au mois de juillet 1743, il finit cette campagne à Sarre-Louis où le régiment de Vermandois fut mis en garnison. Dans la suivante le chevalier de Gramont assista à la défaite du général Nadasty près de Saverne, à l'attaque des retranchements de Suffelsheim et au siége de Fribourg. Le 16 décembre 1744 il reçut une commission pour tenir rang de lieutenant-colonel. Pendant la campagne de 1745 il fit partie du corps d'armée qui sous le comte d'Estrées marcha sur Herrentals. Il servit aux siéges de Mons et de Saint-Guilain, combattit à Raucoux en 1746, puis à Lawfeldt en 1747, et se trouva au siége de Maëstricht en 1748. Il fut nommé commandant de la citadelle d'Anvers. Nommé lieutenant-colonel du régiment de Vermandois le 21 avril 1756, et employé dans l'expédition de l'île de Minorque, il eut la gloire, au siége de Mahon, d'emporter par escalade, à la tête de plusieurs compagnies de grenadiers, les forts de Strugen et Darguil, et de contribuer par sa valeur à l'importante conquête de la citadelle et du fort Saint-Philippe. On le nomma commandant de Citadella et brigadier d'infanterie le 23 juillet de la même année. Il a été promu au grade de maréchal-de-camp le 20 février 1761, s'est démis alors de la lieutenance-colonelle du régiment de Vermandois, et a été employé à Minorque jusqu'à la remise de cette île aux Anglais au mois d'avril 1763. Il est mort en 1766, commandeur de Comps, après 60 ans de service. (*Chronologie historique militaire,* par Pinard, t. VII, pp. 453, 454);

4°. Joseph-François de Gramont, chevalier de l'ordre de Malte, commandeur de Comps. Il fut nommé lieutenant le 7 avril 1730, puis capitaine au régiment Mestre-de-camp-général, dragons, et mourut en 1733;

5°. Armande de Gramont, religieuse en l'abbaye de Sainte-Colombe-lès-Vienne.

VIII. Paul-François DE GRAMONT, marquis de Vachères, né au mois de février 1681, fut nommé enseigne au régiment de Tournon le 14 mars 1693, puis dans le régiment des gardes-françaises le 8 septembre 1700. Il y devint sous-lieutenant le 7 juin 1702. Le roi Louis XIV lui donna une commission, le 4 février 1706, pour lever un régiment d'infanterie de son nom (de Gramont), dont il fut colonel, et le nomma guidon de

la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances sous le titre de Flandre le 2 juin 1709, avec rang de mestre-de-camp de cavalerie. Il combattit le 9 septembre à Malplaquet, où il eut l'épaule gauche traversée d'un coup de fusil, et fut blessé de plusieurs coups de sabre sur la tête, devint guidon de la compagnie des gendarmes écossais le 20 octobre 1719, puis enseigne des gendarmes de la Reine le 16 février 1720, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il avait été pourvu du gouvernement de la ville et tour de Crest sur la démission de son père. Il mourut en 1754. Il avait épousé, par contrat du 11 janvier 1719, Marie-Anne Gonthier d'Auvillars, fille de Louis Gonthier d'Auvillars, chevalier, comte du Peroux, baron d'Auvillars, etc., conseiller au parlement de Dijon, laquelle l'a rendu père de deux fils :

Gonthier d'Auvillars : d'azur, à la fasce d'or, chargée de 2 hures de sanglier affrontées de sable, et d'une étoile de gueules au milieu, et accompagnée de 3 gonds d'argent.

1°. Marie-Philippe-Guillaume, dont l'article suit;
2°. Claude-Joseph-Hippolyte de Gramont, cornette, en 1743, au régiment Colonel-général, mort en 1758, capitaine au même régiment.

IX. Marie-Philippe-Guillaume de Gramont, marquis de Vachères, puis duc de Caderousse, marquis de Codolet, comte de Sézanne, baron du Thor, etc., entra au service dans la première compagnie des mousquetaires le 18 mai 1736, et fit en cette qualité et celle d'aide-de-camp du marquis de Maillebois la guerre de Corse en 1739. Nommé, le 1er janvier 1743, capitaine d'une compagnie de chevau-légers incorporée dans le régiment de Colonel-général, il la commanda à la bataille de Fontenoy, où il fut blessé à l'épaule le 11 mai 1745. Il fut nommé gouverneur de la ville et du château de Crest, sur la démision de son père, le 11 juin 1752. Par testament d'André-Joseph d'Ancezune-Oraison, son cousin, duc de Caderousse, dernier rejeton de cette ancienne et illustre maison, décédé en 1767, testament reçu par de la Rue et son collègue, notaires au Châtelet de Paris le 6 octobre 1762, auquel est joint un codicille du 12 du même mois, signé des mêmes notaires, il a été appelé à recueillir tous les biens de la maison d'Ancezune, notamment le duché de Caderousse

(érigé par le pape Alexandre VII, en 1663), le marquisat de Codolet, en Languedoc, érigé par Louis XIII en 1622, le comté de Sésanne, la baronnie du Thor et autres seigneuries qu'il réunit à celles qu'il possédait déjà. A cette époque il prit le titre de duc de Caderousse (1), que ses descendants portent encore aujourd'hui. Il est décédé le 7 juin 1800. Du mariage qu'il avait contracté, le 4 octobre 1751, avec sa cousine-germaine, Louise-Marie GONTHIER D'AUVILLARS, fille d'Anne Gonthier, baron d'Auvillars, premier lieutenant de Roi de la province de Bourgogne, et de Catherine-Hippolyte de Brisay, sont issus :

GONTHIER - D'AUVILLARS : comme à la p. 21.

1°. Joseph-François-Marie-René de Gramont, né en 1756, mort à Besançon en 1773, sans avoir été marié ;

2°. André-Joseph-Hippolyte, qui suit ;

3°. Louis-Philippe-Marie de Gramont, né en 1767, reçu chevalier de l'ordre de Malte de minorité, mort à Lyon en 1771;

4°. Jeanne-Marie-Antoinette de Gramont, née en 1765, morte aussi à Lyon, en 1771, de la petite vérole, comme son frère.

X. André-Joseph-Hippolyte DE GRAMONT, duc de Caderousse, marquis de Vachères et de Codolet, comte de Sézanne, baron du Thor, etc., naquit le 14 avril 1761. Il entra au service à 14 ans, et fut successivement mousquetaire, chevau-léger et capitaine dans le régiment des cuirassiers du Roi jusqu'à la révolution de France. Il fut fait colonel et chevalier de l'ordre de Saint-Louis par le roi Louis XVIII, lorsque ce prince fut de retour dans ses états le 16 septembre 1814. Il était déjà chevalier de l'ordre de Malte. André-Joseph-Hippolyte de Gramont, duc de Caderousse, est décédé dans son château de Caderousse le 2 septembre 1817. Il avait épousé, le 1er février 1779, par contrat passé devant Dupré, notaire à Paris, et signé du Roi et de la famille royale, Marie-Gabrielle DE SINETY, présentée

DE SINETY : d'azur, au cygne d'argent, ayant le cou passé dans une couronne à l'antique de gueules.

(1) Ce duché faisait alors partie du Comté Venaissin, réuni depuis 1791 à la France.

la cour le 25 juillet de la même année, fille d'André, marquis de Sinety, maréchal des camps et armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, sous-gouverneur des enfants de France (depuis LL. MM. Louis XVI, Louis XVIII et Charles X), et premier maître-d'hôtel de *Monsieur*, comte de Provence, et de Marie-Anne de Ravenel. De ce mariage sont issus :

1°. Emmanuel-Marie-Pierre-Félix-Isidore, qui suit;
2°. Robert de Gramont, mort en bas âge;
3°. Eulalie de Gramont, mariée à M. le comte Raimbault *d'Estourmel ;*
4°. Amélie de Gramont, mariée avec Léonor, marquis *de Pracomtal*, qui depuis a été colonel d'un régiment d'infanterie de ligne et député de la Nièvre.

XI. Emmanuel-Marie-Pierre-Félix-Isidore DE GRAMONT, duc de Caderousse, marquis de Vachères et de Codolet, etc., né le 25 juin 1783, a succédé à son père. Il a servi dans les guerres d'Espagne, de Russie et d'Allemagne. Il fut fait colonel par le roi Louis XVIII le 5 juillet 1814, puis, en 1827, maréchal-de-camp par S. M. Charles X, qui l'a nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur dans la même année. Ce monarque, par brevet du 20 décembre 1825, a daigné accorder au duc de Caderousse-Gramont actuel ainsi qu'à Mme la duchesse, sa mère (née de Sinety), et à Mme la duchesse, sa femme, (née de Vassé) *les honneurs du Louvre, pour en jouir ainsi que les autres ducs et duchesses de son royaume, le Roi voulant* (est-il dit dans ce brevet) *faire jouir cette famille, considérable par sa naissance et sa fortune, des mêmes avantages dont elle jouissait dans l'ancien comtat d'Avignon, aujourd'hui réuni à la France.* Le Roi se plut encore, par ordonnance du 7 juin 1826, à confirmer au duc de Caderousse-Gramont la possession de son titre et de son duché héréditaire, en l'autorisant à former sur ses biens en provenants, un majorat de 30,000 francs de rente net, au titre de duc, lequel a été institué par lettres-patentes de S. M. du 28 avril 1827, enregistrées à la cour royale de Paris

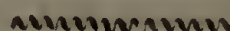
et à celle de Nismes les 14 et 23 mai de la même année. Le duc de Caderousse a épousé, le 28 mars 1805, Armande DE VASSÉ, fille d'Alexis-Bruno-Étienne, marquis de Vassé, vidame du Mans, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et premier écuyer de feu S. A. S. le prince de Condé, et de Louise-Auguste-Charlotte-Françoise de Broglie. De ce mariage sont issus :

DE VASSÉ : d'or, à 3 fasces d'azur.

1°. Charles-Marie-Léonce-Robert de Gramont, né le 7 avril 1808. Il est entré en 1826 (en vertu de lettres-patentes de S. M. Charles X), au service de Bavière comme sous-lieutenant au 4e régiment de chevau-légers du roi Louis, et y a été fait successivement lieutenant et capitaine le 23 mai 1829;

2°. Louise-Marie-Hippolyte-Gabrielle de Gramont, née le 14 mars 1806, mariée, le 26 juin 1828, avec Gustave, comte *de Sparre*, lieutenant dans les lanciers de la garde royale, fils de M. le comte de Sparre, pair de France;

3°. Augustine-Marie-Théodora de Gramont, née le 6 janvier 1810, morte à l'âge de 6 mois.



GUIOT DE SAINT-REMY,

Seigneurs DE SAINT-REMY et DE HOUSSÉVILLE, *en Lorraine.*



ARMES : *d'azur, à la ruche d'or, l'écu semé d'abeilles d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé d'une couronne d'or.* Casque taré de profil, orné de son bourrelet et de ses lambrequins d'azur, d'or et de gueules. Supports : deux lévriers. Cimier : la ruche de l'écu. Devise : ANIMUS REGI, SPICULA HOSTIBUS.

LA famille GUIOT DE SAINT-REMY, originaire de Lorraine, et établie à Nancy, a fait devant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, les preuves pour le service militaire le 16 juillet 1784 (1). Le certificat de ce généalogiste en constate la filiation depuis :

I. René GUIOT, qui fut avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois pendant 50 ans, et conseiller de ville à Nancy. Le duc Léopold lui accorda des lettres de noblesse, le 1[er] mai 1714, autant en considération des services rendus par ses pères que pour son mérite personnel que ce prince voulait encore récompenser plus amplement par l'offre qu'il fit à René Guiot d'une charge de conseiller en sa cour souveraine; mais celui-ci refusa cette charge. Claude

(1) Voyez le *Recueil des certificats délivrés par MM. Chérin père et fils et Berthier*, pour le service militaire, publié par M. Duprat-Taxis, in-8°. Paris, 1815, pp. 197 et 200.

Guiot, son père, et Nicolas-François Guiot, son oncle, n'avaient jamais quitté le service du duc François-Nicolas, auquel ils restèrent attachés toute leur vie, le premier en qualité de garde-du-corps et le second à titre d'écuyer. Claude Guiot, père de ces derniers et aïeul de René, l'un des bourgeois les plus notables et les plus riches de Nancy, avait abandonné sa famille et sacrifié tous ses biens pour servir le duc Charles IV dans toutes ses guerres en qualité d'archer de ses gardes. La suite d'un tel dévouement avait été la ruine de sa fortune, ayant été forcé de vendre ses biens à vil prix, tant pour subvenir aux frais d'un service gratuit que pour payer les rançons qui lui furent imposées dans plusieurs occasions où il avait été fait prisonnier (1). Tels furent les considérants honorables sur lesquels René Guiot obtint les lettres de 1714, dont on a parlé plus haut. Il avait épousé Jeanne DORIDANT, et mourut en 1720, laissant :

DORIDANT : d'argent, au sautoir de gueules, chargé en cœur d'une étoile d'or, et cantonné de 4 hures de sanglier de sable, armées d'argent, et allumées de gueules.

1°. Nicolas-François, Ier du nom, dont l'article suit ;
2°. Marguerite Guiot, mariée en 1699, avec Georges *Gaudel*, IIe du nom, écuyer, seigneur de Frizon et de Noméxy, lieutenant-général au bailliage de Châtel-sur-Moselle ;
3°. Marie Guiot, femme de Georges *Guilbert*, conseiller au bailliage de Nancy ;
4°. Anne Guiot, mariée avec Claude *Perrin*, avocat ;
5°. Marie-Anne Guiot, alliée avec M. *de Jacob*, avocat au conseil ;
6°. Madelaine Guiot, qui a épousé, 1° le 4 novembre 1717, messire Antoine *de Condé*, écuyer, seigneur des Serres ; 2° le 2 septembre 1720, Adrien *de Condé*, chevalier, capitaine des cadets du duc Léopold ;
7°. Françoise Guiot, } religieuses.
8°. Jeanne Guiot, }

II. Nicolas-François GUIOT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Saint-Remy-au-Bois, conseiller au bailliage de Lunéville, ensuite à celui de Nancy, épousa, par

(1) D. Pelletier, auteur du *Nobiliaire de Lorraine*, in-folio, a été fort peu exact dans son article sur cette famille. L'édition de son ouvrage est de 1758, et les Guiot étaient seigneurs de Saint-Remy-aux-Bois depuis 1728. Il écrit d'ailleurs leur nom par un y grec, au lieu d'un i simple.

contrat passé à Nancy le 31 octobre 1706, Jeanne-Françoise-de-Paule JEANMAIRE, fille de Jean Jeanmaire et de Catherine Figuel, et mourut en 1763. Il a eu, outre treize enfants morts en bas âge :

JEANMAIRE : d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 têtes de lion arrachées de gueules, et accompagnée de 2 besants d'or.

1°. Jean-René Guiot de Saint-Remy, père de l'oratoire ;

2°. Nicolas-François, IIe du nom, dont l'article suit ;

3°. Jean-Charles Guiot de Saint-Remy, officier au service de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, tué en Silésie en 1758 ;

4°. Anne-Catherine Guiot de Saint-Remy, } mortes sans alliance.
5°. Marie-Thérèse Guiot de Saint-Remy, }

III. Nicolas-François GUIOT DE SAINT-REMY, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Remy-aux-Bois et de Housséville, né le 9 novembre 1720, porta dans sa jeunesse le nom de Sonnois. Il fit foi et hommage au Roi et fournit son aveu et dénombrement de sa terre et seigneurie de Saint-Remy-aux-Bois les 7 et 17 décembre 1771 et 11 mai 1776. Il est décédé le 5 janvier 1806, laissant de son mariage, contracté le 10 mai 1768, avec Marie-Charlotte DE SAULCOURT, morte le 1er mars 1807, fille de messire Philippe-Nicolas de Saulcourt, chevalier, seigneur de Housséville, ancien capitaine au service de France, et d'Elisabeth-Gabrielle le Courtois de Morancourt :

DE SAULCOURT : d'azur, à la bande d'argent, chargée d'une bande de gueules, et celle-ci de 3 losanges d'argent, et accompagnée de 2 croissants tournés d'argent et en pointe de 3 trèfles d'or.

1°. Philippe-Nicolas-François Guiot de Saint-Remy, né le 21 mars 1769, à Nancy, lieutenant au régiment de dragons de S. A. R. *Monsieur*, comte d'Artois. Il a émigré à l'armée des princes, frères de Louis XVI, et a servi ensuite à celle du prince de Condé. Il est mort sans postérité le 11 mai 1811 ;

2°. Emmanuel-Jean-Charles, dont l'article suit ;

3°. René-Philippe-de-Néri, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après ;

IV. Emmanuel-Jean-Charles GUIOT DE SAINT-REMY, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a porté dans sa jeunesse le nom de Housséville. Emigré en 1791, il a fait toutes les campagnes à l'armée du prince de Condé jusqu'au licenciement définitif, effectué en 1801. Il est rentré en France à cette époque. En 1814 il fut l'un des premiers habitants de Nancy qui se réunirent à *Monsieur*, lors de l'arrivée

du prince dans cette ville le 19 mars. En 1816, il fut nommé capitaine de la légion des Vosges, devenu le 20e régiment d'infanterie légère. Il a épousé, le 22 novembre 1802, Marie-Sophie DE LA COUR, morte le 10 mai 1812, fille de Pierre de la Cour, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel du génie, et d'Anne-Marie-Elisabeth-Théodore Bonjean. De ce mariage est issu un fils unique, Nicolas-Victor, qui suit.

DE LA COUR : d'azur, à une fontaine d'or jaillissante de sinople, surmontée d'une fleur de lys d'or, d'où jaillit à dextre et à senestre dans le bassin deux filets d'eau de sinople.

V. Nicolas-Victor GUIOT DE SAINT-REMY, écuyer, né le 3 septembre 1803, élève de l'école royale militaire spéciale en 1821, garde-du-corps du Roi, compagnie de Luxembourg, en 1823, est entré sous-lieutenant au 4e régiment de hussards le 27 avril 1827.

SECONDE BRANCHE.

IV. René-Philippe-de-Néri GUIOT DE SAINT-REMY, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 29 mars 1774, émigré en 1791 avec son frère aîné, a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé jusqu'en 1801. Au mois de mars 1814, il s'est rallié à *Monsieur* (aujourd'hui Charles X) à Nancy. En 1816 il a été nommé capitaine-commandant dans la légion de la Meurthe. Du mariage qu'il a contracté, le 3 juillet 1803, avec Joséphine-Antoinette ROLLIN DE FRAINE, fille de Joseph Rollin de Fraine, ancien procureur du Roi au présidial de Mirecourt, et de Marie Poinsignon, sont issus :

ROLLIN :

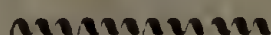
1°. Hippolyte Guiot de Saint-Remy, né le 18 septembre 1804, mort le 13 juin 1820;

2°. Eugène Guiot de Saint-Remy, né le 24 octobre 1807, mort élève de l'école royale militaire de Saint-Cyr, le 4 mars 1828;

3°. René Guiot de Saint-Remy, né le 6 avril 1809;

4°. Alexandre Guiot de Saint-Remy, né le 7 novembre 1814;

5°. Charles Guiot de Saint-Remy, mort en bas âge.



DE MAULDE,

Sires ou *Barons* DE MAULDE, D'ABAUMONT, DE MAUROIS, DE PLESNOY, D'ANSEREIL, DE CARNOY, DE SEMERPONT, DE BOURBEKE, DE PREURELLES, DE BAUDIGNIES, DE HOSDAN, etc., *comtes* DE MAULDE et *marquis* DE LA BUISSIÈRE; *barons* DE LICHTERVELDE, *vicomtes* DE CREBBE et DE MELLE; *barons* puis *marquis* DE COLEMBERCQ, *pairs du Boulonnais*, *barons* DE NABRINGHEM et DE LIANNES; *seigneurs* DE BLÉVILLE, DE CONDETTE, etc. *en Hainaut*, *en Artois* et *en Picardie*.



ARMES : *d'or, à la bande de sable, chargée de trois sautoirs d'argent*. L'écu timbré d'une couronne ducale. Supports : deux aigles. Cimier : un buste de cerf d'or, ramé d'argent.

La maison DE MAULDE, dans l'opinion des généalogistes, est une branche apanagée des anciens sires ou barons de Ligne, pairs du comté de Hainaut, qui par l'éclat de leurs illustrations historiques se sont élevés, dans le 16ᵉ siècle, au rang des maisons princières jouissant de la souveraineté.

Au défaut des titres que l'éloignement des temps

laisse peu d'espoir de retrouver pour établir une jonction qui paraît antérieure au 11e siècle, l'opinion qui s'est transmise sur la communauté d'origine des maisons de Ligne et de Maulde est fondée sur la communauté de leur berceau et de leurs plus anciennes possessions seigneuriales, sur l'identité de leurs armoiries (1), et sur la réciprocité de leurs alliances, soit entre elles, soit avec les plus considérables du Hainaut et de la Flandre.

La ville de Maulde, située à 3 lieues d'Ath (2) et à 2 lieues et demie de Tournay, est divisée par l'Escaut en deux parties. Celle en-deçà du fleuve est constamment demeurée dans la maison de Ligne, dont les auteurs, à raison de cette possession, se qualifiaient du titre de sires ou barons de Maulde-sur-l'Escaut (3). L'autre partie, située en de là de l'Escaut, et la plus considérable, a formé l'apanage de la maison de Maulde. On y voyait, indépendamment du château de Maulde, séjour ordinaire des seigneurs et chef-lieu de la baronnie, une très-belle église qu'ils avaient fondée sous l'invocation de saint Thomas, et dont le chœur était réservé à leur sépulture. Ce riche patrimoine, dont relevaient 15 fiefs nobles, est sorti de la maison de Maulde, ainsi que plusieurs autres terres, au milieu du 16e siècle, par l'extinction de la branche aînée, dont l'héritier en porta les biens dans la maison de Ricamez.

Les autres branches de la maison de Maulde se sont continuées avec beaucoup de distinction, ayant rempli les charges les plus importantes, telles que celles de gouverneurs et grands baillis d'Oudenarde, prévôts de Valenciennes, grands prévôts de Tournay, etc., et donné plusieurs généraux et officiers supérieurs au service des rois de France et d'Espagne. Les diverses

(1) La maison de Maulde a ajouté 3 sautoirs sur la bande en signe de brisure.

(2) La ville de Ligne n'est distante que de 2 lieues d'Ath et de Leuze.

(3) Voy. l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, tom. VIII, pp. 32, 33, 34, 35, etc.

branches de cette maison ont fourni des chanoinesses aux nobles chapitres de Denain, Bourbourg et Andennes. Leurs principales alliances sont avec les maisons *d'Assignies*, *de Barbançon*, *de Beaufremez*, *de Calonne*, *de Clèves*, *de Conflans*, *d'Enghien*, *de Ghistelles*, *de Hallwin*, *de Harchies*, *de Haynin*, *de Lannoy*, *de Lasteyrie du Saillant*, *de Ligne*, *de Luxembourg*, *de Marbais*, *de Monchy*, *de Montmorency*, *de Perwez*, *de Plaines*, *de Rache*, *de Ricamez*, *de Saint-Aubert*, *de Saveuse*, *de Spontin*, *de Thiennes*, *de Viry*, *de Watripont*, *de Wavrin*, *de la Woestine*, etc.

La branche des comtes de Maulde et marquis de la Buissière, la seule existante de cette maison, a fait différentes preuves chapitrales, et, en dernier lieu, au cabinet des ordres du Roi, les preuves pour l'ordre de Saint-Lazare, en 1779. Les autres branches avaient été maintenues en Flandre et en Picardie, sur la production de leurs titres. C'est d'après ces diverses preuves, auxquelles nous avons réuni le témoignage des historiens, que nous donnons la généalogie de la maison de Maulde.

I. Wautier DE MAULDE, Ier du nom, chevalier, sire de Maulde, vivait en 1139, avec N...... DE SAINT-AUBERT, sa femme, sœur de Gerard, seigneur de Saint-Aubert et de Bohain, qui, par charte de cette année, fit don à l'abbaye de Vaucelles de la terre de Pezières. (*Hist. du Cambrésis*, par Jean le Carpentier, 3e partie, pp. 116, 777, 999.) Wautier, Ier du nom, eut un fils du même nom qui lui succéda.

DE SAINT-AUBERT : d'or à trois chevrons de gueules.

II. Wautier DE MAULDE, IIe du nom, chevalier, sire de Maulde, est mentionné dans deux chartes des années 1150 et 1166. Il épousa, 1° Agnès DE SAVEUSE, 2° Amande D'ENGHIEN, fille de Jean d'Enghien, seigneur de la Hamaïde. (*Ibid. pp.* 777, 999.) Il eut trois fils, nommés :

DE SAVEUSE : de gueules, à la bande d'or, accompagnée de 6 billettes du même.

D'ENGHIEN : gironné d'argent et de sable de 10 pièces, chaque giron de sable chargé de 3 croisettes recroisettées d'or.

1°. Mathieu, dont l'article suit ;

2°. Wautier de Maulde, chevalier, qui figure parmi les princi-

paux seigneurs et barons du Hainaut, dans une charte donnée au château de Valenciennes au mois d'avril 1201 (*v. st.*), par Baudouin IX, comte de Flandre, peu avant le départ de ce prince pour la Terre-Sainte, et son élévation au trône de Constantinople, en faveur des monastères de ses états. (*Ibid. preuves*, p. 24.) Il paraît que Watier de Maulde accompagna le comte Baudouin à la croisade, du moins il n'est plus fait mention de lui dans les chartes;

3°. Hugues de Maulde, qui vivait en 1209.

de Ligne : d'or, à la bande de gueules.

III. Mathieu de Maulde, chevalier, sire ou baron de Maulde en 1180, épousa Oduine ou Oudine de Ligne, fille de Thierri II[e] du nom, sire ou baron de Ligne, et de Marguerite de Fontaines, et sœur de Wautier, I[er] du nom, baron de Ligne, et de Fastre de Ligne, chevalier, vivant en 1227. (*Annales du comté de Hainaut*, p. 213; *Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII. p. 31.)

de Hallwin : d'argent, à 3 lionceaux de sable, lampassés, armés et couronnés d'or.

IV. Robert de Maulde, I[er] du nom, chevalier, sire ou baron de Maulde, fils et successeur de Mathieu, épousa, vers l'an 1220, Jeanne de Hallwin. Il mourut en 1246, et fut inhumé dans l'église de Maulde. (*Histoire du Cambrésis*, p. 999.) Il avait eu deux fils, nommés :

1°. Robert, II[e] du nom, qui suit;
2°. Renaud de Maulde, gouverneur de Guise, vivant en 1250.

de Barbançon : d'or, à 3 lionceaux de gueules, lampassés, armés et couronnés d'or

V. Robert de Maulde, II[e] du nom, sire ou baron de Maulde, chevalier, prit pour femme, vers l'an 1260, Isabeau de Barbançon, fille de Nicolas, sire ou baron de Barbançon, et d'Yolande de Saint-Aubert, fille de Gilles de Saint-Aubert, sénéchal de Hainaut. (*Ibid.*) Robert, II[e] du nom, eut pour fils Hugues, I[er] du nom, qui suit.

d'Ecaussines :

VI. Hugues de Maulde, I[er] du nom, sire ou baron de Maulde, chevalier, épousa, vers la fin du 13[e] siècle, Marie d'Ecaussines, fille du seigneur d'Ecaussines, proche Braine-le-Comte. (*Ibid.*) Il laissa deux fils :

1°. Hugues, II[e] du nom, qui suit;
2°. Michel de Maulde, décédé sans postérité.

VII. Hugues DE MAULDE, II[e] du nom, sire ou baron de Maulde, vivait en 1350 avec Isabeau DE WATRIPONT, sa femme, laquelle lui ayant survécu, épousa en secondes noces Gérard de Rassoncamp, et mourut en 1400, suivant son épitaphe qui se voyait encore en 1768, dans l'église Saint-Thomas de la ville de Maulde. (*Copie de cette épitaphe chez M. du Contre, à Tournay, dossier P.*) Elle avait eu du seigneur de Maulde, son premier mari :

DE WATRIPONT : d'azur, semé de trèfles d'or ; à 2 cors de chasse du même, brochants.

1°. Hugues, III[e] du nom, qui suit;
2°. Gautier de Maulde, seigneur du Brœucq, qui fut marié avec Jeanne *de Perwez*, et en eut postérité (1);
3°. Baudouin de Maulde, qui était abbé de Hautmont, au diocèse de Cambray, en 1381 et 1382. (*Gallia christiana*, tom. III, col. 117.)
4°. Marie de Maulde.

VIII. Hugues DE MAULDE, III[e] du nom, écuyer, seigneur baron de Maulde, fit son testament, le 26 avril 1430 * (2), devant Corneille Raez, prêtre et notaire public du diocèse de Cambray, et en confia l'exécution à ses fils et à Gautier de Maulde, seigneur du Brœucq et à Jacquemar de Lannoy. Il prescrivit sa sépulture dans l'église de Saint-Thomas de Maulde, en la chapelle de Sainte-Catherine, et ordonna que son effigie et celles de ses deux femmes fussent sculptées sur sa tombe, et qu'il fût représenté à genou devant la Sainte-Vierge; cette tombe se voyait encore en 1768. Son épitaphe porte qu'il est décédé le 15 décembre 1430, après avoir fait des fondations en la même église, que damoiselle Isabeau DE HAYNIN, sa première femme, est morte en 1396, et Jeanne DE WERVICK, la seconde, en 1423. (*Extr. chez M. du Contre, à Tournay, dossier D. V*). Ses enfants furent :

DE HAYNIN : d'or, à la croix denchée de gueules.

DE WERVICK :

---

(1) De cette branche était Antoine de Maulde, seigneur du Brœucq, marié avec Catherine *de Luxembourg*, fille naturelle de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, et père de Jacqueline de Maulde, dame du Brœucq, femme de Jacques *de Grebert*, seigneur de Blécourt, en Cambrésis.

(2) Tous les actes marqués d'un astérisque ont été visés dans la preuve pour l'ordre de Saint-Lazare en 1779.

1°. Hugues, IVe du nom, qui suit;

2°. Pierre, Ier du nom, auteur de la branche des *barons* DE LICHTERVELDE, *vicomtes* DE CREBBE et DE MELLE, rapportée plus loin.

Fils naturel de Hugues, IIIe du nom, sire de Maulde :

Antoine, *bâtard* de Maulde, *auquel son père légua* 20 *couronnes d'or.*

IX. Hugues DE MAULDE, IVe du nom, qualifié *noble et puissant seigneur*, baron de Maulde, eut pour préciput la somme de 100 couronnes d'or, et partagea le surplus de la succession paternelle avec son frère, Pierre de Maulde, suivant les dernières volontés de leur père. Le 15 janv. 1430* (*v.st.*), Hugues de Maulde fournit aveu et dénombrement à Tristan de la Woestine, fondé de procuration de Jean de la Woestine, seigneur de Grandmez, pour son fief d'Abaumont, situé dans la paroisse de Maulde, mouvant de la terre de Grandmez, duquel fief Philippe de Watripont tenait celui de la Motte, dont relevaient 16 fiefs, et entre autres la terre du Brœucq, tenue par Gautier de Maulde. (*Titre vidimé à la requête du bailli de Maulde, le* 26 *octobre* 1560, *et conservé, en* 1768, *chez M. du Contre, à Tournay. dossier C. D.*) Hugues, seigneur de Maulde, et Philippe de Watripont, écuyers, étaient en différent relativement à leurs droits respectifs sur la terre et seigneurie de Maulde. Mathieu de Lannoy, chevalier, seigneur en partie de Péronne, Louis, seigneur de Croix, Jean de Haudion, seigneur de Ghiberchies, et Baudouin de Buillemont, arbitres choisis par les parties, décidèrent par leur sentence du 23 juillet 1448, que les 7 échevins de Maulde prêteraient serment de fidélité d'abord au maïeur de Hugues de Maulde, comme seigneur principal, et ensuite au maïeur de Philippe de Watripont. A cet acte (*conservé chez M. du Contre, à Tournay, dossier D. V.*), pend le sceau de Hugues de Maulde, et celui de Baudouin de Buillemont, représentant *un cœur et un franc canton, à une bande brochante sur le tout.*

Hugues de Maulde vécut jusqu'en l'année 1464 *. Il avait épousé Marguerite, *aliàs* Catherine (1) DE HAUDION, *dite* DE GHIBERCHIES, fille de Gilles de Haudion, seigneur de Ghiberchies, et de Marie du Bois, *dite* de Fiennes. Leurs enfants furent :

DE HAUDION : d'argent, à dix losanges d'azur, 3, 3, 3 et 1.

1°. Hugues, Ve du nom, dont l'article suit;

2°. Arnoul de Maulde, seigneur de Plesnoy. En 1473, il se fit présenter les comptes des pauvres de l'église de Maulde, en qualité de tuteur de Huchon (Hugues) de Maulde, son neveu (*Ibid. dossier P.*); et, en la même qualité, par acte du mois de janvier 1481 (*v. st.*), il remit Rasse de Maulde en possession d'un fief qui avait été saisi faute du paiement d'une rente. (*Ibid. dossier B. M.*) Arnoul de Maulde se maria, 1° avec Jeanne *de Rosières*; 2° avec Jeanne *de Lannoy*, fille de Robert de Lannoy, seigneur d'Ogimont. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

A. Robert de Maulde, seigneur de Plesnoy, marié avec Catherine *de Lannoy*, fille de Simon de Lannoy, laquelle le rendit père de :

a. Hugues de Maulde, seigneur de Plesnoy, qui a laissé de son mariage avec Marie *de Plaines*, un fils :

Jean de Maulde, décédé sans postérité ;

b. Guillemette de Maulde, dame de Plesnoy, épouse de Jacques, seigneur *d'Assignies*, chevalier, fils de Pontus, seigneur d'Assignies, et de Sainte de Saint-Pinchon ;

Du second lit :

B. Jean de Maulde, chevalier, seigneur de la Cauchie, grand-prévôt de Tournay, gouverneur de Mortaigne. Il a eu de son mariage avec Jacqueline *de Thiennes* ;

a. Hugues de Maulde, mort sans postérité ;

b. Louis de Maulde, marié avec Catherine *Riquelinck*, dame de Couthof, fille de Thierri Riquelinck, seigneur de Couthof;

c. N..... de Maulde, abbesse des Annonciades à Béthune ;

C. Guillemette de Maulde, femme d'Alexandre *de Rache*, mort en 1551;

---

(1) Elle a le premier nom dans le contrat de mariage de Marguerite, sa fille, du 10 octobre 1449, et le nom de Catherine dans le contrat de mariage de Hugues, Ve du nom, son fils, du 11 mars 1465 (*v. st.*).

D. Marguerite de Maulde, épouse de Sandrac *de Wargnies;*

3°. Rasse de Maulde, décédé sans postérité;

4°. Jean de Maulde, *dit* à la Barbe, prévôt de Valenciennes et châtelain de Leuze. Il eut pour femme Susanne *de Miraumont*, vivait le 6 mars 1472 (*v. st.*), et laissa un fils :

Olivier de Maulde, prevôt de Valenciennes et châtelain de Leuze, marié avec N..... *de Bonçay,* et père de :

Philippote de Maulde, alliée avec Jean *de Plaines*, seigneur de Foucherans;

5°. Gautier de Maulde, qui fut tué par le seigneur de Vergy, favori du duc de Bourgogne. Ce seigneur s'étant réfugié à Valenciennes, y fut tué par Guillaume du Pré. Gautier de Maulde avait épousé Jeanne *de la Motte.* Leur postérité est éteinte;

6°. Marguerite de Maulde, mariée, par contrat du 10 octobre 1449 *, avec Georges *de Cordes*, écuyer, seigneur de Maubray et de Popioeul. Son père lui donna en dot et pour tous ses droits légitimaires, le tiers de la terre d'Abaumont;

7°. Jeanne de Maulde, femme de Gilles *de Cordes*, seigneur du Quesne.

X. Hugues DE MAULDE, Ve du nom, baron de Maulde, seigneur de Court, d'Abaumont, de la Motte, etc., acquit de Pierre de Maulde et de Jeanne de Rosières, sa femme, un fief tenu de la seigneurie de la Motte, confinant à Jean de Maulde, seigneur du Brœucq, et à Hugues et Pierre de Maulde. Le vendeur en reçut la saisine du bailli de la seigneurie de la Motte pour Philippe de Watripont, écuyer, seigneur de la Motte à cause de Marguerite de Croix, sa femme, en présence des hommes de fief de cette terre, et entre autres de Jean de Maulde, seigneur du Brœucq et d'Antonin de Maulde, fils d'autre Jean de Maulde, par lettres du 18 janvier 1460 (*Original chez M. du Contre, à Tournay, dossier D. V.*) Le 26 décembre 1465, Hugues, Ve du nom, baron de Maulde, acheta de Jean de Watripont, fils de Philippe, un fief en la seigneurie de la Motte, en présence de Jean de Maulde, bailli des seigneuries d'Abaumont et d'Antonin de Maulde. (*Ibid.*) On voit par des lettres du même bailli de Maulde (fils de Gautier), du 26 mai 1466, que par-devant Hugues et Antonin de Maulde, dont le sceau porte *une bande chargée de 3 sautoirs avec une étoile au côté sénestre*, le même Jean de Watripont avait vendu, le 28 octobre 1465 au sei-

gneur de Maulde, le fief des communes justices de ce lieu, qu'il tenait de la seigneurie d'Abaumont. (*Ibid. dossier E. M.*) Hugues, V^e du nom, mourut en 1506. Il avait épousé, par contrat du 11 mars 1465 (*v. st.*)* passé devant Bernard Oudry, tabellion royal et juré en la ville de Tournay, Guillemette DE LOYAUCOURT, fille de Gilles de Loyaucourt, seigneur de Maurois, de Carnoy, etc. et de feu Jeanne de la Woestine. Le 6 mars 1472 * (*v. st.*), par le conseil d'Arnoul et de Jean de Maulde, frères de Hugues, de Gilles de Loyaucourt, son beau-père, et de Léon de Loyaucourt, frère-germain de sa femme, ces époux firent le partage de leurs successions entre leurs enfants, dont les noms suivent :

DE LOYAUCOURT : de sinople, à l'écusson d'argent.

1°. Hugues, VIe du nom, seigneur baron de Maulde, d'Abaumont, de Plesnoy, etc. Par le partage précité il eut la terre seigneuriale et la forteresse de Maulde, avec haute, moyenne et basse justice, ainsi que plusieurs fiefs, à la charge de payer à Arnoul de Maulde, son frère puîné, la somme de 600 livres. Dans le cours des années 1489, 1492 et 1498, il se fit présenter les comptes des pauvres de l'église de Maulde, fondée par ses aïeux. Le 14 juin 1503, Antoine de Maulde, sous son sceau, Thomas de la Pappoire, seigneur de Pipaix, maître des requêtes de l'archiduc, gouverneur des Pays-Bas, sous le sien, représentant *trois fasces vivrées*, et plusieurs autres arbitres rendirent un jugement sur le différent qui existait entre Anseau de la Woestine, écuyer, seigneur de Grandmez, et Hugues de Maulde, VIe du nom, écuyer. Ils prononcèrent en faveur de celui-ci, conformément à l'aveu qu'il avait rendu le 10 janvier 1487, pour son bois de Maulde, tenu du fief de Grandmez, et à celui qu'avait fourni Hugues, IVe du nom, son aïeul, le 3 juillet 1431. (*Originaux chez M. du Contre à Tournay, en* 1768, *dossier C. D.*) Il eut pour femme Catherine *de Berghes*, fille de Josse de Berghes, chevalier, seigneur de Watervliet, laquelle lui survécut, et se fit présenter les comptes des pauvres de la paroisse de Maulde en 1509 et 1510. Leur fille :

Guillemette, dame de la baronnie de Maulde et d'Abaumont, épousa, 1° Jean, baron *de Ricamez;* 2° Hector *de Clèves*, baron de Ravestein. Elle fit son testament dans la ville de Maulde, le 30 juillet 1552 *, devant Martin le Grand, prêtre, notaire apostolique et impérial, en présence des hommes de fief du comté de Hainaut. Elle demanda à être inhumée dans l'église paroissiale de Maulde, au tombeau de feu Hector de Clèves, son dernier mari, fonda un obit pour ses père et mère, et remit l'exécution de ses dernières volontés à Jean de Maulde, chevalier, Léon de Maulde, écuyer, seigneur de Maurois, Jean de Vendeville, écuyer, et Louis de Maulde. Elle avait eu de son premier mari :

Guillemette de Ricamez, baronne de Maulde, mariée avec François, baron *d'Estavayé*, chevalier de l'ordre du Roi. Leur fils aîné :

Charles, baron d'Estavayé et de Maulde, chevalier de l'ordre du Roi, colonel des légions de Picardie et de l'Ile-de-France, vendit la terre de Maulde à Paul de Carondelet. Antoine Carondelet, fils de ce dernier, la revendit, en 1659, à Jacques Fariaux, mestre-de-camp au service de S. M. C., en faveur duquel la baronnie de Maulde fut érigée en vicomté par lettres patentes de 1679. (Cette terre était possédée, en 1768, par un négociant d'Ath);

2°. Arnoul, qui a continué la descendance;

3°. Agnès de Maulde, qui eut trois fiefs dans le partage fait par ses père et mère le 6 mars 1472, et fit don d'une rente à Arnoul son frère, par acte du 3 décembre 1502 *. Elle épousa Jean *de Dieport,* lequel, par-devant Jean le Clément et Olivier de Calonne, tabellions royaux en la ville de Tournay, donna quittance, le 10 octobre 1515 * à Guillemette de Loyaucourt, sa belle-mère, de la somme de 600 livres, savoir : 200 livres par les mains de Catherine de Berghes, veuve de Hugues, seigneur baron de Maulde, 250 livres par les mains d'Arnoul de Maulde, et 150 livres par les siennes.

XI. Arnoul DE MAULDE, écuyer, seigneur de Maurois, du grand et petit Carnoy, d'Ansereil, etc., eut plusieurs fiefs à haute, moyenne et basse justice par le partage du 6 mars 1472; et comme son fief principal se trouvait grevé de 60 livres de rente au profit de Georges de Cordes et de Marguerite de Maulde, sa femme, son père ordonna qu'une somme de 600 livres, monnaie de Hainaut, lui fût comptée en indemnité sur la part de Hugues, son fils aîné. Arnoul de Maulde était sous la tutelle de Rasse de Maulde, son oncle. Celui-ci, le 2 novembre 1486, rapporta entre les mains de Jean, *bâtard* de Maulde (1), maïeur de la seigneurie

(1) Vers le même temps un Jean de Maulde, écuyer, natif de Maulde, en Hainaut, se fit recevoir, en 1494, à la bourgeoisie de Valenciennes. (*Archives de l'hôtel municipal de cette ville.*) Vers 1650, Catherine-Antoinette de Maulde épousa à Valenciennes Jean *Pittepance*, écuyer, seigneur de Montauban. Peut-être cette famille de Maulde est-elle la même que celle dont Jean le Carpentier, dans son *Histoire du Cambrésis*, 3e partie, p. 777, désigne ainsi les armoiries : *de gueules, à 3 trèfles d'or.*

de Maulde, un arrentement d'héritage qu'il avait passé au nom de son pupille. (*Original chez M. du Contre, à Tournay, en* 1768, *dossier D. V.*) Le 26 octobre 1502, Léon de Loyaucourt, oncle d'Arnoul de Maulde, lui fit donation du fief de Cachelouvrie, situé à Ansereil, et ayant justice haute, moyenne et basse, avec le consentement d'Antoine de Ligne, chevalier, seigneur et baron de Ligne, de Bailleul, etc., dans la mouvance duquel ce fief était situé. Le 29 mai 1504 *, Arnoul de Maulde fournit au château de Leuze l'aveu et dénombrement des deux fiefs du grand et du petit Carnoy, dont le même Léon de Loyaucourt lui avait fait donation, ainsi que du fief de Clerieu, situé à Ansereil, et pour lequel Arnoul de Maulde avait rendu hommage le 12 avril de la même année 1504 *. Il épousa, 1° Quentine DE LANGLÉE, *dite* DE WAVRIN, fille de Jean de Langlée, seigneur de Poucques. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 712); 2° par contrat du 9 octobre 1514 *, passé devant Guillaume de Landas et Jean de Lattre, auditeurs du Roi sous le sceau royal du bailliage d'Amiens, Marie DE LICHTERVELDE, fille de feu messire Jean de Lichtervelde, chevalier, seigneur de Beaurewaert, de Villenaer, de Croix, etc., conseiller et chambellan de l'archiduc Philippe, et de dame Adrienne van der Gracht. Marie de Lichtervelde était veuve lors d'un acte de foi et hommage qu'elle rendit le 20 juin 1524 *. Arnoul eut pour enfants;

DE LANGLÉE : d'argent, au sautoir de gueules, accompagné en chef d'un écusson *de Wavrin*, savoir : d'azur, à l'écu d'argent.

DE LICHTERVELD : d'azur, au chef d'hermine.

Du premier lit :

1°. Guillemette de Maulde, mariée avec Antoine *de la Motte-sur-Sambre*, seigneur de Papignies;

2°. Yolande de Maulde, religieuse à Marquette;

Du second lit :

3°. Léon, dont l'article suit;

4°. Claire de Maulde, femme d'Antoine *de Loyaucourt*, seigneur de Fresnoy. Il mourut en 1582, et fut inhumé à Béthune.

XII. Léon DE MAULDE, écuyer, seigneur de Mau-

rois, du grand et du petit Carnoy, d'Ansereil, etc., fit foi et hommage pour le fief de Clerieu le 15 novembre 1537*. Il se maria, par contrat du 13 janv. 1540 (*v. st.*), passé devant Jean le Clément et Thierri de Gauley, tabellions impériaux en la ville de Tournay, avec Aldegonde DE HAUDION, *dite* DE GHIBERCHIES, fille de feu Antoine de Haudion, écuyer, seigneur de Ghiberchies et d'Agnès de Brakèle. Le 30 juillet 1552*, Léon de Maulde fut nommé l'un des exécuteurs testamentaires de Guillemette, dame de Maulde, sa cousine-germaine, veuve de Hector de Clèves, baron de Ravestein. Lui-même fit le sien le 6 mars 1588*, et choisit sa sépulture soit en l'église paroissiale de Saint-Leger, près de feu dame Aldegonde de Haudion, sa femme, soit dans l'église paroissiale de Marquette, en la chapelle de Saint-Barthélemi. Léon de Maulde fit deux codicilles les 12 juillet 1591 et 4 mars 1598, et mourut le 28 mai 1601. Ses enfants furent :

DE HAUDION : d'argent, à dix losanges d'azur, 3, 3, 3 et 1.

1°. Jean de Maulde, mort jeune ;
2°. Georges, qui a continué la descendance ;
3°. Agnès de Maulde, religieuse au monastère de Marquette, au diocèse de Tournay.
4°. Antoinette de Maulde, élue abbesse du même monastère le 4 août 1596, morte le 2 décembre 1609, à l'âge de 64 ans. (*Gallia Christiana*, t. III, col. 316.)

XIII. Georges DE MAULDE, écuyer, seigneur de Maurois, d'Ansereil, de Carnoy, etc., épousa, par contrat du 3 avril 1578*, passé devant Gui Fournier et Jean d'Illies, notaires royaux en la ville de Béthune, Jossine DE COURTEVILLE, fille de noble seigneur Jacques de Courteville, seigneur de la Buissière, de Preurelles, de Trois-Marquets, de Famillereux, etc., et de Françoise de Croix. Jossine de Courteville obtint en contrat, par avancement d'hoirie, les château et terre de la Buissière, qui depuis lors sont restés dans la maison de Maulde. Cette cession fut confirmée par acte du 9 novembre 1580*, passé devant Antoine des Lions, notaire royal à Béthune. Georges de Maulde et Jossine de Courteville firent leur testament mutuel le 7 fé-

DE COURTEVILLE : d'or, à la croix ancrée de gueules.

vrier 1591 *, et choisirent leur sépulture dans l'église de Saint-Martin de la Buissière. Jossine survécut longtemps à son mari (décédé en 1597), comme on le voit par un codicille qu'elle fit le 4 juin 1625. De leur mariage sont issus :

1°. Jacques de Maulde, chevalier, seigneur d'Ansereil, du grand et du petit Carnoy, de la Buissière, de Preurelles et de Trois-Marquets, gouverneur de Lens, en Artois, marié, en 1640, avec Marguerite-Jeanne *de Montmorency*, fille de Guillaume de Montmorency, seigneur de Neuville-Wistasse, de Mercastel, de Houchin, etc., et de Marie de Montoye, vicomtesse de Roulers. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. III, p. 612.) Le 31 mai 1640 *, Jacques de Maulde fit son testament à Famillereux, terre seigneuriale qu'il donna, ainsi que ses dépendances, à François de Maulde, son neveu, avec celles de la Buissière, de Preurelles, d'Ansereil, de Trois-Marquets, et autres situées au pays de Boulonnais, et fit un codicille au château de la Buissière le 13 mai 1648 *. Il mourut sans postérité légitime, et fut inhumé auprès de sa femme dans le chœur de l'église de la Buissière.

Fille naturelle de Jacques de Maulde :

Jeanne de Maulde, *dite* de Carnoy, *à laquelle son père légua mille florins par son codicille.*

2°. François de Maulde, qui, par le partage que ses père et mère firent de leurs biens, le 25 janvier 1591 *, obtint la seigneurie de Famillereux avec 8000 florins. Il mourut sans enfants;

3°. Antoine, qui a continué la descendance;

4°. Georges de Maulde, chartreux à Béthune;

5°. Françoise de Maulde;

6°. Marie de Maulde, alliée, le 3 novembre 1615, avec Hercule *de Nebra*, seigneur de Placy et de Gibra;

7°. Marguerite de Maulde, qui eut 3000 florins en partage. Elle fut religieuse à Marquette, et vivait en 1640 *.

XIV. Antoine DE MAULDE, chevalier, seigneur de Maurois, de Loquignol, de Bourbeke, de Semerpont, etc., eut, dans le partage des biens paternels et maternels, fait le 25 janvier 1591 *, la seigneurie de Maurois, avec tous les cens et rentes situés au village de Saint-Léger. Il épousa, par contrat du 12 janvier 1608 *, passé devant Jean de Flenis, notaire apostolique et royal à Tournay, Isabeau BERNARD DE BAUDIGNIES, fille de Philippe Bernard, écuyer, seigneur

BERNARD DE BAUDIGNIES: de gueules, à une épée d'argent, garnie d'or, la pointe en bas, accostée de 2 étoiles du même.

de Baudignies, de Semerpont, etc., et d'Isabeau d
Hornu, dame de Semerpont et de Bourbeke. Antoin
de Maulde et sa femme firent leur testament mutue
au château de Maurois, le 11 octobre 1641 *, devan
Antoine Rys, notaire apostolique et royal à Tournay.
Ils prescrivirent leur sépulture dans le chœur de l'é-
glise de Saint-Léger, ordonnant que leurs 16 quartier
fussent gravés sur leurs tombeaux. Isabeau Bernard d
Baudignies survécut à Antoine de Maulde, et fit u
codicille devant B. Prévost, notaire royal à Tournay, l
7 août 1650. Leurs enfants furent :

1°. Philippe de Maulde, seigneur de Maurois et de Semerpont
promu à la prêtrise le 19 février 1633 *. Il fut docteur en dro
canonique, chapelain d'honneur de S. M. C. à Madrid, pu
doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de Courtray ;

2°. François de Maulde, chevalier, seigneur de Bourbeke, pu
de la Buissière, de Famillereux, d'Ansereil, etc., capitain
de 200 reitres du régiment de Ligne, mort sans postérité ;

3°. Albert de Maulde, chevalier, seigneur de Loquignol, e
faveur duquel la terre de la Buissière fut érigée en dignité d
marquisat, par lettres-patentes du mois d'avril 1662 *, regi
trées au greffe du conseil provincial d'Artois le 30 juin et
celui de l'élection le 4 juillet de la même année. Il épous
1° Marguerite *d'Enghien*, morte en 1651, fille de Jean d'E
ghien, seigneur de Bruyelles ; 2° Antoinette *de Preud'homm
d'Haillies*, fille de Jean de Preud'homme d'Haillies, baron d
Poucques, vicomte de Nieuport, etc. Après sa mort sans po
térité le marquisat de la Buissière passa à Léon-François d
Maulde, son frère puîné ;

4°. Jean de Maulde, chevalier, seigneur de Baudignies,
Bourbeke, de Famillereux, etc., lieutenant-colonel de cav
lerie au service de S. M. I. et R., marié avec Marie-Jacqu
line-Claire *de la Broye*, chanoinesse à Denain, morte en 166
fille de Louis de la Broye, chevalier, seigneur de Vieux-Saill
et de Claire de Havrech ;

A. Albert de Maulde, mort sans postérité en 1666 ;

B. Isabelle-Albertine de Maulde ;

C. Madelaine de Maulde ;

D. Antoinette-Françoise de Maulde ;

E. Marie-Florence de Maulde, chanoinesse à Denain, m
riée, en 1684, avec Charles *de Jongnies*, seigneur
Fay ;

5°. Léon-François, qui a continué la descendance ;

6°. Adrienne-Georges de Maulde, mariée avec Jean-Conrard
Marbais, seigneur de Leuze ;

7°. Marie-Florence de Maulde, religieuse au Quesnoy.

XV. Léon-François DE MAULDE, chevalier, marquis de la Buissière, baron de Preurelles, seigneur de Trois-Marquets, du grand et petit Carnoy, de Clerieu, de Baudignies, de Coquereaumont, d'Ansereil, etc., fit un partage, au château de Maurois, le 23 juillet 1651 *, devant Honoré et Donnet, notaires royaux au comté de Hainaut et en la souveraine cour de Mons, avec ses frères Philippe, Albert et Jean, et leur sœur, des successions d'Antoine de Maulde, leur père, de Jacques de Maulde, leur oncle, et de François de Maulde, leur frère. Léon-François épousa, 1° Antoinette DE BEAUFREMEZ; 2° par contrat du 22 mars 1676, passé au château de la Vieille-Chapelle devant du Fresne et Becourt, notaires royaux, Ernestine-Thérèse DE GHISTELLES, chanoinesse de Moutier-sur-Sambre, fille de haut et puissant seigneur Adrien-François de Ghistelles, marquis de Saint-Floris et de la Vieille-Chapelle, vicomte d'Ervy et de Saint-Julien, et de feu noble et illustre dame Marie-Françoise de Wissocq. Le marquis de la Buissière et sa seconde femme firent leur testament mutuel à Arras, le 30 janvier 1687 *, devant Allard et Bactes, notaires royaux. Il mourut le 5 février suivant et fut inhumé dans le chœur de l'église de la Buissière, en face le maître-autel. Le 24 août 1692, Ernestine-Thérèse de Ghistelles, sa veuve, donna au Roi le dénombrement de ce que ses enfants mineurs tenaient de S. M. à cause de son château de Béthune. De leur mariage sont provenus :

DE BEAUFREMEZ : d'azur, à l'écusson d'argent, accompagné de 3 merlettes d'or.

DE GHISTELLES : de gueules, au chevron d'hermine.

1°. Léon-Ange-Charles-Antoine de Maulde, marquis de la Buissière, seigneur de Baudignies, d'Ansereil, du grand et du petit Carnoy, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marié, en 1717, avec Marie-Anne *d'Auxy*, fille de François d'Auxy, comte de Monceaux, et de Madelaine de Jubert. Il est mort sans postérité le 6 octobre 1740;

2°. Louis-François, qui a continué la descendance;

3°. Philippe-Alexandre de Maulde,
4°. Louis-Octave-Eugène de Maulde, } morts jeunes;
5°. Jean-François de Maulde,

6°. Jeanne de Maulde;

7°. Ernestine-Florence-Alexandrine de Maulde, chanoinesse à Andennes, mariée, en 1696, avec Philippe-Adrien-Forquien

de Guernonval, baron d'Esquelsbeke, seigneur de la Motte-Proven, de la Contée, etc., mort en 1699, fils d'Adrien-François-Florent de Guernonval, baron d'Esquelsbeke, et de Marie-Françoise de Ghistelles;

8°. Alexandrine-Marie-Bonne de Maulde, chanoinesse à Andennes, mariée au baron *de Spontin;*

9°. Anne-Charlotte de Maulde, épouse de N..... *de Salmier*, libre baron de Hosdan, au pays de Liége.

XVI. Louis-François, comte DE MAULDE, marquis de la Buissière, mestre-de-camp de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut baptisé en l'église paroissiale de la Buissière le 24 février 1684 *. Il fut nommé capitaine au régiment de Turenne, cavalerie, puis capitaine de la 2e compagnie au régiment royal des carabiniers le 10 septembre 1733, et lieutenant-colonel de la brigade de Valcour au même corps le 3 août 1734, * avec brevet de mestre-de camp du 25 novembre suivant. Il fit foi et hommage au Roi le 19 octobre 1741 *, pour son marquisat de la Buissière et les autres terres de sa maison mouvantes du château de Béthune. Le comte de Maulde mourut à la Buissière dans la nuit du 30 au 31 mai 1763 *, et fut inhumé dans le caveau de sa famille, sous le chœur de l'église. Il avait épousé, par contrat signé par le Roi et la famille royale, et passé les 8 et 10 juillet 1735 * devant Gervais et son collègue, notaires au Châtelet de Paris, Marguerite-Félicité DE CONFLANS, depuis dame de Mesdames de France, fille de feu très-haut et très-puissant-seigneur Alexandre-Philippe de Conflans, marquis de Saint-Remy, premier gentilhomme de la chambre de S. A. R. mgr. le duc d'Orléans, régent du royaume, et colonel du régiment de Conflans, dragons, et de très-haute et très-puissante dame Louise-Françoise de Jussac, dame de Madame la duchesse d'Orléans, et depuis gouvernante de S. A. R. De ce mariage sont issus :

DE CONFLANS : d'azur, semé de billettes d'or; au lion du même, brochant.

1°. Léon-Eugène-Louis, dont l'article suit;

2°. Emmanuel-Gabriel, vicomte de Maulde, baron de Hosdan, né le 24 septembre 1740, maréchal-des-camps et armées du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Il fit les campagnes de l'Inde en qualité de capitaine en second de la compagnie de grenadiers du régiment d'infanterie irlandaise de Lally. Le 16 juillet 1779, il fut reçu chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, créé brigadier de cavalerie le 1er mars 1780, puis maréchal-de-camp le 30 mars 1788. Le vicomte de Maulde s'est marié au pays de Liége, le 10 août 1769 *, avec Marie-Françoise-Bernardine *de Preud'homme de Borre*, fille de noble seigneur Paul-Jean de Preud'homme de Borre, chevalier du Saint-Empire-Romain, bourguemestre de la cité de Liége, conseiller et secrétaire de la chambre des finances du cardinal duc de Bavière, évêque et prince de Liége, et de dame Elisabeth-Françoise-Constance de Fion. Le vicomte de Maulde n'a eu que des filles;

3°. Marie-Adélaïde-Félicité de Maulde, née au mois de janvier 1742, mariée, par contrat des 25, 26, 30 et 31 mai 1760, avec Claude-Henri-Hercule-Joseph, marquis *de Lur-Saluces*, comte d'Uza, vicomte d'Aureilhan, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, condamné à mort par la commission révolutionnaire de Bordeaux le 14 décembre 1793;

4°. Marie-Charlotte de Maulde, née le 1er novembre 1748, morte jeune;

XVII. Léon-Eugène-Louis, comte DE MAULDE, marquis de la Buissière, né le 25 août 1735, fut nommé colonel dans le corps des grenadiers de France le 15 avril 1752, ensuite colonel du régiment de Bresse, en 1765, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a été créé brigadier des armées du Roi le 1er mars 1780, puis maréchal-de-camp. Le marquis de la Buissière est mort le 24 juillet 1793, à bord du brick américain *la Mary*, s'échappant du massacre du cap de Saint-Domingue, et se rendant à Philadelphie, pillé dans le trajet par un corsaire anglais. Du mariage qu'il a contracté, avec l'agrément du Roi et de la famille royale, le 10 avril 1764 (mariage célébré le 1er mai), avec Marie-Anne-Charlotte-Achille DAVY DE LA PAILLETERIE, présentée à la cour le 22 juillet de la même année et décédée à la Buissière le 1er avril 1821, sont issus:

DAVY: d'azur, à 3 aigles d'or au vol abaissé, soutenant un annelet d'argent en cœur.

1°. Louis-Léon-Adélaïde, dont l'article suit;

2°. Eugénie de Maulde, chanoinesse du chapitre de la Reine, à Bourbourg, veuve de Henri-François-Lucrétius *d'Armand de Forêt*, marquis de Blacons, dont elle a eu une fille:

Marie-Madelaine-Adèle-Alexandrine d'Armand de Forêt de Blacons, mariée, le 19 avril 1818, avec Louis-Auguste-Fortuné, comte *d'Andigné*, pair de France, maréchal des camps et armées du Roi et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

3°. Adélaïde-Eugénie-Victoire de Maulde, née le 9 août 1766, chanoinesse à Bourbourg, morte le 12 janvier 1823, sans avoir été mariée.

XVIII. Louis-Léon-Adélaïde, comte DE MAULDE, marquis de la Buissière, ancien capitaine au Ier régiment de chasseurs à cheval (chasseurs d'Alsace), ancien commandant de place à Béthune, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, est passé, après avoir fait les premières campagnes de l'émigration, dans l'Amérique septentrionale, puis à Saint-Domingue, où il a été estropié du bras droit dans la guerre contre les nègres. Il a épousé, le 24 mai 1808, Marie-Victoire-Jeanne DE LASTEYRIE DU SAILLANT, fille de Charles-Louis-Jean-Gaspard de Lasteyrie, marquis du Saillant et de Saint-Viance, vicomte de Comborn, sénéchal de la province de Limosin, et de Caroline-Élisabeth de Riquéti-Mirabeau. De ce mariage est issue :

DE LASTEYRIE : coupé, au 1 d'azur, à l'aigle d'or au vol abaissé; au 2 d'argent, au lambel de gueules en fasce.

Léontine-Charlotte Desirée de Maulde.

BARONS DE LICHTERVELDE, VICOMTES DE CREBBE, DE MELLE, etc. *éteints* (*).

IX. Pierre DE MAULDE, Ier du nom, écuyer, coseigneur d'Abaumont, second fils de Hugues, IIIe du nom, sire ou baron de Maulde, et d'Isabeau de Haynin, sa première femme, devint seigneur de Fermont et de Mansart, par l'acquisition qu'il fit de ces terres. Comme héritier en partie du fondateur de l'église de Maulde, il reconnut que Hugues de Maulde, son frère, et Marguerite de Haudion, sa femme, avaient vendu, le 13 juin 1443, à Jean de Leuze et à Jamin du Pret,

(*) Cette branche ajoutait aux armes de Maulde, pour brisure, *une rose de gueules à sénestre de la bande.*

tuteur de Catherine de Leuze, un héritage situé à Maulde, dans leur directe, et dont ils avaient fait le retrait féodal, à la charge d'une rente envers l'église de Maulde. Le sire de Maulde, son maïeur absent, ratifia cet acte en présence de ses échevins le 4 août 1445. (*Originaux conservés chez M. du Contre, à Tournay, en* 1768, *dossier D. V.*) Pierre de Maulde avait épousé, en 1426, Jeanne DE ROSIÈRES, fille de Jean, seigneur de Rosières, de laquelle il eut :

DE ROSIÈRES : d'argent, à 3 roses de gueules.

X. Jean DE MAULDE, Ier du nom, seigneur de Mansart, de Fermont, etc. Lui et son père firent un échange, par acte du 14 octobre 1449 *, avec Hugues, IVe du nom, baron de Maulde, en présence de Jean de Maulde, bailli de Jean de la Woestine, seigneur de Grandmez, et scellé de trois sceaux aux armes de Maulde. Jean de Maulde épousa Marguerite DE CORBION, qui le rendit père de :

DE CORBION :

1°. Guillaume de Maulde, mort dans les guerres d'Italie ;
2°. Hubert, qui suit.

XI. Hubert DE MAULDE, seigneur de Mansart et de Fermont, épousa Catherine DE LA WŒSTINE, fille de Jean de la Voestine, seigneur de Grandmez. Leurs enfants furent :

DE LA WOESTINE : de sable, au chevron d'argent, accompagné de 3 coquilles du même.

1°. Jean, IIe du nom, dont l'article suit ;
2°. Pierre, IIe du nom, auteur de la branche des *barons* DE COLEMBERCQ et DE NABRINGHEM, rapportée ci-après.

XII. Jean DE MAULDE, IIe du nom, seigneur de Mansart et de Fermont, épousa Marguerite DE VIRY, fille de Jean de Viry, issu des barons de Viry, en Savoie, et d'Alix, de Biemont. Il en eut, entre autres enfants, Guillaume de Maulde, Ier du nom, qui suit.

DE VIRY : palé d'argent et d'azur; à la bande de gueules, brochante sur le tout

XIII. Guillaume DE MAULDE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Mansart, des Rosiers, de Fermont, etc., grand prevôt de Tournay et gouverneur d'Oudenarde, en 1582, mort en Hollande, avait épousé Françoise

t' Zevel : t' Zevel, fille de Guillaume t' Zevel, et de Marie de Rosières. Il eut six fils et deux filles :

1°. Guillaume, IIe du nom, qui suit;
2°. Louis de Maulde, seigneur de Rosières;
3°. Léon de Maulde, seigneur de Verbois, vivant en 1600;
4°. Nicolas de Maulde, seigneur d'Angelhove;
5°. Charles de Maulde;
6°. Jean de Maulde;
7°. Marie de Maulde;
8°. Françoise de Maulde.

de Haveskerke : d'or, à la fasce de gueules.

XIV. Guillaume de Maulde, IIe du nom, chevalier, seigneur de Mansart, de Fermont, etc., baron de Lichtervelde, par son mariage avec Judith de Haveskerke, dame de Lichtervelde, fille d'Adrien de Haveskerke, seigneur de la cour de Zedelghem, et de Jeanne de Heule, fut père de :

1°. Jean, IIIe du nom, dont l'article suit;
2°. Pierre de Maulde, seigneur de Verbois, capitaine d'infanterie, qui a laissé d'Adrienne-Léonore *de Gros*, sa femme :
  A. Adrien de Maulde, seigneur de Verbois, capitaine au régiment d'Arquennes, ensuite Carme;
  B. Jean de Maulde;
  C. Jacques-François de Maulde;
  D. Anne-Marie de Maulde, religieuse à Osterloo;
3°. Nicolas de Maulde, capitaine de chevau-légers, mort au service des Provinces-Unies;
4°. Jeanne de Maulde, mariée avec François *de Haveskerke*, chevalier, seigneur de Watervliet, capitaine de chevau-légers, grand-bailli de Bruges, mort le 1er juillet 1650, et inhumé dans l'église de Notre-Dame à Bruges.

de Harchies : d'or, à 3 cotices de gueules; au franc canton du même.

XV. Jean de Maulde, IIIe du nom, baron de Lichtervelde, vicomte de Crebbe et de Melle, seigneur de Mansart, etc., eut pour femme Jacqueline de Harchies, dame de Wadelencourt, fille de Léon de Harchies, seigneur de Millomès, et d'Isabelle de Witenhain. Elle le rendit père de :

1°. Jacques-Jérôme de Maulde, baron de Lichtervelde, vicomte de Crebbe et de Melle, vivant lors de la maintenue de noblesse

de François de Maulde, chef de la branche de Condette, par M. Bignon, intendant de Picardie, le 9 octobre 1698, maintenue dans laquelle le baron de Lichtervelde et le marquis de la Buissière sont nommés;

2°. Catherine de Maulde.

BARONS DE COLEMBERCQ ET DE NABRINGHEM, en Boulonnais, *éteints.*

XII. Pierre DE MAULDE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Neufville et de Gaudimont, baron de Colembercq, et en cette qualité pair du Boulonnais, seigneur en partie de Bazoches, épousa Jeanne DE CONDETTE, fille et héritière de messire François de Condette, chevalier, baron de Colembercq, et de dame Joachime de Saint-Omer. Ces époux sont nommés dans trois actes des 20 juillet 1542, 18 août 1545 et 29 mai 1546. Ils ont eu pour fils unique Jean, IIe du nom, qui suit :

DE CONDETTE :

XIII. Jean DE MAULDE, IIe du nom, écuyer, baron de Colembercq et de Nabringhem, pair du Boulonnais, seigneur de Condette, de la prevôté de la Widehem et d'Isque-le-Moutier, épousa 1° par contrat du 26 juillet 1566, passé devant Martin de Miraumont et Nicolas Crêtu, notaires à Amiens, Marie DE LAMETH, dame de la baronnie de Liannes, en Boulonnais, fille de Philippe de Lameth, seigneur de Hennencourt, de Warty, de Saint-Martin, etc., et d'Anne de Bournonville; 2° par contrat du 3 janvier 1576, passé devant Jean du Mont et Pasquier Allain, notaires à Montreuil-sur-Mer, Anne DE MONCHY, fille de Jacques de Monchy, seigneur d'Aussennes, d'Inquessen, etc., chevalier de l'ordre du Roi, capitaine et gouverneur de Laon et du Laonnais, et de Madelaine de Bossut. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne, t.* VII, *p.* 559.) Ses enfants furent;

DE LAMETH : de gueules, à la bande d'argent, accompagnée de 6 croix recroisettées et fichées du même.

DE MONCHY : de gueules, à 3 maillets d'or.

Du premier lit :

1°. Gabriel, Ier du nom, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Nicolas, auteur de la branche des *seigneurs* DE CONDETTE, rapportée ci-après.

DE CALONNE : d'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.

XIV. Gabriel DE MAULDE, Ier du nom, baron de Colembercq, de Nabringhem et de Liannes, pair du Boulonnais, eut pour femme Catherine DE CALONNE, fille de Florent de Calonne, chevalier, seigneur baron de Courtebourne, et de dame Antoinette le Boutillier. De ce mariage sont issus :

1°. Gabriel, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Michel de Maulde, chevalier, baron du Val et de Longueville, maréchal de bataille des armées du Roi, qui vivait le 25 novembre 1652, avec dame Barbe *le Mouton*, son épouse.

3°. Marie de Maulde, alliée, par contrat du 19 décembre 1629, avec François *de Gomer*, chevalier, seigneur de Quevauvilliers, de Haineville, de Gratibus, etc.

4°. Susanne de Maulde, alliée, par contrat du 29 mars 1639, passé devant Carpentier et Hache, notaires royaux à Boulogne-sur-Mer, avec Charles *de Wavrans*, chevalier, seigneur de Hames et de Boursin, cornette au régiment de Villequier.

SCARON : d'azur, à la bande contrebretessé d'or.

XV. Gabriel DE MAULDE, IIe du nom, baron de Colembercq, de Nabringhem et de Liannes, conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Boulonnais, fut créé maréchal des camps et armées de S. M. le 13 février 1652. Il avait épousé, vers l'année 1648, Hélène SCARON, fille de Jean Scaron, seigneur de Mandiné, conseiller au parlement de Paris, et de Marguerite Maron. Ils vivaient en 1660 et laissèrent :

1°. Gabriel, IIIe du nom, dont l'article suit;

2°. Catherine de Maulde, mariée, par contrat du 7 septembre 1663, passé devant Wast-Martel, notaire en Boulonnais, avec François *de Bresdoul*, chevalier, vicomte d'Authie, seigneur de Nœufvillette, de Vercourt, etc.

XVI. Gabriel DE MAULDE, IIIe du nom, créé marquis de Colembercq par lettres patentes du mois de février 1691, naquit en 1649. Nommé lieutenant du Roi de la ville de Boulogne et du pays Bolonnais à la

nort de son père, par provisions du 8 juin 1671, il ervit dans le régiment de Navarre dès 1672 et se rouva à tous les siéges de cette année; à celui de laestricht en 1673, aux batailles de Seneff et de Mulausen en 1674, à celle de Turckheim et aux siéges e Dinant, de Huy et de Limbourg, à la bataille de Consarbruck et à la défense de Trèves en 1675, à la ataille de Cassel et au siège de Saint-Omer en 1677, ceux de Gand et d'Ypres et à la bataille de Saint-Denis près Mons en 1678, au siège de Luxembourg en 684, à l'armée d'Allemagne en 1689, à la bataille de leurus en 1690, au siège de Mons et au combat de euze en 1691. Dans l'année suivante le marquis de olembercq combattit au siége de Namur et à la baille de Steinkerque. Nommé capitaine de la compagnie de grenadiers du régiment de Navarre le 29 noembre 1692, il la commanda à la bataille de Nerwinde au siège de Charleroy en 1693, à la marche de Vinamont au pont d'Espierres en 1694, au siége de ruxelles en 1695, en Flandre en 1696, au siége 'Ath en 1697, au camp de Compiègne en 1698, et à armée d'Allemagne pendant les campagnes de 1701 1702. Le marquis de Colembercq quitta le régiment Navarre pour passer lieutenant de Roi du fort de ehl au mois de mai 1703. Il y resta jusqu'à la paix, t créé brigadier d'infanterie le 1er février 1707, et ourut à Boulogne le 25 avril 1726. (*Chronologie istorique militaire*, par Pinard, in-4°, tom. VIII, 191.) Il avait épousé Élisabeth DE TESSE, dont il eu: DE TESSE.

Madelaine de Maulde, dame de Colembercq, mariée avec Achille, vicomte *d'Isque*.

SEIGNEURS DE CONDETTE, *éteints*.

XIV. Nicolas DE MAULDE, chevalier, seigneur de Conette, de Maroiville, d'Isque-le-Moutier et du Plouich, s de Jean de Maulde, IIe du nom, baron de Colemercq, et d'Anne de Monchy, sa seconde femme, épousa r contrat du 20 avril 1605, passé devant Lucas le

Page et Étienne Nourry, tabellions à Rouen, Françoise d'Aubert, de laquelle il eut un fils unique, qui suit :

d'Auber : palé d'argent et de gueules ; au chef d'azur.

XV. Michel de Maulde, chevalier, seigneur de Condette et de Bléville en Caux, chevalier de l'ordre du Roi, épousa, par contrat passé devant Frelquet, notaire en la ville de Grâce, le 27 juillet 1630, Anne le Prévôt. Le 4 juillet 1665, il fournit au Roi son dénombrement pour la terre de Condette, mouvante du comté de Boulonnais. Ses enfans furent :

de Prévôt : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

1°. François, dont l'article suit ;

2°. Michel de Maulde, seigneur de Bleville, mort sans postérité après l'année 1698 ;

3°. Louise de Maulde, mariée avec messire Antoine *d'Audegau*, seigneur de Mesgrin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre-de-camp et lieutenant-colonel du ré-régiment de Roquepine, cavalerie.

XVI. François de Maulde, chevalier, seigneur de Condette, de Bléville, etc., épousa à Tournay, le 1er décembre 1662, Catherine-Agnès-Élisabeth de Maulde ; fournit au Roi le dénombrement de sa terre de Condette le 12 avril 1684, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Bignon, intendant de Picardie, du 9 octobre 1698. Il avait eu pour fils :

de Maulde : comme à la p. 1.

XVII. Michel de Maulde, chevalier, seigneur de Bléville et de Condette, capitaine au régiment de Picardie, marié, en 1684, avec Catherine de Rallemont, dont il laissa un fils :

de Rallemont : de gueules, à 3 râles d'or ; à la bordure de sable.

Jean-Baptiste de Maulde, né en 1688.

Il n'existe pas d'autres branches ni d'autres personnages de la maison de Maulde que ceux mentionnés dans cette généalogie.

DE MONTARBY,

Seigneurs DE DAMPIERRE, D'ÉPINANT, DE DONJEUX, DE CHARMOILLE, DE VOUECOURT, DE BOUSSENOIS, DE LOUVIGNY, DE LATRECEY, DE FRÉVILLE, DE POINSON, DE POINCENOT, DE LANNE, etc., *en Lorraine*, puis *en Champagne.*



ARMES : *de gueules, au chevron d'argent.* Couronne de marquis. Supports : deux levriers.

LA maison DE MONTARBY, connue parmi les plus distinguées du Bassigny, dès le 14e siècle, est originaire de Lorraine, et comptée au nombre de celles qui siégeaient aux assises de l'ancienne chevalerie de cette province. C'est ce qui résulte d'un recueil de ces anciennes familles, conservé autrefois dans le cabinet des ordres du Roi (1) et existant aujourd'hui dans celui de M. de Courcelles, généalogiste honoraire de S. M. On y voit portés (vol. VI, p. 587.) le nom et les armes de la maison de Montarby. Elle a suivi avec distinction la carrière militaire, a rempli des charges importantes

(1) Ce fait est aussi constaté par un certificat délivré les 19 et 26 février et 20 mars 1827, par MM. le comte de Mitry, marquis de Raigecourt, marquis de Ludre et chevalier de Landrian, et par un titre du chartrier du chapitre de Langres, où il est dit que les Montarby étaient nobles de toute ancienneté.

à la cour des ducs de Lorraine, a été admise à Malte, où elle a donné un commandeur de Bellenoix en 1550; a été reçue dans plusieurs chapitres nobles, et s'est alliée aux maisons les plus considérables de la Lorraine, et entr'autres à celles d'*Anglure*, *de Barisey*, *de Brainville*, *de Chastenay*, *de Daillancourt*, *d'Eltouf de Pradines*, *d'Esche*, *de Gournay*, *de Lavaux*, *de Monthureux*, *de Sommyèvre*, *de Vaudray*, etc., etc.

Quoique cette famille ait partagé le sort de beaucoup d'autres, par la perte de ses anciens titres dans les guerres dont la Lorraine et la Champagne ont été le théâtre, néanmoins par les preuves qu'elle a faites à diverses époques, et par ses propres archives, elle peut encore justifier d'une filiation non interrompue de près de cinq siècles, à partir de Gillet de Montarby, par lequel nous commencerons la généalogie.

DE JUVIGNY : d'argent, à la croix ancrée d'azur.

I. Gillet DE MONTARBY, écuyer, épousa, vers l'an 1370, damoiselle Marthe DE JUVIGNY, fille de Henri de Juvigny, écuyer. Elle eut en dot 200 florins d'or. Le 13 août 1375, Othenin et Jean de Juvigny, frères de cette dame, passèrent au profit de Gillet de Montarby, son mari, une obligation de 50 florins qui restaient à payer sur cette somme. De ce mariage sont provenus :

1°. Philippe, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Arnoul de Montarby, co-seigneur de Dampierre, mort sans postérité;
3°. N..... de Montarby, femme de Jean, seigneur *de Charmoille*, écuyer.

DE CHARMOILLE : d'argent, à la bande de sable, accostée de 2 cotices du même.

II. Philippe DE MONTARBY, Ier du nom, écuyer, seigneur en partie de Dampierre, en Bassigny, épousa, vers l'an 1400, damoiselle Étiennette DE CHARMOILLE, sœur de Jean de Charmoille, mari de sa sœur. Elle le rendit père de :

1°. Humbert, dont l'article suit;
2°. Jeanne de Montarby, alliée, vers 1430, avec Aloph *de la Rochette*, seigneur d'Épinant et de Sercey, fils de Philippe de la Rochette, seigneur d'Epinant, et de Charlotte de Senailly (1).

---

(1) Généalogie de la maison de la Rochette, produite devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, au mois de mai 1670.

III. Humbert DE MONTARBY, écuyer, seigneur de Donjeux, châtelain du Fay, co-seigneur de Charmoille, etc., épousa, vers 1435, damoiselle Isabelle DE WIDOT. Le 4 décembre 1460 il fit donation de tout ce qui lui appartenait en la terre de Vesines à damoiselle Alips de Charmoille, sa cousine. Et comme cette dame fit don à Perceval de Montarby, son fils, de cette terre ainsi que de celle de Charmoille, lors de son mariage avec Jeanne de Daillancourt, Humbert de Montarby lui abandonna en retour tout ce qu'il possédait à Dampierre, par acte passé devant Thiébault, notaire à Langres, le 20 octobre 1468. Ses enfants furent :

DE WIDOT :

1°. Perceval, dont l'article suit;

2°. Pierre de Montarby, seigneur de Donjeux en 1480, que l'on croit avoir été père de :

Pierre de Montarby, écuyer, seigneur de Grand, marié avec Louise *de Brainville*, avec laquelle il assista, le 10 novembre 1539, au contrat de mariage de Gérard d'Handresson, écuyer, seigneur de Bremeur, archer de la garde écossaise du Roi, avec Louise des Champs de Rouelle (1).

IV. Perceval DE MONTARBY, écuyer, seigneur de Charmoille, de Vesines, etc., capitaine (gouverneur) pour le Roi du château de Coiffy en 1511, épousa, par contrat du 12 octobre 1468, passé devant Deschamps, écuyer, tabellion à Nogent-le-Roy, en présence d'Alips de Charmoille, veuve de Huguenin de Millières, damoiselle Jeanne DE DAILLANCOURT, fille de noble Pierre de Daillancourt, écuyer, et de Marie Maubert de Fréville. Par acte du 29 janvier 1480, signé de Jean du Puis et de Jean de l'Église, tabellions au duché de Bar, Perceval et Pierre de Montarby firent le partage des biens de défunts Humbert de Montarby et damoiselle Isabelle de Widot, leurs père et mère. Perceval eut pour enfants :

DE DAILLANCOURT : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or.

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Henri de Montarby, écuyer, seigneur de Vouecourt, en 1512,

---

(1) Généalogie de la famille d'Handresson, produite devant M. de Caumartin au mois de novembre 1668.

marié avec damoiselle Isabeau *de Vaudray*, de laquelle il laissa :

A. Guillaume de Montarby, chevalier, seigneur de Voucourt et de Boussenois, qui a eu de son mariage avec damoiselle Barbe *de Barisey*;

a. Gilbert de Montarby, seigneur de Tombeau-Fontaine, mort sans postérité en 1581;

b. Huguette de Montarby, femme de Claude *de Montarby*, chevalier, seigneur de Dampierre, son cousin;

c. Françoise de Montarby, mariée le 18 février 1575, avec François *de Montarby*, seigneur d'Epinant;

d. Madelaine de Montarby, épouse de Gaspard *de Montarby*, seigneur de Louvigny;

e. Jeanne de Montarby, femme d'Antoine *de Saubier*, écuyer, sieur de Saint-Bonnet;

B. Florentin de Montarby, chevalier, seigneur de Latrecey, marié, en 1549, avec Edmonde *de Chastenay*, fille de Jean de Chastenay, IV[e] du nom, seigneur de Bricon et de Villers, et de Jeanne d'Eltouf de Pradines. Ils ont eu pour fils :

Claude de Montarby, chevalier, seigneur de Latrecey, mort après l'année 1586, sans laisser de postérité;

3°. Antoine de Montarby, curé de Varennes;

4°. François de Montarby, chanoine de Langres en 1510, et prieur de Varennes. Le 1[er] octobre 1534, il assista avec Antoine et Henri de Montarby, ses frères, au contrat de mariage de Françoise de Pointes, leur nièce, avec Simon de Maizières, écuyer, seigneur de Serey;

5°. Catherine de Montarby, mariée, en 1499, avec Pierre *de Monthureux*, écuyer, seigneur de Blondefontaine;

6°. Anne de Montarby, femme de François *de Pointes*, écuyer, seigneur de Chaudenay, en 1510;

7°. Marie de Montarby, épouse de Gaspard *de Zurle*, seigneur de Charmoille en partie, en 1520, baron de Cancellaro au royaume de Naples, cousin-germain du prince de Melphe (1).

DE GOURNAY : de gueules, à 3 tours d'or, couchées en bande.

V. Jean DE MONTARBY, écuyer, seigneur de Charmoille et en partie de Dampierre, confirmé capitaine du château de Coiffy le 10 janvier 1514, après le décès de son père, avait épousé, par contrat du 10 avril 1499, passé devant Thierry et Durand, notaires en la prévôté de Nogent-le-Roy, damoiselle Anne DE GOURNAY, fille de noble seigneur messire François de

(1) Généalogie de la maison d'Eltouf de Pradines, produite devant l'intendant de Champagne au mois de mai 1670.

Gournay, chevalier, seigneur de Villiers, et de dame Perrette Louve. Anne de Gournay et Jean de Montarby donnèrent procuration, le 17 décembre 1521, à Thiébault et Regnault de Gournay, frères, et à Michel Chaverson, écuyer, pour procéder au partage des successions de Perrette Louve et de Thiébault Louve et Marguerite de Heu, sa femme. Jean de Montarby fournit au Roi son dénombrement pour ses terres de Charmoille et de Dampierre le 1er avril 1529. Ses enfants furent :

1°. Claude de Montarby, seigneur de Marey, qui épousa, en 1539, Marguerite *de Chastenay-Bricon*, sœur d'Edmonde, femme de Florentin de Montarby, seigneur de Latrecey, de laquelle il eut :

Claude de Montarby, seigneur de Dampierre. Par acte du bailliage de Chaumont du 22 janvier 1545, rendu en conseil de famille où assistèrent Roch de Marteau, chevalier, seigneur de Villette, Jean de Chastenay, chevalier, seigneur de Chaste en Azois, Gaspard de Zurle, seigneur de Pouilly, en partie, Alpon de Montmorency, Philippe et Thibaut de Montarby, et Anne de Gournay, veuve de Jean de Montarby, écuyer, seigneur de Charmoille, les mêmes Jean de Chastenay et Roch de Marteau furent élus tuteur et curateur de Claude de Montarby. (*Original à la Bibliothèque du Roi.*) Ce dernier fut déchargé du droit de francs fiefs, par arrêt du conseil d'état du 25 septembre 1587. Il avait été marié avec Huguette *de Montarby*, sa cousine, morte le 24 avril 1618, sans enfants ;

2°. Philippe, IIe du nom, qui suit ;

3°. Thibaud de Montarby, écuyer, seigneur de Louvigny, en 1546, marié avec Yolande *d'Ongest*, fille de Claude d'Ongest, chevalier, seigneur de Coussy, et d'Anne de Martigny. Il fut père de :

A. Gaspard de Montarby, seigneur de Louvigny en 1575. Il laissa de Madelaine *de Montarby*, son épouse, veuve de lui en 1610, fille de Guillaume de Montarby, seigneur de Vouecourt, et de Barbe de Barisey, six fils :

a. Philippe de Montarby, } mineurs et sous la tutelle de
b. Jean de Montarby, } leur mère en 1610 ;

c. Thibaud de Montarby, vivant en 1618 ;

d. Henri de Montarby, seigneur de Louvigny, vivant en 1618 ;

e. Claude-François de Montarby, seigneur de Valfroicourt et de Vouecourt, en Lorraine, mort peu avant l'année 1616. Son fils :

Guillaume de Montarby, seigneur de Vouecourt,

épousa Catherine *d'Anglure*, fille de Philippe d'Anglure, seigneur de Bonnecourt et de Guyonvelle, chevalier de l'ordre du Roi, bailli et gouverneur de Chaumont en Bassigny, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances, et de Jeanne Foucher de Faverieux, sa première femme. — Huguette de Montarby, leur fille, épousa M. *de Vauplaine*, capitaine au régiment de Francières;

f. Christophe de Montarby, reçu chevalier de l'ordre de Malte au prieuré de Champagne en 1593. Il était commandeur de Belle-Croix en 1610, et mourut l'année suivante;

B. Claude de Montarby, seigneur de Dampierre, mort sans postérité avant l'année 1610;

C. Jacques de Montarby, qui fut présent, le 21 mars 1600, au contrat de mariage de David de Choiseul, seigneur baron de Lanques, de la Ferté-sur-Armançon et de Fouvens, avec Anne de Villermin de Lanfercourt;

4°. Barbe de Montarby, mariée, 1° avec Renaud *d'Esche*, chevalier, seigneur des Étangs; 2° par contrat du 7 février 1557, avec Roch *de Marteau*, chevalier, seigneur de Villette, échanson ordinaire du Roi et l'un des 100 gentilshommes de la maison de S. M. Elle est nommée dans une sentence rendue au bailliage de Chaumont le 1er janvier 1559.

VI. Philippe de Montarby, IIe du nom, chevalier, seigneur de Charmoille, de Fréville et d'Épinant, partagea les successions paternelle et maternelle, par acte du 13 septembre 1546, passé devant Berrier, et Mawilly, notaires en la prévôté de Chaumont, avec Thibaud, son frère, et Claude de Montarby, son neveu, celui-ci représenté par Jean de Chastenay, chevalier, seigneur de Villers en Azois et de Bricon, son tuteur. Par contrat du 7 novembre suivant, passé devant Durand, notaire en l'officialité de Langres, Philippe de Montarby épousa damoiselle Edmée Chapon, dame d'Épinant, de Monthelon, de Maubuy, d'Arbloy et de Perrecey en partie. Il vivait encore le 1er janvier 1559, et laissa:

Chapon: d'azur, à la bande d'or, chargée de 3 têtes de lion de gueules.

1°. François, dont l'article suit;

2°. Guillaume de Montarby, chevalier, seigneur en partie de Dampierre, de Changey et de Raucourt, marié avec damoiselle Marguerite *Girault*, fille de Simon Girault, écuyer, seigneur de Chalancey, de Vaivre, de Vaillant, etc., et d'Eglantine de Villot;

3°. Philippe de Montarby, écuyer, marié par contrat du 6 juin 1592, avec Marguerite *de Lustenet;*

4°. Jacques, auteur de la branche des *seigneurs* DE FRÉVILLE, DE CHARMOILLE, etc., rapportée ci-après;

5°. Huguette de Montarby, prieure des dames chanoinesses nobles de Clervaux, ordre de Cîteaux, à Metz, en 1593;

6°. Yolande de Montarby, chanoinesse en la même abbaye;

7°. Anne de Montarby, mariée avec Gabriel *de Monestier*, seigneur de Crépy.

VII. François DE MONTARBY, écuyer, seigneur d'Épinant, de Dampierre et de Charmoille, cornette de la compagnie d'ordonnance du seigneur de Dinteville, épousa, par contrat du 18 février 1575, passé devant Sirejean, notaire à Langres, damoiselle Françoise DE MONTARBY, fille de feu messire Guillaume de Montarby, chevalier, seigneur de Vouecourt et de Boussenois, et de feu dame Barbe de Barisey, assistée de messire Florentin de Montarby, chevalier, seigneur du Grand Latrecey, de Claude de Montarby, écuyer, sieur de Dampierre, etc. Le 13 octobre 1581, par acte passé devant Chevalier, notaire à Gray, François de Montarby acquit de damoiselle Anne de Presentevillers, dame d'Ozières et de Précy-le-Grand, en partie, veuve de Jean-Guillaume de Vaudray, seigneur de Benenge, tout ce qui appartenait à cette dame dans les terres du Fay, de Poinson et de Frette, par le décès de Gilbert de Montarby, seigneur de Tombeau-Fontaine, à cause de damoiselle Françoise de Montarby, héritière de Guillaume de Montarby, chevalier, seigneur de Vouecourt. François de Montarby fut père de trois fils :

DE MONTARBY : comme à la p. 1.

1°. Jacques, qui suit;

2°. Charles de Montarby,
3°. Gabriel de Montarby,
} vivants le 25 août 1618, date d'une transaction sur le partage de la succession de Huguette de Montarby, veuve de Claude de Montarby, seigneur de Dampierre.

VIII. Jacques DE MONTARBY, chevalier, seigneur de Dampierre et de Charmoille, cornette de la compagnie du seigneur de Dinteville, se distingua pour le service du roi Henri IV au siége d'Amiens, suivant un

certificat du 18 octobre 1597. Il fut émancipé par acte rendu en la justice de Charmoille le 19 février 1613, à l'effet de jouir de tous ses biens et d'être payé des deniers dotaux qu'on lui avait promis lors de son mariage avec damoiselle Eve DE SALIVE, fille de feu généreux seigneur Adrien de Salive, seigneur de Montjustin, et de damoiselle Isabelle de Mandre. Jacques de Montarby est qualifié homme d'armes de la compagnie de la Reine dans une procuration qu'il donna le 12 juin 1616, et mourut peu avant le 3 janvier 1622, date de l'élection de tutelle de ses enfants, nommés :

DE SALIVE : palé d'or et d'azur ; au chef d'azur, chargé de 3 coquilles d'or.

1°. François de Montarby, lieutenant de la compagnie de Bapaume, blessé mortellement à la défaite d'un quartier espagnol, entre Bapaume et Arras au mois de décembre 1650 (*Gazette de France* du 18) ;

2°. Louis, qui suit ;

3°. Jean de Montarby ;

4°. Elisabeth de Montarby ;

5°. Marguerite de Montarby, alliée avec Claude-Louis *de Lavaux*, baron de Lavaux et de Vrecourt, seigneur de Pont-Pierre, etc.

6°. Jeanne de Montarby, vivante le 12 mars 1642.

IX. Louis DE MONTARBY, chevalier, seigneur de Dampierre, fit la campagne de Catalogne sous le prince de Condé, en 1647, en qualité de lieutenant de la compagnie du baron de Talmey. Le 28 avril de cette année, par contrat passé devant Étienne, notaire à Buxières, bailliage de Chaumont, il avait épousé damoiselle Catherine d'ELTOUF DE PRADINES, dame de Poinson, fille de Nicolas d'Eltouf de Pradines, chevalier, seigneur de Poinson, et de Poincenot, et de dame Catherine Tabourot. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, avec François de Montarby, chevalier, seigneur de Fréville, son cousin, par jugement de M. Caumartin, intendant de Champagne, du 4 juin 1670. Ses enfants furent :

D'ELTOUF : écartelé d'argent et de sable ; à la bordure engrêlée de gueules, qui est *de Pradines* ; sur le tout d'or, à 2 chevrons de sable et au lambel de gueules, qui est *d'Eltouf*.

1°. Nicolas, I[er] du nom, dont l'article suit ;

2°. Jean-Baptiste de Montarby, enseigne des vaisseaux du Roi ;

3°. Catherine de Montarby, chanoinesse de l'abbaye de Clervaux à Metz ;

4°. Edmée de Montarby, dame de Saint-Pierre de Metz ;

5°. Autre Catherine de Montarby, religieuse à la Visitation à Langres.

X. Nicolas DE MONTARBY, Ier du nom, seigneur de Dampierre, de Poinson et Poincenot, capitaine au régiment de Grancey, cavalerie, aide-de-câmp des armées du Roi, et capitaine des gardes du comte de Choiseul, lieutenant-général commandant les armées du Roi en Allemagne, réunit, en 1688, toutes les portions de la terre de Dampierre possédées par les branches collatérales. Il mourut en 1691, laissant de son mariage avec Anne THIELLEMENT : THIELLEMENT :

1°. Nicolas, IIe du nom, qui suit;
2°. N..... de Montarby, mariée avec N..... *de Saint-Blaise*, baron de Changy;
3°. Catherine de Montarby, morte sans alliance vers 1742.

XI. Nicolas DE MONTARBY, IIe du nom, chevalier, seigneur de Dampierre, et en partie de Poinson, de Poincenot, etc., baron de Valfroicourt, mousquetaire du Roi en la seconde compagnie, ayant survécu à ses enfants, et voulant conserver dans sa maison la seigneurie de Dampierre qu'elle possédait depuis plusieurs siècles, en fit donation, par contrat du 27 juillet 1760, à Étienne-Louis de Montarby, seigneur en partie de Charmoille, son parent. Il avait épousé Louise DE TISSART DE ROUVRES, fille d'Alexandre de Tissart, écuyer, seigneur de Rouvres, et de Madelaine Brûlart. Elle l'avait rendu père de : DE TISSART : de gueules, à 3 croissants d'or.

1°. N..... de Montarby, officier d'infanterie, mort en Bavière en 1741, servant sous le maréchal de Broglie;
2°. Catherine de Montarby, née en 1736, morte sans alliance au mois de juillet 1760.

SEIGNEURS DE FRÉVILLE, DE CHARMOILLE, etc.

VII. Jacques DE MONTARBY, écuyer, seigneur de Fréville et d'Arbloy, en partie, fils puîné de Philippe de Montarby, IIe du nom, chevalier, seigneur de Charmoille, de Fréville et d'Épinant, et d'Edmée Chapon, dame d'Arbloy, reçut conjointement avec François de

Montarby, son frère aîné, le 5 mars 1584, une quittance de Gabriel de Monestier, écuyer, seigneur de Crépy, en partie, mari de damoiselle Anne de Montarby, leur sœur, et mourut en 1587. Mahaut DE MERLET, sa veuve, comme gardienne noble de leurs enfants mineurs, passa une obligation, le 17 janvier 1589, devant Gironnet, notaire à Langres, au profit de François de Montarby, seigneur d'Épinant, d'une somme à laquelle son mari s'était engagé envers le couvent de Clervaux à Metz, pour Huguette et Yolande de Montarby, leurs sœurs. Mahaut de Merlet paraît avoir survécu peu de temps à cet acte, puisque, suivant un jugement rendu au bailliage de Troyes le 8 janvier 1596, la garde noble de ses enfants était exercée par François de Montarby, son beau-frère. Leurs noms sont :

DE MERLET : échiqueté d'or et de gueules.

1°. Chrétien, dont l'article suit;
2°. Jean de Montarby, seigneur d'Auremont, puis de Saulxure, conseiller d'état, écuyer, puis maître d'hôtel de Charles III, duc de Lorraine, en 1636, marié avec Perrette *d'Orgain*, fille de Christophe d'Orgain, seigneur de Villers-en-Haye, et d'Amprosne Héraudel. Le 2 mai 1622, Perrette d'Orgain, femme de Jean de Montarby, transigea avec sa mère, qui était alors remariée avec François des Noyers, seigneur de Bréchainville, maître d'hôtel du prince de Vaudémont (1). Il fut tué au siége de la Motte près Bourmont;
3°. Anne de Montarby, mariée, par contrat de l'année 1596, avec Pierre *Montareul*.

VIII. Chrétien DE MONTARBY, écuyer, seigneur de Fréville, de Montchan et de Dampierre en partie, transigea de concert avec son frère, par acte du 10 février 1610, passé devant Cornibert, notaire en la prévôté de Nogent-le-Roy, avec François de Montarby, seigneur d'Épinant, Claude-François de Montarby, seigneur de Valfroicourt, Thibault de Montarby, Madelaine de Montarby, veuve de Gaspard de Montarby, seigneur de Louvigny, comme tutrice de Philippe et Jean de Montarby, ses enfants, sur un différent qu'ils avaient avec Huguette de Montarby, au sujet d'une

(1) Généalogie de la maison des Noyers, produite devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, au mois de décembre 1668.

donation que lui avait faite Claude de Montarby, seigneur de Dampierre, son mari. Chrétien avait épousé par contrat du 13 novembre 1607, passé devant Courtier, tabellion au bailliage de Nancy, damoiselle Marguerite DE BEAUVAIS, fille de Louis de Beauvais, écuyer, seigneur de Montigny, lieutenant au gouvernement de Clermont, et de damoiselle Françoise de Lespine, assistée de haut et puissant seigneur Claude d'Anglure, chevalier, seigneur de la principauté d'Amblise, baron de Bourlemont et de Buzancy, etc. De ce mariage sont nés :

DE BEAUVAIS : d'argent, à 3 pals de gueules.

1°. François, qui suit ;
2°. Renée de Montarby, religieuse en l'abbaye de l'Etanche en 1622.

IX. François DE MONTARBY, chevalier, seigneur de Fréville, de Charmoille, d'Ozières et de Lanne, en partie, fit un échange, le 15 novembre 1641, avec Louis de Montarby, seigneur de Dampierre, qui lui céda la terre et seigneurie de Charmoille, pour la 6e partie de la terre de Dampierre et la somme de 1500 livres de plus value. Il fut nommé capitaine au régiment de Francières, infanterie, par commission du 20 novembre 1644. Il s'était marié, par contrat du 22 février 1636, passé devant Procureur et Guinay, notaires en la sénéchaussée de la Motte de Bourmont, avec damoiselle Amprosne DE SARRAZIN, morte en 1671, fille d'honoré seigneur Jean de Sarrazin, écuyer, seigneur de Germainvilliers, lieutenant au gouvernement de la Motte de Bourmont, et d'honorée dame Marguerite de Hay, assistée d'honoré seigneur Antoine de Sarrazin, son frère, seigneur de Poligny, gentilhomme servant du duc de Lorraine, et de René, seigneur de Roncourt et de la maison forte de Malaincourt. François de Montarby fut maintenu dans sa noblesse avec Louis de Montarby, seigneur de Dampierre, par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne, du 4 juin 1670. Il laissa :

DE SARRAZIN : coupé au 1 d'argent, au léopard lionné de gueules ; au 2 d'azur, à l'étoile d'or.

1°. Claude-Antoine, dont l'article suit ;
2°. Antoine-François de Montarby, chevalier, seigneur de Fréville, qui fut lieutenant au régiment de Bouillon, cavalerie, et

se maria, par contrat du 31 mars 1683, avec Jeanne *de Sommyèvre*, fille de messire François de Sommyèvre, chevalier, seigneur de Bussy, et de dame Jeanne le Clerc. Tous deux moururent dans le mois de février 1705, sans postérité;

3°. Jean de Montarby, } gardes du corps du Roi, compagnie
4°. Joseph de Montarby, } de Luxembourg, en 1674;

5°. Françoise de Montarby;

6°. Marie de Montarby;

7°. Amprosne de Montarby.

DE LAVAULX : de sable, à 3 tours d'argent.

X. Claude-Antoine DE MONTARBY, chevalier, seigneur de Fréville, de Lanne et de Charmoille, en partie, baptisé le 7 septembre 1638, épousa, par contrat du 9 décembre 1677, passé devant Charbonnet et Procureur, notaires au bailliage de Bassigny, Catherine-Blanche DE LAVAULX, fille de Claude-François de Lavaulx, seigneur de Vrécourt et de Charmont, en partie, conseiller et maître-d'hôtel de madame la duchesse d'Orléans, et de Françoise Bon-de-Hazelach. Claude-Antoine de Montarby fit foi et hommage au Roi pour la terre de Charmoille le 25 décembre 1682. Il eut pour fils Jean-Baptiste, qui suit.

MILLET : de gueules, à 5 losanges d'argent en croix.

XI. Jean-Baptiste DE MONTARBY, chevalier, seigneur en partie de Charmoille, né le 17 novembre 1696, capitaine au régiment d'Agénais, infanterie, épousa, par contrat du 18 août 1726, passé devant Larcher, notaire royal à Beaune, Marguerite MILLET DE MARCILLY, fille de Claude Millet, écuyer, seigneur de Marcilly, capitaine de cavalerie, et de Françoise de la Ronce, dame de Cercy. Jean-Baptiste de Montarby rendit foi et hommage au Roi pour la terre de Charmoille le 28 août 1722, et laissa de son mariage deux fils et deux filles :

1°. Etienne-Louis, qui suit;

2°. Claude-Antoine de Montarby, chanoine de l'église de Langres;

3°. Françoise de Montarby, religieuse Ursuline à Langres;

4°. Catherine-Joséphine de Montarby.

XII. Étienne-Louis DE MONTARBY, chevalier, seigneur de Charmoille, puis, en 1760, de Dampierre, de Poinson et de Poincenot, par donation de Nicolas de Montarby, chef de la branche aînée, dont il recueillit les biens et les droits, capitaine au régiment de Montmorin (depuis régiment de l'Ile de France) par commission du 1[er] août 1747, servit pendant dix-huit ans et se trouva aux batailles de Fontenoy, de Raucoux, de Lawfeldt, etc., fut blessé au siége de Berg-op-Zoom, et fit la guerre de Corse. Les 11 août 1760 et 20 nov. 1766, il fit foi et hommage au Roi, et fournit l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Dampierre. Lui et sa femme ont péri victimes du tribunal révolutionnaire de Paris, le 12 juillet 1794. Il avait épousé, par contrat du 22 novembre 1763, passé devant Jean-Louis Dubois, notaire à Langres, Gabrielle DE ROSE (1), fille de François-Nicolas, marquis de Rose, seigneur de Dammartin, d'Avrécourt, de Maulin et autres lieux, et de Gabrielle-Antoinette de Pouthier. De ce mariage sont issus*:

DE ROSE : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent.

1°. Nicolas-Laurent, dont l'article suit;

2°. Louis-Charles-Marie de Montarby, né le 9 décembre 1770, admis chevalier de l'ordre de Malte au prieuré de Champagne, par bref de minorité du 10 février, confirmé le 6 mars 1771, page de madame la princesse de Conty en mai 1784, sous lieutenant de remplacement au régiment de Navarre, infanterie, le 17 déc. 1786, sous-lieutenant en pied le 10 sept. 1788. Le 11 nov. 1789 il obtint un congé pour aller à Malte faire ses caravanes. Il fut nommé lieutenant de grenadiers dans le même corps (alors 5[e] régiment d'infanterie) le 15 septembre 1791, et donna sa démission le 15 octobre de la même année. Émigré à cette époque, il rejoignit l'armée des princes, frères du Roi, sous les ordres desquels il a fait la campagne de 1792, et a été blessé au pied droit au siége de Thionville. Le chevalier de Montarby est rentré en France en 1800. Il a épousé, le 20 octobre 1801, par contrat passé devant Claudau, notaire à Fontaine-Française, Louise-Françoise-Césarine *de Valous*, fille de François-César de Valous, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, V. T. IV. add. 9

(1) D'une ancienne famille noble, originaire d'Allemagne, et qui, dès l'année 1353, a fondé le grand hôpital de Meaux, fondation augmentée par les descendants de cette famille en 1370, 1383 et 1415. Guillaume Rose, prédicateur des rois Charles IX et Henri III, nommé évêque de Senlis en 1582, en était issu. (*Lettres patentes du titre de marquis de Rose, du mois d'août* 1719.)

infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Barbe Quirot. De ce mariage sont issus :

A. Antoine-Barbe-Charles-Laurent de Montarby, né le 13 juillet 1802. Il est entré à Saint-Cyr le 12 novembre 1820, a été nommé sous-lieutenant au 1[er] régiment de dragons (Calvados) le 1[er] octobre 1822, puis sous-lieutenant au 1[er] régiment de grenadiers à cheval de la garde-royale le 22 juin 1828;

B. Amélie-Claude-Gabrielle de Montarby, née le 4 mars 1805 ;

3°. Jean-Antoine de Montarby, né le 3 septembre 1780, breveté page du grand-maître de l'ordre de Malte. Il entra au service dans le 9[e] régiment de dragons le 27 mars 1803, fit 2 campagnes sur les côtes, puis les campagnes d'Autriche en 1804 et 1805, de Prusse et de Pologne en 1806 et 1807, d'Espagne en 1808, d'Autriche en 1809, de Russie en 1812, de Saxe en 1813, de France en 1814 et de Belgique en 1815. Après avoir successivement passé par tous les grades il est devenu chef d'escadron capitaine dans les dragons de la Vieille-Garde. Membre de la Légion-d'Honneur, il a été fait officier dans le même ordre sur le champ de bataille en 1814, et la même année il a été créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Dans les nombreuses affaires où il s'est trouvé il a reçu plusieurs blessures et contusions, et a eu quatre chevaux tués sous lui. Il a épousé, 1° par contrat du 30 décembre 1817, passé devant Vingtain, notaire à Paris, Marie-Claudine-Louise *Ferroussat*, veuve du baron Maupetit, maréchal de camp; 2° par contrat du 13 juin 1825, passé devant Vincent, notaire royal à Dampierre, Charles-Benigne-Gertrude *de Simony*, fille de Jean-Félix de Simony, chevalier. Il a eu ;

Du premier lit :

A. Antoine-Louis-Claude de Montarby;

B. Albert de Montarby, décédé;

Du second lit :

C. Oswald-Benigne de Montarby;

D. Hedwige-Marie de Montarby.

4°. Jeanne-Claude-Eléonore de Montarby;

5°. Gabrielle-Josèphe-Euphrasie de Montarby;

6°. Marie-Thérèse de Montarby.

XIII. Nicolas-Laurent, comte DE MONTARBY, né au château de Dampierre, près Langres, le 10 août 1769, entra à l'école royale militaire de Paris, le 22 octobre 1784, en qualité de cadet gentilhomme, et fut nommé sous-lieutenant de remplacement dans le régiment

oyal, dragons, le 27 août 1787. Le 15 décembre suivant
fut reçu chevalier de l'ordre royal, militaire et hos-
italier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-
azare de Jérusalem, et fut nommé le 15 septembre
788 sous-lieutenant en pied dans le même régiment
ue commandait M. le duc de Choiseul-Stainville, pair
e France, son parent. Il passa, avec le même grade,
u mois de novembre 1791, dans la cavalerie de la
arde de Louis XVI. Il avait été détaché pour l'expé-
ition de Nancy le 31 août 1790. Au 10 août 1792, il
onna des preuves de sang-froid et de dévouement dans
s rangs des Suisses, lors de l'invasion du château des
uileries par les révolutionnaires. Sorti de France après
es massacres des 2 et 3 septembre, il rejoignit immé-
iatement l'armée de Condé, où il fit les campagnes de
792 et 1793, et partie de celle de 1794. Il termina
ette campagne et fit celle de 1795, en qualité de ca-
itaine d'une compagnie dans le régiment de dragons
u duc de Choiseul-Stainville, à la solde britannique,
t fut employé à l'expédition de Quiberon. Après le
aufrage du duc de Choiseul à Calais, et le licencie-
nent de son corps, le comte de Montarby passa dans
es hussards de Rohan (1). Rentré en France en 1800,
l fut nommé capitaine dans les gardes d'honneur par
écret du 26 mai 1813 et fit cette campagne et celle de
814. Le 27 juillet et 26 octobre 1814, Louis XVIII
e nomma commandant du 4e bataillon du régiment
l'Angoulême destiné à former la garnison de Bourbon,
vec grade de lieutenant colonel, et chevalier de l'ordre
oyal et militaire de Saint-Louis. En 1815, il refusa
le rendre l'Ile-Bourbon aux Anglais, qui vinrent l'at-
aquer dans le mois d'octobre, par suite de l'usurpation
les *cent-jours*. Il y maintint le pavillon blanc et con-
erva cette colonie au roi de France. Sa conduite lui
valut, le 31 juillet 1816, la croix de chevalier de la
légion d'honneur, qui lui avait été offerte dans la der-
nière campagne, sur le champ de bataille d'Hanau,

(1) Certificat de M. le duc de Choiseul-Stainville, du 17 juillet
1814.

et le grade de colonel, auquel l'avait promu le 18 août 1815, M. Bouvet de Lozier, maréchal de camp, commandant en chef de la colonie, fut confirmé par le Roi le 11 mars 1817. Le comte de Montarby se trouvait à cette dernière époque à Paris. D'après sa demande au ministre de la marine, d'être employé dans son nouveau grade aux colonies, et sur une apostille des plus honorables de S. A. R. *Monsieur* (aujourd'hui S. M. Charles X), il fut nommé commandant militaire à la Martinique, par brevet du 13 août de la même année 1817. L'avoyer et le conseil de Lucerne lui ont décerné, le 13 mars 1820, la médaille suisse pour la journée du 10 août 1792. Le comte de Montarby était décédé à la Martinique le 8 novembre 1818. Il avait épousé, au mois d'avril 1802, Joséphine DU PONT DE COMPIÈGNE, décédée à Paris le 30 mars 1821, et en avait eu trois enfants :

DU PONT DE COMPIÈGNE : de sable, au levrier d'argent, colleté de gueules ; au chef d'or, chargé d'une aigle issante d'azur.

1°. Adolphe de Montarby, mort six semaines après sa naissance ;

2°. Elisa de Montarby, décédée le 14 novembre 1822 ;

3°. Maria de Montarby, morte à la Martinique au mois de mai 1818.

ERRATA :

Pag. 2, ligne 8, après *de Vaudray*, ajoutez : *de Choiseul-Stainville de Raigecourt*, etc., etc.
Pag. 3, lig. 5, la terre de Vesines, *lisez* : la terre de Vesaignes.
Pag. 6, lig. 33, Villers-en-Azois, *lisez* : Villars-en-Azois.
Pag. 7, lig. 27, Tombeaufontaine, *lisez :* Combeaufontaine.

D'ORO,

Seigneurs D'ORO, DE LÉON, *vicomtes* DE SAINT-MARTIN, *barons* DE RION, et DE LA HORIE, etc., *marquis* DE PONTONX, *en Gascogne.*



ARMES : *écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules, à 3 pals d'or; sur le tout d'argent, à l'aigle, au vol abaissé de sable, becquée et armée de gueules.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

LA maison d'ORO, de noblesse d'ancienne extraction de Guienne, a pris son nom d'une terre seigneuriale située dans la paroisse de Saugnac, au diocèse de Dax. Cette terre avait pour chef-lieu, au commencement du 14e siècle, un château du même nom, comme on le voit par des lettres d'Édouard II, roi d'Angleterre, données à Westminster le 12 mai 1316, à la requête de Guillaume-Arnaud *d'Oro*, seigneur du château d'Oro, pour faire informer sur une pétition des villes de Pommiers, de la Barthe, etc. (*Catalogue des Rôles gascons conservés à la Tour de Londres*, t. I, p. 48).

Raimond-Arnaud, seigneur *d'Oro*, est nommé parmi les seigneurs qui suivirent le parti de Pierre d'Albret, seigneur de Guissen, dans la guerre qu'il soutint contre Arnaud-Guilhem, seigneur de Gramont et ceux de sa maison, guerre pour laquelle toute la noblesse de la Navarre et du Béarn fut armée. Il est nommé dans le traité qui y mit fin le 28 juin 1348. (*Copie certifiée par M. de Bréquigny, le* 18 *décembre* 1786, *aux Archives de M. de Courcelles.*)

On trouve dans les registres de l'église cathédrale de Dax, et dans ceux de l'hôtel-de-ville, à commencer depuis l'année 1259, que les maires ont toujours été choisis parmi la noblesse la plus ancienne et la plus illustre, tant que les élections ont duré. Ce fait est justifié par la qualification *en* équivalente à celle de *don*, en Espagne, qu'on mettait dans ces temps reculés devant les noms des personnes nobles. Dans les actes publics, les noms des maires de Dax étaient placés après ceux du Roi, du duc de Guienne et de l'évêque. On trouve dans les mêmes archives que :

L'inventaire des titres de la maison d'Oro existe dans les manuscrits de l'ancien cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, à la Bibliothèque du Roi.

N. . . . .

I. Gausserand (*en Guassaren*), seigneur D'ORO, fut élu maire de Dax au mois d'août 1400, sous le règne de Henri IV, roi d'Angleterre et duc de Guienne. Il eut pour fils :

DAGÈS : d'azur, à l'épée ou dague d'argent.

II. Jean D'ORO, Ier du nom, seigneur d'Oro, qui épousa, vers l'an 1460, Marguerite DAGÈS, fille de noble Louis Dagès, et de Marie de Poyloault. Ils ont laissé :

1°. Pierre, Ier du nom, qui suit;

2°. Catherine d'Oro, mariée en présence de son frère, par contrat du 27 avril 1486, passé devant Barthélemi de Boneffa, notaire du diocèse de Dax, avec Jérôme *de la Broisse*, fils de Tomalin de la Broisse (*de Bruessa*).

III. Pierre (*Pès*) D'ORO, Ier du nom, damoiseau, seigneur d'Oro, épousa, par contrat passé devant Barthelemi de Farges, notaire à Montolieu, le 11 janvier 1490 (*v. st.*) Françoise DE MONTOLIEU, qui fut assistée par Marguerite de Castelpugnon, sa mère, et par noble Jean, seigneur de Montolieu, son frère. Le 14 mars 1495 (*v. st.*), Pierre d'Oro reçut de Jérôme de la Broisse, son beau-frère, quittance de la somme de 100 francs bordelais, montant de la dot qu'il avait constituée à Catherine d'Oro, sa sœur. Pierre d'Oro mourut avant le mois d'août 1515. Le 27 octobre 1532, Françoise de Montolieu, sa veuve, fit son testament par lequel elle demanda à être inhumée dans l'église de Saint-Pierre de Saugnac, au tombeau des seigneurs d'Oro, et institua son héritier universel Bertrand d'Oro, son petit-fils. Pierre d'Oro en avait eu :

DE MONTOLIEU : coupé d'or et d'azur par une fasce de gueules ; au 1 un lion naissant de gueules ; au 2 une couronne d'or.

1°. Pierre, IIe du nom, qui suit ;
2°. Françoise d'Oro, femme d'Antoine *de la Broisse*, nommé dans le testament de Françoise de Montolieu.

IV. Pierre D'ORO, IIe du nom, seigneur d'Oro, fit, conjointement avec sa mère, un accord avec les chanoines de l'église de Dax, par acte passé devant Airous, notaire, le 7 août 1515, et transigea de nouveau avec ces religieux, par acte du 10 novembre 1542, passé devant Morar, notaire, relativement à l'aliénation des fiefs du lieu d'Oro, que sa mère avait faite, sous la réserve de rachat, pour la fondation dans leur église d'une prébende, *dite* la prébende d'Arles. Sur cette seconde transaction, les religieux rendirent les fiefs d'Oro à Pierre IIe du nom, qui leur en assigna d'une valeur égale dans la paroisse de Vayre. Il avait épousé Jeanne D'ASPREMONT, fille de Pierre d'Aspremont, vicomte d'Orthez, et de Quiterie de Gramont. Leurs enfants furent :

D'ASPREMONT : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules ; aux 2 et et 3 de sable, à un ours d'or ; sur le tout de gueules, à la croix d'argent.

1°. Bertrand, Ier du nom, qui suit ;

2°. Jean d'Oro,
3°. Marguerite d'Oro,
4°. Françoise d'Oro,
} légataires de Françoise de Montolieu, leur aïeule, le 27 octobre 1532.

V. Bertrand D'ORO, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Oro, passa un accord, le 20 janvier 1555 (*v. st.*), avec Bernard de Caseneuve, bourgeois de la ville de Dax. Il fit à Bordeaux, le 21 août 1604, son testament olographe, qu'il déposa le 30 du même mois chez David du Prat, notaire à Dax, testament ouvert après sa mort le 9 mars 1609. Il avait épousé Madelaine DE NIORT, fille de Laurent de Niort, écuyer, lieutenant-général en la sénéchaussée des Landes, et de damoiselle Saubade de la Lande. Elle l'avait rendu père de :

DE NIORT : coupé, d'argent, à 3 merlettes de sable, et d'or, au chevron de gueules.

1°. Pierre, IIIe du nom, dont l'article suit;

2°. Marguerite d'Oro, mariée avec Bertrand *du Rau*, seigneur dudit lieu. Elle eut en dot 7500 livres, et son père lui légua en outre 1500 livres.

VI. Pierre D'ORO, IIIe du nom, écuyer, seigneur d'Oro, et de la maison noble de Léon par son mariage avec Françoise DE LÉON, fille unique et héritière de Fortis de Léon, écuyer, seigneur dudit lieu (chef et dernier rejeton de l'ancienne maison de Léon, près Mirande), et d'Isabeau de Dayrose. Le 30 sept. 1613, il fit son testament devant Magieu, notaire à Léon, demanda à être inhumé dans l'église de ce lieu, au tombeau des seigneurs de Léon, augmenta les donations faites par Bertrand, son père, au couvent des Carmes, et à celui de Saint-François de la ville de Dax, confia l'exécution de ses dernières volontés à Françoise de Léon, sa femme, et déclara avoir marié Marthe de Léon, sa belle-sœur, avec noble Alexandre de Castéja, écuyer, seigneur de Mistres et de Castéja. L'inventaire de ses biens fut fait devant la Lane, notaire à Bayonne, le 3 février 1614. Il laissa un fils et deux filles :

DE LÉON : d'azur, au lion d'or.

1°. Bertrand, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Jeanne d'Oro, l'aînée, } à chacune desquelles leur père légua
3°. Jeanne d'Oro, la jeune, } 4500 francs pour leur mariage.

VII. Bertrand D'ORO, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Oro et de Léon, épousa, par contrat du 22 octobre

1642, passé devant Mosqueros, notaire à Orthez, Marie DE BAURE, fille de feu noble Jean de Baure, écuyer, capitaine dans le régiment de Piémont, infanterie, et de Marguerite de Renesse, des vicomtes de Montenac et comtes de Warfusé (1). Il fit son testament devant la Faurie, notaire à Léon, le 25 février 1648, demanda à être inhumé dans l'église de Léon, en Marensin, laissa l'administration de ses biens à sa femme, et institua son héritier universel son fils unique, qui suit.

DE BAURE : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au rateau d'argent en pal; aux 2 et 3 d'azur, à une clef d'or en pal, et une biche passante du même.

VIII. Jean-Baptiste-Alexandre D'ORO, écuyer, seigneur d'Oro, baron de Rion, vicomte de Saint-Martin, etc., naquit à Léon le 9 février 1648. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, de l'année 1667, et déchargé des droits de francs-fiefs, par MM. de Bezons et de Sève, commissaires du Roi, les 10 avril 1674 et 13 juillet 1693, à raison de ses fiefs et maisons nobles d'Oro, de la Salle et de Léon, sur la production de ses titres de noblesse qui constataient sa filiation depuis l'année 1486. Il épousa, 1° par contrat du 16 juillet 1672, passé devant la Magnère, notaire en la ville de Dax, Isabeau DE BETBEDER, fille de Jean de Betbeder, secrétaire du Roi, et de Marie de Saint-Martin; 2° par contrat passé devant Rette, notaire à Dax, le 15 février 1681, Susanne, dame DE SAINT-MARTIN, et baronne de Rion, morte avant le mois d'août 1692, fille aînée de Guillaume de Saint-Martin, marquis de Pontonx, (chef de l'une des maisons les plus distinguées de la Guienne) et d'Isabeau de Lescure. Le seigneur d'Oro a eu pour enfants;

DE BETBEDER : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au chêne terrassé de sinople; aux 2 et 3 d'azur, à 3 étoiles à 6 rais d'or.

DE SAINT-MARTIN : écartelé aux 1 et 4 d'or, au sanglier de sable; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.

Du premier lit :

1°. Paulin, seigneur d'Oro et de la Salle, mort sans posterité après l'année 1731;

Du second lit :

2°. Jean-Louis, dont l'article suit;

---

(1) On peut consulter sur cette illustre maison les *Quartiers généalogiques des familles nobles des Pays-Bas*, in-4°, 1776, pp. 38, 297.

3°. Bernard d'Oro ;

4°. Joseph-Alexandre d'Oro ;

5°. Susanne-Dorothée d'Oro ;

6°. Dorothée d'Oro ;

7°. Marie-Anne d'Oro, née le 20 décembre 1683, } reçues à S.-Cyr
8°. Alexandrine d'Oro, née le 25 juillet 1685, } le 15 nov. 1695.

de Borda : écartelé, au 1 d'or, à 3 chevrons de gueules : au 2 d'azur, à un paon d'argent; au 3 d'azur, à 3 poissons d'argent en fasce l'un sur l'autre; au 4 d'or, au lévrier de gueules, colleté d'argent.

IX. Jean Louis d'Oro, chevalier marquis de Pontonx, vicomte de Saint-Martin, baron de Rion, né le 13 janvier 1682, épousa, le 5 juin 1708, Anne-Marie de Borda, fille de noble Jacques-François de Borda, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et de police au siége de Dax. Il fut déchargé du droit de francs-fiefs avec Paulin, seigneur d'Oro et de la Salle, son frère aîné consanguin, par ordonnance de M. de Pommereu, intendant en Navarre et en Béarn, du 20 octobre 1731; et, par lettres-patentes données à Versailles au mois de juin 1742, le roi Louis XV confirma en sa faveur, pour lui et ses descendants mâles, le titre de marquisat de Pontonx, qui avait été érigé en faveur de Guillaume de Saint-Martin, son aïeul maternel, par lettres-patentes du mois d'août 1651. S. M. déclare accorder cette faveur à Jean-Louis d'Oro : « en considération de sa naissance, de ses bonnes » qualités et de son ancienne noblesse, et des services » de ses ancêtres, tant paternels que maternels. » Anne-Marie de Borda survécut à son mari, et fit son testament le 21 février 1769. Ses enfants furent :

1°. Jean d'Oro, marquis de Pontonx, vicomte de Saint-Martin, baron de Rion, etc., né le 29 septembre 1713, reçu page du Roi en la grande écurie le 2 juin 1728, marié, le 18 novembre 1736, avec Marguerite *de Ville*, de Bayonne. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Maixant de Bordeaux le 20 septembre 1764, et ne laissa qu'une fille, dont la succession échut à Henri d'Oro, son oncle ;

2°. Henri, qui a continué la postérité ;

3°. Susanne d'Oro, } religieuses ursulines à Dax ;
4°. Marthe d'Oro, }

5°. Dorothée d'Oro, qui était veuve, en 1769, de M. *de Laurens*, seigneur de Hescular ;

6°. Marie d'Oro, qui était veuve à la même époque de M. *Barret*.

X. Henri d'Oro, chevalier, marquis de Pontonx,

vicomte de Saint-Martin, baron de Rion et de la Horie, seigneur de la Salle, de Léon et autres places, né le 1er décembre 1728, fut cornette, puis lieutenant au régiment de Bretagne, cavalerie, les 16 mai 1745, et 6 juin 1750. Par contrat passé devant Duprat, notaire à Bordeaux, le 9 août 1768, il épousa Marguerite-Hélène DE SENTOUT, fille de feu messire Jean-Jacques de Sentout, chevalier, seigneur de Coubens, de Jonqueyres, de Languinau et autres places, et de dame Marie d'Essenault. Le marquis de Pontonx est décédé en 1809, ayant eu de son mariage :

DE SENTOUT : de sable, à l'aigle éployée au vol abaissé d'argent, becquée, membrée et diademée de gueules.

1°. Louis-Marie, dont l'article suit;

2°. Léonard-Antoine-Armand d'Oro de Pontonx, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 7 novembre 1771. Il a émigré, fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, puis la guerre d'Espagne dans le corps d'émigrés aux ordres du marquis de Saint-Simon. Enfermé avec un bataillon de ce corps dans la ville de Gironne, il y fut blessé d'un coup de feu, et fut fait chef de bataillon sur une des brèches de cette place. Il a épousé Agathe *de Laurens-Hescular*, dont il a eu :

A. Armand d'Oro de Pontonx;

B. Louis d'Oro de Pontonx;

C. Eugénie d'Oro de Pontonx;

3°. Marie d'Oro de Pontonx;

4°. Dorothée d'Oro de Pontonx, } mortes sans alliance.
5°. Delphine d'Oro de Pontonx, }

XI. Louis-Marie D'ORO, marquis de Pontonx, né le 5 octobre 1770, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré conjointement avec Léonard-Antoine-Armand d'Oro de Pontonx, son frère, en 1791, et a fait la campagne de 1792 à l'armée des princes français. Après le licenciement de cette armée, ils sont passés au service d'Espagne, et y ont fait toute la guerre dans un corps d'émigrés commandé par M. le marquis de Saint-Simon. Rentré en France, il a été nommé par le roi Louis XVIII, capitaine au 38e régiment d'infanterie de ligne, et reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1816. Il a quitté le ser-

vice en 1818, et s'est marié cette année avec Susanne-
VERGERS : Fortunée-Clara VERGERS, dont est issu :

Jean-Baptiste-Amédée d'Oro de Pontonx, né le 11 janvier 1819.

Un fragment sur cette ancienne famille est imprimé dans l'*Armorial-Général de France,* par M. d'Hozier, registre Ier, seconde partie, p. 420; et une notice est insérée dans le tom. II, p. 111 du *Dictionnaire de la noblesse,* par M. de Courcelles généalogiste honoraire du Roi.

DE PENNE,

Seigneurs Barons DE PENNE, DE CESTAYROLS, DE BELFORT, DE LA GUÉPIE, DE BALAGUIER, DE THÉMINES, *en Languedoc* et *en Quercy*.



ARMES : *D'or, à 3 fasces de sable; au chef d'hermine* (1). L'écu timbré d'un casque de banneret, orné de ses lambrequins, et sommé d'un cercle de baron.

LA maison DE PENNE (*de Penna* ou *de Penastudis*), dont les riches domaines sont passés par alliance et

(1) L'analogie des armes de la maison de Penne avec celles de la maison de Clermont-Lodève, à laquelle celle de Lauzières-Thémines s'est alliée en 1344, et qui portait : *Fascé d'or et de gueules; au chef d'hermine*, les a fait confondre par l'auteur de l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, qui, t. VII, p. 411, au lieu d'écarteler les armes de la maison de Lauzières de celles de la branche de Penne-Thémines, dont elle recueillit les biens avec clause de substitution, les a écartelées de Clermont-Lodève. Nous observerons que, indépendamment des armes propres à toute la maison de Penne, telles qu'elles sont gravées en tête de cette généalogie, plusieurs personnages de cette maison ont adopté des sceaux particuliers qui ne sont, à proprement parler, que des contre-scels. Ils représentent tantôt, et par allusion au nom, une plume en bande, quelquefois trois plumes dans la même position, avec 11 besants en orle. (*Histoire de Languedoc*, t. V, planche VI, n° 105.) Il y a aussi à la Bibliothèque du Roi plusieurs sceaux des seigneurs de Penne, où les fasces sont placées dans la partie supérieure, sur un fond d'hermine. Ces variations, quelque nombreuses qu'elles soient, se remarquent dans les sceaux de beaucoup d'anciennes familles, et particulièrement dans ceux des 12e, 13e et 14e siècles.

par substitution dans les maisons de Villemur (1) et de Lauzières, vers le milieu du 15ᵉ siècle, a pris son nom d'un ancien château situé en Albigeois, sur les frontières du Quercy. Ses seigneurs figurent avec éclat parmi la haute noblesse du Languedoc dès la fin du 11ᵉ siècle, et l'on peut attribuer à leur nombreux vasselage, et plus encore, peut-être, à la situation avantageuse de leur château, les caractères d'indépendance et d'opiniâtreté qu'ils montrèrent dans la guerre qu'ils soutinrent contre les croisés.

I. Geoffroi, seigneur DE PENNE, le premier dont il soit fait mention dans les chartes, vivait vers l'an 1060. Il fut l'un des seigneurs qui ayant accompagné à la première croisade, en 1096, Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, combattirent sous les bannières de ce prince au siége et à la prise de Nicée en 1097, d'Antioche en 1098, de Jérusalem en 1099, ainsi qu'à la bataille d'Ascalon en la même année; au siége de Tripoli en 1100, et dans différentes expéditions que les chrétiens firent contre les infidèles. Geoffroi de Penne fut aussi présent au codicille que le comte de Toulouse fit au Mont-Pèlerin, en Syrie, le 31 janvier 1105. (*Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, t. II, p. 338, et *preuves, colonne* 366.) Geoffroi, seigneur
N. . . . . . de Penne, eut pour fils :

1°. Raimond, Iᵉʳ du nom, dont l'article suit;

2°. Guillaume de Penne, mort avant l'année 1139, laissant d'une dame nommée *Berengère*, sa femme, deux fils :

A. Guillaume de Penne,
B. Ameil de Penne,
} qui rendirent hommage en 1139 à Roger, vicomte de Carcassonne, pour ce qui leur appartenait dans le château de Penne, en présence de Guillaume de Penne, *le Chauve;*

3°. Pierre de Penne, décédé avant l'an 1109. Pierre-Guillaume de Penne, son fils, issu de son mariage avec une dame nommée *Guiberge,* rendit hommage au même vicomte de Car-

---

(1) Voyez dans ce volume la généalogie de la maison DE VILLEMUR.

cassonne en 1139, pour la portion qui lui appartenait dans le château de Penne ;

4°. Pons de Penne, qui vivait en 1139 ;

5°. Aldegarius de Penne, chanoine de Beziers, puis évêque d'Alby vers l'an 1108. Ce prélat donna à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières l'église de Saint-Remy de Lautrec, où l'on érigea depuis un prieuré conventuel, qui dans la suite fut sécularisé et changé en collégiale.

II. Raimond, Ier du nom, seigneur DE PENNE, donna, vers l'an 1109, son château de Penne en alleu à Bernard-Aton, vicomte de Beziers et de Carcassonne, et le reprit ensuite de lui en fief, du consentement d'Aldegarius, évêque d'Alby, de Géraud-Bernard, Deusdet et Guillaume de Penne, neveux de ce prélat et fils de Raimond. (*Histoire de Languedoc, ibid. preuves, colonne* 485.) Il paraît qu'avant cette époque, où la maison de Penne se soumit à l'hommage envers les vicomtes de Beziers, elle possédait en toute suzeraineté ses domaines. Raimond, Ier du nom, avait épousé *Béatrix*, de laquelle il eut : N. . . . . .

1°. Geraud de Penne,
2°. Bernard de Penne,
3°. Deusdet de Penne,
4°. Guillaume de Penne, } qui donnèrent leur approbation à la reprise en fief du château de Penne, des vicomtes de Beziers, par leur père vers l'an 1109, et moururent avant l'année 1139. On ignore si quelqu'un d'eux a laissé postérité ;

5°. Raimond-Ameil de Penne, vivant en 1139 ;

6°. Olivier, Ier du nom, qui a continué la descendance.

III. Olivier, Ier du nom, seigneur DE PENNE, en partie, chevalier, rendit hommage, en 1139, avec Raimond-Ameil, son frère aîné, à Roger de Beziers, vicomte de Carcassonne, et à la vicomtesse Cécile, sa mère, veuve du vicomte Bernard-Aton, pour tout ce qu'ils possédaient en commun dans le château de Penne, en présence de Bernard-Rigal de Cadelan, d'Adhémar de Vassal, de Pons de Penne, du vicomte Aton, de Guillaume de Cavag et de Maffré de Montels. (*Histoire de Languedoc, ibid.*) L'an 1142, le vicomte Isarn de Saint-Antonin ayant envahi le château de

Penne, Alfonse, comte de Toulouse, par l'article 2 d'un traité de paix et d'alliance qu'il fit avec Roger, vicomte de Carcassonne, le 26 juin, s'engagea à forcer le vicomte Isarn à faire remise au vicomte Roger du serment de fidélité qu'il avait exigé des seigneurs et chevaliers de Penne. Olivier, Ier du nom, fut encore présent à la vente du château de Brusque, en Rouergue, faite, au mois de juin 1156, à Raimond-Trencavel, vicomte de Beziers, par Adhémar et Arnaud, vicomtes de Bruniquel. (*Ibid. p.*482, *preuves, col.* 498, 500 *et* 560; *Château de Foix, cart. caisse.* 15.) Olivier de Penne eut deux fils :

N. . . . . .

1°. Raimond-Guillaume qui suit :

2°. Bertrand de Penne, qui, par charte du mois d'avril 1223 (*v. st.*), céda à l'abbaye de Bolbonne toutes les prétentions qu'il avait sur ce monastère. (*Recueil du président Doat*, tom. V. p. 312, *à la Bibliothèque du Roi.*) Il fut père de :

A. Frotaire de Penne, chevalier, qui figure parmi les seigneurs qui, le 15 juin 1255, écrivirent une lettre au Roi contre les évêques de la province, lesquels prétendaient n'être pas tenus à suivre l'armée du Roi, soit par eux-mêmes, soit par leurs vassaux, affirmant que les prélats de la province de Narbonne et de la sénéchaussée de Carcassonne et de Beziers, avaient servi plusieurs fois avec leurs gens dans les armées du Roi commandées par les sénéchaux, et qu'ils avaient servi entre autres dans celle du comte de Montfort. On formait alors le siége de Quéribus au pays de Fenouillèdes. Frotaire de Penne y assista : la place fut prise la même année. Ce seigneur vécut jusqu'après l'année 1258, date d'un acte relatif à Pierre, Bertrand, Isarn et Amalric de Lautrec, auquel il fut présent. (*Hist. de Languedoc*, t. III, p. 483, *preuves*, col. 494, 535; *Archives du domaine de Montpellier*, act. ram. liasse 8, n° 6, acte 11.) On juge par l'ordre des temps que Frotaire de Penne eut pour fille :

Ameille de Penne, laquelle vendit au Roi, en 1282, les droits qu'elle avait sur la terre de Penne. (*Trésor des Chartes*, vol. V, *Toulouse*, partie II, 14e sac, n° 105.);

B. Raimond-Guillaume de Penne, chevalier, qui demeurait à Gaillac lorsqu'il prêta serment de fidélité au Roi en 1242. Par charte du 17 des calendes de juillet 1249, il restitua à l'évêque d'Alby les dîmes de la paroisse de Saint-Martin de Mauriac, qu'il avait acquises de Bertrand de Gaillac, son beau-frère. (*Recueil de Doat*, tom. VI. p. 41.);

C. Jourdain de Penne, qui fut présent, le 16 des calendes

de janvier 1236, à l'hommage rendu à Jean de Montlaur, évêque de Maguelonne, par Jacques, roi d'Aragon et de Majorque. (*Ibid.*, *preuves*, col. 379; *Trésor des Chartes du Roi*, *Maguelonne*, n° 18.);

D. Gautier de Penne, chevalier. L'official de Clermont, par sentence de l'année 1244, rendue en présence de Guillaume et de Geraud de Murat, chevalier, prononça sur un différent qui existait entre Gautier de Penne et Pierre de Barasc, chevaliers. (*Archives du château de Vernines*, en Auvergne.) Gautier de Penne mourut avant l'année 1258;

E. Antoine de Penne qui, par sentence du bailli de Cahors de l'année 1246, fut condamné à payer à Fortanier de Gourdon la somme de 240 livres tournois. (*Archives du château de Cenevières*, en Quercy.) On lui donne pour fils :

Guillaume de Penne, damoiseau, co-seigneur de Mier, vivant en 1285;

F. Bertrand de Penne, qui vivait en 1258.

IV. Raimond-Guillaume, seigneur DE PENNE, fut présent à l'engagement du pays de l'Arssaguès, fait à Raimond, comte de Toulouse, par Guillaume, comte de Rodez, au mois de mars 1207. On ignore le nom de sa femme. Tout ce qu'on sait c'est qu'elle fut célébrée par Raimond-Jourdain, vicomte de Saint-Antonin, habile troubadour. Ce vicomte, blessé dans une bataille en 1203 suivant Nostradamus, ayant passé pour mort, la dame de Penne en conçut tant de chagrin qu'elle sortit du pays et embrassa l'ordre des hérétiques. (*Histoire de Languedoc*, t. *III*, p. 327, *et preuves*, *col.*, 210; *Trésor des Chartes de Toulouse*, *sect.* 13, *n°* 46.) Raimond-Guillaume, seigneur de Penne, ne vivait plus en 1219. Ses enfants furent : N. . . . . . .

1°. Olivier, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Bernard de Penne, chevalier qui, l'an 1225, fut l'un des témoins de la promesse de mariage entre la fille de Mainfroi de Rabastens, et Bertrand, frère du comte de Toulouse, puis de l'accord conclu, au mois d'octobre 1231, entre Raimond, VIIe du nom, comte de Toulouse, et Raimond, abbé de Gaillac. Par charte des ides de juin 1251, passée à Montauban, en présence de Robert de Saint-Clair, de Pierre de Voisins, de Simon de Claret, de Philippe d'Aubonne, de Sicard et Berenger d'Alaman, de Déodat et Guillaume de Barasc, de Bertrand et Hugues de Cardaillac, de Pons-Ameil de Causac, de Pons de Rabastens, de Guillaume de Roaix, etc. Bernard et Olivier de Penne, son frère, cédèrent leur château

de Penne à Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, qui, en échange donna à Bernard le château de la Guépie, situé dans les diocèses d'Alby et de Rodez, avec l'albergement du château de Belfort, au diocèse de Cahors. Bernard de Penne est encore nommé dans une des procédures du comte Alfonse, de l'année 1267. (*Histoire de Languedoc*, tom. III, *preuves*, col. 299, 360, 489 et 581; *Trésor des Chartes*, Toulouse, sac 5, n° 66.) Après la mort de Bernard Penne, sa succession passa à ses neveux, fils d'Olivier de Penne, son frère aîné.

V. Olivier, IIe du nom, seigneur DE PENNE, chevalier, rendit hommage avec Bernard, son frère, à Raimond, comte de Toulouse, en la ville de Gaillac, le jour de la fête de saint Martin d'hiver 1219. (*Hist. de Languedoc, t. III, preuves, col.* 313, *et Mss. de Colbert, n°* 1067.) Ces deux frères firent le partage des biens de leur maison, en présence de Durand, évêque d'Alby, au mois de décembre 1230. (*Gallia christiana*, t. *I*, col. 17). Durant la guerre que les croisés firent aux albigeois, les premiers s'emparèrent du château de Penne, qui était au pouvoir d'Amauri de Montfort en 1223. Mais dans la suite, les seigneurs de Penne rentrèrent dans la possession. C'est ce qu'on voit par l'article IV des lettres par lesquelles Raimond, comte de Toulouse, se soumit au Roi de France, et promit de faire son possible pour livrer à ce prince le château de Penne d'Albigeois. Le comte n'ayant pu obtenir la remise de cette place, écrivit de nouveau au Roi le 22 avril 1243 (*v. st.*) pour en obtenir la promesse écrite, que le château serait remis au bout de cinq ans, condition sans laquelle les seigneurs et chevaliers de Penne refusaient de se rendre. (*Hist. de Languedoc, ibid, p.* 228, 438, 441.) Dans l'échange qu'Olivier et Bernard firent, en 1251, avec Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, auquel ils cédèrent le château de Penne, Olivier obtint le château de Cestayrols, avec les honneurs (hommages) du château d'Ambialet, situé dans le diocèse d'Alby. (*Ibid.*, *preuves, col.* 489.) On a pu juger par ce qui précède que le château de Penne était une des plus fortes places du Languedoc. C'est sans doute pour cette raison que l'on conservait au trésor des chartres de ce château tous les actes du

comté de Toulouse. (*Ibid. t.* IV, *p.* 2.) Olivier de Penne avait épousé, vers l'an 1245, Alpaïde DE BALAGUIER, fille du seigneur de Vabres, et sœur de Lombarde de Balaguier, femme de Dieudonné de Barasc, chevalier, seigneur de Montbrun. Ses enfants furent :

DE BALAGUIER : d'or, à 3 fasces de gueules.

1° Raimond-Ameil, dont l'article suit;

2° Bernard de Penne, damoiseau, seigneur de la Guépie en 1280, marié avec Marguerite *de Gourdon*, sœur de Fortanier de Gourdon, chevalier, à laquelle, par acte du 11 juin 1289, il constitua en dot la somme de 1000 livres tournois. (*Bureau des finances de Montauban*, somme de l'Isle, fol. 1102.) Leurs enfants furent :

A. Pons-Ameil de Penne, qualifié noble étudiant en l'université de Toulouse, dans une requête qu'il signa en 1328;

B. Ratier de Penne, prevôt du monastère de Saint-Salvy d'Alby, et bachelier en droit canonique en 1331;

C. Fortanier de Penne, archidiacre d'Alby et bachelier ès lois en 1331;

D. Bernard de Penne, archiprêtre de Saint-Cyr de la Popie et bachelier ès lois en 1331;

E. Raimond-Ameil de Penne, chanoine de Tolède en 1331;

F. Olivier de Penne, clerc du diocèse de Cahors en 1331;

G. Catherine de Penne, mariée 1° avec Ratier, seigneur *de Castelnau*, chevalier; 2° avec Hugues, IIe du nom, sire *d'Arpajon*, vicomte de Lautrec, chevalier banneret, veuf d'Hèlène de Lautrec et fils de noble baron Berenger, Ier. du nom, sire d'Arpajon. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. V. p. 891.);

Fils naturel :

H. Pierre, bâtard de Penne, ecclésiastique, vivant en 1331;

3°. Gautier de Penne, qualifié chevalier de l'armée de Flandre dans une quittance de ses appointements militaires qu'il donna sous son sceau le 27 septembre 1302. (*Original à la Bibliothèque du Roi.*);

4°. Olivier de Penne, chevalier de l'ordre du Temple. Le 20 avril 1302 il donna une quittance sous son sceau, représentant *une plume en bande, avec un chef chargé d'une croix patée.* (Ibid.) Il est nommé dans une charte du mois de novembre 1310, comme ayant été désigné par le Pape pour avoir la conduite et le gouvernement de l'hôpital d'Aubrac. (*Recueil de Doat*, t. I. fol. 277).

5°. Guillaume de Penne, chevalier, mentionné dans des actes de 1285 et 1298;

6°. Jean de Penne, chevalier, lequel, l'an 1288, était du nombre des gentilshommes qui tenaient le parlement de Toulouse au

nom du Roi Philippe le Bel. (*Hist. de Languedoc*, tom. II, *preuves*, col. 71.);

7°. Aigline de Penne, femme de Philippe *de Jean*.

VI. Raimond-Ameil DE PENNE, chevalier, seigneur de la Guépie et de Cestayrols, donna procuration, au mois de mai 1281, à Guillaume de la Tour, pour toucher en son nom la somme de 700 livres sur la vente qu'il avait faite au Roi, du terroir de Grésignac; et, dans le mois de juillet 1283, il vendit encore au Roi la 4ᵉ partie de la ville de Cazals, au diocèse de Cahors. (*Trésor des Chartes, Toulouse, 4ᵉ sac, n° 83; 9ᵉ sac, n° 51; 14ᵉ sac, n° 106.*) Il fut présent avec Bertrand, vicomte de Lautrec, et plusieurs autres seigneurs, le 5 juillet 1285, à une transaction passée entre Bertrand, vicomte de Bruniquel, et Guillaume, *dit* de Barasc, son fils, d'une part, et Gui de Roy, chanoine de Reims, et Gilles Camelin, chanoine de Meaux, commissaires du Roi : aux termes de laquelle ce vicomte et son fils cédèrent à S. M. les droits qu'ils prétendaient, à cause de leur château de Bruniquel, dans la forêt de Tulmont, moyennant 400 livres tournois de rentes, que ces deux commissaires assirent sur la même forêt. Raimond-Ameil fut l'un des ambassadeurs nommés à la mi-janvier 1294, par Raoul de Clermont, seigneur de Nesle, connétable de France, commandant en la province de Languedoc, pour aller signifier à Jean de Saint-Jean, lieutenant du Roi d'Angleterre en Aquitaine, la saisie de ce duché, et le sommer de le remettre sous l'autorité du Roi de France, sommation qu'ils firent sans succès, le 18 janvier. (*Histoire de Languedoc, t. IV, p. 47 et 79; Trésor des Chartes, quittances I, n° 1, Mss. de Coislin, n° 320.*) Raimond-Ameil de Penne, Dieudonné de Barascx et Hugues d'Arpajon avaient été institués héritiers de Dieudonné de Barasc, leur oncle, chevalier, seigneur de Montbrun, par le testament qu'il avait fait la veille de la fête de saint Matthieu 1286, et par lequel ce seigneur avait fondé un couvent de religieuses de l'ordre de Citeaux au lieu de Lissac. (*Recueil de Doat, vol. 41.*) Raimond-Ameil mourut dans

un âge très-avancé, après avoir institué son petit-fils, Bernard de Penne, fils d'Olivier, son héritier par son testament de l'année 1340. (*Archives du château de Cenevières.*) Ses enfants furent : N. . . . . .

1°. Olivier, IIIe du nom, qui suit;
2°. Ratier, Ier du nom, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après;
3°. Raimond-Bernard de Penne, damoiseau, vivant le 4 mars 1320. (*v. st.*);
4°. Agnès de Penne, mariée, vers 1290, avec Hugues *Adhémar*, chevalier, seigneur de Lombers, en Albigeois;
5° Saure de Penne, mariée vers la même époque, avec une dot de 24000 sous tournois, avec Raimond *de Bérail*, chevalier, seigneur de Cessac et de Thémines en partie. Elle mourut en 1347.

VII. Olivier DE PENNE, IIIe du nom, seigneur de la Guépie, de Belfort et de Balaguier, fit une vente à Baudouin de Mortagne, laquelle fut confirmée par charte de l'année 1318. (*Trésor des Chartes, cot. rég.* 56.) Il se rendit garant de la dot de Marguerite de Bérail, sa nièce, lors de son mariage contracté à Boissières, au diocèse de Cahors, le 15 juin 1329, avec noble Séguin de Gontaut, seigneur de Badefol. (*Archives de la maison de Hautefort.*) Olivier de Penne mourut avant le testament de son père. Il avait épousé 1° Gaillarde DE GOURDON, fille de Fortanier de Gourdon, et sœur de noble Bertrand, co-seigneur de Gourdon, auquel Olivier de Penne donna quittance, en 1300, de la somme de 100 livres tournois pour partie de la dot de cette dame (*Archives du château de Cenevières*); 2° Yolande DE BARRIÈRE. Ses enfants furent :

DE GOURDON : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 étoiles d'or en pal; aux 2 et 3 d'or, à 3 bandes de gueules.

DE BARRIÈRE : d'or, à 2 fasces de gueules, accompagnées de 6 fleurs de lys d'azur.

Du premier lit :

1°. Bernard, dont l'article suit;
2°. Armaud de Penne, auquel le Roi fit un don de 60 livres par an, suivant une charte de l'année 1340. (*Trésor des Chartes*, vol. 73, n° 108;

Du second lit :

3°. Yolande de Penne, mariée, vers l'année 1335, avec Jean *de Gourdon*, co-seigneur de Gourdon et de Cenevières.

VIII. Bernard DE PENNE, chevalier, seigneur baron de Cestayrols, de la Guépie, etc. héritier universel de Raimond-Ameil de Penne, son aïeul, en 1340, servit sous Jean, duc de Normandie, à la tête d'une compagnie de 2 chevaliers, 17 écuyers et 13 sergents, et se trouva au siége d'Aiguillon, qui fut levé le 23 août 1346. Quelques jours après, la nouvelle de la perte de la bataille de Crécy étant parvenue au duc de Normandie, ce prince marcha avec son armée au secours du Roi, son père. Bernard de Penne, chevalier, donna quittance à Agen, le 6 juillet 1348, au trésorier des guerres, pour ses appointements et ceux de 6 écuyers et 21 sergents de pied dont se composait sa compagnie, qui, aux termes de cet acte, avait servi à la garde de la ville de Monflanquin, sous le comte de l'Isle, lieutenant de Roi en Languedoc. Le 4 décembre 1349, Bernard de Penne, étant toujours à l'armée de Gascogne, obtint de Guillaume de Flavacourt, archevêque d'Auch, des lettres de répit pour Raimond d'Albenas, l'un de ses hommes d'armes. (*Histoire de Languedoc*, *t. IV*, *pp.* 259,
N. . . . . . 261 *et* 270; *registres du parlement de Paris.*) Ses enfants furent :

1°. Mathieu de Penne, seigneur en partie de la Guépie et de Cestayrols, marié, par contrat de l'année 1354, avec Aigline *de Montclar*, fille de noble Sicard de Montclar, qui lui constitua en dot 3000 livres tournois. (*Archives du château de Cenevières.*) De ce mariage sont provenus :

A. Bernard de Penne, seigneur baron de Cestayrols et de la Guépie en partie, qui eut pour fille :

Catherine de Penne, mariée, par contrat du 12 juin 1407, avec Bernard-Ameil *de Villemur*, chevalier, sire de Pailhès. (Voyez pour leur postérité la généalogie de la maison DE VILLEMUR);

B. Bernard-Ameil de Penne, chevalier, baron de Cestayrols en partie, qui, l'an 1437, substitua ses biens à Jean de Villemur, son petit neveu, en faveur de son mariage avec Bonne de Gourdon, sous la condition que Jean de Villemur et sa postérité porteront désormais le nom et les armes *de Penne*;

2°. Armand, dont l'article suit;

3°. Raimond-Bernard de Penne, qui donna au trésorier des guerres du Roi, une quittance de 50 écus d'or qui lui étaient

plus pour sa part dans le don fait aux nobles du Quercy, par le comte de Poitiers et de Toulouse. Son sceau, apposé à cette quittance du 6 mai 1359, représente : *deux fasces en chef sur un fond d'hermine.* (Bibliothèque du Roi);

4°. Arnaud de Penne, qui fut condamné à mort, au mois de mai 1369, pour avoir conspiré contre le duc d'Anjou, conjointement avec Perrin de Savoie, Amanieu d'Artigues, Nolin de Pavalhon et quelques autres capitaines que ce prince avait pris au service du Roi, et qui, dit-on, avaient formé le dessein de tuer le duc ou de le livrer aux Anglais. (*Histoire de Languedoc*, t. III, p. 340.)

IX. Armand DE PENNE, seigneur baron de Cestayrols et de la Guépie en partie, épousa, vers l'an 1356, Marquèse DE GOURDON, fille de Jean, co-seigneur de Gourdon et de Cenevières, et d'Yolande de Penne. Après la mort d'Armand de Penne, Marquèse de Gourdon épousa en secondes noces, par contrat de l'année 1371, dans lequel son père lui constitua 4000 francs d'or, noble Guillaume de Thémines, seigneur de Thémines et co-seigneur de Gourdon. (*Archives du château de Cenevières.*) Elle avait eu d'Armand de Penne, son premier mari :

DE GOURDON : comme à la p. 9.

1°. Olivier de Penne, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Guépie et de Cestayrols en partie, qui fournit au Roi son aveu, le 8 juin 1380, pour moitié des terres de Belfort et de Cestayrols, et pour ce qu'il avait à Balaguier. (*Original en parchemin à la Bibliothèque du Roi.*) Il épousa Marguerite *de Lescure*, fille de Pierre, seigneur de Lescure. Après sa mort sans postérité, ses biens passèrent dans la maison de Gourdon, branche de Cenevières, dont les membres, à dater de cette époque, ont pris souvent dans les actes le nom de Penne et les titres de seigneurs de Gourdon, de Cestayrols et de la Guépie ;

2°. Bertrand, dont l'article suit ;

3°. Alpaïde de Penne, femme d'Olivier *d'Ebrard*, seigneur de Tonnac.

X. Bertrand DE PENNE, co-seigneur de Cestayrols, fut présent, le 2 août 1390, à l'hommage fait au comte d'Armagnac par Pons de la Roquette, damoiseau, à raison d'un hôtel situé à Castelnau de Montmirail. (*Original en parchemin à la Bibliothèque du Roi.*) Il avait épousé, le 24 avril 1381 (*v. st.*) Marsibilie

DE NARBONNE: écartelé, aux 1 et 4 de gueules, qui est *de Narbonne*; aux 2 et 3 de gueules, au léopard lionné d'or, qui est *de Rodez*.

DE NARBONNE, dame de Montbazin, fille d'Amalric de Narbonne, baron de Talairan, et de Jeanne de Bousságues. En 1408, Marsibilie de Narbonne, du consentement de Bertrand de Penne, son mari, vendit à Pierre de Lestang, seigneur du Bosc-Saint-Martial, tout ce qu'elle avait à Dian et dans d'autres paroisses du diocèse de Beziers. (*Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France, par le marquis d'Aubais, t.* I, *Histoire des Guerres du Comté Venaissin, p.* 327, *col.* 1re) Bertrand de Penne paraît avoir laissé :

1°. Raimond-Ameil de Penne, chevalier, seigneur de Cestayrols en partie. Les 27 décembre 1421 et 26 décembre 1423, il fut présent à deux hommages rendus au comte d'Armagnac, comme comte de Rodez, par Jean de Pardaillan, chevalier, et noble Bègue de Léaumont. (*Bureau des finances de Montauban*, *livre rouge*, fol. 16 et 596);

2°. Agnès de Penne, mariée avec N....... *Ferrand*, seigneur de Combret, en Rouergue, qu'elle rendit père de :

Antoine de Penne, *aliàs* Ferrand, damoiseau, seigneur du château de Combret, qui, du consentement de sa mère, vendit un pré situé au terroir de Combret, par acte du 14 septembre 1457. (*Manuel de la cour de Combret*, *par Adhemar Guitard, notaire*, fol. 17, *verso*).

SECONDE BRANCHE.

VII. Ratier DE PENNE, Ier du nom, damoiseau, fils puîné de Raimond-Ameil de Penne, chevalier, seigneur de la Guépie et de Cestayrols, est nommé avec les principaux seigneurs de la sénéchaussée de Toulouse, dans l'acte de la convocation de la noblesse pour marcher avec armes et chevaux à la réduction de la ville de Lyon, laquelle fut prise, en 1310, par le roi de Navarre, fils du roi Philippe-le-Bel. Ratier de Penne vécut jusqu'après l'année 1324 (*Histoire de Languedoc, t. III, p.* 150; *Gallia christiana, t. I, col.* 25.) Il eut entre autres enfants :

N. . . . .

1°. Olivier, IIIe du nom, dont l'article suit :

2°. Roger de Penne, qui faisait partie de la compagnie de Gaston, comte de Foix, laquelle servit en France à l'armée du Roi, depuis le 10 juin jusqu'au 1er octobre 1340, et se trouva,

entre autres actions, à la défense de Tournay, assiégé, à la mi-juillet par le roi d'Angleterre. (*Hist. de Languedoc*, t. III, p. 232);

3°. Bernard-Arnaud de Penne, chevalier, qui donna quittance au trésorier des guerres, à Agen, le 30 juin 1348, pour ses appointements, et ceux de 6 écuyers et 6 sergents de pied de sa compagnie, laquelle servait dans les guerres du Roi en Gascogne. (*Titre original, à la Bibliothèque du Roi*);

4°. Raimond de Penne, qui assista, le jeudi après l'Annonciation 1346, au contrat de mariage de Pierre de Cugnac, damoiseau, avec Delphine de Gontaut, fille de Séguin de Gontaut, seigneur de Badefol;

5°. Pierre de Penne, écuyer, capitaine du château de Colombier. Le 4 avril 1349, il donna quittance pour 6 mois de ses appointements, montant à 985 livres tournois. (*Original en parchemin, à la Bibliothèque du Roi*).

VIII. Olivier DE PENNE, IIIe du nom, et Ratier de Penne, damoiseau, son père, par acte du jeudi après la Saint-Pierre 1323, reconnurent tenir en fief noble et libre du comte d'Armagnac, à cause du comté de Rodez, la portion du fief et de justice qu'ils avaient au château de Malleville, ainsi que tout ce qui était tenu d'eux en fief. (*Bureau des finances de Montauban, registre des hommages du comté de Rodez*, n° 3, *fol.* 26.) Olivier, eut pour fils Ratier, qui suit : N.

IX. Ratier DE PENNE, IIe du nom, écuyer banneret, donna quittance en cette qualité, à Jacques Lempereur, trésorier des guerres, le 6 mai 1359, de la somme de 200 écus d'or qui lui était due pour sa part dans le don fait aux nobles du Quercy par le comte de Poitiers et de Toulouse. (*Titre original à la Bibliothèque du Roi.*) Ratier de Penne fit hommage-lige au roi d'Angleterre au palais de Poitiers le 29 septembre 1363. (*Bureau des finances de Bordeaux, registre Ier, fol.* 208, *verso.*) Il est qualifié écuyer banneret, dans des lettres que lui expédia le duc d'Anjou au mois d'avril 1369 (*v. st.*), pour lui confier la garde de sa terre avec 7 écuyers de sa suite. (*Histoire de Languedoc t. IV. p.* 340.) Il avait épousé, par contrat du lundi après la Saint-Julien 1351, Hélène DE CARDAILLAC, fille de Géraud, co-baron de Cardaillac, seigneur de Thémines

DE CARDAILLAC : de gueules, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, accompagné de 13 besants d'argent en orle.

et d'Espardaillac et de Douce de Cardaillac-Varayre. (*Histoire de la maison de Cardaillac*, *in-4°*, *pp.* 46, 48.) De ce mariage sont provenus :

1°. Olivier de Penne, } morts sans postérité ;
2°. Ratier de Penne, }

3°. Jean, seigneur de Penne, chevalier, qui donna quittance sous son sceau (aux armes *de Cardaillac,* qu'il avait adoptées), le 1er décembre 1386, de la somme de 90 livres pour ses appointements militaires et ceux de 4 écuyers de sa chambre, commis à la garde et défense de la ville et du château de la Saluze. (*Original à la Bibliothèque du Roi*) ;

4°. Raimond de Penne, seigneur de Thémines, institué héritier universel par Marquès de Cardaillac, seigneur de Thémines, son oncle, le 14 décembre 1421. Lui-même n'ayant pas de postérité, appela à recueillir sa succession, par son testament du 21 juin 1451, Dordet de Lauzières, son petit neveu, à la charge, par lui et ses descendants, de quitter le nom et les armes de Lauzières, pour porter ceux de Thémines-Cardaillac et de Penne. C'est en vertu de cette substitution que les terres de Penne, de Thémines, de Cardaillac et d'Espardaillac sont passées de la maison de Penne dans celle de Lauzières-Thémines. (*Hist. des Grands Officiers de la couronne*, tom. VII, pag. 415) ;

5°. Catherine de Penne, dame de Cardaillac et de Ceiras en partie, mariée, 1° avec Jean *de Castelnau ;* 2° le 13 novembre 1398, avec Rostaing, seigneurs *de Lauzières*, fille de Raimond, IIe du nom, seigneur de Lauzières, de Montagnac et de Gignac en partie, et de Marguerite de Clermont-Lodève. Catherine de Penne fit son testament en 1444 ;

6°. Hélène de Penne, prieure de Campolinar ;

7°. Yolande de Penne, femme de Ratier *de la Fon*, seigneur de Fénairols.

DE PINDRAY,

Seigneurs de Pindray, de la Touche, de Beaupuy; de Saint-Denis, de Milsens, de Villars; du Chastenet, de Montaigon, d'Ambelle, du Bouchet, de Fontenilles; de Sainte-Croix, de Marafy, de la Sudrie, de Fremonville, etc. *En Poitou, en Touraine, en Saintonge, en Angoumois, en Périgord* et *en Lorraine.*



Armes : *D'argent, au sautoir de gueules.* Tenants : Deux sauvages. L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins, et sommé d'une couronne de marquis.

La maison de PINDRAY, originaire du Poitou, et l'une des plus anciennes de cette province, a pris son nom de la terre et seigneurie de Pindray, en la châtellenie de Montmorillon. Elle a formé de nombreux rameaux * qui se sont étendus en diverses provinces et qui tous ont pour auteur commun :

I. Josselin, qualifié sire de Pindray dans deux chartes de 1353 et 1361. Il eut pour fils Jean, Ier du nom, qui suit. N. . . . . . .

* L'un d'eux, établi en Lorraine dans le 17e siècle, s'est allié aux maisons de Livenne, de Villedon, d'Anglure, etc., etc.

II. Jean, Ier du nom, seigneur DE PINDRAY, en 1388 (1), est qualifié varlet (écuyer) dans l'acte de foi et hommage qu'il fit en 1404 (2) au comte de Poitiers pour sa terre de Pindray. Le 8 février de la même année (*v. st.*), il parut comme témoin au contrat de mariage de Perrot de la Lande, écuyer, avec
N. . . . . Hélène du Plessis (3). Il laissa, entre autres enfants :

1°. Guillaume, seigneur de Pindray en 1440. Son fils :

Antoine, seigneur de Pindray, écuyer, acquit, par acte du mois de janvier 1474, de concert avec damoiselle *Philippe*, sa femme, une rente de 25 livres tournois que leur cédèrent nobles personnes Guillaume du Puis, écuyer, seigneur de Baigneux, et damoiselle Marie de Tornier, sa femme, pour la somme de 396 livres tournois. (*Original en parchemin à la Bibliothèque du Roi.*) Antoine a eu pour fils :

Georges, seigneur de Pindray, qui n'a eu de son mariage avec Jeanne *de Bagneux*, qu'une fille :

Françoise, dame de Pindray, mariée, vers l'an 1515, avec Pierre *de Marans*, seigneur des Ormes-Saint-Martin, fils de Charles de Marans, chevalier, gouverneur de Saint-Malo, et de Guionne de Vieux. Par ce mariage la terre de Pindray est passée dans la maison de Marans ;

2°. Hugues, dont l'article suit.

III. Hugues DE PINDRAY, écuyer, tige des diverses branches par lesquelles cette maison s'est perpétuée,
N. . . . . . . a laissé, entre autres enfants :

1°. Hélie, qui suit ;

2°. Catherine de Pindray, mariée avec Hélie *du Cluzel*, qui dans des actes des années 1463 et 1465, se qualifie consul de la ville de Périgueux.

IV. Hélie DE PINDRAY, Ier du nom, écuyer, épousa,
BERTIER : vers 1485, damoiselle Marguerite BERTIER, laquelle le rendit père de (4) :

---

(1) Jugement de M. Begon, intendant de la généralité de la Rochelle, du 4 avril 1700.

(2) Mémoire sur la maison de Pindray envoyé en 1739, par M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, à M. le duc de Chastillon.

(3) Archives du château de Neuvillars ; Trésor généalogique de D. Villevieille.

(4) François de Pindray avait un frère aîné qui a formé la branche des *seigneurs* DE LA TOUCHE et DE BEAUPUY, en Touraine.

1°. François, Ier du nom, qui suit;

2°. Jeanne de Pindray, mariée avec noble Joseph *de Camain*, écuyer, habitant de la paroisse de Saint-Sulpice de Mareuil.

V. François de Pindray, Ier du nom, écuyer, seigneur de Puyacaud, épousa, par contrat du 18 mai 1527, damoiselle Antoinette André. Il fit un codicille le 19 mars 1552, et laissa, entre autres enfants :

André : de gueules, au sautoir d'argent

1°. Geoffroi, dont l'article suit :

2°. François de Pindray, qui eut pour fils :

Pierre de Pindray. Celui-ci assista, comme témoin, le 30 mai 1621, au testament de Simon de Pindray, son oncle ;

3°. Simon de Pindray, écuyer, seigneur de Marafy, paroisse du Vieux-Mareuil, en Périgord, né vers l'an 1540. Il est mentionné avec ses frères Geoffroi et François de Pindray dans un acte du 18 octobre 1564. Il eut pour femme damoiselle Catherine *de Goursac*, laquelle vivait lorsqu'il fit son testament à l'âge de 81 ans, au repaire de Marafy, le 30 mai 1621. Il ordonna, entre autres dispositions, que son corps fût inhumé dans l'église du Vieux-Mareuil, où il avait ses tombeaux, et à tout événement dans celui qu'il avait fait construire en la chapelle de Saint-Roch, qui lui appartenait; légua à sa femme, pour le cas où elle ne pourrait vivre avec ses enfants, le repaire noble de Puyfol, situé à Mareuil, à la charge de délaisser le tout à ses fils, et nomma exécuteur de ses dernières volontés Foucaud de Pindray, écuyer, seigneur d'Ambelle, son neveu. Ce testament fut modifié dans quelques-unes de ses dispositions par un codicille que fit Simon de Pindray, devant Petit, notaire royal, le 21 août 1630. Ses enfants furent :

A. Hélie de Pindray, l'aîné, écuyer, seigneur de Marafy, qui transigea, par acte du 11 avril 1638, passé devant Petit, notaire, avec Bernard de Pindray, son frère, relativement à la succession de leur père. Il est dit dans cet acte qu'Hélie de Pindray avait eu la jouissance de cette succession pendant cinq ans, en l'absence de ses frères puînés, qui étaient en Hollande, en Allemagne et à l'armée du Roi. En conséquence Hélie s'obligea à payer à Bernard la somme de 600 livres. Par contrat du 20 octobre 1641, passé au château de Royère, en Limosin, devant Piédemain, notaire, Hélie de Pindray épousa damoiselle Catherine *de Royère*, fille et assistée d'Isaac, seigneur de Royère, de Monlieu et autres places, et d'Hardouine de Sainte-Hermine. Ces époux firent un testament mutuel devant Petit, notaire royal, le 1er octobre 1660. Catherine de Royère vécut jusqu'après le 30 novembre 1678. Ils n'ont eu que des filles :

a. Marguerite de Pindray, demoiselle de Vaux, puis dame de Marafy, mariée, par contrat du 28 juillet 1664, passé au repaire noble de Marafy, devant Petit, notaire royal, en présence de messire René de la Garde, chevalier, seigneur de Saignes et de Valons,

avec messire Charles *de Maulmont*, chevalier, seigneur du Mas, habitant du château de Saint-Vic en Limosin. Hélie de Pindray et Catherine de Royère constituèrent en dot à leur fille 14,000 livres. Catherine de Royère, veuve d'Hélie de Pindray, transporta à sa fille aînée, par acte du 24 octobre 1672, la maison de Marafy, avec 10 journaux de pré-clôture et le tiers des autres biens;

b. Olympe de Pindray, femme de Jean *Saunier*, écuyer, sieur du repaire de Ferrières. Catherine de Royère, sa mère, lui fit deux donations les 2 juillet 1674 et 3 octobre 1677;

B. Bernard de Pindray, écuyer, sieur de la Sudrie, qui donna quittance de la somme de 6000 livres à son frère aîné, devant Petit, notaire, le 24 novembre 1640;

C. Pierre de Pindray, écuyer, sieur du Parc, qui donna son consentement à l'acte du 24 novembre 1640. Lui et ses frères Bernard et Hélie le jeune eurent de leur père en legs le repaire noble de Puyfol, ainsi que plusieurs maisons, jardins et héritages, et chacun 3000 livres;

D. Hélie de Pindray, le jeune, écuyer, sieur de Cheylhac, rappelé dans la transaction du 11 avril 1638, comme étant décédé à l'armée du Roi;

E. Isabeau de Pindray, femme de Pierre *Bodin*, sieur de la Roudetie, avocat en la cour de parlement;

F. Honorette de Pindray, à laquelle ses père et mère léguèrent 3200 livres;

G. Marguerite de Pindray, qui était veuve, en 1621, de Pierre *Bonneau*, avocat en la cour de parlement de Bordeaux, et juge de la juridiction de Mucidan. Son père lui légua aussi 3200 livres;

4°. Pierre, auteur de la branche des *seigneurs* DU BOUCHET, DE THEUZY et D'AMBELLE, rapportée en son rang;

5°. Plusieurs autres enfants mâles, dont l'un fut l'aïeul de :

Pierre de Pindray, écuyer, seigneur de la Forest et de Sainte-Croix, lequel acheta, par acte du 15 juillet 1669, de Jean et François de Pindray, frères, seigneurs d'Ambelle et du Bouchet, le noble repaire d'Ambelle avec ses dépendances. Il eut entre autres enfants :

A. N..... de Pindray, écuyer, seigneur d'Ambelle, de la Forest et de Sainte-Croix, père de :

Marie de Pindray, dame d'Ambelle et de Sainte-Croix, femme de messire Joseph *de Maillard*, écuyer, seigneur de Prouchères, dont elle resta veuve avant le 26 janvier 1736;

B. N..... de Pindray, écuyer, qui fut père de :

a. Hélie de Pindray, écuyer, seigneur de Champaignet. Il a laissé plusieurs filles en minorité, issues de son mariage avec Madelaine *de Pindray*;

b. Jeanne de Pindray, dame de la Gagière, qui était

tutrice, en 1739, des enfants de feu Hélie de Pindray, son frère.

VI. Geoffroi DE PINDRAY, écuyer, épousa, par contrat passé devant Pinchère, notaire, le 8 avril 1561 (*v. st.*), damoiselle Catherine PECON (ou Pugnon). Il fit son testament devant Pein, notaire royal, le 14 juillet 1600, et laissa, entre autres enfants : PECON.

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Hélie, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE SAINT-DENIS et DE BOISBERTAUD, rapportée ci-après.

VII. Jean DE PINDRAY, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Brousse, épousa, par contrat du 4 novembre 1607, passé devant Mertreau, notaire, damoiselle Françoise MONEREAU, et fit son testament devant Parenteau, notaire, le 28 mars 1647, en faveur de Pierre, son fils, qui suit :

MONEREAU : d'argent, à une bande de gueules, chargée de 3 têtes de lion arrachées d'argent.

VIII. Pierre DE PINDRAY, écuyer, seigneur de Grois et de Milsens, épousa, par contrat du 10 février 1651, passé devant Lombard, notaire, damoiselle Judith DE LA ROUSSIE. Il produisit ses titres de noblesse devant M. d'Aguesseau, intendant au pays d'Aunis, le 18 décembre 1666, et fit son testament devant Boucherat, notaire à Barbezieux, le 1er mars 1696. Ses enfants furent, entre autres :

DE LA ROUSSIE : d'or, au loup de gueules.

1°. Jacques de Pindray, écuyer, seigneur de Milsens, institué héritier de son père en 1696;

2°. Hélie, IIe du nom, qui suit;

3°. Marie de Pindray, dame de la Lande, mariée, en 1675, avec Jacques *de Lâge*, écuyer, seigneur de Marville, lequel fut maintenu dans sa noblesse par M. Begon, intendant du pays d'Aunis, le 24 novembre 1699.

IX. Hélie DE PINDRAY, IIe du nom, écuyer, seigneur de Villars, épousa, par contrat passé devant Augier, notaire, le 25 avril 1695, damoiselle Marie DE TOYON. Lui et Jacques de Pindray, son frère aîné, furent maintenus dans leur noblesse par jugement de M. Begon, intendant de la Rochelle, du 17 juillet 1698.

DE TOYON : d'azur, à 3 billettes d'argent.

SEIGNEURS DE SAINT-DENIS ET DE BOISBERTAUD.

VII. Hélie DE PINDRAY, IIe du nom, écuyer, second fils de Geoffroi de Pindray, épousa, par contrat du 28 juin 1606, passé devant Jolly, notaire, damoiselle Marie DE LA ROUSSIE. Il fit son testament devant Puyrégnier, notaire, le 9 août 1628, en faveur de Jean, son fils, qui suit :

DE LA ROUSSIE : d'or, au loup de gueules.

VIII. Jean DE PINDRAY, IIe du nom, écuyer, seigneur de Champlot, épousa, par contrat passé devant Puyrégnier, le 14 juin 1642, damoiselle Anne DE CENAMI, de laquelle il eut, entre autres enfants :

DE CENAMI : d'or, au lion de gueules.

1°. François, IIe du nom, qui suit;
2°. Marguerite de Pindray, mariée, par contrat du 28 avril 1672, passé devant Augier, notaire, avec Claude *de Toyon*, écuyer, seigneur de Trotard, fils de Jean de Toyon, écuyer.

IX. François DE PINDRAY, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Denis et de Boisbertaud, en Saintonge, épousa, par contrat du 21 décembre 1683, passé devant Dumont, notaire, damoiselle Anne PAUMARET, et fut maintenu dans sa noblesse par M. Begon, intendant de la Rochelle, le 17 juillet 1698.

PAUMARET : d'or, à la fasce de gueules.

SEIGNEURS DU BOUCHET, DE THEUZY ET D'AMBELLE.

VI. Pierre DE PINDRAY, écuyer, seigneur d'Ambelle, de Montaigon, etc., fils puîné de François de Pindray, Ier du nom, écuyer, seigneur de Puyacaud, et de damoiselle Antoinette André, a laissé, entre autres enfants Foucaud, qui suit.

VII. Foucaud DE PINDRAY, écuyer, seigneur d'Ambelle, fut exécuteur du testament que Simon de Pindray, écuyer, seigneur de Marafy, son oncle, fit au repaire de Marafy, le 30 mai 1621. Ses enfants furent :

1°. Jean, IIe du nom, qui suit;
2°. François de Pindray, écuyer, seigneur de Montaigon, qui fut maintenu dans sa noblesse par M. Barentin, commissaire

départi par S. M. en la généralité de Poitiers, le 1er septembre 1667, puis par M. de Maupeou, intendant en la même généralité, le 18 janvier 1699;

3°. Simon de Pindray, sieur des Rosiers, auquel Bertrand de Vassal, IIe du nom, chevalier, seigneur de Purecet, engagea une rente sur le mas des Chanleyx, démembrée du fief de la Prade, par acte du 22 octobre 1683;

4°. Isabeau de Pindray d'Ambelle, mariée avec François *de Fayard*, écuyer, seigneur des Combes, dont elle était veuve le 2 mars 1665, époque à laquelle elle reçut quittance de la somme de 2700 livres, de François de Vassal, seigneur de Brignac et de Solvignac, époux de Françoise de Fayard, tante de son mari.

VIII. Jean DE PINDRAY, IIe du nom, écuyer, seigneur du Bouchet et du noble repaire d'Ambelle, vendit cette dernière terre, le 15 juillet 1669, à Pierre de Pindray, écuyer, seigneur de la Forest et de Sainte-Croix. Il avait épousé, par contrat du 18 janvier de cette même année, damoiselle Marie VARIN. Lui et René, son fils aîné, furent maintenus dans leur noblesse par jugement de M. Begon, intendant de la généralité de la Rochelle, devant lequel ils produisirent leurs titres constatant leur filiation depuis l'année 1388. Dans ce jugement sont rappelés ceux obtenus en 1667 et 1699 par François de Pindray, frère de Jean. Celui-ci vivait encore, dans un âge avancé, le 11 septembre 1719. Il eut entre autres enfants :

VARIN : d'or, au croissant de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

1°. René, dont l'article suit;

2°. Henri de Pindray, écuyer, vivant encore en 1745.

IX. René DE PINDRAY, écuyer, seigneur de Fontenilles en Angoumois, épousa, par contrat du 14 janvier 1694, damoiselle Adrienne GENEVOIS. Il servait au ban et arrière-ban de la noblesse d'Angoumois en 1702, suivant un certificat de M. le marquis de Villette-Mursay, lieutenant-général des armées du Roi, du 25 août de cette année. Le 26 janvier 1739, par acte passé devant Salvat, notaire à Mareuil, il ratifia avec son fils aîné la vente du noble repaire d'Ambelle, faite par son père et François de Pindray, seigneur de Mon-

GENEVOIS.

taigon, son oncle, le 15 juillet 1669. René de Pindray ne vivait plus en 1757. Ses enfants furent :

1°. Jean, III[e] du nom, dont l'article suit ;

2°. François de Pindray, prêtre, chambrier de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, prieur de Chatany et de Saint-André d'Angoulême, vivant en 1739 ;

3°. Jean-René de Pindray,
4°. François de Pindray,
5°. Léonarde de Pindray,
} vivants en 1719.

DE VOULLON : d'azur, à 3 étoiles d'or.

X. Jean DE PINDRAY, III[e] du nom, écuyer, seigneur de Theuzy, épousa, par contrat du 11 septembre 1719, passé devant B. de Mondion, notaire à Ruffec, en Angoumois, damoiselle Marie-Victoire DE VOULLON, fille de messire Pierre de Voullon, écuyer, seigneur du Breuil, de Praille, etc., et de dame Henriette Fradin. Il mourut âgé d'environ 45 ans, et fut inhumé le 1[er] septembre 1739, au tombeau de sa famille, dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Courcome, au diocèse de Poitiers. Il avait eu de son mariage deux fils et deux filles :

1°. Jean-René, dont l'article suit ;

2°. Henri de Pindray, chevalier, seigneur de la Roche-d'Orillac, marié, par contrat du 9 avril 1768, passé devant Guinorg et Fraigneau, notaires à Lusignan, avec Marie-Rose-Ursule *Lauvergnat*, fille de feu messire Philippe Lauvergnat, écuyer, seigneur de Verinne, et de dame Jeanne-Louise-Ursule de Brouillac. Le 18 janvier 1770, il fit hommage au Roi de sa seigneurie de la Roche d'Orillac, mouvante du château de Civray. Il a laissé, entre autres enfants ;

Isaac-Pierre de Pindray, baptisé le 3 novembre 1774, dans l'église paroissiale de Saint-Gaudens, au diocèse de Poitiers. Le 2 octobre 1788, il a obtenu de M. Cherin fils, généalogiste des ordres du Roi, le certificat de ses preuves de noblesse pour une sous-lieutenance ;

3°. Catherine-Victoire de Pindray, femme de messire Jean *Reveau*, seigneur de Celé, avec lequel elle vivait en 1745 ;

4°. Susanne de Pindray, religieuse aux dames de Tusson.

XI. Jean-René DE PINDRAY, chevalier, seigneur de Theuzy, d'Ambelle, etc., né le 1[er] avril 1721, épousa, par contrat du 17 février 1745, passé au château d'Ambelle, paroisse de Sainte-Croix, en Périgord, devant

Pichon, notaire, damoiselle Marthe DE MAILLARD, fille de feu messire Jean de Maillard, écuyer, seigneur de Prouchères, de Sainte-Croix et d'Ambelle, et de Marie de Pindray, passa un accord avec Henri, son frère, relativement aux successions de leurs père et mère, le 26 mars 1757, et mourut avant le 11 avril 1768. Ses enfants furent :

DE MAILLARD : d'argent, à 3 pommes de pin d'a

1°. Pierre-François, dont l'article suit;

2°. Henri de Pindray, marié à l'Ile-Bourbon, où il a laissé plusieurs enfants;

3°. Marie-Marthe de Pindray d'Ambelle, baptisée dans l'église de Courcome le 20 août 1750. Elle transigea avec son frère le 25 janvier 1777. Elle a épousé Pierre *de Sarlandie*, seigneur de Mitonnias, tous deux décédés.

XII. Pierre-François DE PINDRAY, chevalier, seigneur d'Ambelle, de Sainte-Croix et autres lieux, né au château d'Ambelle, en Périgord, le 30 mai 1746, fut nommé sous-lieutenant au régiment de Provence le 29 avril 1763. Il épousa, par contrat passé en la ville d'Oleron, devant Barbier, notaire, le 11 avril 1768, damoiselle Jeanne Phérin DE BOYLÈVE, qui en est restée veuve en 1801, fille de messire Jean-Joseph de Boylève, officier au régiment de Normandie, infanterie, et de dame Marie-Jeanne Thérèse Papet. De ce mariage sont issus :

DE BOYLÈVE : d'azur, à 3 flanches d'or.

1°. Pierre-Simon-Louis, dont l'article suit;

2°. Pierre de Pindray, ancien garde de la porte du Roi, chevalier de la Légion-d'Honneur, célibataire.

XIII. Pierre-Simon-Louis DE PINDRAY D'AMBELLE, né le 27 avril 1769, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien officier au régiment de Vexin, a émigré, et fait dans son régiment, à l'armée des princes, la campagne de 1792; s'est trouvé à la défense de Maestricht, a fait deux campagnes dans les chasseurs nobles de Damas (cavalerie,) et plusieurs autres dans les chasseurs nobles à l'armée de Condé, où il s'est trouvé à différentes batailles, notamment à

DE SARLANDIE : de gueules, à la hure de sanglier d'argent, couronnée d'or; au chef d'argent, chargé de 3 glands de sinople.

celle d'Oberkamlach. Du mariage qu'il a contracté, le 19 juillet 1802, avec dame Catherine-Victoire DE SARLANDIE, sa cousine-germaine, fille de Pierre de Sarlandie, et de dame Marie-Marthe de Pindray d'Ambelle, sont issus :

1°. Léon-Jean-Marc-Elisabeth de Pindray d'Ambelle;
2°. Henri-Arthur de Pindray d'Ambelle;
3°. Philippe de Pindray d'Ambelle.



DE POLLALION,

Barons DE GLAVENAS, *seigneurs* DE VILLARS, DE BOUZOLS, DE MORTESAGNE, DU CHAMP, DE MESSIGNAC, DE CONDRES, DU PERTUIS, DE LAUNAY, D'AIGNEUX, etc., *en Velay* et *en l'Ile de France.*



ARMES : *Tiercé en fasces, au 1 de gueules, au lion léopardé d'or ; au 2 d'azur, à 3 étoiles rangées d'or ; au 3 d'azur, à 3 bandes d'or.* Couronne de marquis. Supports et cimier : trois lions. Devise : LIESSE A POLLALION.

LA famille DE POLLALION, établie en Velay et l'Ile de France depuis la fin du 16e siècle, est originaire du pays de Gévaudan, qu'elle a quitté lors des guerres de religion. C'est ce qui résulte d'une enquête faite en 1629 devant le seigneur d'Entragues, gentilhomme du Roi, gouverneur des villes et châteaux de Marvéjols et signée de lui ainsi que des juges de ce lieu. Cette famille a suivi la carrière des armes et celle de la magistrature, et a contracté des alliances distinguées. Ses titres, visés dans le jugement de maintenue de noblesse que la branche aînée des barons de Glavenas a obtenu, le 18 janvier 1670, de M. de Bezons, intendant de Languedoc, et dans les preuves que cette

même branche a faites en 1788, pour l'admission aux états de Velay, établissent sa filiation depuis :

DE VALLON :

I. Noble Antoine POLLALION, seigneur de Villars, qui épousa, vers 1450, Gabrielle DE VALLON DE VACHEYROLLES, fille de noble Paul de Vallon, seigneur de Vacheyrolles, qui céda pour les droits de sa fille tous les biens qu'il avait à Vergesac. Leurs enfants furent :

1°. Pierre, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Jacques Pollalion ;
3°. Charles Pollalion ;
4°. Christophe Pollalion.

DE LA GOHIÈRE : d'azur, à 3 bandes d'or.

II. Pierre POLLALION, Ier du nom, seigneur de Villars, épousa, en 1498, Marguerite DE LA GOHÈRE, (ou de la Gonhire), de laquelle il eut :

1°. Alexandre, dont l'article suit;
2°. Jacques Pollalion, seigneur de Combres ;
3°. Jean Pollalion, cité dans les preuves pour l'ordre de Malte *, en 1640, de Pierre de Mascrany, comme père de :
Alexandre Pollalion, marié, vers 1575, avec Jeanne *Ponthus* (*a*), d'une famille originaire d'Allemagne, fille de François Ponthus, écuyer, maître d'hôtel du Roi. Jeanne Ponthus lui survécut et fut nommée, le 2 novembre 1599, tutrice de leurs enfants, qui furent :
A. Catherine Pollalion, femme de Gérard *Colbert* (*b*), frère de Nicolas Colbert, receveur des aides en Forez, et fils d'autre Gérard Colbert, et de Marie Pingré de Neuilly ;
B. Françoise Pollalion, mariée, en 1597, avec Paul *de Mascrany* (*c*), écuyer, seigneur de la Verrière, de Thune, etc.,

---

* D'après un acte tiré de la chancellerie de l'ordre de Malte, sous le grand-maître Paul de Lascaris du Castellar, expédié par Binier, notaire de cet ordre, le 1er juin 1645, il est dit que les preuves de noblesse de la famille de Pollalion y ont été faites.

(*a*) *Ponthus :* d'azur, à 3 fasces ondées d'or; au chef d'azur, soutenu d'or et chargé de 3 fleurs de lys du même émail.

(*b*) *Colbert* : d'or, à la bisse ou couleuvre d'azur.

(*c*) *de Mascrany :* de gueules, à 3 fasces vivrées d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé d'une aigle éployée d'argent, accostée d'une clef et d'un casque de profil du même : sur les fasces un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.

issu d'une famille originaire du pays des Grisons. Elle le rendit père de :

a. Alexandre de Mascrany, conseiller-d'état en 1642, dont les descendants se sont alliés aux maisons de Vassan, de la Roche-Aymon, Picot de Clos-Rivière, Barbin de Broyes, de Murat, de Douet de Vichy, etc.

b. Paul de Mascrany, écuyer, seigneur de la Verrière, qui eut pour fils :

Barthélemi de Mascrany, maître des requêtes, marié avec Jeanne-Baptiste *le Fèvre de Caumartin*. (*a*) Leur fille unique :

Marie-Madelaine de Mascrany, mariée, le 2 juin 1709, avec François-Joachim-Bernard *Potier* (*b*), duc de Gesvres, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi. Elle est morte sans enfants le 8 juillet 1717, et fut inhumée aux Célestins;

c. Barthélemi de Mascrany, écuyer, secrétaire des commandements et trésorier général de la maison de *Monsieur* frère du Roi, marié avec Louise *Larcher* (*c*), fille de Claude Larcher, conseiller au parlement de Paris et de Marie le Picart. Ils ont eu, entre autres enfants :

Jean de Mascrany, reçu chevalier de l'ordre de Malte au prieuré de France le 24 mars 1640;

4°. Gervais, auteur de la branche des *seigneurs* d'Aigneux, rapportée ci-après.

III. Alexandre Pollalion, seigneur de Villars, fut échevin de Lyon en 1576 et 1577 (*Eloge historique de la ville de Lyon*, in-4°, 1711, pag. 71). Il avait épousé, par contrat du 27 avril 1547, passé devant Tournon, notaire à Lyon, Catherine Crouzet, fille de Jean Crouzet, seigneur de Mortagne, et de Catherine de la Terrasse. De ce mariage sont provenus :

Crouzet : d'azur, à l'arbre d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 molettes d'éperon d'argent.

1°. Claude, I[er] du nom, dont l'article suit;

2°. Jean Pollalion, qui commandait pour le Roi au château d'Hermenc, en Auvergne, en 1593;

3°. François de Pollalion, gentilhomme du roi Louis XIII, qui l'envoya à Raguse, en 1626, dans des conjonctures très-épineuses, les Turcs menaçant alors la chrétienté. François de

(*a*) *le Fèvre de Caumartin :* d'azur, à 5 triangles d'argent.

(*b*) *Potier de Gesvres :* d'azur, à 3 mains d'or; au franc canton échiqueté d'argent et d'azur.

(*c*) *Larcher :* d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses et en pointe d'une croix patriarcale du même.

Pollalion remplit cette mission avec succès, mais il ne recueillit point la récompense de son habileté et de son zèle (1), étant mort à Rome, à son retour. Il avait épousé Marie *de Lumagne* (*a*), dame d'honneur de la duchesse d'Orléans. Cette dame fonda le couvent de la Providence à Paris, où elle fut inhumée. De ce mariage est née une fille unique :

N..... de Pollalion, femme de Claude *de Châtelain* (*b*), maître d'hôtel du Roi.

IV. Claude Pollalion, Ier du nom, seigneur de Villars et de Bouzols, fut fait prisonnier dans les guerres civiles du Gévaudan, et imposé à une rançon de 10,000 livres. Il prêta foi et hommage au Roi entre les mains de François de Corneillan, évêque de Lombès, le 13 décembre 1607, et rendit hommage à la duchesse de Mercœur, pour les fiefs de la Roche, au nom de Jacques-Timoléon de Beaufort, marquis de Canillac, dont il était tuteur honoraire, conjointement avec Christophe d'Apchier et messire Jacques de Chabannes-Curton, chevalier des ordres du Roi. Dès l'année 1597, il avait vendu la terre de Crouzet à noble Guillaume de Chastel, et s'était marié, par contrat du 28 septembre 1588, passé devant Barre, notaire, avec Catherine Cottel, qui lui apporta en dot la terre de Glavenas (2). Elle était fille de Pierre Cottel, seigneur de Glavenas, et d'Anne de Loubeyrac. Leurs enfants furent :

Cottel : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 étoiles du même et en pointe de 3 croissants d'argent, 2 et 1.

1°. Claude, IIe du nom, qui suit;

2°. Jean de Pollalion, nommé aumônier de la Reine le 26 juillet 1623;

3°. Gabrielle de Pollalion, mariée avec Pierre *de Chastel de Con-*

(1) On voit néanmoins par un brevet du Roi, daté du 10 février 1627, que ce prince veut que François de Pollalion tienne rang et séance parmi ses ambassadeurs et conseillers de son conseil.

(2) La terre de Glavenas, située à trois quarts de lieue de la rive droite de la Loire et à trois lieues N. E. du Puy, en Velay, avec un ancien château, a été décorée de toute ancienneté du titre de baronnie. Cette paroisse comprenait cinquante feux. C'était le seigneur de Glavenas qui nommait à la cure.

(*a*) *de Lumagne* : d'azur, à 3 limaçons d'argent ; au chef d'azur, bordé d'argent et chargé d'une fleur de lys d'or.

(*b*) *de Châtelain* : de gueules, au château à 3 tours d'argent.

dres (*a*), seigneur de Châteauneuf, fils de Henri de Chastel, seigneur de Condres, co-seigneur de Naves et de Brès, et de Marguerite de Châteauneuf. Elle était veuve lors du testament qu'elle fit le 16 mars 1618.

V. Claude DE POLLALION, IIe du nom, écuyer, seigneur de Glavenas et de Mortesagne, servit à l'armée d'Italie, comme officier dans l'escadron des volontaires commandés par le comte de Roussillon, suivant une lettre du comte de Schomberg, du 28 juin 1639, par laquelle il lui manda de se joindre à lui pour s'opposer aux desseins des ennemis. Le 19 septembre suivant, il fit son testament en partant pour le siége de Saluces, sous le prince de Condé, et il s'y distingua aux termes d'un certificat délivré le 5 novembre de la même année par le comte de Tournon qui commandait à ce siége. Au retour, il fit le service du ban et arrière-ban. Il fut nommé capitaine d'infanterie le 27 août 1646. Il avait épousé, par contrat du 13 décembre 1627, passé devant Boyron, notaire en Velay, Jeanne DE SAIGNARD, fille de noble Pierre Saignard, co-seigneur de Mortesagne, en la paroisse de Glavenas, et de Claude de Beaux. Elle le rendit père de :

DE SAIGNARD : d'azur, au sautoir d'or.

1°. Claude, IIIe du nom, qui suit;
2°. Jean-Baptiste de Pollalion, seigneur de Mortesagne, capitaine au régiment d'Enghien, tué à la bataille de Senef en 1674;
3°. Jean de Pollalion, chanoine de l'église de Mende en 1670;
4°. Louis de Pollalion, chevalier de Glavenas, sous-lieutenant dans le régiment d'Auvergne;
5°. Anne de Pollalion, mariée, le 28 octobre 1665, par contrat passé devant Boyron, notaire aux Pertuis, diocèse du Puy, avec Antoine *de Jerphanion* (*b*), écuyer, seigneur de Saint-Julien, de la Chasotte, de Borne et de Jabie, fils d'Hector de Jerphanion, docteur ès droits, châtelain de la baronnie de Saint-Maurice du Lignon, et de Marie de Brossier de Darnequissac;
6°. Catherine de Pollalion, mariée, par contrat du 26 février

---

(*a*) *de Chastel de Condres* : de gueules, à la tour donjonnée d'argent, maçonnée de sable, surmontée d'un croissant d'argent.

(*b*) *de Jerphanion* d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lys au naturel; au chef denché d'or, chargé d'un lion léopardé d'azur.

1656, avec Jean *Duranc* (*a*), seigneur de Jons, fils de Daniel Duranc, seigneur de Jons, et de Lucrèce de la Planche.

VI. Claude DE POLLALION, III[e] du nom, écuyer, seigneur de Glavenas, de Mortesagne, du Champ, de Condres et autres lieux, pourvu d'une compagnie de 100 hommes au régiment de Champferron, le 27 août 1646, fut ensuite conseiller en la sénéchaussée du Puy. Le 18 janvier 1670 (et non 1669), par jugement rendu par M. de Bezons, intendant en la généralité de Montpellier, lui et son frère Jean-Baptiste furent maintenus dans leur noblesse. Claude de Pollalion reçut les hommages de plusieurs de ses vassaux devant Boyron, notaire, dans le cours de l'année 1672. Il avait épousé, par contrat du 27 octobre 1658, passé devant Filliot, notaire au Puy, Antoinette DE BERNARD, fille de Pierre de Bernard, seigneur de Talavouse, et de Claude du Périer. Ses enfants furent :

DE BERNARD : d'argent, à l'écureuil rampant de gueules ; au chef d'azur, chargé d'un cor de chasse d'or, lié d'argent.

1°. Dominique-Claude-François, dont l'article suit ;
2°. Jean de Pollalion, chevalier de Glavenas, nommé capitaine au régiment de Narbonne, cavalerie, le 10 décembre 1693, major du régiment de cavalerie de Villars en 1697, chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1724, mort après 50 ans de service ;
3°. Jean-Baptiste de Pollalion, chevalier de Mortesagne, capitaine au régiment de Châteaumorand, cavalerie, mort à Annecy, en Savoie, des blessures qu'il avait reçues à l'affaire de Conflans ;
4°. Gabriel de Pollalion, qui fit son testament devant Mauton, notaire, en 1692, et mourut sans postérité ;
5°. Claire-Laurence de Pollalion.

VII. Dominique-Claude-François DE POLLALION, baron de Glavenas, seigneur de Mortesagne, du Champ, etc., fit le service du ban et arrière-ban. Il reçut un hommage en 1690, par acte passé par Petitclair, notaire. Son testament fut reçu par Heraud, notaire au Puy, en 1693. Il avait épousé, par contrat de l'année 1684, passé devant Boyron, notaire aux Pertuis, Louise DE

(*a*) *Duranc* : d'azur, à un rocher d'or, sommé de 2 palmes accostées de 2 étoiles du même, et surmonté d'un croissant d'argent.

BONLIEU DU MAZEL (1), fille de François de Bonlieu, seigneur du Mazel, et de Claude de Saignard. De ce mariage sont provenus :

DE BONLIEU : échiqueté d'or et de gueules.

1°. Jean-Antoine, dont l'article suit ;

2°. Jean-Baptiste-Claude de Pollalion, chevalier de Glavenas, sous-lieutenant dans le régiment de Boissieux en 1706, lieutenant dans le régiment de Limosin en 1714, aide-major en 1733, capitaine en 1734. Il a fait la campagne du Dauphiné contre les Espagnols, s'est trouvé aux siéges de Fontarabie et de Saint-Sébastien, au dernier desquels il fut grièvement blessé d'un coup de feu à l'épaule. Il a fait le siége de Philisbourg en 1734, et les campagnes de Bavière et de Flandre, a été créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1744, et s'est retiré avec pension ;

3°. Jeanne-Françoise de Pollalion, mariée, le 18 mai 1721, avec Jean *Morel de la Colombe* (*a*), écuyer, seigneur d'Artites, lieutenant-aide-major au régiment de Sourches, fils de noble Charles Morel de la Colombe, écuyer, seigneur d'Artites et de Madelaine de Fraisse.

VIII. Jean-Antoine DE POLLALION, écuyer, baron de Glavenas, seigneur de Mortesagne, du Champ et de Messignac, nommé cornette au régiment du Trône, cavalerie, le 27 avril 1709, se trouva au siége de Toulon, et quitta le service à la paix. Il s'allia, par contrat du 27 décembre 1712, passé devant Rullier, notaire au Puy, avec Anne-Hilaire DU CHARROUL, fille de Charles, seigneur, baron du Charroul et de Mestrenac, et de Marguerite le Blanc de Villeneuve. Leurs enfants furent :

DU CHARROUL :

1°. Charles-Bénigne, qui suit ;

2°. Jean-Claude de Pollalion, chevalier de Glavenas, officier au régiment de Limosin en 1734, puis capitaine dans celui de Montmorin en 1747. Il s'est trouvé aux batailles de Fontenoy, d'Eptingen et de Lawfeldt, fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et s'est retiré du service en 1757 ;

3°. Marie de Pollalion, religieuse.

---

(1) Ou *de Beaulieu du Mazel*. La généalogie de cette famille est imprimée sous le nom *de Bonlieu* dans les jugements sur la noblesse du Languedoc publiés par le marquis d'Aubais, t. I[er] p. 50, et elle est comprise sous le même nom dans le *Martyrologe de l'ordre de Malte*, par le P. Goussencourt, t. I[er], p. 53.

(*a*) *Morel de la Colombe* : d'azur, à la colombe essorante d'argent, accompagnée de 3 étoiles d'or.

de Veyrac : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion du même; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

IX. Charles-Bénigne de Pollalion, écuyer, baron de Glavenas, seigneur de Mortesagne, du Pertuis, du Champ, etc., élevé parmi les cadets-gentilshommes de Metz, fut nommé lieutenant au régiment de Ponthieu en 1734, et fit plusieurs campagnes. Le 20 février 1747, par contrat passé devant Barthelemi, notaire, il épousa Anne-Claudine de Veyrac de la Valette, fille de Jean-Antoine de Veyrac de la Valette, seigneur baron de Lardeyral, et d'Anne Belut de Trintiniac, fit son testament devant Duchamp, notaire au Puy, le 6 mai 1769, et laissa :

1°. Jacques-Charles, dont l'article suit;
2°. Louis-Hugues de Pollalion, chevalier de Glavenas, sous-lieutenant au régiment d'Auvergne. Il émigra, servit à l'armée de Condé et mourut de ses blessures à la retraite d'Afrace;
3°. Marguerite de Pollalion, mariée, en 1775, avec Jean *de Besson* (*a*), seigneur de Salcrup;
4°. Augustine de Pollalion, mariée, le 15 novembre 1780, avec Augustin, seigneur *de Montboyer;*
5°. Marie-Camille de Pollalion, non mariée.

de Pastourel : de gueules, à 2 houlettes d'argent en sautoir, liées d'un ruban du même; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

X. Jacques-Charles de Pollalion, chevalier, baron de Glavenas et des états particuliers du Velay, seigneur de Mortesagne, du Champ, etc., entra sous-lieutenant au régiment d'Auvergne le 26 juin 1769, y fut nommé lieutenant le 16 juillet 1775, puis lieutenant des maréchaux de France, au Puy, le 1er juin 1781. Le 6 août suivant, il épousa Marguerite-Marceline de Pastourel de Beaux, chanoinesse comtesse du noble chapitre de Largentière, en Forez, sœur de la marquise de Valadons, et fille et héritière de Louis-Armand de Pastourel de Beaux, chevalier, seigneur de Beaux, de Boislong, de Saint-Jeure-de-Bonnas, etc., officier au régiment d'Auvergne, et de Marie-Antoinette de Charbonnel du Best. Le baron de Glavenas, créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1815, est décédé en 1823. De son mariage sont issus :

1°. Anne-Louis-Charles-Hercule, qui suit;

(*a*) *de Besson* : gironné d'or et de sinople de 8 pièces.

2°. Claude-Etienne-Hyppolyte de Pollalion de Glavenas, décédé ;

3°. Alexandre-François-Camille de Pollalion de Glavenas, qui fut désigné, en 1813, pour faire partie du 4e régiment des gardes d'honneur, et fit comme maréchal des logis les campagnes de 1813 et 1814. Licencié au retour de Louis XVIII, il entra, le 1er juin 1814, dans les gardes du corps, et fut fait chevalier de la Légion-d'Honneur. Mis en disponibilité, il a depuis donné sa démission. Il a épousé à Saint-Chamond (Loire), en 1817, madame *de Châtelus*, née *de Paterne*.

XI. Anne-Louis-Charles-Hercule DE POLLALION, baron de Glavenas, chevalier de la Légion d'Honneur, a été officier au 4e régiment de chasseurs à cheval, et y a fait les campagnes de 1803, 1805, 1806, 1807, 1809, 1810 et 1811, est entré dans les gardes du corps en 1814, et a été mis ensuite en disponibilité. Il a épousé, en 1815, Jeanne-Gabrielle DE SALES DU DOUX, fille d'Étienne de Sales du Doux, écuyer, ancien garde du corps du Roi, et de dame Jeanne Capelle de Clavières. De ce mariage sont issus :

DE SALES : d'azur, au château à 3 tours d'argent, maçonné, ouvert et ajoncé de sable.

1°. Jean-Louis de Pollalion de Glavenas ;

2°. Marguerite-Etiennette de Pollalion de Glavenas ;

3°. Marie-Françoise de Pollalion de Glavenas ;

4°. Charlotte-Marguerite de Pollalion de Glavenas.

SECONDE BRANCHE, *en l'Ile de France.*

III. Gervais POLLALION, fils puîné de Pierre Pollalion, Ier du nom, seigneur de Villars, et de Marguerite de la Gohère, épousa en 1549, par contrat passé devant Ferrabœuf, notaire en Velay, Guillemette DE LOUBEYRAC, dont il eut Pierre, IIe du nom, qui suit.

DE LOUBEYRAC : d'azur, à un pin d'or, soutenu d'un léopard du même, chargé de 3 étoiles de gueules.

IV. Pierre POLLALION, IIe du nom, échevin de la ville de Lyon en 1603, fut pourvu d'une charge de secrétaire du Roi, au lieu de Jean de Gennes le 17 juillet 1605, et résigna cette charge en 1627 (*Histoire de la Chancellerie de France* par Abraham Tessereau, t. I, p. 354). Il avait épousé, 1° N..... DE BENOIST ; 2° Geneviève DROUART. Ses enfants furent :

DE BENOIST : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de 2 jumelles de gueules.

DROUART : d'azur, au lion d'argent, accompagné de 3 croissants du même.

1°. Gaston de Pollalion, qui fut nommé sur les fonts de baptême par Gaston de France, duc d'Orléans. Il mourut en bas âge ;

2°. Pierre, III[e] du nom, qui a continué la postérité;

3°. Alexandre de Pollalion, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur des eaux et forêts de Champagne, puis correcteur en la chambre des comptes, marié, en l'église de Saint-Eustache, le 22 janvier 1656, avec Anne *Catelan* (*a*), fille de noble homme Daniel Catelan, secrétaire de la ville et du comté de Gap, et de Françoise Meyssonnier. Leurs enfants furent :

A. Pierre de Pollalion, chevalier, seigneur de Launay, qui fit registrer ses armes à l'armorial général de France, généralité de Paris, en 1698. (*A la Bibliothèque du Roi*, fol. 38.) Il épousa Geneviève *de Frémont* (*b*), fille de Robert de Frémont, écuyer, seigneur de Gressy et de Moulignon, secrétaire du Roi, et d'Anne Cherouvrier de la Picaudière.

B. Denis-Alexandre de Pollalion, écuyer, seigneur de Montréal, qui fit faire un semblable enregistrement (t. III, fol. 14), le 13 mars 1698;

C. Alexandre de Pollalion, qui épousa Marie-Thérèse *de Jean* (*c*). Cette dame resta veuve de lui avant le 30 juin 1724, et mourut peu avant le 9 avril 1726, laissant :

Auguste-Henri de Pollalion, écuyer;

4°. Marie de Pollalion, mariée avec Jacques *Cenamy* (*d*), chevalier, seigneur de la Barre, d'une noble et ancienne famille originaire de Lucques, au nom duquel elle acquit 995 livres 19 sous 6 deniers de rente de Jacques le Normand, par contrat passé devant David et Daubenton, notaires, le 3 février 1657. Le même jour elle transporta une autre rente qu'elle avait acquise à Alexandre de Pollalion, contrôleur des eaux et forêts de Champagne. Elle eut deux fils :

A. Rodolphe Cenamy, écuyer, sieur de la Barre, capitaine au régiment italien de Boloni. Le 12 janvier 1675, il vendit la rente de 995 livres 19 sous 6 deniers acquise par sa mère à Pierre Pollalion, écuyer, sieur d'Aigneux.

B. Charles Cenamy.

N . . . . . . V. Pierre DE POLLALION, III[e] du nom, sieur d'Aigneux, demeurant à Nangis, élection de Rozay, généralité de Paris, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'état du 23 septembre 1666. Il eut pour fils :

1°. Antoine de Pollalion, écuyer, sieur d'Aigneux, vivant le 15 avril 1673;

2°. Pierre de Pollalion, écuyer, sieur d'Aigneux, qui obtint le remboursement de 7469 livres 16 deniers (formant le capital de la rente qu'il avait acquise de Rodolphe Cenamy), de Gédéon du Metz, garde du trésor royal, le 25 août 1681.

(*a*) *Catelan* : d'or, à 3 porcs-épics d'azur.

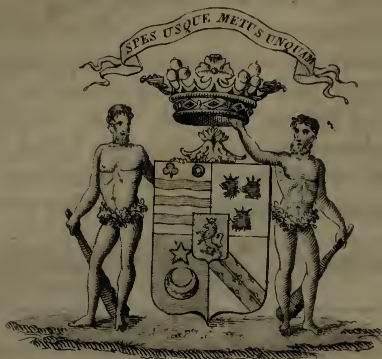
(*b*) *de Fremont* : d'azur, à 3 têtes de léopard d'or.

(*c*) *de Jean* : d'azur, à la croix engrêlée d'argent, cantonnée aux 1 et 4 d'un besant d'or, et aux 2 et 3 d'une étoile à 6 rais du même.

(*d*) *Cenamy* : d'or, au lion de gueules.

PRÉVOST,

Seigneurs, puis comtes DE GAGEMON *et* D'OLBREUSE, *en Poitou* et *au pays d'Aunis.*



ARMES : *Écartelé, au 1 d'argent, à trois fasces ondées d'azur, accompagnées en chef d'un trèfle de sinople et d'un annelet de gueules,* qui est de LUILLIER DE CHALANDOS; *au 2 d'argent, à trois têtes de lion de sable, lampassées et couronnées de gueules,* qui est de GUICHART DE PAIRÉ; *au 3 d'azur, au croissant d'or, abaissé sous une étoile du même,* qui est de BOCHART DE CHAMPIGNY; *au 4 d'argent, à la bande d'azur, semée de fleurs de lys d'or, et brisée d'un filet de gueules en bande,* qui est de BOURBON-LAVEDAN; *sur le tout d'or, au lion de sinople, lampassé, armé et couronné de gueules,* qui est de PRÉVOST. Couronne de marquis. Tenants : deux sauvages. Devise : SPES USQUE, METUS UNQUAM.

LA maison PRÉVOST DE GAGEMON et D'OLBREUSE, établie dans l'ancienne province de Poitou et le pays d'Aunis, est distinguée par son ancienneté, ses services militaires et ses alliances, dont quelques-unes lui ont procuré les affinités les plus illustres. Une tradition porte qu'elle est originaire de Flandre, d'où une branche de l'ancienne maison PRÉVOST ou LE PRÉVOST (1), qui

(1) La maison Prévost *de Gagemon et d'Olbreuse* porte les mêmes armoiries que la branche restée en Flandre, et connue sous le nom de *le Prévost de Basserode.* Ces armes sont : *D'or, au lion de sinople, lampassé, armé et couronné de gueules.* C'est ainsi que Louis Prévost,

existait dans la châtellenie de Lille, au 11[e] siècle, passa très-anciennement en Angleterre, et vint ensuite s'établir en Poitou, au temps où cette province, avec la Guienne, fut portée dans la maison d'Angleterre, par le mariage d'Éléonore de Guienne avec Henri II, en 1152 (1). Quoique cette maison n'ait pu conserver que des notions traditionnelles sur des temps aussi reculés, elle a l'avantage, peu commun aujourd'hui, de constater, par une longue série de titres originaux, son extraction militaire et sa filiation non interrompue depuis la fin du 14[e] siècle, à partir de Laurent Prévost, écuyer, seigneur de Chandenier, qui suit (2).

I. Laurent Prévost, écuyer, seigneur de Chande-

II[e] du nom, qui forme le VIII[e] degré, seigneur de Gagemon, les a fait registrer, en 1696, à l'*Armorial général* de Poitou, fol. 92, recueil qui fait aujourd'hui partie des manuscrits de la bibliothèque du Roi.

(1) L'établissement en Poitou des auteurs de la maison Prévost de Gagemon a dû être bien antérieur à cette époque, car on voit par les annales de cette province, deux frères, Hugues et Odon *Prévost*, assister, vers l'an 1080 à la charte d'une donation faite par un seigneur nommé Gaubert, au monastère de Saint-Cyprien de Poitiers, lorsqu'il s'y fit religieux. Le même Hugues *Prévost* fut du nombre des seigneurs laïques (Hugues de Surgères, Borel de Montreuil, Maingon de Melle, Hugues de Lusignan et Hugues Prévost), qui assistèrent vers le même temps, à la charte par laquelle Geoffroi, duc d'Aquitaine, et Guillaume, son fils, interdirent la dignité de chanoines de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers à tous les enfants nés de mariages illégitimes. Enfin, le même Hugues Prévost, toujours cité parmi les principaux seigneurs du Poitou, assista avec Pierre, vicomte de Bridiers, Cadelon, vicomte d'Aunay, Aldebert, comte de Périgord, Engilelme de Mortemart, etc., au don qu'Isambert, évêque de Poitiers, fit au monastère Neuf de Poitiers de l'église de Saint-Paul, située dans la même ville, et de plusieurs autres églises qui dépendaient de celle-ci. (*Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guienne*, par Besly, in-fol. pp. 349, 350, 377 et 388.) M. de Boulainvilliers fait également mention de Hugues Prévost dans son *Etat de la France*, t. V, p. 336. Mais la Chenaye des Bois, t. XI, p. 528 de son *Dictionnaire de la Noblesse*, a fait une fausse application de la citation de Boulainvilliers, en la plaçant dans le préambule de la généalogie de la maison de Prévost de Sansac, laquelle n'est pas du Poitou, mais de l'Angoumois de toute ancienneté. La différence de province aurait dû prémunir cet auteur contre une telle inexactitude.

(2) Voyez le 4[e] tom. de l'*Histoire des Pairs et des anciennes familles de France*, où cette filiation est déjà établie.

nier (1), de la Roche et de Brulain (2), naquit vers l'an 1380. Il rendit un aveu le 23 septembre 1411, et s'allia, par contrat du 17 mai 1431, avec noble damoiselle Catherine Bellivier, sœur de Thomassin Bellivier, écuyer. Il vivait encore, dans un âge avancé, en 1467, ayant alors trois fils :

Bellivier : de gueules, à quatre otelles d'argent.

1°. Olivier, dont l'article suit ;

2°. Antoine Prévost, qui figure au rôle de la noblesse du Poitou, lors de la convocation des ban et arrière-ban, sous le roi Louis XI, en 1467. Il faisoit alors partie de la compagnie de brigandiniers du seigneur de Laigle (*Roles des bans et arrière-bans du Poitou, publiés en* 1667, *par Pierre de Sauzay, Poitiers,* brochure in-4°, p. 6.) ;

3°. Jean Prévost, écuyer, qui comparut au même ban de l'année 1467, pour le seigneur de Chandenier, son père, et servit en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du seigneur de Rochechouart. (*Ibid.* pag. 8.)

II. Olivier Prévost, écuyer, seigneur de la Roche, de Brulain et de la Vallée, né en 1436, comparut, armé de brigandine, au ban de la noblesse de Poitou, en 1467, et servit dans la compagnie du seigneur de Beaumont-Bressuire. (*Ibid.*, p. 16.) Il fit hommage à

(1) La petite ville de *Chandenier* ou *Champdeniers*, située à quatre lieues N.-N.-E. de Niort, et trois lieues N.-O. de Saint-Maixant, comprenant 259 feux ou environ 1300 habitants, avait donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, qui florissait en Poitou dans le douzième siècle, et de laquelle descendait Geoffroi, seigneur de Chandenier, chevalier, vivant en 1340, père de trois filles : Jeanne, dont on va parler, Aliénor et Alaïs de Chandenier, dont les historiens ignorent la destinée. (*Histoire de la maison de Chasteigner, par André du Chesne*, pag. 100.) Jeanne, dame de Chandenier, épousa, vers l'an 1365, Guillaume Ier, de Chaudenay, père de Guillaume IIe, de Chaudenay, seigneur de Chandenier, et ce dernier de Jean de Chaudenay, marié, vers l'an 1420, avec Catherine de la Rochefoucauld. Leur fille, Anne de Chaudenay, porta, en 1448, la terre de Chandenier par mariage dans la maison de Rochechouart. Il est probable qu'Aliénor ou Alaïs de Chandenier (sœurs puînées de Jeanne) fut l'aïeule de Laurent Prévost, et que c'était du chef de l'une de ces dames qu'il se qualifiait seigneur de Chandenier. Dans la suite, Laurent Prévost aura cédé tous ses droits sur cette terre à Jean de Chaudenay, qui, selon ces conjectures très-vraisemblables, devait être son cousin issu de germain.

(2) *Brulain* est une paroisse de 142 feux ou d'environ 600 habitants, située à trois lieues deux tiers S.-E. de Niort.

la dame du Mont-en-Prahec, le 22 février 1482, et rendit aveu et fit hommage au seigneur de Grand-Viron, les 11 mai et 3 janvier 1487 (*v. st.*). Olivier Prévost comparut encore à l'arrière-ban de l'an 1491. (*Ibid.*, p. 55.) Il avait épousé noble damoiselle Marie DE VIRON, ainsi que le prouve un acte de partage, du 23 mars 1482, de biens provenants du côté de cette dame. Olivier vivait encore le 24 avril 1497, époque à laquelle il consentit à l'acte d'émancipation de ses deux fils, nommés :

DE VIRON : argent, à la fasce d'azur.

1°. Jean, qui suit;
2°. François Prévost, écuyer.

III. Jean PRÉVOST, écuyer, seigneur de la Roche, de Brulain, de la Vallée, de la Cour et de Ligny (1), acquit cette dernière terre le 24 novembre 1507, et en rendit hommage au Roi le 20 juin 1537. Il avait antérieurement fait un acte de foi et hommage, le 14 novembre 1511. Il a rendu deux aveux, tant en son nom qu'en celui de damoiselle Françoise DE QUÉRAY, sa femme, les 22 mai 1523 et 20 mai 1545, fournit un dénombrement le 20 juin de cette dernière année. On le voit, en 1533, figurer avec les nobles de sa province à l'arrière-ban convoqué par le roi François Ier. (*Ibid.*, p. 93.) Il fit son testament le 2 novembre 1547, et paraît être mort dans le même mois. Ses biens et ceux de sa femme furent partagés, le 16 avril 1549, entre leurs enfants, qui furent :

DE QUÉRAY :

1°. Constantin, dont l'article suit;
2°. Jacquette Prévost, veuve, en 1549, de Jean *Barlot*, seigneur du Grenier;
3°. Jeanne Prévost, épouse d'Amaury *de Marcossène*, écuyer;
4°. Françoise Prévost, femme de Toussaint *Chevalier*, écuyer, qui mourut avant le 16 avril 1549.

---

(1) *Ligny* ou plutôt *Ligné* est un village de 26 feux, ou environ 130 habitants, distant de cinq lieues de Niort. (Voyez l'ouvrage intitulé *les Noms Féodaux*, par D. Bettencourt, in-8°. Paris, 1826, p. 781, où sont cités plusieurs actes de foi et hommages.)

IV. Constantin PRÉVOST, écuyer, seigneur de la Roche, de Brulain, de la Vallée, de Ligny, de la Forest-Naidau et autres lieux, né en 1506, rendit deux aveux au Roi pour sa terre de Ligny, les 3 août 1548 et 11 juin 1559, et fit quatre foi et hommages, les 18 et 29 novembre 1551, et 3 août et 19 septembre 1557. Il avait épousé damoiselle Charlotte BUREAU, comme on le voit par un testament conjonctif que firent ces époux, le 3 mars 1559 (*v.st.*), et par lequel ils se substituèrent mutuellement leurs biens. Ils laissèrent, entre autres enfants, René, qui suit.

BUREAU : d'azur, au chevron contrepotencé d'argent, accompagné de trois burettes d'or.

V. René PRÉVOST, écuyer, seigneur de la Roche, de Brulain, de Grand-Viron, de Ligny, de la Vallée, de la Forest-Naidau, etc., qualifié fils aîné de Constantin Prévost, dans une transaction qu'il passa avec sa mère, le 11 septembre 1564, rendit aveu au Roi le 23 avril 1578, et fit foi et hommage les 22 juin 1563, 27 août 1577 et 7 octobre 1583. Par sentence du 10 novembre 1595, les conseillers du trésor royal, à Paris, après l'examen de ses titres de filiation depuis Laurent Prévost, écuyer, seigneur de Chandenier, de la Roche et de Brulain, son trisaïeul, le déclarèrent noble, issu d'ancienne noblesse, et comme tel exempt du droit de franc-fiefs. Il ne vivait plus le 21 juin 1599, date d'une transaction passée entre sa veuve et ses deux fils. Séduit par les erreurs de Calvin, René Prévost avait embrassé la religion réformée : il soutint sa nouvelle croyance avec courage, dans les murs de la Rochelle, de Saintes, de Saint-Jean-d'Angely, et dans les nombreux combats qui se livrèrent de son temps en Guienne, en Saintonge et en Poitou, entre les catholiques et les calvinistes, particulièrement aux batailles de Moncontour et de Coutras. Il avait épousé, par contrat du 26 octobre 1563, damoiselle Françoise VIGIER, fille de feu noble homme Olivier Vigier, seigneur de Feisses, et de Jeanne Gombault de Plassac. De ce mariage sont provenus :

VIGIER : d'azur, à trois fasces d'argent.

1°. Théophile Prévost, chevalier, seigneur de la Roche, de Brulain, de Grand-Viron et de la Vallée, châtelain de la châtellenie, terre et seigneurie de Prahec. Il continua la branche aînée, connue depuis sous la dénomination des *seigneurs* et *marquis de l'Étorière*, et qui s'est éteinte dans la personne de messire Louis-Armand Prévost, chevalier, seigneur et marquis de l'Étorière (1), connu sous le nom du *beau l'Étorière*, colonel au régiment des Gardes-Françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort, sans avoir été marié, à Versailles, et de la petite-vérole, n'ayant pas voulu abandonner la cour, lorsque le roi Louis XV fut atteint de cette cruelle maladie;

2°. Charles, dont l'article suit;

VI. Charles Prévost, écuyer, seigneur de Gagemon, en la paroisse de Saint-Martin de Melle, de Negresauve, de la Touche, de Ligny, et autres lieux, fournit le dénombrement de cette dernière terre au Roi, le 22 mai 1624, et fut maintenu dans sa noblesse, le 20 octobre de la même année, par M. Amelot, intendant en Poitou, en Saintonge et au pays d'Aunis. Dès les 28 novembre 1602 et 27 juin 1609, il avait partagé, avec Théophile Prévost, chevalier, son frère aîné, les biens provenus des successions de leurs père et mère. Charles Prévost fit hommage pour la terre et fief noble de Gagemon, le 13 mars 1620. Zélateur ardent de la religion réformée, dans laquelle il avait été élevé, il jouit dans sa province d'une grande considération, fondée sur sa sagesse et ses lumières, et se trouva à toutes les convocations des ban et arrière-ban des gentilshommes du Poitou, qui eurent lieu de son temps. Il avait épousé, par contrat du 2 octobre 1605, damoiselle Jeanne de Lisle, fille de René de Lisle, écuyer, laquelle vivait encore le 15 septembre 1655. De ce mariage sont issus :

de Lisle : d'azur, à trois épis de maïs d'or.

1°. Louis, Ier du nom, qui suit;

2°. Anne Prévost, mariée, par contrat du 11 juin 1648, avec Pierre *Arnaud*, écuyer, seigneur de la Cantinière;

3°. Louise Prévost, mariée avec Benjamin *Pastureau*, écuyer, seigneur du Pinode.

VII. Louis Prévost, Ier du nom, écuyer, seigneur

(1) Voyez le recueil des *Noms féodaux*, p. 781.

de Gagemon, de Ligny, de la Touche et de plusieurs autres lieux, né en 1607, partagea avec ses sœurs la succession paternelle, le 15 septembre 1655. Il avait épousé, par dispense de parenté du 28 avril 1639, et par contrat du 7 juin de la même année, damoiselle Louise du Verger, sa cousine-germaine, fille d'Abraham du Verger, écuyer, seigneur de la Roche-Monroy et de Marthe de Lisle. Louis Prévost ne vivait plus le 3 septembre 1660, époque à laquelle on nomma à la curatelle de ses enfants, par un conseil de famille, composé des six plus proches parents, tant du côté paternel que du côté maternel, et qui étaient : 1° messire Daniel du Verger, chevalier, seigneur de Monroy; 2° messire Abraham du Verger, écuyer, seigneur de la Roche-Monroy; 3° messire Jacques, seigneur d'Anzigné, chevalier; 4° Josias Gombault, chevalier, seigneur de Plassac et de Baussay; 5° Charles *Desmier*, écuyer, seigneur d'Antigné; 6° et Abraham, seigneur du Breuil, écuyer. Ces enfants étaient :

du Verger : d'azur, à trois croissants d'or.

1°. Louis IIe du nom, dont l'article suit;
2°. Charles Prévost, mort jeune.

VIII. Louis Prévost, IIe du nom, chevalier, seigneur de Gagemon, de Ligny et autres lieux, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, conjointement avec Daniel Prévost, écuyer, seigneur de l'Etorière, son cousin, par M. Colbert, intendant en Poitou, le 29 avril 1665. En 1668 et 1669, il fournit l'aveu et dénombrement au Roi des terres seigneuriales de Ligny et de Gagemon et du fief de Trappe. Il avait épousé, par contrat du 7 mai 1664, damoiselle Marie Luillier (1), fille de feu messire César Luillier, chevalier, seigneur de Chalandos, et de demoiselle Judith d'Auzy, et petite-fille de Théodore Luillier, chevalier, seigneur de Chalandos,

Luillier : d'argent, à trois fasces ondées d'azur, accompagnées en chef d'un trèfle de sinople et d'un annelet de gueules.

(1) Cette alliance, outre les affinités qu'elle a procurées à MM. d'Olbreuse et de Gagemon, avec les maisons de Cardaillac, de Peyronenc-Saint-Chamarans et de Tubières-Caylus, leur a transmis l'honneur d'être alliés aux diverses branches de l'auguste maison de Bourbon

gentilhomme ordinaire de la chambre des rois Henri IV et Louis XIII, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes de leurs ordonnances, et honoré de la confiance et de l'estime de ces princes, auxquels il avait l'honneur d'être allié par Marie de Bourbon-Lavedan, sa belle-mère; le même Théodore Luillier,

---

par la branche de Lavedan-Malause, dont elle est descendue par les dègrés suivants :

1. Jean de Bourbon, vicomte de Lavedan, baron de Malause, dont l'aïeule, Louise d'Albret, était tante de Jean, roi de Navarre, épousa, en 1539, Françoise *de Silly*, dont il eut, entre autre enfants :

2. Henri, I, de Bourbon, vicomte de Lavedan, baron de Malause, conseiller-chambellan et enseigne de la compagnie du roi de Navarre, depuis Henri IV, et capitaine de ses gendarmes, lorsque ce prince parvint à la couronne de France, avait épousé, en 1571, Françoise *de St.-Exupéry*.			2. Marie de Bourbon-Lavedan, épousa, en 1568, Jean *Guichard*, chevalier, seigneur de Pairé.
3. Henri II, de Bourbon, marquis de Malause, vicomte titulaire de Lavedan, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, puis maréchal-de-camp, épousa Marie *de Chalons*, dame de la Case, en Albigeois, dont il eut, entre autres enfants :			3. Esther Guichart de Pairé, épousa, le 8 août 1591, Théodore *Luillier*, chev^{er}, sg^{r}. de Chalandos.
4. Louis de Bourbon, marquis de Malause, ép., en 1653, Henr^{tte} *de Durfort-Duras*.	4. Madelaine de Bourbon-Malause, épouse de Jacques II *de Perusse-d'Escars*, marquis de Montal et de Merville, dont sont provenus:		4. César Luillier, chevalier, seign. de Chalandos, épousa, en 1631, Judith *d'Auzy*.
5. Gui-Henri de Bourbon, marq. de Malause, v^{te} de Lavedan, épousa, en 1692, Marie-Louise *de Bérenger-Montmouton*.	5. Charles d'Escars, marquis de Merville et de Montal, ép. en 1663, Françoise-Charlotte *Bruneau de la Rabatelière*.	5. Rose d'Escars, alliée, en 1647, avec Alexandre-Galiot *de Crussol-Balaguier*, marquis de Monsalès.	5. Marie Luillier-de-Chalandos, mariée, en 1664, avec Louis II *Prévost*, ch^{r}, sg^{r} de Gagemon et de Ligny.
6. Louis-Auguste de Bourbon, marquis de Malause, vicomte de Lavedan.	6. Charles-Franç. d'Escars, marquis de Merville et de Montal.	6. Louis-Alexandre de Crussol-Balaguier, c^{te} de Monsalès.	6. Alexandre Prévost de Gagemon, chevalier, comte d'Olbreuse.

fils de Jean Luillier, chevalier, seigneur de Chalandos, et de Catherine Bochart de Champigny. Parmi les parents qui signèrent ce contrat de mariage, on remarque du côté de Louis Prévost de Gagemon, Alexandre Desmier, seigneur d'Olbreuse, qualifié son *cousin-germain*, mort depuis sans alliance, et dont la sœur, Eléonore Desmier, dame d'Olbreuse, après lui, fut mariée, en 1665, avec Georges-Guillaume de Brunswick, duc de Zell et de Lunebourg. Elle fut créée princesse par l'empereur, et fut mère de Sophie-Dorothée de Brunswick, mariée en secondes noces, en 1682, avec Georges-Louis, duc de Brunswick, électeur de Hanovre, couronné roi d'Angleterre le 31 octobre 1714, père 1° de Georges II, qui lui succéda en 1727, et ce dernier monarque bisaïeul de Georges IV, roi actuel d'Angleterre; 2° de Sophie-Dorothée, mariée, en 1687, à Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg et roi de Prusse. C'est ainsi que par la maison Desmier d'Olbreuse, celle de Prévost de Gagemon se trouve alliée, à un degré très-rapproché, aux maisons royales de Prusse et d'Angleterre, ce qu'on verra confirmé par titres authentiques sur le degré suivant. Elevé dans la religion de ses pères, Louis Prévost de Gagemon eut beaucoup à souffrir de la révocation de l'édit de Nantes, pour n'avoir pas voulu abjurer le calvinisme : il fut séparé de ses trois fils, qui furent mis dans un couvent d'oratoriens, à Niort, pour y embrasser la religion catholique, et de sa femme, qui, avec ses trois filles, furent conduites dans un autre couvent, à Tournay, où elles abjurèrent, en 1686, et où Marie Luillier de Chalandos mourut, dans les premiers jours de novembre 1689. Louis Prévost fut renfermé à la Bastille, où il mourut, après dix années de captivité. Parmi les nombreux témoignages d'intérêt qu'il reçut de tous ceux qui l'avaient connu, on remarque une lettre, pleine d'obligeance, que lui écrivit d'Allemagne, à la Bastille, la comtesse de Reuss (Eléonore Desmier, épouse du duc de Brunswick), dans laquelle elle le qualifie son *cousin*, et lui dit « qu'elle prend à ses malheurs, » et à ceux de toute sa famille, la plus grande part,

»moins encore à cause de *la proximité*, que par la »considération et l'estime particulière qu'elle a toujours »eues pour lui ». Telles sont les expressions de cette lettre, qui ajoute encore aux nombreuses preuves que MM. Prévost de Gagemon peuvent donner de leur alliance avec les maisons royales de Prusse et d'Angleterre. Du mariage de Louis Prévost et de Marie Luillier de Chalandos, sont issus :

1°. Louis Prévost de Gagemon, appelé *Monsieur de Ligny*. Le 24 octobre 1689, Louis XIV lui donna une commission pour lever, équiper, monter, commander et conduire à la guerre une compagnie de chevau-légers de nouvelle levée, qui fut incorporée en 1693, dans le régiment de Lagny, cavalerie. Il fut tué en Flandre;

2°. Charles-Constantin Prévost de Gagemon, destiné à l'état ecclésiastique, mort jeune, en 1686;

3°. Alexandre, qui a continué la descendance;

4° Louise Prévost de Gagemon, épouse de Louis *Martin*, écuyer, seigneur de Marclenne;

5°. Marie Prévost de Gagemon, morte sans alliance, à 25 ans;

6°. Charlotte Prévost de Gagemon, morte supérieure des Dames de la Miséricorde, à Niort, emportant les justes regrets que lui avaient mérités ses vertus exemplaires et sa haute piété.

IX. Alexandre Prévost, chevalier, seigneur de Gagemon, puis comte d'Olbreuse, entra jeune au service comme cornette de cavalerie, et fut pourvu d'une commission de capitaine, après la mort du seigneur de Ligny, son frère aîné, tué dans les campagnes de Flandre. Il servit successivement avec ce grade dans les régiments de Châtillon, de Cernon, de Guébriant, et d'Orléans, dragons, fit avec distinction toutes les guerres de son temps, et fut blessé dans plusieurs actions. Créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 20 septembre 1714, il prêta serment en cette qualité entre les mains du roi Louis XIV, à Versailles, le 7 octobre de la même année. Par brevets datés, l'un du palais de Saint-James le 12 (23) novembre 1728, et l'autre de Berlin le 14 décembre suivant, Georges II, roi d'Angleterre, et Sophie-Dorothée, reine de Prusse, désirant remettre la terre et seigneurie d'Olbreuse, au pays d'Aunis, qui leur était échue par égales parts du chef

d'Éléonore Desmier, duchesse de Brunswick, leur aïeule, à la famille de cette princesse, en firent don à Alexandre Prévost de Gagemon, qui fonda de pouvoir, pour recevoir cette donation, le marquis de l'Étorière, son cousin. Louis XV autorisa le seigneur de Gagemon à accepter cette donation, et lui confirma tous les droits et priviléges de la terre d'Olbreuse, par arrêt du conseil-d'état du 17 septembre, et lettres-patentes de S. M., du 6 octobre 1729, registrées au parlement le 4 décembre suivant (1). Alexandre Prévost mourut le 6 septembre 1747. Il avait épousé, par contrat du 19 février 1712, demoiselle Marguerite DE NOSSAY, fille de messire François de Nossay, chevalier, seigneur d'Ébeon, des Châteliers, etc., et de Marie de Ferrières (2). De ce mariage sont issus :

DE NOSSAY : d'argent, à 3 fasces de sable, accompagnées de 10 merlettes du même, 4, 3, 2 et 1.

1°. Alexandre-Armand Prévost, comte d'Olbreuse, baptisé le 8 juillet 1715. Il fut page du roi Louis XV à la petite écurie, puis cornette et ensuite capitaine au régiment de Crussol, dragons, et s'est retiré chevalier de Saint-Louis après 25 ans de service, ayant fait toutes les guerres de son temps, dans lesquelles il avait reçu plusieurs blessures. Il a laissé de N..... son épouse, un fils unique, Jacques Prévost, comte d'Olbreuse, vivant. Ce dernier s'est marié 1°, avec N..... *de Saint-Pierre*, 2°, avec N......, dont trois filles.

2°. Charles-Joseph, qui suit;

3°. Marie-Éléonore Prévost, mademoiselle de Gagemon, morte sans avoir été mariée.

X. Charles Joseph PRÉVOST, chevalier, seigneur de Gagemon, baptisé le 12 février 1725, entra au service en 1743, avec le grade de cornette de la compagnie des chevau-légers d'Olbreuse, que le Roi lui donna par brevet du 1er février de cette année. Il servit pendant douze années, fit cinq campagnes de guerre, fut blessé

---

(1) Voy. la *Gazette de France* du 4 février 1730, p. 57, et la *Gazette d'Amsterdam*, du 7 février 1730, et le *Mercure de France*, mars 1730, pp. 615, 616 et 617. Les lettres patentes y sont textuellement rapportées.

(2) Par ce mariage la maison Prévost de Gagemon établit son ascendance maternelle des comtes d'Authon et barons d'Ebeon, et se trouva par cette illustre parenté, alliée aux maisons de Marans, de Vernon-Bonneuil, de Melzeard, de Bremond, d'Aubusson-la-Feuillade, de Crussol, de Champagne, de Noailles et autres.

à la bataille de Coni en 1744, où il eut son cheval tué sous lui; se trouva à celle de Fontenoy en 1745, et combattit à Lawfeldt en 1747. Les infirmités qui lui survinrent par suite des fatigues de la guerre et des blessures qu'il avait reçues, le forcèrent de quitter le service en 1755. Il épousa, par contrat du 15 octobre de cette année, Marie-Françoise DE SERMANTON, veuve de messire Jean-Baptiste-Charles-François *Chevalier*, chevalier, seigneur de Villemorin et de la Roche-Élie, et fille de messire Jean-Baptiste de Sermanton, écuyer, seigneur d'Arsay, des Essarts et de Villers-en-Bois, et de dame Françoise-Paule de Moleim la Vernède (1). Charles-Joseph Prévost de Gagemon mourut le 7 août 1780, laissant un fils unique, qui suit :

DE SERMANTON : d'azur, au chevron alesé d'argent, accompagné de trois coquilles du même.

XI. Armand-Charles PRÉVOST, comte de Gagemon (2), seigneur de Négresauve, des Essarts, de Villers, de Virolet-en-Bois, en Poitou, et de la châtellenie d'Ébeon, en Saintonge, baptisé le 12 mars 1762, entra fort jeune au service en qualité de volontaire au corps des carabiniers *de Monsieur*, où il fut breveté par le Roi sous-lieutenant à la suite le 9 août 1781. Mais la faiblesse de sa santé, et la perte qu'il avait faite de son père dans l'année précédente, le forcèrent à renoncer promptement au service. Le comte de Gagemon incarcéré comme noble pendant la terreur de 1793 à 1795, fut porté sur la liste des émigrés, d'où résultèrent les conséquences les plus fâcheuses pour sa fortune et sa santé. Il est mort le 15 août 1817, ayant été accablé d'infirmités pendant les dix dernières années de sa vie. Il avait épousé, par contrat du 16 juin 1783,

---

(1) Cette alliance a établi des parentés entre MM. Prévost de Gagemon et plusieurs illustres familles du Poitou, entre autres avec celles des marquis de Villedieu, et des marquis de Verteillac.

(2) C'est lui qui le premier a placé l'écu de ses armoiries sur celui de Luillier de Chalandos, comme le plus proche parent, héritier et représentant de cette maison, laquelle s'était éteinte en la personne de Ferdinand-Juvenal Luillier de Chalandos, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, décédé sans postérité, à Chalandos, le 23 janvier 1777.

demoiselle Marie-Anne Estourneau de Pinateau (1), décédée au mois de janvier 1822, fille aînée de messire Louis-Jacques Estourneau, chevalier, seigneur de Pinateau, de la Bruneterie, de Ricoux, et autres lieux, et de dame Marie-Anne de Mallevault. De ce mariage sont issus :

Estourneau : d'azur, à 3 chevrons alésés d'or; au chef du même, chargé de 3 étourneaux essorants de sable.

1°. Louis-Charles-Auguste, mentionné ci-après ;
2°. Charles-Joseph Prévost de Gagemon, né au mois d'octobre 1788, élevé à l'école polytechnique, capitaine du génie, officier de la plus belle espérance, moissonné dans la funeste campagne de Russie, en 1812;
3°. Marie-Charlotte Prévost de Gagemon, née le 25 décembre 1791;
4°. Marie-Rose-Esther Prévost de Gagemon.

XII. Louis-Charles-Auguste Prévost, comte *de Gagemon*, officier supérieur, est né le 30 mai 1785. Entré élève à l'école militaire de Fontainebleau, le 22 octobre 1803, il en sortit pour passer sous-lieutenant au 23e régiment de ligne le 23 octobre 1804, fit la campagne de cette année en Italie, celle de 1805 en Allemagne, et celles de 1806, 1807 et 1808 en Dalmatie et en Albanie. Il se trouva aux actions les plus importantes de ces diverses campagnes. Dès le 15 mai 1807 il avait reçu le grade de lieutenant, et servait depuis le 25 juillet 1808, en qualité d'aide-de-camp du général Deviau de Saint-Sauveur. Il fut blessé d'un coup de feu à la poitrine le 8 octobre de la même année, au combat d'Uttovo, en Turquie, sur la frontière de Raguse. Il fit la campagne de 1809 en Autriche, et obtint le grade de capitaine le 7 mars 1810. Employé à l'expédition de Lissa, dans le golfe Adriatique, il passa ensuite comme capitaine adjoint à l'état major-général du 3e corps de la grande armée de Russie, le 8 mai

(1) De l'ancienne famille d'Estourneau, seigneurs de Tersannes, qui a fourni un chambellan sous Charles VII, et s'est alliée aux maisons de Lubersac et d'Aubusson-la-Feuillade, ce qui a donné à MM. Prévost de Gagemon une double affinité avec cette dernière maison.

1812; fut blessé, le 19 août, d'un coup de feu à la cuisse droite, au combat de Valontina, et fut nommé successivement chevalier de la légion-d'honneur le 2 septembre, et chef de bataillon le 18 octobre. Il passa avec ce grade, le 25 avril 1813, au 17e régiment de ligne, avec lequel il fit la campagne de Saxe. Il fut blessé d'un coup de feu au combat de Peterswald, en Bohême, le 14 septembre, et fait prisonnier de guerre lors de la capitulation de Dresde, le 9 décembre de la même année. Rentré en France le 1er juin 1814, le comte de Gagemon fut créé officier de la légion-d'honneur le 17 mars 1815. Pendant les dix campagnes de guerre qu'il a faites en Italie, en Dalmatie et Albanie, en Autriche, en Allemagne, en Russie, en Saxe et en Bohême, employé dans l'infanterie et dans les états-majors, il a mérité tout son avancement sur les champs de bataille, et n'a rien obtenu qu'à la suite de quelque action honorable. Il a épousé, par contrat du 11 novembre 1816, Louise-Françoise-Olympe-Julie DE WAVRIN-VILLERS-AU-TERTRE, fille aînée de messire Charles-Louis, baron de Wavrin-Villers-au-Tertre (1), comte du Saint-Empire romain, titré sénéchal héréditaire de Flandre, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Joséphine-Christine de Biseau-Beusdaël.

DE WAVRIN : d'azur, à l'écusson d'argent.

(1) Issu en ligne directe et légitime de Thierry de Wavrin, sénéchal de Flandre en 1066, dont la descendance, illustrée par le rang qu'elle tenait à la cour des comtes de Flandre et les personnages de mérite qu'elle a donnés à l'Eglise et dans les armées, a produit en 1344, un maréchal de France, dans la personne de Robert de Wavrin, seigneur de Saint-Venant.



DE RETZ DE BRESSOLLES,

Seigneurs DE CHEMINADES, DE BRESSOLLES, DE SERVERETTE, *marquis* DE RETZ DE MALLEVIELLE, *seigneurs* DE GREZES, DE TRELANS, DE VILLARET, DE FRAISSINET, *barons* DE SERVIÈS, *seigneurs* DE COUGOUSSAC, DE LA ROCHE, DE CHANCLOS, *barons* DE SERVIÈRES; *seigneurs* DU CROUZET, DE RIBENNES, DE BESSE, etc., etc., *en Gévaudan* et *en Auvergne*.



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une épée d'argent, la garde en haut*, qui est DE RETZ; *au 2 d'azur, à la fasce haussée d'argent*, qui est DE BRESSOLLES; *au 3 de gueules, au lion d'argent*, qui est DE PELAMOURGUE. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

LA famille DE RETZ DE BRESSOLLES est ancienne et distinguée par ses alliances et ses services militaires. Elle a possédé plusieurs terres considérables, et entre autres celle de Servières, qui donnait rang à l'une de ses branches cadettes parmi les barons des états du Gévaudan. Les diverses preuves que cette famille a faites, soit devant les intendants de Languedoc et d'Auvergne, lors de la recherche générale de la noblesse,

sous le règne de Louis XIV, soit à diverses époques, devant les généalogistes du Roi, preuves existantes au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, faisant partie des manuscrits de la Bibliothèque de S. M., établissent sa filiation depuis David de Retz, qui suit :

DE CHEMINADES : de gueules, au lévrier courant d'argent; au chef d'or, chargé de 3 molettes d'éperon de sable.

I. David DE RETZ, seigneur de Cheminades, au diocèse de Mende, archer de la garde écossaise du roi Charles VII, passa en France à la suite de Jean Stuart, comte de Bucham et de Douglas, et devint possesseur de la terre de Cheminades, par suite de son mariage contracté, en 1450, avec noble Isabelle, dame DE CHEMINADES, héritière avec Héraclée de Cheminades, sa sœur, femme d'Alain Astoard, de Richard de Cheminades, et filles de noble Gonet, seigneur de Cheminades. Il reçut, au nom de sa femme et en qualité de seigneur de Cheminades, une reconnaissance féodale le 28 octobre 1468, en souscrivit une, le 2 octobre 1471, conjointement avec son beau-frère et sa belle-sœur, au profit d'Antoine de Grégoire, et vivait encore le 26 novembre 1491. Ses enfants furent :

1°. Alain de Retz, écuyer, seigneur de Cheminades, marié, peu après le 11 mars 1481 (*v. st.*), avec Françoise *de Rocles*, fille de feu noble Astorg de Rocles, seigneur de Pradelles. Etant sur son départ pour le service de l'arrière-ban il fit son testament le 20 septembre 1537. Il laissa un fils naturel :

Pierre, *bâtard* de Retz, *légataire de son père;*

2°. Antoine, qui a continué la descendance;

3°. François de Retz, curé de Rémeize en 1537;

4°. Gasparde de Retz, qui était mariée, en 1537, avec Jean *de la Motte de Saint-Sauveur*.

DE BRESSOLLES : d'or, à la fasce haussée d'argent.

II. Antoine DE RETZ DE CHEMINADES, écuyer, d'abord archer de la garde écossaise du Roi, puis lieutenant du bailli de Gévaudan, épousa à Mende, le 3 octobre 1526, noble Marguerite DE BRESSOLLES, fille de feu Jean de Bressolles. En 1529, Antoine de Retz concourut, par le don du 10e de ses biens, à payer la rançon des enfants du roi François Ier, détenus en Espagne. Marguerite de Bressolles fit son testament le 13 août de la même année 1529, en faveur de Gui, Ier du nom, son fils, qui suit :

Fils naturel d'Antoine de Retz de Cheminades :

Antoine, *bâtard* de Cheminades, *vivant le* 9 *novembre* 1544.

III. Gui DE RETZ DE BRESSOLLES, Ier du nom, écuyer, seigneur de Cheminades et de Charpal, co-seigneur de la ville de Serverette, épousa, par contrat du 9 novembre 1544, noble Charlotte PELISSIER, fille de noble Jacques Pelissier, seigneur de Saint-Féréol, en Dauphiné. Il reçut des reconnaissances féodales le 27 septembre 1546, et 5 août 1569. Il avait été député à la cour, en 1561, comme premier consul de Mende. Il rendit d'utiles services au Roi pendant les guerres civiles, à la tête d'une compagnie de 100 hommes. Son château de Cheminades, comme la plupart de ceux des gentilshommes catholiques, fut pris et saccagé par les religionnaires. Le 29 juin 1572, il fit son testament, et laissa douze enfants :

PELISSIER : d'or. au lion de sinople, lampassé et armé de gueules.

1°. André, Ier du nom, dont l'article viendra;
2°. Pierre, l'aîné, auteur de la branche des *seigneurs* DE VILLARET, *barons* DE SERVIÈS, rapportée ci-après;
3°. Pierre de Retz de Bressolles, le jeune, auquel son père légua, de même qu'à chacun de ses frères, la somme de 1500 livres;
4°. Urbain, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE COUGOUSSAC, *barons* DE SERVIÈRES, rapportée plus loin;
5°. Louis de Retz de Bressolles, chanoine à Mende;
6°. Gui, IIe du nom, qui a formé la branche des *seigneurs* DE BRESSOLLES, DE BESSE, etc., mentionnée en son rang;
7°. Bertrand de Retz de Bressolles, auteur d'une branche connue sous la dénomination de *seigneurs* DE TRELANS, éteinte en la personne de la mère de M. de Rousse de Trelans, mort, en 1764, brigadier des armées du Roi, et lieutenant pour S. M. commandant à Strasbourg;
8°. Jacques de Retz de Bressolles, chanoine à Mende;
9°. Antoinette de Retz de Bressolles, mariée, le 31 août 1571, avec Louis *d'Alauzon*, seigneur de Saint-Félix;
10°. Charlotte de Retz de Bressolles, femme d'Ambroise *de Joyeuse*, seigneur de la Ribat;
11° Marguerite de Retz de Bressolles;
12°. Françoise de Retz de Bressolles.

IV. André DE RETZ DE BRESSOLLES, Ier du nom, seigneur de Cheminades, et de Serverette en partie,

DE ROZILLES : épousa, par contrat du 24 mai 1584, Claude DE ROZILLES, fille de messire Guillaume, seigneur de Rozilles, en Vivarais, et de Jeanne de Budos, tante de Louise de Budos, mariée le 29 mars 1593, avec Henri Ier, duc de Montmorency, connétable de France, veuf d'Antoinette de la Marck-Bouillon. André de Retz de Bressolles commanda une compagnie de 80 arquebusiers au siége de la ville de Chirac occupée par les religionnaires, sous les ordres d'Antoine de la Tour, marquis de Saint-Vidal, gouverneur de Gévaudan, qui le nomma gouverneur de Mende, après qu'on en eut chassé le capitaine Merle. André de Retz de Bressolles fit son testament le 3 juin 1624, et mourut en 1625, laissant un fils et une fille :

1°. Jean-Claude, dont l'article suit ;

2°. Marie de Retz de Bressolles, mariée, le 13 novembre 1611, avec Marc *de la Bossière*, seigneur du Fraisse, capitaine de cent hommes de pied au régiment de Mazargues.

V. Jean-Claude DE RETZ DE BRESSOLLES, seigneur de Cheminades et de Bressolles, co-seigneur de Serverette, page de M. de Montmorency, puis capitaine au régiment d'Anduze, par commission du 11 juin 1642, épousa, par contrat du 24 septembre 1620, Claude DE BERTRAND, laquelle le rendit père de deux fils :

DE BERTRAND : de gueules, à 3 trèfles d'or.

1°. André de Retz de Bressolles, IIe du nom, seigneur de Cheminades, de Bressolles et co-seigneur de Serverette, marié, le 11 novembre 1644, avec Louise *Chevalier de Rousses*, de laquelle il eut :

A. Guillaume de Retz de Bressolles, seigneur de Cheminades, co-seigneur de Serverette, etc., marié avec N..... *de Goyet de Prunet*, dont il n'a eu qu'une fille :

N..... de Retz de Bressolles, mariée, en 1709, avec Pierre *de Combres*, seigneur de Bressolles. Ils n'ont laissé qu'une fille, mariée, le 22 novembre 1756, à M. de Barentin, vicomte de Montchal, lieutenant des gardes-du-corps du Roi, compagnie d'Havré ;

B. Hyacinthe de Retz de Bressolles maintenu avec son frère et leur père par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 3 septembre 1668. Il mourut sans postérité ;

2°. Guillaume, dont l'article suit.

VI. Guillaume DE RETZ DE BRESSOLLES, seigneur de Cheminades, capitaine au régiment de Lorraine, fut créé maréchal de bataille en 1652. Il épousa Marguerite DE REVERSAT DE CELETZ, laquelle était veuve de lui en 1675. Il en eut trois fils et trois filles :

DE REVERSAT : d'azur, au chevron d'or, chargé de 3 roses de gueules, et accompagné de 3 lions d'or, lampassés et armés de gueules.

1°. Adam, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Joachim-Louis de Retz de Bressolles de Pelamourgue, appelé par le testament de son père à recueillir tous les biens compris dans la substitution d'Adam de Pelamourgue, seigneur de Mallevielle, son grand-oncle. Enseigne au régiment d'infanterie de Conty en 1678, puis lieutenant au régiment Royal-des-Vaisseaux en 1681, il servit à l'armée qui couvrit le siége de Luxembourg en 1684, leva une compagnie au régiment d'infanterie de Boulonnais le 20 août 1688, et la commanda en Allemagne en 1691 et 1692, à la bataille de la Marsaille, en Piémont, au mois d'octobre 1693, à l'armée d'Italie en 1694, à celles du Rhin, de la Meuse et de Flandre en 1695, 1696 et 1697, et au combat de Nimègue en 1702. Nommé aide-de-camp du duc de Vendôme au mois de février 1703, le chevalier de Retz accompagna ce prince dans toutes ses campagnes en Italie, en Flandre et en Espagne. Le 5 novembre 1708, il fut breveté colonel réformé à la suite du régiment de Vendôme, et créé brigadier des armées du Roi le 1er février 1719. Il est décédé en 1735. (*Chronologie militaire*, par Pinard, t. VIII, p. 271.) Il était chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de Saint-Lazare;

3°. François de Retz de Bressolles;

4°. Ursule de Retz de Bressolles;

5°. Catherine de Retz de Bressolles;

6°. Antoinette de Retz de Bressolles.

VII. Adam DE RETZ DE BRESSOLLES, Ier du nom, seigneur de Mallevielle, de Clujans, de Lespinasse, etc., épousa, au château de Mallevielle, le 8 avril 1675, Isabeau DE JULLIEN, fille de feu Jean de Jullien, et de Claude de Pelamourgue, et sœur d'Adam de Jullien, sieur de Moriès, docteur et avocat. Adam de Retz fit son testament le 8 juillet 1706. Ses enfants furent :

DE JULLIEN : d'or, à la bande de gueules.

1°. Joachim-Louis de Retz de Bressolles, décédé à l'âge de 29 ans le 24 mars 1709. Il avait été capitaine au régiment de Boulonnais;

2°. Adam, IIe du nom, qui a continué la postérité;

3°. Melchior de Retz de Bressolles, officier au même régiment, tué à la bataille de Hochstædt;

4°. François de Retz de Bressolles, officier au même corps, tué à la bataille de Malplaquet;

5°. Jacques de Retz de Bressolles, } lieutenants au régiment
6°. Guillaume de Retz de Bressolles, } de Boulonnais;

7°. Joseph de Retz de Bressolles de Pelamourgue, capitaine au régiment de Bourbonnais, infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort au château de Mallevielle;

8°. Marguerite de Retz de Bressolles de Pelamourgue, mariée, le 12 janvier 1711, avec noble Antoine *du Buisson*, seigneur de Pelouze;

9°. Agathe de Retz de Bressolles de Pelamourgue.

VIII. Adam DE RETZ DE BRESSOLLES DE PELAMOURGUE, IIe du nom, seigneur de Mallevielle, hérita de la substitution au défaut de Joachim-Louis, son frère aîné, décédé sans postérité, lequel était appelé à succéder, par le testament de son père, aux biens d'Adam de Pelamourgue, seigneur de Mallevielle, épousa, le 28 juin 1716, Marie-Anne DE LA GARDE DE MONTJEUX, fille de feu Jean-Jacques de la Garde de Malbos, seigneur de Montjeux, et de feu Catherine de Fornier. Il mourut après le 28 mars 1734, laissant :

DE LA GARDE : d'azur, au chef d'argent, chargé d'un lambel de gueules.

1°. François-Roch, qui suit;

2°. Antoine-François de Retz de Bressolles de Pelamourgue, lieutenant au régiment de Clermont, puis capitaine au régiment de Boulonnais, mort en 1805, sans postérité;

3°. Adam-Joseph-Othon de Retz de Bressolles de Pelamourgue, archidiacre de l'église cathédrale de Mende, mort en 1788;

4°. Jean-Baptiste-Arsène de Retz de Bressolles de Pelamourgue, mort capitaine au régiment Royal-Vaisseaux des suites de blessures.

IX. François-Roch DE RETZ DE BRESSOLLES DE PELAMOURGUE, chevalier, seigneur de Mallevielle, de Pelouze, de Celetz, de Font-Julien, de Grèzes, de Clujans, de Vitrolles, de Lespinasse, etc., marié, le 29 janvier 1755, avec Louise D'EYMAR, veuve de Louis, comte de Corneillan, et fille de messire Pierre d'Eymar, écuyer, sieur de Jabrun, et de dame Louise de Castanier. François-Roch fit son testament au château de Mallevielle, le 15 août 1771. Il avait alors onze enfants :

D'EYMAR : d'azur, au chevron d'hermine, accompagné de 3 besants d'or; au chef d'argent, chargé d'une croix engrelée de gueules.

1°. Pierre-Adam-François, dont l'article suit;

2°. Jean-Baptiste-François de Retz de Bressolles de Pelamourgue, lieutenant au régiment Royal-Vaisseaux. Emigré en 1791, il servit à l'armée des princes, avec son frère aîné, et, à la dissolution de ce corps, il passa en Espagne jusqu'à la paix. Il partit alors pour l'Angleterre et de là pour la Guadeloupe, où il mourut le 6 septembre 1803;

3°. Antoine-Louis-Augustin de Retz de Bressolles de Pelamourgue, prêtre des missions étrangères, mort à la Chine le 3 septembre 1793;

4°. Marie-Anne-Françoise-Josèphe de Retz de Bressolles de Pelamourgue, avant la révolution abbesse du monastère du Chambon, morte le 27 janvier 1829;

5°. Marie-Jeanne-Agathe de Retz de Bressolles de Pelamourgue, religieuse de la même abbaye, morte en 1817;

6°. Marie-Anne-Françoise de Retz de Bressolles de Pelamourgue, morte en 1804;

7°. Marie-Louise-Marguerite de Retz de Bressolles de Pelamourgue, supérieure du couvent de la Visitation du Puy;

8°. Marie-Thérèse de Retz de Bressolles de Pelamourgue, religieuse dans le diocèse de Chartres, morte en 1788;

9°. Anne-Françoise-Marguerite de Retz de Bressolles de Pelamourgue, morte en 1814, victime de son zèle et de sa charité pour les prisonniers étrangers;

10°. Marie-Victoire de Retz de Bressolles de Pelamourgue, morte en 1812;

11°. Marie-Sophie de Retz de Bressolles de Pelamourgue.

X. Pierre-Adam-François, marquis DE RETZ DE BRESSOLLES DE PELAMOURGUE, seigneur de Mallevielle, etc., né le 27 février 1757. Emigré en 1791, il fit la campagne de 1792 à l'armée du centre, celle de 1793 dans l'armée de Condé, et celle de 1794 et 1795 dans le bataillon de la Reine, en Espagne, jusqu'à la paix de S. M. C. avec la république. Le marquis de Retz quitta alors l'Espagne et passa en Angleterre, d'où il revint dans sa famille en 1800. Le Roi le nomma chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par ordonnance du 17 août 1820. Il est décédé le 21 mai 1821. Il avait épousé, le 7 janvier 1782, Alexandrine-Étiennette-Hélène LE FILLEUL DE LA CHAPELLE, fille d'Alexandre-François-Marie le Filleul, comte de la Chapelle, baron de Montreuil, etc., brigadier des armées du Roi, mestre-de-camp commandant du régiment de Bassigny, commandeur, et depuis grand'croix de

LE FILLEUL : d'azur, au lion d'or, et une tierce du même en fasce; au franc canton d'or, brochant.

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et lieutenant-général des armées du Roi, décédé à Hartwell, en 1812, honoré de la confiance du Roi Louis XVIII, qu'il avait suivi dans l'exil. De ce mariage sont issus :

1°. Adam-Alexandre-François de Retz de Mallevielle, prêtre du diocèse de Poitiers, nommé aumônier du Roi en 1817, envoyé à Rome en 1827 en qualité d'auditeur de Rote;

2°. Marie-Joseph-Raimond, qui suit;

3°. Albert-Marie-Louis-Joachim, comte de Retz de Mallevielle, né le 24 avril 1802, entré à l'école militaire de Saint-Cyr en 1819, nommé sous-lieutenant au 37e régiment de ligne en 1821, puis lieutenant le 11 avril 1826. Il a fait la campagne de 1823, en Espagne, et a assisté avec le 37e régiment au siége de la Corogne. Après la pacification de la péninsule, il a fait partie de l'armée d'occupation jusqu'en 1825, époque à laquelle il est rentré en France avec le régiment dont il fait encore partie;

4°. Marie-Louis-Augustin-Athanase de Retz de Mallevielle, né le 24 mars 1804;

5°. Marie-Louise-Hélène de Retz de Mallevielle, née en 1784. Elle est morte victime de sa charité envers les pauvres et les prisonniers de guerre, ayant succombé à une maladie qu'elle prit en leur distribuant des soins au mois de juin 1814;

6°. Marie-Françoise-Adélaïde de Retz de Mallevielle, née en 1791, mariée, en 1810, avec Pierre-Jean-Xavier *Grandsaigne*, vicomte d'Hauterive, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien chef d'escadron;

7°. Marie-Françoise-Caroline de Retz de Mallevielle, née en 1792, morte comme sa sœur et sa tante, en 1814, victime de sa charité;

8°. Antoinette-Etiennette-Marie-Augustine de Retz de Mallevielle, née le 27 décembre 1805.

XI. Marie-Joseph-Raymond, marquis de Retz de Mallevielle de Bressolles de Pelamourgue, né le 22 septembre 1786, a épousé, 1° le 10 février 1810, Marie-Victoire Charrier, morte en 1812, fille de Marc-Antoine Charrier, député du Gévaudan aux états-généraux, où il s'illustra par sa conduite et son dévouement à la royauté (1); 2°, par contrat du

Charrier :

(1) A la dissolution des états-généraux, M. Charrier se mit à la tête d'un parti royaliste qui eut plusieurs affaires avec les troupes

24 mars 1814, Hélène-Sophie LE CORDIER LE BIGARS DE LA LONDE, fille de M. le marquis de la Londe, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, ancien président au parlement de Rouen, et depuis 1816, maire de Versailles. Le marquis de Retz a pour enfants ;

LE CORDIER : d'azur à 3 griffons d'or ; à la bande d'argent chargée de 5 losanges de gueules, brochante sur le tout.

Du premier lit :

1°. Marie-Victoire-Joséphine de Retz de Mallevielle, née le 12 février 1812, seule héritière des biens de feu M. Charrier, son aïeul ;

Du second lit :

2°. Paul de Retz de Mallevielle, né en 1828 ;
3°. Hélène de Retz de Mallevielle, née en 1825 ;
4°. Antoinette de Retz de Mallevielle, née en 1827.

SEIGNEURS DE VILLARET, BARONS DE SERVIÈS, etc.

IV. Pierre DE RETZ DE BRESSOLLES, l'aîné, écuyer, seigneur de la Faye, second fils de Gui de Retz de Bressolles, Ier du nom, et de Charlotte Pelissier de Saint-Féréol, épousa, le 5 mars 1584, Marguerite LE BLANC, fille de Robert le Blanc, chevalier, seigneur de la Rivière, juge royal de Beaucaire et de Nismes, et de Madelaine Pavée. Elle fit son testament le 11 novembre 1601. Leurs enfants furent :

LE BLANC : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux levrettes affrontées d'argent, colletées de gueules ; aux 2 et 3 d'argent à la bordure componée d'azur et de gueules.

1°. André, dont l'article suit ;
2°. Louis de Retz de Bressolles, seigneur de Charpal ;
3°. Pierre de Retz de Bressolles, seigneur de la Bessière ;
4°. Louise de Retz de Bressolles, femme de N..... *Fornier*.

V. André DE RETZ DE BRESSOLLES, seigneur de Villaret, fit son testament le 25 octobre 1632. Il avait épousé Louise D'AMBLARD DU MONTEIL, qui le rendit père de :

D'AMBLARD :

---

républicaines. Arrêté par trahison dans une de ses propriétés, il fut guillotiné à Rodez au mois de juillet 1793. Louis XVIII, pour honorer la mémoire de ce fidèle et dévoué royaliste, accorda des titres de noblesse à sa famille, conformément à la demande qui en avait été faite par les députés de la noblesse.

1°. Jean-Godefroi, qui suit;

2°. Louis de Retz de Bressolles, prieur de Chadenet et chanoine de l'église cathédrale de Mende;

3°. Gabrielle de Retz de Bressolles, qui était mariée, en 1650, avec Antoine *de Saint-Martin*, seigneur de Vaumale;

4°. Marie de Retz de Bressolles;

5°. Marguerite de Retz de Bressolles, mariée, le 3 octobre 1644, avec Charles *de Peirebesse*, dit du Mazel, seigneur de Sainte-Colombe.

DE FUMEL : d'or, à 3 fumées d'azur, mouvantes du bas de l'écu.

VI. Jean-Godefroi DE RETZ DE BRESSOLLES, seigneur de Villaret, épousa, le 12 décembre 1650, Catherine DE FUMEL, fille de noble André de Fumel, seigneur de Fraissinet, et de Louise de Loubeirac de Maret. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 3 septembre 1668. Il eut pour fils :

DE DOARRE : d'azur, à 3 roses d'argent.

VII. Hyacinthe DE RETZ DE BRESSOLLES, seigneur de Villaret et de Fraissinet, baron de Serviès, épousa, le 16 novembre 1690, Marguerite DE DOARRE DE LALTARET, fille de Jean de Doarre, seigneur de Laltaret, et de feu Gasparde Gardcn. Il fit hommage au Roi pour la terre de Fraissinet, les 3 décembre 1691, et 8 novembre 1723, et laissa :

1°. Charles, qui suit;

2°. Henri-Charles-François de Retz de Fraissinet, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale et official de Mgr. l'évêque de Mende.

DE GUÉRIN : d'or, à 3 pals d'azur; au chef de gueules.

VIII. Charles DE RETZ, chevalier, baron de Serviès, seigneur de Villaret, de Fraissinet et autres places, né le 17 octobre 1709, fut nommé lieutenant d'infanterie dans la compagnie de Saint-Simon, le 7 novembre 1727, et se maria, par contrat du 15 septembre 1740, avec Jeanne-Rose DE GUÉRIN DE CHAVAGNAC, fille de Pierre de Guérin de Chavagnac, baron de Montjaloux, co-baron du Tournel, et de Marie-Catherine d'Altier de Borne. Ils ont eu pour enfants :

1°. Pierre-Jean-Baptiste, qui suit;

2°. Marie-Henriette de Retz, alliée, le 18 septembre 1762, avec Claude-Antoine-Marie *de Chapelain*, chevalier, seigneur de Trouilhas;

IX. Pierre-Jean-Baptiste DE RETZ, baron de Serviès, capitaine au régiment d'Orléans, infanterie, épousa, le 10 juin 1770, Charles-Éléonore DU ROUX DE CHEVRIER, chanoinesse du chapitre de Maubeuge, fille de Robert-Gabriel du Roux de Chevrier, marquis de Courtemont, seigneur de Varennes, de Reuilly, de Sauvigny et autres lieux, et de dame Éléonore-Marthe du Roux de Tachy, marquise de Varennes. Le baron de Serviès fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 16 août 1779. Le 7 juillet 1784, il rendit hommage au Roi pour sa terre seigneuriale de Fraissinet, située en la paroisse de Tournel, au diocèse de Mende. De son mariage sont issus :

DU ROUX : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 têtes de léopard d'or, lampassées de gueules, qui est *du Roux* ; aux 2 et 3 d'azur, à 3 têtes de licorne d'argent, qui est *de Chevrier*.

1°. Charles de Retz, baron de Serviès, né le 14 août 1771 ;
2°. Louis-Philippe de Retz, né le 20 juin 1773, reçu page du grand-maître de Malte en 1785.

SEIGNEURS DE COUGOUSSAC, BARONS DE SERVIÈRES, etc.

IV. Urbain DE RETZ DE BRESSOLLES, Ier du nom, écuyer, seigneur de Cougoussac, était chanoine lors du testament de son père. Il embrassa le parti des armes, et fut fait prisonnier dans les guerres de la ligue par le capitaine Grandet, selon les termes d'une transaction du 5 mars 1599. Il avait épousé, le 5 février 1587, Marie DE CALVET DE FONTANILLES, fille de feu François de Calvet, sieur de Fontanilles. Urbain de Retz reçut une lettre de service, de M. de Montmorency le 16 mai 1589. Le 10 octobre 1600 il acquit de Claude de Nogaret, écuyer, seigneur de Teclan, la seigneurie de Servières, donnant entrée et voix délibérative aux états de Gévaudan. Dans le testament que fit, le 6 mai 1644, Marie de Calvet de Fontanilles, elle nomme ainsi ses enfants :

DE CALVET : d'azur, à 3 étoiles d'or.

1°. Claude, dont l'article suit ;

2°. Urbain de Retz de Bressolles, sieur de Chanclos, qui transigea, le 21 octobre 1660, avec Urbain de Retz, baron de Servières, son neveu;

3°. Jacques de Retz de Bressolles, marié avec Marie *Guiot ;*

4°. Louis de Retz de Bressolles, seigneur de Villerousset et de la Malène, qui épousa, le 20 novembre 1626, Claude *d'Albarici*, dont il eut:

Marie de Retz de Bressolles, vivante le 3 septembre 1668;

5°. Marie de Retz de Bressolles, alliée, le 11 juillet 1617, avec Etienne *de Sales*, seigneur de la Vaissière et de la Prade;

6°. Claude de Retz de Bressolles, femme du sieur de Sallecours.

V. Claude DE RETZ DE BRESSOLLES, baron de Servières, seigneur de Cougoussac, etc., épousa, le 5 mars 1612, Françoise DE RETAIN, dame de la Roche, fille de feu noble Jean de Retain, seigneur de la Roche, et de Marceline de la Roche. Il fournit un dénombrement au Roi le 7 mai 1639, et le 18 du même mois, reçut ordre de se présenter pour le service du ban et arrière-ban. Il fit son testament le 2 mai 1643. Sa veuve fit le sien le 3 novembre 1677. Leurs enfants furent:

DE RETAIN :

1°. Jean de Retz de Bressolles, prieur de Servières;

2°. Urbain, IIe du nom, qui suit;

3°. Louis de Retz de Bressolles;

4°. Marceline de Retz de Bressolles;

5°. Marie de Retz de Bressolles;

6°. Agnès de Retz de Bressolles;

7°. Françoise de Retz de Bressolles;

8°. Claude de Retz de Bressolles.

VI. Urbain DE RETZ DE BRESSOLLES, IIe du nom, baron de Servières, seigneur de Cougoussac, de la Roche, etc., épousa, le 2 août 1651, Anne DE SALESSES, fille de Pierre de Salesses, écuyer, et de Marguerite Seguin. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 3 septembre 1668. Il rendit hommage au Roi pour sa terre de la Roche le 24 juillet 1679, et fit donation, le 2 février 1714, à Urbain, IIIe du nom, son petit-fils, des droits honorifiques de l'entrée aux états de Gévaudan. Il fut père de:

DE SALESSES :

1°. Jean-Baptiste, qui suit;

2°. Charles de Retz de Bressolles, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Mende;

3°. François de Retz de Bressolles, marié avec Gilbert-Charles *de Borrel de Chanouillet*, seigneur de la Grange.

VII. Jean-Baptiste DE RETZ DE BRESSOLLES, baron de Servières, fut nommé capitaine des nouvelles compagnies bourgeoises le 17 janvier 1691. Il avait épousé, le 23 janvier 1687, Françoise DE TRESCAZALS, fille de noble Robert de Trescazals, sieur de Marance, et de Marie de la Valette. Leurs enfants furent :

DE TRESCAZALS : d'azur, à 3 tours d'argent.

1°. Urbain, IIIe du nom, qui suit;

2°. Charles de Retz de Bressolles, sous-diacre et bénéficier de l'église cathédrale de Mende;

3°. François de Retz de Bressolles, seigneur de Chanclos, capitaine au régiment de Chartres, infanterie.

VIII. Urbain DE RETZ DE BRESSOLLES, IIIe du nom, baron de Servières, seigneur de la Roche et de Cougoussac, épousa, 1° le 4 juin 1714, Jeanne-Josephe DE MAGLOIRE, fille de Pierre de Magloire, écuyer, ancien commissaire des guerres, et de dame Anne de Buisson du Villaret; 2° le 26 novembre 1722, Rose ALTIER, fille de Simon Altier, avocat, et de Marie Darman. Du premier mariage est issu :

DE MAGLOIRE :

ALTIER : d'azur, à 3 lys au naturel mouvants du bas de l'écu.

IX. Urbain DE RETZ DE BRESSOLLES, IVe du nom, baron de Servières, nommé capitaine au régiment de Chartres, infanterie, par commission du 13 mai 1748, marié le 30 mars 1750, avec Jacquette DE MOURE, fille de feu noble Gilbert-Antoine de Moure, seigneur de Miclet, et d'Élisabeth de Framond de Grezes. Il assista aux états de Gévaudan le 17 mai 1766, et en fut nommé secrétaire le 5 avril 1774. Le 24 mai 1763, François-Roch de Retz de Bressolles de Pelamourgue, seigneur de Mallevielle, lui vendit les droits seigneuriaux et la justice haute, moyenne et basse du village de Chanclos. Il eut pour fils :

DE MOURE :

Auguste-Guillaume-Honoré de Retz de Bressolles, *dit* le comte de Chanclos, né le 16 mai 1761.

SEIGNEURS DE BRESSOLLES, DE BESSE, etc.

IV. Gui DE RETZ DE BRESSOLLES, II[e] du nom, seigneur de Cheminades, du Crouzet, de la Bessière et en partie de Serverette, docteur ès droits, fils puîné de Gui de Retz de Bressolles, I[er] du nom, et de Charlotte Pelissier, épousa, le 4 mai 1596, Marie DE CAPLUC, fille de feu noble Humbert de Capluc, seigneur de Crouzet, et de Jeanne de Gabriac, en présence d'André et de Pierre de Retz de Bressolles, ses frères aînés. Il était veuf lorsqu'il fit son testament, et mourut 4 jours après, le 9 mars 1631. Ses enfants furent :

DE CAPLUC :

1°. André, dont l'article suit;
2°. Jacques de Retz de Bressolles, prieur de Ribennes;
3°. Marguerite de Retz de Bressolles;
4° Claude de Retz de Bressolles.

V. André DE RETZ DE BRESSOLLES, écuyer, seigneur de Bressolles, de la Bessière, du Crouzet, de Besse, etc., co-seigneur de Serverette et de Ribennes, servit avec distinction en l'armée du maréchal de Schomberg, gouverneur de Languedoc, ayant sous ses ordres 60 hommes de pied, armés et entretenus à ses dépens. Il épousa au château de Besse, le 5 octobre 1626, Jeanne DE BESSE, fille de noble François de Besse, écuyer, et de Jeanne de Salers, et nièce de Marc de Besse, comte de Brioude, et prevôt de l'église collégiale de Saint-Julien de cette ville, qui assista au contrat. André de Retz fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Miron, intendant en Languedoc, et commissaire député sur le fait des francs fiefs, le 24 mai 1637, après avoir justifié de sa noblesse depuis David de Retz, son trisaïeul, vivant le 24 octobre 1469, puis par jugement de MM. de Fortia et de Bezons, intendants d'Auvergne et de Languedoc, des 8 mai et 3 septembre 1668. De son mariage avec Jeanne de Besse sont issus :

DE BESSE : de gueules, à la bande d'argent, chargée de 3 étoiles d'azur.

1°. Jean-Claude, qui suit;

2°. Jeanne de Retz de Bressolles, } religieuses au monastère de
3°. Marguerite de Retz de Bressolles, } Notre-Dame de Brioude;

4°. Diane-Madelaine de Retz de Bressolles, mariée, le 7 février 1670, avec François-Joseph *Blanc du Bos.*

VI. Jean - Claude DE BRESSOLLES, écuyer, seigneur du Crouzet, de la Bessière et de la Bachelerie, co-seigneur de Serverette, épousa, le 6 mai 1682, Marie-Louise BLANC DU BOS, sœur de François-Joseph, et fille de Gaspard Blanc du Bos, écuyer, sieur du Bos et du Fayet, et de Louise de la Mothe. Elle fit son testament au château du Crouzet le 25 février 1700. Leurs enfants furent :

BLANC DU BOS : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au cor de chasse d'or; aux 1 et 3 d'azur, à la tour d'argent ajourée de sable.

1°. Jacques, qui suit;

2°. Louis de Retz de Bressolles;

3°. Madelaine de Retz de Bressolles;

4°. Jeanne de Retz de Bressolles.

Fils naturel de Jean-Claude :

Pierre, *bâtard* de Retz, *légataire de Marie Blanc du Bos le* 25 *février* 1700.

VII. Jacques DE RETZ DE BRESSOLLES, chevalier, seigneur du Crouzet, de Servières en partie, de Ribennes, etc., né le 12 mars 1687, épousa à Blesle Élisabeth BARTHÉLEMY, fille de Joseph Barthélemy, avocat au parlement, juge ordinaire d'appeaux au bailliage et mandement de Blesle, et de Jeanne de la Vernède. Il fit son testament le 6 décembre 1736. Ses enfants furent :

BARTHÉLEMY : d'or, à la fasce de sable.

1°. Joseph, qui suit;

2°. Jean-Georges de Retz de Bressolles;

3°. Louise de Retz de Bressolles.

VIII. Joseph DE RETZ DE BRESSOLLES, chevalier, seigneur du Crouzet, de Servières, de Ribennes, co-

de Pons : d'or, à un pont à 3 arches de gueules.

seigneur de Serverette, épousa, le 16 juin 1744, Françoise de Pons, fille de messire Balthazard de Pons, chevalier, seigneur de Bellestat, et de dame Jeanne-Marie Morambel. Elle fit son testament à Blesle le 21 août 1756. De ce mariage sont provenus :

1°. Joseph de Retz de Bressolles;
2°. Jean-François-Xavier de Retz de Bressolles;
3°. Jacques de Retz de Bressolles;
4°. Antoine de Retz de Bressolles, baptisé le 29 juillet 1749. Il fit enregistrer ses titres au conseil supérieur de la Guadeloupe en 1774;
5°. Pierre de Retz de Bressolles.

DU RIEU,

Seigneurs DE CAUMONT, DE LA ROUQUETTE, DE SAINT-SALVADOU, DE MARMONT, DE GINESTOUS, DE SAINT-BAUZILLE, DE CALCOMIER, DE LA LANTAIRIE, DU CROS, DE LA BARTHE; *sieurs* DE SEVERAC, DE LA CHAPELLE, DE MAYNADIÉ, DE MAISONNEUVE, DE MONRECOUR, etc., *en Rouergue, en Languedoc, en Agénais* et *en Lorraine; seigneurs* DU FARGIS, *comtes* DU MESNIL-HABERT, *dans le Hurepoix; barons* DE SAINT-MICHEL DE LANNES, *au diocèse de Mirepoix*, etc.



ARMES : *d'argent, à 3 fasces ondées d'azur; au chef du même, chargé de trois fleurs de lys d'or* (1). Couronne de comte. Supports : deux lions.

LA famille DU RIEU (2), originaire du Languedoc, et dont les branches existantes se sont établies dans l'Agénais

(1) Ces armoiries se voyaient encore avant la révolution dans plusieurs églises. Elles étaient sculptées au château de Caumont et dans l'abbaye de Bonnecombe.

(2) Le nom de cette famille est écrit *de Rivo*, dans les actes latins, et *de Rieu* ou *del Rieu* dans quelques titres français.

en 1655, est distinguée par son ancienneté et ses alliances, et par les nombreux services qu'elle a rendus à nos Rois depuis le règne de Henri IV jusqu'à nos jours. Des Mémoires domestiques font connaître cette famille depuis le commencement du douzième siècle (1). On voit en effet, à cette époque, figurer un Gausbert *du Rieu* au nombre des chevaliers et des nobles de la vicomté de Carcassonne, qui reconnurent l'autorité du vicomte Bernard-Aton, et lui prêtèrent serment de fidélité en 1124. (*Histoire de la Noblesse du comté Vénaissin*, par Pithon-Curt, in-4°, t. IV, p. 58.)

La généalogie qui va suivre est extraite du VIIe volume de *l'Histoire des Pairs de France et des anciennes familles nobles du royaume*, par M. de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi, où elle a été établie d'après diverses productions de titres, faites par cette famille, soit pardevant les intendants de Languedoc et de Guienne, soit pour le service militaire pardevant les généalogistes nommés par le Roi pour l'examen des titres et la confection de ces preuves.

I. Pierre DEL RIEU (2), Ier du nom, seigneur de Caumont, au diocèse de Rodez, vivait vers 1300 avec *Aigline*, sa femme, dont on lui connaît deux fils :

1°. Déodat, Ier du nom, qui suit ;
2°. Pierre du Rieu, qui fut père de :

A. Barthélemi du Rieu, } dont on ignore la destinée.
B. Bringuier du Rieu, }

---

(1) Au nombre de ces mémoires, on doit citer ceux de M. d'Hozier, qui constatent cette haute antiquité. Ils existent à la Bibliothèque du Roi, et ont servi de complément à l'article inséré dans le Ve registre de l'*Armorial Général*, où toutes les branches de la famille du Rieu ne sont pas mentionnées. Celles même que rapporte cet ouvrage le sont d'une manière très-succincte et trop incomplète.

(2) Dans les Mémoires manuscrits de M. d'Hozier, à la Bibliothèque du Roi, Pierre del Rieu est dit fils d'autre Pierre, celui-ci de Bernard, et ce dernier fils de Raimond, tous qualifiés seigneurs de Caumont. Mais, comme il n'y a aucun acte cité sur chacun de ces degrés, on s'est borné à ne commencer la filiation qu'à partir de Pierre, 4e seigneur de Caumont.

II. Déodat DEL RIEU, Ier du nom, seigneur de Caumont, vivant au commencement du quatorzième siècle, prit à bail, par acte du 24 juin 1347, les droits que Gaillard et Jourdain de Valette, frères, percevaient dans la gruerie de Causseviel, près Cailux. (Voyez, *t. Ier de l'ouvrage* de M. de Courcelles, *Généalogie* DE LA VALETTE. *p.* 6.) Déodat du Rieu épousa Jausione DE FARAMOND, de laquelle il eut :

DE FARAMOND : d'argent, fretté de sable ; au franc canton du même.

1°. Déodat, IIe du nom, qui viendra ;

2°. Raimond del Rieu, substitué aux enfants de son frère Déodat, le 8 janvier 1383. L'année suivante, il accorda quelques bienfaits à l'abbaye de Nonenque, au diocèse de Vabres. (*Gallia christiana*, t. I, col. 294.) Il eut quatre fils :

A. Jean del Rieu, qui était probablement absent en 1383, car son oncle Déodat, IIe du nom, ne l'appela point à la substitution de ses biens. Il épousa Béatrix *de Belcastel*, qui le rendit père de :

a. Pierre del Rieu, qui était domicilié à Najac lorsqu'il fit son testament le 24 mars 1469. Il était alors marié avec Astruque *de Grière*, et avait deux fils et quatre filles :

I. Raimond del Rieu, héritier universel de son père. Il eut pour fils :

Pons del Rieu (*de Rivo*), qui vivait à Najac, en 1511 ;

II. Jean del Rieu, seigneur de Belpech, légataire en 1469 ;

III. Marguerite del Rieu, qui était mariée, en 1469, avec Guillaume *Livon* ;

IV. Béatrix del Rieu, qui était veuve, en 1469, de Gaillard *d'Albi* ;

V. Marguerite del Rieu, qui vivait à la même époque avec Antoine *del Pech*, son mari ;

VI. Antoinette del Rieu, non encore mariée en 1469 ;

b. Miracle del Rieu, mariée, vers 1430, avec Olivier, baron *de Verdun*, près Rodès ;

B. Raimond del Rieu,
C. Thomas del Rieu,
D. Gabriel del Rieu,
} vivants le 8 janvier 1383 ;

3°. Bringuier del Rieu,
4°. Barthélemi del Rieu,
5°. Guillaume del Rieu,
} dont on ignore la destinée ;

6°. Cécile del Rieu, vivante à Mirandol en 1383 ;

7°. Maralde del Rieu,
8°. Jausione del Rieu,
9°. Guillemette del Rieu,
} dont on ne connaît pas les alliances.

DE LA ROUQUETTE : pale d'or et de gueules ; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

III. Déodat DEL RIEU, IIe du nom, seigneur de Caumont, fit, le 8 janvier 1383, son testament, par lequel il voulut être inhumé auprès de ses père et mère, dans le cimetière du couvent de Bonnecombe. Il fit un legs de 1,200 livres à Almaïs, dame DE LA ROUQUETTE, sa femme, institua son héritier Pierre del Rieu, son fils, qui va suivre, et lui substitua successivement Raimond del Rieu, frère de lui testateur, Raimond, Thomas et Gabriel del Rieu, ses neveux, fils du même Raimond. Hugues d'Arpajon fut l'un des seigneurs auxquels Déodat del Rieu confia l'exécution de ses dernières volontés.

DE SAINT-SALVADOU : de sable, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules.

IV. Pierre DEL RIEU, IIe du nom, seigneur de la Rouquette, près Villefranche de Rouergue, héritier universel de son père, le 8 janvier 1383, épousa Hélène, dame DE SAINT-SALVADOU, près Villefranche, laquelle le rendit père de Baptiste, qui suit.

DE COLOMBIER : d'azur, à 3 colombes d'argent.

V. Baptiste DEL ou DU RIEU, seigneur de la Rouquette et de Saint-Salvadou, épousa, en 1425, Jeanne DE COLOMBIER, fille de N.... de Colombier, près Rignac, en Rouergue. Cette dame est nommée, le 5 juillet 1453, dans le testament de Baptiste du Rieu, son mari, ainsi que leurs enfants, qui furent :

1°. Pierre, IIIe du nom, dont l'article suit ;
2°. Jean du Rieu, Ier du nom, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après ;
3°. Béatrix du Rieu, femme d'Olivier *de Lescure*, seigneur de Fenairols. Baptiste du Rieu substitua le fils aîné issu de ce mariage à Pierre, IIIe du nom, et à Jean, Ier du nom, ses fils, à la charge de porter le nom et les armes *du Rieu* ;
4°. Jeanne du Rieu, femme de noble Jean *de Raoustens*, dont le fils aîné fut appelé à la même substitution, avec la même clause de porter le nom et les armes *du Rieu*.

VI. Pierre DU RIEU, IIIe du nom, seigneur de Saint-

Salvadou, co-seigneur de Marmont, épousa, 1° après 1448, noble Aigline DE BARS, fille de Flotard, co-seigneur de Bars, près Villefranche de Rouergue; 2° le 11 janvier 1479, Marguerite DE SAINT-CHAMANS, fille de Georges, co-seigneur de Saint-Chamans, en Limosin. Le 18 novembre 1474, Pierre du Rieu avait fait un testament, par lequel il avait ordonné une fondation pour l'entretien de la chapelle Notre-Dame, en l'église de Saint-Salvadou, où il voulut être enseveli, auprès de son père. Ses enfants furent;

DE BARS : de gueules, à 2 pals d'or, chargés chacun de 3 roses du champ; au chef cousu d'azur, chargé de 2 bars d'argent en fasce.

DE SAINT-CHAMANS : de sinople, à 3 fasces d'argent; à l'engrêlure du même.

Du premier lit :

1°. Hélène du Rieu, femme de Pierre *Raffin*, écuyer, seigneur d'Auzits, près Rignac;

2°. Béatrix du Rieu, qui était mariée, en 1474, avec Matthieu *d'Arjac*, seigneur du Cailar;

3°. Antoinette du Rieu, femme de Guillaume, seigneur *d'Entragues ;*

4°. Delphine du Rieu,
5°. Catherine du Rieu,
6°. Alasacie du Rieu,
} dont on ignore la destinée;

Du second lit :

7°. François du Rieu, dont l'article suit;

8°. Gaugette du Rieu.

VII. François DU RIEU, seigneur de Saint-Salvadou, de la Rouquette et de Marmont, épousa Françoise D'ARJAC DU CAILAR, laquelle était probablement sa nièce, et vivait encore en 1540, étant veuve de François du Rieu, et mère et tutrice de Bertrand du Rieu, ainsi qualifiée dans un aveu et dénombrement qu'elle fournit le 12 octobre de cette année pour les château et forteresse de Saint-Salvadou. François du Rieu eut pour enfants :

D'ARJAC : d'azur, au pairle d'argent, accompagné en chef d'une molette d'éperon d'or.

1°. Bertrand, dont l'article suit;

2°. Delphine du Rieu, femme de N.... *d'Agens*, seigneur de Loupiac, en Quercy.

VIII. Bertrand DU RIEU, seigneur de Saint-Salvadou

DE TAURINES : d'azur, au taureau d'or.

et de Marmont, épousa Lucrèce DE TAURINES, issue des anciens seigneurs de Taurines, près Rodez, de laquelle il laissa :

1°. Guillaume du Rieu, seigneur de Saint-Salvadou et de Marmont, mort sans postérité avant 1599;

2°. Anne du Rieu, dame de Saint-Salvadou et de Marmont, mariée avec Antoine *de Solages de Tholet*, fils puîné de François de Solages, Ier du nom, seigneur, baron de Tholet, de Miremont, de Castelnau de Peyralès, de Cayrac, etc., et de Françoise de Montboissier. Ces deux époux vivaient en 1599, date d'un accord qu'ils passèrent avec Jean et autre Jean du Rieu, parents d'Anne du Rieu.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Bauzille et de Ginestous.

DE SELGUES : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses du même, et en pointe de 3 besants mal ordonnés d'argent.

VI. Jean DU RIEU, Ier du nom, seigneur de Saint-Bauzille, en Languedoc, second fils de Baptiste du Rieu, seigneur de la Rouquette et de Saint-Salvadou, et de Jeanne de Colombier, épousa, par contrat passé devant Gineste, notaire à Najac, le 2 juillet 1462, noble Sibylle DE SELGUES, fille de noble Barthélemi de Selgues, du lieu de Najac, descendu des anciens seigneurs de Selgues, près Saint-Affrique, en Rouergue. Elle fut assistée à ce contrat par noble Jean de la Jarrette, son beau-père, et par noble Guiral de Selgues, son oncle paternel. De ce mariage est provenu Antoine, Ier du nom, qui suit.

DE VERGNES : de gueules, à 3 bandes d'argent.

VII. Antoine DU RIEU, Ier du nom, seigneur de Saint-Bauzille et de Ginestous, épousa, par contrat du 31 mars 1501, Marguerite DE VERGNES, des seigneurs de Payrac, en Quercy, et mourut avant le 20 juin 1527, laissant :

1°. Jean, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Antoine du Rieu, IIe du nom, auteur de la TROISIÈME BRANCHE, rapportée ci-après;

3°. Autre Jean du Rieu, sieur des Carvaudies, qui épousa Marie

de la Touche, et fit son testament le 29 décembre 1582. Il eut trois fils :

A. Jacques du Rieu, baron de Rives et de Bertholène, près Séverac, qui fit son testament en 1626 ;

B. Jean du Rieu, sieur des Carvaudies, qui fut nommé commandant du château de Tour, par commission du prince de Condé du 20 septembre 1628. Il avait épousé, par contrat du 27 avril 1615, Louise *de Marcillac*, et il fit son testament le 2 avril 1657, en faveur de son fils :

Jean du Rieu, sieur de Rives, nommé enseigne dans le régiment de Nozières le 21 août 1639. Il épousa, par contrat du 9 janvier 1646, Françoise *de la Dugnie*, dont on ignore s'il a eu des enfants ;

C. Abel du Rieu, légataire de son père en 1582. Il fut nommé capitaine d'une compagnie de gens de pied le 28 juin 1592 ;

4°. Guillaume du Rieu, prêtre, prieur de Saint-Remèse, vivant en 1551 ;

5°. Pons du Rieu, vivant en 1534 ;

6°. Jeanne du Rieu, femme de Guillaume *Grimal* en 1534 ;

7°. Bourguine du Rieu, qui vivait le 8 mars 1529.

VIII. Jean DU RIEU, IIe du nom, seigneur de Saint-Bauzille et de Ginestous, conseiller au siége présidial de Rouergue, épousa, 1° en 1530, Anne DE CABANEL DE LA BARTHE ; 2° en 1556, Marguerite DE GUITARD. Il fit son testament le 3 juin 1566. Jean du Rieu, IIe du nom, eut pour enfants ;

DE CABANEL : d'azur, à l'agneau pascal d'or.

DE GUITARD : écartelé, au 1 d'azur, à l'étoile d'or ; au 2 d'argent, à la tour de gueules ; au 3 de gueules, au lion d'or ; au 4 d'or, à 3 bandes de sable.

Du premier lit :

1°. François, dont l'article viendra ;

2°. Jean du Rieu, prieur de Cointz en 1564 ;

3°. Antoinette du Rieu, mariée, le 19 septembre 1548, avec Paul *Marret*, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue ;

4°. Fleurie du Rieu, femme de Jean *de Tauraud*, conseiller en la même sénéchaussée ;

5°. Françoise du Rieu, alliée avec Guillaume *Boulcier* ;

6°. Antoinette du Rieu, femme de Jean *de Cambefort*, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue ;

Du second lit :

7°. Jean du Rieu, capitaine au régiment d'Auvergne, marié avec Catherine *de Gineste* ;

8°. François du Rieu, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue ;

9°. Guillaume du Rieu, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, commandant à Villefranche de Rouergue ;

10°. Gaillard du Rieu, marié avec Antoinette *de la Panouse*, laquelle était veuve en 1588, et mère de trois enfants :

A. Georges du Rieu, écuyer, marié, par contrat passé au château de la Calmontie, le 6 novembre 1588, avec demoiselle Catherine *de la Calmontie*, fille de noble Bernard, seigneur de la Calmontie, écuyer, et d'Anne de Blanchefort;

B. Louis du Rieu, } vivants en 1588;
C. Marie du Rieu, }

11°. Miracle du Rieu, mariée, le 7 janvier 1570, avec Jacques *de Chazaux*, seigneur de Mongevin, fils d'Antoine Pichon, *dit* de Chazaux, et de Françoise de la Roue. Il fit son testament le 5 mai 1589.

DE CAMPMAS : de sinople, au mât de vaisseau d'argent, accompagné en pointe d'une coquille du même.

DE LA VALETTE : parti, au 1 de gueules, au gerfaut d'argent; au 2 de gueules, au lion d'or, lampassé et armé d'argent.

IX. François DU RIEU, syndic du siége présidial de Rouergue en 1581, puis président juge-mage, épousa, 1° en 1561, Françoise DE CAMPMAS; 2° par contrat du 1er septembre 1568, Béatrix DE LA VALETTE-PARISOT, fille de Jean III de la Valette, seigneur de Parisot, de Grammont, de Pradines, etc., et de Gabrielle de Murat-l'Étang. François du Rieu fit son testament le 15 avril 1595. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1°. Jean du Rieu, président en la sénéchaussée de Rouergue, en 1599 et 1607, et maître des requêtes de l'hôtel de la reine Marguerite, suivant un brevet de 600 livres de pension que lui accorda le Roi, le 30 novembre 1605, marié avec Marie *de Cazaux*, mentionnée dans des actes de 1594 et 1616. Ils vivaient encore en 1634, et laissèrent deux filles :

A. Françoise du Rieu, mariée avec Raimond *de Montvalent*, seigneur d'Entragues, en Rouergue;

B. Fleurie du Rieu, femme de Paul *de Campmas*, sieur de Lieucamp;

2°. Jean du Rieu, prevôt du chapitre de Villefranche, vivant en 1599;

Fleurette du Rieu, épouse de Géraud *de Rabastens ;*

Du second lit :

4°. Jean, IIIe du nom, qui a continué la descendance, et dont l'article viendra;

5°. Bernard du Rieu, seigneur de Marmont, qui vivait, en 1604, avec Françoise *d'Eigua*, sa femme, dont il eut deux fils et six filles :

A. Jean du Rieu, sieur de la Mossepie, marié, 1° en 1635, avec Susanne *de Murat-Lestang de Pomairols;* 2° avec Antoinette *d'Imbert.* Il fut maintenu dans sa noblesse, en 1668, par M. Pellot, intendant en Guienne. Ses enfants furent :

a. Jean du Rieu, écuyer, vivant à Villefranche en 1715;

b. Autre Jean du Rieu, prêtre, chanoine à Villefranche, vivant en 1715, âgé de 45 ans;

c. Pierre du Rieu, chanoine à Agde, vivant en 1715;

d. Françoise I du Rieu,
e. Jeanne I du Rieu,
f. Jeanne II du Rieu,
g. Françoise II du Rieu,
} dont les alliances sont ignorées;

B. Jean du Rieu, dont on ne connoît pas le sort;

C. Jeanne du Rieu, femme d'Antoine *Richeome;*

D. Anne du Rieu, épouse de N.... sieur *de Trémolières;*

E. Antoinette du Rieu;

F. Marie du Rieu;

G. Françoise du Rieu, femme de Baptiste *de Vazelles*, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue;

H. Marguerite du Rieu, épouse de Jacques *de Colonges;*

6°. Antoinette du Rieu, femme de Jean *de Colonges*, seigneur de Laurière, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue;

7°. Marquise du Rieu, femme de Jean *de la Coste*, lieutenant-général au présidial de Cahors;

8°. Anne du Rieu, femme de Pierre *Rainaldy*, lieutenant particulier à Villefranche.

X. Jean DU RIEU, IIIe du nom, juge-mage en la sénéchaussée de Rouergue en 1599 et 1607, épousa 1° Jeanne DE SAVIGNAC; 2° par contrat du 1er avril 1604, LOUISE DE TARROU, fille de Jean de Tarrou, seigneur de Creissac, et de Charlotte de Gozon de Melac. Cette dame fit son testament le 7 mars 1630. Jean du Rieu, IIIe du nom, eut pour enfants;

DE SAVIGNAC : d'or, à la rose de gueules, tigée et feuillée de sinople; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

DE TARROU : d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules; au chef d'azur.

Du premier lit :

1°. Bernard du Rieu, Ier du nom, seigneur de Calcomier, près Villefranche, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue, père, par Anne *de Pomairols,* sa femme, d'un fils et de quatre filles :

A. Pierre du Rieu, marié avec Marguerite *de Louvignes.* On le croit père de :

David du Rieu, sieur de Pomairols, qui servait, en 1698, avec le grade de capitaine dans le régiment de Sanzay ;

B. Anne du Rieu, Ire du nom, mariée avec Dalmas *Rainaldy*, seigneur de Marmont ;

C. Marie du Rieu, femme d'Honoré *Milhet*, seigneur de la Caune ;

D. Marie-Anne du Rieu ;

E. Anne du Rieu, IIe du nom, épouse de N..... *de Montlosier*, sieur de Méjanet ;

2°. Anne du Rieu, Ire du nom, alliée à Pierre *de Fraust*, baron de la Garde ;

Du second lit :

3°. Pierre, IIIe du nom, dont l'article suit ;

4°. Bernard du Rieu, IIe du nom, écuyer, seigneur de Caimar, marié, en 1644, avec Jeanne *Rainaldy*. Il fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant de Guienne en 1668, et laissa :

A. Jean du Rieu, juge-mage de Rouergue, marié avec Angélique *de Roux*. Il vivait, en 1668, étant syndic du pays de Rouergue ;

B. François du Rieu, vivant à Villefranche en 1668 ;

C. Pierre du Rieu, dont on ignore la destinée ;

D. N..... du Rieu, religieuse ;

E. Gabrielle du Rieu, femme de Claude *de Malroux*, seigneur de Romegoux ;

F. Marion du Rieu ;

5°. François du Rieu, qui a laissé plusieurs enfants de N...... *de Bourran*, son épouse, entre autres :

A. Judith du Rieu, mariée, le 10 juin 1655, avec Pierre *de Cosson*, écuyer, sieur de la Case ;

B. Autre Judith du Rieu, mariée, le même jour, avec Jean *de Cosson*, sieur du Claux, frère de Pierre ;

6°. Jean du Rieu, Ier du nom, qui fit ses preuves au prieuré de Saint-Gilles, en 1619, et fut reçu, le 4 août 1620, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il fut maintenu dans sa noblesse, avec Pierre du Rieu, son frère, le 2 août 1669 ;

7°. Louis du Rieu, sieur del Pech ;

8°. Jean du Rieu, IIe du nom, légataire de sa mère en 1630, marié, le 5 décembre 1649, avec Catherine *Tranier*. Il vivait le 19 juin 1654, étant capitaine dans le régiment de Candale ;

9°. Déodat du Rieu ;

10°. Anne du Rieu, IIe du nom, femme d'Etienne *d'Arribat*, avocat au parlement de Guienne ;

11°. Marie du Rieu, alliée avec François *Bouffard*, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue ;

12°. Anne du Rieu, IIIe du nom, épouse de N... *de Condamine*, conseiller en la même sénéchaussée.

XI. Pierre du Rieu, IIIe du nom, juge-mage et lieutenant-général en la sénéchaussée de Rouergue, légataire de sa mère le 7 mars 1630, fut maintenu dans sa noblesse avec ses fils, par l'intendant de Guienne, en 1668, puis avec son frère Jean, par M. de Bezons, intendant en Languedoc, le 2 août 1669. Il avait épousé, en 1632, Catherine Rainaldy, de laquelle il eut six garçons et cinq filles :

Rainaldy : d'argent, au renard rampant de sable.

1°. Jean, IVe du nom, dont l'article suit ;
2°. François du Rieu, chevalier de Malte, vivant en 1668 ;
3°. Bernard du Rieu, prieur de Saint-Sauveur, vivant en 1668 ;
4°. Hardouin du Rieu ;
5°. Dalmas du Rieu,
6°. Annet du Rieu, } vivants en 1668 ;
7°. Anne du Rieu, femme de Pierre *de Pomairols*, baron de Jalenques, près Rodès ;
8°. Marie du Rieu, religieuse à Nonenque ;
9°. Marion du Rieu, religieuse ursuline ;
10°. Louise du Rieu, religieuse visitandine ;
11°. Antoinette du Rieu, femme d'Alexandre *du Puy*, seigneur de Verdale.

XII. Jean du Rieu de Tarrou, IIe du nom, lieutenant-général en la sénéchaussée de Rouergue, à Villefranche, en 1657, fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec son père et ses frères François, Annet, Dalmas et Bernard du Rieu, par jugement de M. Pellot, intendant en Guienne, du mois de juillet 1668. Il avait épousé Angélique de Roux, dont il eut :

de Roux : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de 2 têtes de cheval de gueules.

1°. Catherine du Rieu de Tarrou, femme de Bernardin *de Montels*, sieur de Mandillac ;
2°. Charlotte du Rieu de Tarrou.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Lantairie, du Cros et *de la Barthe.*

VIII. Noble Antoine du Rieu, IIe du nom, co-seigneur du château de Najac, second fils d'Antoine du

Rieu, Ier du nom, seigneur de Saint-Bauzille et de Ginestous, et de Marguerite de Vergnes, épousa, par articles du 11 juin 1527, demoiselle Isabeau Audouin, fille d'André Audouin, du lieu de Najac, de laquelle il eut :

Audouin : de sinople, à 3 pals d'or.

1°. André du Rieu, l'aîné, né le 8 mars 1529, marié, par contrat du 25 juillet 1560, avec Baltazarde *de Turenne d'Aynac*, avec laquelle il est mentionné dans un acte du 11 décembre 1566. Il fut père de :

A. Claude du Rieu, seigneur du Cros, marié, par contrat du 20 décembre 1587, avec Marguerite *d'Hébrail*, dont il n'eut pas d'enfants ;

B. Pierre du Rieu, sieur du Cros, marié, par contrat du 20 mai 1594, avec Isabeau *de Guitard*, laquelle était veuve lors du testament qu'elle fit, le 20 janvier 1658, en faveur de son fils aîné. Elle eut pour enfants :

a. Jacques du Rieu, seigneur de la Barthe et de Montméjan. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 2 août 1669 ;

b. François, chevalier du Rieu, sieur de la Barthe, qui servait en qualité de lieutenant d'une compagnie dans le régiment de Piémont, le 27 novembre 1637 ;

2° Jean, IIe du nom, l'aîné, qui a continué la descendance ;

3°. Pierre du Rieu, né le 12 février 1535, vivant le 11 septembre 1566 ;

4°. André du Rieu, le jeune, né le 15 août 1539, vivant en 1566 ;

5°. Autre Jean du Rieu, IIe du nom, le jeune, auteur de la septième branche, rapportée en son rang ;

6°. Guillaume du Rieu, né le 31 janvier 1544, vivant en 1548 ;

7°. Catherine du Rieu, mariée, le 21 octobre 1551, avec Antoine *de Corbon de Gavarret*.

IX. Noble Jean du Rieu, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Lantairie, né le 2 décembre 1534, fit un accord, le 21 octobre 1551, avec son frère Guillaume. Le 27 octobre 1559, il acquit de noble Marc Maffre, seigneur de Selgues, une métairie située au terroir de la Lantairie. Il épousa, vers 1554, Antoinette del Pech, à laquelle Isabeau Audouin fit une vente le 20 janvier 1555. Antoinette del Pech était veuve lors d'une donation qu'elle fit à son fils aîné en 1585. Ses enfants furent :

del Pech : de sable, à l'aigle d'or ; à l'épée de gueules, brochante sur le tout.

1°. Antoine du Rieu, seigneur de la Lantairie, auquel sa mère fit donation de la moitié de ses biens, le 20 mai 1585. Il épousa, avant le 27 février 1596, Jeanne *de la Peyre*, fille de Michel de la Peyre, seigneur de la Peyre-lès-Castelnau de Montmirail, en Albigeois, et fit son testament à Najac le 2 janvier 1651. Ses enfants furent :

A. Paul du Rieu, seigneur de la Lantairie, décédé avant le 30 novembre 1667, n'ayant eu qu'une fille :

Marie du Rieu, nommée dans un dénombrement du fief de la Lantairie, fourni par François, son oncle, le 30 novembre 1667 ;

B. François du Rieu, capitaine au régiment d'Epernon, infanterie, en 1667, et depuis lieutenant-colonel du régiment de Melac ;

C. Jeanne du Rieu, femme de Jacques *Payou*, de Najac, en 1651 ;

D. Anne du Rieu, mariée avec Antoine *Auriol*, de Najac, en 1651 ;

E. Marie du Rieu, épouse de Pierre *del Pech*, du lieu de la Guépie, en 1651 ;

2°. Pierre du Rieu, écuyer, qui commandait les fort et château de Najac en 1591 ;

3°. Jean, IIIe du nom, dont l'article suit.

X. Noble Jean du Rieu, IIIe du nom, écuyer, épousa, par contrat du 3 décembre 1589, demoiselle Marie du Jas. Il fit, le 25 août 1594, son testament, par lequel on voit qu'il avait eu, entr'autres enfants :

du Jas : d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.

1°. Pierre, IIIe du nom, dont l'article suit ;

2°. Martial du Rieu, auteur de la quatrième branche, rapportée ci-après ;

3°. Marguerite du Rieu, qui était mariée, en 1625, avec Paul *Payou*, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue.

XI. Noble Pierre du Rieu, IIIe du nom, sieur de Severac et de Romail, fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, par lettres patentes du 14 juillet 1622. Il s'allia, par contrat du 25 septembre 1629, avec demoiselle Isabeau Raineau, de laquelle il eut, entr'autres enfants, Charles, qui suit.

Raineau : d'or, au chevron de sable, accompagné en pointe d'un lion de gueules : au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

XII. Noble Charles du Rieu, écuyer, sieur de Sévérac, épousa, par contrat du 25 septembre 1629,

de Percy : demoiselle Isabeau de Percy-Mondesir, qui le rendit père de :

1°. Jean, IVe du nom, dont l'article suit;

2°. Henri du Rieu, écuyer, sieur de Monrecour, qualifié capitaine au régiment de Navarre dans son contrat de mariage, du 7 avril 1694, avec demoiselle Marie *de Beauregard*. Il vivait le 9 mars 1699;

3°. N..... du Rieu, épouse de noble Pierre *de Jullien*, écuyer, sieur de la Motte.

XIII. Noble Jean du Rieu, IVe du nom, écuyer, sieur de la Chapelle, fut marié, par contrat du 17 décembre 1686, passé en la ville du port Sainte-Marie, en Agénais, devant Jean la Chapelle, notaire royal, en présence de noble Henri du Rieu, écuyer, sieur de Monrecour, son frère, et de noble Pierre de Jullien, écuyer, son beau-frère, avec demoiselle Anne de Gripière de Moncroc, fille de feu noble Armand de Gripière, écuyer, sieur de Moncroc, et d'Antoinette de Fayolles. Jean du Rieu fut maintenu dans sa noblesse, avec Henri du Rieu de Monrecour, son frère, par ordonnance de M. de Bezons, intendant en la généralité de Bordeaux, du 9 mars 1699. (*Copie collationnée sur l'original en* 1758.) Il a eu de son mariage :

de Gripière : de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 molettes d'éperon d'or.

XIV. Noble Henri du Rieu, Ier du nom, écuyer, sieur de Sévérac, qui épousa, assisté de ses père et mère, par contrat du 22 décembre 1720, demoiselle Anne Doumec, veuve de noble Pierre Bieu, sieur de la Devèze, et fille de feu Alexandre Doumec, et de Susanne Marau. Leurs enfants furent :

Doumec :

1°. Pierre, IVe du nom, dont l'article suit;

2°. Marie-Rose du Rieu de Sévérac, qui vivait en 1760, alors veuve de noble François *Ladeil*, sieur de la Bogonie;

3°. Jeanne du Rieu de Sévérac, décédée avant l'année 1760.

XV. Noble Pierre du Rieu, IVe du nom, écuyer, sieur de Sévérac, fut marié, par contrat du 12 sep-

tembre 1760, passé en présence de son père et de noble Henri-Guillaume du Rieu, écuyer, sieur de Figadènes, son cousin, avec demoiselle Jeanne-Rose DE CANTAL, fille de noble Pierre de Cantal, écuyer, sieur de Gaujac, ancien garde-du-corps du Roi, et de dame Marie Michelon de Gaujac. De ce mariage est né, entr'autres enfants, Henri, IIe du nom, qui suit. DE CANTAL :

XVI. Noble Henri DU RIEU, IIe du nom, écuyer, sieur de Sévérac, a épousé, par contrat du 23 janvier 1810, demoiselle Marie-Caroline RAYET, fille de Guillaume Rayet, ancien avocat au parlement de Toulouse, et de Marie-Anne Laugouran. De ce mariage est issu : RAYET ;

Henri-Guillaume du Rieu de Sévérac, né le 23 décembre 1816.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Maynadié.

XI. Noble Martial DU RIEU, écuyer, sieur de Maisonneuve, fils puîné de noble Jean du Rieu, IIIe du nom, et de Marie du Jas, fut pourvu, le 19 juillet 1650, d'une charge de l'un des cent gentilshommes ordinaires de la maison du Roi (*titre original*), et nommé capitaine de la ville de Castillonnès, par commission du 3 avril 1652 (1). Martial du Rieu assista, comme gentil-

---

(1) Cette commission est conservée en original dans les papiers de la famille. En voici le contenu :

« Henri de Lorraine, comte de Harcourt, de Brionne, d'Armagnac, etc., chevalier des ordres du Roi, grand écuyer de France, » gouverneur d'Alsace et général des armées de S. M. en Guienne et » provinces circonvoisines. — Jugeant que le poste de Castillonnès » est très-important au service du Roi, pour empêcher la communi» cation des troupes rebelles qui sont à Villeneuve d'Agénais et à » Bergerac, et réduire ces deux places à l'obéissance de S. M., et autres du pays, qui ont pris part dans les intérêts de M. *le Prince* » (de Condé), nous avons donné et donnons commission au sieur du » Rieu de Maisonneuve de s'en saisir, y mettre garnison d'une com» pagnie de gens de pied français, qu'il lèvera et mettra sur pied, la » subsistance de laquelle sera payée et fournie suivant notre ordre

homme ordinaire de la maison du Roi, à la promotion des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, faite en l'église des Augustins, à Paris, les 31 décembre 1661, et 1er et 2 janvier 1662. (*Certificat* de M. de Lauzun, capitaine des 100 gentilshommes de la maison de S. M., du 4 janvier 1662.) Martial du Rieu servait, le 26 août 1671, (*titre original*), avec le grade de cornette de la compagnie colonelle du régiment Colonel-Général des dragons, et il reçut, le 12 avril 1674 (*id.*), une lettre d'invitation du sieur de Boissonnade, qui lui marquait : « Qu'ayant reçu ordre de monseigneur le » maréchal d'Albret d'avertir tous les gentilshommes » de la sénéchaussée d'Agénais, de se tenir prêts au » temps qu'il avertirait la noblesse pour aller défendre » les côtes de Saintonge et celles de Guienne, sur l'avis » qu'il avait reçu que les ennemis de l'état devaient faire » une descente, il avait grande confiance en sa valeur » et en son courage, et qu'il espérait un grand secours » de sa part. » Martial du Rieu est rappelé comme défunt dans un acte du 25 janvier 1696. (*Id.*) Il avait épousé à Castillonnès, par contrat du 17 février 1655, (*id.*), Jeanne DE BELVÈS, laquelle vivait le 25 mars 1695, et il en eut, entr'autres enfants :

DE BELVÈS :

1°. Michel, dont l'article suit;
2°. Jean, IVe du nom, auteur de la SIXIÈME BRANCHE, rapportée ci-après ;
3°. Autre Jean du Rieu, qui mourut au service du Roi avant le 25 janvier 1696.

» particulier ci-joint (ordre adressé par le même prince aux habitants » de Castillonès en date du 2 avril 1652); et incontinent après le » sieur de Maisonneuve nous enverra les consuls dudit lieu, pour » nous donner des assurances de leur fidélité au service de S. M. » Comme aussi nous lui donnons pouvoir de se saisir de toutes les » autres villes, châteaux, lieux fermés, ponts et passages qu'il pourra, » audit pays, et dont il nous enverra en même temps les consuls. En- » joignons aux fidèles sujets de S. M. de reconnaître le sieur de Mai- » sonneuve, et aux habitants de Castillonnès de lui obéir, et ce, tant » qu'il nous plaira. — En témoignage de quoi avons dressé la pré- » sente commission que nous avons fait contresigner par notre secré- » taire ordinaire. Au quartier de Bruch, le 3 avril 1652.

Signé HENRI DE LORRAINE, COMTE DE HARCOURT ;
Contresigné *Martin*.

XII. Noble Michel DU RIEU DE MAISONNEUVE, baptisé le 1er janvier 1661, (*original*), épousa, par contrat du 25 mars 1695 (*id.*), demoiselle Marie CAILLAU, fille de N..... Caillau et de Marie Roy, celle-ci veuve en secondes noces, lors de la passation de ce contrat, de Jean de Bonnet, sieur de Calabrès. Michel du Rieu laissa, entr'autres enfants : CAILLAU.

1°. Pierre, IIe du nom, dont l'article suit ;

2°. Louis, auteur de la CINQUIÈME BRANCHE, rapportée ci-après ;

3°. Noble Jean du Rieu de Maisonneuve, sieur de Cruson, vivant en 1741. Il a eu entre autres enfants :

A. Noble Pierre du Rieu de Maisonneuve de Lauque, écuyer, ancien capitaine de grenadiers au régiment d'Angoulême, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

B. Henriette du Rieu de Maisonneuve de Lauque ;

4°. Jeanne du Rieu de Maisonneuve, } vivantes en 1727.
5°. Marie du Rieu de Maisonneuve, }

XIII. Noble Pierre DU RIEU DE MAISONNEUVE, IIe du nom, sieur de Beauvila, né le 15 mars 1697, épousa, par contrat passé devant du Bois, notaire royal à Castillonnès, le 25 mars 1727 (*original*), demoiselle Jeanne CHALVET, fille d'Etienne Chalvet, docteur en médecine, et de demoiselle Marie de la Brue. Pierre du Rieu mourut avant le 14 juin 1751, laissant : CHALVET :

1°. Michel-Etienne, qui suit ;

2°. N....... du Rieu de Maisonneuve, épouse de Pierre *Fabré de Fontanelle*, l'un et l'autre vivants le 14 juin 1751.

XIV. Noble Michel-Etienne DU RIEU DE MAISONNEUVE, écuyer, baptisé le 29 janvier 1728, (*id.*), fit ses études en médecine, et fut reçu docteur en la faculté de Montpellier. Il s'allia, par contrat du 14 juin 1751 (*id.*), passé devant du Bois, notaire royal à Castillonnès, avec demoiselle Louise-Charlotte GIRAUDEL DU MOULIN, fille de feu Joseph Giraudel du Moulin, bachelier ès-lois, et d'Anne Leymarie de la Tour. De ce mariage sont issus : GIRAUDEL DU MOULIN :

1°. Etienne, dont l'article suit ;	
2°. Charlotte du Rieu de Maisonneuve, née en 1754 ;	Ces quatre sœurs existent.
3°. Charlotte-Rosalie du Rieu de Maisonneuve, née en 1760 ;	
4°. Charlotte-Georgette du Rieu de Maisonneuve, née en 1762 ;	
5°. Marie-Lucie du Rieu de Maisonneuve, née en 1764.	

XV. Noble Etienne du Rieu de Maisonneuve, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né le 6 août 1765. Il entra au service comme cadet-gentilhomme dans le régiment de Savoie-Carignan (depuis nommé régiment d'Angoulême) le 1er octobre 1780, après avoir fait les preuves de noblesse requises pour son admission, devint sous-lieutenant dans ce corps le 20 septembre 1783, puis lieutenant en second le 1er juillet 1789. L'année suivante, il fit partie, sous M. de Béhague, de l'expédition contre les révoltés du fort Bourbon de la Martinique ; et, après leur réduction, il revint en France, d'où il partit immédiatement, en 1791, pour aller se ranger sous les drapeaux des princes français (1). Rentré en France en 1801, il a été créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 14 novembre 1814, et reçu le 19 par S. A. R. Mgr duc d'Angoulême, son ancien colonel. Il a été breveté capitaine d'infanterie le 23 septembre 1815. (*Titres originaux.*)

CINQUIÈME BRANCHE.

XIII. Louis du Rieu de Maisonneuve, sieur de Beauvila, second fils de noble Michel du Rieu de Maisonneuve et de Marie Caillau, fut nommé, le 27 juin 1741 (*titre original*), tuteur des enfants de noble

(1) Certificat de S. A. R. Mgr. le duc de Bourbon, du 30 septembre 1814. — Certificat de MM. les officiers du régiment d'Angoulême, du 4 octobre 1814, apostillé par M. le duc de Sérent, pair de France, et par M. le comte de Vignolle, lieutenant-général des armées du Roi.

Pierre du Rieu de Maisonneuve, son frère, et de Jeanne Chalvet, et assista, le 14 juin 1751 (*id.*), comme curateur de noble Michel-Etienne du Rieu de Maisonneuve, son neveu, au contrat de mariage de ce dernier avec Louise-Charlotte de Giraudel du Moulin. Louis du Rieu avait épousé, par contrat du 13 février 1741 (*id.*), demoiselle Jeanne LARTIGUE. De ce mariage est issu Etienne, dont l'article suit.

LARTIGUE :

XIV. Etienne DU RIEU DE MAISONNEUVE DE BONNAYRAC, écuyer, ancien capitaine au régiment Royal-Vaisseaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 22 avril 1751 (*id.*), a épousé, par contrat du 30 août 1796 (*id.*), demoiselle Marie-Elisabeth DE CALBIAC, fille de Pierre de Calbiac, écuyer, et de Louise Grenier. De ce mariage est issu un fils unique, nommé Michel-Charles, qui suit.

DE CALBIAC : coupé, au 1 d'or, à 2 croissants rangés de gueules; au 2 d'azur, à 2 tours rangées d'argent, maçonnées et ajourées de sable.

XV. Michel-Charles DU RIEU DE MAISONNEUVE, né le 9 décembre 1797, est actuellement lieutenant dans le 13e régiment de ligne, ci-devant légion de la Dordogne. Il a épousé, le 8 novembre 1827, demoiselle Marguerite-Hélène-Ursule DE TEYSSIÈRES DE MIREMONT, fille de feu noble Antoine de Teyssières de Miremont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre du conseil de préfecture du département de la Dordogne, et de dame Thérèse de la Faye. De ce mariage est issue :

DE TEYSSIÈRES : losangé d'argent et de gueules.

Thérèse-Louise du Rieu de Maisonneuve, née au château de Barée, près Ribérac, le 13 octobre 1828.

SIXIÈME BRANCHE.

XII. Noble Jean DU RIEU, sieur de Maisonneuve, né le 31 juillet 1663 (*extrait en forme*), second fils de noble Martial du Rieu, écuyer, sieur de Maisonneuve, et de Jeanne de Belvès, était au service le 8 septembre 1690, (*acte original*), avec le grade de sous-lieutenant des galères du Roi. Il fut marié, le 29 novembre 1697 (*extrait en forme*), avec demoiselle

DE MARTIN : de gueules, au franc-canton d'or, chargé d'un tourteau de sable.

Bonaventure DE MARTIN DE MAYNADIÉ, sœur de noble Louis de Martin, écuyer, sieur de Maynadié, et mourut avant le 8 septembre 1728, ayant eu deux fils et une fille :

1°. Louis-Ignace, qui suit ;
2°. Noble Louis-Hilaire du Rieu de Maisonneuve, mort à l'île de Grenade, en 1739 ;
3°. Brigitte du Rieu de Maisonneuve, épouse de Jean *Bouyssy*.

BRUNET DE LAUBARÈDE :

XIII. Louis-Ignace DU RIEU DE MAISONNEUVE, écuyer, seigneur de Maynadié, paroisse de Sérignac, en Agénais, lieutenant dans le régiment de la Reine, cavalerie, par brevet du 4 juillet 1720 (*original*), épousa, par contrat du 8 septembre 1728 (*copie délivrée en forme*), demoiselle Marie BRUNET DE L'AUBARÈDE, fille de noble Pierre Brunet, écuyer, sieur de l'Aubarède, et de demoiselle Anne Tremblier. Louis-Ignace du Rieu fit hommage, le 24 novembre 1752 (*titre original*), à Jean-Louis de Gontaut, duc de Biron, pour les fiefs et biens nobles qu'il possédait dans l'étendue de la juridiction de Castillonnès. Ses enfants furent :

1°. Antoine, IIIe du nom, dont l'article viendra ;
2°. Louis du Rieu, écuyer ;
3°. Pierre du Rieu, l'aîné, IIIe du nom, auteur du RAMEAU DE POUILLY, rapporté ci-après ;
4° Pierre du Rieu de Maisonneuve, le jeune, IIIe du nom, auteur du RAMEAU DE MONRECOUR, aussi rapporté ci-après ;
5°. Marie du Rieu de Maynadié ;
6°. Elisabeth du Rieu de Maynadié ;
7°. Anne du Rieu de Maynadié.

JEUDY DE GRISAC :

XIV. Noble Antoine DU RIEU, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Maynadié, né le 11 février 1734 (*extrait en forme*), fut lieutenant dans le régiment de Vermandois, infanterie. Il s'allia, par contrat passé sous seings-privés, le 7 mars 1753 (*original*), demoiselle Marie JEUDY DE GRISAC, fille de noble Marie-Guillaume Jeudy de Grisac, écuyer, seigneur de Grisac, capitaine de grenadiers dans le régiment de Blésois, chevalier de

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie de Souchet de Ladourville. Antoine du Rieu, seigneur de Maynadié, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, par arrêt du conseil d'état du Roi rendu à Versailles le 31 janvier 1784. Il a siégé, le 12 mars 1789, à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée d'Agen, tenue pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume. De son mariage sont issus :

1°. Louis, dont l'article suit ;
2°. N..... du Rieu de Maynadié, qui servait dans le régiment de Piémont avec son oncle, en qualité de sous-lieutenant. Il émigra, fut nommé capitaine d'une compagnie de sous-officiers, laquelle faisait le service au quartier-général du prince de Condé. Croyant pouvoir servir plus utilement la cause royale en rentrant en France, il se mit à la tête de quelques royalistes dans le Midi. Malheureux autant que dévoué, il fut pris et fusillé par les républicains ;
3°. Marie du Rieu de Maynadié, née le 14 décembre 1756 (*extrait délivré en forme*), vivante, non mariée.

XV. Louis du Rieu de Maynadié, écuyer, a émigré et fait les campagnes de l'armée de Condé, où il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, par contrat passé devant Jean-Pierre Hugonel, notaire public à Lauzun, le 10 juillet 1805, Marie de Cours de Thomaseau, fille de François-Benoît de Cours de Thomaseau, et d'Anne de Bideran. De ce mariage est issu : de Cours : V. Add. P. 10

François du Rieu de Maynadié, né le 10 février 1810.

RAMEAU DE POUILLY, *en Lorraine.*

XIV. Pierre du Rieu, l'aîné, IVe du nom, né le 8 avril 1739, entra au service en qualité de cadet au régiment de Piémont (3e d'infanterie), en 1758, devint lieutenant le 3 septembre 1759, capitaine en second le 27 juillet 1781, chevalier de l'ordre de Saint-Louis en la même année, et capitaine-commandant le 26 octobre 1784. Il a fait avec distinction les campagnes d'Allemagne de 1758, 1759, 1760, 1761 et 1762,

s'est trouvé à toutes les affaires où ce corps a combattu, et a fait les campagnes sur mer de 1780, 1781 et 1782, lors de l'affranchissement des Etats-Unis d'Amérique. Il a épousé, par contrat du 3 janvier 1787, passé devant André, notaire royal à Metz, demoiselle Thérèse-Julie DE LA CONDAMINE, fille de Jean de la Condamine, seigneur de Pouilly, près Metz (chef de la branche de Lorraine de cette ancienne famille originaire des Cévenes (1)), capitaine au régiment de Piémont, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Thérèse de Guillot. Elle est décédée à Pouilly, le 14 avril 1814, ayant eu :

DE LA CONDAMINE : d'azur, à une tige de blé de 3 épis d'argent.

1°. Nicolas-Joseph, dont l'article suit ;

2°. Louis du Rieu, }
3°. Charles du Rieu, } morts en bas âge.

XV. Nicolas-Joseph DU RIEU, né à Pouilly, le 13 décembre 1789, était, avant l'abolition des seigneuries, à raison de son origine et aux droits de sa mère, seigneur pour moitié de la seigneurie de Pouilly (haute et basse justice). Entré, à l'issue de ses études, à l'école militaire de Fontainebleau, le 17 avril 1807, il en sortit sous-lieutenant, le 23 juin 1808, et fut placé au 103e régiment de ligne, après la bataille d'Essling, où il fut blessé d'un coup de feu à la joue droite, le 22 mai 1809, et fut promu au grade de lieutenant le 27 juin suivant, en récompense de sa conduite. Après la paix avec l'Autriche, il suivit son régiment en Espagne, y commanda une compagnie, et se trouva à 18 combats que ce corps eut à soutenir dans la Péninsule contre les Espagnols et les Anglo-Portugais. A la paix générale, en 1814, il quitta le service et se retira dans ses foyers.

---

(1) On peut consulter sur cette famille, dont était le célèbre académicien de la Condamine, mort à Paris le 4 février 1774, une notice insérée t. XVI, pp. 446 à 467 du *Nobiliaire universel de France*, in-8°, 1819.

Il a administré, pendant 9 ans, la commune de Pouilly, lieu de sa résidence, et maintenant il remplit, depuis 1823, les fonctions de juge de paix du canton de Verny. Par contrat passé devant Rollin, notaire royal à Metz, du 10 septembre 1814, il a épousé Marie-Stéphanie-Alphonsine CATOIRE DE BIONCOURT, fille de M. Catoire de Bioncourt, administrateur-général des salines de l'Est, lequel fut, sous l'empire, ambassadeur près la république Helvétique. De ce mariage sont issus : CATOIRE DE BIONCOURT :

1°. Alexis-Joseph du Rieu, né à Pouilly le 23 janvier 1822 ;
2°. Alphonse-Joseph du Rieu, né à Pouilly le 29 septembre 1823, décédé à l'âge de 10 mois ;
3°. Marie-Aline-Stéphanie du Rieu, née à Pouilly le 17 février 1817, décédée au même lieu le 10 septembre 1828 ;
4°. Marie-Ermance du Rieu, née à Pouilly le 1er mai 1818 ;
5°. Marie-Sophie du Rieu, née à Pouilly le 11 avril 1827, décédée en cette commune dans la même année.

RAMEAU DE MONRECOUR.

XIV. Noble Pierre DU RIEU DE MONRECOUR, le jeune, IIIe du nom, écuyer, né à Maynadié, le 27 janvier 1751, ancien officier d'infanterie, fils puîné de Louis-Ignace du Rieu de Maisonneuve, écuyer, seigneur de Maynadié, et de Marie Brunet de l'Aubarède, a épousé, le 13 décembre 1782, demoiselle N..... BONTY, qui l'a rendu père de : BONTY :

XV. N..... DU RIEU DE MONRECOUR, né le 29 juillet 1788. Il s'est marié, le 19 juillet 1808, avec Marie-Emilie RICHIER, fille de Dominique Richier, et d'Elisabeth Lanose. De ce mariage sont issus : RICHIER :

1°. Henri-Joseph du Rieu de Monrecour, né le 15 février 1811 ;
2°. Charles-Joseph du Rieu de Monrecour, né le 12 juin 1815 ;
3°. Chéri-Joseph du Rieu de Monrecour, né le 10 avril 1818 ;
4°. Auguste-Joseph du Rieu de Monrecour, né le 6 juin 1821.

SEPTIÈME BRANCHE.

Seigneurs du Fargis, comtes du Mesnil-Habert.

IX. Jean DEL RIEU, le jeune, II[e] du nom, cinquième fils de noble Antoine du Rieu, et de demoiselle Isabeau Audouin, naquit le 29 juillet 1541. Il partagea, en 1566, la succession paternelle avec Jean du Rieu l'aîné, et André du Rieu, ses frères, d'une part, et Isabeau Audouin, leur mère, de l'autre. Il épousa Marthe DE PEILLIER, qui vivait encore, étant veuve, en 1621, et en eut trois enfants :

DE PEILLIER : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de 3 merlettes du même.

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Charles del Rieu, capucin, vivant en 1633 ;
3°. Bernarde del Rieu, femme de Bernard *Roquier*, de la ville de Toulouse, avec lequel elle vivait en 1621.

X. François DEL RIEU, contrôleur-général des finances en Languedoc, en 1621, conseiller du Roi, maître en la chambre des comptes de Montpellier le 4 septembre 1625, avait épousé, par contrat du 4 juillet 1621, Marie MARTIN, fille de François Martin, sieur de Coinces, et de Marie de Lavau, celle-ci sœur de François de Lavau, conseiller en la grand'chambre du parlement. Leurs enfants furent :

MARTIN : d'azur, au cœur d'argent, accompagné de 3 roses d'or ; au chef d'azur, soutenu d'or, et chargé de 3 roses d'argent.

1°. Jacques del Rieu, seigneur de la baronnie du Lac, près Beziers, conseiller en la cour des comptes de Montpellier. Il épousa N..... *de la Fargue*, fille de N..... de la Fargue, trésorier de France à Montpellier, dont il n'eut qu'une fille, qui fut religieuse ;
2°. François del Rieu, mort en Angleterre, où il s'était retiré ;
3°. Bernard del Rieu, qui a continué la descendance ;
4°. Louis del Rieu, sieur de la Picardière, mort sans avoir été marié ;

5°. Marie del Rieu, épouse du sieur *de Saint-André*, major de la ville d'Orléans.

XI. Bernard DEL RIEU, chevalier, seigneur du Fargis, dans le Hurepoix, de Blanville, en Beauce, et de la baronnie de Saint-Michel de Lannes, au diocèse de Mirepoix, conseiller secrétaire et maître-d'hôtel ordinaire du Roi, fut nommé conseiller-d'état le 11 juillet 1676, et mourut le 19 novembre 1702. Il avait épousé, par contrat du 1er juillet 1677, Claude-Madelaine HABERT DE MONTMORT, décédée le 19 avril 1713, sœur de Louis Habert de Montmort, évêque de Perpignan, et de Jean-Louis Habert, comte de Montmort, maître des requêtes et intendant des armées navales, et fille de Henri-Louis Habert, seigneur de Montmort, maître des requêtes, et de Henriette de Buade de Frontenac. De ce mariage sont provenus :

HABERT : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 anilles du même.

1°. Jean-Louis, dont l'article suit;

2°. Anne-Louise du Rieu, mariée avec Jean-Etienne *de Thomassin*, IIe du nom, marquis de Saint-Paul, vicomte de Reillane, président à mortier au parlement de Provence, veuf, en premières noces, de Claire-Cécile de Clermont d'Amboise, et fils de Jean-Baptiste de Thomassin, marquis de Saint-Paul, président à mortier au même parlement, et de Gabrielle d'Arbaud, dame de Rognac ;

3°. Julie du Rieu, religieuse ursuline au couvent de Sainte-Avoie, à Paris;

4°. Madelaine-Elisabeth du Rieu, mariée, par contrat du 24 juillet 1700, avec Pierre-Léonard *de la Ville de Férolles*, dit le marquis de Férolles, maréchal-de-camp, gouverneur de Cayenne, et lieutenant-général des Iles-du-Vent de l'Amérique méridionale, fils de Pierre de la Ville de Férolles, chevalier, seigneur de Férolles, de Saint-Cyr-la-Lande, de Liniers, de Tourtenay, etc., etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de Marie de Meules. Elle est restée veuve sans enfants du marquis de Férolles le 4 août 1705, date de son décès à Cayenne.

XII. Jean-Louis DU RIEU, seigneur du Fargis et comte du Mesnil-Habert, dans le Hurepoix, naquit le 30 août 1682. Il entra dans les mousquetaires en 1698, et fut ensuite lieutenant, puis capitaine dans le régi-

ment du Roi, infanterie. Le 8 janvier 1710, le comte du Mesnil fut nommé chambellan de S. A. R. le duc d'Orléans, sur la démission de Michel de Conflans, marquis d'Armentières; et S. M., en considération de ses services, lui donna, le 24 février 1716, le grade de capitaine-lieutenant des chevau-légers de la Reine, et confirma le titre de comte du Mesnil-Habert, par lettres-patentes du mois de juin 1728, où sont rappelés tous les titres de sa filiation.



DE SAINT-OUEN,

Seigneurs de Saint-Ouen, de Bellenville, d'Auberville, de Tordouet, de Fresnay-sur-Mer, de Folny, de Dampierre, de Humesnil, de Boquestan, de Launoy, etc., *vicomtes*, de Guerville; *seigneurs* de Melleville, d'Ernemont, de Crodalle, de Beauval, de Pierrecourt, de Gourchelles, etc., etc., *en Normandie.*



Armes : *d'azur, au sautoir d'argent, cantonné de 4 aiglettes au vol abaissé du même.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison de SAINT-OUEN, d'origine de chevalerie, a pris son nom d'un fief de haubert, situé non loin de Saint-Évremont dans l'élection d'Arques, et mouvant des sires de Tancarville, chambellans héréditaires de Normandie. Ses auteurs ont figuré dans les plus anciennes montres de la noblesse de cette province, et leurs descendants ont continué de servir nos Rois avec distinction, particulièrement lors de l'expulsion des Anglais et dans les guerres de Henri IV contre la ligue. Ils se sont constamment alliés à d'anciennes et illustres familles.

Dans une charte des ides de janvier 1103, donnée à Salisbury, entre Guillaume, abbé de Fécamp, et Philippe de Briouse, on voit figurer à la suite de plusieurs prélats et barons, parmi les témoins de Philippe de Briouse,

Gilbert *de Saint-Ouen.* Il paraît qu'une branche de cette maison avait suivi Guillaume, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre en 1066, et qu'elle s'est fixée dans ce royaume. Dans une charte de l'abbaye de Welbeck, au comté de Nortingham, on voit au nombre des témoins Raoul de Sainte-Marie, Roger *de Saint-Ouen*, Robert Willeby. Dans une charte d'Étienne d'Evreux et d'Isabelle sa femme, pour le prieuré de Saint-Léonard de Pion, au comté d'Hereford, figurent Raoul et Robert *de Saint-Ouen*, Jean d'Évreux, Richard de Chandos, etc.; enfin le même Roger de Saint-Ouen est nommé dans une autre charte de Roger, archevêque d'York, en faveur de l'abbaye de Saint-Jacques de Welbeck, ordre de Prémontré.

Les titres et jugements de maintenue de noblesse établissent la filiation de cette ancienne famille depuis :

I. Guillaume DE SAINT-OUEN, Ier du nom, seigneur
N. . . . . . de Saint-Ouen, vivant au milieu du 12e siècle. Il eut entre autres enfants :

1°. Olivier, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Morard de Saint-Ouen, co-seigneur de Saint-Ouen en 1226;

3°. Guillaume de Saint-Ouen, qui tenait à Saint-Ouen la 4e partie d'un fief de chevalier en 1226;

4°. Jean de Saint-Ouen, chevalier, qui tenait, en 1226, un fief du seigneur de Tancarville, chambellan de Normandie, situé près de Saint-Evremont. On juge par l'ordre des temps qu'il fut père de :

A. Raoul de Saint-Ouen, qui demeurait à Touffreville en 1280;

B. Revol de Saint-Ouen,
C. Renaud de Saint-Ouen,
D. Bertin de Saint-Ouen,
} nommés dans des lettres de Robert de Saint-Just, vicomte de Neufchâtel, de l'année 1280, portant qu'ils avaient reçu de Renaud de Bettencourt, chevalier, vicomte de Maulevrier, 69 livres 15 sous tournois pour le temps qu'ils avaient servi en Gascogne. (*Original en parchemin, aux archives de M. de Courcelles.*)

II. Olivier DE SAINT-OUEN, Ier du nom, chevalier, seigneur de Saint-Ouen, nommé dans une charte du

mois d'avril 1222, relative aux fiefs de Briouse et de la Carneille, est ainsi qualifié dans l'échiquier de Normandie, de l'année 1226. Ses enfants furent : N. . . . . . .

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Colin de Saint-Ouen, } hommagers du roi Philippe-le-
3°. Richard de Saint-Ouen, } Hardi en 1272.

III. Jean de SAINT-OUEN, Ier du nom, seigneur de Saint-Ouen, épousa, avant l'année 1250, Marguerite DE SAINT-MARTIN, qui le rendit père de :

DE SAINT MARTIN : d'or, semé de billettes de gueules.

IV. Guyon DE SAINT-OUEN, mentionné dans deux actes des années 1275 et 1285. Il épousa, en 1290, Béatrix DE MONTIGNY, de laquelle il laissa, entre autres enfants :

DE MONTIGNY : coticé d'or et de gueules; au franc canton de gueules, chargé de dix coquilles d'argent en orle.

1°. Philippe, dont l'article suit;

2°. Robert, qui a formé la branche des *seigneurs* DE FOLNY et DE HUMESNIL, rapportée ci-après;

3°. Guillaume de Saint-Ouen (1), seigneur de Bellenville, nommé dans un compte de Barthelemi du Drac des années 1337, 1338, 1339 et 1346, parmi les écuyers du château d'Arques qui se rendirent à Compiègne pour servir le roi Philippe VI. Il eut de son mariage avec Jeanne *de Berneval* :

A. Guillaume de Saint-Ouen, seigneur de Bellenville, qui fournit un homme d'armes à l'ost du Roi en 1370. Il est fait mention de lui dans l'échiquier de Normandie de l'année 1381. Il avait épousé Marie *de Lintot*, de laquelle il laissa :

a. Jean de Saint-Ouen, seigneur de Bellenville, vicomte du Pont de l'Arche. Il était marié, en 1415, avec Jeanne *de Gal*, qui le rendit père de deux fils :

I. Jean de Saint-Ouen, seigneur de Bellenville en 1440;

II. Yvon de Saint-Ouen, qui vivait en 1463, et était marié (Voyez la note au bas de la pag. 4);

b. Brunet de Saint-Ouen, nommé dans des lettres d'Hector de Chartres, chevalier, maître-enquêteur des eaux et forêts de France en Normandie, du 14 mars 1406 (*v. st.*);

B. Yvon de Saint-Ouen, qui servait, en 1370, à la garde du château d'Arques (2);

---

(1) Guillaume de Saint-Ouen et ses descendants ajoutèrent à leurs armes, en signe de brisure, *une quintefeuille de gueules* au milieu du sautoir.

(2) L'ordre des temps fait conjecturer qu'il fut père de Jean *de*

C. Louvet de Saint-Ouen. Il figure dans la compagnie de Guillaume de la Bruyère, laquelle fit montre le 30 juillet 1392;

D. Jourdain de Saint-Ouen, écuyer, vivant en 1397;

E. Jean de Saint-Ouen, qualifié vicomte de Vire dans des actes des 12 avril 1407 et 17 avril 1409, après Pâques.

DE CONFRECALES : d'argent, à la croix ancrée et denchée de sable.

V. Philippe DE SAINT-OUEN, seigneur de Saint-Ouen, épousa, en 1337, Marguerite DE CONFRECALES, et vécut jusqu'après l'année 1370. Il avait eu de son mariage, entre autres enfants :

1°. Jean, IIe du nom, qui suit;

2°. Renaud de Saint-Ouen, écuyer, mentionné dans l'échiquier de l'année 1380. On juge par l'ordre des temps qu'il eut pour fils :

A. Jean de Saint-Ouen, qualifié vicomte d'Arques dans une quittance du 11 mai 1414 (*Bibliothèque du Roi.*);

B. Renaud de Saint-Ouen. Henri V, roi d'Angleterre, manda au bailli d'Arques, le 21 mars 1419 (*v. st.*), de mettre Renaud de Saint-Ouen, en possession des biens dont ce prince lui avait fait don.

VI. Jean DE SAINT-OUEN, IIe du nom, écuyer, puis chevalier, seigneur de Saint-Ouen, de Douville, etc.,

---

Saint-Ouen, écuyer tranchant et échanson de Louis de France, duc d'Orléans, capitaine du château de Gandelus et garde des bois et garennes de ce prince, ainsi qualifié dans diverses quittances qu'il donna sous son sceau, représentant *un sautoir cantonné de 4 aiglettes*, les 6 juillet 1402, 23 août et 17 novembre 1403. Par un mandement du 16 septembre de la même année, le duc d'Orléans ordonna à Jean Poulain, son trésorier-général, de faire payer au même Jean de Saint-Ouen la somme de 100 francs d'or que ce prince lui octroya pour lui aider à s'équiper à l'effet d'accompagner le duc dans son prochain voyage de Lombardie. (*Titre original, aux archives de M. de Courcelles.*) Il était capitaine du château de Blois en 1408, suivant deux quittances qu'il donna sous son sceau les 9 août et 10 octobre. Charles, duc d'Orléans, le confirma dans l'office de capitaine du château de Gandelus le 31 janvier 1408 (*v. st.*), et il donna une quittance en cette qualité, sous son sceau, le 21 mai 1409. (*Bibliothèque du Roi.*) A cette branche paraît appartenir Yvon *de Saint-Ouen*, seigneur d'Inerville, lieutenant et garde du château d'Aques pour le Roi, sous la charge d'Antoine d'Aubusson, chevalier, seigneur du Monteil, bailli de Caux et capitaine d'Arques, suivant une quittance qu'il signa le jour de la fête de Saint-Michel 1469. Il paraît n'avoir eu qu'une fille, Anne *de Saint-Ouen*, dame d'Inerville, mariée avec Marc *le Sénéchal*, sieur d'Auberville.

se présenta pour son père, en 1370, au ban et arrière-ban, parmi les nobles de la vicomté d'Arques, armé de harnois complet, ayant avec lui un homme armé de brigandine et un page portant sa lance. (*Rôles des bans et arrière-bans*, par la Roque, p. 122.) Jean de Saint-Ouen est qualifié chevalier dans l'échiquier de Normandie de l'année 1397, et vivait encore en 1403, suivant un acte passé devant Jean Briant, tabellion à Caen, entre lui et son fils d'une part, et Olivier de Saon, fils de Collinet de Saon. Du mariage qu'il avait contracté, en 1360, avec Agnès DE SAINT-MARTIN, issue des seigneurs de Saint-Martin-le-Gaillard, sont provenus :

DE SAINT-MARTIN : d'or, semé de billettes de gueules.

1°. Jean, IIIe du nom, qui suit;

2°. Philippe de Saint-Ouen. En 1420, Henri V, roi d'Angleterre, lui concéda divers héritages en exécution de la convention relative à la reddition du château de Monceaux. (*Inventaire des rôles français conservés à la tour de Londres*, t. Ier, p. 334.)

VII. Jean DE SAINT-OUEN, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Ouen, de Douville, etc., qualifié vicomte d'Orbec dans un acte du 6 octobre 1600, puis bailli de Caux, servit avec son père dans l'armée du Roi Charles VI en 1403. Il épousa Guillemette DE TRÉMAGON, veuve de noble homme Gui de Bourbon, chevalier, seigneur de Clessy, en Charolais, au profit de laquelle il fit un remplacement par contrat passé à Arques le 12 février 1412 (*v. st.*). Ses enfants furent :

DE TRÉMAGON : d'argent, à 5 mâcles de gueules en sautoir.

1°. Philippe de Saint-Ouen, seigneur de Saint-Ouen, homme d'armes sous la charge du comte de Shrewsbury, suivant le rôle d'une revue passée à Rouen le 19 juin 1443. (*Original aux archives de M. de Courcelles.*) Le 29 septembre 1465, Jean Gumbert fut nommé à l'église paroissiale de Saint-Waudru de Bléville, par la résignation de Gui de Fontaines, sur la nommation de Philippe, seigneur de Saint-Ouen. Il fut père de :

A. Jean de Saint-Ouen, écuyer, seigneur de Saint-Ouen, ainsi qualifié dans un acte de l'année 1469, puis dans une attestation qu'il donna, le 17 juillet 1484, comme lieutenant au château d'Arques, sous le seigneur de Blainville, capitaine des arbalètriers de France. (*Original à la Bibliothèque du Roi.*) Il nomma à l'église de Saint-Andoche

d'Auberville en 1490. En 1503, on le trouve qualifié chevalier, seigneur du plein-fief de Saint-Ouen, situé près de Saint-Evremont, et tenu du comte de Tancarville, et aussi seigneur d'un fief situé à Confrecales. Il eut pour fils légitimes :

I. Antoine de Saint-Ouen, seigneur de Saint-Ouen, qui nomma Nicolas de Saint-Ouen à l'église d'Auberville le 1er février 1524 (*v. st.*) ;

II. Pierre, seigneur de Saint-Ouen, écuyer, qui nomma à l'église de Saint-Martin d'Auberville, le 7 janvier 1529 (*v. st.*), sur la résignation de Nicolas de Saint-Ouen.

Fils naturel de Jean, seigneur de Saint-Ouen :

Jennequin, *bâtard* de Saint-Ouen, *seigneur du fief des Pleines-Ormes, situé à Monceaux, en* 1503 ;

B. Odon de Saint-Ouen, écuyer, vivant en 1497 et 1509;

2°. Edouard, dont l'article suit;

3°. Guyon de Saint-Ouen ;

4°. Blanche de Saint-Ouen, mariée avec Guillaume *de Saint-Ouen*, seigneur de Humesnil et de Folny.

du Buisson : de sable, à 3 quintefeuilles d'or.

VIII. Édouard de Saint-Ouen, seigneur de Douville, lieutenant du bailli de Caux (1), épousa en 1453 Jeanne du Buisson, dame de Tordouet, de Rochères, de la Chapelle-Ivon et de Mailloc, en la vicomté d'Orbec, fille de Henri du Buisson, seigneur de Tordouet. Édouard de Saint-Ouen rendit aveu en la chambre des comptes, pour la seigneurie de Tordouet, les 25 novembre 1443 et 29 juillet 1462 (ce dernier acte daté de Vernon-sur-Seine), et reçut avec sa femme un aveu et dénombrement de Jean Faguet le 28 septembre 1456. Ils ont laissé, entre autres enfants :

1°. André de Saint-Ouen, seigneur de Tordouet, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1463, par Raimond Montfaut, commissaire chargé par Louis XI de la recherche des faux nobles en Normandie. Il mourut sans postérité;

2°. René, qui a continué la descendance ;

3°. Marguerite de Saint-Ouen, femme de Macé *Baudry*, écuyer, seigneur de Piencourt.

---

(1) Dans un vieil armorial dressé par les hérauts d'armes anglais, peu de temps avant leur expulsion, on lit qu'Edouard de Saint-Ouen avait pour cri *Saucy* qui était le nom de ses ancêtres paternels, et que les armes de Saucy, étaient : *De sable, au sautoir d'argent, cantonné de quatre aiglettes au vol abaissé du même.*

IX. René DE SAINT OUEN, écuyer, seigneur de Tordouet après son frère, reçut en cette qualité un aveu et dénombrement le 22 décembre 1489. Il avait épousé, par contrat passé à Orbec le 20 juin 1480, Marguerite, *aliàs* Guillemette L'ESTENDART, fille de Pierre l'Estendart, seigneur de Sevines, et de Jeanne Filleul, dame de Bully. René de Saint-Ouen vivait encore le 30 août 1503. Il a eu de son mariage, entre autres enfants :

L'ESTENDART : d'argent au lion de sable, lampassé et armé de gueules, chargé à l'épaule d'un écusson bandé d'argent et de gueules.

1°. Olivier, IIe du nom, qui suit;

2°. Guillaume de Saint-Ouen, écuyer, seigneur de Gruchet en 1506;

3°. Jacques de Saint-Ouen, écuyer, qui tenait des biens nobles dans le bailliage de Caux en 1533;

4°. Antoine de Saint-Ouen, écuyer, seigneur de Fresnay-sur-Mer, qui était marié, en 1530, avec la mère d'Anne de Nouvillers, fille de messire Nicolas de Nouvillers, écuyer, seigneur de Houdan, de Brimeu, etc., de laquelle il était tuteur;

5°. Blanche de Saint-Ouen, qui était mariée, en 1509, avec Louis *Rivel*.

X. Olivier DE SAINT-OUEN, IIe du nom, chevalier, seigneur de Tordouet, reçut un aveu et dénombrement des deux frères Jean Faguet le 6 juillet 1509. Les 30 novembre 1511, et 31 décembre 1514 et 30 novembre 1515, il rendit hommage au Roi à cause de son château d'Orbec, et fournit aveu et dénombrement pour le plein-fief de haubert de Tordouet, dont il avait le patronage, ainsi que de la paroisse du Ronceray. (*Archives de la chambre des comptes de Paris.*) En 1540, Olivier de Saint-Ouen fut maintenu dans sa noblesse par sentence des élus de Lisieux, après en avoir fait preuve depuis Guyon de Saint-Ouen, chevalier, son sixième aïeul, vivant en 1275. Il assista, le 15 novembre 1546 et jours suivants à l'assemblée des trois ordres, tenue au Pont-de-l'Arche, comme député des nobles du bailliage de Caen, et donna quittance sous son sceau, le 25 février 1547, d'une somme de 50 livres tournois, qui lui avait été allouée sur les tailles pour le défrayer. (*Original à la Bibliothèque du Roi.*) Il avait épousé, par contrat reconnu à Orbec le 1er juillet 1515, Madelaine DE MANNOURY, dame de Magny, fille de Guil-

DE MANNOURY : d'argent, à 3 mouchetures d'hermine de sable.

laume de Mannoury du Tremblay, seigneur de Magny, et de Madelaine Stuart, d'une branche de la maison royale d'Ecosse, connue sous le nom d'Aubigny. Il eut, entre autres enfants :

1°. Olivier, IIIe du nom, dont l'article suit ;

2°. Charles de Saint-Ouen, écuyer, seigneur de Fresnay-sur-Mer, qui était marié, en 1569, avec Marie *de Nouvillers*, dame du Mesnil et de Martainville.

Dans le même temps vivaient :

I. François de Saint-Ouen, écuyer, sieur de Pongerville en 1578 ;

II. Itte de Saint-Ouen, marié avec Jean *de la Peterie*, seigneur de Rigny.

XI. Olivier DE SAINT-OUEN, IIIe du nom, seigneur de Tordouet, rendit deux aveux les 15 janvier et 12 avril 1559, et obtint une sentence en l'élection d'Orbec le 27 avril 1577. Il avait épousé, par traité reconnu à Falaise le 25 août 1568, Prégente DE VASSY, fille de Gabriel de Vassy, seigneur de la Forêt-Auvray, et de Marguerite de Harcourt, fille de Jacques de Harcourt, baron de Lougey. De leur mariage est sorti Jacques, qui suit.

DE VASSY : d'argent, à 3 tourteaux de sable.

XII. Jacques DE SAINT-OUEN, seigneur de Tordouet, élevé dans le calvinisme, en fit abjuration le 21 mars 1585, et s'allia par contrat du 29 octobre 1594, avec Anne DE MORAIS, fille de Jacques de Morais, seigneur de Jodrais, et de Marguerite Daché, dame de Bressolles. Il fournit l'aveu et dénombrement de ses terres les 31 mars 1601 et 29 avril 1602, et laissa, entre autres enfants :

DE MORAIS : d'or, à 6 annelets de sable.

XIII. Jean DE SAINT-OUEN, IVe du nom, seigneur de Tordouet, de Magny, de Mondesert, de Fresnay-sur-Mer, etc. Il épousa, par contrat reconnu à Caen le 26 mai 1617, Adrienne DE WARIGNIES, fille de Tannegui de Warignies, seigneur de Blainville, lieutenant pour le Roi au bailliage de Caen, et d'Antoinette du Parc, dame de Biars. Jean de Saint-Ouen fournit l'a-

DE WARIGNIES : de gueules à 3 chevrons d'argent.

veu et dénombrement de ses fiefs et terres seigneuriales les 12 mars 1619 et 5 juillet 1625. Il fut maintenu dans sa noblesse par sentence des commissaires du roi Louis XIII sur le fait des francs-fiefs, du 18 décembre 1640, après avoir prouvé sa filiation depuis Jean de Saint-Ouen, son 5[e] aïeul, vivant en 1412. Ses enfants furent :

1°. Tannegui, I[er] du nom, dont l'article suit;

2°. François de Saint-Ouen, seigneur de Fresnay-sur-Mer, qui plaidait au parlement de Rouen, au mois d'août 1657, au sujet de la terre de la Chapelle-Heuzebroc. Il avait épousé Marguerite *de Briqueville;*

3°. Olivier de Saint-Ouen, chevalier, seigneur de Mondesert, marié avec Marguerite *de Brêche*;

4°. Françoise de Saint-Ouen, mariée, 1° avec Charles *de Néel*, écuyer, sieur de Parfouru; 2° par contrat du 14 janvier 1648, reconnu à Canville le 10 mars 1653, par-devant Antoine Lucas et Michel le Corneur, tabellions royaux aux siéges de Portbail et de Nehou, avec Jacques *de Harcourt*, II[e] du nom, baron d'Olonde et de Nehou, fils de Pierre de Harcourt, III[e] du nom, baron d'Olonde, de Saint-Ouen et de Lougey, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marie de Briroy, dame de Fierville et de Nehou.

XIV. Tannegui, DE SAINT-OUEN I[er] du nom, chevalier, seigneur de Tordouet, de Magny et de Fresnay-sur-Mer, épousa Hélène DE BRIQUEVILLE, sœur de Marguerite de Briqueville, femme de François de Saint-Ouen, son frère, et fille de Gabriel de Briqueville, marquis de Colombières, seigneur de Bernay. Après la mort de Tannegui de Saint-Ouen, elle se maria avec N..... de Madaillan, seigneur de Montataire. Son premier mari avait été maintenu dans sa noblesse avec ses frères en 1666, et avait eu d'elle :

DE BRIQUEVILLE : palé d'or et de gueules.

1°. Tannegui, II[e] du nom, qui suit;

2°. Claude de Saint-Ouen, capitaine au régiment Royal, infanterie, suivant un acte du 3 septembre 1681.

XV. Tannegui, DE SAINT-OUEN, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Fresnay-sur-Mer, épousa, par contrat du 17 janvier 1689, Marie-Madelaine HUE DE CALIGNY, laquelle était veuve de lui, lorsque, par acte du 4 avril 1720, elle donna quittance à Jean-Anténor Hue de Caligny, chevalier, seigneur de Caligny, son

HUE : d'azur, à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or, surmontée de 2 étoiles d'argent.

frère, d'une somme de 3000 livres pour fin de paiement de ses deniers dotaux. On croit que de ce mariage est née :

N..... de Saint-Ouen, mariée avec François-Claude-Etienne *Grenier*, chevalier, seigneur patron de Cauville, de Rambertot et de Mantevillette, officier au régiment des gardes françaises.

SEIGNEURS DE FOLNY, DE HUMESNIL, etc.

DE CAUDECOSTE :

V. Sobert DE SAINT-OUEN, fils puîné de Guyon, seigneur de Saint-Ouen, et de Béatrix de Montigny, épousa Laurence, dame DE CAUDECOSTE, avec laquelle il vivait en 1350, suivant les registres de la cour des aides de Rouen.

DE LA HAYE : d'azur, à la bande bretessée d'or, sommée de 3 merlettes du même, posées une sur chaque merlon.

VI. Bertrand DE SAINT-OUEN, seigneur de Caudecoste, fils et héritier de Robert, a laissé, entre autres enfants, de son mariage avec Jeanne DE LA HAYE :

1°. Jean, IIe du nom, qui suit;
2°. Charles de Saint-Ouen.

DU QUESNAY : palé d'argent et de gueules; au chef d'azur, chargé d'une molette d'éperon d'or, entre deux merlettes du même.

VII. Jean DE SAINT-OUEN, IIe du nom, surnommé Hutin, seigneur de Caudecoste, ayant embrassé la cause du Roi de France contre les Anglais, avec son frère Charles, tous leurs biens furent confisqués et donnés par Henri V, roi d'Angleterre, en 1420, à Robert Barbot et à Guillaume Aderton. (*Inventaire des Rôles français conservés à la Tour de Londres*, t. I, fol. 307, 310.) Jean de Saint-Ouen avait épousé Blanche DU QUESNAY, laquelle l'avait rendu père de :

1°. Edmond, dont l'article suit;
2°. Nicolas de Saint-Ouen, seigneur de Melleville qui a laissé :
  A. Nicolas de Saint-Ouen, seigneur de Melleville et du Parc-Remy en 1503. De lui est descendu :
    Jean de Saint-Ouen, écuyer, seigneur de Melleville, qui était marié, en 1568, avec Françoise *de Bersin*, et vivait encore le 5 septembre 1576;
  B. Marie de Saint-Ouen, mariée, avant l'année 1483, avec Jean *de la Berquerie*;
3°. Pierre de Saint-Ouen, père de Nicolas de Saint-Ouen, qui eut pour fils Jean de Saint-Ouen, seigneur de Crodalle en 1505. Ce dernier fut père de Nicolas de Saint-Ouen, père d'Aimar de Saint-Ouen, seigneur de Crodalle en 1561, lequel eut pour fils François de Saint-Ouen, père d'Aimar, IIe du nom, de Saint-Ouen, seigneur de Crodalle. Ce dernier a eu pour enfants :

A. François de Saint-Ouen, écuyer, sieur de Crodalle, marié avec Susanne *Bourgeoise*, qui le rendit père de :

a. Armand de Saint-Ouen, seigneur de Crodalle, marié avec N..... *de Guiran*, fille de Jacques de Guiran, IIe du nom, seigneur de Beaumont, et de N..... des Ifs;

b. Jacques de Saint-Ouen. Lui et son frère Armand furent maintenus dans leur noblesse le 12 février 1669 (1);

B. Jacques de Saint-Ouen, chevalier, seigneur de la Motte. En 1636, servant en qualité de capitaine au régiment de Normandie, il se trouva au siége de la ville impériale d'Oberkenheim. (*Gazette de France du 24 juillet.*) Dans la suite il fut brigadier des armées du Roi et lieutenant pour S. M. de la ville de Douay. Il fut père de :

Barthelemi de Saint-Ouen, chevalier, seigneur d'Ernemont, conseiller du Roi, maître en la cour des comptes de Normandie, duquel était veuve, le 13 mai 1720, et tutrice de leurs enfants mineurs, dame Marie *le Febvre du Moncel;*

C. Charles de Saint-Ouen, écuyer, seigneur de Beauval, lieutenant de cavalerie, blessé au siége de Thionville au mois de juillet 1643. (*Gazette de France*);

D. N..... de Saint-Ouen, mariée avec Jacques *de Guiran*, Ier du nom, écuyer, seigneur de Beaumont.

VIII. Edmond DE SAINT-OUEN, écuyer, seigneur de Folny, épousa, vers l'an 1445, Jeanne DU MESNIL, de laquelle il eut trois fils :

DU MESNIL : d'or, à 3 molettes d'éperon de gueules.

1°. Guillaume, IIe du nom, qui suit;

2°. Antoine de Saint-Ouen, } mentionnés dans un acte de
3°. Jean de Saint-Ouen, } l'année 1469.

IX. Guillaume DE SAINT-OUEN, IIe du nom, écuyer, seigneur de Folny, de Humesnil et de Caudecoste, épousa Blanche DE SAINT-OUEN, avec laquelle il plaidait, en 1462, contre Jean de Valliquerville, écuyer. Il est fait mention de Guillaume de Saint-Ouen dans

DE SAINT-OUEN : comme à la p. 1.

(1) Le 26 juillet 1667, Alexandre de Saint-Ouen, écuyer, seigneur de la Haye-le-Comte, élection d'Arques, fut maintenu dans sa noblesse, comme fils d'autre Alexandre de Saint-Ouen, seigneur de la Haye, fils de Jacques de Saint-Ouen, qui avait pour père François de Saint-Ouen, fils de Jean de Saint-Ouen. Le 26 août 1670, Charles de Saint-Ouen, écuyer, et Pierre de Saint-Ouen, écuyer, seigneur d'Orival, furent également maintenus comme fils de Charles de Saint-Ouen, qui avait pour père Jean de Saint-Ouen, fils d'autre Jean de Saint-Ouen, et celui-ci fils de Louis de Saint-Ouen.

un compte passé devant les tabellions d'Eu le 17 août 1483, et dans deux arrêts des années 1506 et 1509. Ses enfants furent :

1°. Adrien, dont l'article suit ;

2°. Guillaume de Saint-Ouen, co-seigneur de Caudecoste en 1503 ;

3°. Jeanne de Saint-Ouen, dame d'une vavassorie située à Folny en 1503, mariée, 1° avec Jean *de Rametot*, écuyer, sieur des Marets; 2° avec Louis *de Frieucourt,* écuyer, sieur de Behen et de l'Isle ;

4°. Marguerite de Saint-Ouen, qui était mariée, en 1500, avec Antoine *Godard*, écuyer, seigneur de Camont.

DE LICQUES : bandé d'argent et d'azur ; à la bordure de gueules.

X. Adrien DE SAINT-OUEN, seigneur de Dampierre, de Folny, de Humesnil, etc, reçut une donation que lui fit son père le 20 février 1515 (*v. st.*), et se maria, par contrat passé devant les tabellions de Ponthieu, le 21 décembre 1526, avec Anne DE LICQUES, dont il eut :

1°. François, Ier du nom, dont l'article suit ;

2°. Louis de Saint-Ouen, seigneur de Tocqueville et de Dampierre, mariée avec Louise *de Bussy*, de la maison de Vardes, qui le rendit père de :

Louise de Saint-Ouen, dame de Tocqueville et de Dampierre, mariée, par contrat passé à Rouen le 20 mai 1586, avec Jean *de Guiran*, fils de Melchior de Guiran, et de Marthe de Bompar ;

3°. Jean de Saint-Ouen, seigneur de Tocqueville en partie, dont la fille :

Nicole de Saint-Ouen, dame de Tocqueville en partie, épousa Jean *de Lombelon*, seigneur de la Ferté.

DE MANNEVILLE : de sable, semé de croisettes treflées d'argent ; au lion du même, brochant

XI. François DE SAINT-OUEN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Humesnil, de Folny, de Boquestan, de Launoy, du Gruchet, et d'Inerville, de Pierrecourt, etc., reçut différents aveux de ses censitaires les 4 avril 1554 et 12 février 1561 (*v. st.*), et passa des baux à fief de biens situés dans les paroisses de Caudecoste et de Folny, par contrat des 4 mars 1551 et 23 février 1554 (*v. st.*). Il avait épousé, par contrat passé devant les notaires en Ponthieu, le 7 août 1546, Jeanne DE MANNEVILLE, fille de Nicolas de Manneville, écuyer, sieur de Beromesnil, et de Marguerite de Fouqueville. Elle était veuve

de François de Saint-Ouen, lors d'une acquisition qu'elle fit par contrat passé, le 25 mai 1568, devant les tabellions de Saint-Remy-en-Rivière. Elle en avait eu trois fils et deux filles :

1°. Nicolas, Ier du nom, qui suit;

2°. Adrien de Saint-Ouen,
3°. Charles de Saint-Ouen,
4°. Jeanne de Saint-Ouen,
5°. Antoinette de Saint-Ouen,

} la comtesse d'Eu et d'Aumale les plaça avec leur frère aîné sous la tutelle de Donat de la Chesnaye, écuyer, son maître-d'hôtel, par acte du 4 novembre 1565.

XII. Nicolas DE SAINT-OUEN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Humesnil, de Folny, de Boquestan, d'Inerville, du Gruchet, de Pierrecourt, de Launoy, etc., comparut au ban de la noblesse de Normandie, suivant un certificat du 25 juillet 1580. Il prêta serment de fidélité au roi Henri IV, entre les mains de Nicolas de Moy, chevalier, seigneur de Riberpré, et servit ce monarque au siége d'Amiens, suivant un certificat de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, daté du camp devant cette ville le 27 septembre 1597. En 1604, Nicolas de Saint-Ouen faisait partie des gentilshommes composant la garnison des ville et citadelle de Metz, suivant un congé que lui donna, le 7 octobre de cette année, M. d'Arquien, gouverneur de cette ville. Le 28 mars 1626, il rendit hommage au Roi en la chambre des comptes pour son fief du Gruchet, comme quart de fief de haubert (de chevalier), et en fournit le dénombrement le 7 mai suivant. Il avait épousé, par contrat sous seings-privés du 10 juin 1585, reconnu le 4 mai 1586 devant Guillaume de Douvrendel, et Simon Mallette, tabellions royaux d'Aliermont, Anne DE DAMPIERRE, fille de Robert de Dampierre, écuyer, seigneur de la Forest, et Jeanne de Pardieu. Cette dame étant veuve céda à Jacques de Saint-Ouen, son fils aîné, par acte passé devant les tabellions du comté d'Eu, le 2 mai 1631, la terre et seigneurie de Humesnil. De ce mariage sont provenus :

DE DAMPIERRE : d'argent, à 3 fasces de sable.

1°. Jacques, dont l'article suit;

2°. Nicolas de Saint-Ouen, seigneur de Folny, mort sans postérité après l'année 1641;

3°. Antoine, auteur de la branche des *seigneurs* DE PIERRECOURT, rapportée ci-après;

4°. Autre Antoine de Saint-Ouen, chevalier, seigneur de Launoy, qui assista, en 1632, au contrat de mariage d'Antoine de Saint-Ouen de Pierrecourt, son frère, avec Anne de Clercy, puis, en 1660, à celui de François de Saint-Ouen, seigneur de Humesnil, son neveu, avec Jourdaine de Mailly. On juge par le rapport des temps qu'il eut, entre autres enfants:

A. Nicolas de Saint-Ouen, qualifié lieutenant au régiment de Navarre, dans une quittance qu'il donna au trésorier des guerres le 9 avril 1646;

B. N..... chevalier de Saint-Ouen, blessé au siége de Gigeri au mois d'août 1664. (*Gazette de France*.);

5°. Catherine de Saint-Ouen, mariée avec Louis *de Cacqueray*, écuyer, seigneur de Valmenier, gouverneur de l'île de la Grenade, capitaine de cavalerie et conseiller au conseil souverain de la Martinique;

6°. Marguerite de Saint-Ouen, femme de Jacques *de Malvande*, chevalier, seigneur de la Pierre.

DE GUIRAN: d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 2 colombes d'argent, becquées et membrées de gueules; à la bordure engrêlée du même.

XIII. Jacques DE SAINT-OUEN, écuyer, seigneur de Humesnil, de Folny, d'Inerville, du Gruchet, etc., homme d'armes de la compagnie des ordonnances du Roi sous la charge du duc d'Orléans, épousa, par contrat du 9 novembre 1612, passé devant Mathieu le Roy tabellion royal à Arques, Susanne DE GUIRAN, fille de feu noble seigneur Jean de Guiran, chevalier, seigneur de Guiran, de Dampierre, de Tocqueville, et de Louise de Saint-Ouen. Il fut maintenu dans sa noblesse avec son fils et ses frères, par sentence des commissaires aux francs-fiefs du 5 février 1641. Ses enfants furent:

1°. François, IIe du nom, qui suit;

2°. Adrien de Saint-Ouen, chevalier, seigneur du Gruchet, de Guerville, qui servit au ban et arrière-ban pour le seigneur de Humesnil, son père, suivant des lettres de sauve-garde que lui donna *Monsieur*, duc d'Orléans, datées du camp devant Corbie le 19 octobre 1636. Il assista, avec son frère François, le 10 septembre 1651, au contrat de mariage de Nicolas de Saint-Ouen, seigneur de Pierrecourt, avec Marie Hamin, et mourut sans postérité après l'année 1667;

3°. Louise de Saint-Ouen, femme de messire François *de Bezu*, chevalier, seigneur et baron d'Ecotigny.

XIV. François DE SAINT-OUEN, IIe du nom, chevalier, marquis de Folny, seigneur patron de Humesnil, du Gruchet, de Launoy, d'Inerville, du Coudray, etc., servit à l'armée de Lorraine, sous le comte de Soissons, suivant un certificat de ce prince du 30 août 1635, puis au ban de la noblesse de Normandie, sous M. le duc de Longueville, suivant un certificat du 10 octobre de la même année. François de Saint-Ouen et Adrien, son frère, furent maintenus dans leur noblesse par M. de la Gallissonnière, intendant de la généralité de Rouen, le 1er décembre 1667. Il avait épousé, 1° par contrat du 3 décembre 1636, passé devant Nicolas le Maître, et Claude Vinet, tabellions-jurés au bourg de Grandcourt, comté d'Eu, assisté de ses oncles Antoine de Saint-Ouen de Pierrecourt, et Antoine de Saint-Ouen de Launoy, Marie LE DUC, fille de noble homme François le Duc, conseiller du Roi, lieutenant-général en l'élection d'Arques, et d'Anne Gaillard; 2° Élisabeth DE BRION; 3° par contrat du 3 juillet 1660, reconnu le 6 devant François le Seigneur, tabellion-juré au comté d'Eu, Jourdaine DE MAILLY, fille de François de Mailly, marquis d'Haucourt, et de Marie de Turpin-Crissé. Le 24 juillet 1661, François de Saint-Ouen transigea avec Antoine de Mailly, chevalier, marquis d'Haucourt, neveu de sa femme, qui mourut sans enfants en 1686. Il avait eu;

LE DUC : d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 alérions de sable, et accostée de deux cotices d'or.

DE BRION : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 ruches d'argent.

DE MAILLY : d'or, à 3 maillets de gueules.

Du premier lit :

1°. Pierre, dont l'article suit;

2° Claude-François de Saint-Ouen, chevalier, mineur et sous la tutelle de son père le 5 avril 1664;

3°. Charles-François de Saint-Ouen, écuyer, seigneur de Humesnil, qui, par acte du 29 juillet 1719, vendit une rente de 150 livres à Louis de Saint-Ouen, écuyer, sieur de Grandville, pour le prix de 300 livres, que ce dernier lui compta des deniers de la dame *de Sacquespée*, son épouse. Charles-François de Saint-Ouen vivait encore le 10 mars 1740, date d'une acquisition qu'il fit par acte passé devant Jacques Grandcamp, notaire royal au bailliage de Caux;

Du second lit :

4°. François de Saint-Ouen, chevalier, seigneur de Humesnil. Il épousa, par contrat du 12 mai 1686, reconnu devant

Turpin, tabellion au comté d'Eu, Marie-Marguerite *de Riencourt*, fille aînée de messire François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Arleux, et de dame Jeanne-Françoise Thery. Ils ont laissé :

Marie-Elisabeth de Saint-Ouen, baptisée le 7 avril 1697, mariée, par contrat du 27 janvier 1742, avec Adrien-Judith *Mouchard*, sieur de Goulle, d'une famille honorable, mais non noble. Par cette alliance, Marie-Elisabeth de Saint-Ouen se trouvant d'après le droit tombée à la condition de son mari, elle s'en fit relever lorsqu'elle resta veuve et se fit retablir dans tous les avantages et priviléges attachés à sa naissance par lettres-patentes du 17 juin 1746, enregistrées en la cour des aides de Normandie le 26 janvier 1747, après avoir prouvé, portent ces lettres, qu'elle était issue d'une famille de la plus ancienne noblesse de Normandie.

LE BOUCHER : d'argent, à un demi-chevron de gueules, adextré d'un léopard lionné de sable.

XV. Pierre DE SAINT-OUEN, chevalier, vicomte de Guerville, seigneur de Boquestan, de Folny, etc., épousa, par contrat passé le 15 juillet 1670, devant les notaires de Fromeries, au bailliage d'Amiens, contrat dans lequel il est qualifié fils aîné et principal héritier de messire François de Saint-Ouen, marquis de Folny, Marie LE BOUCHER, fille d'Augustin le Boucher, écuyer, seigneur de Neufvillette et de Massis, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de Marie le Bastier. Par contrat du 21 octobre de la même année 1670, lui et François de Saint-Ouen, son père, vendirent la terre du Coudray à Pierre de Malvande, écuyer, seigneur de Puisenval. Pierre de Saint-Ouen fit un acte sous seing-privé, le 27 novembre 1673, au profit de Richard Sabot, bailli, vicomte et juge du comté d'Eu, auquel son père avait cédé par échange le fief et patronage d'Auberville-sur-Yères, par contrat du 19 juin 1660. Il a eu de son mariage :

1°. François-Joseph de Saint-Ouen, qui était sous la tutelle de Nicolas de Saint-Ouen, seigneur de Pierrecourt, suivant un acte du 29 mars 1675. Il mourut jeune;

2°. François-Claude, qui suit.

XVI. François-Claude DE SAINT-OUEN, chevalier, vicomte de Guerville, seigneur de Boquestan et de Folny, né à Eu le 1er juin 1677, émancipé le 20 août 1698, fut maintenu dans sa noblesse avec François

de Saint-Ouen, chevalier, seigneur de Humesnil, par ordonnance de M. de Lamoignon de Courson, commissaire departi en la généralité de Rouen, du 24 février 1709. Par contrat passé à Eu le 20 août 1710, il vendit les terres de Folny et de Guerville à Paul Carpentier, receveur des tailles, pour le prix de 64,000 livres. Il vivait encore le 4 septembre 1720.

SEIGNEURS DE PIERRECOURT, DE GOURCHELLES, etc.

XIII. Antoine DE SAINT-OUEN, écuyer, seigneur de Pierrecourt, fils puîné de Nicolas de Saint-Ouen, Ier du nom, écuyer, seigneur de Humesnil, et d'Anne de Dampierre, transigea avec Antoine de Saint-Ouen, seigneur de Launoy, son frère, devant Hédin, tabellion-juré à Dieppe, le 14 mai 1631, et tous deux passèrent un accord avec Nicolas de Saint-Ouen, leur frère aîné, devant les tabellions d'Aliermont, le 22 décembre suivant. Il épousa, par contrat passé sous seings-privés, le 2 août 1626, reconnu au lieu de Silleron le 2 février 1632, devant Pierre Léger, tabellion royal en la vicomté de Caudebec, sergenterie, de Cany, dépendance de Houdelot, Anne DE CLERCY, fille de Charles de Clercy, écuyer, seigneur de Silleron, et de Marie le Carpentier. Il en eut :

DE CLERCY : de sinople, à la fleur de lys d'or.

1°. Nicolas, IIe du nom, qui suit;

2°. Geneviève de Saint-Ouen, mariée, par contrat du 5 novembre 1672, passé devant Antoine Chevalier, notaire royal à Ault, bailliage d'Amiens, avec Pierre *du Bos*, écuyer, seigneur de Neuville et autres lieux, fils de feu Louis du Bos, écuyer, sieur du Hamelet, et d'Elisabeth de Mithon. Pierre du Bos fut nommé tuteur consulaire des enfants mineurs de feu Nicolas de Saint-Ouen, son beau-frère, en 1677.

XIV. Nicolas DE SAINT-OUEN, IIe du nom, chevalier, seigneur de Pierrecourt, épousa, par contrat du 10 septembre 1651, passé devant François le Seigneur, tabellion-juré au comté d'Eu, en présence de messire François de Saint-Ouen, chevalier, seigneur de Folny, d'Adrien de Saint-Ouen, écuyer, seigneur du Gruchet, de Florent du Bos, écuyer, sieur de Vircourt, de Claude, d'Imbleval, écuyer, sieur de

Favencourt, de Christophe le Sénéchal, écuyer, sieur de Fumechon, et de Jacques d'Imbleval, écuyer, sieur
Hamin ; d'Isangremer, Marie Hamin, fille de Richard Hamin, écuyer, sieur de Pelvert, élu pour le Roi en l'élection de Neuchâtel, et d'Antoinette Soyer. Nicolas de Saint-Ouen fut maintenu dans sa noblesse, le 1er décembre 1667, avec François de Saint-Ouen, seigneur de Folny, et Adrien de Saint-Ouen, seigneur du Gruchet, ses cousins-germains, et Antoine de Saint-Ouen, seigneur de Launoy, son oncle, par M. de la Gallissonnière, intendant de la généralité de Rouen. Il mourut en 1677, au Burel, laissant de son mariage avec Marie Hamin, qui lui survécut jusqu'au 25 mai 1709, et fut inhumée à Cuverville, cinq garçons et huit filles, tous nés à Cuverville, savoir :

1°. Antoine de Saint-Ouen, chevalier, seigneur de Pierrecourt, né le 10 mai 1655, marié, par contrat du 22 novembre 1684, reconnu le 17 décembre suivant devant Nicolas Benoît, tabellion au Bosricard, avec Elisabeth *Aubert*, fille de feu Thomas Aubert, chevalier, seigneur de Heudebouville et du Monmerel, et de dame Anne de Manneville. Antoine de Saint-Ouen, qualifié maréchal-des-logis de la compagnie de Valker du régiment de Rassent, suivant le rôle d'une revue passée le 25 juillet 1689, mourut en 1707. Le 14 février 1708, il y eut un accord passé relativement au douaire de sa veuve entre elle et François et Nicolas de Saint-Ouen, frères et cohéritiers de son mari;

2°. François de Saint-Ouen, écuyer, sieur de Sainte-Beuve, prêtre, né le 27 janvier 1665. Ses lettres de prêtrise sont du 15 novembre 1685. Il paraît dans un acte du 1er décembre 1707, touchant la succession d'Antoine de Saint-Ouen, son frère aîné ;

3°. Nicolas, IIIe du nom, qui a continué la postérité ;

4°. Joseph-Aimé de Saint-Ouen, né le 13 septembre 1672 ;

5°. Alexis de Saint-Ouen, né le 6 novembre 1674 ;

6°. Marie de Saint-Ouen, née le 6 mai 1653 ;

7°. Anne de Saint-Ouen, née le 2 février 1659 ;

8°. Marguerite de Saint-Ouen, née le 29 mars 1660, mariée, par contrat du 29 septembre 1701, contrôlé à Eu le 12 octobre suivant, avec Mesnel-François *de Caumont*, chevalier, seigneur de Raineville, de la Longue et autres lieux, ancien chevau-léger de la garde du Roi et capitaine de cavalerie, fils de feu Antoine de Caumont, écuyer, seigneur de Goville, de Bout-de-Bois, de Raineville, etc., et de dame Marguerite d'Acheu ;

9°. Marie-Marthe de Saint-Ouen, née le 1er août 1662;

10°. Marie-Catherine de Saint-Ouen, née le 8 novembre 1663;

11°. Anne de Saint-Ouen, née le 17 septembre 1666;

12°. Anne de Saint-Ouen, née le 7 octobre 1669;

13°. Marie-Thérèse de Saint-Ouen, née le 3 mai 1671, mariée, par contrat du 25 novembre 1707, passé devant Poyer, notaire à Eu, avec messire Pierre *Feret*, chevalier, seigneur de Bracquemont, fils de feu messire François Feret, écuyer, sieur de Bracquemont, et d'Elisabeth de Blancbaston.

XV. Nicolas DE SAINT-OUEN, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Pierrecourt, de Pelvert, etc., né le 9 mars 1668, rendit un aveu et dénombrement, le 5 mai 1718, à messire Henri-Charles le Veneur, chevalier, seigneur châtelain de Bailly-en-Rivière, comme ayant succédé à messire François de Saint-Ouen, écuyer, seigneur de Sainte-Beuve, prêtre, son frère aîné. Il fit un accord avec ses sœurs, touchant la liquidation de leurs dots, par acte du 13 mars 1719, et mourut à Cuverville en 1731. Il avait épousé, le 29 octobre 1714, par contrat passé devant Louis-Nicolas Sagot, notaire royal à Aumale, Angélique-Louise DE LA RUE, dame de Gourchelles, fille de feu messire Jean de la Rue, chevalier, seigneur de Gourchelles, de Dourier, etc., et de dame Antoinette de Creny. Angélique-Louise de la Rue est décédée à Cuverville le 6 avril 1735, ayant eu de Nicolas de Saint-Ouen :

DE LA RUE : d'argent, à 3 fasces de gueules.

1°. Louis-Pierre de Saint-Ouen, né le 16 novembre 1716, mort jeune;

2°. François-Louis, qui a continué la postérité;

3°. Charles-Nicolas de Saint-Ouen, né le 21 janvier 1721, décédé à Eu au mois de février 1744, étant alors lieutenant;

4°. Antoine-Nicolas de Saint-Ouen, né le 14 janvier 1726, successivement lieutenant, aide-major et capitaine au régiment de Languedoc, dragons, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il a fait toutes les guerres d'Italie depuis 1743;

5°. Marie-Louise de Saint-Ouen, née le 29 janvier 1717;

6°. Marguerite-Angélique de Saint-Ouen, née le 10 août 1722;

7°. Marie-Thérèse de Saint-Ouen, née le 5 décembre 1723;

8°. Marie-Madelaine de Saint-Ouen de Saint-Breuve, née le 25 juillet 1728, reçue à Saint-Cyr le 6 juillet 1740, d'après ses preuves de noblesse, établies sur titres originaux que possède encore la branche de Pierrecourt, depuis Adrien de Saint-

Ouen, seigneur de Dampierre, de Folny et de Humesnil, son 5e aïeul, vivant en 1515. Elle est morte dans cette maison royale le 14 septembre de la même année 1740.

XVI. François-Louis DE SAINT-OUEN, chevalier, seigneur de Pierrecourt, de Gourchelles, de Pelvert et autres lieux, né le 16 novembre 1719, lieutenant au régiment de Bourbonnais, infanterie, en 1734, s'est trouvé au siége de Philisbourg et à l'affaire de Clausen. Il a quitté le service en 1738, après le décès de ses père et mère, pour se mettre à la tête des affaires de sa famille, et prendre la tutelle de ses frères et sœurs. Il a passé une transaction, le 4 février 1740, avec MM. de Saint-Ouen de Boquestan, et est décédé à Gourchelles, près d'Aumale, le 7 mars 1781. De son mariage avec Angélique-Catherine-Geneviève-Agathe DE LA POTERIE, décédée à Aumale, et inhumée à Gourchelles en 1786, fille de messire Philippe de la Poterie, chevalier, seigneur de la Mérie, de Pommereu, etc., et de dame Catherine-Angélique de Cacqueray, sont issus, outre cinq enfants morts en bas âge :

DE LA POTERIE : d'argent, au tau de sable.

1°. Aimable-Antoine, dont l'article suit ;

2°. Jean-Baptiste-Catherine, chevalier de Saint-Ouen, ancien garde-du-corps du Roi, décédé à Richemont, laissant de son mariage avec mademoiselle *de Boismont*, deux fils, dont l'un est décédé sans postérité, l'autre :

Charles-Henri de Saint-Ouen a épousé mademoiselle *de la Berquerie*, dont il est veuf ayant une fille ;

3°. N..... chevalier de Saint-Ouen, décédé lieutenant ;

4°. Charles-René de Saint-Ouen, né à Gourchelles le 21 février 1748, officier de chasseurs, décédé à Carcassonne le 19 août 1785 ;

5°. Marie-Catherine-Louise Nicole de Saint-Ouen de Gourchelles, décédée à Aumale le 5 août 1817 ;

6°. Marie-Louise-Geneviève de Saint-Ouen, décédée à Neufchâtel ;

7°. Marie-Gabrielle de Saint-Ouen de Pierrecourt, décédée à Aumale le 22 novembre 1815 ;

8°. Marie-Madelaine-Rosalie de Saint-Ouen, reçue à Saint-Cyr le 31 mai 1762, décédée le 1er juin 1820 ;

9°. Agathe-Félicité-Angélique-Louise-Gabrielle de Saint-Ouen de Saint-Beuve, décédée à Quincampoix, près Aumale.

XVII. Aimable-Antoine DE SAINT-OUEN DE PIERRE-

court, chevalier, seigneur et patron de Gourchelles, de Bailly-en-Rivière, de Sainte-Beuve, de Saint-Agnan, de Saint-Martin-le-Gaillard et autres lieux, né à Gourchelles en 1743, ancien capitaine de cavalerie, épousa, par contrat du 11 janvier 1784, passé devant Claude-François Delanef, notaire au bailliage de Neufchâtel, résidant à Gournay, Angélique-Henriette-Charlotte LE VAILLANT DE LA FIEFFE, née à Montroty, près Gournay, le 15 décembre 1759, décédée à Rouen le 14 avril 1816, fille de Claude-Augustin le Vaillant, écuyer, sieur de la Fieffe, et de Marie-Madelaine-Charlotte Dary. Aimable-Antoine de Saint-Ouen est décédé à Gourchelles le 12 juin 1790, ayant eu, outre un fils et une fille morts en bas âge :

LE VAILLANT : d'azur, au dextrochère mouvant d'une nuée d'argent, paré de gueules, tenant une épée d'argent garnie d'or.

1°. Antoine-Alexandre, qui suit ;

2°. Alexandrine-Marie de Saint-Ouen de Pierrecourt, né à Gourchelles en 1789, mariée, 1° avec Laurent-David *Gueroult du Metillon*, ancien conseiller au parlement de Normandie, décédé sans postérité ; 2° avec Charles-Auguste *le Roux d'Ignauville*, seigneur des Trois-Pierres, d'Auberville, etc., ancien conseiller au même parlement, décédé au château d'Auberville le 31 janvier 1827. Elle en a eu plusieurs enfants, dont ceux qui vivent sont nommés :

A. Alexandre-Auguste le Roux d'Ignauville ;

B. Georges le Roux d'Ignauville ;

C. Caroline-Fortunée le Roux d'Ignauville, née le 18 mars 1815 ;

D. Alexandrine-Antoinette le Roux d'Ignauville, née le 11 août 1816.

XVIII. Antoine-Alexandre DE SAINT-OUEN DE PIERRECOURT, chevalier, né à Gourchelles le 7 avril 1787, habitant le château du Bosgouet, près Bourg-Achard, a épousé, 1° par contrat passé à Rouen chez Delabarre, notaire, le 28 décembre 1813, Thérèse-Caroline DE MÉDINE, née à Butot le 16 mai 1790, décédée au Bosgouet le 25 août 1822, fille de feu messire Charles-Alexandre-Isambard de Médine, ancien chevau-léger de la garde du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé le 4 février 1827, et de Julie-Adélaïde le Boullanger, et nièce du comte de Médine, vice-amiral et cordon-rouge ; 2° par contrat

DE MÉDINE : écartelé en sautoir, au 1 d'azur, à la fleur de lys d'or ; aux 2 et 3 d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, celui du second contourné : au 4 d'argent, à l'arbre terrassé de sinople, au pied duquel passe un renard de gueules.

passé devant Lebourgeois, notaire à Rouen, le 25 mai 1825, Louise-Sophie DE BAILLEUL, fille de feu messire Nicolas-Charles-Armand, marquis de Bailleul, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien président à mortier au parlement de Normandie, grand-bailli d'épée du pays de Caux, etc., et de Marie-Louise-Félicité-Alphonse de Civille de Rames. M. de Saint-Ouen de Pierrecourt n'a qu'un fils issu de son premier mariage et nommé :

DE BAILLEUL : parti d'hermines et de gueules.

Alexandre-Louis de Saint-Ouen de Pierrecourt, né à Rouen le 6 février 1819, auquel appartient le château du Bosgouet, au droit de sa mère, suivant lots et liquidation des 6 mars et 23 juin 1828, devant Picart, notaire à Rouen.

Cette généalogie est extraite du certificat dressé sur les titres originaux et délivré par M. de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi, le 25 mai 1830.

DE SINETY,

Marquis de Lurcy-Levis, *barons* de Champroux et de Montvrin, *seigneurs* de Lurcy, de Couleuvre, de Franchèse, de Pouzy, de Saint-Plaisir, de Mezangy, de Neure, d'Augy, de Pouligny, de Blancfossé, de Lavault, de Mazières, de Bouquetraud, d'Avreuil, de la Prugne, de Plaisance, de Neureux, des Genetais, de la Valleé, etc., etc., *en Provence, en Bourbonnais* et *en Berry*.



Armes : *d'azur, au cygne d'argent, ayant le cou passé dans une couronne à l'antique de gueules.* L'écu timbré d'une couronne de marquis. Supports : deux cygnes essorants semblables à celui de l'écu. Devise : Virtute nitet.

Le nom de SINETY (1) est distingué par les grandes alliances, les charges à la cour, les honorables services militaires, et la possession de nombreux omaines (2) qui s'y rattachent.

(1) L'orthographe originaire, c'est-à-dire italienne, était *Sinetti* (dans les titres en latin *Sineti*). Elle s'est francisée par Sinetty et Sinety. Cette dernière orthographe a prévalu depuis le seizième siècle.

(2) La branche cadette possédait encore, il y a peu d'années, la

Sans mettre aucune importance aux assertions de l'auteur, d'ailleurs très-érudit, de l'ouvrage intitulé : *de l'Origine des premières Sociétés*, relativement à cette maison, on peut du moins adopter son opinion sur les armes qui lui appartiennent et les considérer comme parlantes.

Les titres justifient d'une filiation de plus de 400 ans, à partir de Bertrand Sinetti, seigneur napolitain, qui vivait à la fin du 14e siècle, et qui fut père de Serge Sinetti, commandant d'une bande d'Italiens, au service du roi René (1), lequel étant resté attaché à ce prince, après la perte de ses états d'Italie, l'accompagna en Provence, où il s'est fixé en 1442. Ses descendants ont toujours tenu à plusieurs maisons marquantes de cette province, et ont fourni un nombre remarquable d'officiers aux armées françaises. Une branche a été admise plusieurs fois aux honneurs de la cour depuis 1760 (2).

Les preuves de cette famille ont été faites : 1° pardevant M. le Bret, intendant de Provence, le 6 février

---

terre de Lurcy-Levis, située en Bourbonnais, et qui formait autrefois le duché-pairie de Levis, éteint avec une branche de cette maison du nom de Ventadour. En 1770 la terre de Lurcy-Levis fut érigée en marquisat pour messire André de Sinety. Elle se composait avant la révolution de six bourgs et paroisses, de vingt-quatre seigneuries, du nombre desquelles dix avaient des châteaux. Elle comprenait en outre quarante-un domaines ou moulins, et enfin 4000 arpents de bois, 700 arpents d'eau, une verrerie et deux tuileries. L'hospice, le palais de justice et la halle du bourg principal appartenaient au seigneur. Lorsque cette terre a été aliénée par le marquis André-Marie de Sinety, en 1823, elle était encore d'une contenance de 9000 arpents, quoique plusieurs domaines importants en eussent été distraits pour acquitter la dot de sa sœur, madame la duchesse de Caderousse-Gramont. M. de Sinety, chef de la branche aînée qui subsiste en Provence, y possède la terre d'Esparron, ancien marquisat qui a appartenu aux plus nobles familles de cette province.

(1) Voyez les lettres-patentes d'érection du marquisat de Lurcy-Levis, du mois d'août 1770, lettres dans lesquelles sont rappelés dans les termes les plus honorables les services rendus à nos rois par cette famille.

(2) Voyez l'*Almanach de la cour*, *la Gazette de France*, octobre 1760, avril 1778, et mars 1787, et la nomenclature des personnes qui ont joui des honneurs de la cour, dans l'*Etat général de la France*, par Warroquier, 1789, t. II, p. 528.

1708; 2° devant M. Guiblet de Boisbissey, généalogiste du Roi et de la maison de Mgr. le duc d'Orléans, le 18 février 1726; 3°, devant M. d'Hozier (1) pour l'admission à Saint-Cyr et aux pages de la grande écurie; 4° pour André-Esprit de Sinety, devant M. Descène, généalogiste de la noblesse de Provence, en 1787; 5° pour son élection de député représentant l'ordre de la noblesse de Marseille, en 1789, devant les commissaires nommés pour vérifier ces preuves.

I. Bertrand SINETTI, chevalier, seigneur de Campobasso, dans le comté de Molise, au royaume de Naples (2) qualifié magnifique seigneur, épousa, vers l'an 1400, Jeanne DE CASTELLAMARE, noble Sicilienne (3) DE CASTELLAMARE.

(1) M. d'Hozier n'a fait connaître dans son *Armorial* que les preuves nécessaires pour l'admission à Saint-Cyr et aux pages. L'abbé Robert de Briançon, dans son *Etat de la Provence*, ouvrage très-succinct, et Pithon-Curt, qui n'a écrit que sur la noblesse du comté Venaissin, ne font mention du nom de Sinety qu'à l'occasion de quelques alliances. Artefeuille a donné une notice généalogique sur cette famille, t. II, pp. 421 à 424 de son *Histoire héroïque de la Noblesse de Provence*, commençant à l'époque où Serge Sinetti s'établit dans cette province; et la Chenaye des Bois en a donné un fragment dans la première édition in-12 de son *Dictionnaire de la Noblesse*, t. II, p. 400. On peut consulter sur cette maison les archives de la cour des comptes d'Aix, le greffe du tribunal d'Apt, les dépôts des juges d'armes de France et de la maison du Roi, les archives des états de Provence, les procès-verbaux des états-généraux de 1789, les archives de l'ordre de Saint-Lazare, les états de la cour de Louis XV et de Louis XVI, la *France chevaleresque*, le *Dictionnaire des hommes illustres de la Provence*, et l'*Histoire des régiments français*, par M. de Roussel.

(2) Voyez la *Géographie universelle* de Busching, t. XIII, p. 202, Strasbourg, 1779. Quoique Campobasso, au rapport de cet auteur, fût un endroit peu considérable, il paraît n'avoir été possédé qu'en partie ou à titre précaire par Bertand Sinetti, puisque Guillaume, son fils aîné, ne s'en qualifie plus seigneur dans ses actes. C'est de cette terre, décorée du titre de comté dans le quinzième siècle, que Nicolas de Montfort tirait le titre de comte de Campobasso, auquel il a attaché une si triste célébrité à la cour de Charles-le-Téméraire, dernier duc souverain de Bourgogne. (Voyez le livre intitulé *Delle famiglie nobili napoletane*, par Scipion Ammirato, in-fol. 1651, seconde partie, pp. 97, 131.)

(3) Busching, dans sa *Géographie universelle*, t. XIII, p. 217, cite la terre de Castellamare, dont tirait son nom cette ancienne famille, depuis long-temps éteinte, parmi les terres titrées du royaume de Sicile.

laquelle lui survécut et fit son testament devant André Pauluci, notaire de la ville de Naples, le 29 décembre 1445. Par cet acte, elle ordonna qu'il fût payé par son héritier, noble Guillaume Sinetti, son fils aîné, à noble écuyer Serge Sinetti, son autre fils, une somme de 500 florins pour tous ses droits successifs. Celui-ci en donna quittance à son frère aîné à Apt, par acte du 24 janvier 1449 (1), où sont rappelées les dispositions testamentaires de sa mère, en présence de noble Clavet de Guinoardis, et de Raimond Rispaudi, fils de feu Jean Rispaudi, de la ville d'Apt, etc. Bertrand Sinetti paraît n'avoir eu que ces deux fils :

1°. Guillaume Sinetti;

2°. Serge, qui suit.

II. Noble Serge SINETTI, écuyer, fils puîné de Bertrand et de Jeanne de Castellamare, capitaine d'une bande d'Italiens, au service de René d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence, fut amené par ce prince en Provence, après la perte de son royaume de Naples, en 1442. Par acte du 31 mars 1475 (2), passé devant Rolet Piquet, notaire d'Apt, noble écuyer Serge Sinetti, et damoiselle Marie DU PUY (*de Podio*), sa femme, fille et héritière de noble Rostaing du Puy (3), vendirent à Jean Tryon une maison située dans cette ville. Serge Sinetti fit son testament devant le même notaire le 1er août 1483. Il prescrivit sa sépulture dans l'église cathédrale d'Apt, et voulut être inhumé dans le même tombeau que sa femme; ordonna, outre la célébration de 90 messes le jour de ses funérailles, lors d'un service solennel et au bout de l'an, que l'on fît

DU PUY : d'argent, au lion de sinople, lampassé et armé de gueules.

(1) Extrait *pro ut jacet* des écritures de Guillaume Laurent, notaire royal d'Apt, au fol. 31 de son registre, collationné sur son original par François Rayolle, aussi notaire à Apt, propriétaire desdites écritures. Cet acte est revêtu du verbal, des signatures et du sceau du tribunal royal d'Apt, du 15 octobre 1774, après collation faite sur l'original, par ce tribunal.

(2) Cet acte est revêtu des mêmes formalités que le précédent, et il en est de même des actes postérieurs.

(3) D'une très-ancienne famille du comté Venaissin, que Pithon-Curt présume être une branche de l'illustre maison du Puy-Montbrun.

une neuvaine, donna quatre florins aux pauvres, et fit divers legs aux minimes et aux carmelites de l'hôpital d'Apt. Ses enfants furent :

1°. Georges Sineti, héritier de son père avec son frère Claude, par égales parts. Il mourut célibataire ;

2°. Claude, Ier du nom, qui a continué la postérité ;

3°. Marie Sineti, à laquelle son père légua 200 florins. Elle mourut sans alliance.

III. Noble Claude Sineti, Ier du nom, était fils puîné de Serge et frère de Georges, et non pas fils de ce dernier, comme on l'a imprimé dans l'*Armorial général*. Ce fait déjà démontré par le testament de Serge, l'est encore par une reconnaissance de 50 florins, consentie devant Étienne Frillet, notaire d'Apt, le 18 janvier 1488, par noble Balthazar de Pontevès, en faveur de nobles Georges et Claude Sineti, fils de noble Serge. Le 10 février 1493, par contrat passé devant le même notaire, noble Claude Sineti, qualifié fils de feu noble et généreux Serge Sineti, épousa damoiselle Constance Ayssaqui, fille de feu noble Mathieu Ayssaqui, et de noble Catherine d'Artaud. Constance contracta cette union avec le consentement de noble Antoine Ayssaqui, son aïeul paternel, et de noble Rostaing d'Artaud, son aïeul maternel. Claude Sineti fit son testament devant le même Étienne Frillet, notaire, le 16 décembre 1530. Il voulut être inhumé dans l'église cathédrale d'Apt, devant la chapelle de la bienheureuse Marie-Madelaine, demanda 300 messes le jour de ses funérailles ou le jour anniversaire, et ordonna que 24 pauvres, vêtus de blanc, y assistassent ; légua 20 florins à l'hospice des pauvres, et laissa à noble Constance, son épouse, les terres, vignes, prairies, rentes, enfin tout ce qui lui appartenait ou pourrait lui revenir dans le territoire du château de Caseneuve (*Casanova*), au diocèse d'Apt. De son mariage avec Constance Ayssaqui sont issus :

Ayssaqui

1°. Jean Sineti,
2°. Guillaume Sineti,
3°. Alexis Sineti,
4°. Pierre Sineti,
} leur famille ayant participé aux désastres de la Provence sous le règne de François Ier, ils paraissent avoir été victimes des guerres fréquentes de cette époque ;

5°. Autre Jean Sineti, marié avec Mathée *Assimet* (1), dont il n'a pas eu d'enfants;

6°. Claude, IIe du nom, qui a continué la postérité;

7°. Elzear Sinety, dont on ne connaît pas la destinée.

Vedel : écartelé, aux 1 et 4 d'azur; au croissant d'or en bande; aux 2 et 3 échiquetés d'or et de sable.

IV. noble Claude Sineti, IIe du nom, écuyer, épousa, par contrat passé à Avignon le 24 mars 1542, devant Aimé Joannis, notaire de cette ville, damoiselle Isabeau Vedel (ou *Vedelli*), fille de noble Pons Vedel, habitant d'Avignon. Comme mari et seigneur des biens dotaux de cette dame, il donna quittance, le 20 décembre 1555, par acte passé devant Jean Hortie, notaire d'Apt, à noble Michel et Barthélemi Vedel, de la somme de 150 florins, en déduction sur la dot qui avait été constituée à ladite Isabeau. Le dernier jour de février 1556, Pons Vedel ayant fait son testament nuncupatif, légua à Isabeau, sa fille, femme de noble Claude Sineti, écuyer de la ville d'Apt, la somme de 100 florins payables un an après son décès. Claude Sineti en donna quittance à Michel Vedel, écuyer de la ville d'Avignon, par acte passé devant le même Jean Hortie, notaire, devant lequel transigèrent, le 6 octobre 1558, le même noble Claude Sineti, écuyer et noble Jean Allard. Le 22 mars 1564, il fit son testament devant Hortie, notaire, demanda à être enterré dans l'église cathédrale d'Apt, en la tombe de ses prédécesseurs, et ordonna qu'après son décès, Claude son fils fût conduit hors de cette ville pour apprendre aux lettres durant l'espace de huit ans, et ensuite élevé aux armes. Nobles Pierre de Remerville et Joseph d'Albertas, furent chargés par lui de l'exécution de ses dernières volontés.

Hortie : de gueules, à 5 besants d'or en sautoir, et 4 étoiles à 8 rais d'argent en croix.

V. Noble Claude Sinety, IIIe du nom, écuyer, épousa, par contrat du 17 avril 1583, passé devant Bourel, notaire d'Apt, damoiselle Louise Hortie, fille d'honorable homme Jean Hortie, et de Gabrielle Rise.

---

(1) D'une famille qui a fourni un 1er consul de la ville d'Apt en 1590. Ces magistrats étoient alors choisis dans l'ordre de la noblesse. Voyez l'*Histoire de la ville d'Apt*, par l'abbé Boze.

Elle était veuve en premières noces de Pancrais Masse, lequel était, suivant l'abbé Robert de Briançon, d'une très-noble famille de Lombardie (1). Noble Claude Sinety, écuyer, donna une quittance à Étienne Eymar, devant Lazare, notaire d'Apt, le 10 janvier 1615, et fit son testament devant Bermond, notaire de la même ville, le 31 décembre 1625, dans lequel il exprime, comme son père, la volonté d'être inhumé dans l'église cathédrale d'Apt, en la tombe de ses prédécesseurs. Il laissa deux fils et deux filles :

1°. Barthélemi, Ier du nom, qui suit;

2°. Jean-Baptiste, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après;

3°. Catherine de Sinety;

4°. Marie de Sinety, alliée, par contrat passé devant Bermond, notaire, le 13 janvier 1626, avec Pierre *de Bourgarel*, IIe du nom, écuyer, seigneur de Vachères.

VI. Noble Barthélemi DE SINETY, Ier du nom, épousa, par contrat du 3 mars 1630, passé devant Hortie, notaire d'Apt, damoiselle Françoise D'ORCEL, fille de noble Denis d'Orcel, alliance d'où sont résultées les parentés avec les maisons de Grimaldi et de Marignane (2). Ils ont eu pour fils : D'ORCEL :

VII. Noble Barthélemi DE SINETY, IIe du nom, baptisé à Apt, le 9 avril 1638.* Il était lieutenant au régi-

(1) Le même auteur apprend que Jean Masse, seigneur de Rustrel, frère utérin de Barthélemi et de Jean-Baptiste de Sinety, fut maître-d'hôtel du roi Henri IV. A l'égard de la famille d'Hortie, elle est originaire de la ville d'Apt, et a été connue depuis sous le nom d'Ortigues. Elle a donné un évêque d'Apt en 1467.

(2) Honoré de Grimaldi, baron de Cagnes, épousa, en 1730, Hélène d'Orcel, mère du dernier marquis de Grimaldi de Cagnes et de l'évêque de Noyon, et Joseph-Marie de Covet, marquis de Marignane, épousa, en 1722, Marguerite d'Orcel, fille de noble Jacques d'Orcel, seigneur de Plaisian, de Guiber et de Besaure, et de dame Dorothée d'Albert du Chesne.

* Barthélemi de Sinety se trouvait le chef de sa famille lorsque se fit en Provence la recherche générale ordonnée par Louis XIV, en 1667. Entré jeune au service, il se trouvait sous les drapeaux lorsqu'il dut être appelé à produire devant les commissaires du Roi. L'impossibilité où il se vit de réunir dans le délai prescrit des titres

d'Allard : tiercé en fasces, au 1 de gueules, à un vol d'argent en chef et 2 demi-vols du même en pointe ; au 2 d'azur, à 3 fleurs de lys rangées d'or ; au 3 d'azur, à 3 barres d'argent.

ment de Navarre, en 1670, et vécu jusqu'après l'année 1700. Il avait épousé Charlotte d'Allard, sœur d'Élisabeth d'Allard, femme de Lazarin Doria, seigneur de Saturnon. De ce mariage sont issus deux fils :

1°. Jean-Joseph, qui suit;

2°. Charles de Sinety, sieur de la Coustière, lieutenant dans le régiment de Flandre en 1714, puis capitaine dans ce même corps et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il s'est trouvé aux siéges de Landau et de Kehl.

de Ripert : de gueules, à la fleur de lys d'or ; à la fasce d'azur, brochante sur le tout.

VIII. Jean-Joseph de Sinety, baptisé à Apt, le 10 septembre 1675, épousa, le 12 novembre 1700, suivant acte extrait des registres de l'état civil de la ville d'Apt, Marthe de Ripert d'Auribeau (1), fille de noble Joseph de Ripert d'Auribeau (chef de la branche

---

disséminés et dont l'existence ne lui était d'ailleurs qu'imparfaitement connue, lui fit songer à prévenir d'abord les effets d'une condamnation qui eût été ruineuse par une famille aussi peu riche que la sienne. En conséquence, il eut recours au désistement pur et simple, se réservant par cette démarche, ainsi qu'à ses descendants, le temps et les moyens de rassembler tous leurs titres, et de faire constater leur état d'une manière aussi solennelle et plus complète. C'est ce qui eut lieu effectivement devant M. le Bret, intendant de Provence, qui a maintenu cette famille dans sa noblesse d'extraction par jugement du 6 février 1708, visé depuis dans les preuves pour la maison royale de Saint-Cyr, pour les pages, et en dernier lieu devant les commissaires de l'ordre de la noblesse de Provence. Tels devaient être d'après l'autorité souveraine de la maintenue, l'esprit et le sens littéral de la notice insérée sur le nom de Sinety dans le t. II, p. 411, du *Dictionnaire véridique*, et nul doute que l'interprétation de cette notice n'eût été entièrement conforme à ce qu'exigeaient une entière exactitude et une juste impartialité, si les titres que nous avons sous les yeux eussent été alors à notre connaissance. On a cité également dans cet ouvrage un Balthazard de Sinety, qui, s'il a existé, ne se trouve nommé dans aucun des titres de cette famille.

(1) Issue d'une maison qui existait avec distinction dans le Dauphiné dès la fin du onzième siècle. Il en est sorti de nombreux rameaux qui se sont répandus en Provence et au comté Venaissin. Ceux-ci, comme puînés, portaient : *d'azur, à la fleur de lys d'or; à la fasce de gueules, brochante sur le tout, chargée à dextre d'un croissant tourné d'argent et à sénestre d'un soleil d'or.* On peut consulter pour les branches provençales l'abbé Robert de Briançon, et Artefeuille, t. II, p. 320. Pithon-Curt, dans son *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, t. III, p. 34, a donné l'état des branches établies dans ce pays, ainsi que de curieux détails sur l'ancienneté chevaleresque de cette famille.

des seigneurs de Montclar), ancien capitaine au régiment de Provence, gouverneur de Saignon, et de Françoise de Fagoue, et sœur du baron de Montclar, procureur-général au parlement de Provence. Au nombre des témoins qui assistèrent au contrat se trouvait noble Pierre-François de Ripert, sieur de la Verrière. De ce mariage sont provenus :

1°. Barthélemi-Joseph, qui suit;
2°. Marie-Françoise de Sinety, mariée, par contrat du 4 mai 1726, passé devant Jean-Baptiste Floret, notaire à Carpentras, avec Hyacinthe-Henri *de Bonadona,* sieur de Puygranier;
3°. Louise-Thérèse de Sinety, mariée avec Jacques-Barthélemi *de Sinety* (de la seconde branche).

IX. Barthélemi-Joseph DE SINETY, né à Apt le 24 novembre 1701, épousa, au mois de mai 1731, Gabrielle-Madelaine DE CLERMONT-CHASTE (1), fille de messire Anne-Charles de Clermont, chevalier, comte de Gessans, capitaine d'une galère du Roi, gouverneur de Salon, et de Catherine de Prat. Ils ont laissé :

DE CLERMONT-GESSANS : de gueules, à 2 clefs d'argent en sautoir et un croissant du même en chef pour brisure.

Catherine-Théodosie de Sinety, baptisée à Apt le 2 avril 1738, mariée, en 1759, avec Barthélemi-Joseph *de Sinety*, capitaine dans le régiment de Briqueville (de la seconde branche).

On doit rapporter à cette branche éteinte, 1° N...... de Sinety, lieutenant réformé au régiment de Navarre, porté sur les contrôles de ce corps en 1670, en même temps que Barthélemi IIe du nom de Sinety; 2° Barthélemi de Sinety, capitaine au régiment d'Auvergne, tué à la bataille de Cassano en 1705; 3° Joseph-Ignace de Sinety, major du régiment de Brie, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, tué à l'affaire du col de l'Assiette, tous rappelés dans les lettres d'érection du marquisat de Lurcy-Levis, de 1770, et dans l'*Histoire des Régiments français*, par M. de Roussel. Comme ils n'ont

(1) Le branche de la maison de Clermont, distinguée par le surnom de Chaste-Gessans, a donné un vice-amiral en 1582, un grand-maître de l'ordre de Malte en 1660, un évêque duc de Laon, pair de France, etc.

pas contracté d'alliances, nous n'avons pu nous procurer d'autres éclaircissements à leur égard. L'extinction de leur branche et de celle dans laquelle Catherine-Théodosie s'est mariée ne nous a permis de retrouver que peu de détails concernant ceux mêmes qui avaient fait lignée.

La branche dont nous venons de rapporter la filiation, était alliée à la maison de Rostagny, connue dès 1149; elle a hérité du dernier rejeton mâle de la branche aînée de ce nom, dans le commencement du dix-huitième siècle. (Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, t. III, p. 143.)

SECONDE BRANCHE.

VI. Noble Jean-Baptiste DE SINETY, Ier du nom, fils puîné de Claude de Sinety, IIIe du nom, écuyer, était, selon l'*Armorial* de d'Hozier, auditeur de Rote. Il tenait par sa mère à l'illustre maison de Cohorn (1). Il fut le premier de sa famille qui n'exerçât pas la profession des armes, à laquelle son père avait été destiné dès son enfance. Il est qualifié noble et égrège personne dans plusieurs actes du temps, et dans son contrat de mariage

COLLET : avec Honorade COLLET, fille aînée de Jean Collet, de Tarascon, et de dame Pierre Rousse. Cet acte passé le 21 avril 1606, devant Ruffi, notaire d'Avignon, fait mention d'une donation faite à Jean-Baptiste de Sinety, par feu Marguerite Rise, sa tante maternelle, épouse de messire François de Remerville. Ses enfants furent :

1°. François, dont l'article suit;
2°. Henri, qui a formé la TROISIÈME BRANCHE, rapportée ci-après;
3°. Eléonore de Sinety;
4°. Tonine de Sinety.

VII. Noble François DE SINETY, écuyer, épousa, par contrat du 11 décembre 1634, passé devant Gadret,

---

(1) André de Cohorn ayant épousé, en 1615, Florimonde d'Ortigues. (*Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, t. Ier, p. 365.)

notaire d'Apt, Gabrielle DU BOIS, fille de noble Gaspard du Bois, seigneur de Saint-Vincent, et de Floridmonde de Remerville-Saint-Quentin (1). Ils ont eu pour fils :

DU BOIS : de gueules, à 2 lances d'or, passées en sautoir.

VIII. Joseph DE SINETY, écuyer, marié, par contrat du 18 février 1672, passé devant Cortasse, notaire à Apt, avec Thérèse DE BOULIERS, fille de noble Gaspard de Bouliers, seigneur de Vaugine (2), de laquelle sont issus :

DE BOULIERS : de gueules, au chef d'argent; à la bordure componée d'Anjou-Sicile et de Jérusalem de 8 pièces.

1°. Louis de Sinety, capitaine au régiment de Flandre;
2°. Gaspard, dont l'article suit;
3°. Louise de Sinety, mariée le 8 avril 1695, avec Jean-Baptiste *de Sinety*, IIe du nom, écuyer, sieur de Sivergues et de Puylong, son cousin issu de germain.

IX. Gaspard DE SINETY, écuyer, servit dans les mousquetaires noirs, et fut gouverneur pour le Roi de la ville de Saignon. Par contrat passé à Lourmarin le 11 décembre 1704, devant Sacot, notaire, il épousa Anne DE FRANC, fille de Jacques de Franc, et d'Olympe de Savournin. Gaspard de Sinety fit son testament le 11 août 1721, devant Cortasse, notaire d'Apt. Il élut sa sépulture dans l'église cathédrale de cette ville, et dans le caveau de ses ancêtres, légua 300 liv. à l'hopital de la Charité, institua son fils aîné son héritier universel, lui substitua ses autres enfants, dans l'ordre de primogéniture, et à leur défaut, Louise de Sinety, sa sœur, épouse de noble Jean-Baptiste de Si-

DE FRANC : d'azur, à 2 tours rangées d'or; au chef du même, chargé d'une croix tréflée de gueules.

---

(1) Famille originaire de Lorraine, où elle existait en 1380, et qui fut amenée en Provence par le roi René. Elle s'y est alliée aux principales familles du pays, et y a rempli des charges distinguées.

(2) Branche puînée des marquis de Cental et vicomtes de Reillane. Cette maison, originaire du Piémont, tenait rang parmi les plus illustres de Provence. Le bon roi René, qui s'était plu à distinguer par des qualifications caractéristiques les principales familles de ses Etats, avait attaché à son nom cette épithète honorable : *Fidélité de Bouliers*, qui est devenue sa devise. (Voyez l'abbé Robert de Briançon, t. Ier, p. 425.) Par le mariage de Joseph de Sinety avec Thérèse de Bouliers, ses descendants étaient alliés aux maisons de Forbin d'Oppède, et de Laidet.

nety, et leur fils aîné. Gaspard de Sinety a eu deux fils et six filles :

1°. Jacques-Barthélemi, qui suit;
2°. François-Gaspard de Sinety, mort jeune;
3°. Thérèse de Sinety;
4°. Anne de Sinety;
5°. Charlotte de Sinety;
6°. Angélique de Sinety;
7°. Marie-Madelaine de Sinety;
8°. Anne-Marguerite de Sinety, mariée, par contrat passé devant Rayolle, notaire à Apt, en 1744, avec François-Dominique-Bruno *Bernardi de Sigoyer*.

DE SINETY : comme à la p. 1.

X. Jacques-Barthélemi DE SINETY, épousa Louise-Thérèse DE SINETY, fille de noble Jean-Joseph de Sinety, et de Marthe de Ripert d'Auribeau, et fit son testament devant Forest, notaire à Apt, le 20 novembre 1750. Ses enfants furent :

1°. Barthélemi-Joseph, qui suit;
2°. Jean-Etienne de Sinety, chevalier, lieutenant au régiment de Soissonnais en 1775, capitaine en second en 1778, capitaine-commandant et chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1783. Il fut fait prisonnier de guerre en Hongrie, étant chef de bataillon, et fut tué à Anghiari le 15 juillet 1797 (1);
3°. Quatre filles, dont l'aînée a épousé Jean *de Cabalby*, chevalier, vicomte d'Alos, dans le Conserans. Une autre nommée Marthe a épousé Joseph *Morard*.

DE SINETY : comme à la p. 1.

XI. Barthélemi-Joseph DE SINETY, chevalier, capitaine dans le régiment de Briqueville, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, se trouva au siége de Mahon, et fut blessé à l'assaut du fort Saint-Philippe, en 1756 (*Gazette de France du 7 août*), et se retira du service en 1765. Il avait épousé, en 1759, Catherine-Théodosie DE SINETY, fille de Barthelemi-Joseph de Sinety, et de Gabrielle-Madelaine de Clermont-Chaste de Gessans. De leur mariage sont nées :

---

(1) En lui s'est éteinte la seconde branche, à laquelle appartenait aussi Pierre-Bernard de Sinety, porté sur les registres de la formation du régiment de Soissonnais en 1776, comme capitaine-commandant et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et retraité en 1784.

1°. Catherine-Julie de Sinety, mariée, le 11 mars 1784, avec Ange-Marie *d'Eymar*, député de la noblesse de Forcalquier aux états-généraux, en 1789, mort préfet du Léman;

2°. Catherine-Rosalie de Sinety, morte à Apt le 10 janvier 1823.

TROISIÈME BRANCHE.

VII. Noble Henri DE SINETY, écuyer, fils puîné de noble Jean-Baptiste de Sinety, Ier du nom, et d'Honorade Collet, était allié, par sa mère, à la maison de Cheylus (1). Il fut capitaine dans le régiment de Picardie, infanterie, et quitta le service à cause de ses blessures. Il avait épousé, par contrat du 26 novembre 1661, passé devant Olhier, notaire à Apt, Jeanne DE JULIANIS, (2), fille de noble Gaspard de Julianis, écuyer, seigneur de Rouret, et de Madelaine de Massargues. Par acte du 22 avril 1654, passé devant Maynier, notaire, il fonda dans la cathédrale d'Apt, une chapellenie, dont il se réserva, et à ses héritiers, le droit de patronage et de nomination; et fut reconnu seigneur direct par les habitants des Imbardes, près d'Apt par acte passé devant Desmichels, notaire en cette ville, le 15 novembre 1664 (3). Ses enfants furent:

DE JULIANIS: de sinople, au pal d'or, chargé d'un pal de gueules; au chef d'argent, chargé d'une épée de sable, contreposée.

1°. Barthélemi de Sinety, mort prêtre de l'Oratoire;

2°. Jean-Baptiste, IIe du nom, qui a continué la descendance;

2°. Marie-Anne de Sinety, religieuse à l'abbaye royale de Sainte-Croix d'Apt;

4°. Catherine-Ursule de Sinety, mariée avec N..... *d'Arnaud*.

VIII. Jean-Baptiste DE SINETY, IIe du nom, écuyer, sieur de Sivergues et de Puylong, élevé dans la compagnie des cadets gentilshommes de Metz, fut successivement capitaine dans le régiment de Picardie, gouverneur pour le Roi de la ville de Perthuis en 1696, et

---

(1) Gaspard de Cheylus avait épousé Thérèse de Naco, fille de Barthélemi de Naco et d'Esprite Collet. (Pithon-Curt, t. Ier, p. 336.)

(2) D'une famille connue dès 1303, par le testament de Jacques de Sade. Elle s'est éteinte en la personne de M. de Julianis, capitaine des galères du Roi et gouverneur de Brégançon, oncle de Jeanne de Julianis, épouse de Henri de Sinety.

(3) Ces actes sont signés: *Le cadet de Sinety.*

député de la noblesse aux états de Provence en 1729. Par son testament, reçu, le 30 mai 1735, par Elzéar Foret, notaire à Apt, messire Jean-Baptiste de Sinety élut sa sépulture en l'église cathédrale d'Apt, et dans le caveau de ses ancêtres. Par contrat du 8 avril 1695, passé devant Cortasse, notaire d'Apt, il avait épousé Louise, DE SINETY, fille de Joseph de Sinety, écuyer, et de Thérèse de Bouliers. La peste qui ravagea la Provence en 1720 et 1721, porta une funeste atteinte à sa fortune et à sa famille. De 22 enfants qu'il avait eus de son mariage, onze ont succombé. Ceux qui ont survécu furent :

DE SINETY : comme à la p. 1.

1°. Jean-Baptiste-Ignace-Elzéar, dont l'article suit;

2°. Antoine-Noël de Sinety, capitaine dans les troupes de la marine et commandant du fort Dauphin, à Saint-Domingue, où il est mort en 1737;

3°. André, auteur de la QUATRIÈME BRANCHE, rapportée ci-après;

4°. Joseph de Sinety, garde de l'étendard royal des galères, tué au service du Roi;

5°. N..... de Sinety, supérieur des Pères de l'Oratoire à Marseille ;

6°. N..... de Sinety, supérieur des Jésuites dans la même ville ;

7°. Anne-Marthe de Sinety, morte à Apt en 1783;

8°. Louise de Sinety, élevée en la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr;

9°. Marie-Thérèse de Sinety, qui fut reçue religieuse en l'abbaye royale de Sainte-Croix d'Apt le 4 février 1715, par mesdames de Saint-André, abbesse, de Saint-Christophe, prieure, Louise de Masse, Marie-Anne de Sinety, sa tante, Jeanne de Brancas, Angélique de Ripert et les autres religieuses de ce monastère, appartenant toutes à de nobles familles de Provence. L'acte de son admission fut passé devant Cortasse, notaire à Apt ;

10°. Catherine de Sinety, religieuse au couvent des Maries à Apt ;

11°. Elisabeth de Sinety, religieuse aux Ursulines de la même ville.

IX. Jean-Baptiste-Ignace Elzéar DE SINETY, écuyer, sieur de Puylong, né en 1703, élevé page de madame, duchesse de Berry, fille du régent (1), fut ensuite gen-

---

(1) Cette princesse tenait la cour pendant la minorité de Louis XV, comme femme du duc de Berry, fils de France.

tilhomme de cette princesse. Nommé capitaine dans le régiment de Turenne, cavalerie, en 1733, dès l'âge de 20 ans, il passa dans le régiment d'Orléans, cavalerie, et devint depuis commissaire général ordonnateur de la marine, charge qu'il remplissait encore en 1758. Il avait été créé de l'ordre de Saint-Louis en 1742, son éloge a été inséré dans les *Mémoires de l'académie de Marseille*, dont il était membre, et l'un des fondateurs. Littérateur distingué et versificateur élégant, il fut l'ami de madame de Simiane. Voltaire, dans sa *Correspondance*, loue son esprit, et un poëme de sa composition qui a été perdu. Il avait épousé, par contrat du 14 juin 1737, passé devant Gantelong, notaire à Marseille, Victoire D'ESCALIS, fille de Pierre d'Escalis (2), écuyer, et d'Élisabeth Simon. De ce mariage sont issus :

D'ESCALIS : d'or, au griffon de gueules; au bâton de sable, brochant sur le tout en bande.

1°. André-Louis-Esprit, dont l'article suit;

2°. Arnaud-Constantin de Sinety, abbé de l'abbaye royale d'Angles, grand-vicaire de Noyon. Il a émigré avec les princes en Angleterre, et n'est rentré en France qu'à la restauration;

3°. Toussaint-Alphonse de Sinety, aumônier de monseigneur le comte d'Artois en 1775, chanoine du chapitre noble de Metz, vicaire-général du cardinal de Montmorency dans ce diocèse, et abbé commendataire de Fondouce. Après avoir émigré en Italie, il reprit, lors de la restauration, les fonctions d'aumônier de *Monsieur*. En 1817 il fut nommé à l'évêché de Gap, qu'il n'accepta pas, et chanoine honoraire du chapitre royal de Saint-Denis;

4°. Marie-Félicité de Sinety, élevée à Saint-Cyr, abbesse de l'abbaye royale du Mont-de-Sion, à Marseille;

5°. Elisabeth-Rosalie de Sinety, mariée, le 21 mai 1765, avec messire Jean-Baptiste *de la Rivière de Coincy*, seigneur de Montreuil, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de Toulon et ensuite commandant de la 8e division militaire;

6°. Catherine-Lucie de Sinety, élevée à Saint-Cyr, mariée, en 1776, au comte *de Barentin de Montchal*, seigneur de Lodines, en Auvergne, capitaine de vaisseau. Elle a perdu ses deux fils tués pendant l'émigration : l'un servait dans la légion de Bussy, l'autre comme enseigne dans la marine royale napolitaine.

---

(1) La famille d'Escalis était anciennement établie à Marseille. Elle y avait fondé une chapelle-prieuré où elle avait sa sépulture.

X. André-Louis-Esprit de Sinety, reçu page du Roi à la grande écurie le 28 février 1755, fit en Allemagne les campagnes des 1758, 1759, 1760, 1761 et 1762. Nommé en mars 1761, capitaine dans le régiment des cuirassiers du Roi, il obtint, en 1771, une pension de 1500 livres sur le cordon bleu de Mgr. le comte d'Artois, fut nommé major du régiment Royal-Navarre, cavalerie, en mars 1773, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, en 1777. M. de Sinety se retira du service en 1779. Élu député de la noblesse de Marseille aux états-généraux, en 1789, il a siégé au même titre dans l'assemblée constituante, jusqu'au 1er octobre 1791. Il a été secrétaire perpétuel de l'académie de Marseille, dont il était précédemment président, et associé de celles de Montpellier et d'Aix. Il a publié un ouvrage estimé sur l'agriculture du Midi. Il avait épousé, le 7 novembre La Porterie : 1788, Jeanne-Marie la Porterie de la Garrigue, fille de noble Antoine la Porterie de la Garrigue, écuyer, de la ville de Carcassonne. Il a eu de ce mariage :

1°. Antoine-Marie-Louis, dont l'article suit ;
2°. André-Marie-Constantin de Sinety, qui après avoir fait plusieurs campagnes sur mer est mort en 1802, dans les eaux de Saint-Domingue, à bord du *Formidable*, où il servait comme aspirant ;
3°. Marie-Camille-Rosalie de Sinety, mariée, par contrat du 6 septembre 1803, avec Louis-Vincent *Girard du Demaine*.

XI. Antoine-Marie-Louis de Sinety a fait cinq campagnes sur mer. Il fut nommé aspirant le 10 septembre 1801, après avoir reçu plusieurs blessures à bord de l'aviso *le Requin*, monté par une partie de l'équipage de la frégate *la Vestale*, et s'être distingué en 1795 dans la baie de Cadix. Ayant été fait deux fois prisonnier de guerre par les Anglais, il donna sa démission après son dernier échange. Lors du débarquement de Buonaparte, il leva, à grands frais, un bataillon pour l'armée royaliste, et en organisa un nouveau, en 1815, pour le service du Roi, et fut du nombre des dix individus désignés par le préfet du département des Bouches-du-Rhône, pour prendre part aux élections de 1815,

comme ayant rendu le plus de services à l'État dans ces circonstances difficiles. Il fut maintenu chef de bataillon dans la légion de ce département, depuis 6e régiment d'infanterie de ligne, et s'est retiré du service en 1819. Il a épousé à Aix, par contrat du 15 mai 1810, Madelaine-Cécille DE LORDONET, fille unique de feu Mathieu-Hilarion de Lordonet, seigneur d'Esparron, conseiller au parlement de Provence, et de Pauline de Bonety (1). De ce mariage sont issus :

DE LORDONET : de gueules, à la toison d'or; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

1°. Alphonse-Marie-Louis de Sinety;
2°. Jules Marie-Vincent de Sinety, aspirant de la marine;
3°. Henri-Marie-Joseph de Sinety ;
4°. Charles-Marie-Ferdinand de Sinety, décédé en 1829;
5°. Sidonie-Marie-Françoise de Sinety, décédée en 1829;
6°. Caroline-Marie-Pauline de Sinety;
7°. Constance-Marie-Joséphine de Sinety;
8°. Octavie-Marie-Louise de Sinety;

QUATRIÈME BRANCHE,

établie en Bourbonnais et en Berry, en 1760.

IX. André, chevalier, puis marquis DE SINETY, fils puîné de Jean-Baptiste de Sinety, IIe du nom, et de Louise de Sinety, fut successivement page du régent, gentilhomme de Mgr. le duc de Chartres, et commandeur de la commanderie magistrale de Boigny, de l'ordre de Saint-Lazare, le 19 mars 1736. Dans une reconnaissance du 20 février 1742, il est qualifié sous-lieutenant au régiment des gardes-françaises, et lieutenant des gardes de Mgr. le duc d'Orléans. Il fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1743, capitaine aux gardes-françaises en 1746, brigadier d'infanterie le 20 février 1761, et maréchal des camps et

---

(1) Par ce mariage cette branche est alliée à l'ancienne famille del Bianco de Brantes et au vicomte de Grimberghes (Hubert-Helman) qui a épousé mademoiselle de Cessac, petite-fille de la marquise de Brantes, née de Bonety.

armées du roi, le 16 avril 1767. Il a joui des honneurs de la cour, le 6 octobre 1760. En la même année, il fut nommé sous-gouverneur (1) de Mgr le duc de Berry (Louis XVI) et le Roi lui accorda alors une pension de retraite de 2000 écus; en 1762, sous-gouverneur de Mgr le comte de Provence (Louis XVIII), et à cette époque le Roi lui conféra le titre de marquis; en 1764 il fut attaché de la même manière à l'éducation de Mgr le comte d'Artois (Charles X). Après l'éducation, il fut nommé premier maître-d'hôtel de *Monsieur*, comte de Provence (depuis Louis XVIII) en 1771. Il s'était trouvé aux siéges de Philisbourg en 1734, de Menin, d'Ypres, de Furnes et de Fribourg en 1744, de Tournay, d'Oudenarde, de Charleroy et d'Ath en 1745, aux batailles de Dettingen, le 27 juin 1743, de Fontenoy, le 11 mai 1745, de Raucoux, le 11 octobre 1746, et de Lawfeldt le 2 juillet 1747, ainsi qu'au combat de Drusenheim, et a toujours donné des preuves d'une valeur et d'une capacité distinguées, ainsi que le constatent les lettres-patentes par lesquelles la seigneurie de Lurcy-Levis a été érigée en marquisat en sa faveur. Le choix que Mgr. le Dauphin, fils de Louis XV, avait fait du marquis de Sinety, pour sous-gouverneur des enfants de France est un éloge suffisant de sa vertu et de son mérite : on sait quels soins cet excellent prince apportait à l'éducation de ses enfants. Il avait épousé, par contrat passé devant Prevost, jeune, notaire à Paris, le 27 avril 1750, Marie-Anne
DE RAVENEL : DE RAVENEL, fille de feu Denis-Louis Ravenel, con-

(1) Voici les noms des sous-gouverneurs, depuis Louis XIV : *Sous-gouverneur du dauphin*, fils de ce monarque : M. de Millet de Jeurs, maréchal de camp (précédemment envoyé extraordinaire en Pologne et en Italie). *Sous-gouverneurs du duc de Bourgogne :* M. de Brisay, marquis de Dénonville, le marquis de Saumery et le marquis de Razilly. *Sous-gouverneurs de Louis XV :* le marquis de Saumery, fils du précédent, et le marquis de Ruffey (de la maison de Damas.) *Sous-gouverneurs du dauphin*, *fils de Louis XV :* le comte de Polastron, le comte du Muy. *Sous-gouverneurs des enfants de France*, *fils du dauphin :* le chevalier de la Ferrière. Le chevalier de la Ferrière, le marquis de Sinety, le chevalier de Beaujeu (qni se retira avant la fin de l'éducation), le comte de Fougières, le comte de Montbel.

seiller du Roi, trésorier, receveur-général, payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, et de dame Catherine-Madelaine de Cotte-de-Fer. Par ce contrat, Mgr. Louis, duc d'Orléans, à raison de la bienveillance que S. A. S. avait pour M. de Sinety, s'engagea à payer 3000 livres par an, en déduction du douaire de la future épouse, en l'acquit des enfants qui naîtraient de ce mariage, ou de ses héritiers; en outre S. A. S. assura aux futurs époux et au survivant d'eux, un logement au Palais-Royal. Dans son testament, reçu le 19 mai 1788, par Dupré, notaire à Paris, haute et puissante dame Marie-Anne de Ravenel, marquise de Sinety, légue la somme de 3000 livres aux pauvres de la paroisse Saint-Eustache, et rappelle les dispositions qu'elle a déjà faites en faveur de ceux qui dépendent du marquisat de Lurcy-Levis (1). De son mariage sont issus, outre plusieurs enfants morts en bas âge :

1°. André-Marie, qui suit;

2°. Marie-Gabrielle de Sinety, mariée, le 31 janvier 1779, avec Joseph-Hippolyte, marquis *de Gramont*, fils unique du duc de Caderousse, par contrat passé devant Dupré, notaire à Paris, et signé du Roi, de la famille royale, du vicomte et de la vicomtesse de Laval-Montmorency, cousins-germains (2), et du comte de Durfort, grand-oncle maternel de mademoiselle de Sinety

X. André-Marie DE SINETY, marquis de Lurcy-Levis, fut nommé premier maître-d'hôtel de *Monsieur*, comte de Provence, en remplacement de son père, par lettres-

---

(1) Elle demanda qu'il fut célébré quinze cents messes pour le repos de son âme, savoir, mille à Paris, et cinq cents dans les différentes paroisses de la terre de son fils; légua tout son mobilier à Mme de Gramont, sa fille, excepté les portraits de la famille royale, qui seront remis à son fils, comme don fait à son père, etc.

(2) Perette-Catherine de Ravenel, sœur de la marquise de Sinety, avait épousé messire Guillaume-Pierre Tavernier de Boullogne, chevalier, commandeur-trésorier de l'ordre de Saint-Louis, et en avait eu Catherine-Jeanne Tavernier de Boullogne, mariée au vicomte Mathieu-Paul-Louis de Montmorency-Laval, et mère de Mathieu-Jean-Félicité, vicomte puis duc de Montmorency-Laval. Le marquis de Sinety se trouve aussi allié à la maison de L'Hôpital, par la famille de Boullogne, déjà apparentée à celle de Ravenel avant le mariage de Perette-Catherine de Ravenel avec M. de Boullogne.

patentes de ce prince du 1er avril 1773, portant que c'est pour récompenser les services, que le feu marquis de Sinety avait rendus à la personne de S. A. R., tant dans l'exercice de ladite charge, que par les soins qu'il avait pris de l'éducation de ce prince, lequel est persuadé que son fils se montrera digne de cette marque de sa bienveillance, « en suivant l'exemple du feu sieur » de Sinety, son père, qui s'était acquis notre confiance » et notre estime particulières par des preuves multi-» pliées de son attachement pour notre personne et de son » zèle pour notre service. » L'âge du marquis de Lurcy-Levis ne lui permettant pas de remplir les fonctions de cette charge, ce fut le marquis de Créquy, qui les exerça jusqu'à sa majorité. Il est monté dans les carrosses du Roi le 27 avril 1778. Il fut nommé successivement sous-lieutenant dans le régiment Royal-Navarre en 1773, capitaine attaché au même régiment en 1777, capitaine de remplacement dans le régiment d'Auvergne en 1785, mestre-de-camp en second du régiment d'Angoulême en 1786, mestre-de-camp attaché au régiment Royal, infanterie, en 1788, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, le 9 janv. 1791, et maréchal-de-camp honoraire le 11 janvier 1815. Le marquis de Sinety a continué à jouir des entrées du cabinet sous les rois Louis XVIII, et Charles X. A la restauration, il avait été nommé membre du conseil-général du département de l'Allier, dont il était le propriétaire le plus imposé. Il a fait de grands sacrifices pour créer et soutenir des manufactures dans les vastes propriétés qu'il y possédait, et a introduit dans ce pays une nouvelle branche d'industrie importante (1). Il a épousé, le 11 février 1787, par contrat signé du Roi et de la famille royale, et passé chez Édon, notaire à Paris, Antoinette-Louise-Constance-Candide DE BRANCAS (2), née comtesse du

DE BRANCAS : d'azur, au pal d'argent, chargé de 3 tours de gueules, et soutenu par 4 pates de lion d'or, mouvantes des deux côtés de l'écu.

(1) Le marquis de Sinety a été confondu dans la plupart des biographies avec son cousin, ancien-major du régiment Royal-Navarre. Le marquis de Sinety n'a publié aucun ouvrage et n'a jamais accepté, sous le gouvernement impérial, d'autres fonctions que celles de lieutenant de louveterie du département de l'Allier.

(2) La maison de Brancas a donné des cardinaux à l'Eglise dès le

Saint-Empire (présentée le 11 mars de la même année) fille du très-haut, très-puissant et très-illustre seigneur Antoine-Buphile, comte de Brancas, ancien colonel d'un régiment de son nom, et de très-haute et très-puissante dame Marie-Louise-Danaskiol de Loëwendal, comtesse du Saint-Empire, et petite-fille du duc de Brancas-Villars. Par ce contrat de mariage, où le marquis de Sinety est qualifié très-haut et très-puissant seigneur, on voit que les biens de la future épouse consistaient en 200,000 liv. que lui avait données madame la duchesse de Cereste-Brancas, sa tante, dans la propriété d'un legs qui lui avait été fait par madame la duchesse de Nivernais, aussi sa tante, et en 5000 livres de pension à laquelle s'obligeaient le comte et la comtesse de

---

quatorzième siècle, (on en compte sept de son nom), un évêque de Marseille en 1445, un archevêque d'Aix, des maréchaux de l'Eglise romaine, des capitaines de cent hommes d'armes, un grand-amiral de France, un chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche, et un maréchal de France, ambassadeur extraordinaire en Espagne. Elle jouit des titres de prince de Ruffano dans le royaume de Naples, du duché-pairie en France et de la grandesse de première classe en Espagne.

Les fils du marquis de Sinety et de mademoiselle de Brancas sont apparentés par leur père au duc de Caderousse-Gramont, à la maison de Pracomtal, au comte Gustave de Sparre, à la vicomtesse de la Rochefoucauld-Doudeauville, fille du duc Mathieu de Montmorency-Laval, qui était neveu à la mode de Bretagne du marquis de Sinety; par leur mère, ils sont neveux des ducs de Brancas et de Cereste et du comte de Brancas, et parents des princes d'Arenberg et de Schwarzenberg (fils et gendre de mademoiselle de Brancas, cousine-germaine de la marquise Candide de Sinety, des princesses de Windischgræz, de Schœnbourg et de Lobkowitz, nées de Schwarzenberg, des comtes de Lowenstern, en Danemark, et de Lutzeldorf, en Prusse, (qui ont épousé mesdemoiselles de Schimelmann, filles de mademoiselle de Lœwendal, cousine-germaine de la marquise de Sinety), et alliés aux maisons de Czartorysky et d'Ossolinsky, en Pologne, par leur aïeule, la comtesse de Brancas, fille du maréchal de Loëwendal et de la comtesse de Tarlo-Szembeck. Le vicomte de Sinety, par son mariage avec mademoiselle de Brion, se trouve allié aux maisons de Bethisy (la marquise de Bethisy est fille de la marquise d'Esquelbeck, née de Brion,) de Pomereu, d'Ecquevilly, aux comtes de Berchem, d'Etzdorf et de Walkirck en Bavière, et à madame la comtesse d'Appony, ambassadrice d'Autriche. Les deux maisons de Hasland et de Lerkenfeld, dont elle descend, étaient apparentées de près à celle de Kœnigsfeld, et madame la comtesse d'Eyck, aïeule de la vicomtesse de Sinety, était de cette dernière maison, qui a été illustrée en Bavière par la possession des plus hautes dignités.

Brancas, ses père et mère. De ce mariage sont issus deux fils :

1°. André-Marie-Louis-Théogènes, qui suit;

2°. André-Louis-Woldemar-Alphée, mentionné après la mort de son frère;

3°. Sidonie de Sinety, mort en bas âge.

XI. André - Marie - Louis - Théogènes, comte DE SINETY, était premier secrétaire de la légation française à Vienne, lors du congrès de 1815. De Vienne il rejoignit le Roi à Gand, où il se fit inscrire dans les gardes du corps, et servit momentanément comme aide-de-camp du lieutenant-général, comte de Bourdesoule.

XII. André-Louis-Woldemar-Alphée, vicomte DE SINETY, entra, en 1807, dans le régiment des chevau-légers belges, commandé par le duc régnant d'Arenberg, son cousin, fut nommé, en 1810, lieutenant dans ce corps (devenu le 27e régiment de chasseurs à cheval), capitaine dans le 11e régiment de hussards et aide-de-camp du général en chef, comte de Lauriston en 1812, et chevalier de la Légion-d'Honneur, le 18 juin 1813. Il s'est trouvé aux siéges de Stralsund, d'Olivença et de Badajoz, au blocus de Cadix, aux batailles d'Albuera, de Lutzen, de Weissig, de Bautzen et de Wurtchen, au combat de Neukirken, aux deux combats de Lowenberg, à ceux qui se sont livrés à Goldberg, aux batailles de la Katzbach, à de nombreuses affaires d'avant-postes, et aux batailles de Wachau et de Leipzig après lesquelles il reçut le brevet de chef d'escadron à 22 ans. Il en a exercé les fonctions dans le 3e régiment de cuirassiers et dans le régiment des dragons de la garde royale. Lors du débarquement de Buonaparte, le vicomte de Sinety fut employé comme adjudant-major dans le 2e escadron des volontaires royaux à cheval, que le comte de la Tour-Maubourg, lieutenant-général, commandait comme colonel. Il se rendit ensuite à Angers dans l'espoir de pénétrer dans la Vendée; mais ce pays qui ne s'insurgea que trois mois

après n'étant pas prêt à prendre les armes, le vicomte de Sinety, qui y était totalement étranger, fut obligé de renoncer à y servir. Il fut adjoint au collége électoral du département de l'Allier, comme ayant rendu des services à l'État, et en vertu de l'ordonnance du Roi, du 21 juillet 1815. Il a été nommé officier de la Légion d'Honneur dans la même année, lieutenant-colonel le 25 novembre 1817, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, le 20 août 1824, et colonel honoraire le 3 mars 1829. Il a épousé, par contrat signé par le Roi et la famille royale, et passé devant Foucher, notaire à Paris, le 28 mars 1819, Alexandrine-Marie-Joséphine de Brion, fille de messire Alexandre-Marie, marquis de Brion, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de la Légion-d'Honneur, ancien officier supérieur de cavalerie, membre du conseil général du département de Seine-et-Marne, et de dame Anne-Marie-Joséphine-Delphine d'Eyck, comtesse du Saint Empire. De ce mariage est issu :

de Brion : parti, au 1 vairé d'or et de gueules; au 2 de gueules plein

Alexandre-André-Marie-Elzéar de Sinety.



ADDITIONS.

Dans une *histoire de la ville d'Apt*, publiée par l'abbé Boze, nous avons extrait les deux citations suivantes relatives à Charles de Sinety, p. 8, art. 2, et à Henri de Sinety, p. 13, degré VII.

La peste ayant pénétré dans la ville d'Apt, en 1720, ses magistrats ne parvinrent à contenir les mutins de cette cité, alors populeuse, qu'en mettant sur pied une compagnie dont Charles de Sinety accepta le commandement. La plupart des familles aisées s'étaient réfugiées à la campagne, il fut du petit nombre des principaux habitants d'Apt, qui se dévouèrent pour le salut de cette ville.

Des levées d'hommes ayant été faites en 1635 et 1636, à l'occasion des guerres avec l'Espagne, Alexandre Mervesin, Henri de Sinety, Honoré Grossi et Pierre Bourgarel furent les principaux officiers de la compagnie d'Apt.

Henry de Sinety, fort jeune à cette époque, était encore sous les drapeaux en 1666, et l'on peut faire à son égard la même réflexion que celle que contient la note * de la page 7 de cet article, relativement à Barthelemy de Sinety.

DE VILLEMUR,

Vicomtes DE VILLEMUR, *seigneurs barons* DE MARQUEFAVE, DE DURBAN, DE RENNES, etc., *vicomtes* DE LAUTREC, *barons* DE SAINT-PAUL, DE PAILHÈS, DE BONNAC, DE CAPENS, *comtes* DE PÉGUILHAN; *barons* DE BONNET, *en Lorraine; barons* DE CESTAYROLS, DE DURFORT, DE MARSAS, et des *états du Nébouzan*, *marquis* et *comtes* DE VILLEMUR, *en Languedoc*, *en Gascogne* et *en Espagne.*



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de gueules*, qui est DE VILLEMUR; *aux 2 et 3 de gueules, à 3 pals d'or*, qui est DE MARQUEFAVE (1). Couronne de marquis, surmontant un casque orné de ses lambrequins. Supports : deux lions. Cimier : un lion tenant une bannière blanche, croisée de gueules.

LA ville et vicomté DE VILLEMUR, située sur le Tarn, dans le pays Toulousain, et défendue jadis par un fort château, était l'une des plus anciennes baronnies qui

---

(1) La conformité parfaite de ces dernières armoiries avec celles de Foix, avait fait croire jusqu'à présent, que telle devait en être l'interprétation, et l'on dut se prêter d'autant plus volontiers à cette

donnaient entrée aux états de Languedoc. Après avoir formé successivement l'apanage de deux races également illustres par leur origine et par le rôle brillant qu'elles ont joué dans l'histoire, elle fut réunie au domaine de la couronne vers la fin du 13e siècle. Le roi Philippe-le-Long en fit donation, vers l'an 1318, à Pierre de la Vie, chevalier issu d'une ancienne famille du Quercy, qui dès lors prit aussi le nom de Villemur; et le roi Philippe-le-Bel, en 1342, confirma le titre de vicomté assis sur cette terre, en faveur d'Arnaud de la Vie, fils de Pierre, et petit-neveu du pape Jean XXII. Jacques, fils d'Arnaud, fut le dernier vicomte de Villemur de cette famille, étant mort sans postérité après l'année 1429. Dès le 23 juillet 1425, il avait vendu la terre de Villemur à Jean, comte de Foix, vente que le roi ratifia le 4 octobre suivant. Enfin cette vicomté, cédée par le duc d'Étampes, en 1558, à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fut définitivement réunie à la couronne lors de l'avènement de Henri IV au trône de France.

La première des deux anciennes maisons de Villemur, qui par suite d'un double mariage a transmis avec ses biens son nom, ses armes et ses titres à la seconde,

---

supposition, que l'une des plus anciennes alliances contractées par les auteurs de la maison de Villemur fut avec celle des comtes de Foix. Mais de nouvelles recherches ayant conduit à la découverte des premiers sceaux des vicomtes de Villemur de la seconde race, issus des barons de Marquefave, et ces sceaux, qui existent à la Bibliothèque du Roi, représentant les 3 pals aux 1er et 4e quartiers, et le lion aux 2e et 3e, il n'est plus permis de douter que les pals, ainsi placés en première ligne, en soient les armes paternelles, c'est-à-dire de Marquefave, et le lion les armes maternelles ou de Villemur de la première race. (Voyez plus loin, pag. 25, la note relative au sceau de Bernard-Ameil, vicomte de Villemur.) Nous ajouterons à ce témoignage des titres originaux celui de Pierre Tomich qui, chap. 38 de sa *Chronique de Catalogne*, dit que la maison de Foix ne porte les pals d'Aragon que depuis l'an 1204, et que Raimond-Roger, comte de Foix, les obtint à cette époque de Pierre II, roi d'Aragon, en souvenir de ce qu'il avait été son compagnon d'armes et l'avait accompagné à Rome. Or, la première alliance de la maison de Villemur-Marquefave avec les comtes de Foix est de l'année 1162, conséquemment antérieure de 42 ans à la concession de Pierre II, roi d'Aragon. Les pals de Villemur-Marquefave ne sont donc pas ceux de la maison de Foix, quoique entièrement semblables.

florissait dès le commencement du 11e siècle. Le rang distingué que tenaient alors ses auteurs parmi la haute noblesse, et la qualité de leur fief ont donné lieu de penser qu'ils tiraient leur extraction d'une des plus puissantes maisons du Languedoc. On rapporte à ce sujet, dans des preuves faites en 1680 pour le chapitre de Sainte-Glossinde de Metz, par la branche des barons de Bonnet, établie en Barrois, que les vicomtes de Villemur descendaient des comtes de Carcassonne par Bernard, fils puîné de Raimond, comte de Carcassonne en l'an 1012, ce dernier fils de Roger, Ier du nom, comte de Carcassonne en 977. D'autres, se fondant sur le ressort en plein fief de la terre de Villemur de la vicomté d'Albi, et sur l'identité exacte des armes des vicomtes de Lautrec et de Villemur de la première race, ont conclu qu'ils avaient une origine commune, savoir, les vicomtes de Villemur par Sigarius, fils puîné d'Aton, IIe du nom, vicomte d'Alby et de Nismes, fils de Bernard, IIe du nom, qui l'était d'Aton, IIIe du nom, vicomte d'Alby en 942, celui-ci frère de Sicard Ier, vicomte de Lautrec. Ce qu'il y a de certain, c'est que, à quelque opinion qu'on s'arrête, l'origine de cette première maison de Villemur fut des plus illustres. Nous en donnerons la filiation jusqu'à l'époque où, par son extinction, ses riches domaines sont passés dans la maison de Marquefave, qui en a relevé le nom et l'a perpétué jusqu'à nos jours.

I. Pons, seigneur DE VILLEMUR, et Aton, son frère, rendirent hommage, l'an 1032, pour le château de Villemur, à Frotaire, évêque de Nismes, et à Bernard, vicomte d'Alby, frères de Sigarius d'Alby, dont on croit que ces deux seigneurs étaient issus. (*Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, t. II, p. 165, *et preuves*, *colonne*, 194.) Pons de Villemur mourut vers l'an 1080, laissant un fils, nommé Raimond-Guillaume. N. . . . .

II. Raimond-Guillaume, Ier du nom, seigneur DE VILLEMUR, et co-seigneur du château de Saverdun avec

les seigneurs de Hauterive et de Marquefave, souscrivit, l'an 1108, la charte d'une restitution faite par Roger, IIe du nom, comte de Foix, à l'abbaye d'Aleth, et rendit hommage, l'an 1110, à Bernard-Aton, vicomte de Beziers et d'Alby, pour sa terre et forteresse de Villemur. (*Ibid. pag.* 357, *preuves*, *col.* 373, 387.) L'année suivante Raimond-Guillaume de Villemur se rendit caution avec Gilabert de Laurac, Pierre-Raimond de Rabat et autres, d'un accord passé entre Bernard-Aton, IIe du nom, vicomte de Béziers, et Roger, IIe du nom, comte de Foix. (*Ibid.*, *preuves*, *col.* 377, 378.) Il a eu, entre autres enfants :

N. . . . . .

1°. Raimond-Guillaume, IIe du nom, dont l'article suit ;

2°. Bertrand de Villemur qui fut présent au traité de ligue conclu, vers l'an 1123, entre Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, et Bernard-Aton, vicomte de Beziers, et assista à un plaid que le même comte tint à Toulouse au mois de mai 1130. (*Ibid.*, pp. 393, 409, *Preuves*, col. 459.) Il eut deux fils :

A. Bertrand de Villemur, marié avec N..... *de Montpezat*, sœur d'Armand et de Bertrand de Montpezat, auxquels Raimond, V^{e} du nom, comte de Toulouse, donna en fief, ainsi qu'à Bertrand de Villemur, leur beau frère, les châteaux de Monclar et de Montpezat, par charte du 1er avril 1177 (*v. st.*). En échange ces seigneurs cédèrent au comte de Toulouse en pleine propriété et droit d'alleu le château de Caylus, et s'engagèrent réciproquement envers lui de n'avoir aucune liaison ni amitié avec Pons, des vicomtes de Toulouse. (*Ibid.*, *Preuves*, col. 599, 600.);

B. Guillaume de Villemur. Lui et son frère Bertrand, par charte du mois de mars 1179 (*v. st.*), exemptèrent l'abbaye de Grandselve du droit de péage sur leurs terres. (*Recueil du président de Doat, à la Bibliothéque du Roi*, t. V. p. 132).

III. Raimond-Guillaume, IIe du nom, seigneur DE VILLEMUR, succéda à son père vers l'an 1120. Dans une charte de Roger, IIe du nom, comte de Foix, du mois de mars 1121, ce comte déclare que Raimond-Guillaume, seigneur de Villemur, Raimond-Aton, seigneur de Hauterive et Guillaume-Bernard de Marquefave n'auront à l'avenir d'autres droits sur les domaines de l'abbaye de Lezat que celui d'y être défrayés

une fois l'an à leur passage, avec dix personnes de leur suite seulement. (*Voyez plus loin, p.* 11, *l'article de Guillaume-Bernard de Marquefave.*) Raimond-Guillaume de Villemur souscrivit, en 1125, un accord passé entre Roger, IIIe du nom, comte de Foix, et Bernard-Aton, vicomte de Beziers, au sujet du comté de Carcassonne, et assista, en 1137, à un hommage rendu au même comte de Foix par les seigneurs du château de Perela. (*Histoire de Languedoc, tom.* II, N. . . .
preuves, col. 434, 450; *cartulaire du château de Foix, caisse* 15.) Il eut pour fils :

1°. Guillaume-Aton, Ier du nom, dont l'article suit ;
2°. Artaud de Villemur, qui souscrivit un acte de paréage fait, au mois de novembre 1149, entre Roger-Bernard, comte de Foix, et l'abbaye de Saint-Antonin. (*Ibid.*, *Preuves*, col. 524, *château de Foix*, *caisses* 4 et 5.);
3°. Arnaud de Villemur, qui fut présent au serment de fidélité prêté au comte de Foix par les seigneurs du château de Mirepoix, au mois de juillet 1160. (*Ibid.*, *Preuves*, col. 577.);
4°. Pierre de Villemur, qui fut témoin d'une donation faite, en 1168, par Pons Bermond et Bermond de Sommières et Pierre de Ribaute au monastère de Villefranche en Rouergue. (*Ibid.*, *Preuves*, col. 608).

IV. Guillaume-Aton, Ier du nom, seigneur vicomte DE VILLEMUR, succéda à son père vers l'an 1140. L'année suivante il se ligua avec Roger, IIIe du nom, comte de Foix, Isarn de Dourgne, et Isarn, vicomte de Saint-Antonin, contre Roger, vicomte de Carcassonne, auquel ces seigneurs prirent plusieurs forteresses, et entre autres les châteaux de Dourgne et de Balaguier. Par le premier article du traité conclu entre Alfonse, comte de Toulouse, et le vicomte de Carcassonne, le premier promit au second d'obliger le comte de Foix, Guillaume-Aton de Villemur, Isarn de Dourgne et le vicomte de Lautrec, à lui rendre les deux châteaux dont ils s'étaient emparés, et à faire démolir le château de Villemur; mais cette dernière clause ne fut point exécutée puisque, par un second accord fait l'année suivante entre les mêmes princes, Alfonse promit seulement, par l'article deuxième, *d'engager* Guillaume-

Aton à démolir le château neuf qu'il avait fait construire à Villemur. (*Histoire de Languedoc*, *tom.* II, *pp.* 432 *et* 434, *et preuves*, *col.* 498 *et* 500.) Guillaume-Aton parut à l'acte du 1er avril 1177, par lequel Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, donna en fief les châteaux de Monclar et de Montpezat à Bertrand de
N. . . . . Villemur et à Arnaud et Bertrand de Montpezat, ses beaux frères. Guillaume-Aton, Ier du nom, fut père de :

1°. Guillaume-Aton, IIe du nom, seigneur vicomte de Villemur. Les croisés s'emparèrent de son château et le livrèrent aux flammes au mois de juin 1209. (*Ibid.*, t. III, p. 168.) Il n'a laissé que deux filles :

A. Honor de Villemur, mariée, vers 1195, avec Guillaume-Bernard, IIe du nom, seigneur *de Marquefave ;*

B. Comdor de Villemur, mariée, vers 1200, avec Arnaud, Ier du nom, seigneur *de Marquefave*, frère du précédent ;

2°. Arnaud, Ier du nom, dont l'article suit.

V. Arnaud de Villemur, Ier du nom, co-seigneur de Saverdun, succéda à Guillaume-Aton, son père, dans cette portion des biens de sa maison, vers l'an 1180. Le comte de Foix ayant refusé de rendre hommage à Raimond, VIe du nom, comte de Toulouse, pour le château de Saverdun, Arnaud de Villemur, quoique vassal immédiat du comte de Foix, duquel seul il tenait en fief tous les droits qu'il avait sur le château de Saverdun, en fit hommage au comte de Toulouse, au mois de juillet 1201, et promit de le rendre à ce prince toutes les fois qu'il en serait requis. (*Hist. de Languedoc*, *t.* III, *pp.* 113, 114.) Arnaud,
N. . . . . . Ier du nom, eut pour fils :

1°. Arnaud, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Arnaud-Bernard de Villemur, qui épousa Sclarmonde *de Sainte-Livrade*, fille de Mercadier de Sainte-Livrade. Tous deux plaidaient, en 1229, contre le prieur de Sainte Livrade, à raison de la haute justice de ce lieu, du pontonnage de la rivière et du droit de suzeraineté, que le prieur revendiquait sur une forteresse que Mercadier avait fait construire à Saint-Martin. Le pape Grégoire IX, par bulle du 3 des ides de juin 1231, termina ce procès à l'avantage du prieur. Cependant cette contestation se renouvela dans la suite. Elle fut soumise, en 1255, à l'arbitrage de Sicard d'Alaman, de Bertrand de Mauran, citoyen de Toulouse, et de Bernard Foucaud, bour-

geois de Gaillac, qui, le 4 des calendes d'août, rendirent leur sentence en présence de Cardin de Corbarrieu, Bertrand de Veyssières et Bertrand de Rabastens, chevalier, et de plusieurs autres. (*Archives du prieuré de Sainte-Livrade,* layette A.);

3°. Pierre de Villemur, co-seigneur du château de Saverdun. Lui et Arnaud, son frère, firent hommage à Roger-Bernard, comte de Foix, pour ce qu'ils possédaient dans le château de Saverdun, le 3 des calendes de février 1229. (*Recueil de Doat*, t. II, p. 140, et t. V, p. 51.) Pierre de Villemur vivait encore au mois de juin 1252, et laissa deux fils :

A. Pierre de Villemur,
B. Bertrand de Villemur,
} au mois d'octobre 1272, ces deux frères donnèrent pouvoir à Arnaud de Marquefave pour accorder un droit de paisselès dans le château de Saverdun aux consuls de Pamiers. (*Recueil de Doat*, t. II, p. 418.);

4°. Jourdain de Villemur, chanoine de Saint-Antonin en 1228.

VI. Arnaud DE VILLEMUR, IIe du nom, chevalier, seigneur de Saverdun, fut un des personnages marquants de son époque au fait des négociations et des armes. Ayant accompagné à Rome, en 1215, Raimond, VIe du nom, comte de Toulouse, quelque temps avant la tenue du concile de Latran, où fut confirmée la spoliation de la plus grande partie des domaines de ce prince au profit de Simon de Montfort, Arnaud de Villemur parla avec sagesse au saint père (*Innocent III*) pour justifier le comte Raimond de l'accusation de favoriser, en la partageant, l'hérésie des Albigeois. (*Hist. de Languedoc, t.* III, *preuves, col.* 59.) Le 24 février 1217 (*v. st.*), Arnaud de Villemur se rendit caution avec Arnaud de Comminges de l'adhésion donnée par Roger-Bernard, comte de Foix, alors assiégé par Simon de Montfort dans le château de Montgrenier, à la promesse faite par Raimond-Roger, comte de Foix, son père, au chef des croisés, de ne jamais troubler en aucune manière les affaires de la foi. (*Ibid. p.* 296.) L'an 1219, Arnaud, IIe du nom, de Villemur, ayant improuvé le projet de livrer bataille aux croisés devant Basiége, et la victoire remportée par le jeune Raimond, VIIe du nom, comte de Toulouse, et Raimond-Roger, comte

de Foix, ayant justifié cette heureuse tentative, éprouva par la suite quelques sujets de mécontentement ou de disgrâce qui l'engagèrent à embrasser, du moins pendant quelque temps, la cause des croisés. On le voit en effet, en 1221, concourir à la défense du château de Montréal, où commandait Alain de Roucy. Ce dernier ayant été blessé mortellement dans une action, Alain de Roucy, son fils, demanda à capituler et envoya vers les comtes de Toulouse et de Foix Arnaud de Villemur, pour régler les articles de la capitulation. (*Ibid., pp.* 311, 317, *preuves, col.* 97.) Mais dès l'année 1226, on voit Arnaud de Villemur assister au nouveau traité de ligue conclu le 30 septembre, entre les comtes de Toulouse et de Foix, qui se promirent, entre autres choses, de ne conclure ni paix ni trêve avec l'Église et avec le roi de France et leurs alliés, sans leur consentement mutuel. (*Ibid., pag.* 361; Marca, *Hist. de Béarn, liv.* VIII, *chap.* 21, *n°* 3.) Arnaud, IIe du nom, de Villemur, mentionné dans diverses chartes des années 1227 et 1229, mourut peu de temps après sans postérité. Au mois de décembre 1243, Guillaume-Bernard d'Asnave et Loup de Foix rendirent foi et hommage au comte de Foix pour des fiefs qu'Arnaud de Villemur avait possédés. (*Recueil de Doat, t.* II, *p.* 141.)

Les vicomtes de Villemur de la seconde race, descendus des premiers par le double mariage dont nous avons parlé plus haut, et sur lequel nous allons revenir avec plus de détail, ont aussi conservé la tradition d'une origine souveraine. Suivant un relevé d'anciens actes, délivré par D. José Francesco Fén, traducteur royal de langues pour S. M. le roi d'Espagne en la cité de Barcelonne, le 13 mars 1827, ils remontent leur extraction paternelle aux comtes de Cerdagne, puînés des comtes de Barcelonne, ancêtres des rois d'Aragon, dont ils ont conservé les armes en réduisant les 4 pals

à 3. Deux frères, issus de cette illustre maison (1), appelés en Languedoc vers le milieu du 11e siècle, par Guifred de Cerdagne, archevêque de Narbonne, leur parent, en reçurent des honneurs et des biens considérables, et entre autres les châteaux de Marquefave et de Trapes, alors le domaine de l'archevêché de Narbonne (2); et comme les noms commençaient alors à se fixer héréditairement dans les familles, ils adoptèrent, suivant l'usage du temps, celui de leur principal château, et le transmirent à leur postérité.

I. Bernard-Guillaume, seigneur DE MARQUEFAVE, et Raimond-Guillaume, son frère, seigneurs puissants du comté de Cerdagne, s'étant attachés à la fortune de Guifred de Cerdagne, archevêque de Narbonne, leur parent (élu en 1016, mort en 1079), prélat moins enclin à l'exercice des devoirs apostoliques qu'aux entreprises guerrières, se fixèrent dans le pays

---

(1) Suivant l'acte précité ils étaient fils de Bernard, comte de Berga, 5e fils de Guifred, comte de Cerdagne, qui légua à ce même Bernard, par son testament du mois de novembre 1035, le comté de Berga avec plusieurs châteaux de son domaine sur la Sègre. (*Histoire de Languedoc*, tom. II, p. 172.) Bernard avait pour frères aînés d'un premier lit Raimond, comte de Cerdagne et de Conflant, Guifred, archevêque de Narbonne, Ardouin, et Guillaume, évêque d'Urgel.

A l'égard de Guifred, comte de Cerdagne, on sait qu'il était fils du comte Oliba Cabreta, et celui-ci fils de Miron, comte de Barcelonne et de Fenouilledes, dont le père, Wifrid ou Guifred le Velu, comte de Barcelonne, était fils de Sunifred, marquis de Gothie, de la race de saint Guillaume, duc de Toulouse ou d'Aquitaine, qui avait pour père le duc Théodoric, issu de la seconde race de nos rois. (*Histoire de Languedoc*, tom. I, pp. 703, 704, 705, t. II, pp. 597, 598, 599; *Art de vérifier les Dates*, édition in-8°, t. IX, pp. 362, 399.) Cette illustre origine est vérifiée par la charte de la dédicace de l'église cathédrale de Gironne faite le 21 septembre 1038, par Guifred de Cerdagne, archevêque de Narbonne, qui se dit dans cette charte *de la race royale*, ce que Baluze, page. 445, dit également d'Oliba de Cerdagne, évêque d'Ausonne, oncle paternel de Guifred. (*Marca hispanica*, p. 1065; *Hist. de Languedoc*, t. II, p. 171.)

(2) Depuis du diocèse de Rieux. Le château de Marquefave devint dans la suite le chef-lieu d'une petite ville décorée du titre de baronnie. Quant à la seigneurie de Trapes, elle faisait partie du Razès, où les comtes de Cerdagne possédaient des domaines considérables. (*Histoire de Languedoc*, t. II, p. 172).

de Foix, sur les riches domaines qu'ils en obtinrent dans les environs de Rieux, non loin de la rive droite de la Garonne. Déjà, par une charte des calendes de mai, quatrième année du règne de Philippe (1063), Bernard-Guillaume avait pris en fief de Raimond, IIIe du nom, comte de Cerdagne, frère de l'archevêque de Narbonne, un château que ce comte avait fait construire à Aleth, et il en avait reçu l'investiture sous la promesse de servir ce prince envers et contre tous, excepté contre Bernard, comte de Bésalu (1), oncle du prélat, sous le double motif, sans doute, que Bernard-Guillaume se trouvait aussi parent et vassal de ce dernier comte. Le château de Marquefave, dont furent apanagés Bernard-Guillaume et Raimond-Guillaume, étendait sa mouvance sur nombre de fiefs, et donnait à ses possesseurs de très-beaux droits, et entre autres celui de nommer à l'abbaye de Lezat conjointement avec les seigneurs de Hauterive. L'an 1073, ces deux frères, seigneurs de Marquefave, et Bérenger de Hauterive, avec le consentement de Roger, comte de Foix, souscrivirent la charte d'union de cette abbaye à celle de Cluny. (*Hist. de Languedoc*, *t.* II, *p.* 226, *preuves, col.* 281.) Bernard-Guillaume de Marquefave ne vivait plus en 1081, époque à laquelle Guillaume-Bernard, Ier du nom, son fils, et Raimond-Guillaume de Marquefave, son frère, ainsi que plusieurs chevaliers de leurs vassaux, et entre autres Guillaume-Ardoi, Dodon
N. . . . . . et Roger de Ravidane, frères, et Arnaud et Roger de Dalbs, craignant l'excommunication des conciles de Rome et de Toulouse, restituèrent, par charte du mois de mai, à l'abbaye du Mas d'Azil, l'église de Saint-Christophe, qu'ils avaient usurpée. (*Ib.*, *pag.* 259 *et preuves*, *col.* 312).

II. Guillaume-Bernard, Ier du nom, seigneur DE MARQUEFAVE, succéda à son père avant le mois de mai

(1) Copie de cette charte, existante aux archives royales d'Aragon, à Barcelonne, a été délivrée en 1827 par M. Prosper de Bofarull y Mascaro, archiviste en chef, et cette copie a été légalisée en cette ville le 6 février 1828, par M. le marquis de la Roche Saint-André, consul de France dans la principauté de Catalogne.

1081. Lui et Bérenger de Hauterive, par charte de l'année 1083, transportèrent à l'abbaye de Cluny le droit qu'ils avaient d'élire l'abbé de Lezat. (*Recueil du président de Doat, à la bibliothèque du Roi, tom.* VI, *p.* 324.) L'an 1100 le seigneur de Marquefave souscrivit une charte d'Amalvin de Santes et d'Arnaud, Donat et Cyprien, ses fils, en faveur de l'abbaye de Lezat, à laquelle Amalvin consacra Guillaume de Santes, son autre fils, pour être moine, et donna à ce monastère les dîmes et prémices qu'il avait à Santes, Augimont, Saint-Martin, Saint-Lizier de Martiz et Sainte-Marie d'Agas. (*Hist. de Languedoc, t.* II, *preuves, col.* 353.) Roger, IIe du nom, comte de Foix, voulant restreindre les priviléges que les seigneurs de Villemur, de Hauterive et de Marquefave s'attribuaient sur les domaines de l'abbaye de Lezat, déclara, par charte de l'année 1121, qu'à l'avenir ces seigneurs n'auraient d'autres droits que celui d'être logés et défrayés dans ce monastère une fois l'an, à leur passage, avec dix personnes de leur suite seulement, ajoutant que l'abbé ne devait ni repas ni argent à la comtesse de Foix, ni à son fils, non plus qu'aux *comtoresses* de Villemur, de Hauterive et de Marquefave. (*Ibid., p.* 388, *preuves,* N. . . . .
col. 412.) Guillaume-Bernard de Marquefave avait épousé *Gaillarde*, rappelée dans le contrat de mariage de Guillaume-Arnaud, leur petit fils. Ils ont eu, entre autres enfants :

1°. Arnaud-Bernard, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Guillaume-Arnaud de Marquefave, chevalier, qui ratifia de concert avec ses vassaux, l'an 1151, la donation que dame Bérengère, Arnaud de Guer et Bernard-Aton, surnommé *Porcellus*, ses fils, firent à l'abbaye de Bolbonne de ce qu'ils possédaient à Aleth. (*Recueil de Doat*, t. V, p. 293).

III. Arnaud-Bernard, Ier du nom, seigneur DE MARQUEFAVE, convint, en 1139, avec Roger, comte de Foix, Bernard, comte de Comminges, et les seigneurs de Benque, de Hauterive, de Beaumont et de Montaut, tous défenseurs du monastère de Lezat, de faire ceindre cette abbaye de murailles et d'y faire bâtir un

château pour la mettre à l'abri des courses des brigands qui désolaient le pays. Arnaud-Bernard rendit hommage au comte de Foix pour son château de Marquefave, et souscrivit celui que rendirent au même comte, au mois d'avril 1161 (*v. st.*), Pierre-Guillaume d'Arcumat, fils d'Ermengaud, et Raimond, autre Raimond et Bernard d'Arcumat, fils de Blanche. Arnaud-Bernard de Marquefave vécut jusqu'après l'année 1198. On le voit assister, au mois d'octobre de cette année, au traité de ligue conclu entre Roger, Sanche, Gaston et Senebrun de Ganac, et Raimond-Roger, comte de Foix, contre le comte de Comminges. (*Hist. de Languedoc*, *t.* II, *pag.* 427; *et preuves*, *col.* 486 *et* 577;
N. . . . . . *tom.* III, *preuves*, *col.* 186.) Il eut pour fils unique Guillaume-Arnaud de Marquefave qui suit :

IV. Guillaume-Arnaud, seigneur DE MARQUEFAVE, succéda à son père vers l'an 1200. Au tome II, p. 135 du *Recueil du président de Doat*, à la bibliothèque du Roi, se trouve le traité de mariage de Guillaume-Arnaud de Marquefave avec N..... DE FOIX, fille de Roger-Bernard, comte de Foix, et de Cécile de Beziers (1). Par ce contrat, qui fut passé au mois de décembre 1062 en présence de Déodat de Girbert,

DE FOIX : de gueules, à 3 pals d'or.

(1) Raimond-Trencavel, vicomte *de Beziers* et de Carcassonne, fils du vicomte Bernard Aton et de Cécile de Provence, épousa A. *Adélaïde ;* B. *Saure*, qui se qualifiait *comtesse*. Il eut, entr'autres enfants :

A. Cécile *de Beziers*, mariée, en 1151, avec Roger-Bernard, comte *de Foix*.	B. Roger, II[e] du nom, vicomte *de Beziers* et de Carcassonne, épousa, en 1171, Adélaïde *de Toulouse*.	B. Béatrix *de Beziers*, mariée avec Raimond, VI[e] du nom, comte *de Toulouse*.

N....... *de Foix*, mariée, en 1162, avec Arnaud-Guillaume, seigneur *de Marquefave*.	Raimond-Roger, vicomte *de Carcassonne* et de Beziers, marié avec Agnès *de Montpellier*.	Constance *de Toulouse*, mariée avec Sanche le Fort, roi *de Navarre*.

On voit par ce tableau qu'Arnaud-Guillaume de Marquefave, dont les petits-enfants ont relevé le nom et les armes de Villemur,

frère et maître de la milice du Temple de la maison de Toulouse, et de plusieurs gentilshommes du pays, et entre autres Pons et Raimond de Lordat, Pons de Miglos, Guillaume de Fossat, etc., le comte de Foix promet, en cas que sa fille prédécède Guillaume-Arnaud de Marquefave, de lui en donner une seconde pour épouse. Arnaud-Bernard, seigneur de Marquefave, donna à son fils toutes ses terres en faveur de ce mariage, s'en réservant néanmoins la moitié pour le cas où il aurait un autre fils ou une fille; ce cas arrivant, Guillaume-Arnaud aurait de plus que la moitié des dites terres le château de Marquefave et la seigneurie de Trapes (dans le Razès.) Il demeura encore convenu que si Arnaud-Bernard venait à avoir un second fils, le comte de Foix lui donnerait en mariage une autre de ses filles, et que s'il venait à avoir une fille, elle serait l'épouse du fils de Roger-Bernard; enfin dans le cas où Arnaud-Bernard n'eût ni fils ni fille, il devait donner au comte de Foix la moitié des terres réservées. (*Hist. de Languedoc, t.* II, *p.* 499; *preuves, col.* 590; *château de Foix, caisse* 46.) Du mariage de Guillaume-Arnaud de Marquefave et de la fille du comte de Foix, sont provenus :

1°. Guillaume-Bernard, IIe du nom, qui suit;

était par sa femme beau-frère de Raimond-Roger, comte de Foix et cousin-germain d'Agnès de Montpellier, vicomtesse de Carcassonne et de Beziers, et de Constance de Toulouse, reine de Navarre. Le souvenir de ces parentés illustres s'est conservé long-temps, même dans la maison royale d'Aragon, puisque, par une lettre des ides de décembre 1308, conservée dans les archives royales d'Aragon, et dont copie délivrée en 1827, par M. Prosper de Bofarull y Mascaro, archiviste en chef, a été légalisée le 6 février 1828 par M. le marquis de la Roche-Saint-André, consul de France en la principauté de Catalogne, par cette lettre, disons-nous, Jayme II, roi d'Aragon, écrit au pape Clément V, à l'occasion de la vacance de l'évêché d'Urgel, qu'il demande au saint père pour Pons de Villemur, son *parent*. Il l'était en effet de deux côtés, savoir, par Sclarmonde de Foix, petite nièce d'Arnaud-Guillaume de Marquefave, et femme de Jayme, roi de Majorque, oncle de Jayme II, roi d'Aragon, et par Marie de Montpellier, (sœur d'Agnès de Montpellier, femme du vicomte de Carcassonne), mariée, en 1204, avec Pierre II, roi d'Aragon, bisaïeul du même Jayme II.

2°. Arnaud de Marquefave, auteur de la branche des *seigneurs vicomtes* DE VILLEMUR, rapportée ci-après;

3°. Guillaume-Aton de Marquefave, qui comme seigneur haut justicier, autorisa, l'an 1199, la donation qu'Azalaïs de Cassagnes, femme de Raimond de Castillon, fit à son mari, ou à Pierre de Castillon, co-seigneur de Saissac, son beau père, et à Durand, Pierre et Guillaume de Castillon, frères de son mari, de tout ce qu'elle tenait de feu Odon de Cassagnes, son père, dans les seigneuries de Cassagnes, de Massonnes, de Capit et de Cazals. Guillaume-Aton de Marquefave se réserva et à ses successeurs, sur les biens cédés, l'hommage, 15 sous toulousains et une lance *de fraisse*, enfin tous les autres devoirs auxquels était tenu un chevalier envers un autre chevalier, son seigneur. (*Trésor des Chartes*, *Toulouse*, 17e *sac*, *n°* 20, 18e *sac*, *n°* 14.)

V. Guillaume-Bernard, IIe du nom, seigneur DE MARQUEFAVE, et Arnaud, son frère, par acte du mois d'octobre 1221, donnèrent à perpétuité à Azémar de Birac et à ses frères, toutes les terres cultes et incultes avec la justice qu'ils avaient depuis la fontaine de Massabrac jusqu'aux terres de Saint-Pierre de Lezat. (*Recueil de Doat*, *tom.* II, *p.* 277.) Guillaume-Bernard prêta serment de fidélité au roi Saint-Louis, en 1226, lorsque ce prince vint en personne faire la guerre aux hérétiques de Languedoc. Il avait épousé, vers l'an 1195, Honor DE VILLEMUR, fille de Guillaume-Aton, seigneur de Villemur. Cette dame fut donnée pour garant d'un traité touchant la restitution du château de Saverdun au comte de Foix, du mois de décembre 1243, dans lequel Guillaume-Bernard de Marquefave, son mari, est rappelé comme défunt. (*Histoire de Languedoc*, tom. III, *preuves*, col. 432.) Elle l'avait rendu père de :

DE VILLEMUR : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

1°. Arnaud, Ier du nom, *dit* le jeune, qui suit;

2°. Guillaume-Aton de Villemur, qui prêta serment de fidélité entre les mains des commissaires du Roi, au mois de mars 1249 (*v. st.*), pour la part qu'il avait dans le château de Saverdun, et rendit hommage pour le même château à Roger-Bernard, comte de Foix, le 8 des ides de mars 1264. (*Hist. de Languedoc*, t. III, pp. 468 et 589, *et preuves*, col. 474 et 578). Il fut père de :

Pons de Villemur, évêque de la seu d'Urgel;

3°. Pierre de Villemur, qui fut présent à une sommation faite l'an 1252, par Pierre de Voisins, sénéchal de Toulouse, à

Bernard, comte de Comminges; et le 8 des ides de mars 1264, (*v. st.*) il rendit hommage au comte de Foix pour sa portion du château de Saverdun. (*Histoire de Languedoc*, *preuves*, col. 496, 578.);

4°. Bernard de Marquefave, seigneur de Beaumont, qui fut offert par sa mère pour garant du traité de l'an 1243, dans lequel est nommé son fils :

Bertrand de Villemur;

5°. Raimond-Garcie de Marquefave, qui prit part au même traité.

VI. Arnaud, Ier du nom, *dit* le jeune, seigneur baron DE MARQUEFAVE en partie et de Durban, chevalier, donna en fief, par charte de l'année 1232, à Aton, Guillaume-Arnaud et Pons de Castres, frères, tous les droits qu'il avait à Rabat, à Gorbit et à Saurat, sous la réserve d'une redevance (*Recueil de Doat*, *t.* V, *p.* 328.) En 1242 il servit dans la guerre que Roger, comte de Foix, fit au comte de Toulouse, lorsque le premier se fut détaché des intérêts de ce prince pour embrasser ceux du roi saint Louis. Arnaud ne se crut cependant pas dispensé, par cette rupture, de reconnaître la suzeraineté du comte de Toulouse; et, du camp même de Roger, il lui adressa son hommage-lige le 9 octobre de la même année, pour tout ce qu'il possédait depuis Foix jusqu'à Toulouse, et principalement pour les ville et château de Marquefave et pour ce qu'il tenait à Penne en Agénais. (*Histoire de Languedoc*, *t.* III, *p.* 436; *Trésor des Chartes*, *Toulouse*, *vol.* V, 7e *sac*, *n°* 25, *fol.* 171.) Dans le cours de l'année suivante, 1243, Arnaud de Marquefave et Guillaume-Aton de Villemur, son frère, se déclarèrent en faveur du comte de Toulouse, contre le comte de Foix, qui les fit prisonniers. Ayant été délivrés peu de temps après ils firent hommage au comte Roger; et l'an 1249, Arnaud prêta serment de fidélité à Alfonse, comte de Toulouse, et à la comtesse Jeanne, sa femme. (*Hist. de Languedoc*, *t.* III, *pp.* 439, 443; *preuves*, *col.* 473; *château de Foix*, *caisse* 34.) Il est nommé au nombre des chevaliers qui suivirent à la Terre-Sainte le même comte de Toulouse, dans un acte du mois de décembre 1252, par lequel le roi saint Louis confirma une sentence d'Olivier de Termes en

faveur de ces chevaliers. (*Ibid., preuves, col.* 497.) Il est qualifié chevalier, baron de Marquefave, dans un acte du 8 octobre 1271, par lequel le sénéchal de Carcassonne le convoque dans le cloître des frères Prêcheurs de Toulouse, à l'effet de prêter serment de fidélité au Roi pour les terres qu'il possédait dans le comté Toulousain, ainsi que les autres barons et chevaliers du pays. (*Ibid.* t. IV, p. 5.) Ses enfants furent :

1°. Arnaud, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Raimond de Marquefave, chevalier, qui l'an 1280, suivit Roger-Bernard, comte de Foix, dans la guerre que ce prince fit à Pierre, roi d'Aragon. Pierre ayant marché au devant du comte de Foix avec une armée bien plus nombreuse, l'obligea de se renfermer dans le château de Balaguer, au comté d'Urgel, dont le roi d'Aragon forma le siège le 24 juin. Raimond de Marquefave, Raimond-Roger, comte de Pailhas, Esquive de Mirepoix et environ 40 autres chevaliers du Toulousain, avec 60 arbaletriers, marchèrent au secours de la place, où ils parvinrent à pénétrer; mais tous leurs efforts ne purent sauver Balaguer, qui se rendit à discrétion le 22 juillet suivant. La plupart de ces chevaliers étaient encore détenus par le roi d'Aragon au mois d'avril 1281, car, par un acte du 4 de ce mois, daté du château de la cité d'Urgel, Roger-Bernard, comte de Foix, en présence de Raimond de Marquefave et de Hugues de la Roque, damoiseau, donna à Raimond-Aton de Durfort, damoiseau, une albergue qu'il avait à Rieux. Ce même comte nomma Raimond de Marquefave, l'un des exécuteurs du testament qu'il fit le 22 novembre 1299. Le roi Philippe le Bel ayant convoqué la noblesse de Languedoc pour la guerre de Flandre, en 1304, Raimond de Marquefave s'y trouva avec Arnaud, IIe du nom, son frère, chacun avec 10 hommes d'armes et 50 sergents. Enfin Raimond fit encore partie de l'expédition dirigée, l'an 1310, sur la ville de Lyon, qui s'était révoltée contre le Roi. (*Hist. de Languedoc,* t. IV, pp. 35, 109, 150; *preuves*, col. 135, 137; *Chartrier du château de Pau;* Marca, *histoire de Béarn*, liv. VIII, chap. 17.) Il laissa trois fils :

A. Raimond de Marquefave, damoiseau, co-seigneur de Beauplan, qui servit dans la guerre de Guienne en 1339, sous le comte de Foix, et rendit hommage, en 1343, à Eléonore de Comminges, comtesse de Foix, et à Gaston, son fils, pour la seigneurie de Beauplan. (*Ibidem*, *preuves*, col. 183 et 194.);

B. Jean de Marquefave,
C. Bernard de Marquefave, } qui servaient aussi dans les guerres de Guienne en 1339, avec leur frère aîné;

3°. Guillaume de Marquefave, chevalier, qui fut présent, le 2 juin 1288, à l'acte par lequel Jourdain, Ve du nom, seigneur

de l'Isle-Jourdain, et Guillemette de Durfort, sa femme, émancipèrent Bernard-Jourdain, leur fils, âgé de 8 ans, et le promirent en mariage à Marguerite, fille de Roger-Bernard, comte de Foix (*Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 54.);

4°. N...... de Marquefave, co-seigneur de Beaumont, au nom duquel son père rendit hommage au comte de Foix, le 8 des ides de décembre 1264, pour les droits qu'il tenait de ce prince dans le château de Saverdun;

5°. Guillaume-Bernard de Marquefave, damoiseau, qui, le 12 des calendes de février 1283 ((*v. st.*) fit foi et hommage à Roger-Bernard, comte de Foix et vicomte de Castillon, pour le château de Durfort, et tout ce qu'il possédait à Montaigu, par suite d'un échange qu'il avait fait avec Roger Izarn, chevalier, et Roger Izarn, son fils (*Recueil de Doat*, tom. II, p. 144.);

6°. Honor de Marquefave qui, sous l'épiscopat de Gaillard de Priessac, évêque de Toulouse, vers l'an 1310, fonda par son testament un couvent à Ayrouville, pour vingt religieuses de Prouille, de l'ordre de Saint-Dominique, dont dix seraient de sa famille, et les dix autres de celle d'Aldéric *de Prignac*, son mari, et de feu Pons de Prignac, leur fils, fondation confirmée par le roi Philippe-le-Bel le 14 août 1314 (*Hist. de Languedoc*, t. IV, pp. 168, 169.).

VII. Arnaud, IIe du nom, seigneur baron de MARQUEFAVE, chevalier, cité dans une enquête faite le 7 juillet 1272, sur les limites du comté de Foix, est qualifié co-seigneur du château de Saverdun dans une charte du mois d'octobre de la même année, par laquelle lui et les autres co-seigneurs de cette terre cédèrent quelques droits aux consuls de Pamiers à raison d'une redevance. (*Recueil de Doat*, t. II, p. 448.) Il servit, en 1304, avec la principale noblesse de Languedoc convoquée par le roi Philippe-le-Bel pour la guerre de Flandre, et fournit pour cette expédition 10 hommes d'armes et 50 sergents, de même que son frère, Raimond de Marquefave. (*Traité du Ban et arrière Ban, par la Roque*, p. 98.) En 1310, Arnaud, IIe du nom, de Marquefave, fit partie de l'armée chargée de soumettre la ville de Lyon, et il servait en Gascogne, en 1339, sous le comte de Foix. (*Hist. de Languedoc*, t. IV, *preuves*, col. 45, 50, 135, 137.) Il eut pour fils:

1°. Arnaud-Bernard, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Barthélemi de Marquefave, damoiseau, co-seigneur de Trapes. Il est nommé au nombre des seigneurs qui cautionnèrent pour le paiement de la dot de Jeanne de Foix, épouse de Pierre, infant d'Aragon, dans des lettres d'indemnités que Gaston, comte de Foix, leur accorda à Saint-Paul de Fenouillèdes le 16 mai 1331, après la célébration des noces. Barthélemi de Marquefave rendit hommage à Eléonore de Comminges, comtesse de Foix, et au comte Gaston, son fils, en 1343. (*Ibid.*, pag. 211; *preuves*, col. 194; *château de Foix*, caisse 13.);

3°. Arnaud de Marquefave, abbé de Bonnefont, au diocèse de Commiriges de 1330 à 1354;

4°. Dauphin de Marquefave, évêque d'Aire, mort en 1354. (*Gallia Christiana*, t. I, col. 1160.).

DE LAUTREC : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix vidée, clêchée et pommetée d'or, qui est *de Toulouse*, aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or, qui est *de Lautrec*.

VIII. Arnaud-Bernard DE MARQUEFAVE, II[e] du nom, damoiseau, co-seigneur de Montolieu, rendit hommage pour cette terre, en 1343, à Éléonore de Comminges, comtesse de Foix, et au comte Gaston, son fils. (*Hist. de Languedoc*, t. IV, *preuves*, 194.) Il avait épousé Marie DE LAUTREC, vicomtesse en partie de Lautrec, fille de Sicard, VII[e] du nom, vicomte de Lautrec, chevalier. Il en eut, entre autres enfants :

1°. Sicard, dont l'article suit;

2°. Pons de Marquefave, marié avec Braïde *de Prignac*. Cette dame, par lettres datées de Gensac le vendredi, veille de la fête de saint-Simon et Saint-Jude 1391, donna à nouveau fief et emphytéose à Jean de Saint-Just, cordonnier à Gensac, toute la terre qu'elle avait en la justice de Gensac, entre l'honneur (le fief) de Guillaume de la Rivière et celui de Marie de Monaire. (*Cabinet de D. Villevieille*, *à la Bibliothèque du Roi*). On ignore s'ils ont laissé postérité.

DE VOISINS : de gueules, à 3 fusées d'or en fasce.

IX. Sicard DE MARQUEFAVE, vicomte de Lautrec en partie, baron de Rennes, etc., se maria, vers l'an 1370, avec Jeanne DE VOISINS, dame en partie de Puyvert et d'Arques, fille de Geraud de Voisins, seigneur d'Arques, et d'Helix de Bruyères. Jeanne de Voisins était veuve en 1416, ayant, entre autres enfants, Jacques, qui suit.

X. Jacques DE MARQUEFAVE, vicomte de Lautrec en partie, baron de Rennes, seigneur de Montferrand, d'Albessa-Saint-Just, de Belfort-Voisins, de Montazet,

de Moison, de Villeboze, de Cabezac, etc., rendit hommage pour ces terres le 14 janvier 1416. (*Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, par le marquis d'Aubais, tom. III, *Mémoires d'Ambres*, p. 52.) De son mariage avec Jeanne DE MONTESQUIEU, est issue :

DE MONTESQUIEU : d'argent, à 3 chevrons de sable.

Blanche de Marquefave, dame de la baronnie de Rennes, mariée 1° par contrat du 3 juin 1422, avec Pierre-Raimond *de Hautpoul*, chevalier, seigneur d'Auxilhon, co-seigneur de la baronnie de Hautpoul fils d'Arnaud-Raimond de Hautpoul, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Sélines et d'Hélène de Veyrac; 2°, par contrat du 22 juin 1431, avec Bernard *de Jo*.

La seigneurie de Marquefave était possédée au milieu du 14e siècle, par la maison de Nogaret-la-Valette. Néanmoins, cette ancienne maison paraît s'être perpétuée sous le nom de Marquefave jusque vers la fin du 16e siècle, puisque Catherine de Marquefave était mariée, vers l'an 1540, avec Philippe *de la Barthe-Giscaro*, seigneur de Lassegan, fils d'Arnaud-Guilhem de la Barthe, seigneur de la même terre. (*Histoire des Grands Officiers de la couronne*, t. III, p. 853, et t. VII, p. 226.)

SEIGNEURS VICOMTES DE VILLEMUR,
Barons de Pailhès, etc.

V. Arnaud DE MARQUEFAVE, *dit* l'ancien, chevalier, second fils de Guillaume-Arnaud, seigneur de Marquefave, et de N..... de Foix, avait embrassé le parti du comte de Toulouse, l'an 1242, dans la guerre que ce prince fit au comte de Foix; guerre dans laquelle Arnaud de Marquefave, le jeune, et Guillaume-Aton de Villemur, son frère, neveux d'Arnaud l'ancien, furent faits prisonniers. La paix ayant été faite entre ces seigneurs et le comte de Foix, leur suzerain immédiat, Arnaud l'ancien, seigneur de Marquefave, par acte du vendredi après la fête de Saint-Nicolas, au mois de décembre 1243, promet sous la foi du serment qu'il ne causera aucun dommage au comte de Foix ni à

l'abbé et au monastère de Lezat, de même qu'à leurs vassaux, déclarant revenir à l'hommage du comte de Foix, comme il y était avant la dernière guerre entre le roi de France et le comte de Toulouse. Dans le cas où Arnaud viendrait à occasioner quelque trouble au comte ou aux abbé et monastère de Lezat, ou à leurs vassaux, et que la réparation n'en aurait pas été faite dans les quarante jours de la connaissance qu'en aura ou l'abbé de Saint-Antonin de Pamiers ou Loup de Foix, le même Arnaud et sa femme Comdor, ainsi que Pons de Villemur et Raimond-Guillaume de Marquefave, leurs fils, concèdent au comte de Foix, de pouvoir, de sa propre autorité, occuper tous les fiefs qu'ils ont ou auront dans tout le comté de Foix et dans son domaine, et de les retenir autant que le mal et les dommages occasionés n'auront pas été réparés. Arnaud donna pour cautions de son engagement Louis de Foix, Guilbert et Sicard de Montaut, Guillaume-Bernard d'Asnave et Roger et Adhémar de Terciac. Il est stipulé en outre qu'Arnaud de Marquefave, le jeune, et Guillaume-Aton de Villemur (fils de dame Honor, veuve de Guillaume-Bernard de Marquefave) contractent envers le comte de Foix les mêmes engagements que leur oncle Arnaud de Marquefave, l'ancien, et donnent eux-mêmes pour garants de l'acquittement de leurs obligations, la dame Honor et Bernard de Beaumont, leur frère. Raimond-Garcie de Marquefave s'engagea d'observer envers le comte de Foix, les mêmes engagements pris par les précédents. (*Hist. de Languedoc*, tom. III, *preuves*; col. 430, 432, 433; *procès-verbal de la restitution du château de Saverdun au comte de Foix.*) Comdor DE VILLEMUR, femme d'Arnaud de Marquefave, et qu'il avait épousée vers l'an 1200, était fille de Guillaume-Aton, seigneur vicomte de Villemur. Il paraît qu'une des clauses de leur mariage fut que le fils aîné qui en naîtrait porterait exclusivement le nom *de Villemur*, et écartelerait ses armes de celles de cette maison. Ce qu'il y a de certain c'est que ce nom s'est perpétué dans leur descendance, ainsi que les biens de l'ancienne maison de

DE VILLEMUR : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

Villemur, dont Honor de Villemur, sœur aîné de Comdor, ne s'était réservée qu'une faible partie. Arnaud de Marquefave, l'ancien, eut pour fils :

1°. Pons, Ier du nom, dont l'article suit ;

2°. Jacques de Villemur, chapelain de Borde en 1248 ;

3°. Raimond-Guillaume de Marquefave, chevalier qui vivait encore en 1286, et fut témoin cette année avec Arnaud-Roger d'Aspel, Roger de Montaut et Sicard de Leran, à l'acte d'émancipation de Marguerite, fille puînée de Gaston, vicomte de Béarn, et femme de Roger-Bernard, comte de Foix. (*Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 560, colonne 2e ; Marca, *Hist. de Béarn*, pag. 598.). On ne lui connaît point de postérité.

VI. Pons DE VILLEMUR, Ier du nom, chevalier, seigneur vicomte de Villemur, fut présent à l'hommage rendu en 1244, à Raimond, comte de Toulouse, par Centule, comte d'Astarac et par Bernard, comte de Comminges, pour leurs comtés. Roger-Bernard, comte de Foix, son oncle à la mode de Bretagne, lui avait fait don, en 1241, des seigneuries de Pailhès et de Saint-Paul, la première une des baronnies du pays de Foix. Il souscrivit les engagements stipulés par Arnaud de Marquefave, son père, envers le comte de Foix, au mois de décembre 1243; fut du nombre des barons et chevaliers qui, le 13 mars 1248 (*v. st.*), furent présents à l'aveu que Loup de Foix et Roger-Izarn de Foix, son fils, rendirent à Raimond, comte de Toulouse, et de ceux qui, l'an 1249, prêtèrent serment de fidélité à Alfonse de France, comte de Toulouse, et à la comtesse Jeanne, son épouse. Au mois de mars de la même année 1249 (*v. st.*), Pons de Villemur et Raimond-Guillaume de Marquefave, son frère, firent hommage à Roger, IVe du nom, comte de Foix, à raison de toutes les terres qu'ils possédaient dans son comté. (*Hist. de Languedoc*, t. III, *preuves*, col. 444, 445, 473; *Trésor des chartes du Roi, Toulouse, sac* 4, *n°* 71, *et sac* 7, *nos* 27 *et* 28; *Bibliothèque du Roi, vol.* 6009; *Art. Raim. Comit. Tolos.* fol. 248, *Recueil de Doat*, t. II, p. 142.) Pons de Villemur est qualifié chevalier, seigneur de Beaumont dans un acte de l'an 1295, touchant les limites du comté de Foix

et des terres des seigneurs de Mirepoix, acte dans lequel est nommée *Navarre*, femme de Pons de Villemur. Leurs enfants furent :

1°. Raimond, dont l'article suit;

2°. Arnaud de Villemur, abbé de Saint-Sernin, puis de Sarlat en 1282. Le 11 janvier 1281 (*v. st.*), il passa une transaction avec Bertrand Gaufridi, abbé de Grandselve. Il est nommé dans l'acte de l'année 1295, constatant les limites du comté de Foix et des terres des seigneurs de Mirepoix;

3°. Guillaume-Bertrand de Villemur, damoiseau, qui fut présent à une sentence arbitrale rendue, le 20 novembre 1322, par Pilfort de Rabastens, cardinal du titre de Sainte-Anne, entre Béraud de Fargues, évêque d'Alby, et Arnaud, abbé de Gaillac. (*Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 160; *Gallia Christiana*, nouvelle édition, t. I, p. 23.);

4°. Pons de Villemur, seigneur de Laval. Il fut l'un des seigneurs qui, l'an 1316, firent informer, par procuration, si Gaston, Ier du nom, comte de Foix, mort en France il y avait 8 mois, avait fait un testament ou codicille, et s'il avait nommé des tuteurs à ses enfants, ce à quoi ces seigneurs pourvurent provisoirement en nommant pour leurs tuteurs Jean de Levis, seigneur de Mirepoix, Bernard-Jourdain, seigneur de l'Isle, Raimond de Durfort, Pierre-Arnaud de Château-Verdun et Guillaume-Arnaud de Pont, chevalier, vassaux du comte régnant de Foix. (*Hist. de Languedoc*, p. 163; *château de Foix*, caisse 46.). Pons de Villemur mourut peu après dans un âge avancé. On lui donne pour fils :

Pons de Villemur qui l'an 1331 se rendit caution de la dot de Jeanne de Foix, épouse de Pierre, infant d'Aragon. Pons ayant suivi le célèbre Gaston II, comte de Foix, à la prise de Tartas, en 1338, ce prince l'arma chevalier dans cette action. (*Ibid.*, pp. 211, 226; *château de Foix*, *caisse* 13.) Pons de Villemur fut nommé l'un des tuteurs des enfants de Gaston II et d'Eléonore de Comminges, par le testament que ce comte avait fait à Orthez le 17 avril 1342 (*v. st.*), et rendit hommage à la même comtesse et à Gaston III, son fils, en 1343. (*Ibid.*, p. 241; *preuves*, col. 194.)

VII. Raimond, vicomte DE VILLEMUR, seigneur de Saint-Paul et de Pailhès, fut présent avec Bernard, son écuyer, à une procuration donnée le 4 février 1281 (*v. st.*), par Roger-Bernard, comte de Foix, détenu prisonnier par le roi d'Aragon, par laquelle ce comte autorise Antoine-Géraud, comte d'Armagnac, son beau-frère, et la comtesse de Foix, sa femme, à gérer ses domaines et à en engager ou aliéner les revenus. Le 6

août 1308, Raimond de Villemur, qualifié fils de Pons de Marquefave et de Navarre, fit une donation à l'abbaye de Lezat. (*Hist. de Languedoc*, t. IV, pag. 36; *Recueil de Doat, inventaire*, t. II, p. 316.) Ses enfants furent :

1°. Bernard, qui suit;

2°. Pons de Villemur, abbé de Lezat, qui gouverna ce monastère depuis l'année 1316 jusqu'en 1363. Le 1er décembre de cette dernière année il fut élu évêque de Conserans. Ce prélat montra beaucoup de zèle pour le rétablissement de la discipline. Il assista par procureur au concile de Lavaur en 1368, et fit ériger, la même année, son tombeau dans l'église de Lezat. (*Clergé de France*, par l'abbé du Temps, tom. I, p. 488);

3°. Arnaud de Villemur, évêque de Mirepoix puis de Saint-Pons de Thomières en 1362. (*Hist. de Languedoc*, tom. IV, p. 277);

4°. Pons-Arnaud de Villemur, chanoine régulier de la cathédrale de Pamiers, prieur de Vic-de-Sos au même diocèse. Il fut nommé, en 1348, à l'évêché de Pamiers, dont il se démit en 1350, ayant été promu au cardinalat par le pape Clément VI le 17 décembre de cette dernière année. Il mourut subitement à Avignon en 1355. (*Ibid.*, pp. 271, 272. *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, par le P. Richard, t. IV, p. 254).

VIII. Bernard DE VILLEMUR, chevalier, seigneur de Laval, de Saint-Paul et de Pailhès, fut choisi, en 1376, par le duc d'Anjou, pour accompagner Henri, roi de Castille, lorsque ce prince revint pour la seconde fois recouvrer ses états. L'année suivante, Bernard de Villemur se rendit caution du traité de paix signé entre Gaston, comte de Foix, et Jean, comte d'Armagnac, par l'entremise du duc d'Anjou, gouverneur-général de Languedoc. (*Ibid.*, pag. 580, col. 2, *et preuves*, col. 348.) Bernard de Villemur fit son testament à Pamiers le 31 mars 1377 (*v. st.*). Il institua son héritier Jean de Villemur, son fils aîné, et nomma exécutrice de ses dernières volontés Catherine D'ASNAVE, sa femme. (*Recueil de Doat*, t. 45, fol. 7.) Il eut, entre autres enfants : D'ASNAVE :

1°. Jean de Villemur, seigneur de Saint-Paul de Gerrat, qui servit avec distinction dans les guerres de son temps contre les Anglais, et qui, après la réduction de Limoges par du Guesclin et le duc de Berry, l'an 1370, fut nommé le premier

des trois chevaliers à qui ce prince confia le commandement de cette place. (*Inventaire des Chartes*, t. III; *Histoire de France, par Daniel*, t. II, p. 668, col. Ire.) Le 20 octobre 1374, fut accordé dans le cloître des frères mineurs de Toulouse, le mariage de Jean de Villemur avec Rose *de Faudoas*, fille de Beraud, IIe du nom, baron de Faudoas et de Hauterive, chevalier banneret, et d'Agnès de Rabastens, sa seconde femme. Elle fut dotée de 3,200 francs d'or, fit un codicille à Faudoas le 14 septembre 1392, et était veuve de Jean de Villemur avant le 5 décembre 1395. Ils n'ont pas laissé de postérité;

2°. Pons, IIe du nom, qui a continué la descendance;

3°. Raimond de Villemur. Lui et noble Isabeau *de Bruyères*, sa femme, figurent dans une sentence provisoire qui fut rendue le 12 juin 1380, sur un différent existant entre eux et noble Guinaud de Voisins, chevalier, et Hélène de Bruyères, sa femme, au sujet de la grosse tour de Puyvert. (*Archives de la maison de Bruyères-Chalabre*);

4°. Marguerite de Villemur, mariée avec Jean, seigneur *de Castelnau*, de Caumont et de Saint-Santin;

5°. Naude de Villemur, femme de Jean *de Lordat*, autrement *de Durfort*, qui en était veuf lors du testament de Bernard de Villemur, père de sa femme, en 1377.

IX. Pons de Villemur, IIe du nom, chevalier, seigneur de Laval et de Saint-Paul de Gerrat, baron de Pailhès, est cité, au mois d'août 1391, dans l'acte de confirmation des priviléges des chevaliers et nobles du comté de Foix, par Mathieu, comte de Foix et de Béarn. (*Hist. de Languedoc*, tom. IV, *preuves*, col. 383.) Il est qualifié frère et héritier universel de Jean de Villemur, seigneur de Saint-Paul de Gerrat, dans un acte du 5 décembre 1395, par lequel Rose de Faudoas, veuve du même Jean et noble et puissant Louis de Faudoas, damoiseau, son frère, confessent, en présence de noble et puissante dame Douce d'Aigrefeuille, mère de Louis et belle mère de Rose, que noble et puissant seigneur Pons de Villemur, chevalier, seigneur de Saint-Paul de Gerrat, avait payé à la dite Rose, sa belle sœur, la somme de 220 fr. d'or, en déduction de sa dot. (*Hist. généalogique de la maison de Faudoas*, *in-4°*, pp. 42 et 43.) Pons, IIe du nom, de Villemur, avait épousé Comdor de Foix-Rabat, fille de Corbeiran de Foix, chevalier, seigneur de Rabat, de Fornets et de Saverdun en partie, et de

de Foix-Rabat : d'or, à 3 pals de gueules, le dernier brisé en chef de 3 losanges d'or, posées 2 et 1.

Mengarde de Villars, dame de Bouteville. Comdor lui ayant survécu épousa en secondes noces, le 11 octobre 1407, Arnaud de Coaraze, seigneur d'Aspect, auquel elle porta en dot 5500 florins, outre ses meubles. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. III, p. 361.) Du mariage de Pons, IIe du nom de Villemur, avec Comdor de Foix est issu Bernard-Ameil, qui suit.

X. Bernard-Ameil DE VILLEMUR, chevalier banneret, sire de Pailhès, de Saint-Paul de Gerrat, etc., reçut à Beziers, au mois de juin 1427, une gratification du roi Charles VII, qui déclare que ce chevalier était en armes à son service, sur la frontière, contre un parti d'Anglais et de Gascons qui s'étaient emparés des villes de Lautrec et de Courbarrieu, en Albigeois. (*Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 470.) Bernard-Ameil de Villemur avait donné quittance sous son sceau (1) au trésorier des guerres de Languedoc et de Guienne, le 12 mars 1426 (*v. st.*) de la somme de 840 livres tournois pour ses appointements de chevalier banneret et ceux de 24 écuyers de sa chambre, pour solde du temps qu'ils avaient servi dans les guerres, sur la frontière de Guienne, en la compagnie de Bernard de Coaraze, chevalier, et sous le gouvernement du comte de Foix, lieutenant-général pour le Roi au pays de Guienne. Il avait épousé le 12 juin 1407, noble et puissante dame Catherine DE PENNE, fille de noble et puissant seigneur Bernard de Penne, baron de Cestayrols au diocèse d'Alby. Il en eut :

DE PENNE : d'or, à 3 fasces de sable ; au chef d'hermine.

1°. Pons de Villemur, chevalier, seigneur de Saint-Paul de Gerrat, de Montbrun, etc., qui assista aux états de Foix, en qualité de baron de Pailhès, lors du serment qu'y prononça Gaston à son avènement, en 1448. (*Ibid.*, *preuves*, col. 480.) Le roi Louis XI, en 1472, ayant donné main levée des domaines du prince de Viane, son beau-fils, qu'il avait fait

(1) Le sceau de Bernard-Ameil de Villemur, appendu à cette quittance, représente un écu *écartelé aux* 1 *et* 4, 3 *pals*, *et aux* 2 *et* 3, *un lion* ; et pour cimier un lion dans un vol banneret. (*Titre original à la Bibliothèque du Roi.*)

saisir à la mort de ce prince, y mit pour condition que Pons de Villemur, seigneur de Saint-Paul, demeurerait sénéchal du pays et gouverneur du château de Foix. (*Ibid.*, t. V, p. 15.) Il eut deux filles :

A. Gabrielle de Villemur, mariée, le 6 février 1466 (*v. st.*) avec Geraud *de Marestang*, chevalier, baron de Castillon, fils de Geraud, baron de Marestang, et d'Agnès de Faudoas-Barbazan ;

B. Catherine de Villemur, mariée, 1° le 27 juin 1470, avec Raimond-Arnaud *d'Espagne*, seigneur de Ramefort, qui donna quittance de sa dot le 20 août 1472, fils de Bertrand d'Espagne de Montespan, seigneur de Ramefort et d'Aulon, et d'Annette d'Aster; 2° avec Guichard *d'Ornezan de Saint-Blancard*, seigneur d'Encaussade. (*Histoire des Grands Officiers de la couronne*, t. II, p. 649);

2°. Gaspard, Ier du nom, qui a continué la descendance et dont l'article suit,

3°. Jean, auteur de la branche DE PENNE-VILLEMUR, *barons de Cestayrols* et *de Marsas*, rapportée ci-après :

XI. Gaspard DE VILLEMUR, Ier du nom, chevalier, seigneur de Saint-Paul et de Montbrun en partie, baron de Pailhès, etc., plaidait, en 1446, conjointement avec le bâtard de Bourbon, comme descendus du vicomte Pons de Villemur, contre le fils de Jean, comte de Foix, qui avait acquis cette vicomté, en 1425, de Jacques de la Vie; mais, par un arrêt du parlement de Paris, le fils du comte de Foix fut maintenu dans la possession de cette terre. Le 5 août 1499, Gaspard de Villemur fut nommé exécuteur du testament de Jean, baron de Marestang, et tuteur de ses héritiers. (*Archives de la maison de Preissac d'Esclignac.*) Il avait épousé, 1° vers l'an 1470, Jeanne DE MAULÉON, fille d'Amauri de Mauléon, chevalier; 2° par contrat du 8 juin 1478, Marguerite DE FAUDOAS DE BARBAZAN, fille de Jean, IIe du nom, baron de Faudoas et de Barbazan, chevalier, conseiller et chambellan du roi Louis XI, et d'Antoinette d'Estaing. Le 11 juin de la même année, Gaspard de Villemur donna quittance à Jean, seigneur de Faudoas, de la somme de mille écus d'or en déduction de la dot de son épouse, et vivait encore dans un âge avancé, en 1509, époque à laquelle il assista au contrat de mariage de Catherine de Villemur, sa fille. Ses enfants furent;

DE MAULÉON : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable.

DE FAUDOAS : d'azur, à la croix d'or.

Du premier lit :

1°. Gaspard, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Jean de Villemur, seigneur de Saint-Paul, marié, en 1498, avec Anne *de Comminges*, fille d'Emeri-Royer de Comminges, seigneur de Montastruc, et de Miramonde d'Ornezan de Saint-Blancard. Jean de Villemur fut père de :

A. François de Villemur, seigneur baron de Saint-Paul, marié avec Anne *de Carmain*, et père de :

a. Bertrand de Villemur, seigneur baron de Blagnac et de Saint-Paul, qui fut tué au siége du Carla, en Foix, et ne laissa pas de postérité;

b. Anne de Villemur, mariée, vers l'an 1550, avec Jean *de Saint-Lary*, seigneur de Termes et de Montastruc, chevalier des ordres du Roi en 1584, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Metz, mort au mois d'octobre 1586, fils de Pierre de Saint-Lary, baron de Bellegarde, seigneur de Montblanc, chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal de Toulouse, capitaine de 100 hommes d'armes, etc., et de Marguerite d'Orbessan; (*Histoire des Grands Officiers de la couronne*, t. IV, p. 307.)

c. Briette de Villemur, mariée, par contrat du 21 avril 1555, avec Jean *de Comminges*, seigneur baron de Roquefort, fils de Bertrand de Comminges, et d'Hélène de Lomagne. Elle lui porta en dot 8,000 liv. assignées sur la terre de Montastruc, du consentement de Briette de Villemur, sa tante et sa marraine;

B. Briette de Villemur, dame de Montastruc. (*Ibid.*, t. II, p. 664);

3°. Gabrielle de Villemur, mariée avec Jean *d'Espagne*, seigneur de Durfort en 1497, fils d'Arnaud d'Espagne, IIe du nom, seigneur de Durfort, sénéchal de Foix, et de Marguerite de Comminges. (*Ibid.*, p. 656.) Gabrielle de Villemur était veuve en 1532.

Du second lit :

4°. Catherine de Villemur, mariée, par contrat passé au château de Montbrun, au diocèse de Rieux, le 4 novembre 1509, avec Jean *de Foix*, IIIe du nom, chevalier, baron de Rabat, vicomte de Massat, etc., fils de Corbeiran de Foix, IIe du nom, chevalier, seigneur de Rabat, et de Jeanne de la Roque de Nebouzan;

5°. Madelaine de Villemur, mariée, le 17 mars 1510 (*v. st.*), avec Guillaume *de la Myre*, seigneur de la Mothe-Séguier, de Bartombale et de Manaut, fils de noble Robert de la Myre, seigneur des mêmes terres, et de Jeanne de Biran.

XII. Gaspard DE VILLEMUR, IIe du nom, chevalier,

seigneur de Saint-Paul-Montbrun, baron de Pailhès, conseiller et chambellan du Roi, nommé gouverneur et sénéchal de Foix le 20 juin 1509, avait été l'un des seigneurs choisis pour traiter des articles du mariage de Gaston, fils de Jean, vicomte de Narbonne, avec Anne de Navarre, articles signés au château de Pau le 24 avril 1499. (*Histoire de Languedoc*, t. V, *preuves*, col. 73.) Peu de temps après, Gaspard de Villemur épousa Rose d'Armagnac, fille naturelle de Jean, Ve du nom, comte d'Armagnac, laquelle fit son testament le 23 mai 1526. Leurs enfants furent :

d'Armagnac : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules, qui est *d'Armagnac*; aux 2 et 3 de gueules, au léopard lionné d'or, qui est *de Rodez*; au filet d'azur en barre, brochant sur le tout.

1°. Jacques, Ier du nom, dont l'article suit ;
2°. Gabrielle de Villemur, mariée, par contrat du 5 juillet 1528, avec Jean, IIe du nom, baron *de Montesquiou*, sénéchal d'Aure et de Magnoac, fils d'Amanieu, baron de Montesquiou, et de Jacquette du Faur de Saint-Jorry, dame de Pompignan. Elle fit son testament le 3 février 1546 (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 268).

Dans le même temps vivait :

Bonon de Villemur, seigneur de Caubeyras, au diocèse de Comminges, qui donna procuration en 1578, à noble Barthelemi de Mun, seigneur dudit lieu, lieutenant de la compagnie de gens d'armes du seigneur de Sarlabous, pour recevoir, en son nom, des mains du trésorier des guerres, les appointements qui étaient dus à feu Arnaud de Villemur, son fils, archer de la même compagnie, décédé depuis peu. (*Original en parchemin, à la Bibliothèque du Roi.*) On les croit descendus d'un fils naturel.

XIII. Jacques de Villemur, Ier du nom, baron de Pailhès, seigneur de Bonnac, de Capens, etc., sénéchal de Rodez, gouverneur de Foix, nommé chevalier de l'ordre du Roi en 1570, fut continuellement en guerre contre les calvinistes, sur lesquels il reprit Pamiers. Le 11 octobre 1560, il fonda de sa procuration noble Jean-Jacques de Pujol, son serviteur, du lieu de Pailhès, pour affermer sa terre de Bozon. (*Titre original à la Bibliothèque du Roi.*) Il avait épousé le 6 octobre 1537, Julienne de Voisins, fille de Guillaume de Voisins, seigneur de Confoulens et de la Bruyère, et de Françoise de Montaut. De ce mariage sont provenus :

de Voisins : de gueules, à 3 fusées d'or en fasce.

1°. Blaise, dont l'article suit;

2°. Louis, auteur de la branche des *barons* DE BONNET *;

---

* BARONS DE BONNET.

XIV. Louis DE VILLEMUR, second fils de Jacques, baron de Pailhès, et de Julienne de Voisins, fut chevalier de l'ordre du Roi et fut tué d'un coup de canon en défendant Beaumont de Lomagne pour le Roi contre la ligue, en 1570. Il avait épousé, par contrat du 2 juillet 1568, Marie DE LA COSSE, laquelle fit son testament le 6 mars 1595. Leurs enfants furent :

DE LA COSSE : d'argent, à une coquerelle de sinople.

1°. Jean, qui suit;

2°. Paul de Villemur, institué héritier de sa mère;

3°. Louise de Villemur, vivante en 1598.

XV. Jean DE VILLEMUR, chevalier, seigneur d'Arragon, embrassa le calvinisme, et s'allia, par contrat du 11 décembre 1598, à Elisabeth DE BRIEUX, fille de Bernard de Brieux et de Marie de Moulinier. (*Voyez les extraits des titres de cette branche à la Bibliothèque du Roi.*) Ils ont eu deux fils :

DE BRIEUX : de sable, fretté d'or.

1°. Jacques, IIe du nom, dont l'article suit;

2°. Pierre de Villemur, seigneur de la Vernière, auquel son frère aîné céda les biens qui lui étaient échus des successions de leurs père et mère par acte du 29 mars 1650.

XVI. Jacques DE VILLEMUR, IIe du nom, chevalier, baron de Bonnet, premier capitaine-major du régiment du cardinal Mazarin, cavalerie, gentilhomme servant du Roi, et écuyer de la grande écurie, fut nommé successivement maréchal de bataille, commandant pour le Roi à Ligny, et lieutenant-général de l'artillerie en Barrois. Il épousa, en 1641, Elisabeth PIERRE DE MONTPIERRE, fille de Maubert Pierre de Montpierre, et d'Elisabeth Magnian. S'etant établi à Ligny, en Barrois, il dut justifier de sa noblesse devant le procureur fiscal en la prevôté de cette ville, ce qu'il fit en produisant deux enquêtes des 29 août et 15 septembre 1651, faites pardevant le juge royal de Villelongue, séant à Puylaurens, et le juge régent de la judicature de Revel, ainsi que trois lettres missives du baron de Pailhès, chef de la maison de Villemur, des 16 janvier et 22 décembre 1655 et 22 décembre 1656. Il a eu de son mariage :

PIERRE DE MONTPIERRE : de sable, au lion d'or, tenant de la pate dextre une masse d'armes du même.

3°. Gaspard de Villemur, seigneur de Maisas, qui fut père de :
Gabrielle de Villemur, légataire de Françoise de Villemur, sa tante, le 7 février 1595;

4°. Jacques de Villemur, vivant en 1595;

5°. François de Villemur, seigneur de Monsonville, chevalier de l'ordre du Roi;

6°. Françoise de Villemur, mariée avec Bernard *d'Izalguier*, seigneur de Montfaucon, de Saint-Cassien, etc., chevalier de l'ordre du Roi. Elle fit son testament le 7 février 1595;

7°. Miremonde de Villemur,
8°. Anne de Villemur, } légataires de leur sœur en 1595.

XIV. Blaise DE VILLEMUR, baron de Pailhès, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur et sénéchal du comté de Foix, rendit d'importants services aux rois

---

BARONS DE BONNET,

1°. Jean-Baptiste-Hélie, qui suit;

2°. Jacques-Alexandre de Villemur, qui servit le roi Louis XIV à l'arrière-ban en Allemagne;

3°. Elisabeth de Villemur, qui était mariée, en 1661, avec François *des Salles*, baron de Graincourt, d'une ancienne maison de Barrois.

XVII. Jean-Baptiste-Hélie DE VILLEMUR, chevalier, baron de Bonnet, baptisé le 18 août 1643, servit d'abord pendant deux ans dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, suivant un certificat du comte de Montbazon du 21 avril 1671. Ayant ensuite embrassé la carrière de la magistrature, il fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Metz le 27 septembre 1674, fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, et nommé, le 3 juin 1687, garde des sceaux en la chancellerie près le même parlement. Du mariage qu'il a contracté le 23 mai 1663, avec Marie DAEN, fille de messire René Daen, chevalier, seigneur de Rys, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et de Marie Sallier des Chenets, sont issus plusieurs enfants, et entre autres:

DAEN : de sable, à 3 rencontres de daim d'or; à la bordure d'argent.

Elisabeth de Villemur, reçue chanoinesse du chapitre de Sainte-Glossinde de Metz le 7 septembre 1678. Ses preuves de noblesse furent faites en exécution d'une lettre de cachet du Roi, du 24 février 1680, et admises par Louise de Foix-Candale, abbesse de ce chapitre.(*Elles existent à la Bibliothèque du Roi.*)

Charles IX et Henri III. Ce dernier prince l'a qualifié de *cousin*, dans une lettre du 13 septembre 1579, et écrivit, le 14 décembre 1582, à la noblesse de Foix, pour qu'elle le secondât dans les fonctions de sa charge, *comme une personne qui lui appartenait.* Il avait épousé, le 13 septembre 1565, Fleurette D'ARMAGNAC, fille de Pierre d'Armagnac, baron de Caussade, en Quercy, et nièce du célèbre cardinal Georges d'Armagnac, archevêque de Toulouse en 1547, puis d'Avignon en 1577, mort en 1585. Blaise de Villemur et Fleurette d'Armagnac ont laissé quatre fils et trois filles : D'ARMAGNAC : comme à la p. 28.

1°. Georges, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Marc-Antoine de Villemur, reçu chevalier de Malte, au prieuré de Toulouse, en 1598;

3°. Jacques de Villemur, abbé de Bolbonne, au comté de Foix ;

4°. Bertrand de Villemur, seigneur de Montvert, qui épousa, en 1604, Françoise *du Puy*, de laquelle sont issus :

A. Georges de Villemur, seigneur de Montvert et du Ga, époux de Catherine *d'Avessens*, et père de :

Françoise de Villemur, mariée, par contrat du 29 juin 1678, avec noble Bernard *de Lezat*, baron de Marquefave, seigneur de Brugnac, de Saint-Hippolyte, etc. (1); fils d'Alexandre de Lezat, baron de Marquefave, seigneur de Brugnac, et d'Anne de Lamy de Puylauron ;

B. Antoine de Villemur, seigneur de la Pommarède;

C. Hélène de Villemur;

5°. Françoise de Villemur, mariée, le 8 septembre 1585, avec Roger, *Hunaud*, seigneur de Cabanous, fils de Jean Hunaud de Lanta, et de Madelaine de Pailhas. Elle fit son testament le 30 mars 1629;

6°. Paule de Villemur,
7°. Marie de Villemur, } vivantes le 7 février 1595. La seconde paraît être la même que Marie de Villemur, dame de Justiniac, près Saverdun, mariée, vers l'an 1610, avec noble Bertrand *de Veze de Boulp*, seigneur de Couladère (2).

XV. Georges DE VILLEMUR, Ier du nom, baron de Pailhès, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme

---

(1) Voyez t. Ier de cet ouvrage, généalogie DE CASTET, p. 15.
(2) Voyez t. II de cet ouvrage, généalogie DE FAURE, p. 10.

ordinaire de la chambre, porta les armes avec une grande distinction pour le roi Henri IV, qui l'honorait d'une estime particulière. Ce prince lui donna une pension de 1200 écus en récompense de ses services. Le baron de Pailhès avait eu une jambe emportée au siége de Guise. Par contrat du 4 mars 1603, il épousa Catherine D'ESTAING, fille de Jean, IIIe du nom, vicomte d'Estaing et de Cadars, baron d'Authun, de Murol et de Landorre, capitaine de 50 hommes d'armes, et de Gilberte de la Rochefoucauld-Ravel. Georges de Villemur fit son testament le 24 février 1618, et laissa de son mariage :

D'ESTAING : de France, au chef retrait d'or.

1°. Anne, *dit* Annet, qui suit.

2°. Roger de Villemur, seigneur de Beaufort, capitaine au régiment de Schomberg, cavalerie, puis dans celui de la Mothe-Houdancourt. Il servit le Roi en Catalogne pendant plusieurs années, et fut maintenu dans sa noblese par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 4 septembre 1669. Il avoit épousé, le 5 février 1655, Françoise *de Sers*, fille de Jean de Sers, seigneur d'Aulix et de Gontebernise, et de Georgette de la Barthe. Roger de Villemur est décédé au mois de juin 1699, n'ayant eu que trois filles;

3°. Catherine de Villemur, mariée, le 6 mars 1639, avec Grégoire *de Saint-Georges*, fils de Joseph de Saint-Georges, seigneur de Sibrac.

XVI. Anne ou Annet DE VILLEMUR, baron de Pailhès, de Bonnac et de Capens, fut élevé enfant d'honneur auprès du roi Louis XIII, qui lui continua la pension de 1200 écus que le roi Henri IV avait accordée à son père. Les 21 juillet et 11 octobre 1637, il reçut du prince de Conty l'ordre de se rendre auprès de sa personne à la tête de la noblesse de la sénéchaussée de Comminges. Il avait épousé, par contrat du 9 mars 1632, Marie-Andrée-Catherine DE COMMINGES, *dite* DE BOURBON, comtesse de Péguilhan, fille unique de Roger de Comminges, comte de Péguilhan, capitaine de 50 hommes d'armes, et de Catherine de Bourbon-Barbazan, des vicomtes de Lavedan et barons de Malause. (*Histoire de la maison de France et des Grands Officiers de la couronne*, tom. I, pag. 368, et tom. II, p. 660.) De ce mariage sont provenus :

DE COMMINGES : de gueules, à 4 otelles d'argent, adossées en sautoir.

1°. François-Antoine de Villemur, *dit* le comte de Pailhès, seigneur de Madières, lequel n'eut qu'une fille :

Jeanne-Marie de Villemur, mariée, vers 1720, avec François, marquis *de Montlezun* et de Campagne, mort en 1742, fils de Jacques de Montlezun, marquis de Campagne, et de Françoise de Mauléon. Elle rendit hommage pour les terres de Pailhès et de Madières le 15 juin 1723;

2°. Jacques de Villemur, abbé de Bolbonne, et prieur de Camont;

3°. Pierre de Villemur;

4°. Henri, dont l'article suit;

5°. Anne de Villemur, mariée, par contrat du 12 avril 1649, avec François *de Saint-Jean de Thurin*, baron d'Honoux, fils de Timoléon de Saint-Jean d'Honoux, et de Françoise de Montesquieu;

6°. Constance de Villemur, mariée, 1° avec Jean-Royer *de Rochechouart*, comte de Barbazan, mort sans enfants en 1686, fils de Pierre-Beraud de Rochechouart et de Barbazan, baron de Faudoas et de Montégut, et de Henriette de Foix-Rabat; 2° avec Pierre-Hippolyte *de Béon de Cazaux*, dont elle n'eut pas d'enfants.

XVII. Henri DE VILLEMUR, comte de Péguilhan, baron de Capens etc., baptisé le 12 octobre 1646, fut maintenu dans sa noblesse avec son père et Roger de Villemur, son oncle, par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 4 septembre 1669. Il eut pour femme N..... DE FOIX-RABAT, fille de Jacques de Foix, baron de Rabat, et d'Isabeau de Levis-Leran, et pour fils Georges, IIe du nom, qui suit. DE FOIX-RABAT comme à la p. 24.

XVIII. Georges DE VILLEMUR, IIe du nom, comte de Pailhès, vendit, le 8 juillet 1732, la seigneurie de Madières à noble Salomon de Falantin, seigneur de Saintenac et d'Alières, qui fit hommage au Roi pour cette terre le 9 décembre de la même année. Il a laissé : N. . . . .

1°. Un fils, mort célibataire;

2°. N.... de Villemur, épouse de M. le baron *de Sers*, au pays de Foix;

3°. Charlotte de Villemur, veuve de M. le colonel *de la Fond-Ruis*.

BARONS DE CESTAYROLS, DE MARSAS, etc.

XI. Jean DE VILLEMUR, Ier du nom, troisième fils de

Bernard-Ameil de Villemur, chevalier banneret, sire de Pailhès et de Saint-Paul, et de Catherine de Penne, épousa, par contrat du 6 avril 1437 (*v. st.*), noble Bonne DE GOURDON, fille de noble et puissant seigneur Jean, baron de Gourdon, seigneur de Puy-la-Garde, et de Béatrix de Lescure. Elle dut avoir en dot la somme de 2000 florins d'or, suivant le testament du baron de Gourdon, son père, du 14 janvier 1436 (*v. st.*). En considération de ce mariage, Jean de Villemur eut du chef de sa mère la moitié des terres de la maison de Penne, et l'autre moitié lui fut également donnée par son grand-oncle maternel, noble et puissant seigneur Bernard-Ameil de Penne, chevalier, seigneur et baron de Cestayrols et autres lieux, sous la condition expresse que Jean de Villemur et ses descendants porteraient à l'avenir le nom et les armes *de Penne* (1). On vit ce seigneur remplir cette obligation dans tous les actes qu'il passa depuis cette époque, et notamment dans une fondation qu'il fit sous le nom de Jean de Penne, dans l'église de Cestayrols, d'une rente annuelle en grains, pour l'entretien de plusieurs prêtres chargés de desservir cette église, et pour des prières pour le repos des âmes de ses ancêtres. Il fut père de François qui suit.

DE GOURDON : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 étoiles d'or en pal ; aux 2 et 3 d'or, à 3 bandes de gueules.

XII. François DE PENNE, baron de Cestayrols, né le 6 janvier 1439, épousa, par contrat du 15 novembre 1468, noble et puissante Catherine DE CARDAILLAC, fille de noble et puissant Marquès de Cardaillac, IIIe du nom, seigneur de Brengues, de Foissac, de Montbrun, de Cadrieu et autres places, et d'Isabelle de Montal de Roquebrou. (*Généalogie de la maison de Cardaillac*, p. 56.) Il mourut en 1500, laissant :

DE CARDAILLAC ; de gueules, au lion couronné d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, accompagné de 13 besants d'argent en orle.

1°. Pons, IIIe du nom, qui suit ;

2°. François de Penne, seigneur de Durfort, marié avec Isabelle *de Cardaillac*, fille de Mathieu de Cardaillac, baron de Montbrun, de Foissac, etc., et de Claude de Pierrefort. (*Ibid.*, p. 57).

XIII. Pons DE PENNE, IIIe du nom, baron de Cestayrols et de Durfort, né le 10 novembre 1469, épousa,

---

(1) Voyez la généalogie DE PENNE, dans ce volume.

en 1499, noble et puissante Catherine D'ESPAGNE DE MONTESPAN, fille de Mathieu d'Espagne, seigneur de Montespan et de Catherine de Foix-Rabat. Il lui fit donation de la seigneurie de la Motte le 10 août 1501. Catherine d'Espagne fit son testament en 1523, en faveur de Bertrand d'Espagne, évêque de Rieux, son frère. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, tom. II, pag. 651.) De ce mariage est issu, entre autres enfants :

D'ESPAGNE : d'argent, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur; à la bordure de sinople, chargée de 6 écussons d'or, bordés de gueules.

XIV. Jérôme DE PENNE, seigneur de Borde, né le 1er février 1500 (*v. st.*). Il paraît en qualité d'homme d'armes dans les guerres de son temps et se trouve, en 1525, à la funeste bataille de Pavie, perdue par le roi François Ier. Il avait épousé, par contrat du 12 avril 1524, où sont rappelés Pons de Villemur et Catherine d'Espagne, ses père et mère, noble et puissante Cébélie DE FAUDOAS, fille de noble et puissant homme messire Bertrand de Faudoas, seigneurs de Serempouy, et de dame Anne de Goyrans de Montegat. Jérôme de Penne mourut avant le 4 septembre 1538, laissant pour fils, Pierre, Ier du nom, qui suit.

DE FAUDOAS : d'azur, à la croix d'or.

XV. Pierre DE PENNE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Borde, archer des gardes du corps du roi Henri III, épousa, par contrat du 28 octobre 1557, noble Jeanne D'AVERRÈDE, fille de noble Jean d'Averrède, seigneur de Peyraube, en Bigorre. Il mourut le 16 octobre 1586, ayant eu, entre autres enfants, Louis, Ier du nom, qui suit.

D'AVERRÈDE :

XVI. Louis DE PENNE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Hautaget (1), né le 1er mai 1559, fut capitaine d'une compagnie de gens de pied. Il épousa, par contrat du 4 janvier 1586, noble Jeanne DE BRANDELIN DE CHABRIGNAC, de laquelle il laissa pour fils aîné, Pierre, IIe du nom, qui a continué la descendance.

DE BRANDELIN, de gueules, à 6 mâcles d'argent.

XVII. Pierre DE PENNE, IIe du nom, écuyer, sei-

(1) La terre de Hautaget est située à 2 lieues de Montrejeau.

gneur de Hautaget, né le 16 septembre 1588, épousa, par contrat du 1er février 1640, noble Françoise DE BOUSSOST, fille de François de Boussost, seigneur, baron de Franqueville, et de dame N..... de la Mothe-Isaut. Pierre de Penne, IIe du nom, mourut le 10 décembre 1660, laissant, entre autres enfants :

DE BOUSSOST : d'or, à la corneille de sable, becquée et membrée de gueules.

XXIII. Henri DE PENNE-VILLEMUR, écuyer, seigneur de Hautaget, né le 17 août 1650. Il épousa noble Françoise DE BOUSSOST-CAMPELS, née le 14 septembre 1664, issue d'une branche de la famille de Boussost-Franqueville. Messire-Henri de Penne, et Françoise de Boussost-Campels, son épouse, sont nommés dans l'acte de naissance de leur fils, qui suit.

LE BOUSSOST-CAMPELS : parti au 1 de gueules; au 2 d'or, à 3 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules.

XIX. Jean DE PENNE-VILLEMUR, IIe du nom, écuyer, seigneur de Hautaget, né le 12 octobre 1687, fut tué dans les guerres d'Italie en 1734. Il avait épousé, par contrat du 6 avril 1720, noble Claire DE NOYERS, morte en 1736, fille de noble Guillaume de Noyers, chevalier, et de dame Catherine de Penne. De leur mariage sont issus :

DE NOYERS : d'argent, au noyer terrassé de sinople; au sanglier de sable, contrepassant au pied de l'arbre.

1°. Louis de Villemur, prêtre, docteur en théologie, bénéficiaire du chapitre de Saint-Sernin de Toulouse, lequel a laissé 7,000 francs aux hospices de cette ville;

2°. Cyriaque, qui a continué la descendance :

3°. Claire de Penne, morte sans avoir été mariée.

XX. Cyriaque DE PENNE-VILLEMUR, baron de Marsas, au diocèse de Tarbes, et en cette qualité baron des états de Nébouzan, seigneur de Hautaget, de Larize et du fief de Latrau, dans la juridiction de Montégut, né le 26 décembre 1727, est mort en 1794, pendant son emprisonnement avec la noblesse dévouée à son Roi. Du mariage qu'il avait contracté, au mois de février 1759, avec noble Jeanne-Marie DE BIZE DE MORÈRE, née le 1er janvier 1740, fille de noble Jacques de Bize de Morère, sieur de Lenferna, d'une maison originaire d'Espagne, et de Jeanne de Bervizier, sont issus :

DE BIZE : d'or plein.

1°. Jacques, marquis de Villemur, baron de Marsas et des états de Nébouzan, où il siégea en 1788, après avoir fait les preuves de sa noblesse de nom et d'armes (1), né à Montégut le 25 décembre 1759. A l'époque de la révolution de France, il était officier de hussards au régiment de Rohan. Emigré en 1791, il fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, par bref de S. A. E. le grand-maître de Rohan-Polduc, et servit dans les armées royales, où il fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet de S. M. Louis XVIII, du 5 juillet 1797, portant : qu'attendu que le marquis de Penne-Villemur est chevalier de l'ordre de Malte, il sera tenu de rapporter à sa réception la permission du grand-maître de l'ordre de porter les deux décorations, grâce qui fut accordée par S. A. E. le grand-maître comte de Hompech. Le marquis de Villemur est décédé en 1823, sans avoir été marié;

2°. Louis, IIe du nom, dont l'article suit;

3°. Jean-Baptiste-Marie, vicomte de Villemur, colonel retraité de l'armée espagnole, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Hermenigilde, et décoré de la croix qui fut concédée aux défenseurs du 2e siége de Saragosse, où il a été blessé d'un coup de feu. Il n'est pas marié;

4°. Jean-Jacques-Marie de Penne, chevalier de Villemur, mort en 1794, commandant un corps de 1500 soumettants et quelque cavalerie espagnole à l'avant-garde de l'armée du général comte de La-Union;

5°. Jeanne-Marguerite de Villemur.

XXI. Louis, IIe du nom, comte DE VILLEMUR, lieutenant-général des armées de S. M. Ferdinand VII, roi d'Espagne, gentilhomme honoraire de sa chambre, chambellan actuel de S. M. I. et R. l'empereur d'Autriche, gouverneur militaire et politique de la ville et place de Barcelonne, et son corrégiment, second cabo commandant militaire de la principauté de Catalogne, sous-inspecteur des corps de toutes armes de volontaires royalistes de la même province, chevalier profès de l'ordre militaire d'Alcantara (2) de l'ordre de Saint-

---

(1) Voyez les pièces qui terminent cette généalogie.

(2) L'un des quatre ordres militaires d'Espagne, où l'on fait la preuve la plus rigoureuse d'une noblesse d'extraction et de sang, et où l'on n'admet dans aucune ligne la noblesse acquise par l'exercice d'aucune charge, fût-elle militaire dans son principe. Les preuves du comte de Villemur ont été reçues par le conseil royal des quatre ordres militaires le 4 février 1829, et le brevet de chevalier lui a été expédié par S. M. C. le 8 mars de la même année. (*Voyez le tableau de ses 8 quartiers à la fin de cette généalogie.*)

Ferdinand de 3[e] classe et de l'ordre royal et militaire de Saint-Hermenigilde, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né à Montégut (Hautes-Pyrénées) le 1[er] août 1761. Il entra cadet au régiment de Flandre, infanterie wallonne, au service d'Espagne, le 9 octobre 1778, et rejoignit ce corps à Oran, en Afrique, où il fit une campagne. Ayant sollicité et obtenu son congé, le 19 janvier 1779, pour passer au service de France, il fut nommé, le 3 juin 1780, cadet gentilhomme au régiment Royal, dragons, où il servit jusqu'au 1[er] janvier 1786, époque à laquelle il passa sous-lieutenant en pied au régiment des hussards d'Esterhazy. Le 5 juin 1791, il fut nommé lieutenant au même régiment; il le quitta, le 15 novembre suivant époque à laquelle il émigra, et rejoignit les princes français à Coblentz. Il fut nommé, par brevet de LL. AA. RR., du 19 du même mois, chef de peloton du corps des chevaliers-dragons de la couronne, avec grade de lieutenant-colonel de dragons. Il rejoignit immédiatement à Worms ce corps, destiné à faire partie de l'armée commandée par S. A. S. monseigneur le prince de Condé, où il fit les campagnes de 1792, 1793 et 1794. Il avait obtenu de ce prince la permission de servir, comme volontaire, dans les hussards de Berchény, au corps d'armée du Bas-Rhin, sous les ordres du comte de Clerfayt, qui n'avait pas pris de quartier d'hiver, jusqu'à ce que le corps du Haut-Rhin recommençât la campagne de 1793. Il se trouva, le 1[er] mars, au passage de la Roër, à la bataille de Nerwinde, à la levée du siége de Maëstricht, et au blocus de Condé. Au mois de mai, ayant rejoint le corps des chevaliers-dragons de la Couronne, il y finit la campagne de 1793, et toute celle de 1794. A la fin de cette dernière campagne, il quitta ce corps pour passer premier major au régiment des hussards de Rohan, au service de l'empire, jusqu'en mai 1797, époque à laquelle ce corps passa au service de S. M. l'empereur d'Autriche. Il combattit constamment à l'avant-garde de l'armée, et se distingua particulièrement à la défense de la position d'Ugrath, proche la Sieg, le 10 no-

vembre 1795; action dans laquelle le régiment de Rohan perdit près de 200 hommes et eut quinze officiers tués ou blessés. A la bataille d'Altenkirken, le 15, il fut détaché avec 100 chevaux, à dix heures du matin, pour prendre une position sur le centre de la ligne, forcée par les Français, afin de donner avis des mouvements de l'armée, tant au prince de Wurtemberg, qui commandait la droite, qu'au major Especk qui commandait la gauche. Les Français, ayant pris une des ordonnances du comte de Penne-Villemur, dirigèrent aussitôt un régiment de chasseurs à cheval pour envelopper son détachement, mais à la faveur de l'obscurité de la nuit, il parvint, du milieu des colonnes ennemies, et sans perdre un seul homme, à rejoindre l'armée qui le croyait perdu. Le 9 juillet 1796, le corps d'avant-garde commandé par le général Kray ayant été plusieurs fois chargé avec perte par les Français, détacha deux escadrons de Rohan aux ordres du lieutenant-colonel vicomte de Romanet, et du major comte de Penne-Villemur, pour soutenir l'avant-garde. Ce dernier se plaça en bataille, derrière un monticule, attendant que l'ennemi chargeât en colonne l'arrière-garde autrichienne, et, pour mieux couvrir son embuscade, il détacha une partie de tirailleurs sous les ordres du marquis de Penne-Villemur, son frère, officier au régiment de Rohan, avec ordre de ne combattre qu'à l'arme blanche. Cet ordre fut si ponctuellement exécuté, que le marquis de Penne-Villemur fut criblé de coups de sabre, tant sur la tête qu'au bras droit, dont il est resté estropié. Le comte de Romanet, blessé d'un coup de canon avant l'action, avait quitté le champ de bataille. Le comte de Penne-Villemur commanda la charge avec tant de précision, qu'il enfonça un régiment de dragons en colonne, lequel perdit 200 hommes, et eut quatorze ou quinze officiers de tués ou blessés. Quoique les Français eussent dirigé leur mitraille sur les hussards de Rohan, ces derniers, loin de songer à s'abriter, firent une seconde charge avec un égal succès, sur un bataillon de grenadiers, et par cette seconde action, le comte de Penne-Villemur par-

vint à dégager le bataillon franc d'O'Donnel qui se trouvait dans l'impossibilité de se retirer. Le lendemain, 10 juillet, il couvrit la retraite de l'armée après la perte de Friedberg par le comte de Wartensleben. Il eut une part active, le 21 août, à l'affaire générale de Taswangen, perdue, mais avec gloire, par S. M. le roi de Suède, et inquiéta les Français dans la retraite, sur Saltzbach, après la bataille d'Ambert gagnée, le 23, par l'archiduc Charles. Il eut deux chevaux blessés sous lui en chargeant les plus fortes batteries françaises à la bataille de Wurtzbourg le 3 septembre; s'empara, le 6, avec un seul escadron, d'un bataillon ennemi à la sortie d'Asschaffembourg, quoiqu'il fût adossé par le Mein; sauva sept pièces d'artillerie de campagne, le 15, à l'affaire de Kircherg, et combattit, le lendemain, à une attaque générale et meurtrière, pour forcer les Français à évacuer les villes de Lunebourg et de Dietz. Dans la campagne suivante, le comte de Penne-Villemur eut la plus grande part au succès de l'évacuation du pont de Limbruck, proche Wetzlaer. En 1805, il fut nommé chambellan actuel de l'empereur d'Autriche, et ses preuves de noblesse produites à cette occasion furent enregistrées à la chambre héraldique de S. M. I. et R., le 14 octobre de la même année (1). Au moment de la paix faite entre l'Autriche et la France, en 1809, le comte de Penne-Villemur demanda et obtint de l'empereur un congé d'un an pour aller en Espagne. Il partit de Hongrie, le 20 octobre. A son arrivée à l'île de Léon, il fut nommé colonel le 1er mars 1810, et le 11 du même mois, il reçut le brevet de colonel de cavalerie effectif, avec aggrégation à l'état-major de l'armée de la gauche qui opérait dans l'Estramadure, sous les ordres du général marquis de la Romana. Commandant 550 chevaux à l'affaire de

(1) Les preuves du comte de Villemur, légalisées sous le sceau secret de S. M. I. le août 1808, par M. François-Joseph de Leenheck, chef de la chancellerie principale d'état, remontent à Bernard-Ameil de Villemur, chevalier, seigneur de Pailhès et de Saint-Paul, son dixième aïeul, vivant en 1427. Ses titres furent aussi enregistrés à la chambre de Castille en 1811.

Azuaga, le 18 décembre, il combattit, depuis la pointe du jour jusqu'à quatre heures du soir, contre une division ennemie, forte de 640 chevaux et de 3500 hommes d'infanterie, avec deux pièces de campagne, et soutint, avec vigueur, plus de dix charges d'infanterie et de cavalerie. La valeur et le sang froid qu'il montra dans cette action, où, au désavantage de forces numériques, il joignait celui de la position, lui valut le grade de brigadier de cavalerie des armées espagnoles, qui lui fut conféré le 1er février 1811. Le 16 mai, la glorieuse et sanglante bataille d'Albuera lui fournit une nouvelle occasion de s'illustrer. Les lanciers polonais étant parvenus à mettre le désordre dans la division anglaise du général Stuard, le comte de Penne-Villemur les chargea eux-mêmes en flanc, en détruisit une grande partie, et rétablit l'ordre après trois charges consécutives. Le 23 juin, on le promut au grade de maréchal-de-camp. Il contribua beaucoup, en cette qualité, au succès de la bataille de Vittoria, par la rapidité du mouvement qu'il fit avec la cavalerie, en menaçant l'aîle droite de l'ennemi. Il fut créé lieutenant-général des armées espagnoles le 14 octobre 1816, et chevalier de l'ordre national et militaire de Saint-Ferdinand le 18 du même mois. On voit, par l'état des services de cet officier-général, dressé par le conseil suprême de la guerre, qu'il a commandé divers corps d'armée séparés; qu'il fut, par *interim*, général en chef du cinquième corps d'armée; qu'il a commandé la cavalerie de divers corps, et qu'il a eu deux fois le commandement de la province d'Estramadure. En reconnaissance des importants services rendus par lui à la nation espagnole, les cortès générales lui accordèrent, sans frais, des lettres de naturalisation, le 1er septembre 1811; et, en considération des services par lui rendus à la cause légitime dans les armées des princes et de Condé, S. M. Louis XVIII l'a élevé à la dignité de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par lettres patentes du 4 mai 1820. Cet officier général a été honoré des témoignages les plus flatteurs d'estime des princes français et étrangers,

consignés entre autres dans deux lettres du prince archiduc Charles, des 22 mai 1806 et 3 août 1807; dans une lettre de monseigneur le duc d'Orléans, datée de Cadix, le 29 août 1810; dans une lettre de S. M. Louis XVIII, du 14 octobre 1812, et dans une autre de S. A. R. *Monseigneur*, duc d'Angoulême, du 12 février 1814. Nous croyons devoir transmettre ici le texte de ces deux dernières lettres.

Hartwell, le 14 *octobre* 1812.

« La date de cette lettre vous fera voir, Monsieur, » combien il s'est passé de temps avant que je reçusse » votre lettre (1). Je n'en ai pas lu avec moins d'intérêt » le détail de vos services dans les divers pays où votre » zèle vous a conduit, mais surtout en Espagne. Le » moment approche peut-être où vous pourrez signaler » votre valeur avec plus d'utilité encore que par le passé, » et pour le prince infortuné au nom duquel vous avez » été adopté, et pour moi-même. J'y compte avec con- » fiance, et je saisirai toutes les occasions de vous en » donner des preuves. Soyez, en attendant, persuadé, » Monsieur, de tous mes sentiments pour vous.

» *Signé* LOUIS ».

Saint-Jean-de-Luz, ce 12 *février* 1814.

« J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre, Monsieur, » et j'ai été extrêmement sensible à toutes les expres- » sions d'attachement et de dévouement dont elle est » remplie pour le Roi et pour toute notre famille. Elles » me sont d'autant plus agréables qu'elles me viennent » d'un officier général qui a autant et aussi bien servi » que vous, Monsieur, et dont les sentiments sont aussi

---

(1) La lettre de M. le comte, aujourd'hui duc de Blacas d'Aulps, par laquelle ce ministre fit passer au comte de Penne-Villemur la réponse du Roi, apprend que celle adressée au monarque par ce général, le 19 décembre 1813, ne parvint à S. M. qu'au bout de neuf mois.

» purs qu'élevés. Je me suis empressé de parler à mylord Wellington de votre honorable demande, et il » m'a répondu que quand le moment en serait arrivé, » votre division ne resterait sûrement pas en arrière; » j'espère qu'alors nous travaillerons ensemble au rétablissement de notre Roi sur son trône. Je communiquerai à mon oncle votre lettre, et je suis sûr de » l'effet qu'elle produira sur son cœur. Croyez, Monsieur, à la véritable jouissance que j'éprouverai le » jour où je pourrai vous assurer, de vive voix, de toute » mon estime et affection.

» *Signé* Louis-Antoine ».

Le comte de Villemur a épousé 1° à Reims, le 26 avril 1790, Joséphine-Angélique de Souyn, morte à Reims le 4 novembre 1805, fille de François-Joseph de Souyn, seigneur de Cosson et de Montaneuf, maréchal des camps et armées de S. M. Louis XVI, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et gouverneur de la ville de Reims, et de dame Raoule-Marie-Anne Lespagnol de Bezannes, sœur de M. Lespagnol, bailli de Vermandois; 2° en Espagne, avec l'agrément de S. M. C. le 8 juin 1813, dame Polycarpe-Françoise-Julienne de Moralès-Arzé y Reynoso, fille de don Jean-de-la-Conception de Moralès-Arzé y Reynoso, titré de Castille sous le nom de comte de la Torre de Arzé, et de dona Antoinette-Josèphe de Mena-Benavides, fille de don Melchior de Benavides, titré de Castille sous la dénomination de marquis de Casa-Mena, chevalier profès de l'ordre militaire d'Alcantara, intendant des armées de S. M. C., surintendant des fabriques royales de tabac et de monnaie dans la ville de Séville, et de dona Marie-Polycarpe Ximenez-Zebadera. Le comte de Villemur, outre plusieurs enfants morts en bas âge issus de son second mariage, a deux fils, savoir;

de Souyn : d'or, à 3 lionceaux de sable, lampassés et armés de gueules.

de Moralès : Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 fasces de sable : aux 2 et 3 d'or au moral vert (mûrier de sinople).

Du premier lit :

1°. Raimond-Adolphe, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Guillaume-Justinien-Théodore de Villemur, né à Zalamea de la Serena, province d'Estramadure, le 26 mars 1823, nommé de minorité par S. M. le roi d'Espagne, surnuméraire des gardes de sa personne en 1825, puis sous-lieutenant surnuméraire au régiment des lanciers de sa garde royale le 14 octobre 1827.

XXII. Raimond-Adolphe, comte DE VILLEMUR, né le 27 octobre 1791, à Dinant (Pays-Bas), fut reçu à la restauration, en 1814, l'un des douze surnuméraires de la compagnie de Luxembourg des gardes du corps du Roi. Lors de l'invasion de Buonaparte, en 1815, il suivit Louis XVIII jusqu'à Béthune, où les gardes du corps furent licenciés par ordre de S. M. Après les *cent-jours* il entra comme sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie, mais peu de temps après il a donné sa démission pour soigner ses affaires de famille.

Conformément à la loi du 11 germinal an XI MM. de Villemur se sont pourvus devant monseigneur le chancelier de France pour être admis à prouver leur filiation et à reprendre le nom primitif de leurs ancêtres, à quoi ils furent autorisés par ordonnance royale du 20 juillet 1815, sur laquelle est intervenu un jugement du tribunal de première instance de Bagnères (Hautes-Pyrénées) du 16 août 1816, qui les affranchirent de l'obligation, sans objet, de porter le nom *de Penne*, qui n'est que celui de leurs ancêtres maternels. Nous donnerons ici la teneur de ce jugement.

« Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de » Navarre, à tous présens et à venir salut.

» Le tribunal civil de première instance de l'arron- » dissement de Bagnères, département des Hautes- » Pyrénées dans son audience publique du 14 août 1816, » présents MM. Etienne Rousse, président, Pïcqué, » juge, Prera, suppléant, Tresarrieu, procureur du » Roi, a rendu le jugement suivant.

» Sur la demande des sieurs Jacques, marquis de » Penne-Villemur, chevalier de l'ordre royal et mili- » taire de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Jean de

» Jérusalem, capitaine d'infanterie, du sieur Louis, » comte de Penne-Villemur, chevalier de l'ordre royal » et militaire de Saint-Louis, chambellan de S. M. l'em- » pereur d'Autriche, gentilhomme honoraire de la » chambre de S. M. le roi d'Espagne et maréchal de » camp de ses armées, du sieur Jean-Baptiste-Marie, » vicomte de Penne-Villemur, chevalier de l'ordre mi- » litaire de Sarragosse et colonel de cavalerie au service » de S. M. C., et demoiselle Jeanne-Marguerite de » Penne-Villemur, tous quatre frères et sœur, nés à » Montégut, canton de Nestier, demeurant, savoir : » le premier et la demoiselle de Penne-Villemur à Mon- » tégut, et les deux autres en Espagne, comparants par » Pailhé, avoué-licencié.

» En présence de M. le procureur du Roi près le » tribunal.

» Les demandeurs ont conclu à ce qu'il plaise au tri- » bunal ordonner que l'acte de naissance de chacun des » exposants, ainsi que chacun des autres actes de l'état » civil comme mariage ou autres qui peuvent les con- » cerner, sera rectifié sur les registres de l'état-civil de » la commune de Montégut dans ce sens que le nom de » Villemur demeurera substitué au nom de Penne, et » ordonne que les expéditions des mêmes actes ne » seront plus délivrées qu'avec les rectifications qui » seront prononcées par le jugement à intervenir. Dans » le fait les demandeurs, tous majeurs, ont été autorisés » par ordonnance royale du 20 juillet 1815, à quitter » le nom *de Penne* et à ne porter que le nom *de Vil- » lemur* qui était le nom de leur maison et le nom pri- » mitif de leurs ancêtres. L'expédition de cette ordon- » nance certifiée par S. Exc. le garde-des-sceaux de » France, ministre secrétaire d'état au département de » la justice, a été mise sous les yeux du tribunal. Cette » ordonnance a été insérée aux bulletins des lois depuis » plus d'un an, et il ne paraît pas qu'elle ait été attaquée » par opposition.

» Les demandeurs, en conformité de la même ordon- » nance et de la loi du 11 germinal an XI, ont pré- » senté leur requête au tribunal, dans laquelle ils ont

» pris les conclusions sus énoncées et qu'ils ont ré-» pétées à cette audience. La même requête a été com-» muniquée à M. le procureur du Roi qui a été entendu » à cette audience, et a dit ne pas s'opposer à l'adjudi-» cation des conclusions prises par les demandeurs.

» Dans le droit faut-il accueillir la demande des » sieurs et de la demoiselle de Villemur ?

» Considérant qu'il n'a été dirigé aucune opposition » contre l'ordonnance royale, sous la date du 20 juillet » 1815, laquelle autorise les membres de la maison de » Villemur à faire ordonner les changements qu'elle » croira convenables sur les registres de l'état civil du » lieu de leur naissance; que le présent tribunal est celui » de la commune de Montégut lieu de la naissance des » membres de la maison de Villemur, et même celui du » domicile du chef de cette maison, et qu'ainsi c'est au » tribunal à ordonner les rectifications réclamées; par » ces motifs :

» Le tribunal, ouï M. le procureur du Roi, ordonne » que les actes de naissance, ainsi que tous autres actes » de l'état civil qui peuvent concerner le sieur Jacques, » marquis de Villemur, chevalier de l'ordre royal et » militaire de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Jean » de Jérusalem, capitaine d'infanterie, le sieur Louis, » comte de Villemur, chevalier de l'ordre royal et mili-» taire de Saint-Louis, chambellan de S. M. l'empereur » d'Autriche, gentilhomme honoraire de la chambre de » S. M. le roi d'Espagne, le sieur Jean-Baptiste-Marie, » vicomte de Villemur, chevalier de l'ordre militaire » de Sarragosse et colonel de cavalerie au service de » S. M. C., et demoiselle Jeanne-Marguerite de Vil-» lemur, tous quatre frères et sœur, nés à Montégut, » canton de Nestier, seront rectifiés sur les registres de » l'état civil de la commune de Montégut, dans ce sens » que le nom de Villemur sera substitué au nom de » Penne; ordonne que les expéditions des mêmes actes » ne seront plus délivrées qu'avec ces rectifications, et » qu'en marge desdits actes, il sera fait mention du » présent jugement.

» Jugé et prononcé publiquement à Bagnères le jour,

» mois et an susdits, par les juges surnommés qui ont » délibéré et opiné en conformité de la loi.

» Enregistré à Bagnères le 23 août 1816, f° 142, » c. 8, reçu 5 fr. 50 c. *Signé* Darte.

» Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis » de mettre le présent jugement à exécution, à nos pro» cureurs-généraux et à nos procureurs près les tribu» naux de première instance d'y tenir la main, et à tous » commandants et officiers de la force publique de » prêter aide et main-forte lorsqu'ils en seront légale» ment requis.

» En foi de quoi le présent jugement a été signé par » le président et par le greffier et expédié à la réqui» sition de Me Pailhé, avoué des sieurs de Penne» Villemur.

A Bagnères, le 23 août 1816,

» par le tribunal :

Signé Amiel, greffier.

» Vu pour légalisation par nous Joseph Tresarrieu, » président du tribunal civil de Bagnères (Hautes» Pyrénées.)

» A Bagnères, le 3 novembre 1828.

» *Signé* Tresarrieu, président.

» Vu pour légalisation de la signature de M. Tre» sarrieu, président du tribunal civil de Bagnères.

» *Signé* Ferroucq.

» Paris, le 10 novembre 1828.

» Par délégation :

» Le conseiller d'état secrétaire-général du ministère » de la justice.

» *Signé*, Meyronnet-Saint-Marc. »

Les titres de MM. de Villemur ayant été en majeure partie la proie de la vindicte révolutionnaire, et brûlés

sur la place publique de Saint-Gaudens, à raison de leur dévouement monarchique et de leur émigration, nous pensons qu'il sera peut-être intéressant pour leurs descendants de retrouver un jour les deux attestations suivantes consignées dans les *Archives.*

Nos capitulum cathedralis ecclesiæ Quinque Ecclesiensis memoriæ commendamus tenore præsentium significantes quibus expedit universis; quòd illustrissimus dominus comes Ludovicus Penne-Villemur, S. C. et R. apostolicæque majestatis supremus vigiliarum præfectus debite apud nos super eo institerit, quatenùs nos subinserta duplicis ordinis documenta gallico idiomate scripta, et in origine nobis exhibita transumere, et descripta in authentico transumpto nostro eidem cum restitutione originalium extradare vellemus; quorum sequentes sunt tenores :

Primi ordinis. « Nous soussignés, barons et gentils-» hommes des ci-devant états de Nebouzan, certifions » que M. le comte Jacques de Penne-Villemur, che-» valier de l'ordre souverain de Malte, premier lieute-» nant du régiment de Ott, hussards, au service de » S. M. l'empereur roi, fut reçu auxdits états en 1788, » en sa qualité de seigneur baron de Marsas, et après » avoir, devant des gentilshommes nommés commissaires » pour la vérification de ses preuves, prouvé qu'il était » gentilhomme de race, de nom et d'armes et plus que » satisfait aux preuves exigées par l'édit du Roi con-» cernant les réceptions de la Noblesse; nous attestons » encore que M. le comte Louis de Penne-Villemur, » major de cavalerie au service de S. M. I. et R. est » son frère de père et de mère, pouvant comme lui » faire des preuves pour les états, ordres et chapitres. » En témoignage de quoi nous lui avons accordé le » présent certificat.

» Saint-Gaudens, le 1er janvier 1804.

» *Signé :* le baron DE BOUSSOST; DE BINOS, ci-devant » baron des états de Nebouzan; D'ISPAN, syndic de la » noblesse du Nebouzan, lieutenant des ci-devant » maréchaux de France, ci-devant chevalier de Saint-» Louis. »

Secundi ordinis. « Henri-Bernard, marquis d'Es-
» pagne, colonel au service de S. M. le roi d'Espagne,
» chevalier des ordres de Saint-Louis et de Malte,
» maréchal des camps et armées de S. M. le roi de
» France, son grand sénéchal des pays et comtés de
» Comminges, Conserans et Nebouzan, certifions que
» M. Jean-Marie, chevalier de Penne, ancien garde-du-
» corps de S. M. le roi d'Espagne est d'une ancienne
» maison noble dudit pays de Nebouzan, que le baron
» de Penne, son frère aîné siégeait dans l'ordre de la
» noblesse des états dudit pays de Nebouzan, que dans
» la convocation des trois états desdits pays de Com-
» minges, Conserans et Nebouzan pour la formation
» des états-généraux, ledit baron de Penne fut appelé
» et siégea dans le même ordre de la noblesse et que je
» l'ai vu, dans cette occasion ainsi que dans toutes celles
» qui se sont présentées, soutenir avec honneur et avec
» force les intérêts sacrés de la royauté, que ces MM. de
» Penne sont quatre frères tous militaires et servent
» d'une manière à se faire distinguer, que les trois frères
» dudit chevalier de Penne, émigrés dès le commence-
» ment de la révolution, ont fait les deux dernières
» campagnes. Le baron de Penne, l'aîné, ayant fait
» celle de 1792 à mes ordres dans la brigade des mous-
» quetaires de la garde du Roi de France que je com-
» mandais, et je dois à la vérité d'exprimer que cette
» vertueuse maison a l'estime générale de toutes les per-
» sonnes bien pensantes dans mon département. En foi de
» ce, nous avons apposé au présent le sceau de nos armes.

» Fait aux avant postes de Rabos, le 23 de juillet 1794.

» *Signé*, le marquis D'ESPAGNE. »

*Unde requisitioni antelati domini exhibentis defe-
rendo superius descripta duplicis ordinis documenta
non rasa, non cancellata, nec in aliquâ suî parte
suspecta de verbo ad verbum sine diminutione et aug-
mento variationeque et transpositione absque omni
præsenti transumpto nostri inscripta sub sigillo nos-
tro capitulari authentico penes restitutionem origina-
lium extradedimus. Datum ex capitulo nostro die
decimâ quinta mensis septembris anno domini mille-*

simo octingentesimo quinto Josepho Koller præposito majore, Josepho Petheo lectore, consecrato episcopo Mathonensi, et electo Duivestensi, præposito sancti Johannis-Baptistæ de castro Quinque Ecclesiensi, Daniele Mitterpacher cantore, et electo episcopo Sensaniensi, Ignatio Passan custode, Joanne Carolo Benierky, et comite Ladislas Eszterhazi, canonicis in prædicta ecclesiâ Deo pigiter famulantibus et devote psallentibus.

Signé : Jean-Charles Benierky de Benirz et Metsma, chanoine.

L'attestation qui va suivre a été délivrée par le chapitre royal de Cinq-Églises, en Hongrie, où par la constitution du pays, les chapitres sont les conservateurs des titres.

Quod illustrissimus dominus comes Ludovicus de Penne-Villemur, regio militaris ordinis S. Ludovici regis eques, sacræ Cæsareæ et regio apostolicæ majestatis equestris militiæ supremus vigiliarum præfectus die 17 *novembris anni* 1800. *Vesperi rebus suis pene omnibus per fures spoliatus, et quemadmodùm ex actis inquisitionis judiciariæ, indiciisque discissorum, dissectorumque et sequenti die in loco aperto repertorum, ac adjudicium delatorum saccorum pelliceorum vulgo Rnis Tirpessm, et cistulæ pecuniariæ, vulgo Chatonille, et in hoc remansarum aliquot in parte dilaceratarum chartarum apparet, non modo pecuniâ, verum etiam litteralibus instrumentis privatus sit. Qua de re testimonium authenticum expetenti antelato domini comiti idem eo libentius concedimus, quo is tali propterea summopere indigere exponit, quia inter eadem litteralia instrumenta quædam fratrem ipsius seniorem concernentia exstitissent ipseque idcirco se coram dicto fratre seniore legitimare deberet.*

Datum è sessione magistratuali Quinque-Ecclesiis die 29 januarii 1801.

La présente généalogie et celle de la maison de Penne, insérée dans ce volume, déjà comprises dans le t. I de l'*Histoire des Pairs de France et des anciennes familles nobles du royaume*, par M. le chevalier de Courcelles, généalogiste honoraire du Roi, sont extraites d'un mémoire historique supplémentaire délivré par ce généalogiste le 10 mars 1830, et formant le complément nécessaire de son premier travail.

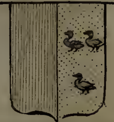
LES HUIT QUARTIERS *de Louis IIe du nom, Comte de* **Villemur** *Lieutenant Général des armées de S. M. C. reçu Chevalier de l'ordre militaire d'Alcantara en 1829.*

DE VILLEMUR



Henri de Penne-Villemur, *Seigneur de Hautaget, né le 17 août 1630*

DE BOUSSOST



Françoise de Boussost Campels *née le 14 septembre 1664, morte en 1700.*

DE NOYERS



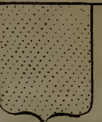
Guillaume de Noyers *Chevalier, né le premier janvier 1660, mort en 1711.*

DE PENNE



Catherine de Penne, *née le 4 septembre 1675, morte en 1719.*

DE BIZE



Marc Antoine de Bize *né le 15 aout 1680, mort en 1740.*

DE VILLENEUVE



Elisabeth de Villeneuve *née le 4 février 1690, morte en 1720.*

DE BERVIZIER



Jean de Bervizier, *né le 2 décembre 1685*

DE BÉNAVENT



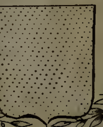
Catherine de Bénavent, *morte en 1715.*



Jean de Penne-Villemur, *Seigneur de Hautaget, tué en Italie en 1734.*



Claire de Noyers, *née le 14 janvier 1700, mariée le 16 avril 1720.*

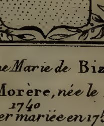


Jacques de Bize de Morère, *né le 15 aout 1709 mort en 1794.*



Jeanne de Bervizier, *née le 12 8bre 1710.*

Cyriaque de Penne-Villemur *Seigr Baron de Marsas, né le 26 décembre 1727*



Jeanne Marie de Bize de Morère, *née le 1er janvier 1740 mariée en 1759.*



Louis IIe du nom Comte de Villemur, né le 1er août 1761, reçu Chevalier de l'ordre militaire d'Alcantara en 1829.

EXPLICATION DES ARMOIRIES

DES HUIT QUARTIERS D'ANCIENNE NOBLESSE DU COMTE DE VILLEMUR.

---

de Villemur : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, qui est *de Villemur;* aux 2 et 3 de gueules, à 3 pals d'or, qui est *de Marquefave.*

de Boussost-Campels : parti, au 1er de gueules; au 2 d'or, à 3 canettes de sable, becquées et membrées de gueules.

de Noyers : d'argent, au noyer terrassé de sinople, au sanglier de sable, contrepassant au pied de l'arbre.

de Penne : d'argent, à la fasce de sable, chargée de 3 roses d'argent.

de Bize : d'or plein.

de Villeneuve : de gueules, au chevron d'or.

de Bervizier : d'argent, à la croix de gueules.

de Benavent : coupé de gueules et d'argent.



NOBILIAIRES GÉNÉRAUX

DES

PROVINCES DE FRANCE,

OU

RECUEIL DES JUGEMENTS SOUVERAINS DE NOBLESSE

Rendus par les intendants et commissaires départis dans les généralités du royaume, lors de la recherche générale des faux nobles, ordonnée par Louis XIV, et continuée jusque sous le règne de Louis XV.



PICARDIE.

GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS.



PARIS,

IMPRIMERIE DE BÉTHUNE, RUE PALATINE, N° 5.

1830.

INTRODUCTION

AU NOBILIAIRE DE SOISSONNAIS.

Le *Nobiliaire de Soissonnais* n'est à proprement parler qu'un complément *du Nobiliaire de Picardie*, puisque le comté de Soissons formait une portion considérable de cette ancienne province. Mais ce pays ayant toujours été connu sous sa dénomination spéciale, et formant d'ailleurs une généralité particulière, nous avons dû, pour ne pas nous écarter de l'ordre observé dans la recherche par les intendants et commissaires délégués par le Roi, présenter ce Nobiliaire sous le titre de sa généralité, en lui conservant néanmoins sa classification comme annexe et suite indispensable *du Nobiliaire de Picardie*.

La généralité de Soissons comprend sept élections, savoir, Château-Thierry, Clermont, Crépy, Guise, Laon, Noyon et Soissons.

Château-Thierry, chef-lieu du petit pays de Galvesse, dans la Brie champenoise (1), a pris son nom d'un château situé sur un rocher escarpé, bâti, dit-on, par Thierri, l'un de nos rois de la première race, et où le roi Charles le Simple fut tenu en captivité, depuis 923, jusqu'en 927, par Herbert, comte de Vermandois. La ville est située sur la rive droite de la Marne, à 7 lieues et demie S. S. E. de Soissons.

Erigé en duché-pairie par le roi Charles VI, au mois de mai 1400, en faveur de Louis de France, duc d'Orléans, frère de ce monarque, Château-Thierry fut réuni à la couronne au mois de nov. 1407. Le 8 février 1566, il fut de nouveau érigé en duché pairie en faveur de François de France, duc d'Alençon, puis cédé par échange de la principauté de Sedan, au duc de Bouillon, en 1617. Château-Thierry est la patrie du bon La Fontaine. Un génie si beau et si aimable avait bien acquis par l'honneur qu'il faisait à la France, les franchises et exemptions

---

(1) Dans la division administrative l'ordre des généralités ne correspond pas toujours à celui des provinces. C'est ainsi que l'élection du Château-Thierry était dans le ressort de la généralité de Soissons, quoique le pays appartînt à la province de Champagne. De même les élections de Beauvais, de Compiègne et de Senlis font partie de la généralité de Paris (*Nobiliaire de l'Ile de France*), quoique dans l'ordre politique ces trois villes appartinssent à la province de Picardie. Nous n'aurions pu éviter cet inconvénient dans notre travail sans tomber dans un autre beaucoup plus grave, celui de morceler les opérations de chaque intendant, ce qui eût amené une confusion qui nous eût mis dans l'impossibilité de présenter aucune recherche complète. Et comme il s'agissait de jugements qui ont statué souverainement sur l'état des familles, nous avons dû respecter l'ordre dans lequel ils ont été rendus, préférablement à la classification rigoureuse de chaque province. Au surplus nous aurons toujours l'attention de signaler les empiétements de la division administrative sur la division territoriale.

dont jouissait la plus simple noblesse ; aussi sa veuve et ses héritiers n'y ont-ils jamais été troublés par les intendants de Soissons.

Clermont, en Beauvaisis. Cette ville, chef-lieu d'un comté célèbre par les races qui l'ont successivement possédé, est située sur une hauteur, près de la rivière de Bresche, à 6 lieues et demie O. un quart au S. de Compiègne, 5 lieues E. S. E. de Beauvais, 13 lieues O. de Soissons et 14 lieues N. de Paris.

Le premier comte de Clermont, connu par l'histoire, est Renaud, Ier du nom, l'un des chefs, en 1054, de l'armée levée par le roi Henri Ier, contre Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. Raoul, Ier du nom, comte de Clermont, son arrière petit-fils, étant mort au siége de Saint-Jean d'Acre au mois de juillet 1191, Catherine, sa fille aînée, lui succéda avec son mari, Louis, comte de Blois et de Champagne. Au mois de mai 1218, le roi Philippe-Auguste acquit le comté de Clermont, et en investit son fils Philippe, surnommé Hurpel. Jeanne, fille de ce dernier, lui succéda en 1234, et s'allia, en 1236, avec Gaucher de Chastillon. Après la mort de cette princesse, le roi saint Louis, qui était son plus proche héritier, se mit en possession du comté de Clermont, qu'il donna, en 1269, à Robert de France, son sixième fils. Sa postérité en a joui jusqu'en 1527, époque à laquelle il fut confisqué sur le connétable de Bourbon, et réuni à la Couronne.

Crépy, ancienne capitale du Valois (1), est située à 7 lieues O. S. O. de Soissons et 13 lieues N. E. de Paris.

Pepin, frère d'Herbert, comte de Vermandois, fut le premier comte de Valois connu par l'histoire. Il vivait en 893. Ce comté passa, en 956, dans la maison des comtes de Vexin, d'où il revint, en 1077, à la maison de Vermandois. Adélaïde de Vermandois, femme de Hugues le Grand, fils du roi Henri Ier, en hérita en 1080. Son fils, Raoul le Vaillant, devint comte de Valois en 1118, par la mort d'Adélaïde. Raoul, IIe du nom, succéda à son père, en 1152. Il eut pour héritière, en 1167, sa sœur Isabelle, morte en 1183, femme de Philippe d'Alsace. A cette époque Eléonore, sœur d'Isabelle, mariée en quatrièmes noces avec Matthieu, IIIe du nom, comte de Beaumont-sur-Oise, hérita du comté de Valois et mourut en 1214, après en avoir fait donation au roi Philippe-Auguste. Le roi saint Louis le donna en douaire à la reine Blanche, sa mère, en 1240, puis, en 1268, à Jean, surnommé Tristan, son 4e fils. Le roi Philippe le Hardi en fit l'apanage de Charles, son second fils, en 1284. Philippe Ier, comte de Chartres, fils aîné du prince Charles, devint comte de Valois en 1328, et en porta le titre jusqu'à son avénement au trône en 1328, sous le nom de Philippe VI (de Valois). Philippe II, son cinquième fils, eut ce comté en apanage, en 1344, avec le duché d'Orléans. Louis, second fils du roi Charles V, devint comte de Valois en 1392, et ce pays fut érigé en sa faveur en duché-pairie par lettres du mois de juillet 1406 Le duc Louis, son petit-fils, le céda à François d'Orléans, comte d'Angoulême (depuis le roi François Ier). Enfin ce duché passa successivement en 1516 à Jeanne d'Orléans, tante de ce monarque, en 1530 jusqu'en 1546, seulement, à Marie de Luxembourg, en échange des châtellenies de Lille et de Gravelines; à la reine Catherine de Médicis en 1562, à Marguerite, reine de Navarre, en 1582, à Gaston, frère du Roi Louis XIII, en 1630, enfin à Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique du roi Louis XIV, le 10 mars 1660. La maison d'Orléans possédait encore le duché de Valois à l'époque de la révolution.

---

(1) Depuis que le pays fut connu sous la dénomination de *comté*, au IXe siècle, car originairement il avait pris son nom *Pagus Vadensis*, du lieu que les anciens monuments appèlent *Vadum*, aujourd'hui *Vez*, entre Villers-Cotterets (chef-lieu du Valois depuis 1703) et Crépy.

Guise est une ville avec un très-fort château (1), située sur la rivière d'Oise, à 13 lieues N. E. de Soissons.

Godefroi, seigneur de Guise vers l'an 1100, est le premier possesseur connu du château de Guise. Améline, son arrière petite-fille, le porta à son mari Jacques, seigneur d'Avesnes, qui mourut en 1191. Marie d'Avesnes, leur petite-fille (morte en 1241), le transmit à Hugues de Chastillon, comte de Saint-Pol. Marie de Chastillon, *dite* de Bretagne, épouse de Louis de France, duc d'Anjou, roi de Sicile (morte en 1404), avait eu en dot la ville et le château de Guise. Yolande d'Anjou, dame de Guise, fille du bon roi René, épousa Ferri de Lorraine, comte de Vaudemont. Leur fils puîné, Claude de Lorraine, obtint, au mois de janvier 1527, l'érection de Guise en duché pairie, et fut l'auteur de la célèbre branche de Lorraine-Guise. Ce duché s'est éteint par confiscation en 1647. Il y eut une dernière érection en pairie au mois de juillet 1704, en faveur de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé.

Laon, capitale du Laonnais, est située sur une hauteur au pied de laquelle le ruisseau d'Ardon prend sa source. Elle est distante de 6 lieues N. E. de Soissons, de 27 lieues N. E. de Paris. Elle faisait anciennement partie de la Picardie. Dans la suite elle en fut séparée pour faire partie de la province de l'Ile de France.

C'est de la grosse tour de cette ville que relevaient les fiefs du comté de Vermandois. Cette place était si forte et si belle, que les rois Charles le Simple, Louis d'Outremer, Lothaire, Louis V et Hugues Capet y faisaient leur séjour ordinaire.

Laon était le siége d'un évêché (2) suffragant de Reims, établi, vers l'an 497, par Saint-Remi. Ce fut Hugues Capet, dit-on, qui le premier nomma l'évêque de Laon duc et pair de France. Il était le second pair ecclésiastique et portait la Sainte Ampoule au sacre de nos Rois.

Noyon, capitale du Noyonnais, est située sur la petite rivière de Verse, à 7 lieues N. O. de Soissons et 20 lieues N. N. E. de Paris. Elle était le siége d'un évêché suffragant de Reims, et dont l'évêque était comte et pair de France. Comme 6e pair ecclésiastique, ce prélat portait le baudrier royal au sacre de nos rois.

L'élection de Noyon s'étendait dans les deux gouvernements généraux de l'Ile de France et de Picardie.

Noyon est la patrie du fameux hérésiarque Jean Cauvin, *dit* Calvin, né le 10 juillet 1509, mort à Genève le 27 mai 1564, et du célèbre sculpteur Jacques Sarasin, mort à Paris en 1660, âgé de 62 ans.

Soissons, capitale du pays de Soissonnais, est une ville ancienne et considérable, située dans un vallon, sur la rive gauche de l'Aisne, à 20 lieues N. E. de Paris. On sait que c'est près de ses murs que Clovis remporta, en 486, une victoire mémorable contre Siagrius, dernier commandant des Romains dans les Gaules. Soissons est le siége d'un évêché encore aujourd'hui suffragant de Reims, et dont l'évêque avait le privilége de sacrer nos rois en l'absence de l'archevêque de Reims.

Le château de Soissons, bâti à l'antique et flanqué de grosses tours rondes et

---

(1) Ce château a soutenu un vigoureux siége contre l'armée espagnole, commandée par l'archiduc Léopold en 1650; et quoique la ville fût tombée au pouvoir des ennemis, ils furent obligés de lever le siége du château le 2 juillet de la même année, et d'abandonner la place.

(2) Vers l'an 1140 les évêques inféodèrent le vidamé de Laon, et il y eut des vidames héréditaires jusqu'en 1621, époque depuis laquelle il n'en est plus parlé.

massives, était une des plus fortes places du royaume. Il existe des chartes de nos rois de la première race datées de cette résidence royale. Les rois de Soissons (1) faisaient leur séjour ordinaire dans un autre château situé hors de l'enceinte de la ville, sur le bord de l'Aisne, et appelé le château de Crouy.

Childebert III, fils et successeur, en 695, de Clovis III, établit des ducs amovibles ou bénéficiaires de Soissons. On lit dans Grégoire de Tours (*lib. IX*, *c.* 9) que Ranchin, duc de Soissons, ayant été mis à mort par ordre de ce monarque, il envoya pour gouverner à sa place, avec la même qualité de duc, un seigneur nommé Magnoald.

Quant au comté de Soissons, il est aussi ancien, dit M. d'Aguesseau, que les autres comtés et duchés du royaume. Gui, fils d'Herbert III, comte de Vermandois, en devint possesseur, vers l'an 970, par son mariage avec Adélaïde, fille de Giselbert, gouverneur du Soissonnais. Leur fils, Renaud Ier, comte de Soissons, eut pour fille, et héritière en 1058, Adélaïde, comtesse de Soissons, mariée cette année par le roi Henri Ier, avec Guillaume d'Eu, fils du comte Guillaume Ier. Le comté de Soissons est resté dans la maison d'Eu jusqu'en 1146, puis dans celle de Nesle de 1146 à 1306. Marguerite de Nesle, alors héritière du comté de Soissons, épousa, en 1316, Jean de Hainaut. Leur fille unique fut mariée, en 1342, avec Jean de Chastillon. Gui de Chastillon, leur 3e fils, vendit le comté de Soissons à Enguerrand de Coucy en 1367. Marie, fille aînée de celui-ci, aliéna une partie du comté de Soissons au profit de Louis, duc d'Orléans, en 1400. Robert de Bar, fils de Marie de Coucy, et Charles, fils de Louis, duc d'Orléans, ont possédé ce comté par indivis. La portion de ce prince fut définitivement réunie à la couronne par le roi Henri II. Jeanne de Bar, fille de Robert, porta l'autre moitié du comté de Soissons en mariage, en 1435, à Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, dans la maison duquel elle est restée jusqu'en 1547. A cette époque, Jean de Bourbon, 5e fils de Charles, duc de Vendôme, en prit possession du chef de Marie de Luxembourg, son aïeule. Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, son frère, hérita du comté de Soissons en 1557. Marie de Bourbon, sa petite fille, mariée en 1625, avec François-Thomas de Savoie, prince de Carignan, devint comtesse de Soissons en 1641. Les derniers comtes de Soissons de la maison de Savoie se sont éteints en 1734.

Après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur la situation politique des 7 élections qui composaient la généralité de Soissons, il nous reste à dire un mot sur les commissaires du Roi qui ont procédé aux recherches générales de la noblesse dans cette généralité.

La première, ordonnée par l'arrêt du conseil-d'état du 22 mars 1666, fut commencée et exécutée en grande partie par M. Dorieu, qui avait été auparavant intendant de Limoges. M. Dorieu étant décédé à Soissons en 1669, il eut pour successeur M. de Machault, qui termina cette première recherche.

La seconde et dernière recherche générale fut commencée, en 1696, sous l'intendance de M. le Pelletier de la Houssaye, maître des requêtes, et continuée par MM. Le Fèvre d'Eaubonne et Turgot de Saint-Clair, successivement intendants de la généralité de Soissons.

Nous avons déjà dit dans l'*Introduction au Nobiliaire de Picardie* que la première

---

(1) Clotaire Ier en 511, Chilperic en 561, Clotaire II en 585 jusqu'en 613, date de son avènement à toute la monarchie française, et de l'extinction du royaume de Soissons.

recherche fut la plus rigoureuse dans son exécution (1) et la plus sévère pour l'exigence des titres qu'il fallait produire. Quiconque ne justifiait pas de la qualité de noble et d'écuyer avec des titres suffisants et filiatifs depuis 1550, ou au moins jusqu'en 1560, était condamné à une forte amende et imposé à la taille au rôle des non nobles. Tandis que par l'arrêt du conseil-d'état du 26 février 1697, et la déclaration du 8 décembre 1699, la preuve de noblesse fut reconnue suffisante à cent années, à compter du 4 septembre 1596.

Le *Nobiliaire de Soissonnais* que je publie est le résultat des opérations de la première recherche. Il est dressé sur les cahiers originaux des traitants, comparés avec les listes de MM. Dorieu et de Machault. Les dates des jugements de maintenue ne sont pas toujours portées dans ces cahiers et listes, mais cette omission est sans aucune importance.

Les documents relatifs à la recherche de 1696 et années suivantes dans la généralité de Soissons, ne nous sont pas connus. Si quelques familles d'abord condamnées ou renvoyées par MM. Dorieu et de Machault, avaient obtenu des jugements de maintenue de MM. Le Pelletier de la Houssaye, Le Fèvre d'Eaubonne et Turgot de Saint-Clair, ou des arrêts du conseil-d'état, nous les invitons à nous en faire part, et, dans les additions du plus prochain volume des *Archives,* nous indiquerons l'ordre dans lequel elles doivent être classées au *Nobiliaire de Soissonnais.*

Ce nobiliaire, formant la seconde partie de celui de Picardie, que nous avons donné d'après la recherche de 1696 à 1727, nous avons pensé que la noblesse de cette province verrait avec plaisir la réunion que nous avons faite au *Nobiliaire de Soissonnais* d'environ 140 familles de la généralité d'Amiens, maintenues lors de la première recherche dans cette généralité, et sur lesquelles nous n'avions pas l'année dernière les notions que nous avons récemment recueillies.

Nous espérons aussi qu'en parcourant ce recueil, on nous rendra la justice de reconnaître que nous n'avons rien négligé pour y répandre tout l'intérêt que comporte la matière. D'un côté, autant que nos recherches ont pu nous le permettre, nous nous sommes efforcés de faire connaître l'ancienneté des familles au-delà des titres visés dans leurs jugements de maintenue de noblesse, et à cet effet, nous nous sommes autorisés d'une foule de renseignements précieux, puisés principalement dans les travaux du cabinet des ordres du Roi. D'un autre, nous n'avons jamais reculé devant l'obligation, souvent fâcheuse, de divulguer l'erreur et le mensonge, en fixant l'opinion sur des origines qu'une usurpation orgueilleuse ou une complaisance intéressée avait jusqu'à présent soigneusement travesties. S'il est vrai que rien ne soit plus contraire à la juste considération qu'on doit à la noblesse où brillent des distinctions réelles, acquises par une longue continuité de services et de travaux utiles, que le contact de ces familles postiches qu'on voit tous les jours se parer des titres et des illustrations des autres et en imposer au vulgaire sous les dehors d'une grandeur artificielle dont le faux brillant déconsidère et avilit en quelque sorte la grandeur véritable, la tâche d'un généalogiste serait sans honneur et sans but, si son premier devoir n'était pas de réprimer, en le signalant, un abus devenu si commun et si préjudiciable. Cette tâche est aujourd'hui la nôtre ; et au défaut de la capacité et des lumières qui peuvent nous manquer nous aurons du moins le courage et toute la bonne volonté qu'il faut pour le remplir.

Comme il n'y a pas d'observations sur la noblesse de Soissonnais qui ne s'appliquent en général à la noblesse de Picardie, nous renvoyons pour le surplus des détails, à l'*Introduction*, placée en tête du Nobiliaire de la généralité d'Amiens.

---

(1) Dans la seule généralité de Soissons, il y eut au moins 200 condamnations outre environ 140 renvois au conseil pour le prononcé définitif.

Nous terminerons celle-ci par le tableau approximatif des familles nobles existantes dans chaque élection des deux généralités à l'époque des recherches.

GÉNÉRALITÉ D'AMIENS.

Elections.	Paroisses ou communautés affouagées.	Familles nobles.
ABBEVILLE,	186	70
AMIENS	306	96
DOULLENS,	231	20
MONTDIDIER,	223	50
PÉRONNE,	213	40
SAINT-QUENTIN,	81	14
Gouvernements particuliers :		
ARDRES,	19	10
BOULOGNE,	148	90
CALAIS,	25	20
MONTREUIL,	19	50
	1451	460

GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS.

CHATEAU-THIERRY,	119	25
CLERMONT,	103	22
CRÉPY,	99	18
GUISE,	100	25
LAON,	334	90
NOYON,	135	50
SOISSONS,	229	120
	1119	350

Le *Nobiliaire de Champagne* est sous presse pour paraître dans le prochain volume. Il comprend les deux recherches de 1666 et 1696. Le prix de chaque volume des *Archives de la Noblesse*, contenant le Nobiliaire d'une généralité, est, pour les souscripteurs à tout l'ouvrage, de 10 francs, pris à Paris, ou 12 fr., envoyé franc de port dans les départements. Pour les personnes qui ne prennent que le seul tome relatif à leur province, à raison du dépareillement des exemplaires, le prix est de 15 fr., pris à Paris, ou 17 fr. le port compris.

Les demandes et envois quelconques doivent être adressés *francs de port*, à M. LAÎNÉ, éditeur-propriétaire des *Archives de la Noblesse*, rue du Paon-Saint-André-des-Arcs, n° 1.



NOBILIAIRE

DE SOISSONNAIS.

A

D'ABANCOURT. Louis d'Abancourt, lieutenant de Roi à Saint-Quentin, en Vermandois, Louis d'Abancourt, vicomte de Vandancourt, élection de Guise, et François d'Abancourt, sieur de Courcelles, ont été maintenus par arrêt du conseil-d'état du 21 mai 1667. *D'argent, à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'or.* Cimier : une tête de maure au bout d'une lance. Supports : deux lions de gueules.

Cette famille est ancienne et distinguée. Elle tire son nom d'une terre située près de Grandvilliers, en Beauvaisis. Jean d'Abancourt, écuyer, seigneur de Courcelles, l'un de ses premiers auteurs connus, fournit le dénombrement de cette terre, mouvante du vidamé de Gerberoy, à l'évêque de Beauvais, le 6 avril 1377. Druon d'Abancourt, chevalier, seigneur d'Abancourt et de Courcelles, vivait en 1415. Il eut pour fils Guillaume d'Abancourt, seigneur d'Abancourt et de Courcelles en 1451, et Jean d'Abancourt, écuyer, qui tenait un fief dans le vidamé de Gerberoy en 1454, ce dernier rappelé comme défunt le 29 octobre 1471, dans le contrat de mariage de Jacqueline de Henencourt avec Antoine de Lameth. (*Anciennes Remarques sur la Noblesse Beauvaisine*, par Louvet, p. 2.)

D'AGUESSEAU. Jean d'Aguesseau, sieur d'Ignaucourt et d'Happeglesne, trésorier de France à Amiens, a été maintenu par M. de Colbert lors de la première recherche générale ordonnée en 1666. Cette famille, une des plus illustres de la magistrature française, remonte à François Aguesseau, échevin de la ville d'Amiens, anobli par lettres du roi Henri IV, de l'année

1597, enregistrées à la cour des aides le 9 août 1613, pour avoir contribué à la réduction de cette ville sous l'obéissance de ce prince. La branche de Fresne, dont était le chevalier d'Aguesseau et que représente le marquis d'Aguesseau, pair de France, dernier rejeton mâle de cette branche, a tiré son anoblissement des charges et dignités qu'elle a remplies. *D'azur, à 2 faces d'or, accompagnées de* 5 *coquilles et d'un croissant d'argent,* 3, 2 *et* 1. Couronne de marquis. Support : un triton posé de front.

d'AILLY, seigneurs d'Annery, marquis d'Annebaut et de Senecey, comtes de Pont-Audemer et de Saint-Aignan. C'est sans motif qu'Haudicquer de Blancourt a placé cette maison dans son *Nobiliaire de Picardie*, puisque ses principales possessions sont situées en Normandie, et qu'elle n'est point une branche de l'illustre maison d'Ailly-Pecquigny, quoiqu'elle en porte les armes. MM. d'Ailly d'Annery ayant produit leurs titres au cabinet des ordres du Roi, ont prouvé depuis Waleran d'Ailly, écuyer, seigneur de Biache en Ponthieu, de Neuvy-le-Roi, de Malpart, etc., vivant en 1470. Leur mémoire est terminé par cette note de M. Chérin. « Il y a diversité d'opinions sur l'ori- » gine de cette famille. Elle prétend être une branche de l'an- » cienne maison d'Ailly-Pecquigny, en Picardie. M. Charles d'Ho- » zier, mort en 1732, a soupçonné qu'elle en était issue par un » bâtard. M. Pierre Clairambault, mort en 1740, semble avoir » mieux réussi à trouver la vérité. Il a dressé *sur titres* un frag- » ment de généalogie, dans lequel se trouve un Jean d'Ailly, » conseiller au parlement de Paris, seigneur de Biache et de » Quiry en 1408, qu'il croit petit-fils de Raoul d'Ailly, chan- » geur à Paris en 1344. Or M. d'Ailly d'Annery convient que » Waleran d'Ailly, leur chef, possédait ces deux terres en 1470 » et 1497. » *De gueules, à* 2 *branches d'alisier d'or, arrondies et formant une couronne ; au chef échiqueté d'argent et d'azur.*

d'ALAMANY. Charles d'Alamany, seigneur dudit lieu, demeurant au Pont-Saint-Mard, élection de Soissons, et François, baron d'Alamany, son fils, capitaine de chevau-légers, ont été renvoyés par M. Dorieu, le 23 mars 1669, au conseil-d'état où ils ont été maintenus après avoir prouvé qu'ils descendaient d'une illustre maison de Florence, et produit les lettres de naturalisation obtenues par le père de Charles d'Alamany en 1595. *Bandé d'argent et d'azur de* 4 *pièces.* Supports : deux griffons d'or, langués et armés de gueules.

d'ALNONCOURT. Roger d'Alnoncourt, seigneur de Magny, et Louis d'Alnoncourt, seigneur de Saint-Clément, élection de

Laon, renvoyés par M. Dorieu les 22 juillet 1667, et 29 mars 1669, au conseil-d'état, y ont été maintenus. *Parti, au 1er d'argent, à 3 écussons de gueules*, qui est D'ALNONCOURT; *au 2 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 annelets du même en pointe*, qui est de BEAN.

D'AMBLY. Robert d'Ambly, baron des Ayvelles et des Laires, demeurant à Fresnoy, élection de Crepy, renvoyé par M. Dorieu le 16 mars 1669 au conseil-d'état, y fut maintenu sur une production de titres remontant à 1527. *D'argent, à 3 lionceaux de sable, lampassés et armés de gueules.*

Cette maison est ancienne et illustre. Nous en parlerons avec plus de détail dans le *Nobiliaire de Champagne*, tome IV de cet ouvrage.

D'AMERVAL, seigneurs de Bocqueaux et de Fresne, élection de Laon, et de Villers, élection de Melun, maison qui a prouvé au conseil-d'état depuis l'année 1499, et a été maintenue par arrêt du mois de février 1669. *D'argent, à 3 tourteaux de gueules.* On peut consulter pour les autres branches le *Nobiliaire de Picardie*, t. II de cet ouvrage, p. 3.

D'ANGLEBERMER, noble et ancienne famille originaire d'Allemagne. Claude de Vaudetard, veuve de Nicolas d'Anglebermer, seigneur de Lagny, élection de Laon, et ses fils Robert et Jacques d'Anglebermer, ont été maintenus par M. Dorieu sur une production de titres qui justifiaient, sans discontinuation, la qualité de chevalier, depuis 1520. Leur bisaïeul était chevalier de l'ordre du Roi en 1571. *D'azur, fretté d'or.*

Haudicquer de Blancourt, p. 12 de son *Nobiliaire de Picardie*, rapporte que cette familla se tient issue d'un Berthault, frère puîné de Henri, comte de Furstenberg, et d'Agnès, comtesse d'Anglebermer, et dont le fils Jean, comte d'Anglebermer, prit le nom et les armes de cette héritière, que ses descendants ont continués. On n'a pas besoin d'insister pour faire sentir le ridicule d'une pareille tradition, qui ne pouvait trouver place que dans l'ouvrage d'Haudicquer.

D'ARBOIS. Anne de Ricarville, veuve de Christophe d'Arbois, demeurant à Dolignon, et son fils Antoine d'Arbois, sieur de Blanchefontaine, élection de Laon, ont été renvoyés par M. Dorieu au conseil-d'état, le 3 avril 1669, et y ont été maintenus. *D'argent au loup passant de pourpre, ayant la tête contournée, accompagné en chef de 3 cloches d'azur.*

D'ARGOUGES, seigneurs de Grèves, élection de Chateau-

Thierry. Cette famille a été maintenue lors de la recherche de 1667. Elle est une branche de celle des seigneurs de Tilvault, barons du Plessis-Pasté, dont était François d'Argouges, seigneur de Tilvault, premier président du parlement de Bretagne, puis conseiller-d'état ordinaire, décédé le 16 août 1695. Ces deux branches descendent d'un valet de chambre tapissier de la reine Marie de Médicis, qui fut depuis payeur de rentes et admodiateur-général des gabelles. Son fils, Florent d'Argouges, sieur de Noyon-sur-Seine et d'Esgrenes, pourvu d'une charge de secrétaire du Roi en 1609, depuis trésorier-général de la reine-mère Anne d'Autriche, ayant fait une brillante fortune, fut le premier, dit Charles d'Hozier, qui par la conformité de son nom s'avisa de prendre les armes de la maison d'Argouges de Rannes, en Normandie, ce que celle-ci eut la faiblesse de tolérer (d'Hozier se sert d'une expression plus forte) et de l'admettre au partage de l'honneur de son sang, parce que, ajoute-t-il, la fortune de ce tapissier lui parut assez grande pour lui mériter d'être agrégé à sa race. Mais cet amalgame a été rejeté dans les preuves faites au cabinet du Saint-Esprit par l'illustre maison d'Argouges de Rannes en 1761 et 1780, quoiqu'il eut été en quelque sorte consacré dans une preuve de Malte faite par la famille d'Argouges de Tilvault, laquelle au surplus s'est éteinte vers la fin du 18e siècle. *Ecartelé d'or et d'azur; à 3 quintefeuilles de gueules, la dernière brochante sur les deux derniers quartiers.*

D'ARSONVAL, seigneurs de Chavignon, de Saint-Paul, de Roucy, etc., élection de Soissons. M. Dorieu a maintenu, le 25 octobre 1667, François d'Arsonval, sieur des Tournelles, sur une production de cinq degrés remontant à l'année 1518. *Tranché d'or et d'azur, à une étoile à 8 rais de l'un à l'autre, chargée d'une croisette de gueules.*

D'ARTAIZE. Charles d'Artaize sieur de Morgny et Philippe-François d'Artaize, écuyer, sieur de Noyelles, élection de Laon, ont produit devant M. Dorieu depuis 1541, et ont été maintenus par cet intendant le 4 juin 1669. (Voyez la généalogie de cette famille dans le premier volume de cet ouvrage.) *De gueules, à 3 fasces d'or, accompagnées en chef d'une molette d'éperon du même; au franc-canton de France mal ordonné.* Couronne de comte. Supports : deux lions.

AUBÉ, seigneurs de Bracquemont, de Damery, de Parvillers, etc. Louis Aubé, seigneur de Bracquemont et son frère François Aubé de Bracquemont, furent maintenus dans leur noblesse par arrêt du conseil-d'état du 27 juillet 1667. (La généalogie de cette famille est imprimée dans le premier volume des

Archives). *De gueules, à 8 losanges d'argent en croix.* Couronne de marquis. Supports : deux licornes.

d'AUBOURG, marquis de Villambray, élection de Laon, famille originaire du Vexin. Denis d'Aubourg a produit des titres qui justifient sa noblesse depuis 1470 et a été maintenu par M. Dorieu. Une branche dite des seigneurs de Chavançon, a été maintenue dans l'élection de Gisors, en Normandie, le 14 décembre 1669. *D'azur, à 3 fasces d'or.*

d'AUMALE, vicomtes du Mont-Notre-Dame, élection de Noyon. (Voy. le *Nobiliaire de Picardie*, t. II de cet ouvrage, p. 4.)

AUXCOUSTEAUX. Cette famille qu'Haudicquer de Blancourt a placée dans son Nobiliaire de Picardie, n'est pas noble, et n'a jamais prétendu l'être, quoiqu'elle ait contracté presque toutes ses alliances dans des familles privilégiées. Une demoiselle Auxcousteaux fut la seconde femme de noble Pierre de Mautort, élu maïeur d'Abbeville en 1411. Cette famille faisait nombre parmi la bourgeoisie distinguée d'Amiens et de Beauvais, au milieu du 16e siècle. Elle porte pour armoiries : *de gueules, à 3 couteaux d'argent en pal, garnis d'or*, 2 *et* 1.

d'AVERHOULT. Voyez le *Nobiliaire de Champagne.*

d'AZERY. Nicolas d'Azery, sieur de Cocheret, demeurant à Saint-Mard-la-Commune, élection de Soissons, a été maintenu par M. Dorieu le 19 novembre 1668, sur une production de titres remontant à 1520. *De gueules, à* 9 *croissants d'argent*, 3, 3 *et* 3, *soutenant* 9 *larmes du même.* Supports : deux aigles de sable.

B

BACHELER, originaire du comté d'Eu, seigneurs d'Yauville, de Gervilly, barons de Honnecourt, seigneurs de Rolancourt, de Pleineselve, etc., élections de Laon et Château-Thierry, ont été maintenus par M. Dorieu, le 11 octobre 1667, sur la production de leurs titres remontant à 1541. *De sable, à l'aigle éployée d'argent, becquée et armée de gueules, chargée d'un écusson de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 trèfles du même.* Supports : deux licornes.

BACHELIER. Jean Bachelier, seigneur de Montigny, Eustache et Louis Bachelier, sieurs de Montmajon, élection de Château-Thierry, ont produit des titres depuis 1540. M. Dorieu a rendu son jugement de maintenue le 15 juillet 1667. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 molettes de gueules.*

Haudicquer de Blancourt, à l'article de cette famille, cite un Nicolas Bachelier, qualifié écuyer, seigneur de Noirsis dans les rôles de l'arrière-ban d'Amiens de l'année 1557. On peut ajouter qu'un bourgeois de cette ville, nommé Simon Bachelier, avait été anobli le 27 mars 1374.

DE BACOUEL. Haudicquer de Blancourt dit que Philippe de Bacouel, seigneur de Saigneville, *a prouvé sa noblesse* depuis le 19 septembre 1515, vivant alors Lancelot de Bacouel, écuyer, seigneur de Bethencourt et d'Inval, son bisaïeul. Il faut ajouter que cette preuve ayant été rejetée, le même Philippe de Bacouel fut condamné à 700 livres d'amende pour avoir usurpé la qualité d'écuyer, comme le prouve un rôle de la chambre des comptes du 6 octobre 1671. Il prenait pour armoiries : *D'or, à 3 fleurs d'ancolie d'azur.* La rareté de cette pièce héraldique a fait citer l'exemple qu'en offre cette famille par la plupart des auteurs qui ont écrit sur le blason, ce qui l'a fait connaître plus qu'une famille réellement noble et illustre.

Un Jean Bacouel avait été anobli pour 20 deniers d'or au mois de mai 1366. Il y a toute apparence que les Bacouel de Saigneville n'en descendaient pas, à moins qu'une longue dérogeance ne leur eût fait perdre les droits et priviléges que cet anoblissement leur avait transmis.

Bacouel est le nom d'une terre située près d'Amiens, sur la petite rivière de Selle. Elle a été le berceau d'une très-ancienne famille qui portait pour armoiries : *De gueules, à la bande d'argent*, et dont était Nicolas, seigneur de Bacouel, sénéchal de Ponthieu, vivant en 1554. Cette famille est éteinte depuis longtemps.

DE BAINS-BANISY, seigneurs d'Aubigny, de Lanchères et d'Eslincourt. Cette famille, originaire de Piémont, a passé à la recherche de 1666, dans la généralité d'Amiens. *D'argent, au chef de gueules, chargé de 3 coquilles d'or.* Devise : PEREGRINATIO ET MILITIA.

DE BARAL. Henri-Fréderic de Baral, sieur de Dolignon, élection de Laon, a produit des titres remontant à 1528. Renvoyé par M. Dorieu au conseil-d'état le 1er décembre 1668, il y fut maintenu dans sa noblesse. *De gueules, à 3 barillets couchés d'or, 2 et 1.*

BARELIER, seigneurs de Saucourt, de Berclan et de Guignonville. François Barelier, capitaine de cavalerie et aide-de-camp des armées du Roi, acquit l'une des deux cents lettres-patentes d'anoblissement créées par l'édit de mai 1702, et en obtint l'enregistrement à la chambre des comptes le 23 février

1709. Ces anoblissements ayant été renvoyés pour ceux qui ne verseraient pas certaines sommes au trésor, François Barelier paya 1200 livres le 11 février 1710, et une pareille somme de 1200 livres le 25 août 1711, à l'effet d'être maintenu. On peut voir dans le *Nobiliaire de Picardie*, par Haudicquer de Blancourt, comment cet insigne menteur a travesti l'origine et l'ancienneté chimérique de cette famille. *D'argent, à la bande crénelée d'azur, chargée de 3 barils d'argent.*

BARENTIN, seigneurs d'Hardivilliers près de Roye. Cette famille a été maintenue dans la généralité d'Amiens lors de la première recherche. Elle s'est illustrée par un garde des sceaux de France et plusieurs premiers présidents au parlement de Paris. Elle descend de Mathurin Barentin, bourgeois de Blois, mort avant l'année 1539, et de Jacquette Grenaisies, sa femme, père et mère d'Honoré Barentin, sieur de Charonne, reçu secrétaire du Roi en 1627 et trésorier des parties casuelles, qui eut pour héritier son neveu Charles Barentin, fils de Charles Barentin, son frère, seigneur de Villeneuve en Brie, secrétaire du Roi en 1614, depuis maître des requêtes, intendant de Normandie, puis de Dauphiné, et conseiller-d'état. *D'azur, à 3 fasces, la première d'or, les deux autres ondées d'argent, accompagnées en chef de 3 étoiles d'or.*

DE BARENTON. Jacques de Barenton, sieur de Chevremont, élection de Crepy et Adolphe de Barenton, son frère, ont été maintenus et confirmés dans leur noblesse, le 28 mars 1670, sur la production de leurs titres remontant à 1540. *D'azur, à 3 bandes d'or.*

BARIL. Marc Baril, seigneur de Neuilly, a été maintenu et dispensé de produire par le conseil-d'état, en considération de ses services. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même, celle de la pointe soutenue d'un croissant d'argent.*

BARTHELEMY, seigneurs de Montigny, de Poisieux, de Chaumondel, etc., élection de Guise, renvoyés au conseil-d'état le 25 octobre 1667, ont été maintenus le 16 mai 1669, sur une preuve de cinq générations, dont le premier titre est de l'année 1501. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, accosté de deux pals d'argent* (1).

BAUDIER. Robert Baudier, vicomte de la Chapelle-Montaudon, élection de Chateau-Thierry, a été maintenu par M. Dorieu, le 10 janvier 1668, sur une production de titres remontant à 1440. Les seigneurs de Virginy, de Fussigny et de Serigny, en

(1) Haudicquer de Blancourt a tronqué les armes de cette famille.

Champagne, sont de cette maison (1). *D'argent, à 3 têtes de maure de sable, tortillées du champ.*

BAUDOUIN, seigneurs de Courtonne, Chivy, Beaulne, etc., élection de Laon. Pierre Baudouin, seigneur de Soupire, etc., sous-lieutenant au régiment des gardes; Séraphin Baudouin, seigneur de Verneuil et Marie-Anne Baudouin, frères et sœur, enfants de Daniel Baudouin, seigneur de Soupire, maître-d'hôtel du Roi, et de Marie de Flecelles, fils de Pierre Baudouin, secrétaire du Roi, anobli en 1534, ont été maintenus dans leur noblesse par arrêt du conseil-d'état, et par M. de Machault, le 2 février 1669. *D'azur, au lion d'or, lampassé de gueules; au chef d'or, chargé de 3 roses de gueules.* Supports : deux lions d'or.

BAYARD, seigneurs de Sons, de Méricourt, etc., famille maintenue par M. de Machault, au mois de décembre 1669, sur la production de ses titres remontant à 1556. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles du même.*

DE BAZIN, seigneurs de Thiverny et de Ploisy, élection de Soissons. Les premiers titres de la production de cette famille remontent à l'année 1532. M. Dorieu l'a maintenue dans sa noblesse. Elle a donné un grand-bailli de Soissons dans la personne du vicomte de Fresne et de Chanlat, vivant en 1680. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules; aux 2 et 3 de vair.*

DE BEAUVAIS, seigneurs de Vouty, de Faverolles et de Palfondreux, etc., élections de Laon et de Crepy, ont produit des titres depuis l'année 1540, et ont été maintenus par M. Dorieu, le 20 janvier 1668. *Echiqueté d'argent et d'azur.*

DE BEAUVAIS, sieurs de Billy, élection de Soissons. Cette famille renvoyée, le 20 janvier 1669, par M. Dorieu au conseil-d'état, y a été maintenue dans sa noblesse. *D'azur, à la croix d'or, chargée de 5 roses de gueules.* Supports : deux lions d'or. Cette famille n'est pas issue des anciens châtelains de Beauvais, dont une branche, connue sous le nom de Beauvais, sieurs d'Ailly, a subsisté jusque dans le 15e siècle. Cette maison illustre portait : *D'argent, à la croix de sable, chargée de 5 coquilles d'or.*

DE BEAUVAU, sieurs de Launoy-Regnault, élection de Château-Thierry, branche de l'illustre maison de Beauvau, maintenue par M. Dorieu. Nous parlerons plus amplement de cette

(1) Cette famille est distinguée par ses services. Oudard Baudier fut anobli au mois de mai 1356.

maison dans le Nobiliaire de Champagne. *D'argent, à 4 lionceaux de gueules, lampassés, armés et couronnés d'or.*

le BEL, *voyez* LEBEL.

de BELLEAU. François de Belleau, seigneur de Cantigny, a été maintenu dans la généralité d'Amiens lors de la première recherche, après avoir prouvé sa noblesse et sa filiation depuis le 2 septembre 1541. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 trèfles de sinople.*

Le fameux poète Remi Belleau, l'un des sept poètes de la *Pléiade française*, n'était pas de cette famille, quoiqu'Haudicquer de Blancourt ait insinué le contraire.

Dans la généralité de Soissons, Pierre de Belleau, sieur dudit lieu, demeurant à Forinval, élection de Clermont, a été condamné par forclusion à 200 livres d'amende par M. Dorieu.

de BELLENGREVILLE, seigneurs de Bulleux, au bailliage d'Amiens, marquis de Bellengreville. Cette famille a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. Elle est originaire de Normandie, ancienne et très-distinguée. Elle a donné un grand-prevôt de France en 1604, sous Henri IV, dans la personne de Joachim de Bellengreville, chevalier, seigneur de Bomicourt, de Neuville et de Gambois, créé chevalier des ordres du Roi le 31 décembre 1619, conseiller-d'état, gouverneur d'Ardres et des ville et château de Meulan. *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de 4 molettes d'éperon du même.*

de BELLOY, seigneurs de Cery, Sermoise et Salsogne en partie, élection de Soissons, ont été maintenus dans leur noblesse, le 26 août 1667, par M. Dorieu, sur une production de titres remontant à 1546. *D'or, à la bande de gueules.*

de BELLOY, seigneurs de Francières, etc., élection de Clermont. Un arrêt du conseil-d'état, du mois d'août 1670, a maintenu cette famille sur la production de ses titres. (Voyez la notice insérée dans le *Nobiliaire de Picardie*, t. II, pp. 7 et 8 de cet ouvrage). *D'argent, à 4 bandes de gueules.*

de BERNES, seigneurs de Bugny, élection de Noyon. Cette famille a été maintenue dans sa noblesse au conseil-d'état. *D'argent, à la doloire de gueules.*

de BERNETZ, seigneurs du Bout-du-Bois, élection de Clermont. Cette famille a été maintenue sur une preuve de quatre degrés de noblesse. *D'or, à 3 chevrons de gueules.* Supports : deux licornes d'argent. Cimier : un soleil levant, avec ces mots au-dessous : Col tempo.

Des mémoires domestiques portent que cette famille est originaire de Vigon, en Piémont, et en donnent la filiation depuis Jean de Bernetz, écuyer de Charles, duc d'Orléans et de Milan, et chevalier de son ordre du Porc-Épic, par deux brevets donnés à Pignerol les 1er avril et 2 mars 1448 (*v. st.*).

BERTHELOT, seigneurs de la Boissière, près Montdidier. Cette famille tire sa noblesse de la charge de secrétaire du Roi, dont Simon et François Berthelot du Belloy reçurent les lettres d'honneur (c'est-à-dire d'anoblissement) les 9 juillet 1692 et 24 février 1704. Cette famille s'est alliée aux maisons de Matignon et de Potier de Novion. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 besants d'argent.*

BERTHELEMY, voyez Barthelemy.

DE BERTIN, seigneurs d'Inneville, des Alleux, d'Avesne, de Halloy et de Rincourt, élection de Noyon. M. Dorieu a maintenu cette famille le 22 août 1667. Elle a été anoblie dans la personne de Pierre Bertin, par lettres du mois de mars 1588, enregistrées en la chambre des comptes et cour des aides, les 20 et 29 août de la même année, et confirmées l'an 1600 *Losangé d'argent et de gueules.* Supports et cimier : des licornes d'argent.

DE BERTRAND, seigneurs des Tournelles, de Chezy et de Selle. Charles de Bertrand, seigneur de Pommesson, élection de Château-Thierry, a été maintenu par M. Dorieu, sur la production de ses titres remontant à 1519. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 têtes de faucon du même.*

DE BETTANCOURT. Antoine de Bettancourt, sieur du Bac, élection de Clermont, et Zacharie et Charles de Bettancourt, sieurs de Fresnoy-lès-Luart, élection de Crépy, avaient d'abord été condamnés par M. Dorieu; mais ils en appelèrent au conseil-d'état, où ils furent maintenus sur une production nouvelle qui fut jugée suffisante. *De gueules, à 3 fasces d'argent.*

Cette famille diffère par l'origine de l'ancienne maison de Bettancourt, en Artois, laquelle portait : *d'argent, au lion de sable, armé de gueules;* et non pas : *d'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 coquilles d'or,* comme l'avance Haudicquer.

BEUZIN, seigneurs de la Barre, de Beauchin, etc. Cette famille a été maintenue par M. Colbert, intendant d'Amiens, en 1667, lors de la première recherche générale. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 trèfles, soutenus de 3 croissants du même; au chef d'or, chargé de 3 croisettes de gueules.*

DE BEZANNES, originaire de Champagne. Plusieurs branches de cette famille, sur une production de titres remontant à 1500, ont été maintenues lors de la recherche, savoir, celles des seigneurs de Guignicourt, du Mesnil et de Nesle, et des seigneurs de Prouvay, en l'élection de Laon, par M. Dorieu, le 27 août 1667, et celle des seigneurs des Monceaux, élection de Laon, par M. de Machault, le 13 mai 1670. Nous parlerons plus amplement dans le *Nobiliaire de Champagne*, de cette famille anoblie en 1439. *D'azur, semé de besants d'or; au lion d'argent, lampassé et armé de gueules, brochant sur le tout.* Supports : deux lévriers d'argent. Cimier : une hure de sanglier de sable. Devise : NEC FUGIT, NEC METUIT.

DE BIENCOURT, seigneurs de Biencourt, de Poutrincourt, etc. Charles de Biencourt, seigneur de Poutrincourt, grand-bailli d'Ardres et du comté de Guines, a été maintenu sur une production de titres remontant au 16 mai 1557. *De sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.*

Cette maison est ancienne et distinguée. Dans des preuves qu'elle a faites au cabinet des ordres du Roi en 1785, il est dit qu'elle tire son nom de la terre de Biencourt, située en Vimeu. On cite parmi les sujets isolés de ce nom, Ancel de Biencourt, vivant vers l'an 1140, Robert de Biencourt, en 1185; Hainfroy de Biencourt, en 1200; Dreux de Biencourt, en 1266; Henri de Biencourt, en 1337; Jean de Biencourt, en 1355; et Colinet de Biencourt, en 1413. D'après les preuves des carrosses la filiation est certaine depuis Nicolas de Biencourt, écuyer, seigneur de Manchecourt, qui était bailli d'Abbeville en 1356, père de Nicolas de Biencourt, IIe du nom, qualifié maître et honorable homme à cause de ses charges. Il fut bachelier en droit et en décrets, étudiant en l'université d'Orléans et chapelain de la chapelle de Trembel, en Vimeu, bailli de Waben en 1383, et conseiller au parlement de Paris en 1391, et se maria avec Luce Gentien, fille de Jean Gentien, général des monnaies.

On a fait remarquer dans les preuves des carrosses le peu de fondement de la tradition donnée par la Morlière, Jean le Carpentier et Haudicquer de Blancourt, qui faisaient descendre cette famille de l'illustre maison de Rambures, et il n'y est nullement question de la nouvelle prétention qu'elle a de descendre des comtes de Ponthieu de la première race. S'il existe réellement des titres qui appuient une telle prétention, ils ont été découverts depuis 1785 et valent bien la peine qu'on les examine.

Gérard de Biencourt, seigneur de Poutrincourt, échevin d'Ab-

beville en 1477 et 1478, fut élu maïeur en 1479, puis échevin en 1480 et 1481, et mourut en 1482. Nicolas de Biencourt fut échevin de la même ville en 1568. (*Histoire des Comtes de Ponthieu et Maïeurs d'Abbeville*, par le P. Ignace, carme déchaussé, pp. 569, 576, 579, 581, 583, 584).

DE BIENVENU, élection de Laon, originaire de Dauphiné, et sortie de Cresme en Lombardie. Les premiers titres de la production de cette famille remontent à l'année 1509. M. Dorieu a rendu son jugement le 18 novembre 1667. *D'azur, à sept losanges d'or en bande.* (Voyez l'*Etat politique du Dauphiné*, par Nicolas Chorier, tom. III, p. 108).

DE BIÈVRE, seigneurs de Vellu, élection de Laon. Cette famille a été renvoyée par M. Dorieu, le 22 décembre 1668, au conseil-d'état, où elle a été maintenue, après avoir fait preuve de sa filiation depuis l'année 1487. *D'argent, à 3 fasces de gueules.*

DE BILLY, seigneurs de Fumechon, de Laigneville, de Villiers-le-Potier et de Cavergnon en partie. Charles et Philippe de Billy, père et fils, seigneurs d'Antilly, élection de Crépy, ont été maintenus par M, Dorieu, le 21 octobre 1667, sur une production de titres de 5 générations, remontant à 1520. *Vairé d'or et d'azur, à 3 fasces de gueules.* (Voyez sur cette ancienne famille les *Remarques sur la noblesse Beauvaisine*, p. 140).

BLANDIN, seigneurs de Beine. Cette famille a été maintenue, les 29 août et 27 septembre 1667, par jugements de M. Dorieu, dans la personne de Claude Blandin, demeurant à Bonnœuil, élection de Crépy, qui a produit des titres de 5 générations depuis 1540. *D'azur, à deux épées d'argent, garnies d'or, en sautoir.* Supports et cimier : des lions d'or, lampassés de gueules.

Jean Blandin, licencié ès lois, a été anobli par lettres-patentes de l'année 1389.

DE BLÉCOURT, seigneurs de la Chavatte, de Meharicourt, de Bethencourt, de Tincourt, etc. Cette ancienne famille a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens, d'après une production de titres remontant à l'année 1393, que vivait Arnoul de Blécourt, seigneur de Bethencourt. La terre de Blécourt, dont cette maison a tiré son nom, est située à une lieue et demie N.-O. de Cambray. *De gueules, au lion d'argent.*

BLIN. Claude Blin, seigneur de Bourdon, au bailliage d'Amiens, ayant appelé au conseil d'un jugement de l'intendant de Picardie qui l'avait condamné à 600 livres d'amende, y fut

maintenu dans sa noblesse par arrêt du 19 avril 1670. Cette famille possédait la vicomté de Dommart, en Pothieu et les terres seigneuriales de Bouin, de Roquigny, de Gezaincourt, de Rainvilliers, de Courcelles sous-le-Bois, etc. Elle a toujours suivi la carrière des armes et a contracté de bonnes alliances. *D'argent, à 3 trèfles de sable, les queues en haut; 2 et 1, surmontés de 3 merlettes rangées du même.* Couronne de vicomte. Supports : deux levrettes.

LE BLOND, seigneurs de l'Étoile-sur-Somme. Cette ancienne famille a prouvé depuis Pierre le Blond, vivant le 9 juin 1431, et a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *D'argent, à 3 tours de gueules, hersées de sable.*

BLONDEL. François Blondel, sieur des Croisettes, élection de Laon, avocat du Roi à Ribemont, anobli par lettres du mois de décembre 1654, a été confirmé en l'année 1670. *De sable, à la bande d'or.*

DE BLONDY, seigneurs de Bonneville, élection de Soissons. Charles de Blondy fut maintenu par M. Dorieu, le 29 mars 1669, sur une production de titres de 4 générations remontant en 1538. *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, passant sur un tronc d'argent, posé en bande.*

DE BOFFLES. Louis de Boffles, demeurant à Flavy-le-Martel, élection de Noyon, et Pierre de Boflles, domicilié à Caines, élection de Soissons, ont produit des titres de cinq générations depuis l'année 1522, et ont été maintenus par M. Dorieu le 22 août 1668. *D'argent, à 2 bandes de sable.*

Cette famille est ancienne et tire son nom d'une terre située à deux lieues de Frevent en Artois. Elle a contracté des alliances très-distinguées.

DE BOHAN, seigneurs de Soizé, du Bac, comtes de Nanteuil, etc., Jean-Antoine de Bohan, seigneur de Soizé, élection de Laon, capitaine au régiment de Turenne, a été maintenu par M. de Machault le 29 novembre 1669, sur une production de titres remontant à l'an 1531. *De sable, à la bande d'or, côtoyée de 2 cotices du même.* Nous parlerons plus amplement de cette illustre famille dans le *Nobiliaire de la province de Champagne*, dont elle est originaire.

DE BOMMY, seigneurs de Grebcaumenil, élection d'Abbeville. Cette famille a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. Elle remonte à Pierre de Bommy, écuyer, seigneur du Hamelet, qui donna le relief de cette terre

à l'abbaye de Corbie le 4 juillet 1469. Noble homme Mathieu de Bommy, écuyer, sieur du Hamelet et de Vaux, fils de Pierre de Bommy, IIe du nom, et d'Isabeau d'Auxy (mariés le 12 octobre 1494), et petit-fils de Pierre de Bommy, Ier du nom, dont nous avons parlé plus haut, fut élu maïeur d'Abbeville en 1551, après avoir assisté aux états de 1545 et 1548. Hector de Bommy, son fils, est nommé dans le compte de la recette générale d'Amiens de l'année 1585. *D'azur, à la rose d'or, cantonnée de 4 besants du même.*

DE BONNAIRE, voyez le *Nobiliaire de Picardie*, t. II de cet ouvrage, p. 12.

LE BORGNE, seigneurs de Montigny, comtes de Berneuil, élection de Soissons. Jean le Borgne a été maintenu dans sa noblesse, le 16 mai 1669, sur une production de titres de sept générations remontant à 1462. *D'or, à l'aigle de sable.*

DU BOSC, seigneurs du Bois d'Ennebout, du Cauroy, etc., ont été maintenus dans la généralité d'Amiens, lors de la première recherche, sur une preuve de quatre degrés remontant à Isambert du Bosc, chevalier, seigneur du Bois d'Ennebout et de Martagny, capitaine et gouverneur de la ville d'Ardres et du comté de Guines, mentionné dans la coutume de Normandie de l'an 1577 et dans celle de Calais de l'an 1583, marié avec Marguerite du Biez, dame de Nielles et du Cauroy et baronne de Cottebrune. Il était le chef de l'une des nombreuses branches de la maison du Bosc, en Normandie, connues sous les dénominations de Tendos, de Brauville, de Radepont (branche élevée à la pairie), d'Emandreville, de Tonneville, de Jourdemare, de Brethenis, de Pompon, du Bois d'Ennebout, d'Espinay, de Coquereaumont, de Meharenc, de Vitermont, etc., etc. Les auteurs de l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne* ont rapporté la généalogie de cette maison, t. VI, pp. 352 à 376, à l'occasion de Nicolas du Bosc, évêque de Bayeux, nommé chancelier de France au mois de novembre 1397; mais ni ces écrivains ni les généalogistes qui les ont suivis n'en ont fait connaître l'origine. Ses ancêtres figurent parmi les bourgeois de Rouen qui, en 1204, capitulèrent avec le roi Philippe-Auguste et lui livrèrent cette ville. Ayant acquis la noblesse soit par la possession des fiefs nobles, soit par charte d'anoblissement, cette famille en obtint la confirmation du roi Charles VI, en 1406. Elle était encore dans le commerce en 1478, date d'un arrêt de l'échiquier, du mois d'avril, dans lequel Guillaume du Bosc, seigneur de Tendos, est qualifié écuyer, marchand et bourgeois de la

ville de Rouen. (Titres produits à M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, au mois de septembre 1775). Cette famille s'est illustrée par les emplois considérables dont elle a été revêtue et les nobles alliances qu'elle a contractées. *De gueules, à la croix échiquetée d'argent et de sable de 3 tires, cantonnée de 4 lionceaux d'or, lampassés d'azur.*

DU BOSQUET. Jean du Bosquet, seigneur de Heron, a fait preuve depuis Hugues du Bosquet, écuyer, son trisaïeul, vivant le 21 novembre 1512, et a été maintenu lors de la première recherche en la généralité d'Amiens. *D'azur, au franc canton d'argent, chargé d'un écureuil de gueules.*

DE BOUCHART-MILLY. Louis de Bouchart, seigneur de Ravenel, en la prévoté de Montdidier, et Robert de Bouchart seigneur de Valescourt, etc., élection de Clermont, ont été maintenus par M. Dorieu, le 19 août 1667, sur la production de leurs titres remontant à 1453. *D'or, à la tour de gueules, maçonnée de sable, surmontée de deux croissants d'azur.* Tenants : deux sauvages, ayant leur massue sur l'épaule. Cimier : un autre sauvage, tenant de sa main gauche une tour, et ayant aussi la massue sur l'épaule.

DE BOUDA, seigneurs de Sevigny. Cette famille qui d'abord fut condamnée par M. Dorieu, faute de titres suffisants, à 300 livres d'amende, fut maintenue depuis par arrêt du conseil-d'état du mois d'août 1670. *De gueules, au vol abaissé d'or; au pal du même, brochant sur le tout.*

DE LA BOUE, seigneurs barons d'Estrées-au-Pont, élection de Guise. M. Dorieu a rendu son jugement de maintenue de noblesse, le 7 août 1667, en faveur de Robert de la Boue, baron d'Estrées-au-Pont, qui fit preuve de cinq générations depuis l'année 1537. *De sinople, à 3 pals de vair; au chef d'or.* Tenants : deux anges.

Cette maison est ancienne et distinguée. Froissard fait mention d'un Jean de la Boue, chevalier, vivant l'an 1339, et Monstrelet, d'un autre, chevalier, nommé Gobert de la Boue, seigneur de Savoisy, tué à la bataille d'Azeincourt, en 1415. Ce Gobert de la Boue, chevalier, seigneur de Clère, bailli de Vermandois, avait scellé en cette qualité une quittance de ses appointements, le 19 février 1378 (*v. st.*).

DE BOUELLES, *voyez* DE BOUVELLES.

BOUIN, seigneurs de Mongrad, famille maintenue par arrêt

du conseil-d'état du mois de mars 1667. *D'argent, à l'arbre terrassé de sinople.*

DU BOULLET, sieurs de Missy et de Sainte-Radegonde, élection de Laon, ont produit des titres de quatre générations remontant à 1540, et ont été maintenus par M. de Machault le 12 décembre 1669. *D'or, à l'écusson de gueules.*

BOURGEOIS, sieurs de Saint-Martin, élection de Soissons. Antoine Bourgeois a été maintenu par arrêt du conseil-d'état du 1er décembre 1667. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un croissant, et en pointe d'une rose du même.* Une branche de cette famille a été maintenue en Champagne, au mois de septembre 1670, après avoir produit depuis l'année 1545.

BOURGEON. Claude Bourgeon, seigneur du Petit-Sailly-le-Sec, en partie, au bailliage d'Amiens, a été anobli par lettres-patentes du duc de Lorraine du 27 décembre 1659, vérifiées en la chambre des comptes de Nancy le 27 mai 1665. *D'azur, à 2 épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, cantonnées d'un croissant d'argent et de 3 étoiles d'or.*

DE BOUVELLES, seigneurs d'Eppeville, d'Ennemin, du Sart, de Bernis, du Perron, de Bonneuil, etc., ont produit des titres de cinq générations, remontant à 1500, et ont été maintenus par M. Dorieu le 12 février 1669. *De gueules, au pal d'or, accosté de deux vols du même.* Supports et cimier : des licornes d'argent.

DE BRAIL, barons d'Aloux et de Vertains, élection de Laon; famille originaire de Guienne, maintenue dans sa noblesse, le 7 août 1667, par M. Dorieu, sur une production de titres de neuf générations, remontant à 1379. *D'azur, à deux lièvres d'or, passants l'un sur l'autre; au lambel d'argent.* Supports : deux tigres d'argent.

DE BRAILLON, sieurs de Brisset, élection de Laon. M. Dorieu a maintenu, le 9 août 1667, Philippe de Braillon, qui tire son origine de Jacques Braillon, premier médecin du roi François Ier, sur la production de ses titres remontant à 1542. *D'azur, au chevron d'argent, chargé de deux lions affrontés de sable, armés et lampassés de gueules, et accompagné de 3 molettes d'éperon d'or.*

DE BRION, seigneurs de Haute-Fontaine, élection de Crépy, ont été maintenus par M. Dorieu, le 2 août 1667, sur une production de titres dont le plus ancien est du 22 octobre 1497.

De sable, au lion d'argent; au chef d'or, chargé de deux barres de sable.

DE BRODART, seigneurs de l'Echelle, de Cerny, de Branscourt, élections de Soissons et de Châlons, ont produit des titres depuis l'an 1500, et ont été maintenus par arrêts du conseil des 23 avril 1670 et 19 août 1672. *D'azur, à 3 fasces d'argent; au sautoir de gueules, brochant sur le tout.*

DE BROSSART, seigneurs de Monthue, de Prouville, de Bienville, élection de Soissons; de Bazinval et des Aunettes, élection de Laon, furent maintenus par M. Dorieu, le 22 juillet 1667, sur une production de titres remontant à 1540. *De sable, au chevron d'or, accompagné de deux besants en chef, et d'une molette d'éperon du même en pointe.*

DE BROUILLY, seigneurs de Quenvizy, élection de Noyon, et marquis de Wartigny, élection de Soissons, ont produit depuis l'année 1525, et ont été maintenus par M. de Machault le 21 décembre 1669. L'aïeul de François de Brouilly, seigneur de Quenvizy, était gouverneur de Compiègne et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, en 1570. *D'argent, au lion de sinople, lampassé, armé et couronné de gueules.* Supports et cimier : trois lions semblables à celui de l'écu. (La branche de Piennes portait pour supports et cimier : trois centaures.)

La maison de Brouilly, originaire d'Artois, est d'ancienne chevalerie, et a pris son nom d'une terre située à cinq quarts de lieue de Frévent, et portée en dot, à la fin du 14ᵉ siècle, par Marguerite, dame de Brouilly et d'Averdoing, à Morlet, seigneur de Saveuse, chambellan des rois Charles V et Charles VI. Elle descendait de Philippe, seigneur de Brouilly, vivant en 1248. La branche des marquis de Piennes s'est éteinte le 1ᵉʳ novembre 1676, dans la personne d'Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, chevalier des ordres du Roi, gouverneur des ville et citadelle de Pignerol. Toutes les alliances de cette maison étaient illustres.

DE BRUCELLES, seigneurs de Hazeau, élection de Château-Thierry, ont produit des titres de quatre générations depuis 1556, et ont été maintenus par M. de Machault le 9 juillet 1670. *D'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux grappes de raisin et en pointe d'un écureuil, le tout du même.*

DE BRUSLART, voyez le t. II de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, et le t. IV, *Nobiliaire de Champagne.*

DE LA BRUYÈRE, seigneurs d'Arocourt, élection de Château-

Thierry, ont été maintenus sur une production de titres remontant à 1558. *D'azur, au lion d'or, accompagné de 3 mouchetures d'hermine d'argent.*

DE BUINES. Philippe-Marc-Antoine et François de Buines, frères, ayant prouvé leur descendance de Jean de Buines, leur bisaïeul, écuyer, seigneur de Tunc, vivant le 18 janvier 1553, ont été maintenus lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *D'azur, à 3 molettes d'éperon d'or.*

BUIRETTE, sieurs de Rochefort, élection de Soissons. Charles Buirette, gendarme de la garde du Roi, a été maintenu par M. Dorieu le 31 mai 1669. *De gueules, au griffon d'or.*

C

DE CACQUEREL. François de Cacquerel, demeurant à Marival, Jacques de Cacquerel, demeurant à Taillefontaine, et Marguerite Becquart, veuve de Louis de Cacquerel, demeurant au même lieu, ont produit des titres de quatre générations et ont été maintenus par M. de Machault. Henri de Cacquerel, écuyer, sieur des Fourneaux, a fait registrer ses armes, en 1698 à l'armorial de la généralité de Soissons, fol. 404. *D'argent, à 2 lions affrontés de sable; au chef d'azur, chargé de 2 étoiles d'or, chacune surmontant une fleur de lys d'argent.*

DE CAIGNET, voyez t. II des *Archives*, *Nobiliaire de Picardie*, p. 21.

CAJAC. Jacques Cajac, seigneur de Camin, a été maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil-d'état du 31 mars 1667. La coutume de Calais fait mention de cette famille en 1583. *Parti, au 1 d'azur, à 3 étoiles d'argent; au 2 d'azur, à 3 chevrons d'argent.*

DE CALANDRE, sieurs de Montigny, ont été maintenus par M. de Machault le 26 novembre 1669, et par arrêt du conseil-d'état. *De gueules, à 3 fasces d'argent, chargées chacune de deux filets de sable.*

DE CALLOUET. Louis de Callouet, demeurant à Guise, ayant été condamné, faute de titres suffisants, à 200 livres d'amende, en appela au conseil-d'état où il fut maintenu, en justifiant qu'il descendait de Hubert de Callouet, seigneur de Valoret, vivant en 1540. Ce fut sur cette même preuve que Marie-Anne de Callouet fut reçue à Saint-Cyr au mois de juillet 1686. *D'hermine, au lion d'azur, lampassé et armé de gueules.*

DE CAPENDU, vicomtes de Boursonne, élection de Crépy, ont produit des titres de quatre générations remontant à 1528, et ont été maintenus par M. Dorieu le 3 octobre 1667. *D'argent, à 3 fasces de gueules, accompagnées en chef de 3 merlettes de sable.* Supports et cimier : trois lévriers d'argent, colletés d'un collier de gueules, bouclé et bordé d'or.

Cette famille est originaire d'Artois. Charles de Capendu, son Ier auteur connu, seigneur des fiefs de Capendu et de Pronay, au comté de Saint-Pol, et vicomte de Boursonne, en Valois, était homme d'armes de la compagnie des ordonnances du Roi sous le comte de Saint-Pol, en 1521. Dans un titre de 1531, il est dit petit-fils de Marie de Monchy, femme de Hue le Vasseur, *dit* le *Mire*, vivant en 1422, et mère de Jacques le Vasseur, marié, en 1473, avec Antoinette des Fossés, dame de Boursonne. Cette famille prétendait en conséquence être descendue de celle de le Vasseur, connue depuis l'année 1389; mais M. Chérin n'a pas admis cette prétention, et il a refusé son certificat pour les honneurs de la cour, qu'elle a obtenus par faveur en 1772. C'est sur cette notice qu'on doit réformer les conjectures que j'ai émises à tort et faute d'instruction positive, à l'article *de Capendu*, t. I, p. 29 *du Dictionnaire véridique.*

LE CARLIER. La branche d'Ully, élection de Laon, a été maintenue par M. de Machault le 21 juin 1670. *Parti, au 1 d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules; au 2 de sable, à la roue d'or.* Cimier : un lion de sable, lampassé de gueules, tenant une roue d'or dans ses deux pates. (Voyez le t. II de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, p. 24).

LE CARON, seigneurs de Damery, de Hez, etc., prévoté de Montdidier, ont justifié de leur noblesse depuis 1538. *D'or, au lion naissant de gueules en chef, et en pointe une croix de sinople, chargée de 5 coquilles d'or.*

LE CARON. Louis-Carondas le Caron, sieur de Cauly, lieutenant-général au bailliage de Clermont, fils de Pierre le Caron, hérault d'armes du titre de Champagne, et de Michelle du Puis, et petit-fils de Michel le Caron, lieutenant-général civil à Compiègne, anobli par lettres patentes du mois de février 1601, a été maintenu par arrêt du conseil-d'état du mois d'août 1667. *D'azur, à une couronne de laurier d'or en chef, accompagnée en pointe de deux palmes du même, ayant les queues passées en sautoir.*

Les seigneurs de Mazencourt, en l'élection de Compiègne, sont une branche de la même famille. Ils descendent de Lau-

rent le Caron, qui fut anobli par lettres patentes du mois de juin 1585, registrées en la cour des aides le 10 juin 1586, en considération des services rendus par son père, Martin le Caron, dans les fonctions de lieutenant-général civil et criminel à Compiègne, qu'il remplit pendant cinquante ans, et par Jacques le Caron, en l'exercice de la charge de prévôt forain à Compiègne, pendant quarante ans. Cette branche porte : *d'azur, à 3 besants d'or; au chef denché du même.*

DE CARPENTIER, seigneurs de Fontaine-Uterte, de Voyennes, de Villecholle, vicomtes de Cailletot, bailliage de Saint-Quentin, ont fait preuve depuis le 30 juin 1545, et ont été maintenus lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 molettes d'éperon d'or.*

DE CARUEL, seigneurs d'Aunoy, de la Chapelle, etc., élection de Guise, ont été maintenus par arrêts du conseil-d'état des mois d'août 1670 et de mars 1671. *D'argent, à 3 molettes d'éperon de sable; à la bordure de gueules.*

DE CARVOISIN, seigneurs de Viefvillers, de la Cour d'Oisy, de Salancy, etc., élection de Noyon, ont été maintenus dans leur noblesse le 27 novembre 1669, par M. de Machault, sur la production de leurs titres remontant à 1530. *D'or, à la bande de gueules; au chef d'azur.* Supports : deux lions d'or, lampassés de gueules.

La maison de Carvoisin est ancienne et très-distinguée. Elle est originaire du duché de Milan. Vespasien de Carvoisin, chevalier, écuyer ordinaire du roi François Ier en 1531, puis premier écuyer de ce prince en 1543, obtint des lettres de naturalisation en 1539, et se fixa en France, par suite de son mariage avec Marguerite de Pecquigny, dame d'Achy. Ses descendants se sont alliés aux maisons de Rochechouart, de Conflans, de Hangest, de Nollent, de Belloy, de Boulainvilliers, d'Audenfort, de Blottefière, de Sarcus, etc. Il y a eu plusieurs généraux de cette maison.

DU CASTEL, seigneurs de Sainte-Christine, du Castel, etc., élections de Soissons et de Noyon, ont été maintenus dans leur noblesse par arrêt du conseil-d'état du mois d'août 1670. *D'argent, à 3 chevrons d'azur, accompagnés en pointe d'une merlette du même.*

DE CASTRE, seigneurs de Beauné, etc., élection de Guise, ont produit des titres de quatre générations remontant à 1550, et ont été maintenus dans leur noblesse le 9 août 1667. *D'azur,*

à 3 étoiles d'argent, posées en fasce, surmontées d'un croissant du même.

LE CAT, *voyez* D'HERVILLY.

DE CAUCHON, seigneurs de Vigneux et d'Huizel, élection de Soissons, ont été maintenus dans leur noblesse, par M. de Machault le 21 juin 1670. *De gueules, au griffon d'or.* Voyez le *Nobiliaire de Champagne*, t. IV de cet ouvrage.

DE CAULIÈRES. Louis de Caulières, seigneur de Bienfay, au bailliage d'Amiens, a été maintenu dans cette généralité, après avoir fait preuve de sa noblesse depuis l'année 1400. *D'argent, à la bande de gueules, accompagnée de 6 merlettes de sable.*

Cette ancienne famille a pris son nom d'une terre située à une lieue et demie de Poix. Voyez les *Anciennes Remarques sur la Noblesse beauvaisine*, par Louvet, p. 289.

DE CAUMONT, seigneurs de Saint-Aubin, au bailliage d'Amiens, famille qui a été maintenue dans la première recherche, sur une production de titres, dont le plus ancien est du 29 janvier 1550. *D'argent, à 3 fasces de gueules, accompagnées en chef de 3 besants du même.*

DU CAUREL, seigneurs de Tagny, d'Ancourt, de Boussincourt, de Welles, de Rinsoy, etc. Jean du Caurel, chevalier, seigneur de Tagny, en 1510, descendu des anciens seigneurs du Caurel, à 2 lieues au sud de Montdidier, fut père de Guillaume du Caurel, chevalier, seigneur de Tagny, de Sailles, de Marquivillers, etc., conseiller et chambellan du Roi, bailli d'épée d'Amiens, mentionné dans deux actes des 5 février 1536, et 16 février 1557, capitaine de l'arrière-ban de son bailliage en la même année, bisaïeul de Robert du Caurel, seigneur de Tagny, d'Austruy et de Coignères, châtelain d'Auxy-le-Château, maintenu dans sa noblesse lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *D'argent, à la bande fuselée de gueules.*

DE CHABERT. Jean de Chabert, seigneur de Taverny, en l'élection de Clermont, a fait preuve de 4 générations de noblesse depuis l'année 1543, et a été maintenu par M. Dorieu le 27 mai 1667. *D'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 rocs d'échiquier de sable, et accompagnée de 6 taus d'argent en orle; en chef une molette d'éperon à 8 rais du même pour brisure.* Tenants et cimier : trois sauvages.

Cette famille est une branche cadette de celle de Chabert de Champ-Vert, en Dauphiné et en Lyonnais, connue depuis Pierre Chabert, dont le fils, André Chabert, vivait en 1415. (*Etat politique du Dauphiné*, par Chorier, t. III, p. 156.)

DE CHAMBLY, seigneurs de Monthenault, élection de Laon,

ont produit depuis l'année 1497, temps où vivaient Lancelot de Chambly, chevalier, seigneur de Monthenault, et Jossine de la Haye, sa femme. *D'argent, à la croix denchée d'azur, chargée de 5 fleurs de lys d'or; le premier canton chargé d'un écu de gueules, à 3 coquilles d'or.*

La maison de Chambly est originaire du Beauvaisis, où sont situées, à une demi-lieue de Beaumont-sur-Oise, les ville et châtellenie de Chambly, qu'elle possédait dans le 12e siècle. Elle s'est successivement répandue en Normandie, en Vermandois et en Picardie. L'histoire de Normandie fait mention de Jean, Pierre et Tristan de Chambly, vivants en 1200. Adam de Chambly était évêque de Senlis en 1228. (*Gallia christiania*, t. X, colonne 1414.)

Les véritables armes de la maison de Chambly sont : *De gueules, à 3 coquilles d'or.* Une foule de titres scellés du sceau des seigneurs de Chambly, et entre autres, 8 quittances des 25 avril 1335, 5 février 1342, 16 août 1352, 7 octobre 1356, 20 septembre 1364, 18 juillet 1370, 27 août 1397, et 9 novembre 1414, prouvent qu'elle n'en avait pas d'autres, ce que confirme Louvet dans ses *Anciennes Remarques sur la noblesse beauvaisine*, 1640, p. 303. Mais dans la suite cette ancienne famille ne se contentant pas d'une origine de seigneurs châtelains, prétendit à celle des barons, et sur une sorte d'analogie de son nom avec celui des barons de Chambley, en Lorraine (dont était Thierri de Chambley, signataire d'un traité de paix conclu en 1208, entre Frédéric Ier, duc de Lorraine, et Thiébaut, comte de Bar), elle prit la croix chargée de 5 fleurs de lys, en observant une différence qui pût faire croire qu'elle avait brisé comme branche cadette, car la maison de Chambley portait : *De sable, à la croix d'argent, cantonnée de 4 fleurs de lys d'or.* On a déjà remarqué, t. III, p. 141, *du Dictionnaire de la Noblesse*, que les maisons de Chambley et de Chambly, sont deux races également illustres, mais absolument distinctes, quant à l'origine, au nom et aux armoiries. Celle de Chambly s'est fondue, au 18e siècle, dans la maison de la Tour-du-Pin-la-Charce.

DE CHAMPAGNE, seigneurs de Coupigny, etc., élection de Château-Thierry, ont produit des titres remontant à Nicolas de Champagne, chevalier, seigneur de l'Echelle et de Longvoisin, vivant en 1546, et ont été maintenus dans leur noblesse par M. Dorieu le 4 juin 1667. *D'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux cotices contrepotencées d'or de treize pièces de chaque côté.* Nous ferons connaître l'origine de cette ancienne maison, et ses véritables armoiries, dans le t. IV de cet ouvrage., *Nobiliaire de Champagne.*

DE CHAMPGRAUD, seigneurs de Baunas, etc., élection de Soissons. Cette famille, originaire de Guienne, a été maintenue par M. Dorieu le 15 décembre 1667. *D'azur, au bœuf d'or, accompagné en chef d'une étoile d'argent, et d'un croissant du même en pointe.*

DES CHAMPS, *dit* MOREL, seigneurs de Maricourt-sur-Somme, de Cressy, de Hauteville, etc., élections de Péronne et de Beauvais, ont fait preuve depuis Etienne des Champs, *dit* Morel, vivant le 10 décembre 1530, et ont été maintenus par arrêt du conseil-d'état du mois de juillet 1667. *D'azur, à la face d'argent, chargée de 3 roses de gueules, et accompagnée de 3 molettes d'éperon d'or.*

DE CHANTEPIE, seigneurs de Cambrin, etc., élection de Laon, famille de Lorraine, maintenue le 10 décembre 1667, sur une preuve de 4 générations nobles, dont le premier titre est de l'an 1542. *Fascé d'or et de sable.*

CHARMOLUE, seigneurs de Courcelles, élection de Laon, et de Bazancourt, élection de Noyon, ont été maintenus par M. Dorieu, le 2 octobre 1667, comme descendus de Henri Charmolue, avocat et procureur du Roi à Noyon, anobli par lettres-patentes de Henri IV du mois de janvier 1591, confirmées en 1601. *De gueules, à deux bars adossés d'or, et en chef une croix recroisetée et fichée d'argent.*

Cette famille paraît originaire de Paris, où Nicolas Charmolue était conseiller de ville en 1500. (*Armorial de Paris*, gravé par Beaumont, planche 89.) Il portait les mêmes armes, la croix exceptée.

Nicolas Charmolue était notaire et secrétaire du Roi en 1496. (*Histoire de la Chancellerie de France*, par Tessereau, t. I, p. 78.)

DE CHARTOGNE, seigneurs d'Arsonville, élection de Laon, ont été maintenus par M. de Machault le 29 novembre 1669. *De gueules, à 5 annelets d'or en sautoir.* Tenants : deux sauvages de sable, sans massues. Cimier : un sauvage avec une massue d'or sur l'épaule. (Voyez le t. IV de cet ouvrage. *Nobiliaire de Champagne.*)

CHASSEBRAS DE CRAMAILLES. Nous ne citons ce nom que pour prémunir le lecteur contre la fausse généalogie insérée dans le Nobiliaire d'Haudicquer de Blancourt, qui n'a pas eu honte de donner à Jacques Chassebras de Cramailles, son complice dans la fabrication des faux titres dont ils ont infesté la Picardie, et qui s'est cassé la tête dans sa prison à la Bastille, le 19 octo-

bre 1700, pour échapper à l'ignominie du supplice, une série d'aïeux qu'il remonte à un prétendu Jean Chassebras, chevalier sire du Bréau, capitaine des archers de la garde du roi saint Louis, tandis qu'il est avéré que le bisaïeul de ce Jacques Chassebras de Cramailles, nommé Gaspard Chassebras, était apothicaire à Paris, et que ses proches parents étaient vendeurs de marée dans la même ville. Cette famille n'a jamais exercé de charge qui lui permit de porter, même temporairement, la qualité de noble ou d'écuyer.

DE CHASTENET, originaires d'Armagnac, seigneurs de Puységur, vicomtes d'Acany et de Buzancy, élection de Soissons, ont fait preuve de leur noblesse depuis 1541, et ont été maintenus le 9 septembre 1667. *D'azur, au chevron, accompagné en pointe d'un lion, le tout d'or; au chef du même.*

Cette maison est ancienne et illustre. L'une de ses branches a été élevée à la pairie en 1823.

Barthélemi de Chastenet, seigneur de Puységur, brigadier et inspecteur de cavalerie, a été confirmé dans son ancienne noblesse et *anobli en tant que de besoin,* par lettres patentes du mois d'août 1701. C'était probablement un bâtard de la maison de Chastenet-Puységur, dont l'existence est connue dans le Bas-Armagnac depuis l'an 1186.

DE LA CHAUSSÉE D'EU, maison originaire de Normandie. Laurent de la Chaussée-d'Eu, baron de Rogy, élection de Clermont, a été maintenu par M. Dorieu le 14 février 1667, après avoir prouvé par titres, dont le premier remonte à 1489, six générations d'une noblesse illustre. *D'azur, semé de croissants d'argent; à 3 besants d'or brochants.* Supports : deux licornes d'argent.

On prétend que cette maison est une branche des anciens vicomtes d'Eu, et cette prétention n'a pas été contestée.

CHAUVELIN, seigneurs de l'Épine, de Beauregard, etc., élection de Laon, ont été maintenus par M. de Machault le 1er avril 1670. *D'argent, au chou sauvage arraché de sinople, accolé d'une bisse d'or.*

Cette famille, que de grandes charges et plusieurs hommes célèbres ont illustrée, a pour auteur Toussaint Chauvelin, procureur à Moulins-Engilbert, puis à Paris, vivant en 1553. Alexandre Chauvelin, l'un de ses petits-fils, fut pourvu d'un office de secrétaire du Roi le 30 avril 1607.

Les charges de robe et de finance ont été la source où cette

famille a puisé sa noblesse, et elle a eu le bon sens ou la modestie de ne pas prétendre à une autre origine.

DE CHAUVIGNY ou DE CHAVIGNY, seigneurs de Courbouin, de Vieumaison, de Sainte-Colombe, de la Ville-Auboin, etc., ont été maintenus par arrêt du conseil-d'état du 20 juillet 1667, où ils ont produit des titres de 6 générations remontant à 1454. *D'argent, à la croix alaisée de gueules, dentelée de sable; au lambel du même.*

DU CHESNE, seigneurs de Neuville, de Villeblain, de Verpillières, de Marimont, etc., élections de Soissons et de Laon. Le premier titre de la production de cette famille est de l'année 1541; elle a été maintenue par M. Dorieu, le 23 août 1667. *D'or, à deux lions de gueules, tenant une fleur de lys d'azur.* Supports et cimier : trois griffons d'or.

DE CHESNEL, seigneurs de Meux et de Ponceau, élection de Soissons. Cette famille, originaire de Saintonge, a fait preuve de sa noblesse depuis le 18 juin 1519, époque où vivait Charles de Chesnel, chevalier de l'ordre du Roi, et a été maintenue par arrêt du conseil-d'état. *D'argent, à 3 bâtons écotés de sinople en pal, 2 et 1.*

Artus Chesnel, de la branche des seigneurs et marquis de Meux, près Jonzac, a été reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1611. Cette famille a des services distingués et de belles alliances.

CHOCQUARD, sieurs de Saint-Etienne, élection de Laon. Cette famille, anoblie pour services militaires le 19 septembre 1660, a été maintenue par arrêt du conseil-d'état du 18 juillet 1669. *D'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 merlettes du même.*

CHOCQUEL. René Chocquel, seigneur d'Ivion, en la prevôté de Péronne, a justifié de sa noblesse par titres, dont le plus ancien est du 15 février 1542, et a été maintenu lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *Echiqueté d'argent et de sable; à la fasce de gueules, chargée d'un lion issant d'or, brochante.*

CHRESTIEN, seigneurs de Bonneuil, de Libermont, de la Ferronnière, du Perron, de Couloisy, de Sainte-Berte, élections de Crépy, de Soissons et de Clermont. Cette famille, condamnée d'abord par M. Dorieu, a été définitivement maintenue dans sa noblesse par arrêts des 14 mai et 12 octobre 1668. *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 roses de gueules, et accompagnée de 3 fleurs de lys nourries d'or.*

LE CIRIER, sieurs de Neuchelles, de Montigny, de Gaune, etc., élection de Crépy, ont été maintenus le 29 novembre 1669, sur une production de titres remontant à l'an 1540, époque à laquelle vivait Jean le Cirier, conseiller au parlement de Paris. Nicole le Cirier, avocat, fut élu échevin de la même ville en 1547. *D'azur, à 3 licornes saillantes d'or.* Supports : deux licornes.

LE CLERC, seigneurs des Alleux, de Wallon, etc. Cette famille, établie dans le bailliage d'Amiens, a été maintenue par arrêt du conseil du mois de mars 1670. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules.*

LE CLERC, sieurs de la Tour, etc., élection de Château-Thierry. Robert le Clerc a été déchargé de toutes poursuites par arrêt du conseil du 25 avril 1669, sur la production de ses lettres d'anoblissement de l'année 1659.

CLERMET, sieurs d'Auvillé, etc., élection de Clermont, famille maintenue dans sa noblesse par arrêt du conseil-d'état du mois de mai 1669.

DU CLOZEL, seigneurs de Varipont, élections de Soissons et de Noyon, famille qui a fait preuve de 8 générations de noblesse depuis l'année 1425, et a été maintenue le 15 juillet 1667. *D'argent, à la fasce de gueules, chargée de 2 coquilles d'or, et accompagnée de 2 têtes de maure de sable, tortillées d'argent.* Tenants : deux sauvages ayant la massue sur l'épaule.

LE COCQ, sieurs de Salnove, élection de Soissons. René le Cocq, fils de feu Joseph le Cocq, décédé revêtu d'une charge de secrétaire du Roi, a été maintenu dans la noblesse acquise par son père le 28 octobre 1668. *De sable, au coq d'or, accompagné en chef de 3 étoiles du même.*

DE COLLESSON, seigneurs de Beronne. Cette famille descend de Florent de Collesson, qualifié écuyer, sieur de Saint-Marc et de Beronne dans un arrêt du parlement de Paris du 9 janvier 1530, et dans le rôle de l'arrière-ban de Péronne de l'an 1568. Elle a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *D'argent, au lion de sable.*

COLLIER. Nicolas Collier, seigneur du Plessis-Brion, élection de Soissons, a été maintenu dans sa noblesse, le 27 août 1667, par M. Dorieu, et François Collier, seigneur de la Marlière, son frère, par arrêt du conseil-d'état de l'année 1668. Ils étaient fils de Germain Collier, seigneur de Fresnoy et de la Marlière, conseiller-secrétaire du Roi, mort le 30 mars 1644. *D'azur, à 3 fasces d'or.* Tenants et cimier : trois sauvages.

DE COLNET, seigneurs de la Clopperie de Machaumesnil, de Monplaisir, du Houy, etc., élection de Guise. Cette famille, originaire du Hainaut, a été maintenue par M. Dorieu, le 12 décembre 1667, sur une production de titres de 5 générations remontant à l'année 1520. *D'argent, à une main de gueules, gantée d'or, soutenant un faucon au naturel, becqué et membré d'or, chaperonné de gueules, et accosté de 2 branches d'olivier de sinople.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La famille de Colnet est ancienne. Au mois de mars 1766, elle a produit, au cabinet des ordres du Roi, des titres qui remontent sa filiation jusqu'à Jean Colnet, maître de la verrerie de Fontaine-Lesnecq, lequel, conjointement avec Colard Colnet, son fils, présenta requête au duc de Bourgogne, le 8 mars 1467 (*v. st.*), pour être maintenu dans sa noblesse et continuer à jouir des franchises et priviléges dont il avait toujours joui, ce qui leur fut octroyé par lettres de ce prince du même jour.

DE COMBREVILLE, seigneurs d'Aunoy, élection de Noyon, ont été maintenus dans leur noblesse au conseil-d'état, par arrêt du mois de février 1670.

LE COMTE, sieurs de Saint-Jean de Tarteron, de Bertrancourt, etc., en Ponthieu, famille qui a fait sa preuve depuis le 8 mars 1543, et a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *D'azur, à 3 bandes vairées d'argent et de gueules.*

DE COMTES, sieurs de Bertigny, élection de Soissons, ont été maintenus par M. Dorieu, le 7 septembre 1667, sur une production de titres remontant à 1495. *D'argent, à 2 fasces de gueules, chacune chargée de 3 besants d'or.* Aliàs : *D'argent, à 3 fasces de gueules, surmontées de 3 tourteaux de sable.* Supports : deux griffons d'or.

DE CONDRAN, barons de Largny, élection de Crépy, ont fait preuve de 5 générations de noblesse depuis 1530, et ont été maintenus par M. Dorieu le 24 septembre 1667. *De gueules, au chevron d'azur, chargé de 5 fleurs de lys d'or et accompagné de 3 lions d'argent, ceux en chef affrontés.* Cimier : un ange ayant les mains posées sur le casque.

DE CONFLANS, seigneurs d'Enancourt, marquis de Saint-Remy et d'Armentières, élections de Soissons et de Château-Thierry, ont fait preuve de 4 générations depuis 1520, et ont été maintenus par M. Dorieu le 27 septembre 1667. *D'azur,*

semé de billettes d'or; au lion du même brochant. Tenants : deux sauvages.

Cette illustre maison descend des comtes de Brienne. Nous en parlerons plus amplement, t. IV, dans le *Nobiliaire de Champagne.*

DE CONTY, seigneurs d'Hargicourt, élection de Clermont. (Voyez le *Nobiliaire de Picardie*, p. 28, t. II de cet ouvrage.)

COQUILLE, seigneurs de Maquelines, etc., élection de Crépy, ont été maintenus dans leur noblesse par M. de Machault le 9 juillet 1670. *D'azur, à une voile de navire d'argent, le mât d'or, lié de gueules, et accompagnée de 3 coquilles d'or.*

On ignore si cette famille est la même que celle du célèbre jurisconsulte Gui Coquille, sieur de Romenay, auteur de la *Coutume de Nivernais*, né en 1523, dont la famille avait été anoblie par lettres du roi Charles VI, du mois de juillet 1391, registrées en la chambre des comptes le 13 juillet 1396, en la personne de Hugues Coquille et d'Isabelle Morinat, sa femme.

DE CORBIE. Georges de Corbie, seigneur de la Tour, en Ponthieu, a été maintenu par arrêt du conseil-d'état du 26 avril 1668. Eustache de Corbie est qualifié écuyer, seigneur de Chelles, dans les coutumes de Montdidier de l'an 1567. *D'or, à 3 corbeaux de sable, becqués et membrés de gueules.*

On ne voit rien qui rattache cette famille à celle d'Arnaud de Corbie, nommé chancelier de France en 1388, et dont la généalogie est rapportée dans *l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 347.

LE CORGNE, *voy.* DE MARLE.

DU CORMIER. Isaïe du Cormier, sieur de la Haye, demeurant à Cercamp, ayant été condamné par M. Dorieu à 2000 livres d'amende, en appela au conseil-d'état, où il fut maintenu dans sa noblesse sur le rapport de M. d'Aligre, avec restitution de la somme qu'il avait payée, en considération de ses services.

LE CORROYER, seigneurs du Fesq, du Perron, etc., généralité d'Amiens. Cette famille descend de Robert le Corroyer, lieutenant-général de Péronne, anobli par lettres du roi Henri IV du mois d'octobre 1595. *D'azur, à 3 palmes d'or.*

DE COSSART, seigneurs de Montigny, de Maimont, élections de Soissons et de Chateau-Thierry, ont fait preuve de quatre générations de noblesse par production de titres dont le premier est de l'année 1522, et ont été maintenus le 22

janvier 1668. *D'argent, au chevron alaisé d'azur, accompagné de 2 cosses de genêt de sinople en chef, et d'une tête de maure de sable, bandée d'or, en pointe.*

Cette famille est ancienne et bien alliée; la branche des seigneurs puis marquis des Piés est établie en Beauvaisis.

DE COURMONT. Michel de Courmont, demeurant à Vanduses, élection de Chateau-Thierry, a produit le jugement rendu au profit de sa famille par M. de Caumartin, intendant en Champagne. Voyez le t. IV de cet ouvrage, *Nobiliaire de Champagne.*

DE COURSON, seigneurs d'Anteville, élection de Soissons. Cette famille a été maintenue par M. Dorieu le 26 janvier 1668, François de Courson, ayant produit des lettres de vétérance de la charge d'exempt des gardes-du-corps accordées à son aïeul, et celles de vétéran des gardes-du-corps accordées à son père. *D'azur, à la cloche d'or, accompagnée en chef de 3 étoiles du même.*

LE COURT, seigneurs de Janville, du Chesnay, etc., élections de Soissons et de Crépy, ont été jugés nobles par arrêt du conseil-d'état du 29 mai 1669. *De gueules, à 3 bandes de vair; au chef d'or.*

DE COURTIGNON. Louis de Courtignon, demeurant à Gimy, élection de Soissons, a été maintenu par M. Dorieu le 13 mai 1669. *D'argent, au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or.*

LE COUVREUR, seigneurs de Renoncourt, maintenus par M. de Machault le 30 mai 1670, voyez le *Nobiliaire de Picardie*, p. 30, t. II de cet ouvrage.

DE CRÉCY, seigneurs de Bligny, de Sons, de Levry, vicomtes de Sorny, élections de Laon et de Soissons, ont prouvé avec la qualité de chevalier depuis l'année 1306, et ont été maintenus par M. Dorieu le 30 août 1667. *D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules; à la bordure engrêlée du même.* Supports et cimier : trois licornes.

La maison de Crécy, d'ancienne chevalerie, a pris son nom d'une terre située aux frontières de la Champagne et du comté de Bourgogne, et s'est divisée en de nombreux rameaux, qui ont fait des établissements en Champagne, en Bourgogne, en Picardie et en Hainaut, et se sont alliés aux plus illustres maisons de ces provinces. Les preuves faites pour les honneurs de la cour en 1778, par la branche des

seigneurs de Chaumergy, établissent l'ancienneté de cette maison, depuis Jean et Eudes de Crecy, chevaliers, qui se rendirent cautions, en septembre 1254, d'un traité fait entre l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon et Gautier, seigneur de Courtivron. Ils avaient un autre frère, nommé Henri de Crécy, aussi chevalier. Tous trois, par charte du mois de septembre 1246, passée sous le sceau de Henri de Vergy, firent un partage avec les Templiers de la Romagne des bois de Chaumes, qui déjà avaient été délimités par feu leur père avec ces mêmes hospitaliers du Temple. Othon de Crécy, frère de Jean, Eudes et Henri, doyen de l'église de Langres, fit son testament le vendredi après la Saint-Mamès en 1277.

DE CREIL, originaires de Beauvaisis, seigneurs d'Orgerieux, de Beaufort, etc., élections de Laon et de Guise, ont été maintenus par M. Dorieu le 16 novembre 1667, sur la production de leurs titres depuis Louis de Creil, écuyer, homme d'armes des ordonnances du Roi, marié vers 1550, avec Marie d'Inneville. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 clous de la passion du même.*

Cette famille descend de Jean de Creil, élu à Beauvais, anobli par lettres du roi Charles VII du mois de juillet 1442, et n'a rien de commun que le nom avec l'ancienne et illustre maison de Creil (*de Credulio*), éteinte peu après l'année 1354, dans la personne d'Etienne de Creil, bailli de Beauvais. Cette maison avait pour patrimoine la ville et baronnie de Creil, située sur l'Oise, à 2 lieues de Senlis et à 8 de Beauvais. *L'histoire de Normandie* fait mention d'Ives de Creil comme d'un des arbaletriers du roi Louis V en 954, ce qui est fort douteux. Aubert et Guillaume de Creil, frères, sont nommés dans une charte de l'église de Beauvais de l'an 1023, et Asculphe de Creil dans une autre de l'an 1109. Cette maison portait : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 cygnes du même; au chef cousu de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.*

Les de Creil de Hecourt, du Montier, de Bazoches, de Soisy, de Gournay, etc., que Haudicquer de Blancourt et la Chenaye des Bois ont greffé sur l'ancienne maison de Creil, descendent de Louis de Creil, marchand mercier en gros, à l'enseigne du *Cheval Blanc*, près l'église des Innocents à Paris, décédé en 1582. Voyez le *Dictionnaire véridique*, tome 1, page 242.

DE CRÉQUY. Adrien de Créquy, seigneur des Alleux et vicomte de Langle, et Léonor de Créquy, seigneur du Quint de Beauval, son frère, ont produit dans la généralité d'Amiens,

lors de la première recherche, depuis Arnoul de Créquy, seigneur de Rimboval, de Sains et des Granges, vivant le 14 décembre 1355. *D'or, au créquier de gueules.*

La maison de Créquy, l'une des plus anciennes et des plus historiques de France, s'est éteinte peu d'années avant la révolution. Elle avait pris son nom de la sirerie des Créquy, située près de Fruges en Artois, et l'avait transmis à une autre terre près Peronne, lorsqu'elle s'établit en Picardie. Elle a donné deux maréchaux de France et un général des galères. La branche aînée, dite des *sires de Créquy*, s'est fondue, en 1543, dans la maison de Blanchefort, qui en a relevé le nom et les armes, et dont sont sortis les ducs de Créquy et princes de Poix, principauté possédée ensuite par la maison de Noailles qui en conserve encore le titre. Ramelin, sire de Créquy et de Fressin, fonda, l'an 986, l'abbaye de Ruisseauville, dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer. La Morlière cite un Arnoul *dit* le Vieux ou le Barbu, sire de Créquy, vivant en 857, père d'Arnoul II, *dit* le Borgne, sire de Créquy en 937, qui eut pour fils Arnoul III *dit* le Chauve, sire de Crequy, père de Ramelin; mais l'existence de ces trois Arnoul est fort douteuse pour ne rien dire de plus.

Une famille le Jeune de la Furjonnière, descendue de Jean le Jeune, tapissier du duc d'Orléans en 1464, et valet de chambre de M. de Beaujeu, ayant élevé la prétention de descendre de la maison de Créquy, s'en était approprié le nom et les armes, et avait fait insérer une généalogie en conséquence dans le Ve registre de l'*Armorial* de d'Hozier. La maison de Créquy s'étant opposée à cette usurpation, un arrêt du parlement de Paris, du 1er février 1781, a condamné MM. le Jeune à quitter le nom de Créquy, et ordonné que ce nom fût rayé de tous leurs actes. (Voyez le tome II, page 162 du *Dictionnaire véridique.*)

DE CRESECQUES, *voy.* DE QUERECQUES.

CRETON, *voy.* D'ESTOURMEL.

DE CREVANT, ducs d'Humières, pairs de France, etc., ont été maintenus lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. Cette maison éteinte depuis plus d'un siècle, était originaire de Touraine. *L'Histoire des Grands Officiers de la Couronne* en donne la filiation depuis Archambault de Crevant, seigneur de Bauché, au diocèse de Tours, vivant en 1302. Louis de Crevant, vicomte de Brigueil, gouverneur de Ham puis de Compiègne, chevalier des ordres du Roi, épousa, en 1595,

Jacqueline d'Humières, héritière de sa maison, et fut l'aïeul de Louis de Crevant, créé duc d'Humières en 1690, pair et maréchal de France, grand-maître de l'artillerie, chevalier des ordres du Roi, etc., décédé le 30 août 1694 ne laissant que des filles, dont l'aînée Anne-Louise-Julie de Crevant, duchesse d'Humières, épousa, en 1690, Louis-François d'Aumont, qui devint par elle duc d'Humières en 1694. La branche des marquis de Bauché, aînée de celle d'Humières, s'était éteinte en 1681. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *contre-écartelés d'argent et d'azur*, qui est DE CREVANT, *aux* 2 *et* 3 *d'argent, frettés de sable* qui est D'HUMIÈRES.

DES CROISETTES, seigneurs de Miremont, élection de Crépy, ont produit depuis Laurent des Croisettes, écuyer, seigneur de la Motte, vivant en 1545, avec Catherine le Cointre, son épouse. Ils ont été maintenus dans leur noblesse le 20 mars 1669. *D'azur, semé de croisettes d'or; à la fasce d'argent, chargée de* 3 *merlettes de sable, brochante sur le tout.*

DE LA CROIX, seigneurs de Tigecourt, élection de Château-Thierry. Cette famille, originaire du Languedoc, a été maintenue par M. Dorieu le 30 décembre 1667, après avoir prouvé depuis Geoffroi de la Croix, baron de Frauville, seigneur de Richebourg, de Villeneuve et de Plancy, vivant en 1550. *D'azur, à la croix d'or, chargée d'un croissant de gueules en cœur pour brisure.*

C'est une branche de la maison de la Croix de Castries, sur laquelle on trouvera plus de détails dans le *Nobiliaire de Champagne*, t. IV de cet ouvrage.

DE CROY, ducs de Croy et d'Havré, pairs de France, grands d'Espagne de la 1re classe, princes de Solre et du Saint-Empire, etc., etc. Le chef de cette illustre maison a produit lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. La généalogie de Croy, avec toutes ses branches a été imprimée en 1827, dans le t. VII de l'*Histoire des Pairs de France et des Grands-Officiers de la Couronne*, par M. de Courcelles, généalogiste du Roi. C'est le travail le plus exact et le plus complet qui existe sur cette maison. Il est terminé par un arrêt du tribunal civil de 1re instance de Paris, du 26 août 1821, confirmé par un autre arrêt de la cour de cassation du 25 février 1825, qui condamne une famille de bourgeois de Grenoble, nommée *Chanel*, à quitter le nom de *Croy*, qu'elle avait usurpé. *Ecartelé, au I contre-écartelé, aux* 1 *et* 4 *de gueules, à* 10 *losanges d'argent*, 3, 3, 3 *et* 1, qui est DE LALAING; *aux* 2 *et* 3 *d'argent,*

à 3 fasces de gueules, qui est DE CROY; *au IIe contre-écartelé* DE FRANCE et D'ALBRET, et *sur le tout* DE BRETAGNE; *au IIIe contre-écartelé aux* 1 *et* 4 *losangés d'or et de gueules*, qui est DE CRAON, *et aux* 2 *et* 3 *d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules*, qui est DE FLANDRE; *au IVe contre-écartelé, aux* 1 *et* 4 DE CROY; *aux* 2 *et* 3 *d'argent, à 3 doloires de gueules, les deux en chef adossées*, qui est DE RENTY; *sur le tout des grandes écartelures, fascé d'argent et de gueules de* 8 *pièces*, qui est DE HONGRIE. Couronne de prince fermée sur l'écu, et couronne de duc sur le manteau. Devise : JE MAINTIENDRAY.

DE CROZE, seigneurs de Boispremier, élection de Soissons, ont fait preuve de 5 générations de noblesse depuis 1530, et ont été maintenus par M. Dorieu le 22 août 1669. *De gueules, au barbet passant d'argent.*

DE CRUSTEL. Georges de Crustel, demeurant à Cressonsacq, près Saint-Just, dans l'élection de Clermont, a été maintenu comme gentilhomme allemand, par arrêt du conseil-d'état du 26 août 1666.

D

DAMIETTE, seigneurs de Bettancourt-la-Rivière. Le chef de cette famille a produit ses titres devant M. Colbert, intendant de la généralité d'Amiens, depuis le 14 septembre 1478, et est décédé sans postérité avant le jugement. *D'argent, à une épée de gueules, surmontée d'un chevron alesé du même.*

DANOIS, seigneurs de Fussigny et de Courtrizy, marquis de Geoffreville, vicomtes de Ronchères, élections de Laon et de Château-Thierry, ont fait preuve de 3 générations depuis l'année 1500, et ont été maintenus, le 17 mai 1667, par M. Dorieu. *D'azur, à la croix d'argent, fleurdelysée d'or.* Supports : deux griffons d'argent. Cimier : une femme échevelée au naturel.

Voyez le *Nobiliaire de Champagne*, t. IV de cet ouvrage.

DANVIN, *voy.* DE HARDENTUN.

DANZEL. La branche des seigneurs de Beaufort, élection de Crépy, a été renvoyée par M. Dorieu, au conseil-d'état, où elle a été maintenue. *D'azur, au daim ailé d'or, contrepassant.* (Voyez, pour les autres branches, le t. II. de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, p. 32.)

DAUTRAY. Charles Dautray, demeurant à Nointel, élection de Clermont, a été maintenu sur le rapport de M. Desmaretz au commencement de la recherche. *De gueules, à 3 chevrons d'or.*

DENYS, seigneurs de Vallecourt et de Pargny, élection de Laon, ont été maintenus, le 19 septembre 1667, par M. Dorieu, après avoir fait preuve depuis 1541. *D'or, à la fasce de gueules.*

DENNET, seigneurs de Mesbrecourt, etc., élection de Laon. Madelaine de Héricourt, veuve de Claude Dennet, et Louis Dennet, son fils, ont été maintenus par M. Dorieu, sur une preuve de 4 générations de noblesse depuis 1530. *D'azur, à 3 brêmes d'argent.*

DEY, *voyez* D'Y, *Nobiliaire de Picardie*, p. 90.

DOLLÉ, élection de Noyon. Pierre et Jean Dollé, fils de Pierre Dollé anobli au mois de juin 1642, et confirmé au mois de mars 1665, ont été maintenus par M. Dorieu. *D'azur, à 3 couleuvres d'or en fasces, l'une sur l'autre, accompagnées en pointe d'une molette d'éperon d'argent.*

DE DOMPIERRE. Baruch de Dompierre, seigneur du Val, demeurant à Coucy, élection de Laon, a produit un arrêt du conseil du 12 janvier 1668, obtenu par Jacques de Dompierre, seigneur de Jonquières, son neveu, et a été maintenu par M. Dorieu. *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de 3 tourteaux de sable.*

Cette noblesse est fort ancienne et très-bien alliée.

DE DONON, seigneurs de Chaure, de Mongeroult, de Loribeau, etc., élection de Crépy, ont fait preuve depuis l'année 1521. Jean de Donon, seigneur de la Montagne, a été maintenu par arrêt du conseil-d'état du 7 juin 1668. *D'or, à 3 hures de sanglier de sable.*

Cette famille est originaire de Touraine, où elle possédait les terres de Richelieu, du Fort, et en partie celle de Montmérault.

DOUCET, seigneurs de Saint-Gobert, d'Aucourt, et de Courthuy, élections de Laon et de Château-Thierry. Cette famille a produit des titres de 4 générations depuis l'année 1536, et a été maintenue par M. Dorieu. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au rencontre de belier d'or; aux 2 et 3 losangés d'argent et de sable.* Cimier : un rencontre de belier d'or.

DE DOURLENS, seigneurs de Saint-Hellier, de Méricourt du Mesnil-lès-Franleux, etc., ont été maintenus au conseil par arrêt du 25 septembre 1663, s'il en faut croire Haudicquer de Blancourt. Il paraît que cet arrêt n'avait pas fixé définitivement l'état de cette famille, d'ailleurs très-honorable, puisqu'on voit Antoine de Dourlens, seigneur de Saint-Hellier, conseiller au présidial d'Abbeville, et Pierre de Dourlens, son frère, seigneur

de Serival, recourir à des lettres de noblesse le 26 janvier 1701, et même payer chacun 1,200 livres, le 11 février 1710, pour en obtenir la confirmation. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 trèfles du même, et en pointe d'un lion d'argent, lampassé d'or.*

DRAGON. Deux branches de cette famille, connues sous les surnoms de Ricquemesnil et de Porizel, ont été maintenues par arrêts de la cour des aides et du conseil-d'état des années 1663 et 1669. *D'or, à la bande de sable; au lambel de gueules.*

DROUIN. Louis Drouin, sieur d'Apoigny et de Vaudeuil, trésorier de France, à Soissons, a été maintenu par M. de Machault, le 11 juin 1670, en conséquence des priviléges de sa charge et de celle de secrétaire du Roi, dont avait été pourvu Nicolas Drouin, seigneur d'Apoigny, le 13 décembre 1611. *D'or, à un arbre de sinople.* Supports et cimier : trois limiers.

E

D'ESCAULES, seigneurs de Sainte-Marie, du Mesnil, etc., en Ponthieu. Cette famille a obtenu, en 1655, des lettres de relief de noblesse, qui furent entérinées en 1665, par arrêt de la cour des aides. *D'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 besants d'or.*

Raoul d'Escouerve, *dit* d'Escaules, maïeur d'Abbeville en 1196, portait les mêmes armes.

D'ESPINOY, seigneurs de Chavignon, de Saint-Paul et de Roussy, élections de Soissons et de Guise. (Voyez le *Nobiliaire de Champagne.*)

D'ESTOURMEL, seigneurs de Thieux, marquis du Frétoy, élections de Clermont et de Noyon, ont produit depuis 1550, avec la qualité de chevalier, et ont été maintenus par M. Dorieu le 22 septembre 1667. *De gueules, à la croix crételée ou denchée d'argent.* Cimier : un cygne.

Le nom originaire de cette ancienne et illustre maison était Creton, qu'elle a porté seul jusque vers l'an 1500. Estourmel est le nom d'une terre située à une lieue de Cambray, que ses auteurs possédaient de toute ancienneté. Elle a de nombreuses illustrations et de grandes alliances, et a fait les preuves pour les honneurs de la cour, qu'elle a obtenus en 1773 et 1779. (Voyez le *Dictionnaire Véridique*, t. I, p. 406.)

D'ESTRÉES, ducs d'Estrées, pairs de France, marquis de

Cœuvres, comtes de Nanteuil, premiers barons du Boulonnais, vicomtes de Soissons et de Pierrefonds, etc., etc., en Picardie et en Hainaut. Cette illustre maison a eu pour berceau la terre d'Estrées-en-Cauchie, située à 3 lieues N.-O. d'Arras, et même distance E. de Saint-Pol. Elle a formé deux branches principales; 1° celle des marquis de Cœuvres, devenue ducale d'Estrées par lettres d'érection en duché-pairie du marquisat de Cœuvres, de l'année 1648, laquelle a donné deux grands-maîtres de l'artillerie et un maréchal de France, et s'est éteinte le 16 juillet 1723; 2° la branche des comtes de Nanteuil, devenue ducale d'Estrées et héritière de la pairie en 1723, éteinte le 27 décembre 1737, après avoir donné deux maréchaux et vice-amiraux de France, célèbres par la gloire qu'ils ont acquise à la marine française. La belle Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, maîtresse de Henri IV, était fille d'Antoine d'Estrées, quatrième du nom, marquis de Cœuvres, le second des grands-maîtres de l'artillerie de son nom, et gouverneur de Paris. On sait qu'elle était sur le point de devenir l'épouse de ce monarque, lorsqu'elle mourut subitement à Paris le 10 avril 1599. *D'argent, fretté de sable; au chef cousu d'or, chargé de 3 merlettes de sable.* (Voyez le t. V. de l'*Histoire des Pairs et des principales Maisons de France*, article D'ESTRÉES, à la suite duquel on a donné une notice sur toutes les familles qui portent le même nom, ayant une origine et des armoiries différentes.)

F

DE FAILLY, seigneurs de Dommely et de Failly, élection de Laon. Cette famille, originaire de Lorraine, a été maintenue, le 18 novembre 1667, par M. Dorieu, après avoir fait preuve depuis 1509. *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 haches d'armes du même.* (Voyez le *Nobiliaire de Champagne*, t. IV de cet ouvrage.)

DE FAVIN, seigneurs de Foucaucourt, de Hauvres, de Fontenay, etc., élection de Laon, ont été maintenus par M. Dorieu le 3 septembre 1667, sur une production de titres dont le premier est de l'année 1540. *D'hermine plein.* Supports : deux lions couronnés d'argent.

DE FAUVILLIERS, seigneurs de Moutier, élection de Château-Thierry. Cette famille, d'abord condamnée par M. Dorieu, a appelé au conseil-d'état, où elle a fait une production nouvelle, et a été maintenue par arrêt du 24 octobre 1669.

DE FAY D'ATHIES. Les branches des seigneurs de Puisieux, de Soizé, de Neuville-Beaumont, de Godelancourt et de Bray, ont été maintenues par M. Dorieu les 22 juillet et 16 décembre 1667. *D'argent, semé de fleurs de lys de sable.* (Voyez le t. II de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, p. 35.)

LE FEBVRE, sieurs de Septvaux, élection de Laon. Cette famille, anoblie en considération de ses services, par lettres du mois de mars 1583, confirmées par Henri IV au mois de juillet 1598, a été maintenue le 2 juillet 1667 par M. Dorieu. *D'azur, à une tête de léopard d'or.*

LE FEBVRE, seigneurs de Bucquoy, de Lestang et de Marcy, élections de Laon et de Guise, ont fait preuve de 7 générations depuis Edmond le Febvre, écuyer, seigneur d'Erminables, vivant vers 1420, et ont été maintenus par M. Dorieu le 7 juillet 1666. *D'azur, à la molette d'éperon d'or; au lambel d'argent.*

DE LA FELONNIÈRE, sieurs de Bolan, de Fossoy, etc., élection de Château-Thierry. La preuve de cette famille remonte à Pierre de la Felonnière, homme d'armes des ordonnances du Roi sous la charge de M. de Jametz, vivant le 3 février 1539 (*v. st.*). Elle a été maintenue par arrêt de la cour des aides du 15 décembre 1633, et par jugement de M. Dorieu en 1668. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, au lion de sable; aux* 2 *et* 3 *d'azur, à* 4 *coquilles d'or.*

FERAULT. Pierre Ferault, seigneur du Vousset, élection de Soissons, a été maintenu par arrêt du conseil-d'état, en considération de ses services.

FERON. Gui Feron, demeurant à Choisy, élection de Soissons, a été maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil-d'état du 4 août 1667. *D'azur, au griffon d'or.*

DE FESTART, seigneurs d'Aignières, d'Hardivillers, etc., élection de Noyon, ont fait preuve de 5 générations nobles depuis l'année 1524, et ont été maintenus par M. Dorieu le 21 octobre 1667. *D'argent, à* 3 *fasces de gueules.* Tenants : deux sauvages de carnation (Voyez t. II de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, p. 35.)

FEVIN. Antoine Fevin fut anobli par lettres-patentes du mois de novembre 1636, vérifiées les 9 et 21 mars 1637. Pierre Fevin, son fils, fut maintenu sur le fondement de ces lettres-patentes, qu'il produisit en 1668, devant l'intendant de la généralité d'Amiens. *Ecartelé, au* 1 *d'argent, à une main de carna-*

tion, tenant une grappe de raisin de pourpre; au 2 d'azur, à 3 fasces d'or; au 3 d'azur, à la croix d'or; au 4 d'argent, à 3 étoiles de gueules.

LE FEVRE DE CAUMARTIN, seigneurs de Caumartin, comtes de Moret, marquis de Saint-Ange, seigneurs de Mormant, de Guibermesnil, etc. Cette illustre famille a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. Elle est originaire du comté de Ponthieu, où est située la terre de Caumartin, et descend, s'il faut en croire Moréri, de Huart le Fevre, sieur de Peirette, anobli par le roi Charles VI, en considération de ses services, au mois de janvier 1400. (*v. st.*) Elle a donné un garde des sceaux de France en 1622, et s'est éteinte en 1803. *D'azur, à 5 trangles d'argent.* (Voy. le t. I, p. 471 du *Dictionnaire Véridique*).

DE FLAHAULT, voyez le *Nobiliaire de Picardie*, p. 36.)

DE FLAVIGNY, seigneurs de Ribauville, vicomtes de Renansart, élections de Laon et de Noyon, ont fait preuve de 8 degrés de noblesse depuis l'année 1447, et ont été maintenus le 4 février 1667 par M. Dorieu. *Echiqueté d'argent et d'azur.* Supports et cimier : trois griffons d'or, langués de gueules.

DE FLAVIGNY, sieurs de Liez, élection de Laon. Cette famille a fait preuve de 4 degrés depuis l'année 1510, et a été maintenue par M. Dorieu le 9 juillet 1667. *Echiqueté d'argent et d'azur; à l'écusson de gueules brochant en abîme.* Supports et cimier : trois lions d'or, lampassés de gueules.

DE FLAVIGNY, seigneurs de Puissart, de Chambry et de Malaise, élection de Laon. Guillaume Flavigny, auteur de cette famille, a été anobli par lettres patentes du roi Henri III, du mois d'août 1586, confirmées le 21 décembre 1607. Ses descendants ont été maintenus par M. Dorieu le 29 novembre 1668. *Echiqueté d'argent et d'azur, à l'écusson de gueules brochant en abîme, et une bordure de sable.* Supports et cimier : trois levriers d'argent, leurs colliers de gueules, bouclés et cloués d'or.

DE FLEURTON, seigneurs de Beaumay et de Luzières; famille anoblie par une charge de trésorier de France à Amiens. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses d'argent, et en pointe d'un lion d'or.*

DE FLEURY, seigneurs des Prés, élection de Château-Thierry, ont été maintenus par M. Dorieu le 16 août 1669, sur une preuve de 4 générations remontant à l'année 1530. *D'azur, à la croix ancrée d'or.*

DE LA FONS, seigneurs de Richebourg, de Champeau, de la Plenoy, élections de Soissons, de Guise et de Noyon, ont été maintenus par M. Dorieu le 5 septembre 1667. Les préposés ayant appelé de ce jugement au conseil-d'état, la famille a obtenu un second arrêt de maintenue en 1671. *D'argent, à 3 hures de sanglier de sable.* (Voyez le t. II de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, p. 37.)

DE LA FONTAINE, seigneurs de Menuisy, élection de Laon, ont été maintenus par M. Dorieu, le 2 juillet 1667, sur une production de titres remontant à 1529. *De gueules, à la fasce d'or, surmontée d'un lambel d'argent.*

DE LA FONTAINE, seigneurs de Bitry, de la Boissière, etc. Cette famille a produit devant M. Dorieu depuis l'année 1470, et a été maintenue le 19 janvier 1668. *Bandé d'or et d'azur de six pièces, les bandes d'or échiquetées de gueules de 3 tires.* (Voyez le *Nobiliaire de Picardie*, p. 38.)

DE FONTAINES, seigneurs de la Tour du Grand-Rouy, élection de Noyon, ont produit depuis l'année 1540, et ont été maintenus par M. Dorieu. *D'or, à l'écusson de vair, bordé de gueules.*

DE FONTAINES, seigneurs du Four-d'Enehault, élection de Clermont, ont produit depuis l'année 1459, et ont été maintenus le 16 juillet 1667 par M. Dorieu. *D'or, à 3 écussons de vair, bordés de gueules.* (Voyez le *Nobiliaire de Picardie*, p. 38, t. II des *Archives*.)

FORESTIER. Jean Forestier, seigneur de Maizière, élection de Laon, capitaine de chevau-légers au régiment Royal, anobli par le roi Louis XIV en considération de ses services, a été confirmé dans son anoblissement par arrêt du conseil-d'état. *D'or, à 3 tourteaux d'azur.*

FORGET, sieurs de Bruslevert et de Roteleu, élection de Clermont, famille qui tire son origine d'un échevin de la ville de Tours et d'un conseiller au parlement de Paris, et a été maintenue par M. Dorieu, et par arrêt du conseil-d'état du 11 avril 1668. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles du même, la cime du chevron chargée d'un écusson d'azur, surchargé d'une fleur de lys d'or.* Supports : deux lions d'or, lampassés de gueules. (Voyez le t. II, pag. 16, du *Dictionnaire Véridique*.)

LE FORT. Léonard le Fort, seigneur de Fermenbrun et d'Allery, au bailliage d'Amiens, a été maintenu sur une production dont

le premier titre est du 22 septembre 1536. *D'argent, au croissant de gueules, accompagné de 3 merlettes de sable.*

Jacques le Fort, du bailliage de Beauvais, fut anobli en 1367.

FORTIER. Pierre Fortier, sieur des Fosses, premier président en l'élection de Clermont, a été maintenu dans sa noblesse par M. Dorieu. *D'argent, au sautoir de sable.*

DES FOSSÉS, seigneurs de Coyolles, de Vaux, etc., élections de Crépy et de Noyon, ont produit depuis l'année 1413, et ont été maintenus par M. Dorieu les 12 juillet et 13 novembre 1667. *D'or, à deux lions de gueules, adossés et passés en sautoir, ayant leurs queues entrelacées.* (Voyez le t. II de cet ouvrage *Nobiliaire de Picardie*, p. 39.)

FOUACHE. La noblesse n'était pas encore fixée dans cette famille lorsque Haudicquer de Blancourt l'a comprise dans son Nobiliaire, publié en 1695, puisque Louis Fouache, sieur de Boulant, anobli par lettres-patentes registrées en la chambre des comptes le 19 mars 1706, a payé 1,200 livres le 11 février 1710, pour être confirmé dans cet anoblissement. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé d'argent.*

DE FOUCAULT, *voyez* dans ce volume III des *Archives*, la généalogie de cette ancienne famille.

FOUQUET, seigneurs de Louficourt, élection de Soissons, ont été maintenus dans leur noblesse par arrêt du conseil-d'état du 26 avril 1669. *D'azur, à 2 étoiles d'or en chef, et un croissant d'argent, en pointe.*

DE FRANSURES, *voyez* t. II de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, p. 40.

DE FRIAUCOURT, *voyez* t. II de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, p. 42. Cette ancienne famille paraît avoir une origine différente de celle des seigneurs de Friaucourt (autrefois Frieucourt), près d'Eu. Jean de Friaucourt, chevalier, servait sous Mgr. de Clermont avec un chevalier et six écuyers, puis sous M. de Sempy, capitaine de Picardie, suivant deux quittances qu'il scella du sceau de ses armes, représentant 6 *losanges*, 3, 2 et 1, les 13 février 1355 et 9 janvier 1369 (*v. st.*). Ansel de Friaucourt ou de Frieucourt avait scellé du même sceau, une quittance à Tournay, le 20 mai 1338, comme servant au voyage de Flandre avec deux écuyers.

DE FROIDOUR, élection de Laon, famille anoblie par lettres du mois de janvier 1653, confirmées au mois de mai 1666, et

maintenue par M. Dorieu le 15 juillet 1667. *D'azur, à 3 lions d'or.*

DE FRUGES, seigneurs de la Massonnière, élection de Château-Thierry, ont été maintenus dans leur noblesse par M. Dorieu le 23 novembre 1667. *D'azur, à la tour d'argent, sur une terrasse de sinople, soutenue de 2 lions d'or, armés et lampassés de gueules.*

Jean de Fruges, écuyer, fit montre à Gravelines en 1386 avec 6 écuyers de sa compagnie.

DE FUST, seigneurs du Fresne, élection de Soissons, ont produit des titres qui justifient 6 générations de noblesse depuis l'année 1501, et ont été maintenus par M. Dorieu le 18 juin 1667. *Parti, au 1 d'or, au cœur de gueules; au 2e coupé de gueules; en chef, un lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, et en pointe, un cœur d'or.* Tenants et cimier : trois sauvages.

LE FUZELIER. Jacques le Fuzelier, seigneur d'Auvé, en Ponthieu, a prouvé sa noblesse depuis le 10 mars 1545, et a été maintenu lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *D'or, à 3 fuseaux de gueules.*

G.

GAILLARD, sieurs du Breuil, élection de Soissons. Michel Gaillard, sieur du Breuil, condamné par M. Dorieu, le 21 juillet 1667, sur ce que son bisaïeul était bâtard de la maison de Longjumeau, en a appelé au conseil où il a produit les lettres de légitimation de son bisaïeul, et y a été maintenu. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, semés de trèfles de sinople, à deux perroquets affrontés du même, membrés et becqués de gueules, surmontés en chef de 2 taus ou croix de St-Antoine de gueules*, qui est de GAILLARD; *aux 2 et 3 de France, au lambel d'argent de 3 pièces, chargé de 3 croissants de gueules, brisé d'une barre d'argent*, qui est d'ANGOULÊME.

Les Gaillard de Longjumeau descendent de Mathurin Gaillard, bourgeois de la ville de Blois, vivant en 1453.

GALLAND. Charles Galland, seigneur en partie de Chaussy, demeurant à Hery, élection de Laon, d'abord condamné à 150 livres d'amende, fut admis à produire et maintenu par M. de Machault le 21 juin 1670. *De sable, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, accompagné de 3 croissants d'argent.*

GALLET, seigneurs de Sombrin et de Neuilly-l'Hôpital, en Ponthieu. Cette famille a été anoblie en 1634 dans un maître des eaux et forêts de Picardie, et confirmée dans cet anoblissement. *D'argent, à la fasce d'azur, accompagnée en chef de 3 tourteaux du même, et en pointe d'un lion de gueules.*

DE GANNES, seigneurs du Chesne, barons de Coingy, élections de Soissons et de Château-Thierry, ont été maintenus par arrêt du conseil du mois d'août 1671, après avoir fait preuve de 5 générations nobles depuis 1519. *D'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 coquilles d'or, et accostée de 2 cotices de sable.*

La terre de Gannes, située près de Saint-Just, en Beauvaisis, a été le berceau de cette ancienne race. Odon de Gannes, fils de Hugues, est rappelé dans une charte de l'abbaye de Lannoy de l'an 1140, et Anselme de Gannes dans une charte du cartulaire de Fremont de la même année. Ascelin de Gannes, Ermengarde sa femme, et Hugues leur fils aîné, figurent dans une charte de la même abbaye de l'an 1197. (Voyez pour plusieurs autres actes anciens les *Remarques sur la noblesse beauvaisine*, par Louvet, p. 694.)

DU GARD, seigneurs de Suzenneville, de Campsart, etc., ont fait preuve, lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens, depuis Jean du Gard, écuyer, seigneur de Fresneville, lieutenant-général à Amiens, vivant le 8 octobre 1533. *D'azur, à 3 gards ou canettes d'argent, becquées et membrées de gueules.*

Cette famille descend de Jacques du Gard, seigneur de Mervilliers, anobli par le roi Charles VI le 26 avril 1388.

DE LA GARDE, seigneurs des Chers, élection de Soissons, ont été maintenus par M. Dorieu le 12 septembre 1667. *D'azur, à une tour d'or, maçonnée de sable, surmontée de 3 flammes d'or, sortant des créneaux.*

DE GARGES, seigneurs de Vignolles, d'Ormoy, de Villers-Saint-Genest, de Villemorin, etc., élections de Soissons, de Laon et de Crépy, ont produit depuis l'année 1540, et ont été maintenus par M. Dorieu le 12 septembre 1667. *D'or, au lion de gueules.*

Cette famille reconnaît pour son auteur Raoul de Garges, seigneur de Garges, près Gonesse, en 1377. La Chenaye des Bois dit que la tradition porte que ce Raoul de Garges vint d'Ecosse s'établir en France, et était de race *royale*. En voulant vérifier les titres que la Chenaye indique comme appuyant cette prétention, nous avons trouvé une quittance donnée le 20 novembre 1414 par Raoul de Garges, huissier du parlement et *portier* du

palais royal (c'est-à-dire du palais du Roi) à Paris, à raison de ses gages pour cette dernière place. Elle est scellée de son sceau représentant *un lion*, sur lequel broche *une fasce chargée de* 3 *croissants*, indice presque certain d'une brisure. Voilà une origine singulièrement travestie !

DE GAUDECHART, marquis de Querrieu, au bailliage d'Amiens, ont produit lors de la première recherche depuis Gilles de Gaudechart, écuyer, seigneur de Bachivilliers, en Beauvaisis, vivant le 5 novembre 1448. *D'argent, à* 9 *merlettes de gueules, en orle.* Ce sont les armes de l'illustre maison d'Argies, dont on croit celle de Gaudechart une branche apanagée. Celle-ci a retenu son nom de la terre de Gaudechart, située à une lieue de Grandvilliers. Pierre de Gaudechart, écuyer, est mentionné dans une charte de l'abbaye de St-Lucien de l'an 1209.

Cette maison s'est distinguée par ses services et ses belles alliances. Le marquisat de Querrieu, ayant une foire annuelle le jour de Saint-Gervais et un marché le jeudi de chaque semaine, a été érigé par lettres patentes du mois d'avril 1652, enregistrées le 5 septembre 1654, en faveur de François de Gaudechart, maréchal de camp.

DE GAULLIER, seigneurs de Couvron, élection de Château-Thierry. Cette famille a prouvé depuis l'année 1543, et a été maintenue par M. Dorieu le 29 décembre 1667 et par arrêt du conseil-d'état du 12 mars 1669. *D'or, au chêne de sinople, adextré d'un cœur de gueules que soutient une étoile d'azur, et senestré d'un écureuil rampant de gueules, broutant un gland.*

GAULTIER, sieurs de Givry, élection de Château-Thierry, ont été maintenus par M. Dorieu le 22 décembre 1668. *D'azur, à la croix d'or, cantonnée aux* 1 *et* 4 *d'une tête de grue d'argent et aux* 2 *et* 3 *d'un trèfle d'or.*

Cette famille descend d'Antoine Gaullier, seigneur de Grizolles, vivant en 1478.

GEDOUIN, seigneurs de Chevreuse, de Belle-Isle, élection de Soissons, famille originaire d'Orléans, anoblie par un secrétaire du Roi mort après 14 ans d'exercice, et maintenue par M. Dorieu. *D'argent, au corbeau de sable.*

DU GLAS, seigneurs de Rugny, de Saint-Jacques, d'Amy-Fontaine, d'Arancy, de Ployart, etc., élection de Soissons, famille qu'on dit originaire d'Ecosse, et qui, ayant prouvé depuis l'année 1530, a été maintenue par M. Dorieu le 7 février 1668. *D'azur, au château à* 3 *tours d'argent, maçonné de sable, chargé d'un*

écusson d'argent, à un cœur de gueules, couronné d'or; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.

DE GOMER, seigneurs de Cugnières, élection de Clermont, ont produit depuis Christophe de Gomer, seigneur de Cugnières, vivant le 20 mars 1505, et ont été maintenus dans leur noblesse. *D'or, au lambel d'azur, accompagné de 7 merlettes de gueules, 4 rangées en chef et 3 en fasce.* Supports : deux tigres. (Voyez le t. II des *Archives, Nobiliaire de Picardie*, p. 43.)

DE GONNELIEU, vicomtes de Pernant et seigneurs d'Autrêches, élection de Soissons. Jérôme de Gonnelieu, seigneur dudit lieu, gentilhomme de la maison du Roi, a prouvé lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens depuis le 23 septembre 1495. Il était le chef de l'une des plus anciennes et des plus grandes maisons du Cambresis, où est située la terre de Gonnelieu, à 2 lieues et demie de Cambray, terre que possédait Hugues de Gonnelieu, chevalier, dès l'an 1060. Tout ce que rapporte J. le Carpentier sur cette maison est exact et fondé sur de bonnes preuves. *D'or, à la bande de sable.*

DE GONZALLO. Gabriel de Gonzallo, demeurant à Nogent, élection de Château-Thierry, gentilhomme espagnol, naturalisé au mois de janvier 1650, a obtenu des lettres de dispense de preuve du mois de juillet 1667, et a été maintenu par M. Dorieu. *D'argent, à un chêne terrassé de sinople, accosté au pied de 2 tourterelles affrontées au naturel, becquées et membrées de gueules.*

DE GORGIAS, seigneurs d'Espourdons, élection de Laon, ont été maintenus par M. Dorieu sur une production de titres dont le premier est de l'année 1540. *De gueules, à 3 champignons arrachés d'or.*

DE GOUJON DE THUISY, seigneurs de Thou-sur-Marne, de Bouzy, de Condé, etc., élection de Laon. La branche de cette maison établie en Laonnais a été maintenue par M. Dorieu le 12 juin 1667. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 losanges du même*, qui est DE GOUJON; *aux 2 et 3 de gueules, au sautoir engrêlé d'or, cantonné de 4 fleurs de lys d'argent*, qui est DE THUISY. Couronne de marquis. Supports : deux griffons. Devise : SANS MAL PENSER.

(Voyez le *Nobiliaire de Champagne*, t. IV des *Archives*, et le t. I de l'*Histoire des Pairs de France et des anciennes familles du royaume*, où la généalogie de cette maison est insérée.)

DE GOULLARD, seigneurs de Villeray, élection de Château-

Thierry, ont été maintenus par M. Dorieu sur une production de titres remontant à l'année 1518. *De sable, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.*

DE GOURLAY, anciennement GOURLÉ, seigneurs de Monsures, d'Angicourt, vicomtes de Dommart, etc., ont été maintenus lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. Jean Gourlé, chevalier, fit montre à Therouenne en 1372, servant avec sa compagnie sous messire Hue de Chastillon, sire de Dampierre, maître des arbalétriers de France. Gui Gourlé, aussi chevalier, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415, avec Jean Gourlé, écuyer, son frère. Monstrelet fait mention de Gui de Gourlay, capitaine d'Abbeville en 1440. *D'argent, à la croix ancrée de sable.*

Voyez l'*Histoire des Antiquités d'Amiens*, par la Morlière.

DE GOUY, seigneurs du Pont-Saint-Mard, marquis de Cartigny et d'Arsy, élection de Clermont, ont prouvé depuis Louis de Gouy, marié, en 1480, avec Jeanne de Villers, dame d'Arsy, et ont été maintenus par M. Dorieu au mois de juin 1667. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et armée de gueules; aux* 2 *et* 3 *de gueules, à la bande d'or.* Cimier : une aigle de sable.

Il existe en France et dans les Pays-Bas plus de 20 familles de Gouy. D. Caffiaux, religieux bénédictin et historiographe de Picardie, a composé une généalogie de celle de Gouy d'Arsy, et a essayé de la faire descendre d'une maison de Gouy, originaire de la ville de Douay, connue depuis Pierron de Gouy, chevalier, qui vivait en 1270. Mais ce système, examiné au cabinet des ordres du Roi le 16 décembre 1769, a été reconnu insoutenable, attendu que D. Caffiaux ne s'appuyait que sur une identité d'armoiries qui n'était point réelle. Un auteur digne de foi, Philippe de Lespinay, dans ses *Antiquités de Flandre*, pp. 178 et 182, fait connaître celles des de Gouy de Douay, qui sont *d'or, au chef de sable, chargé de 3 coquilles d'argent.* Ce ne fut que dans le but de faire valoir ce système qu'on fit apposer sur deux tombeaux des descendants de cette ancienne race l'aigle de la maison de Gouy d'Arsy. Mais M. Cherin a observé qu'indépendamment de cette dissemblance dans les armes, les possessions des deux familles étaient alors différentes, et qu'aucune de celles de la maison de Gouy d'Arsy, d'ailleurs très-distinguée, n'avait appartenu aux de Gouy de Douay, d'où il conclut que la preuve de MM. d'Arsy n'est valable et ne peut être admise que depuis 1480.

DE GRAIMBERG, (1) seigneurs de Belleau et de Gaulne, vicomtes de Nogentel, élection de Château-Thierry, ont été maintenus par M. Dorieu en 1667, sur une production de titres remontant à 1560. *D'azur, à 3 besants d'or.* Tenants : deux anges de carnation. Cimier : une tête de dragon de gueules.

DE GRAMMONT, seigneurs d'Erlon, de la Roche, de Torcy, etc., ont produit depuis l'année 1550 et ont été maintenus par M. Dorieu le 30 décembre 1667. *D'azur, à 3 bustes de rois de carnation, couronnés d'or à l'antique.*

La maison de Grammont, originaire du comté de Bourgogne, est incontestablement l'une des premières et des plus illustres de cette province. Elle est une branche puînée des sires *de Granges,* que le témoignage des plus savants critiques fait descendre des anciens comtes de Bourgogne, dont ils portaient les armes (2). Hugues de Granges, chevalier, troisième fils de Guillaume II, sire de Granges, chevalier, ayant été apanagé de la terre de Grammont, située à 6 lieues de Vesoul, ses descendants en prirent le nom et formèrent sept branches, dont deux seulement existaient à l'époque de la recherche, savoir : la branche des barons de Châtillon, comtes de Grammont et marquis de Villers-Sexel, en Franche-Comté, et celle établie en Soissonnais, qui fait l'objet de cette notice.

DE LA GRANGE, seigneurs de Cuisy, de Bellemont, de Pourlandon, etc., barons de Sommesvle. Cette famille distinguée a été maintenue par M. Dorieu le 22 décembre 1667, et par M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de mai 1668. Elle a prouvé depuis Jean de la Grange, écuyer, seigneur de Cuisy et de Bellemont, vivant le 4 juillet 1479. *Losangé d'or et de sable; au franc-canton d'argent, chargé de 9 croissants de gueules,* 1, 3, 2 *et* 3 *et d'une étoile du même en cœur.*

DE GREFFIN, voyez le *Nobiliaire de Picardie*, p. 44, t. II des *Archives*.

DE GRENO. Félix de Greno, seigneur de Flin, possesseur de la verrerie de Saint-Gobain, élection de Laon, avait été con-

---

(1) Le nom de cette famille est aussi orthographié fréquemment *Grimbert* et *Graimbert*. Le 31 mai 1539, par acte passé devant Gui Blondin et Waleran Fournel, notaires à Boulogne, noble homme Jean de Raulers, écuyer, fournit une reconnaissance de 15 livres de rente à Adrien *Grimbert*, écuyer.

(2) *De gueules, au sautoir d'or.* Les seigneurs de Grammont ayant fondé l'abbaye des Trois-Rois, prirent pour armes 3 bustes de rois, en mémoire de cette fondation.

damné par M. Dorieu à 250 livres d'amende le 9 août 1667. Il en rappela au conseil, où il fut maintenu dans sa noblesse, et comme originaire d'Italie, par arrêt du mois de janvier 1670. *D'azur, à une main de carnation, mouvante d'une nuée d'argent et tenant une plante de 3 épis de blé d'or; une alouette becquetant l'épi du milieu, accostée de 2 étoiles, le tout d'or.*

DE GRESLÉ, seigneurs d'Ormesson, de Rouvillers, de Sainte-Geneviève, etc. Cette famille a prouvé depuis l'année 1550, et a été maintenue par M. Dorieu le 14 septembre 1667. *D'azur, à 3 fasces ondées d'argent, accompagnées en chef de 2 molettes d'éperon, et en pointe d'une pensée, le tout du même.*

DE GRESSEVICH. Marthe de Menour, veuve de Frédéric-Othon-Fabrice de Gressevich, seigneur de Fontaine-le-Comte, élection de Clermont, a été maintenue par arrêt du conseil-d'état du mois d'avril 1670.

DES GRETS, seigneurs de Félieux, élection de Soissons. Condamnée d'abord par M. Dorieu faute de titres suffisants, cette famille en a appelé au conseil, où elle a obtenu un arrêt de maintenue le 16 janvier 1670. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 têtes d'aigrette d'argent.*

DE GROSSAINE, seigneurs du Barbonval, élection de Soissons, ont justifié depuis l'année 1527, et ont été maintenus par M. Dorieu le 29 août 1667. *D'azur, à 2 épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, les pointes en bas.* Les vicomtes de Villers-aux-Nœuds et d'Avaux en Champagne étaient de cette famille.

DE GROUCHET, seigneurs de Genvry, élection de Noyon, ont été maintenus dans leur noblesse par arrêt du conseil.

DE GUELDROP, seigneurs d'Honnecourt, élections de Soissons et de Noyon, ont été maintenus dans leur noblesse par arrêt du conseil-d'état du 18 juin 1668, après avoir produit des titres qui remontent à l'année 1562. *De gueules, au lion d'argent, à l'orle de 7 étoiles d'or, posées 2, 2, 2 et 1.* Supports : deux lions d'argent.

GUÉRIN, famille originaire de Champagne. La branche des seigneurs de Champvoisy, élection de Château-Thierry, a fait preuve de 4 générations nobles depuis l'année 1547, et a été maintenue par M. Dorieu le 28 septembre 1667. *D'or, à 3 lions de sable, lampassés, armés et couronnés de gueules.* (Voy. le t. II de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, p. 45, et le t. IV, au *Nobiliaire de Champagne.*)

DU GUET, seigneurs en partie de Proviseux, élection de Laon, ont été maintenus au conseil, où ils avaient été renvoyés par M. Dorieu le 12 novembre 1668, sur une production de titres remontant à l'année 1515. *Ecartelé, au 1 d'argent, à 4 bandes de gueules; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent; au 4 d'argent, au lion de gueules.*

GUIBERT, seigneurs de Roppe, élection de Crépy. Cette famille, anoblie au mois d'août 1657, a été maintenue par arrêt du conseil du 30 septembre 1669. *D'azur, à 3 éperviers d'argent, chaperonnés d'or.*

DE GUIGNE, seigneurs de Villetté, élection de Noyon, ont été maintenus par M. Dorieu le 24 janvier 1668, après avoir fait preuve de 5 générations nobles depuis l'année 1543. Une branche de cette famille a été maintenue en Champagne sur une production remontant à l'année 1479. *D'argent, à 3 maillets de gueules.*

DE GUIGNEMICOURT, (1) seigneurs de Francheville, élection de Soissons. Cette famille a obtenu du conseil-d'état, le 18 juillet 1669, un arrêt de maintenue de noblesse en considération de ses services.

DE GUIRY, seigneurs de Brandouzy, élection de Guise, ont été maintenus par arrêt du conseil-d'état du mois d'avril 1670. *D'azur, à 2 épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, la pointe en haut; au chef d'argent, chargé de 3 roses de gueules.*

DE GUISELIN, (voy. le *Nobiliaire de Picardie*, p. 45, t. II des *Archives*.)

H

DU HALD, seigneurs de Trugy, élection de Château-Thierry. Cette famille, anoblie en considération de ses services par lettres du mois d'août 1547, a été maintenue par M. Dorieu le 19 décembre 1667. *D'or, à 3 pies au naturel.*

DE HALLENCOURT, vicomtes du Hamel, seigneur de Droménil, de Boulainvilliers, etc., élection d'Amiens. Cette maison a produit lors de la première recherche depuis Jean de Hallen-

---

(1) On lit *de Guignicourt* dans plusieurs rôles manuscrits. Ce nom paraît appartenir à une famille différente et dont était César de Guignicourt, sieur de Chalandry, condamné par forclusion à 50 livres d'amende, somme dont on n'a pu se faire payer, tant il était pauvre.

court, écuyer, seigneur de Droménil, marié le 23 avril 1493, avec Marguerite de Humières. *D'argent, à la bande de sable, accostée de 2 cotices du même.*

La maison de Hallencourt s'est éteinte en 1747, dans la personne du marquis de Droménil, maréchal-de-camp. Elle avait pris son nom d'une terre située à une lieue de la rive gauche de la Somme, et 2 lieues 1/4 S. E. d'Abbeville (1), terre que possédait, en 1263, Jean de Hallencourt, chevalier, sire de Hallencourt suivant un titre de l'abbaye de Saint-Germer. Cette maison s'était alliée aux plus considérables de Picardie.

DE HANGEST, vicomtes d'Argenlieu, élection de Clermont, ont produit des titres depuis Pierre de Hangest, écuyer, seigneur de Louvencourt, en 1489, qui épousa Jeanne de Canteville, dame d'Argenlieu. Ils ont été maintenus dans leur noblesse le 1er décembre 1667, par M. Dorieu. *Echiqueté d'argent et d'azur, à la croix de gueules, brochante.*

Cette famille est différente de l'ancienne et illustre maison de Hangest, seigneurs de Hangest, d'Avenescourt et de Genlis, laquelle a donné un maréchal de France en 1352. Elle portait : *D'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'or.*

DE HANOCQ-QUIRY, seigneurs d'Anisy, élection de Laon, ont été maintenus au conseil, où les avait renvoyés, le 27 novembre 1668, M. Dorieu, sur une production dont le premier titre est de 1562. *D'argent, à 3 loups-cerviers de sable.* Cimier : un sauvage.

HANON, seigneurs de la Minoye et de Jouy, élection de Soissons, ont fait preuve de 5 générations nobles depuis 1508, avec beaucoup de services, et ont été maintenus par M. Dorieu, le 3 octobre 1667. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles du même.* Supports : deux lions d'or. Cimier : une tête de léopard d'or.

DE HANU, seigneurs de la Horgne, élection de Noyon, ont produit des titres de 4 degrés, depuis l'année 1546.

DE HANYVEL, marquis de Crèvecœur, famille originaire de Rouen, anoblie en 1580. (Voyez le *Nobiliaire de Normandie*, et le *Dictionnaire Véridique*, t. II, p. 133.)

---

(1) On voyait à Hallencourt une épitaphe qui rappelait l'aventure singulière d'une femme qui avait eu une fille de son propre fils, qui devint lui-même l'époux de cette fille. (*Dict. des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, t. III, pag. 710.

DE HARDENTUN, seigneurs de Hardentun et d'Ochencourt, près Saint-Vallery-sur-Somme, ont été maintenus par arrêt du conseil-d'état, du 7 mars 1671, où leur filiation est établie depuis 1494. *De sable, à la bande d'or, chargée d'une molette d'éperon de sable, et accompagnée de 6 billettes d'or en orle* (1).

Cette ancienne et illustre famille appartient à la généralité d'Amiens ; son nom originaire était DANVIN. Philippe Danvin, chevalier, seigneur de Hardentun, était fauconnier du Roi de 1338 à 1353, suivant les registres de la chambre des comptes. Il eut pour fils Morlet Danvin *dit* de Hardentun, chevalier, seigneur de Hardentun et de Chauverny, en 1393, marié avec Jeanne de Heuchin, dame du Tour, en Vimeu.

Cette maison a eu une existence distinguée pendant les 14e, 15e et 16e siècles, et s'est constamment alliée à la haute noblesse.

D'HARANGUIER, seigneurs de Haineville, de Campsart et d'Eronval, etc. Cette famille a été confirmée lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. La branche aînée, connue sous la dénomination des seigneurs de Quincerot, en Bourgogne, a siégé aux états de la noblesse de cette province depuis l'année 1653. Les deux branches descendent de Jacques d'Haranguier, écuyer, qui fit les reprises de la terre de Haineville le 12 juin 1514. *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux besants du même, et de trois croisettes patées d'argent, et en pointe de 3 fers de dard renversés d'or.* (Voyez le *Dictionnaire de la Noblesse*, par M. de Courcelles, t. V, p. 140.)

DE HARLUS, seigneurs de Préville, barons de Cramailles (première baronnie de Valois), de Givroy et de Courmont, etc. Louis de Harlus, demeurant à la Croix, élection de Château-Thierry, et Marie de Caillois, veuve de Jacques de Harlus, seigneur de Préville, demeurant à Wallée, élection de Soissons, ont prouvé leur noblesse avec la qualité de chevalier depuis l'année 1512, et ont été maintenus par M. Dorieu. *D'azur, à 3 aigles essorantes d'or,* suivant Haudicquer, et *l'Armorial de la chambre des*

---

(1) On a deux quittances scellées de Robert de Hardentun, des 4 juillet 1372 et 18 novembre 1383, la première relative aux appointements d'Arnoul du Sauchoy, capitaine du château de Hardentun, et une 3e de Guillaume de Hardentun, capitaine châtelain de la ville de Crecy et garde de la forêt du même lieu, du 6 février 1410. On en distingue très-bien les sceaux (conservés à la Bibliothèque du Roi.) Ils représentent *une bande chargée d'un besant ou d'une molette, et accompagnée de 6 billettes en orle.* Palliot désigne aussi la bande accompagnée de 6 *billettes*, ainsi, c'est par erreur qu'Haudicquer de Blancourt et la Chenaye-des-Bois désignent 8 *billettes.*

comptes de Paris, par Mlle. Denys, in-8°, t. II, p. 78, où il est fait mention de la réception comme maître extraordinaire, le 9 mars 1514, de Jean de Harlus, alors maître des requêtes et avocat-général en la chambre des comptes. On verra dans le volume suivant, au *Nobiliaire de Champagne*, que la branche de Vertilly, établie en cette province, quoiqu'ayant la même origine, portait des armes différentes.

DE HARZILLEMONT, seigneurs de Loupeigne, de Brange, de Merval, de Fressancourt, élections de Soissons et de Laon. Cette famille est une branche de l'ancienne et illustre maison de Chastillon-sur-Marne. Elle a été maintenue par M. Dorieu, après avoir produit des titres de 8 générations depuis 1455. *De gueules, à 3 pals de vair; au chef d'or, chargé de 3 merlettes de gueules.* Supports : deux lévrettes d'argent. Cimier : un cerf ailé de gueules, issant d'une couronne de comte. (Voyez le *Nobiliaire de Champagne*, t. IV de cet ouvrage.)

HASTREL, seigneurs de Préaux et de Nouveron, élection de Soissons, famille qui a été maintenue par M. Dorieu, après avoir fait preuve de 5 générations depuis Simon Hastrel, écuyer, vivant en 1536. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon du même, et en pointe d'une tête de lévrier d'argent, colletée de gueules.*

HAUDOIRE. Jacques Haudoire, seigneur d'Egreville, capitaine et gouverneur des ville et château d'Albert, prévôté de Péronne, a produit avec son frère puîné depuis le 4 mai 1558, et a été maintenu lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *D'azur, à une main mouvante d'une nue, tenant une épée, accostée d'un lion et surmontée de deux têtes de lion arrachées, le tout d'argent.*

DE HAUDOUIN. Josias de Haudouin, demeurant à Miremont, élection de Crépy, a fait preuve de 5 générations nobles depuis 1518, et a été maintenu le 19 août 1667, par M. Dorieu. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 têtes d'hommes d'argent, à longs cheveux de sable, les faces contournées, ayant un bandeau d'argent.* Tenants : deux sauvages. (Voy. t. IV le *Nobiliaire de Champagne.*)

HAVART, seigneurs de Senantes, élection de Laon, ont été maintenus par M. Dorieu, le 20 décembre 1668, sur la production de leurs titres qui justifient 6 générations nobles depuis l'année 1491. *De gueules, à la bande d'or, chargée de 6 fusées de sable, et accompagnée de 6 coquilles d'argent, en orle.*

DE LA HAYE, famille anoblie par lettres du roi Henri III au mois de novembre 1588, confirmées par Henri-le-Grand le 22 août 1598. Elle a été maintenue par M. de Machault le 19 décembre 1669. *Parti contre-chevronné d'or et de gueules de* 8 *pièces.* Une branche de cette famille, connue sous la dénomination des seigneurs de Ventelay, a eu deux ambassadeurs à la Porte et à Venise.

DE HÉDOUVILLE, seigneurs de Ferval et de Révillon, élection de Laon, ont été maintenus par M. Dorieu le 3 juin 1669 après avoir produit depuis 1553. *D'or, au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'argent.* Supports : deux lions, ayant leurs têtes contournées.

La maison de Hédouville, dont une branche a été élevée à la pairie en 1814, est ancienne et très-distinguée. Elle a pris son nom d'une terre seigneuriale située en l'Ile-de-France, près de Chambly, dans le département de l'Oise. On peut consulter sur le fameux pas d'armes que ses auteurs soutinrent devant leur château de Sandricourt, près Pontoise, le 16 septembre 1493, *la Science héroïque,* par la Colombière, et le t. VIII, p. 131, de *l'Histoire des Pairs de France et des principales familles nobles du royaume*, par M. de Courcelles. Voyez aussi dans le IVe tome des *Archives*, le *Nobiliaire de Champagne.*

DE HÉNAULT, seigneurs dudit lieu, et de Maresson, élection de Crépy, ont été renvoyés au conseil le 26 janvier 1669, par M. Dorieu, et y ont été maintenus. *Echiqueté d'or et de gueules.* (Voy. le t. II de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, p. 47.)

DE HENNIN-LIÉTARD DE CUVILLERS, seigneurs de Sémide, etc., élection de Laon, ont été maintenus par M. Dorieu, sur la production du jugement rendu en faveur de leurs parents par M. de Caumartin, intendant de Champagne. *De gueules, à la bande d'or.* (Voy. le *Nobiliaire de Champagne*, t. IV de cet ouvrage.)

Il existe une famille Hénin, seigneurs du Closeau, qui a ajouté à son nom celui de Cuvillers, sur la prétention qu'elle a de descendre de l'ancienne maison de Hennin-Liétard, branche de Cuvillers; mais cette prétention n'est pas justifiée, et je me dois à moi-même d'insister d'autant plus sur ce point, que, d'après des notions que je ne croyais pas devoir suspecter, j'ai adopté trop légèrement cette identité d'origine dans le t. II, p. 141 du *Dictionnaire Véridique*, à une époque et dans un âge où je n'avais pas encore, à beaucoup près, les connaissances et la maturité qu'exigent ces sortes d'ouvrages. Moins ignorant aujour-

d'hui, il est de mon devoir de signaler les écueils où j'ai échoué, afin que personne n'y tombe après moi. La famille Hénin du Closeau, seigneurs de Balloy, de Gravon, des Bergeries, de la Borde d'Arcis, de Savin, de Farinville, etc., compte d'honorables services dans la magistrature et les armées; mais sa noblesse ne remonte pas au-delà de Nicolas Hénin (et nom de Henin) pourvu, le 16 mars 1673, d'une charge de secrétaire du Roi, dont il reçut les lettres d'honneur (équivalentes à des lettres d'anoblissement) le 11 février 1698. Elles furent enregistrées le 19 du même mois à l'audience de France (*Histoire de la Chancellerie de France*, par Tessereau, in-fol., t. I, p. 724, et t. II, p. 350.) Claude Henin son fils fut pourvu de la charge de secrétaire du Roi et de garde des rôles des offices de France le 23 mars 1675. (*Ibid.*, t. I, p. 771.) Les véritables armes de cette famille sont : *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.* (Voyez l'*Armorial de la Chambre des comptes*, par mademoiselle Denys, grand in-8°. Paris, 1780, t. II, p. 349, 414, 428, 435, 436.)

D'HERBOUVILLE, marquis dudit lieu, ont produit, en l'élection de Noyon, des titres qui justifient de leur filiation avec la qualité de chevalier depuis 1236, et ont été maintenus par M. de Machault le 10 décembre 1670. *De gueules, à la fleur de lys d'or.*

Nous parlerons plus amplement de cette ancienne et illustre maison dans le *Nobiliaire de Normandie.*

DE HERICOURT, seigneurs de Wazigny, de Bery, de Beaurepas et du Rouy, élection de Laon, ont été maintenus par M. Dorieu sur une production de titres remontant à 1506. *D'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'argent.*

Cette maison est originaire du comté de Saint-Pol, en Artois, où est située, à une lieue et demie de Frevent, la terre et paroisse de Héricourt, que possédait, en 1380, Baudouin, seigneur de Héricourt.

D'HERVILLY. L'ancienne maison d'Hervilly que les auteurs croient issue de l'illustre maison de Bazentin, tirait son nom de la terre d'Hervilly, située à 3 lieues de Péronne. Jeanne d'Hervilly, héritière de cette maison, qui portait : *De sable, semé de fleurs de lys d'or,* épousa, l'an 1501, Arthur *le Cat*, écuyer, seigneur de Beaumont-en-Beyne, auquel elle porta la terre d'Hervilly. Ses descendants en ont pris le nom et les armes, en quittant les leurs. C'est cette famille le Cat d'Hervilly qui a produit lors de la recherche. Isaac d'Hervilly, seigneur dudit lieu, Jean d'Her-

villy, son fils, seigneur de Beaumont, Michel et François-Paul d'Hervilly, père et fils, seigneurs de Devise, ont produit devant M. Dorieu depuis le 19 mars 1542, et ont été maintenus le 27 juin 1667. Les anciennes armes des *le Cat* étaient: *De gueules, à la tour d'argent.* Cette famille formait originairement deux branches, l'une anoblie en la personne de Thomas le Cat par lettres du mois de novembre 1395, l'autre postérieurement, par les charges de robe et d'épée à la faveur desquelles elle acquit les qualifications nobles, suivant un mémoire adressé par M. Chérin à mademoiselle Sophie de France le 12 novembre 1777. C'est de cette dernière branche que descendent MM. d'Hervilly.

DE HESSELIN, seigneurs d'Aucourt, de Gondrecourt, de Roquemaure, des Ormeaux, d'Audeville, du Val, etc., élections de Soissons, de Crépy et de Noyon, famille anoblie pour services militaires par le roi Henri-le-Grand en 1597. Elle a été maintenue par M. Dorieu le 7 septembre 1667. *Mi-parti d'or et de gueules, au lion et à la bordure fleurdelysée de l'un à l'autre.*

DE HEURTEBIZE. Josias de Heurtebize, seigneur de Rogercourt, élection de Laon, a fait preuve de 3 générations nobles depuis l'année 1560, et a été maintenu par M. Dorieu le 6 septembre 1667. *D'argent, à 3 fasces de gueules, chacune soutenant 3 loups passants de sable.*

HOBACQ. Jean Hobacq, seigneur de Cagne, et Gabriel Hobacq, seigneur de Belleterre, demeurant à Marcq (Pays-Reconquis), dans la généralité d'Amiens, ont été maintenus par arrêt du conseil-d'état du 18 février 1669.

DE HOMBLIÈRES, seigneurs du Pressoir, de Malvoisine, d'Herby, élections de Soissons et de Clermont, ont été maintenus par M. Dorieu, après avoir prouvé 6 générations nobles depuis l'année 1500. *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de 12 croix recroisettées du même.*

La terre de Homblières, dont cette ancienne maison tire son nom, est située entre les rivières de Somme et d'Oise, à une lieue S.-E. de Saint-Quentin, 3 et demie S.-O. de Guise, et 7 N.-E. de Noyon. Cette terre était possédée au milieu du 12e siècle par Hugues de Homblières, qui figure parmi les souscripteurs de la charte de fondation de l'abbaye de Fervaques vers l'an 1140. (*Gallia Christiana*, t. X, *Instrumenta*, col. 378.)

DU HOUX, seigneurs de Bezu, de Maisonneuve, de la Longue, élection de Château-Thierry, ont produit depuis 1554, et ont été maintenus par M. Dorieu le 15 avril 1667. *De gueules,*

à 3 bandes d'argent, accompagnées de 4 besants d'or en barre.

I

DE L'ISLE, seigneurs de Marivaux, de Trigny, de Sauvillers, etc., en la prévôté de Montdidier, ont prouvé depuis Philippe de l'Isle, seigneur de Marivaux, vivant le 18 avril 1374, et ont été maintenus par M. Colbert, intendant de la généralité d'Amiens, en 1667. *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 7 merlettes du même, quatre rangées en chef, et trois en pointe posées* 2 *et* 1.

Cette maison est une des premières de l'Ile-de-France, une des plus grandement alliées, et peut-être l'une de celles qui remontent le plus haut leur filiation, puisqu'elle est justifiée sans interruption depuis Adam, Ier du nom, seigneur de l'Isle, en la châtellenie de Pontoise, nommé avec plusieurs grands seigneurs et officiers de la couronne qui souscrivirent, en 1069, la charte de confirmation de la fondation de l'église de Saint-Germain (depuis Saint-Martin) de Pontoise, accordée par le roi Philippe Ier. C'est de ce seigneur que cette terre a pris le surnom de l'Isle-Adam, porté depuis avec tant d'éclat par Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Cette maison a formé quatre branches principales: 1° les seigneurs de l'Isle-Adam, éteints au 14e siècle dans la maison de Montmorency; 2° les seigneurs de Bourris, éteints peu après 1426; 3° les seigneurs de Puiseux, marquis de Marivaux, seule branche existante; 4° les seigneurs, puis marquis d'Andresy, éteints en 1709. C'est de cette branche qu'était issu Claude de l'Isle, nommé grand-louvetier de France par le roi Henri IV. La généalogie de cette illustre maison est imprimée dans le t. VIII, p. 787 à 795 de l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne.*

J

DE JACOMEL, seigneurs de Villars-Fouchart, de Bienassise, de Froyelles, de Cauvigny, etc., en Picardie, de Saint-Marcel, de Félines et de Mèze, en Languedoc, famille originaire de Pignerol, en Piémont, où la branche aînée a continué son séjour, et a donné un prélat recommandable dans la personne de Thomas Jacomel, religieux de l'ordre des frères prêcheurs et in-

quisiteur de Turin, élu, en 1566, évêque de Toulon, et décédé en 1571. (*Dictionnaire des Sciences ecclésiastiques*, par le P. Richard, t. V, p. 360). La branche des seigneurs de Bienassise et de Cauvigny a été maintenue dans sa noblesse d'extraction par jugement de M. Colbert, intendant de Picardie, du 19 janvier 1667, sur la production de ses titres remontant à noble et illustre seigneur messire François Jacomel, chevalier, seigneur de Villars-Fouchart, d'Armel et d'autres terres en Piémont, dont la femme, Elisabeth de Birague, fit son testament le 4 mai 1523. Il fit le sien à Chambéry le 20 février 1536, et laissa deux fils, Emmanuel-Philibert, qui resta en Piémont, et Antoine Jacomel qui passa en France et fut maître-d'hôtel ordinaire du Roi et président juge-général de S. M. à Calais. Cette branche est établie à Bessan, près Pézenas, en Languedoc, depuis 1711. Nous en avons donné la généalogie dans le II[e] volume de cet ouvrage: *D'argent, à 3 feuilles de vigne de sinople; au chef d'azur, chargé de* 3 *étoiles d'or.* Couronne de comte. Supports : deux lions.

du JAY, seigneurs de Pepinet, élection de Soissons, ont été maintenus au conseil-d'état en considération de leurs services. *D'azur, à 3 trangles d'or, chacune soutenant un lion léopardé d'argent, lampassé de gueules.*

JEHANNART ou JANART, seigneurs de l'Huy, élection de Château-Thierry, ont été maintenus au conseil-d'état par arrêt du 19 décembre 1669. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 cors de chasse du même.*

JOURLAND. Jean-Claude Jourland, sieur de Brieulle, major de la ville de Soissons, anobli pour services dans les armées par lettres du mois de décembre 1664, a été maintenu le 8 août 1667 par M. Dorieu. *D'azur, au lion d'or.* Supports : deux lévriers.

de JOYEUSE, seigneurs de Montgobert et de Saint-Priresle, élection de Soissons, ont justifié leur alliance à la maison de France par le mariage de Louis de Joyeuse, comte de Grandpré, avec Jeanne de Bourbon en 1477, et ont été maintenus par M. Dorieu. *Palé d'or et d'azur; au chef de gueules, chargé de* 3 *hydres d'or.* Tenants : deux sauvages. (Voyez le *Nobiliaire de Champagne.*)

L

des LAIRES, seigneurs d'Escordal, de Bugny, etc., ont été maintenus le 31 octobre 1667 par M. Dorieu, après avoir pro-

duit depuis l'année 1550. *D'azur, à l'aigle au vol abaissé d'or, accompagnée en chef de deux croix patées et fichées d'argent.* (Voyez le *Nobiliaire de Champagne.*)

DE LAISTRE, seigneurs de la Mothe, de Nuisement, etc., élection de Château-Thierry, ont été maintenus par M. Dorieu, après avoir fait preuve de 5 générations de noblesse depuis l'année 1539. *D'azur, au chevron d'or accompagné de 3 étoiles du même, et surmonté d'un croissant d'argent.*

LAMBERT, *voyez* DE LA ROCHELAMBERT.

LALLIER. René Lallier, seigneur de Saint-Lieu, maréchal-de-camp, gouverneur pour le Roi des ville et château du Crotoy, demeurant à Soupplicourt, bailliage d'Amiens, a été maintenu par arrêt du conseil-d'état du 1er février 1667. *De gueules, à 3 alérions d'argent.*

DE LAMETH, seigneurs de Pinon, barons de Baulle et de Blancfossé, élection de Soissons, ont fait preuve avec la qualité de chevalier depuis 1520, et ont été maintenus le 2 septembre 1667, par M. Dorieu. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la bande d'argent, accompagnée de six croix recroisetées et fichées du même en orle*, qui est DE LAMETH; *aux 2 et 3 d'or, frettés de gueules; au franc canton d'or, chargé d'une étoile à 6 rais d'azur*, qui est DE NEUVILLE.

On peut consulter sur cette ancienne et illustre maison le tom. III, pag. 372 du *Dictionnaire de la Noblesse*, par M. de Courcelles.

DE LANCE, seigneurs de Chevrisy-Notre-Dame et de Vesle, élection de Laon, ayant produit depuis l'année 1547, ont été maintenus par M. Dorieu le 20 août 1667. *Parti, au 1 d'azur, au pal d'or, accosté de 8 coquilles du même; au 2 d'azur, au lion couronné d'or, armé et lampassé de gueules; à la bande de gueules, brochante sur le lion.*

DE LANCHY, seigneurs de Marquay, en la prévôté de Péronne. Cette famille a été maintenue lors de la première recherche après avoir prouvé depuis Jean de Lanchy, écuyer, vivant en 1467. *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 lances du même.*

DE LANCY, seigneurs de Ribecourt, de Pimpré, de Coquebine, élections de Noyon et de Laon, famille d'ancienne bourgeoisie de la ville de Laon, qui a prouvé depuis l'année 1525, sur titres dont l'authenticité fut d'abord contestée, et qui a été maintenue par M. de Machault le 12 décembre 1670. *D'or, à*

une aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules, chargée sur l'estomac d'un écusson d'azur, à 3 lances d'or, et à la bordure du même. Supports : deux lions d'or. Cimier : une tête de léopard du même.

LANGLOIS, Jean Langlois, demeurant à Brouchy, élection de Noyon, a produit depuis 1526, et a été maintenu par M. Dorieu, le 20 août 1667. *De gueules, à 2 chevrons d'argent, accompagnés de 3 trèfles d'or.*

LAUMOSNIER, seigneurs de Varennes, de Travecy, etc., élections de Laon et de Noyon. Cette famille a été maintenue par M. Dorieu, sur la preuve qu'elle a fournie qu'elle descendait de Jean Laumosnier, anobli par lettres du roi François Ier du mois de novembre 1526. *D'or, à 3 hures de sanglier de sable.*

LEBEL. Jacques Lebel, seigneur de Huchenneville, près Abbeville, lieutenant-général en la sénéchaussée de Ponthieu, a été maintenu par arrêt du conseil-d'état. *D'azur, au chevron d'or, chargé de 3 roses de gueules, boutonnées d'or, et accompagné de 3 molettes d'éperon du même.*

DE LEISBURNE. Jacques de Leisburne, capitaine du château de la Fère, élection de Château-Thierry, a obtenu un arrêt du conseil-d'état qui le reconnaît gentilhomme anglais, le décharge de toutes poursuites, et ordonne qu'il jouira de la qualité d'écuyer et des priviléges attachés à la noblesse. *D'or, à 6 lionceaux de sable, 3, 2 et 1.*

LÉONARD, seigneurs de la Letterie, élection de Clermont, ont produit des titres depuis l'année 1530, et ont été maintenus par M. Dorieu le 29 juillet 1667. *D'or, au lion de gueules, gravissant un rocher de sable.*

DE LESCOUX, seigneurs de Torcy, élection de Château-Thierry, ont été maintenus par M. Dorieu le 10 décembre 1668, après avoir prouvé depuis 1523. *De gueules, au sautoir échiqueté d'argent et d'azur de deux tires.*

LESGUISÉ, seigneurs de Saint-Roch, d'Aigremont, etc., élection de Château-Thierry. Cette famille a produit depuis l'année 1523, et a été maintenue par M. Dorieu, le 19 septembre 1667. *D'azur, à 3 têtes de léopard d'or, lampassées de gueules.*

DE LESPINAY, seigneurs de Bucy, de Soyecourt, de Marteville, de Pensy, de Magny-à-la-Fosse, etc. Les diverses branches de cette famille ont été maintenues, savoir : la branche de Bucy par M. de Machault le 10 décembre 1670; celle de Magny-à-la-Fosse par arrêt de la cour des aides du 20 mars 1664, et par

jugement de M. de Colbert, intendant de la généralité d'Amiens; enfin celle de Nevillers et de Balleu, puînée de la branche de Marteville, par arrêt du conseil d'état du 23 juin 1667, constatant la filiation de cette famille depuis Pierre de Lespinay, écuyer, seigneur des Lorides, marié avec Simonne *de Caulières*, et vivant le 19 décembre 1420. *D'argent, à 3 losanges de gueules.* Supports : deux licornes.

DE LESPINE, seigneurs du Mesnil, en Ponthieu. Cette famille a produit depuis Jean de Lespine, écuyer, vivant le 10 février 1511 (*v. st.*), et a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *D'or, à une épine à 3 racines de sinople.*

LE LIEUR. Deux branches de cette famille ont été maintenues lors de la recherche générale; l'une, celle des vicomtes de la Logette et de Boureche, élection de Château-Thierry, par M. Dorieu, le 27 décembre 1667, a prouvé sa noblesse depuis l'année 1553; et celle des seigneurs de Senneville, élection de Crépy, a produit des titres qui remontent à 1534 et a été maintenue par M. de Machault le 29 novembre 1669. *D'or, à la croix denchée de gueules, cantonnée de 4 têtes de léopard d'azur, lampassées de gueules.* (Voyez le *Nobiliaire de Champagne*, et le *Dictionnaire de la noblesse*, par M. de Courcelles, t. III, p. 440.)

DE LIGNIÈRES, seigneurs de la Faloise, élections de Soissons et de Noyon. Cette famille a produit depuis 1551, et a été maintenue le 5 septembre 1667, par M. Dorieu. *D'argent, à la croix ancrée de gueules.* Supports : deux licornes d'argent.

DE LIGNY, vicomtes de Charmeil, seigneurs de Merval, etc., élections de Château-Thierry et de Crépy, ont produit depuis l'année 1493, avec la qualité de chevalier sur chaque degré, et ont été maintenus par M. Dorieu le 2 août 1667. *De gueules, à la fasce d'or; au chef échiqueté d'argent et d'azur de 3 tires.* Supports : un griffon et un lion. Cimier : un cheval issant au naturel.

Cette maison est ancienne et des mieux alliées.

DE LISLE, *voyez* DE L'ISLE.

DE LIZINES, élection de Soissons, famille maintenue par M. Dorieu sur une production de titres qui prouvent 4 générations nobles depuis l'année 1509. *D'azur, à la croix fleuronnée d'or.*

DE LIZY, seigneurs de Bouettes, de Poplicourt, de la Motte,

élection de Soissons. Un arrêt du conseil-d'état a maintenu cette famille dans sa noblesse. *D'azur, à 3 fasces d'argent.* Supports : deux lions d'argent, lampassés de gueules.

DE LOEUVRE, seigneurs du Vidal et du Billon. Cette famille, établie en Normandie, ayant été assignée pour les fiefs qu'elle tenait en Picardie, a été déchargée de l'assignation et maintenue dans sa noblesse par arrêt du conseil-d'état du 19 octobre 1672. *D'argent, à la fasce de gueules.*

DE LONGUEVAL, comtes de Beaumont, marquis d'Haraucourt, vicomtes de Verneuil, seigneurs de Lienvillé, de Leuilly, du Pont-Saint-Mard, etc., élections de Soissons, de Laon et de Clermont, ont produit depuis l'année 1452, avec la qualité de chevalier. *Bandé de vair et de gueules.*

La maison de Longueval, déjà illustre dès le temps des premières croisades, et dont une branche, celle des comtes de Bucquoy, a été élevée au rang de prince d'Empire en 1688, a pris son nom de la terre de Longueval, ancienne baronnie du comté de Vermandois, située près des confins de l'Artois, à 3 lieues N. O. de Péronne et à 2 lieues S. S. O. de Bapaume. Haudicquer de Blancourt prétend que le nom primitif de cette maison était *le Chien*, et comme il avance cette fausseté pour un fait, il donne ce nom à cinq des plus anciens seigneurs de Longueval, qu'il appelle Raoul, Antoine, Siger, Jean et Aubert *le Chien*, sires de Longueval. Il y a apparence qu'Haudicquer avait à se plaindre de la maison de Longueval, mais son procédé prouve qu'il n'était pas délicat sur les moyens de se rendre raison, aussi est-très-probable que sa supposition n'a fait tort qu'à lui-même. La maison de Longueval n'a jamais eu d'autre nom que celui de sa terre, et elle l'a porté avec tant d'éclat depuis l'an 1096, que lorsque dans les 16[e] et 17[e] siècles elle a été comblée d'honneurs et de dignités tant en France qu'en Espagne où elle a été décorée des ordres de la Toison d'or et de Calatrava, elle n'a fait que se maintenir dans son ancienne splendeur; car cette maison a été dans tous les temps et sans interruption une des plus considérables du royaume.

DE LOUAN. Jean de Louan, sieur de Geneval, demeurant dans la paroisse de Mersin, élection de Noyon, et François de Louan, ont prouvé que leur aïeul a été anobli par lettres du roi Henri III du mois d'octobre 1585, confirmées le 25 novembre 1607, et en conséquence ont été maintenus par M. Dorieu, le 23 juillet

1667, sur les conclusions de M. Desmarets (1). *D'argent, à 3 têtes de loup arrachées de sable.*

DE LOUVENCOURT, seigneurs de Hancourt, de Pissy, de Pierrecluet, de Blangy, du Saulchoy, de Gournay, etc. Cette famille a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens, après avoir prouvé depuis Charles de Louvencourt, écuyer, seigneur de Hancourt, vivant le 27 octobre 1525. *D'azur, à la fasce d'or, chargée de 3 merlettes de sable, et accompagnée de 3 croissants d'or.*

DE LOUVIERS, seigneurs de Marry, de Grigny, du Bois-Poussin, de Cannes, etc., élection de Soissons, ont été maintenus au conseil-d'état par arrêt du mois d'août 1671. *D'or, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 têtes de loup de sable.*

Nicolas de Louviers, seigneur de Cannes, maître des comptes, fils de Jean de Louviers, marchand drapier et bourgeois de Paris, et de Jeannette Clutin, fille de Henri Clutin, changeur et bourgeois de la même ville, est l'auteur de cette famille. Il fut anobli par lettres patentes du 24 novembre 1465.

DE LUX, seigneurs du Moncel, élection de Crépy, ont fait preuve de 5 générations de noblesse depuis 1529, et ont été maintenus par M. Dorieu le 15 octobre 1667. *D'argent, à 3 mouchetures d'hermine de sable.*

DES LYONS, vicomtes d'Espaux, élection de Château-Thierry. Cette famille, originaire de Champagne, a été maintenue par M. Dorieu sur une production de titres qui remontent à 1492, avec de bonnes alliances. Jean des Lyons, premier du nom, vivait en 1450, avec Jeanne de Gannes, sa femme, dame de la terre d'Espaux, près de Château-Thierry. *D'azur, à une tête de léopard d'or, lampassée de gueules.* Supports et cimier : trois lions d'or.

M.

DE MACQUEREL, seigneurs de Quesmy, élection de Crépy, ont fait preuve de 6 générations depuis l'année 1480, et ont été maintenus par M. Dorieu, le 22 août 1667. *D'azur, à 3 maquereaux d'or en pals, couronnés, crêtés et barbés de gueules.* Supports et cimier : des licornes d'argent.

---

(1) Depuis M. Dorieu a condamné le même Jean de Louan à 300 livres d'amende, pour dérogeance.

Thomas Macquerel fut anobli en 1397.

MAILLART, seigneurs des Fourches, élection de Château-Thierry, ont été maintenus par M. Dorieu, le 20 juin 1667, après avoir fait preuve de 4 générations depuis André Maillart, seigneur des Fourches, reçu conseiller au parlement de Paris le 18 juillet 1543. *D'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, accompagné de 3 maillets du même.*

Cette famille descend de Pierre Maillart, marchand drapier à Paris, rappelé dans un compte du trésor de l'année 1352. Son fils, Jean Maillart, aussi marchand drapier et bourgeois de Paris, a rendu à l'état le plus grand service qu'une famille pût lui rendre, en fendant la tête d'un coup de hache, le 1er août 1358, à Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, la nuit même où ce traître voulait livrer cette capitale au roi de Navarre et aux anglais, pendant la captivité du roi Jean. En reconnaissance d'un tel service, Charles, dauphin de France, anoblit Jean Maillart, Isabelle, sa femme, Jean et Charles Maillart, leurs fils, et Jeanne Maillart, leur fille, femme de Jean le Cocq, par lettres de l'année 1359, qui furent registrées en la chambre des comptes, le 13 avril 1372. Jean Maillart, que cette action avait beaucoup élevé dans l'opinion, fut l'un des signataires du traité de Brétigny en 1360. C'est de son frère, Simon Maillart, changeur et bourgeois de Paris, que sont descendus les seigneurs des Fourches. Leur branche s'est anoblie par les charges du parlement et les offices de finance.

DES MAILLETS, seigneurs de Beaucourt, élection de Château-Thierry, ont fait preuve depuis 1534, et ont été maintenus par M. Dorieu, le 22 juillet 1667. *D'or, au chevron de gueules, accompagné de 3 maillets de sinople.*

DE MAILLY, seigneurs de Fontaines, etc., élection de Guise. Claude de Mailly, sénéchal de Vermandois, a produit des titres depuis l'année 1520, et a été maintenu par M. de Machault le 12 avril 1670. *D'or, à 3 maillets de sinople.* (Voyez t. II de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, p. 54.)

DE MAINTENANT, seigneurs de Levremont, en la prévôté du Montdidier. Edme de Maintenant, seigneur de Levremont, vivant le 4 mai 1516, forme le premier degré de la production de cette famille, laquelle a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *De gueules, à la hure de sanglier d'or, accompagnée de 3 losanges d'argent.*

Oger de Maintenant fut maintenu dans sa noblesse par les com-

missaires du Roi sur le fait des francs-fiefs le 3 avril 1590, et leur sentence fut homologuée le 13 juillet 1609.

DE MALHORTYE, seigneurs d'Ardonniers, de Montimont, de la Brosse-Luzilly, etc., élection de Laon. Cette famille, originaire de Normandie, a été maintenue par M. Dorieu, sur une production de titres qui remontent à Jean de Malhortye, écuyer, seigneur de Villers, vivant en 1502. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, à* 2 *chevrons d'or, accompagnés de* 3 *fers de lance d'argent à l'antique; aux* 2 *et* 3 *d'azur, à* 4 *croix d'argent, posées* 2, 2.

DES MARETS, seigneurs de Beaurain, du Plessier, etc., élection de Noyon. La production de cette famille, devant M. Dorieu, qui l'a maintenue le 15 décembre 1667, remontait à l'année 1525. *De gueules, au chevron d'argent, surmonté d'un fasce en divise du même.*

DE MARGUERIE, seigneurs de Toral et de Corbelin, élection de Château-Thierry, ont fait preuve de 5 générations depuis l'année 1510, et ont été maintenus par M. Dorieu le 30 août 1667. *D'azur, à* 3 *marguerites d'or en fasce.*

DE MARLE, vicomtes d'Arcy-le-Ponsart, seigneurs de Coucy-les-Eppes, élection de Laon, ont produit depuis l'année 1495, et ont été maintenus par M. Dorieu le 10 décembre 1669. *D'argent, à la bande de sable, chargée de* 3 *molettes d'éperon d'argent.*

Le nom primitif de cette illustre maison était LE CORGNE. *L'Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, pp. 380 à 386, en contient la généalogie depuis Moret le Corgne, surnommé *de Marle*, parce qu'il y était né, lequel fut père de Henri le Corgne, *dit* de Marle, seigneur de Versigny, conseiller au parlement de Paris, élevé à la dignité de chancellier de France le 8 août 1413. Sa postérité s'est divisée en deux branches, celle de Coucy-les-Eppes, et celle d'Orcheux, celle-ci éteinte au milieu du 17e siècle. Indépendamment de ces deux branches, une famille *Hector* a été autorisée par suite d'une alliance contractée le 20 novembre 1520, entre Nicole de Marle et René Hector, seigneur de Perreuse, avocat au parlement de Paris, à porter le nom et les armes de Marle, par le testament de Christophe de Marle, seigneur de Versigny, chanoine d'Avranches, frère de Nicole, de l'année 1555. On peut consulter sur cette famille d'*Hector le Marle*, le t. III, pp. 280 et 281 du *Dictionnaire de la Noblesse*, par M. de Courcelles.

DE MARMONT, seigneurs de Villers, près Saint-Riquier. Cette famille, originaire de Béarn, a produit depuis Jean de Marmont, chevalier, vivant le 18 décembre 1535, avec Isabeau de Rostas, sa femme, et elle a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *D'azur, à la bande d'argent.*

Ces armes sont les mêmes que celles de l'ancienne maison de Marmont, en Bresse, dont le nom primitif était *le Sauvage*, qu'elle a porté jusques vers l'an 1300. Cette maison s'est éteinte vers 1500.

DE MAROLLES. Henri de Marolles, demeurant à Guise, anobli par lettres de l'année 1651 et confirmé dans son anoblissement au mois de février 1668, a été maintenu par M. Dorieu le 24 novembre de cette dernière année. *D'azur, à 3 fasces ondées d'or.*

DES MARQUES, sieurs de Vassan et de Thoury, élection de Soissons, ont fait preuve depuis 1555, et ont été maintenus par M. Dorieu, *De gueules, au lion d'argent.*

DE MARTIGNY, seigneurs de Variscourt, élection de Laon, ont obtenu des lettres de relief de leur noblesse en laquelle ils ont été confirmés. Leurs auteurs étaient seigneurs de Martigny et de Chavignon en 1560. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules.*

MASCRANY, seigneurs d'Ogny, élection de Crépy. Cette famille, originaire de la Suisse, a été naturalisée par lettres de l'année 1635, et maintenue dans sa noblesse par M. Dorieu le 3 octobre 1667. *De gueules, à 3 fasces vivrées d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'une aigle, éployée d'argent, couronnée d'or, accostée à dextre d'une clef et à sénestre d'un casque de profil du même; et en cœur* (par concession du roi Louis XIII, pour récompense de services) *un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.*

Il existe encore une autre branche *dite* des marquis de Paroy, par érection du mois de juin 1685, et seigneurs de Château-Chinon, en Nivernais.

DE MAUBEUGE, seigneurs de Sery, de Monceau, etc., élection de Laon, ont prouvé depuis l'année 1545, et ont été maintenus par arrêt du conseil-d'état du mois de juin 1670. *Vairé d'or et de gueules.* (Voyez le *Nobiliaire de Champagne.*)

DE MAUDY, seigneurs de Billy, élection de Laon, ont obtenu le 1er février 1668 un arrêt de maintenue au conseil-d'état en

considération de leurs services. *D'argent, à 3 fasces de gueules, accompagnées de* 10 *loups de sable*, 3, 3, 3, *et* 1.

MAUQUOIS. François Mauquois, seigneur de Mathonmesnil, au comté d'Eu, a été maintenu dans l'élection d'Arques le 23 août 1666, et Charles Mauquois, seigneur d'Heudlimont, l'a été dans la généralité d'Amiens. Ils ont prouvé depuis le 3 octobre 1478. *D'azur, à 3 trèfles d'or, et un besant du même en cœur.*

DE MAUREY. Charles de Maurey, seigneur de Lignery, demeurant à Menevilliers, prévôté de Montdidier, a produit depuis Gilles de Maurey, écuyer, seigneur de la Fougère, vivant le 28 juin 1536, et a été maintenu lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. Cette famille fut aussi maintenue dans l'élection de Lisieux, en Normandie, le 6 avril 1666. *D'azur, à 3 bourdons rangés d'argent.*

DE MAY, vicomtes de Serches, maintenus par M. Dorieu le 20 août 1669. Voy. le *Nobiliaire de Picardie*, p. 57 t. II de cet ouvrage.

DE MAZANCOURT, seigneurs de Vivières, élection de Crépy, ont fait preuve depuis l'année 1524, et ont été maintenus le 18 juillet 1667 par M. Dorieu. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles du même.*

Cette famille est ancienne et très-distinguée par ses services et ses alliances. Son nom primitif était MERLIN. Jean Merlin, seigneur de Mazancourt, bailli de Nesle, épousa, en 1482, Catherine d'Estrées. La filiation est bien prouvée depuis cette époque.

Jean Merlin fut anobli au mois d'avril 1486. La Chenaye-des-Bois prétend que cette famille avait pris son nom d'une terre de Merlin, en Flandre, et que celui de Mazancourt lui vint par le mariage d'un prétendu Jean, seigneur de Merlin, chevalier, avec une Michelle, dame de Mazancourt, au 14e siècle; ce sont des chimères.

DE MERCY, seigneurs dudit lieu et de la Marche, élection de Laon, ont été maintenus par arrêt du conseil-d'état du mois de mai 1668, après avoir produit des titres qui remontent à l'année 1549. *D'azur, à la croix d'or.*

DE MERELESSART, seigneurs de Missy, vicomtes du Grand-Essigny, élection de Laon. Cette famille a été maintenue par M. de Machault le 19 décembre 1669, après avoir prouvé depuis Charles de Merelessart, chevalier, vivant le 18 août 1540. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à 3 bandes d'azur*, qui est DE MERE-

LESSART; *aux 2 et 3 d'or, à 3 maillets de gueules,* qui est DE MAILLY. Supports : deux lions d'or. Cimier : un léopard d'or.

Cette ancienne famille a pris son nom d'une terre située près d'Oisemont.

MERLIN, *voyez* DE MAZANCOURT.

DE MERY, seigneurs dudit lieu et de Magny-Foucart, élection de Château-Thierry. Cette famille a été maintenue au conseil, où elle avait été renvoyée par M. Dorieu le 1er décembre 1668, après avoir produit des titres qui justifient 5 générations de noblesse depuis 1513. *De gueules, à 3 bandes d'or.* Supports : deux lions.

MESLIER. Jean Meslier, seigneur de Saint-Jean, demeurant en l'élection d'Amiens, fut anobli pour services par lettres du mois d'avril 1657, vérifiées en la cour des aides le 20 avril 1665. *D'azur, au coq d'or, surmonté de 3 étoiles du même.*

DE MESSEMÉ, seigneurs d'Artonges et de Saint-Christophe, élection de Château-Thierry. Cette famille, originaire du Poitou (1), a été maintenue le 9 septembre 1667 après avoir fait preuve de 8 générations de noblesse depuis l'année 1422. *De gueules, à 6 feuilles de palmier d'or, posées en pal, et en sautoir, et appointées en cœur.*

DE MESVILLIERS. Antoine de Mesvilliers, demeurant à Charly, élection de Soissons, fils d'Antoine de Mesvilliers, mort revêtu de la charge de secrétaire du Roi, après 10 années de service, a été maintenu en conséquence par M. Dorieu le 28 septembre 1667. *D'or, au chevron de gueules, chargé d'une pate de griffon d'argent, et accompagné en chef de 2 merlettes de sable, et en pointe d'une bisse d'azur, languée de gueules.*

MICHAU DE LA VERRINE, seigneurs de l'Echelle, de Proix, etc., élections de Clermont et de Guise, ont été maintenus par M. Dorieu le 3 février 1668. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de 3 étoiles du même en orle.*

DE MIREMONT, seigneurs de Berieux, élection de Laon, maintenus par M. Dorieu le 21 mai 1667. (Voyez le *Nobiliaire de Champagne*, t. IV de cet ouvrage.)

DE MONCEAUX, seigneurs de Monceaux, de Fay-sous-le-Bois, de Hodenc de Blacourt, etc., élections de Clermont et de

---

(1) La terre de Messemé, dont cette ancienne famille tire son nom, est située à une lieue E. de Loudun, sur la route de cette ville à celle de Richelieu.

Laon, ont été maintenus les 19 janvier et 19 août 1667. *Echiquetés d'or et de gueules*, qui est d'Auxy; *en cœur un écusson d'azur, chargé d'un autre écusson d'argent*, qui est de Monceaux. Supports : deux lions d'or, lampassés de gueules.

D'après la Morlière, la maison de Monceaux est une branche puînée de l'illustre et puissante maison des sires et bers (barons) d'Auxy, formée par Pierre d'Auxy, seigneur de Monceaux, second fils de Jean II, sire et ber d'Auxy, chevalier, et de Marie d'Encre, dame de Monceaux, descendu au 6e degré de Hugues, sire d'Auxy, nommé avec Mathilde sa femme, et leurs petits enfants dans une charte de l'abbaye de Cercamp de l'année 1197. (Voyez *l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 103 à 108, où la généalogie est établie à raison de Jean IV, sire et ber d'Auxy, seigneur de Fumechon et de Fontaines-sur-Somme, chevalier de la Toison d'Or, créé grand-maître des arbalétriers de France en 1461.

La ville d'Auxy-le-Château, berceau de cette illustre maison, est divisée en deux parties par la rivière d'Authie, de manière que la partie sur la rive droite est en Artois, et celle sur la rive gauche en Picardie.

L'abbé Expilly, t. I, p. 416 de son *Dictionnaire des Gaules et de la France*, dit qu'Adasgaire, seigneur d'Auxy, et Araglia, sa femme, fondèrent l'abbaye d'Auxy-les-Moines en 715. On est étonné de trouver une pareille fable dans cet ouvrage estimé.

de MONTEJAN, seigneurs de Montauban en la prévôté de Péronne, généralité d'Amiens, famille qui a produit au conseil depuis Foursy de Mautejan, écuyer, seigneur de Montauban, vivant le 5 septembre 1550, et a été maintenue par arrêt du 28 août 1666. Elle a fait les preuves pour les pages de la grande écurie du Roi en 1678. *De gueules, à la croix d'argent, chargée d'une coquille de sable.*

Cette famille n'appartient pas à l'illustre maison de Montejean, en Anjou, qui a donné un maréchal et un grand-échanson de France, et s'est éteinte en 1538. Elle portait : *D'or, fretté de gueules.*

de MONTGUYOT, anciennement Guyot. (Voyez le *Nobiliaire de Picardie*, t. II de cet ouvrage, p. 61.)

de MONTHOMER, seigneurs de Foucaucourt au bailliage d'Amiens. Cette famille a prouvé depuis Antoine de Monthomer, écuyer, seigneur de Vauchelles, vivant le 25 juillet 1518, et a été maintenue lors de la première recherche. Les seigneurs de Champ-Grand, en Brie, l'ont été au conseil-d'état par arrêt du

mois de mars 1667. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 10 besants du même, 4, 3, 2 et 1.*

C'est une très-ancienne famille, descendue de Gilles de Monthomer, maïeur d'Abbeville en 1204.

DE MONTIGNY, seigneurs de Saint-Eugène, etc., élection de Château-Thierry, ont été maintenus dans leur noblesse par M. Dorieu après avoir produit des titres qui remontent à 1500. *Semé de France, au lion naissant d'argent.* (Voyez le *Nobiliaire de Champagne*, t. IV de cet ouvrage.)

DE MONTJOT, sieurs du Cauroy, élection de Laon, famille maintenue par M. de Machault le 25 novembre 1670. *D'azur, à 3 trèfles d'argent.*

DE MONTREGNIER, seigneurs de la Saussaye, élection de Château-Thierry, ont été maintenus dans leur noblesse par M. de Machault le 28 mars 1670. *D'argent, à la croix anillée de sable.*

MORAND, seigneurs de Brachy, en Ponthieu. Cette famille a produit depuis le 4 décembre 1499, et a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *De gueules, à la bande d'hermine.*

MOREL, *voyez* DES CHAMPS.

DE MOREUIL, marquis de Caumesnil, comtes de Liomer, seigneurs de Saint-Ouen, de Saint-Jean de Brocourt, en Ponthieu, etc., ont été maintenus lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *Semé de France, au lion naissant d'argent.*

Le bourg de Moreuil, situé à deux lieues et demie N.-O. de Montdidier et à 3 lieues et demie S.-E. d'Amiens, a été le berceau de cette illustre race. Elle est connue depuis Bernard, Ier du nom, seigneur de Moreuil, qui fit bâtir, en 1119, le prieuré de Saint-Vaast de Moreuil, qu'il fit depuis ériger en abbaye. Il fut le cinquième aïeul de Bernard, V^e^ du nom, seigneur de Moreuil, marié, vers 1265, avec Yolande, vicomtesse de Soissons, dame de Cœuvres, fille de Raoul de Nesle, comte de Soissons, et de Comtesse de Hangest, sa 4e femme. De ce mariage est issu Bernard, VIe du nom, seigneur de Moreuil et de Cœuvres, maréchal de France en 1344, dont le fils, Rogues, seigneur de Moreuil et de Cœuvres, quitta le nom de Moreuil (que ses descendants ont repris depuis) pour porter celui *de Soissons*, avec le consentement de Marguerite, comtesse de Soissons, qui n'avait point d'enfants mâles de Jean de Hainault, son mari.

C'est cette substitution du nom de *Soissons*, porté par la branche aînée de Moreuil jusqu'à son extinction en 1567, qui a occasioné l'erreur de quelques généalogistes, qui ont cru que la maison de Moreuil était une branche de celle des comtes de Soissons. La branche de Moreuil-Caumesnil qui fait le sujet de cette notice, a été formée par Artus, *bâtard* de Moreuil, chevalier, seigneur de Fresnoy, gouverneur de Therouenne, fils naturel de Valeran de Soissons, seigneur de Moreuil, et légitimé par lettres données à Lyon au mois de mai 1496. (Voyez l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 714 à 725.)

DE MORIENNE, seigneurs d'Auzy, etc., élections de Soissons et de Château-Thierry, ont fait preuve de 5 degrés de noblesse depuis l'année 1478, et ont été maintenus par M. Dorieu le 17 août 1667. *D'or, à la fasce d'azur, accompagnée de 3 têtes de maure de sable, tortillées d'argent.* Tenants : deux sauvages.

MORLET, seigneurs de Verneuil, élection de Laon, ont fait au conseil-d'état une production de titres qui remontent à l'année 1560, et ont été maintenus dans leur noblesse par arrêt du mois de janvier 1670.

DE LA MOTHE-HOUDANCOURT. Antoine de la Mothe-Houdancourt, marquis de Houdancourt, lieutenant-général des armées du Roi (aïeul de Louis-Charles, marquis de la Mothe-Houdancourt, chevalier des ordres du Roi, grand d'Espagne de première classe, créé maréchal de France le 17 septembre 1747, et frère aîné de Philippe de la Mothe-Houdancourt, duc de Cardonne, également promu à la dignité de maréchal de France le 1er avril 1642), fut dispensé de faire ses preuves de noblesse par arrêt du conseil-d'état du 11 septembre 1666. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent*, qui est DE LA MOTHE; *aux 2 et 3 d'argent, au lévrier rampant de gueules*, *colleté d'or*, *accompagné de 3 tourteaux de gueules et surmonté d'un lambel du même*, qui est DU BOIS-HOUDANCOURT.

La généalogie de cette maison, qui s'est éteinte par les mâles en 1755, est établie t. VII, p. 531 *de l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, depuis Jean de la Mothe, écuyer, vivant en 1512, marié avec Catherine du Bois, dame de Houdancourt. Il existe un titre du 27 mai 1307, donné par Roger de la Mothe, écuyer, vicomte de la Housse-d'Aumale et garde du scel des obligations de ce lieu.

DE LA MOTHE, seigneurs de Haineville, de la Hague, etc. Cette famille a été maintenue lors de première recherche dans la

généralité d'Amiens, sur une production de titres dont le premier est du 30 novembre 1530. *D'argent, à l'aigle éployée d'azur, becquée et armée de gueules.*

DE LA MOTTE, seigneurs de Ville, élection de Soissons, ont été maintenus par M. Dorieu, le 9 décembre 1669, après avoir prouvé 4 générations nobles depuis l'année 1542. *De gueules, à 3 chevrons de vair.* Voyez le t. II de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, p. 62, et le *Dictionnaire de la Noblesse*, par la Chenaye des Bois. édit. in-4°, t. X, p. 522. La généalogie y est établie depuis Jean de la Motte, écuyer, seigneur des Barres, marié vers 1410, avec Guie de Fieffes, dame de Ville.

DE LA MOTTE, seigneurs de Saint-Pierre-lès-Bitry, élection de Soissons, ont été maintenus le 27 novembre 1669, par M. de Machault, sur une production de titres remontant à l'année 1551. *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules; à la barre en divise de sable, brochante sur le tout.* Supports et cimier : trois lions d'or.

MOUCQUE. Cette famille, qu'Haudicquer a placée dans son Nobiliaire sous la dénomination des seigneurs de Peulles et d'Ococh, près Dourlens, généralité d'Amiens, et à laquelle il donne pour armes : *D'azur, au lion d'or, accompagné de 5 besants du même en orle,* n'a été maintenue dans aucune des recherches qui ont eu lieu en Picardie.

DE MOUSSERON, seigneurs de la Roche, élection de Château-Thierry. M. Dorieu a maintenu cette famille le 29 août 1667, sur une preuve de 4 degrés de noblesse depuis 1534. *D'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de 3 trèfles et en pointe de 5 ancres du même.*

MOUSSOT, seigneurs de Cornillon, élection de Crépy. Condamnée d'abord à 200 liv. d'amende par M. Dorieu, cette famille en a rappelé au conseil, où elle a été maintenue dans sa noblesse, en considération de ses services, avec décharge d'amende. *D'azur, à 2 lévriers d'or, colletés de gueules, l'un sur l'autre.*

DE MUSSAN, seigneurs de Marigny, de Lisler, etc., élections de Soissons et de Laon, ont été maintenus par M. Dorieu, après avoir fait preuve depuis 1541. *D'azur, à 3 fasces d'argent; à la hache d'armes du même en bande, brochante sur le tout.* Supports : deux lions d'or, lampassés de gueules.

MYTHON. Jacques Mython, seigneur d'Herceline, demeurant à Montreuil-sur-Mer, a été maintenu, lors de la première

recherche dans la généralité d'Amiens, sur une production de titres remontant à l'année 1549. *De gueules, à 2 lévriers affrontés d'argent, colletés de sable, accompagnés en chef d'une hure de sanglier d'or.*

N

NICOLARDOT, seigneurs de Loupeigne, élection de Soissons. Cette famille a été anoblie, en récompense de ses services dans les armées, par lettres du roi Henri-le-Grand, du mois de février 1610, confirmées par Louis XIII au mois de juin de la même année. Elle a été maintenue par M. Dorieu le 9 juillet 1667. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 trèfles d'or, et en pointe d'un coq du même.*

DE NOUE, seigneurs de Noue, de Villers-en-Prières, etc., élection de Laon, ont produit des titres qui justifient 10 générations de noblesse depuis l'année 1305, et ont été maintenus, le 3 décembre 1669, par M. de Machault. *Echiqueté d'argent et d'azur; au chef de gueules.*

DE NOVION, seigneurs de Vez-sur-Vesle, élection de Soissons, ont produit un jugement de maintenue, rendu en leur faveur par M. Dorieu, le 16 août 1667, et celui de M. de Caumartin en faveur de leurs parents. M. de Machault a rendu son jugement le 19 décembre 1669. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de 3 colonnes d'argent.* (Voyez pour l'origine de cette famille le *Nobiliaire de Champagne.*)

DE NOYELLES, seigneurs de Bière, en la prévôté de Roye, ont justifié de leur noblesse depuis Gui de Noyelles, écuyer, seigneur de Balatre, vivant le 14 mars 1486, et ont été maintenus lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *De gueules, à 3 jumelles d'argent.*

Cette famille est ancienne et très-bien alliée. Elle a pris son nom de la terre de Noyelles-sur-Mer, près d'Abbeville, ce qui la distingue d'une maison de Noyelles, également ancienne et illustre en Artois, qui a pris le sien d'une terre située dans cette province, et dont étaient Jean-Pierre et Lancelot de Noyelles, tués à la bataille d'Azincourt en 1415. Tout ce qu'Haudicquer attribue à la famille de Noyelles de Picardie appartient aux Noyelles d'Artois qui portaient : *Ecartelé d'or et de gueules.* C'est une branche des anciens seigneurs châtelains de Lens : la terre de Noyelles, dont elle fut apanagée, n'est distante que d'une demi-lieue de la ville de Lens.

Il y avait une troisième maison de Noyelles, dont était Enguerrand de Noyelles, lequel fit montre à Douay avec ses gens d'armes, le 15 septembre 1314. Il portait: *De gueules, à la fasce d'hermine.*

DE NUISEMENT, seigneurs d'Oudancourt, élection de Laon, ont prouvé depuis 1538, et ont été maintenus par M. Dorieu le 12 janvier 1668. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une laie passante de sable, tétée par 3 marcassins du même; au chef d'azur, chargé de 3 glands d'or.*

O

D'OCOCH, seigneurs de Huitaineglise et de Frumicourt, généralité d'Amiens, ont été maintenus au conseil-d'état sur une production remontant à l'année 1541. *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de 3 coqs de sable becqués, membrés, crêtés et barbés de gueules.*

La terre d'Ococh, dont cette ancienne famille tire son nom, est située entre les rivières de Somme et d'Authie, dans l'élection de Dourlens, et non pas en Artois comme Jean le Carpentier le dit par erreur. Le nom se prononce *Occoche*, et c'est ainsi qu'on l'écrit actuellement.

D'OFFAY, seigneurs dudit lieu, de Rieux, etc., élections de Laon et de Beauvais, ont été maintenus dans leur noblesse par arrêt du conseil-d'état du mois de mai 1667, après avoir prouvé depuis Jean d'Offay, écuyer, seigneur de Rieux et de Beaurepaire en 1498, marié avec Marie de Boufflers. *D'argent, à la bande d'azur, accompagnée de 8 merlettes de gueules en orle.* D'après l'*Armorial de France*, registre I, 2e partie, p. 417, les armes sont: *D'azur, à deux bandes d'or, accompagnées de 3 larmes d'argent, deux en chef et une en pointe.*

D'OGER, seigneurs et marquis de Cavoye et de Beaufort, prévôté de Montdidier, famille qui fut maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens, après avoir prouvé sa noblesse jusqu'en 1485. *De sable, à la bande d'argent, chargée de 3 lionceaux de sable.* Cette famille a de brillants services.

D'ONGNIES, comtes d'Estrées, barons de Rollancourt, seigneurs de Clarmecy, etc., élection de Laon, ont prouvé depuis l'année 1462, et ont été maintenus par M. Dorieu, le 13 février 1669. *De sinople, à la fasce d'hermine.*

La maison d'Ongnies est originaire d'Artois, et l'une des plus

illustres de cette province. La terre d'Ongnies dont elle a pris son nom, est située près de Carvin, dans le bailliage de Lens.

D'OSTAT, sieurs de la Mothe, élection de Laon. Cette famille, originaire de Basse-Navarre, a été maintenue par M. de Machault le 21 juin 1670. *Parti, au 1er d'azur, à 3 coquilles d'argent en pal; au 2e d'or, à deux fasces de gueules.*

P

DE PARAT, seigneurs de Chaillevet, etc., élection de Laon, ont été maintenus dans leur noblesse par M. de Machault le 11 juin 1670. *Contrefascé d'argent et de gueules de 8 pièces.*

DE PARENTEAU. Philippe de Parenteau, sieur de Sainte-Maison, capitaine au régiment de Piémont, a été maintenu par arrêt du conseil-d'état, en considération de ses services, et dispensé de la preuve qui lui manquait.

DE PARIS, sieurs de Missy, élection de Guise, ont été maintenus par M. de Machault sur une production de titres qui remontent à l'année 1492.

PASQUIER, seigneurs de Blin, en la prévôté de Montdidier. Cette famille, anoblie par lettres du roi Henri IV du mois de novembre 1591, registrées en la cour des aides le 14 octobre 1609, a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *D'azur, au sautoir d'or, accompagné en chef de 2 croissants, et en pointe d'une étoile, le tout du même.*

DU PASSAGE, sieurs de Sainseny et de Charmes, élection de Laon. Cette famille, originaire d'Allemagne, a fait preuve de 6 degrés de noblesse depuis l'année 1490, et a été maintenue le 2 juillet 1667 par M. Dorieu. *De sable, à 3 fasces ondées d'or.*

DE PASTOUR, sieurs de Villers et de Servais, élections de Soissons et de Laon. Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par M. Dorieu, après en avoir fait preuve depuis 1506. *D'azur, à 3 cloches d'or.*

PASTOUREAU. Jean Pastoureau, seigneur de Lambercy, élection de Laon, arrière petit-fils de Jacques Pastoureau, qui fut deux fois échevin et deux fois maire de la ville de Bourges, pendant les années 1547, 1548, 1550 et 1551 a été maintenu le 16 septembre 1667 par M. Dorieu. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 2 étoiles d'or en chef, et d'une coquille du même en pointe.*

DU PÉAGE, sieurs de Merville, en partie, élection de Crépy, ont été maintenus dans leur noblesse par M. Dorieu le 8 septembre 1667. *D'or, à la fasce de sable, chargée de* 3 *coquilles d'argent.* Cimier : un duc essorant d'or.

PELLET, seigneurs du Bus et de la Susoye, au bailliage d'Amiens, ont été maintenus dans cette généralité lors de la première recherche après avoir prouvé leur noblesse depuis Nicolas Pellet, écuyer, seigneur de Hamelet, vivant le 28 juin 1528. *D'azur, à une fleur de lys d'or; à la bordure engrêlée du même.*

LE PÈRE, seigneurs de Marolles, Lechelle, etc., élection de Crépy. Cette famille, originaire de Valois, a été maintenue par M. Dorieu sur une production de titres qui remontent à l'année 1531. *D'azur, au chevron d'argent accompagné de* 3 *gerbes de blé d'or.*

DE LA PERSONNE, vicomtes d'Huisy et d'Arcy, élection de Soissons, ont été maintenus par M. Dorieu, après avoir prouvé depuis 1530. *De gueules, à* 3 *pates de griffon d'or, les griffes en haut.*

DE PERTHUIS, sieurs de Chambly, élection de Clermont. Cette famille, originaire de Provence, a prouvé depuis 1546 et a été maintenue par M. Dorieu le 19 septembre 1667. *D'azur, à la croix ancrée et clêchée d'or.* (Voyez le t. XI, p. 724 du *Dictionnaire de la noblesse*, par la Chenaye des Bois.)

DE PESTIVIEN, sieurs de Cuvilliers, élection de Noyon, ont produit des titres qui prouvent 7 générations nobles et remontent à l'année 1487, et ont été maintenus par M. Dorieu le 19 décembre 1667. *Vairé d'argent et de sable.* C'est une ancienne famille originaire de Bretagne.

LE PICARD. François le Picard, seigneur d'Aubercourt, près Corbie, en la généralité d'Amiens, a été maintenu par arrêt du conseil-d'état du 13 décembre 1668, comme petit-fils de Jacques le Picard, seigneur de Sonvilliers, lieutenant-général civil et criminel à Amiens en 1587, anobli par lettres-patentes du roi Henri III de l'année 1588. *D'azur, à* 2 *haches d'armes d'argent, emmanchées d'or, chacune surmontée d'une merlette d'argent.*

PICQUET, sieurs de Sautour, élection de Château-Thierry, ont été maintenus par arrêt du conseil-d'état du 21 février 1668. *D'argent, à un pal fiché de sable; au chef d'azur, chargé de* 3 *roses d'argent.*

PICQUET, élection de Noyon. (Voyez le *Nobiliaire de Picardie*, t. II de cet ouvrage, p. 66.)

DE PIENNES, seigneurs de Moyenneville, élection de Soissons, ont fait preuve de 5 générations de noblesse et ont été maintenus par M. de Machault le 19 décembre 1669. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 6 billettes d'or.* Supports : 2 aigles au naturel.

PIERRONNET. Charles Pierronnet, sieur de Lambervalle, élection de Soissons, a été dispensé des preuves de noblesse en 1662 et maintenu par arrêt du conseil-d'état. *D'azur, semé de billettes d'argent; au lion du même, lampassé et armé de gueules, brochant.*

PINGARD, seigneurs de Fontaine, d'Aufort, d'Alainville, etc., élection de Château-Thierry, famille originaire du Perche qui a été maintenue par M. de Machault le 29 juillet 1670. *D'azur, au lion d'or, portant de la pate droite une croix d'argent, et accompagné de 3 étoiles d'or.*

DE PIPPEMONT, seigneurs de Couvron, de Crécy, d'Aumont, de Monceaux, etc. Cette famille, originaire d'Artois, et dont le nom primitif était LE VIEZIER, jusque vers l'an 1450 qu'elle acquit la terre de Pippemont par suite du mariage contracté par Jean le Viezier, écuyer, avec Jeanne de Beauquesne, dame de Pippemont, a été maintenue par M. Dorieu le 19 novembre 1667, après avoir prouvé depuis l'année 1532. *D'or, à 2 chevrons d'azur; au chef de gueules.*

DES PLANQUES, seigneurs de Cappy et de Villiers-au-Flos, en la prévôté de Péronne. Cette famille a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens sur le fondement des lettres de noblesse qu'elle avait obtenues du roi d'Espagne le 6 septembre 1606, vérifiées en la chambre des comptes de Lille le 21 mars 1607, en la personne de Roger des Planques, lieutenant du sieur de Noyelles, gouverneur de Bapaume. *D'argent, à la fasce de gueules, chargée d'un croissant d'argent; à la bordure denchée de gueules.*

DE POCHOLLE, seigneurs de Buinocourt et du Hamel, en Ponthieu. Cette famille a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens, sur une production dont le premier titre est du 6 mars 1476. *De gueules, à la croix d'or, accompagnée d'un épervier essorant du même.*

POIGNANT. Claude Poignant, sieur du Hamelet, élection de Crépy, anobli par lettres du mois de mars 1639, confirmées

au mois de mars 1665, a été maintenu par M. Dorieu le 7 juin 1667. *D'or, au sautoir d'azur, chargé de 5 étoiles d'or, et cantonné de 4 hures de sanglier arrachées de sable.*

DE POMPERY, seigneurs de Lozeray, élection de Château-Thierry, ont produit des titres qui remontent leur filiation à l'année 1545, et ont été maintenus dans leur noblesse le 10 juin 1667, par M. Dorieu. *De gueules, à 3 coquilles d'argent.*

DE PONCE, seigneurs de Fletz, des Bourdeaux, de Faucon, de la Doutre, etc., élection de Château-Thierry, famille originaire de la Beauce, qui a été maintenue par M. Dorieu le 22 janvier 1668 sur une production de titres qui remontent à 1556. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'une roulette du même; au chef d'or, chargé de 3 roses de gueules.*

POULLET, seigneurs de Saint-Germain et de Vesle, élection de Laon, famille anoblie en 1617, et maintenue dans son anoblissement par arrêt du conseil du 4 novembre 1667. *De sable, à 3 épées d'argent, garnies d'or, appointées vers le bas de l'écu.*

LE PREVOST, seigneurs du Tronquet, élection de Soissons, ont produit des titres qui justifient 4 générations nobles depuis 1535 et ont été maintenus par M. Dorieu le 22 août 1667. *D'azur, à 3 soleils d'or.* Supports : deux limiers d'argent. Cette famille est originaire de Normandie et issue d'Archambaud le Prevost, anobli en 1550.

DE PREVOST, seigneurs de Franqueville, élection de Laon, ont été maintenus dans leur noblesse par M. de Machault le 19 décembre 1669.

DE PROISY, seigneurs de Neuville, de Morgny, de Marfontaine, vicomtes d'Amifontaine, barons d'Eppes, etc., élections de Laon et de Guise, ont produit depuis 1502 et ont été maintenus par M. de Machault le 19 juillet 1670. *De sable, à 3 lions d'argent, armés et lampassés de gueules.* Supports : un griffon et un lion d'or. Cimier : deux têtes de coq adossées d'or, crêtées et barbées de gueules.

La terre de Proisy, située sur la rive gauche de l'Oise, à 2 lieues E. de Guise, a été le berceau de cette ancienne famille. Elle était possédée en l'an 1169 par Lambert, seigneur de Proisy, qualifié chevalier, titre que presque tous ses descendants ont acquis par des faits d'armes consacrés par l'histoire. Monstrelet rapporte, entr'autres, la belle défense de Guise, en 1422 et 1423, par Jean II, seigneur de Proisy, chevalier, contre le

roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. Ce fut en considération de sa belle conduite nonobstant la capitulation qu'il fut obligé de souscrire que le Roi le nomma, suivant le P. Daniel, bailli et gouverneur de Tournay et du pays de Tournaisis. Son petit-fils, Louis I[er], seigneur de Proisy et du Sourt-Cheval, gentilhomme de la chambre du Roi, nommé gouverneur de la ville et du château de Mortagne, par lettres datées de Senlis le 18 juin 1498, ajouta à la gloire de son aïeul celle qu'il s'acquit en défendant cette place contre le duc de Bourgogne et l'armée impériale. Il ne la rendit, après trois mois d'une vigoureuse résistance, qu'en exécution d'un ordre formel du Roi, et après un traité honorable conclu avec le marquis d'Arschot le 5 et confirmé le 18 septembre 1521 par le seigneur de Croy. Toutes les alliances de cette famille sont avec des maisons illustres, ou distinguées comme elle dans la carrière des armes.

de PROUVILLE, seigneurs de Tracy, etc., élection de Noyon, ont prouvé depuis 1480, avec des services considérables, et ont été maintenus par M. Dorieu le 26 juin 1669. *De sinople, à la croix engrêlée d'or.* Cette ancienne famille tire son nom de la terre de Prouville, située à 2 lieues E.-N.-E. de Saint-Riquier et à même distance O.-S.-O. de Doullens.

du PUIS, sieurs d'Angest, élection de Clermont. Cette famille, anoblie en récompense de ses services en 1567, a été maintenue par M. Dorieu le 7 août 1667. *D'azur, à 2 épées d'argent en sautoir, garnies d'or, cantonnées de 3 molettes et d'un croissant d'argent.*

du PUY. Antoine du Puy, seigneur de Cressonville, demeurant à Rumesnil au bailliage d'Amiens, a produit lors de la première recherche les lettres-patentes de noblesse que le Roi lui avait accordées au mois de juillet 1650, et qui avaient été enregistrées à la cour des aides le 23 décembre suivant. *D'azur, au dextrochère d'or, tenant une épée d'argent, garnie d'or, soutenant de la pointe une tour du même.* Devise : Pro Deo et Rege me sustinet turris.

Q

du QUENNET, seigneurs de Tasnier et de Tarvanne, élection de Laon, ont fait preuve de 5 générations de noblesse sur des titres qui remontent à l'année 1511, et ont été maintenus par M. Dorieu le 19 août 1667. *D'or, à une hache d'armes de sable, accostée en chef de deux molettes d'éperon du même.*

DE QUERECQUES (1), seigneurs de Forceville, en la prévôté de Péronne. Cette ancienne maison a prouvé lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens depuis Antoine de Querecques ou de Cresecques, seigneur de Marieux, près Doullens, vivant, le 18 octobre 1470. *D'azur, à 3 tierces ou feuilles de créquier d'or; au chef du même.*

LE QUIEU, seigneurs de Moyenneville et de la Vallée, ont été maintenus lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens sur une production de titres remontant à l'année 1476. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 gerbes de blé du même.*

Cette famille descend de Philippe le Quieu, bailli d'Abbeville, anobli en 1387.

R

DE RACQUET, sieurs de Cuisy, élection de Crépy, ont été maintenus par arrêt du conseil-d'état du 20 août 1668. *D'azur, à 3 raquettes d'or.*

DE RAINEVAL, seigneurs dudit lieu, de Sorreteau, etc., élection de Laon, ont été maintenus par M. Dorieu sur une production de titres qui remontent à 1543. *D'or, au lion couronné de pourpre, armé et lampassé de gueules.*

Cette famille ne descend pas de l'ancienne et illustre maison des sires de Raineval, près Montdidier, qui a donné un grand panetier de France en 1360, et dont le dernier a péri à la bataille d'Azincourt en 1415. Cette maison portait : *D'or, à la croix de sable, chargée de 5 coquilles d'argent.*

DE RAMBOURG, sieurs de la Chapelle et de Gercy, élection de Laon. Cette famille, ayant produit des titres depuis l'année 1541, a été maintenue par M. Dorieu le 9 mai 1667. *D'argent, à 3 fasces d'azur.*

DE RANGUEIL, seigneurs de Chaumont et de Crépy, ont été maintenus dans leur noblesse le 27 novembre 1669 par M. de Machault, et par arrêt du conseil-d'état du mois de mai 1670, après avoir prouvé leur noblesse depuis Louis de Rangueil, lieutenant-général de Crépy en Valois, vivant en 1510. *D'azur, à l'aigle éployée d'or, accompagnée en chef de 2 gerbes et en pointe d'une étoile du même.*

---

(1) Anciennement *Crésecques* ou *Creques.*

RAVAUX, sieurs de la Rainville, élection de Guise. Cette famille, anoblie au mois de mai 1653 en considération de ses services, a été maintenue par arrêt du conseil-d'état du 21 avril 1668.

DE REBERGUES. Cette famille, anoblie au mois de février 1654, par lettres confirmées au mois de janvier suivant, a été maintenue le 27 juin 1667 par M. Dorieu. *D'azur, à une ancre d'argent en pal, le trabs d'or; à la fasce d'argent, chargée d'un cœur de gueules, et de 2 molettes de sable, brochante sur le tout.*

DE RECOURT, seigneurs du Sart, élection de Laon. Cette maison, originaire d'Artois, a été maintenue le 7 janvier 1668 par M. Dorieu, sur des titres remontant à 1502. *Bandé de gueules et de vair de 6 pièces; au chef d'or.* Nous parlerons plus amplement de cette illustre maison dans le *Nobiliaire d'Artois.*

DE REGNARD, seigneurs des Bordes, élection de Château-Thierry, famille originaire du pays de Caux en Normandie, qui a fait preuve de 4 générations nobles depuis l'année 1554, et a été maintenue par M. Dorieu le 3 février 1668. *De gueules, au léopard d'or.*

DE REGNIER, seigneurs de Vignieux, élection de Laon. Cette famille, dont les titres furent brûlés pendant les guerres, obtint en 1608 des lettres de dispense de preuves, avec anoblissement en tant que de besoin en récompense de ses services militaires. Elle fut maintenue lors de la recherche par M. Dorieu le 18 juillet 1667. *D'or, au sautoir de gueules, cantonné de 4 merlettes de sable.* Supports : deux levriers. Cimier : une merlette de sable.

DU REMY. Philippe du Remy, seigneur d'Aunoy et de la Mothe, élection de Clermont, a été maintenu par arrêt du conseil-d'état du 20 octobre 1667 dans l'anoblissement accordé à Philippe, son père, en janvier 1621, pour services rendus depuis 1587. *D'azur, au chevron d'or, chargé de 3 étoiles de sable, et accompagné en chef d'un croissant, accosté de 2 croix d'or, et en pointe d'une tête de lion du même.*

DE RENAIS, seigneurs d'Ormoy et de Corambert, élection de Château-Thierry, ont fait preuve de 5 générations nobles depuis l'année 1498, et ont été maintenus le 19 août 1667 par M. Dorieu. *D'argent, à la merlette de sable.* Tenants : deux sauvages.

DE RENTY, seigneurs de Châtillon, élection de Soissons, famille qui a été maintenue par M. Dorieu, après avoir prouvé

depuis l'année 1495. *D'argent, à 3 doloires de gueules, les deux en chef adossées.*

La maison de Renty, originaire d'Artois, et l'une des plus considérables et des plus illustres de France, a pris son nom d'un bourg célèbre situé sur la rivière d'Aa, à quelque distance des confins du Boulonnais, et à 4 lieues S. O. de Saint-Omer, 5 lieues 1/2 S. E. de Boulogne et autant N. O. de Saint-Paul en Ternois. L'héritière de la branche aînée de cette maison, Isabelle, dame de Renty et comtesse de Seneghem, épousa, en 1350, Guillaume sire de Croy et d'Araines, dont les descendants ont écartelé jusqu'à nos jours leurs armes de celles de Renty. Diverses branches puînées, outre celle établie en Picardie, se sont répandues en Flandre, en Hainaut et en Champagne. Nous en parlerons dans les nobiliaires de ces provinces. Elles descendent toutes de Siger de Renty, qui, l'an 1169, fit don à l'abbaye de Honnecourt, où il fut inhumé, de 400 livres pour l'acquisition de quelques terres.

DE REYNARD, seigneurs de Marcelet. Jean-Abraham de Reynard, fils du chevalier du guet de la ville de Péronne, et ses cousins ont été reconnus nobles par arrêt de la cour des aides. Nonobstant cette reconnaissance, on voit que Claude Reynard, seigneur de Romilly, lieutenant-particulier au bailliage de Péronne, fut anobli en 1706. *D'or, au renard rampant de gueules.*

Cette famille est de la généralité d'Amiens. Haudicquer prétend qu'elle a la même origine que celle des Renard, barons d'Avançon et seigneurs du Serre, en Dauphiné, mais c'est une supposition gratuite.

DE RICARVILLE, seigneurs dudit lieu et de la Gerie, élection de Laon. Cette famille a fait preuve depuis 1540, et a été maintenue par M. Dorieu le 2 mai 1669. *D'argent, à la bande engrêlée de sable, accompagnée de 6 annelets de gueules en orle.* Cette maison est d'ancienne chevalerie de Normandie. Nous en parlerons plus amplement au nobiliaire de cette province.

RICHARD, seigneurs de Fontenelle, au bailliage de Saint-Quentin. Haudicquer, p. 454, dit que cette famille a produit depuis l'an 1574. Dès-lors cette famille a dû être condamnée, puisque les déclarations des 8 février 1661 et 22 juin 1664, portent expressément qu'aucune production ne sera admise si elle ne remonte au-delà de 1560. Il est vrai que l'arrêt du conseil du 26 février 1697, limite la preuve à cent ans, mais il est très-certain que cette famille ne fut pas maintenue dans la dernière recherche; ainsi cette noblesse est de l'invention d'Haudicquer

de Blancourt. Il donne pour armes aux Richard de Fontenelle : *D'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de 3 flammes du même.*

DE LA ROCHEFOUCAULD, seigneurs de Roye, comtes de Roucy, élection de Laon. Cette branche a été maintenue par M. Dorieu le 24 septembre 1667. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *de gueules, à la bande d'argent*, qui est DE ROYE; *aux* 2 *et* 3 *burelés d'argent et d'azur, à 3 chevrons de gueules brochants, le premier écimé*, qui est DE LA ROCHEFOUCAULD; *sur le tout d'or, au lion d'azur*, qui est DE ROUCY.

La généalogie de cette maison, originaire d'Angoumois, et l'une des plus anciennes et des plus illustres de France, est imprimée dans le t. VIII de *l'Histoire des Pairs et des principales Familles du royaume*, par M. de Courcelles.

DE LA ROCHELAMBERT, seigneurs de Grimancourt, élection de Crépy, ont été maintenus par M. Dorieu le 15 octobre 1667, et par M. de Machault le 19 mars 1670. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, à la croix d'argent; aux* 2 *et* 3 *d'azur, à l'arbre arraché d'or.* L'enregistrement de ces armes a été fait à l'armorial général de la généralité de Soissons, en 1698, fol. 168, par Pierre Lambert, *dit* de la Rochelambert, écuyer, sieur de Grimancourt, conseiller du Roi, ancien président au présidial de Crépy, et par Joseph-Oronce de la Rochelambert, seigneur de Grimancourt, conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville et communauté de Crépy.

M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de la généralité de Montauban, a maintenu, le 2 août 1698, noble Gaspard de la Rochelambert, sieur de la Boissière, conseiller du Roi, président en l'élection de Cahors, sur la production de ses titres remontant à noble Tiers *Lambert*, seigneur de Mions, en Dauphiné, près des confins du Lyonnais, marié, par contrat passé devant Chaliard, notaire à Lyon, le 11 juillet 1542, avec Jeanne Gayet. Il est encore nommé Tiers *Lambert*, seigneur de Mions, dans une déclaration de fiefs et d'arrière-fiefs qu'il fit le 1er août 1540. Il se nomme Tiers *de la Rochelambert* dans son testament reçu par Challes, notaire de Lyon, le 21 mai 1565, et son fils y est nommé noble Jean *Lambert*; celui-ci est encore nommé noble Jean *Lambert de Mions*, écuyer, dans le contrat de son mariage avec Anne Mayeur, du 1er janvier 1569, passé devant Antoine de Teillin, notaire à Lyon. Le nom *de la Roche*, dont cette famille a fait précéder son nom *de Lambert*, lui vient d'une terre de la Roche qu'elle possédait en Dauphiné, près Saint-Symphorien d'Ozon, sur la route de Lyon à Grenoble.

ROGER, seigneurs de Bettancourt, etc., élection de Crépy. Cette famille, originaire du comté d'Eu, en Normandie, a prouvé depuis Jean Roger, écuyer, vivant au mois de mars 1522, et a été maintenue par M. Dorieu le 14 décembre 1667. *D'argent, à 3 léopards de sable posés* 2 *et* 1 *; au chef du même, chargé de* 3 *roses d'argent : à la bordure de gueules.*

DE ROGUÉE (1), seigneurs et marquis de Ville, élection de Noyon, ont été maintenus par M. Dorieu sur une production de titres qui remontent à l'année 1505. *D'argent, à la fasce de gueules.* Supports et cimier : trois lions d'argent, lampassés et armés de gueules.

DE RONSIN. Cette famille a été anoblie en récompense de nombreux services militaires par lettres du mois de mars 1659, dans la personne de Louis de Ronsin, seigneur de Saint-Louis et de Saint-Clément, élection de Laon. Elle a été maintenue lors de la recherche.

DE RONTY, voyez le *Nobiliaire de Picardie*, p. 74, t. II de cet ouvrage.

ROUAULT. Ignace Rouault, marquis d'Acy-lès-Mucien, élection de Crépy, frère puîné du marquis de Gamaches, chevalier des ordres du Roi, a été maintenu lors de la dernière recherche par M. Dorieu. *De sable, à* 2 *léopards d'or, lampassés et armés de gueules.*

L'illustre maison de Rouault, dont la généalogie se trouve dans *l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 97, à raison de Jean Rouault, seigneur de Gamaches, élevé à la dignité de maréchal de France en 1461, gouverneur de Paris en 1465, descend d'André Rouault (2), natif des Marches du Poitou, anobli le 24 mai 1317, par Jean l'Archevêque, seigneur de Parthenay, en vertu d'une délégation du roi Philippe-le-Long, du 18 du même mois. (Boulainvilliers, 4e *Lettre sur les Parlements*; la Roque, *Traité de la Noblesse*, p. 72.)

DE ROUCY, comtes de Sissonne, seigneurs d'Origny, de Sainte-Preuve, élection de Laon, ont produit avec la qualité de chevalier depuis 1520, et ont été maintenus par M. Dorieu le

---

(1) Et non *de Rogues*, comme l'écrit par erreur Haudicquer de Blancourt. Il ne désigne pas plus exactement les armes de cette famille ancienne et distinguée, qui a donné deux chevaliers de l'ordre de Malte en 1603 et 1632.

(2) Les généalogistes l'appellent *Clément*.

7 février 1668. *D'or, au lion d'azur.* (Voyez sur cette grande maison le *Nobiliaire de Champagne.*)

ROUSSEL, seigneurs de Miannay, en Ponthieu. Cette famille a été maintenue lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens, après avoir prouvé depuis Gérard Roussel, écuyer, seigneur de Miannay, vivant le 10 juin 1516, issu par divers degrés de Jacques Roussel, seigneur de Miannay, maïeur d'Abbeville en 1409. *De sable, à 3 aigles d'or.*

ROUSSEL DU TOT, voyez *le Nobiliaire de Normandie.*

ROUSSELET. Claude Rousselet, lieutenant-général de Château-Thierry, a été maintenu par arrêt du conseil-d'état. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 soucis tigés et feuillés et en pointe d'un griffon du même.*

DE ROUVILLE, marquis du Meux, en Picardie, anciennement GOUGEUL, voyez le *Nobiliaire de Normandie.*

DE ROUVROY, seigneurs du Grand et du Petit-Rouy, du Puy, de la Vallée, de Froissy et de Provinlieu, etc., élection de Noyon, ont fait preuve depuis 1523, et ont été maintenus par M. Dorieu le 20 juillet 1667. *De sable, à la croix d'argent, chargée de 5 coquilles de gueules.* Ce sont les armes de l'ancienne maison de Rouvroy, ducale de Saint-Simon, connue depuis Gautier, seigneur de Rouvroy, près Saint-Quentin, qualifié tuteur du comte de Vermandois dans le Martyrologe de l'abbaye de Humblières, en 1047. Mais cette famille ne prouve pas sa jonction à cette illustre maison, et aucunes de ses terres n'ont formé son apanage. *L'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. IV, pp. 395 à 413, a donné la filiation des diverses branches de la maison de Rouvroy-Saint-Simon, les seules reconnues pour lui appartenir, et l'insinuation d'Haudicquer de Blancourt sur l'identité d'origine des seigneurs de Provinlieu avec cette maison ne mérite aucune confiance.

DU ROYER, seigneurs de Bournonville et de Sauriennois, élection de Noyon, ont prouvé depuis l'année 1542, et ont été maintenus le 9 février 1668. *Gironné d'or et d'azur de 8 pièces ; à l'orle de 8 écussons de l'un en l'autre, et un écusson de gueules en cœur.*

ROZE, seigneurs de Pondron, élection de Crépy, ont été maintenus dans leur noblesse par arrêt du conseil-d'état du mois d'août 1672. *Palé d'argent et d'azur de 4 pièces.*

DE LA RUE. (Voyez le *Nobiliaire de Picardie*, p. 76, t. II des *Archives.*)

S

DE SACQUESPÉE, seigneurs du Mesnil, élection de Clermont, ont prouvé 4 générations de noblesse depuis 1540, et ont été maintenus par M. Dorieu le 5 novembre 1667. *De sinople, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules, chargée sur l'estomac d'une épée d'argent en bande, garnie d'or, que l'aigle tire de son fourreau de sable avec son bec.*

DE SAILLY, marquis de Sailly, en la prévôté de Péronne, ont produit depuis messire Jean de Sailly, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et châtelain (gouverneur) du château de Péronne, vivant le 10 juillet 1462. *D'argent, au lion de gueules, lampassé d'azur, armé et couronné d'or.* Devise : DU PLUS HAUT SAILLY.

Les preuves de cette maison pour les honneurs de la cour ont été signées par M. Chérin, le 9 mai 1771. Ce généalogiste s'exprime ainsi :

« La maison de Sailly réunit la plupart des caractères qui » constituent la haute noblesse; elle a pris son nom d'une terre » située dans un canton de la Picardie, aux frontières d'Artois » qu'on nomme l'Arrouaise, terre qu'elle possède encore aujourd'hui. Les cartulaires des abbayes d'Arrouaise et du Mont- » Saint-Quentin, voisines de cette terre, ont conservé la mémoire » de Druon de Sailly, chevalier, vivant en 1120, de Jean de » Sailly, vivant en 1149 et 1165, et de Dreux de Sailly, vivant » en 1176. Un autre Dreux de Sailly signa, en 1219, une charte » du roi Philippe Auguste en faveur du deuxième de ces monastères, etc., etc. »

DE SAINS, seigneurs de Villers-Saint-Christophe, près de Ham, ont produit depuis Jacques de Sains, écuyer, vivant le 5 novembre 1542, et ont été maintenus à la première recherche dans la généralité d'Amiens. *D'azur, à* 10 *losanges d'or*, 3, 3, 3 *et* 1.

Cette famille est différente de l'ancienne et illustre maison de Sains, seigneurs de Cavron et de Riquemesnil en Artois, fondue dans la maison de Monchy, et qui portait : *De gueules, semé de croissants d'argent; au lion de sable, brochant.*

Il a existé plusieurs autres familles de Sains.

DE SAINT-AUBIN, seigneurs de Fourchette, de Vicecourt, etc., prévôté de Roye, ont prouvé depuis l'année 1556, et ont été maintenus à la première recherche dans la généralité d'Amiens. *D'azur, au ray d'escarboucle d'or, accompagné au premier quartier d'une croisette du même.*

DE SAINT-MAURICE. Eutrope de Saint-Maurice, brigadier des gendarmes du Roi, demeurant à Goussencourt, élection de Soissons, a obtenu pendant la dernière recherche des lettres d'anoblissement de Louis XIV, en mars 1669.

DE SAINT-PRIVAT, seigneurs dudit lieu et de Limay, élections de Soissons et de Guise, ont été maintenus au conseil où ils avaient été renvoyés par M. Dorieu le 22 août 1669, sur une production de titres dont le premier est de 1535. *D'or, à la bande d'azur, chargée de 3 molettes d'éperon d'argent, et accompagnée de 3 coquilles de gueules en orle.*

DE SAINT-SAUFLIEU, seigneurs d'Erquery, élection de Clermont, ont fait preuve de 7 générations de noblesse sur des titres qui remontent à l'année 1462, et ont été maintenus le 11 mars 1667 par M. Dorieu. *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de 4 croisettes du même.*

Cette maison est une des plus distinguées de la Picardie par son ancienneté et la noblesse de ses alliances. Elle a pris son nom de la terre de Saint-Sauflieu, située à 2 lieues 1/2 d'Amiens, terre que possédait avec celle d'Erquery, près Clermont, en Beauvaisis, Raoul de Saint-Sauflieu en 1350.

DE SALUCES, seigneurs des Granges, élection de Château-Thierry, ont été maintenus par l'intendant de Champagne et par M. Dorieu le 28 août 1667. *D'argent, au chef d'azur.* (Voy. le *Nobiliaire de Champagne*, t. IV de cet ouvrage.)

DU SART, seigneurs de Chaumont, élection de Soissons, ont été maintenus par M. Dorieu, après avoir fait preuve depuis 1527. *De gueules, à la bande vivrée d'argent.* Tenants : deux sauvages. Cimier : une tête d'enfant issante de front.

Cette ancienne famille a pris son nom de la terre du Sart-sur-Serres, située à 3 lieues N.-O. de Laon, sur la route de cette ville à celle de Ribemont. Une branche établie en Champagne y a été maintenue par l'intendant de cette province au mois d'octobre 1670, après avoir remonté sa preuve à 1446. La branche des seigneurs de Thury, a donné deux chevaliers de l'ordre de Malte en 1525 et 1679.

DE SAVEUSE, seigneurs de Pringy, élection de Soissons, ont

été maintenus par M. Dorieu, après avoir prouvé depuis 1500, avec la qualité de chevalier sur chaque degré. *De gueules, à la bande d'or, accompagnée de 6 billettes du même posées 2 et 1 en chef et en pointe.* Supports : deux lions. Cimier : une tête de maure ayant un tortil et un collier d'argent.

La maison de Saveuse a toujours tenu rang parmi les plus considérables de Picardie. Elle a pris son nom d'une terre située à une lieue O.-S.-O. d'Amiens, sur la route de cette ville à celle d'Aumale. Enguerrand, Ier du nom, sire de Saveuse, chevalier, vivant en 1102, est le premier possesseur connu. Il fut père d'Enguerrand, IIe du nom, sire de Saveuse, chevalier, souscripteur d'un accord fait en 1151, entre Raoul de Cléry, chevalier, et le chapitre d'Amiens. (Voyez les *Antiquités d'Amiens*, par la Morlière.)

SCARRON, seigneurs de Vavre, marquis de Margny, en Picardie, barons de Vaujour, seigneurs de Saint-Fry et de Beauvais, etc. Thomas Scarron, chevalier, marquis de Margny et de Vavre, capitaine de la galère de la Reine, a été maintenu dans sa noblesse de race par M. Dorieu en 1668. Il était chef de la branche aînée de sa famille. La seconde, dite de Saint-Fry et de Beauvais, était représentée dans le même temps par Paul Scarron, né en 1610, mort le 14 octobre 1660, le premier de nos poëtes burlesques. Il avait épousé, en 1652, Françoise d'Aubigné, devenue depuis si célèbre sous le nom de *madame de Maintenon.* Paul Scarron avait un frère d'un second lit, Nicolas Scarron, sieur de Rosnay, qui n'eut qu'une fille. Cette famille, si l'on en croit Moreri, t. IX, p. 228, était originaire de Montcalier, en Piémont, où l'on voyait, dans l'église collégiale de la Scale, une chapelle dite des Scarron, fondée en 1293, par Jean et Louis Scarron, père et fils, le premier neuvième aïeul du marquis de Margny et de Paul Scarron. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette famille était établie à Lyon dans le commencement du 16e siècle et qu'elle y a donné plusieurs échevins, depuis noble, Jean Scarron, l'aîné, en 1547; Antoine Scarron le fut en 1567, François, en 1574, Pierre, en 1580, Claude, en 1583, et François Scarron, sieur de Serezen, en 1587. Pierre Scarron, conseiller du Roi, trésorier-général de France au bureau des finances de la généralité de Lyon, fut élu prévôt des marchands de cette ville en 1606. *D'azur, à la bande bretessée d'or.*

SCHMIDMANN. Jacob Schmidmann, seigneur de Rammestein, au duché de Deux-Ponts et d'Autuille, en la prévôté de Péronne, fut maintenu, lors de la première recherche dans la

généralité d'Amiens, sur la production de lettres de confirmation de noblesse, qui lui furent accordées en récompense de ses services au mois de février 1665, et qui furent registrées en la cour des aides le 18 juillet 1666. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, tenant en sa pate dextre une masse d'armes d'argent.*

DE SENICOURT, seigneurs de Saisseval, de Trassereux, de Contoire, etc., ont prouvé à la première recherche dans la généralité d'Amiens depuis Jean de Senicourt, chevalier, seigneur de Saisseval en 1504, conseiller et maître-d'hôtel ordinaire du roi François Ier, qui le fit capitaine (gouverneur) de la ville et du château d'Ardres en 1540. *D'argent, à la fasce de gueules.*

DE SÉRICOURT, seigneurs d'Esclainvilliers, de Folleville, etc., ont été maintenus, lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens, sur une production de titres dont le premier est du 25 novembre 1505. *D'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'or.* Cette famille est originaire d'Artois, où est située, près de Frévent, la terre de Séricourt, dont elle a retenu le nom.

DE SERNOY, sieurs du Hamel, élection de Soissons, ont été maintenus par M. Dorieu le 14 décembre 1668, après avoir justifié 5 générations de noblesse depuis 1539. *De gueules, semé de fleurs de lys d'or, au franc-canton d'argent, chargé d'un sautoir de sable, cantonné de 4 merlettes du même.* Tenants : deux sauvages.

DE SERRE, seigneurs de Beaufort, ont prouvé, lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens, depuis Jean de Serre, écuyer, vivant le 6 novembre 1517. *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de 4 merlettes du même.*

DE SIGNIER (1), seigneurs de Rogny, de Lugny, de Marcy, de Houry, etc., ont été maintenus par arrêt du conseil-d'état du 10 juin 1669. *De gueules, à 6 têtes d'aigle arrachées d'argent, couronnées d'or.* Cimier : une aigle d'argent, couronnée d'or.

La généalogie de cette ancienne famille est insérée t. V, pp. 349 à 369 du *Dictionnaire de la Noblesse*, par M. de Courcelles.

DE LA SIMONNE, élection de Laon. Cette famille, originaire de Gascogne, a été maintenue dans sa noblesse par arrêt du

---

(1) Et non pas *de Signy*, comme l'écrit Haudicquer, qui a aussi tronqué les armes de cette famille, en lui donnant celles des d'Arnould du Buisson.

conseil-d'état du 11 février 1668. *De gueules, à l'arbre d'or, chargé de 2 éperviers d'argent, au pied duquel est un cerf gisant sur une terrasse de sinople; au chef d'or, chargé d'une aigle éployée de sable, membrée et becquée de gueules.*

DE SIRMONT, seigneurs de Néron, élection de Château-Thierry, ont été maintenus, par arrêt du conseil-d'état du 19 janvier 1668, dans l'anoblissement accordé à la recommandation de la Reine, au mois d'avril 1614, à Jean Sirmont, sieur de Néron, officier de cavalerie au service de l'empereur. *D'azur, à une molette d'or; au chef d'hermine.* Jean Sirmont portait : *D'azur, à la fasce crenelée d'or de cinq pièces, accompagnée en pointe d'un croissant d'argent; au chef du même, chargé de 3 mouchetures d'hermine de sable.*

DE SOISY, seigneurs des Marets, élection de Château-Thierry, ont été maintenus par M. Dorieu sur une production de titres qui remontent à 1512. *D'argent, à la croix de sable, chargée de 5 coquilles d'or.*

On trouve un Jean de Soisy, anobli pour services en 1364.

DE SONS, seigneurs de Barisy et de Pommery, au bailliage de Saint-Quentin, ont été maintenus, lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens, sur une production remontant à Jean de Sons, écuyer, vivant le 24 mars 1454. *D'or, fretté de gueules; au franc-canton d'azur, chargé d'une anille ou fer de moulin d'argent.*

« La maison de Sons a pris son nom d'une terre située en » l'élection de Laon, et prétend être une branche de la maison » de Moy, également distinguée par son ancienneté, par l'éclat » de ses alliances, et par l'avantage qu'elle a d'avoir donné trois » chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. On ne prononcera pas ici » sur cette origine énoncée comme certaine dans le *Nobiliaire* » *de Champagne* de M. de Caumartin de l'année 1666. On se » contentera d'observer qu'elle est favorisée par leurs armes, » qui sont les mêmes à l'exception du franc-quartier qui annonce » une brisure de cadet, et par la distance des terres de Moy et » de Sons, qui ne sont distantes l'une de l'autre que de trois à » quatre lieues. Elle est connue depuis Robert de Sons, qui con- » firma, en 1160, à l'abbaye de Thénailles, à quelques lieues de » Sons, les acquisitions que ce monastère avait faites dans sa » mouvance. Il eut deux fils, savoir : Thomas, seigneur de Sons, » nommé dans une charte du même monastère de l'année 1187, » et Pierre, surnommé de Chastillon d'une terre située près de

» celle de Sons, vivant dans le même temps (1). On trouve en » suite Raoul, seigneur de Sons, neveu de Robert de Chastillon, » chevalier, vivant en 1219. » (*Mémoire pour les carrosses, dressé par M. Chérin, et envoyé le 1er mai 1783, à M. le duc de Coigny.*)

DE SOREL, seigneurs d'Ecuvilly, d'Ugny-le-Gay, élection de Noyon. M. Dorieu a maintenu cette famille le 16 septembre 1667, sur une production remontant à 1525, avec la qualité de chevalier. *De gueules, à 2 léopards d'argent, couronnés d'or.* Supports : deux griffons. Cimier : un léopard d'or.

Lionnel de Sorel, chevalier, seigneur de Blangy, capitaine et châtelain de Mortemer, cité par Haudicquer de Blancourt à l'article des Sorel d'Ecuvilly, descendus des seigneurs de Sorel-sur-Oise, près Compiègne, n'était pas de cette famille. Le 28 mai 1373, il donna quittance à Pierre le Sené, receveur d'Amiens et Ponthieu, de la somme de 36 livres 6 sous pour ses appointements de châtelain de Mortemer. Son sceau, apposé à cette quittance, représente : *Une bande, accostée de 2 cotices et un lambel.* On distingue, pour cimier, une tête de maure dans un vol banneret : ce sont les armes des anciens seigneurs de Sorel-sur-Somme, près Péronne.

DE SORNY. François de Sorny, demeurant à Montlibault, élection de Château-Thierry, a fait preuve de 5 générations de noblesse depuis l'année 1556 et a été maintenu par M. Dorieu le 14 juin 1669. *De gueules, à 3 coutres ou fers de charrue d'argent.*

Cette famille est ancienne et provient des anciens seigneurs de Sorny, près Soissons.

DE SUZANNE, barons de Cardaillac, ont été maintenus dans l'élection de Soissons par M. Dorieu le 10 décembre 1667, après avoir produit des titres très-anciens, qui justifient la qualité de chevalier sur chaque degré. *De sable, à 3 annelets d'argent.*

Cette maison est en effet issue d'ancienne chevalerie et originaire du Rethelois. La terre de Suzanne, dont elle tire son nom, est située à une lieue N.-N.-E. d'Attigny, et à 3 lieues E. de Rethel. Colin ou Colinet, seigneur de Suzanne, chevalier, vivait en 1322. Ses descendants ont rempli des emplois importants à la cour des comtes de Nevers.

---

(1) *Histoire de la maison de Chastillon*, par André du Chesne, Preuves, p. 7.

T

DU TERTRE, seigneurs de Colhaut, au comté de Guines et de Beauval, en Boulonnais, ont été maintenus par arrêt de la cour des aides de Paris du 28 avril 1664, et par jugements de MM. Bignon et de Bernage, intendants de la généralité d'Amiens, des 11 décembre 1697 et 4 septembre 1715 (1), après avoir fait preuve de leur noblesse depuis l'année 1468. *D'argent, à 3 aiglettes éployées de gueules, becquées et membrées d'azur.* Supports : deux aigles. Cimier : un vol d'aigle.

Cette famille ayant produit au cabinet des ordres du Roi dans le but d'obtenir les honneurs de la cour, voici la lettre que M. Chérin écrivit à ce sujet à M. le comte de Vergennes le 27 août 1783. « En supposant originaux les titres énoncés dans » le mémoire de M. le vicomte du Tertre, je ne vois rien de » certain sur sa famille que depuis 1468. Au-dessus de cette » époque je ne trouve dans le mémoire que des anachronismes » et des conjectures sans aucun fondement; vous pouvez en » juger par le peu que j'en vais relever. Il y est dit que Jean du » Tertre épousa, vers 1350, Jeanne de Bournonville, sœur de » Lionnel, beau-frère de Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-» Adam, chevalier de la Toison-d'Or. Or, 1° ce n'est point un » Jean, mais un Guillaume du Tertre, qui épousa Jeanne de » Bournonville; 2° cette alliance n'est point d'environ 1350, » mais de 1445, suivant la généalogie de cette maison; 3° Jean, » seigneur de l'Isle-Adam, chevalier de la Toison-d'Or et maré-» chal de France, était mineur en 1400 (2). Il y est dit encore » que le Jean, mari de Jeanne de Bournonville, fut l'aïeul de » Guillaume; et ce Guillaume se maria, dit-on, en 1468. Com-» ment un sujet marié en 1445, peut-il être grand-père d'un » autre marié 23 ans après, à moins qu'on suppose que les deux » derniers aient pris femmes l'un à 14 ans et l'autre à 7. On » place entre ce Jean et ce Guillaume un autre Guillaume du » Tertre, mari de Marguerite de Bernieule, d'après le Carpen-» tier, auteur décrié par ses impostures. Si M. du Tertre n'a pas » d'autres actes à citer que ceux employés dans son mémoire, » il doit renoncer absolument à son projet. Vous aimez qu'on vous

---

(1) Ces deux jugements n'ont pas été imprimés dans le grand *Nobiliaire de Picardie*, dressé sur la recherche.

(2) M. Chérin aurait pu ajouter que la première promotion dans l'ordre de la Toison-d'Or n'eut lieu qu'en 1429.

» parle franchement; je le fais comme vous voyez. Je vous serai » bien obligé de vouloir communiquer ma lettre à M. le marquis » de Crequy. »

DU TESTU, seigneurs de Cuiry et de Saint-Clément, élection de Laon, ont été maintenus par M. Dorieu, après avoir fait preuve de 4 degrés de noblesse depuis 1543. *D'azur, à 3 étoiles d'or en pointe, surmontées d'un croissant d'argent.*

THIBAULT. Deux branches de cette famille ont été maintenues dans le Soissonnais lors de la recherche, 1° celle des seigneurs de Beaurains par M. Dorieu le 1[er] avril 1667; 2° et celle des seigneurs d'Allemont, élection de Crépy, par arrêt du conseil-d'état du mois de mars 1667. *De gueules, à la fasce d'argent, chargée de 3 merlettes de sable.* Supports et cimier : trois levrettes.

THIERRY, seigneurs de Genonville, de Wiencourt et de Caigy. Cette famille a pour auteur Jean Thierry, conseiller du Roi en ses conseils, et lieutenant-général au bailliage d'Amiens, anobli par lettres-patentes de l'année 1678, registrées dans toutes les cours. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.*

DE THOUARS, seigneurs de Beauregard et des Fossés, élection de Crépy. Cette famille, originaire de Gascogne, a fait preuve de 4 générations de noblesse depuis 1549, et a été maintenue par M. Dorieu le 20 janvier 1668. *D'or, semé de fleurs de lys d'azur; au franc-canton de gueules.*

THURET, seigneurs de Beaune et de Verneuil, élection de Laon, ont fait preuve de 4 générations de noblesse depuis l'année 1520, et ont été maintenus par M. Dorieu le 19 novembre 1667. *De gueules, à 3 têtes de léopard d'or.*

TIERCELIN, marquis de Brosses et de Sarcus, seigneurs de Saveuse, de Monsures, etc., ont été maintenus lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. Adrien Tiercelin, seigneur de Brosses, décédé en 1449 chevalier de l'ordre du Roi, conseiller et chambellan de Charles VII, sénéchal de Ponthieu et gouverneur de la personne de François, dauphin de France, fils aîné du roi François I[er], fut le premier de sa maison qui s'établit en Picardie, par suite de son mariage avec Françoise de Gourlay, fille unique de Josse de Gourlay, seigneur de Monsures et de Maraines, gouverneur d'Amiens, et de Bonne, dame de Sarcus. Adrien descendait par divers degrés de Lancelot Tiercelin, gentilhomme du Poitou, marié le 18 août 1223

avec Jeanne d'Amboise. Cette maison a toujours rempli des emplois considérables et contracté de grandes alliances. En écartant la prétention qu'elle a d'être issue des comtes de Toulouse, elle réunit assez d'illustrations pour être comptée parmi les plus distinguées du royaume. Elle a donné un chevalier des ordres du Roi en 1585. Il y a eu en Berry et en Loudunois la branche des seigneurs de Ballou et de la Roche-du-Maine, comtes de la Chapelle-Barjou, etc., etc. *D'argent, à 2 tierces d'azur en sautoir, cantonnées de 4 merlettes de sable.*

DE TRONVILLE-LE-NORMANT, seigneurs de Briquemesnil et de Marelessart, au bailliage d'Amiens, ont été maintenus à la première recherche, après avoir justifié de leur filiation depuis Jacques de Tronville, seigneur dudit lieu et de Marelessart, vivant le 23 octobre 1550. *De sinople, au lion d'argent.*

TROUVAIN. Claude Trouvain, seigneur de Grimont, en la généralité d'Amiens, fut anobli en considération de ses services par lettres-patentes du mois de mai 1655, registrées à la cour des aides le 24 octobre 1659. *D'or, au lion de gueules, tenant de sa pate dextre une épée d'azur.*

TRUFFIER, seigneurs de Saint-Florin, élection de Noyon, ont produit des titres qui justifient 5 générations de noblesse, et remontent à l'année 1534. Ils ont été maintenus par M. Dorieu le 10 mai 1667. *De gueules à 3 molettes d'éperon d'or.* Supports et cimier : trois licornes. (Voyez le *Nobiliaire de Picardie*, p. 83, t. II de cet ouvrage.)

V

DE VACHER, seigneurs de Saint-Victor, élection de Château-Thierry, ont été maintenus par M. de Machault le 19 décembre 1669, après avoir fait preuve de 4 générations de noblesse depuis 1548. *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de 2 croissants du même.*

DE VAL, seigneurs de Pouilly, élection de Soissons. Cette famille, anoblie pour services, par le roi Henri II, au mois de janvier 1552, a été maintenue le 10 septembre 1667 par M. Dorieu. *D'azur, à la croix ancrée d'or.* Tenants : deux sauvages. Cimier : une tête de loup au naturel.

DE VAL, seigneurs de Bourguignon, etc., élection de Soissons, ont fait preuve de 5 générations nobles depuis 1531 et ont été maintenus par M. de Machault le 19 juillet 1670. *D'azur, à la croix ancrée d'or.* Tenants : un homme et une femme sau-

vages. Cimier : une tête de chien. Cette famille paraît être une branche de celle qui précède.

DU VAL, seigneurs de Flin en la généralité d'Amiens, famille maintenue par arrêt du conseil-d'état en 1667. *D'argent, au lion de gueules ; à la bordure denchée du même.*

DE VALLON, seigneurs de Couvrelle, élections de Soissons et de Rienville, élection de Compiègne. Cette famille, issue de Claude de Vallon, originaire du Dauphiné, homme d'armes des ordonnances du Roi sous M. d'Estrées en 1569, depuis l'un des porte manteaux du Roi, huissier du cabinet, et enfin maréchal-des-logis de la maison du Roi, anobli par lettres-patentes du 6 juin 1609, a été maintenue par arrêt du conseil-d'état du mois d'août 1667. *D'argent, à la bande de sinople, chargée de 3 pommes d'or.*

VARLET, seigneurs de Montescourt et de Gibercourt, élection de Noyon, famille maintenue par M. Dorieu le 26 janvier 1668, après avoir fait preuve de 4 générations nobles depuis 1549. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.*

DE VASSAN, seigneurs de Soucy-Puiseux, vicomtes d'Aubilly, etc., élection de Soissons, ont produit depuis l'année 1530. M. Dorieu a rendu son jugement de maintenue le 10 novembre 1667. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses d'argent, et en pointe d'une coquille du même.* Supports et cimier : trois lions d'or. Devise : VIRTUS VULNERE VIRESCIT.

Une branche de cette famille, celle des seigneurs de Crépy et de Mutigny, a été maintenue par M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de février 1669, après avoir produit depuis Raoul de Vassan, seigneur de Fontenoy, qui fut déchargé du droit de francs-fiefs par jugement du 14 octobre 1403, en justifiant de sa noblesse et de sa gentillesse, ainsi que de celles de Jean de Vassan, son père, seigneur d'Olie et de Fontenoy, et de ses autres prédécesseurs tant paternels que maternels.

Voici comme s'exprimait, le 17 mai 1777, M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, sur la production des titres faits par cette famille dans le but d'obtenir les honneurs de la cour (dont elle a joui par une faveur spéciale du Roi en 1789) : « Les efforts » faits en différents temps pour placer cette famille dans l'ordre » de l'ancienne noblesse, n'ont servi qu'à répandre sur son pre- » mier état des nuages qu'on n'a pu dissiper jusqu'à présent. » Une enquête faite en 1525 remonte sa filiation avec des quali- » fications nobles sur tous les sujets jusqu'à un Jean de Vassan,

» seigneur de Fontenoy et d'Olie, vivant à la fin du 14e siècle, » qu'elle fait descendre des anciens seigneurs de la terre de Vassan, en Soissonnais. On cite aussi une ordonnance des commissaires des francs-fiefs, rendue en 1403, d'un Raoul de » Vassan qu'on dit fils du même Jean; mais un savant généalogiste » a dit, au sujet des faits énoncés par ces titres, ces propres » mots : *cela est faux*.....

« Cette famille (continue M. Chérin) reconnaît pour l'un de » ses auteurs *Pierre de Vassan*, qu'elle qualifie *chevalier et vicomte de Soissons*, dit avoir épousé *Marie* de Grand-Varlet, et » avoir vécu en 1420 et années suivantes. Or, on a quatre titres » originaux des années 1425, 1451, 1453 et 1454, dans lesquels » paraît un *Pierre de Vassan*, qualifié dans le premier (1) *Collecteur des mortes-payes et fors mariages à Soissons*; nommé » sans aucune qualification, mais dit demeurant à Soissons dans » le deuxième, qualifié *bourgeois de Soissons* dans le troisième, » et nommé encore sans qualification dans le quatrième, et dit, » dans ces deux derniers actes, époux d'une femme nommée *Marie*. » On conserve aussi dans la chambre des comptes de Paris un » acte de 1423, dans lequel un *Pierre de Vassan* est qualifié » *receveur des aides à Soissons*. Cette identité de nom, de surnom, de domicile et d'alliance, secondée de la chronologie, » ne permet pas de croire qu'il y ait ici deux individus. Ainsi, » la famille de Vassan ne peut méconnaître pour l'un de ses auteurs ce collecteur des mortes-payes, receveur des aides, et » bourgeois de Soissons.

« Elle reconnaît encore que ce même Pierre de Vassan, prétendu chevalier et vicomte de Soissons, eut un fils nommé » *Raymond*, qu'elle qualifie *écuyer*, et dit avoir servi en grand » équipage à l'arrière-ban du Vermandois en 1428, et avoir » épousé *Marion* le Gudard. Or, on a aussi deux titres originaux » des années 1454 et 1479, qui font connaître un *Raymond* de » Vassan, demeurant à Soissons, sans aucune qualification, fils » d'un Pierre de Vassan, mari d'une femme nommée *Marion*. » On peut inférer de cette identité de filiation, d'alliance et de » demeure, qu'il n'y a encore ici qu'un même individu.

« Enfin, la famille donne pour fils à Raymond de Vassan, » prétendu écuyer, *Alain* de Vassan, qu'elle qualifie aussi » *écuyer* et dit seigneur de Rizaucourt en 1525, et mari d'Isabelle de Marisy. Or, on a un acte passé devant un notaire de

---

(1) Il est du 25 mai 1425.

» Braine, en Soissonnais, le 23 janvier 1521 (*v. s.*), contenant » une vente faite par noble homme *Alain* de Vassan, *marchand*, » et par Isabelle de Marisy, sa femme (1). Il est évident qu'il n'y » a non plus ici qu'un seul sujet. On convient qu'il y a eu des » marchands qualifiés nobles et nobles hommes, mais ces quali- » fications n'emportent pas d'autre idée que celle de l'aisance et » de la distinction dans le commerce. »

M. Chérin ajoute, qu'il est facile de se déterminer sur le choix des titres qui d'une part constatent l'ancienne extraction noble de cette famille, et de l'autre énoncent son état de roture. Les premiers ne faisant que rappeler des faits passés depuis longtemps ne sauraient mériter la confiance due à ceux passés par les personnages mêmes, et dans lesquels ils se qualifient *bourgeois* et *marchands*, *collecteurs*, *receveurs des aides*, etc. M. Chérin observe qu'une généalogie du cabinet du Saint-Esprit énonce que Jean de Vassan, fils aîné d'Alain et d'Isabelle de Marisy, était *justeur des poids et balances* de la ville de Troyes. C'est d'après la comparaison des titres produits par cette famille avec ceux existants au cabinet des ordres du Roi, que M. Chérin écrivait à madame Sophie de France le 9 mars 1780 : « Les titres » de la famille de Vassan n'en donnent qu'une idée défavorable. » Elle n'est pas et ne sera jamais en état de faire des preuves pour » les honneurs de la cour. »

DE VASSAUX, seigneurs de Vareilles et de Martimont, élections de Soissons et de Crépy, ont été maintenus par M. Dorieu après avoir fait preuve de 6 générations de noblesse depuis 1484. *D'argent, à la croix crénelée de gueules, chargée de 5 coquilles d'or.*

LE VASSEUR, seigneurs d'Ourille, en Ponthieu. Cette famille a prouvé depuis Jean le Vasseur, écuyer, seigneur d'Ourille, vivant le 8 août 1518, et a été maintenue à la première recherche dans la généralité d'Amiens. *Echiqueté d'or et d'azur de 4 tires ; au chef d'or, chargé d'une rose de gueules et d'une chaussetrape du même.*

DE VAUDETAR, marquis de Bournonville, élections de Crépy et de Persan, en Beauvaisis, ont été maintenus par arrêt du conseil-d'état de l'année 1667. *Fascé d'argent et d'azur.*

---

(1) Cet Alain de Vassan est qualifié grenetier à Beaufort, en 1525. Guillaume de Vassan, écuyer, son fils, lui succéda dans cette charge. Depuis lors cette famille a rempli des emplois distingués et contracté de belles alliances.

Cette famille, qui s'est illustrée par de nombreux services et de belles alliances, descend de Jean de Vaudetar, valet de chambre du roi Charles V, anobli par lettres patentes du mois d'août 1373. (*Registre de la chambre des comptes de cette année, fol.* 114.)

DE VAULTIER, sieurs de Villeneuve, élection de Clermont, ont été maintenus dans leur noblesse par M. Dorieu. *D'or, au cœur enflammé de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

DE VAUX, seigneurs de Quendeleux, élection de Soissons. Condamnée d'abord faute de titres suffisants et pour dérogeance par M. Dorieu, cette famille en a appelé au conseil, où, après avoir fait une nouvelle production, elle a été maintenue. *D'argent, à l'aigle de gueules, sur une montagne de sable.*

Les de Vaux, seigneurs de Vaux et d'Hocquincourt, dont était Galerand de Vaux, chevalier, bailli d'Amiens en 1330 et 1356, et dont les biens sont passés dans la maison de Monchy, portaient : *D'argent, à 3 fasces de gueules.*

DE VENDEUIL, *voyez* t. II de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, p. 85.

DE VENDOME, seigneurs d'Abrancourt, généralité d'Amiens, ont été maintenus, lors de la première recherche, après avoir prouvé depuis Jean de Vendôme, chevalier, seigneur de Trefontaines, vivant le 19 juillet 1529, avec dame Marguerite d'Ongnies, sa femme. *Coupé de gueules et d'argent, au lion de l'un-à-l'autre et à la bordure de sable.*

DE LA VERINE, seigneurs d'Ochy-le-Val et de Lechelle, en la généralité d'Amiens. Cette famille, originaire du Limosin, a été maintenue lors de la première recherche. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de 6 étoiles du même en orle.*

DE LA VERNADE, seigneurs d'Epagny, de Bretigny, etc., élection de Soissons. Cette famille, originaire du Languedoc, a prouvé depuis 1550, et a été maintenue par M. Dorieu le 13 décembre 1667. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à un arbre d'or accosté de 2 étoiles du même; aux 2 et 3 d'or, à un taureau passant de gueules.*

Cette ancienne famille descend de Jean de la Vernade, seigneur d'Epagny en 1495, écuyer d'écurie du Roi. Elle a donné deux maîtres des requêtes de l'hôtel en 1472 et 1500, Charles de la Vernade, chevalier, seigneur dudit lieu (mort en 1504), et Pierre de la Vernade, son frère, chevalier, seigneurs de Brou

et de Théméricourt, et un chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1568.

DE VERNY, seigneurs de Favcrolles, de Grandvilliers-au-Bois, etc., ont prouvé depuis Antoine de Verny, écuyer, vivant le 1er octobre 1509, et ont été maintenus lors de la première recherche dans la généralité d'Amiens. *D'azur, au lion d'argent, lampassé et armé d'or.*

LE VERT, seigneurs de Moissons, élection de Clermont. M. Dorieu a rendu son jugement de maintenue, le 26 novembre 1667, en faveur de cette famille, originaire du Vexin, sur une production de titres qui remontent à l'année 1542. *D'or, à 2 fasces de gueules; au chef retrait denché du même.*

DE VERTUS, seigneurs de Russailly, de Masany, etc., élection de Château-Thierry, famille qui a été maintenue dans sa noblesse par arrêt du conseil-d'état du 23 mai 1669. *D'argent, à 3 hures de sanglier de sable.*

DE LA VESPIÈRE, seigneurs de Liembronne, du Plessier, de Cacheleu, etc., élection de Noyon, ont fait preuve depuis Jean de la Vespière, écuyer, seigneur de Liembronne, vivant le 25 janvier 1539, et ont été maintenus par M. Dorieu le 20 novembre 1667. *D'or, à une tête de daim de gueules.*

DU VEZ, famille qui a prouvé 5 générations de noblesse depuis l'année 1540, et a été maintenue par M. Dorieu le 10 juin 1667. *De sable, semé de fleurs de lys d'or; à la bande de gueules, brochante sur le tout.* Supports : deux lions d'or.

DE LA VIEFVILLE, seigneurs d'Orvilliers, de Rouvilliers, barons de Sermaise et de Sorel, etc., en Beauvaisis. Cette famille, qui est une branche de l'ancienne et illustre maison de la Viefville, barons de Steenvorde, aux Pays-Bas, a produit devant M. Colbert, intendant de la généralité d'Amiens, depuis Jean de la Viefville, écuyer, seigneur d'Orvillers, vivant le 5 février 1533, avec Anne de Hallwyn d'Esquelsbeke, sa femme. M. Dorieu a en conséquence déchargé Louis de la Viefville, seigneur de Rouvilliers, de l'obligation de produire de nouveau le 19 novembre 1668. *Fascé d'or et d'azur de 8 pièces; à 3 annelets de gueules, brochants sur les deux premières fasces.* Supports et cimier : trois lévriers d'or, colletés de gueules.

DE VIELCHASTEL. (Voyez le *Nobiliaire de Picardie*, p. 87, t. II de cet ouvrage.)

DE VIEILSMAISONS, seigneurs de Vieilsmaisons, de Cus,

de Gizaucourt, de Saponay, de Chanteclerc, de Villers-sur-Marne, de Vimpelles, de Saint-Bon, etc. Cette famille a produit ses titres filiatifs depuis Gérard, seigneur de Vieilsmaisons, près la Ferté-Gaucher en Brie, vivant en 1460, avec Eustache de Vaux, sa femme, père et mère de Jean, seigneur de Vielsmaisons, écuyer, marié, par contrat du 20 avril 1485, avec Isabeau de Nogent, fille de Gilles de Nogent, chevalier, seigneur de la Louptière, conseiller et chambellan du Roi. Deux branches de cette ancienne famille ont été maintenues, l'une en Soissonnais par M. Dorieu, le 12 septembre 1667, l'autre par M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de janvier 1668. *Losangé d'argent et d'azur; au chef de gueules.*

DE LA VIEUVILLE, *voyez* DE LA VIEFVILLE.

DE VIEUXPONT, marquis dudit lieu, seigneurs de Courville, de Saintines, etc., élection de Crépy, ont justifié d'une noblesse de 4 à 5 siècles avec des services considérables, et ont été maintenus par M. de Machault le 5 décembre 1669. *D'argent, à 10 annelets de gueules, 3, 3, 3 et* 1. Supports: deux lévriers d'argent, accolés de gueules. (Voyez le *Nobiliaire de Normandie.*)

LE VIEZIER, *voyez* DE PIPPEMONT.

DE VIGNACOURT, *voyez* DE WIGNACOURT.

DE VIGNOLLES, seigneurs de Tannière, élection de Soissons, ont prouvé 5 générations de noblesse avec de nombreux services, et ont été maintenus par M. de Machault, le 13 décembre 1669. *D'azur, à la bande d'argent, accompagnée de 3 coquilles d'or.*

Une branche de cette ancienne famille (qui a pris son nom du fief de Vignolles, situé près Muret en Soissonnais), celle des seigneurs d'Urcel et de Saint-Mard, a été maintenue par M. de Caumartin, intendant en Champagne en 1667, après avoir justifié sa descendance de David de Vignolles, chevalier, seigneur de Vignolles, dont il fit hommage, au mois de novembre 1468, à Flavien de Roye, seigneur de Muret.

DE VILLELONGUE, seigneurs de Roupré, élection de Laon, maintenus par M. Dorieu le 7 août 1667. (Voyez le *Nobiliaire de Champagne*, t. IV de cet ouvrage.)

DE VILLEMOR, *voyez* DE WILLEMOT.

DE VILLEMUR, seigneurs de Grandval, élection de Guise, famille originaire de Guienne, qui a fait preuve de 4 générations nobles depuis 1508, et a été maintenue par M. de Machault, le 29 novembre 1669. *D'azur, à la tour d'argent, maçonnée de*

sable; au lambel d'argent. Supports et cimier : trois lions d'or.

DE VILLEPOIX. (Voyez le *Nobiliaire de Picardie*, p. 87, t. II de cet ouvrage.)

DE VILLERS, seigneurs de Berneuil, de la Cour, d'Authueul, de Rousseville, etc. Nicolas de Villers, seigneur de Rousseville, procureur du Roi chargé de la recherche des usurpateurs de noblesse en Picardie, puis trésorier de France à Amiens, a mis en ordre et publié en un volume grand in-folio, les jugements rendus par cet intendant. A cet égard, il a rendu un service signalé à la noblesse de Picardie. Mais il n'a pas montré le même scrupule pour sa famille que pour beaucoup d'autres qu'il a fait condamner comme roturières et imposer à la taille; car son aïeul, Louis de Villers, ayant été marchand d'étamine à l'enseigne de la Tête-Noire, près l'église Notre-Dame d'Amiens, et ayant eu recours, lui personnellement, à des lettres de dérogeance, on ne fut pas peu surpris de lui voir arborer les armes de l'ancienne maison de Villers-Saint-Paul en Artois, et de s'en prétendre issu. Cette usurpation fut consacrée par M. Bignon en 1698, et par arrêt du conseil-d'état du 15 février 1707, comme nous l'avons dit t. II de cet ouvrage, *Nobiliaire de Picardie*, p. 87. Mais une autre branche de cette famille, qui s'est anoblie par les charges de finances, a conservé ses armes primitives, qui sont : *D'or, à 3 roses de gueules, tigées et feuillées de sinople.*

DE VILLY, sieurs de Novion, élections de Soissons et de Laon, ont obtenu un arrêt de maintenue du conseil-d'état. *De gueules, à 3 molettes d'éperon d'argent.*

DE VINS, famille anoblie pour services en la personne d'André de Vins, baron de Bruy, élection de Soissons, par lettres du mois de janvier 1652, confirmées au mois de mai 1667. *D'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 griffons de gueules.*

VITARD, seigneurs de Saint-Gilles, de Belleval et de Rosoy, élection de Château-Thierry, ont produit des titres qui justifient 4 générations de noblesse depuis 1538, et ont été maintenus par M. Dorieu le 19 septembre 1667. *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses d'argent, et en pointe d'une tête d'homme, couronnée d'une couronne ducale d'or.*

DE VOLLANT, sieurs de Lenglantier et de Berville, élection de Clermont, ont été maintenus par M. Dorieu après avoir prouvé qu'ils tirent leur noblesse d'un secrétaire du Roi, Jean Vollant, reçu le 19 août 1548, et d'un conseiller au parlement de Rouen.

D'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 croix potencées d'or, et accompagnée de 3 merlettes de sable. Supports et cimier : trois aigles d'or.

W

DE WALLON, *voyez* DE VALLON.

DE WATIGNY, sieurs de Frenières, élection de Noyon. D'abord condamnée par M. Dorieu par forclusion, cette famille en a appelé au conseil, où elle a obtenu un arrêt de maintenue en considération de ses services, le 27 janvier 1670. *De gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable.*

WATTIER, sieurs de la Houssaye, élection de Soissons. Roch Wattier, capitaine de cavalerie, anobli par lettres-patentes de l'année 1658, a été confirmé par arrêt du conseil en 1669, et maintenu par M. de Machault. *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de 3 chaussetrapes et d'un dextrochère du même en pointe, tenant une épée d'argent garnie d'or.*

DE WAVRANS, seigneurs de Javelle et de Sequières, originaires du Boulonnais, ont fait preuve de 4 générations de noblesse depuis l'année 1520, et ont été maintenus en 1667 par M. Dorieu. *D'or, à 3 fleurs de lys nourries de gueules.* (Voyez le *Nobiliaire de Picardie*, p. 88, t. II de cet ouvrage.)

DU WEZ, *voyez* DU VEZ.

DE WIGNACOURT, marquis de Touy, élection de Clermont, seigneurs de Warnecourt en Rethelois, comtes de Vleteren en Flandre, par lettres d'érection du roi d'Espagne du 25 septembre 1656. Deux branches de cette illustre maison ont été maintenues, l'une en Soissonnais par M. Dorieu, le 9 février 1668, sur une production de titres remontant en 1504; l'autre par M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de juin 1667, d'après une production de titres remontant à l'année 1468. *D'argent, à 3 fleurs de lys nourries de gueules.* La branche de Champagne a pour devise : DURUM PATIENTIA FRANGO. La branche de Soissonnais ajoute pour brisure *un lambel de sable.*

C'est à tort que plusieurs généalogistes ont dit que la maison de *Wignacourt* était originaire d'Artois. Elle a eu pour berceau la terre de *Wignacourt*, en l'élection de Doullens, terre que possédait en 1209, Simon de Wignacourt, mari de Charlotte de la Viefville. Cette maison est une des plus considérables du royaume par le nombre et l'importance de ses services, et par

les grandes alliances qu'elle a formées. Elle a donné dans Aloph et Adrien de Wignacourt deux grands-maîtres à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1601 et 1690, morts en 1622 et 1697, plus un chevalier des ordres du Roi en 1604.

DE WILLEMOT (1), seigneurs de Villomé, élection de Soissons, ont été maintenus dans leur noblesse par M. de Machault le 19 mars 1670. *D'or, à l'aigle éployée de sable, surmontée d'une tête de maure du même, tortillée d'argent.*

DE WOLBOCK, seigneurs de Limay, d'Applincourt, etc., élection de Soissons. Cette famille, originaire d'Allemagne et naturalisée en 1573, a été maintenue dans sa noblesse le 18 juillet 1667 par M. Dorieu. *De gueules, à la fasce d'or.* Supports : deux lions d'or. Cimier : une croix de Jérusalem, cantonnée de 4 croissants d'or.

---

(1) Haudicquer de Blancourt écrit *de Villemor.*

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME PREMIER.

Art. DE BEFFROY, p. 6, note (a) *d'azur, semé de besants d'argent*, lisez : *d'azur, semé de croissants d'argent.*

Art. DE LA DOUBART, p. 4, Charles-Augustin Gauthier, prévôt juge royal du comté d'Agimont; *lisez* : procureur du Roi du comté d'Agimont.

Art. DE LESPINASSE, p. 15, lig. 26, après ces mots : le comte de Lespinasse n'est point marié, *ajoutez* : Il a une fille naturelle, nommée Louise-Sophie la Croix, *Mademoiselle de Lespinasse*, née à Paris le 18 décembre 1787, reconnue par acte du 4 juillet 1825, passé devant Jean-Pierre Schnecder et son collègue, notaires royaux à Paris, enregistré le lendemain, 5 juillet, au 4e bureau, fol. 32, *verso* 3.

Art. LE ROY, p. 4, ligne 24, son fils, *lisez* : son arrière-petit-fils. M. Clairambault, lors du mémoire qu'il composa sur cette famille en 1756, n'avait pas connaissance des titres que nous allons rapporter et qui établissent deux degrés intermédiaires entre Jean le Roy, vivant en 1375, et Jean vivant en 1496.

DE CATEUX : de gueules, au sautoir d'argent, chargé d'une fleur de lys de gueules, et cantonné de 4 merlettes d'argent.

III. Jean LE ROY, IIe du nom, maïeur de la ville du Crotoy, fils de Jean le Roy, qualifié bourgeois de la même ville dans la sentence du 30 mai 1375, par laquelle il fut maintenu dans l'exemption du droit de francs-fiefs en justifiant de son extraction noble, tant paternelle que maternelle, épousa Colaie DE CATEUX, rappelée avec lui dans un acte du 21 mai 1459. Ses enfants furent :

1°. Nicolas, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Pierre le Roy qui, par acte du 4 avril 1450, passé devant Guerard Boullenois et Jean Vinchent l'aîné, auditeurs à Abbeville, du consentement de Jeanne *de Franqueville*, sa femme, vendit à Nicolas le Roy, son frère aîné, la moitié du fief des Yaves, vente que Pierre le Roy confirma par contrat du 21

mai 1459, passé devant Jean Vinchent et Jacques Leroy, auditeurs à Abbeville.

IV. Nicolas LE ROY, Ier du nom, nommé dans les comptes des argentiers (trésoriers) de l'hôtel-de-ville d'Abbeville le 24 août 1441, épousa Marie RAOULPERTIN, nommée dans les mêmes comptes le 26 novembre 1448. Il mourut le 15 janvier 1473 (*v. st.*), laissant, entre autres enfants : RAOULPERTIN :

V. Jean LE ROY, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Dargny, et de Cornehotte. Il faut ajouter à son article, p. 4 : Il épousa Marie DE BOUBERS. Il est fait mention dans des lettres du maire et des échevins d'Abbeville, du 9 août 1494, d'une fondation faite par Jean le Roy, seigneur de Dargny et de Cornehotte, dans l'église Notre-Dame du Crotoy, pour le repos de l'âme de Nicolas le Roy, son père, de celle de Marie Raoulpertin, sa mère, et aussi des âmes de Marguerite du Moncel, sa femme, et Marie de Boubers, sa première femme. (Le reste comme à la p. 4.)

DE BOUBERS : d'or, à la croix de sable, chargée de 5 coquilles d'argent.

TOME DEUXIÈME.

Art. D'AIREBAUDOUSE, p. 3, ligne 4, en remontant, au lieu de N...... Guy d'Airebaudouse, seigneur de Clairan, *lisez :*

Louis Guy d'Airebaudouse de Clairan, seigneur de la Vaivre, lieutenant de Roi au gouvernement de Besançon, marié avec Marie-Antoinette *Borrey*, fille d'Antoine Borrey, premier président de la cour des comptes de Dôle, et de dame Marie Vanufle. Il a eu deux filles :

A. Françoise Guy d'Airebaudouse, mariée avec Anne-Paul *des Gentils*, seigneur de Bessay, mestre-de-camp de cavalerie ;

B. Thérèse-Eléonore Guy d'Airebaudouse, mariée, par contrat du 21 mai 1711, avec François-Michel *Petit*, écuyer, seigneur de Marivats, de la Vaivre de Thurey, de la Peyrouse, etc., capitaine de cavalerie, commissaire ordinaire des guerres au département de Besançon, Salins, Gray, Vesoul, etc., et chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Art. DE BERMONT, p. 17, après le contrat du 16 juillet, *lisez :* après le combat du 16 juillet.

Art. DE CONSTANTIN, p. 19, ligne 8, né le 19 septembre 1714, *supprimez* cette date erronée.

Art. DAUXILHON, p. 2, art. 2°, Guillaume Dauxilhon, *ajoutez* : Lui et Laurent, son frère, firent foi et hommage au Roi le 5 décembre 1453, pour la terre de Sauveterre, entre les mains de Raimond Serene, juge-mage de Toulouse. La transaction du même Laurent avec ses frères est de l'année 1457. P. 4, degré III de Barthelemi Dauxilhon, qu'en 1495, lors du retour du roi Charles VIII d'Italie, il eut l'honneur de loger ce prince dans son château de Salletes. P. 15, degré XI, il faut ajouter que Jean-Jacques Dauxilhon, baron de Sauveterre, après avoir fait construire à ses frais l'église de la paroisse de Sauveterre, et l'avoir fait orner de vases sacrés et d'autres ornements magnifiques, en fit don à la paroisse, érigée aujourd'hui en succursale. Page 14, avant-dernière ligne : Françoise DE MIALHE, *lisez :* Thérèse de Mialhe. P. 15, ligne 1re de la note, au lieu de dame Thérèse Hast, *lisez :* dame Thérèse de Hart, des seigneurs de Liebkowitz, barons de Braitenbach, en Bohême. P. 18, les noms des enfants du marquis Dauxilhon sont :

1°. Hippolyte-Marie-Auguste-Maximilien, né le 15 juillet 1819;
2°. Paul-Marie-Henri, né le 6 avril 1826 ;
3°. Mathilde-Marguerite, née le 27 juin 1821;
4°. Amélie-Charlotte, née le 8 mai 1824.

Art. DE FONTAINE, p. 20, ligne 7, *de la Bucquière*, lisez : de le Bucquière. Ligne 12, le 10 mai 1818, *lisez :* le 20 avril 1818. Ligne 17, Marie-Mathilde, *lisez* : Mathilde-Marie.

Art. GREEN DE SAINT-MARSAULT, p. 5, après la 5e ligne *ajoutez* : Guillaume Green, qu'on juge par l'ordre des temps, être frère d'Amanieu, épousa, vers 1440, N....... *Chasteigner*, dame en partie de Réaumur, fille de Louis Chasteigner, seigneur de Réaumur et d'Antigny. Le 22 décembre 1454, le même Guillaume Green (Grain), qualifié seigneur en partie de Réaumur, passa un acte avec Guillaume Chasteigner, écuyer,

co-seigneur de la même terre, son beau-frère. (*Hist. de la maison de Chasteigner*, par André du Chesne, p. 527, et *preuves*, p. 165.) De ce mariage est descendue Marguerite Green, femme d'Artus *Rataud*, chevalier, seigneur de Curzay, bailli de Gastine. Elle en était veuve lorsque, par acte passé à Poitiers, le 18 octobre 1536, elle donna procuration pour vendre la 4e partie des seigneuries, domaines et héritages de Réaumur et d'Antigny, qui lui appartenaient (*ibid*).

Art. D'ICHER, p. 12, ligne 20, à cette époque *lisez*: avant cette époque.

Art. DE JACOMEL, p. 3, ligne 12, il faut ajouter dans la parenthèse : *certificat des échevins, du* 15 *août* 1715, *tiré des Annales de la ville de Calais.* Même page, lig. 22, après ces mots : à ses enfants mineurs, *ajoutez* : jusqu'à ce que l'un d'eux fût en état d'occuper la place de son père. Pag. 8, lig. 25, tombeau de sa femme, *lisez :* tombeau de sa famille. Même page, lig. 38, Lucien-Joseph-Adolphe, *lisez :* Lucien-Joseph-Adelphe.

Art. MANGIN, p. 2, après la ligne 13, *ajoutez* : aux enfants de Georges Mangin, chevalier, seigneur de Bellefond, et de Marie de la Touche :

3°. Marie Mangin, mariée avec Bertrand *Foucher*, écuyer, seigneur de l'Ermentruère et en partie de Sainte-Flaine, fils de Jacques Foucher, seigneur de la Barouère et de l'Ermentruère, et de Jeanne de la Muce.

Art. DE RUNE, p. 6, article :

5°. Madelaine de Rune, mariée, 1° avec Nicolas *de Ver*, seigneur de Hauterive, *lisez* : mariée, 1° par contrat du 30 avril 1587, avec Jean *le Ver*, IIe du nom, écuyer, seigneur de Busmenard, de Chantraine, de Fressenneville en partie, etc.; 2° avec Adrien *de la Rivière*, chevalier, seigneur de Chepy, avec lequel elle assista, le 1er septembre 1610, au contrat de mariage de Marie le Ver, sa fille, avec Antoine du Quesnoy, écuyer, sieur de Resty.

Pag. 17, degré X, ajoutez à la marge les armes

de Corrège qui sont : *de gueules, à la fasce échiquetée d'or et d'azur de deux tires.*

Nobiliaire de Picardie, p. 49, art. de Lagrené, *ajoutez* : Cette famille a été maintenue par jugement de M. Bignon du 19 janvier 1701.

TOME TROISIÈME.

Art. Boucher, p. 1re, lig. 2, après Sorbon, *ajoutez* : de Chappes. Même pag., *ajoutez* : les anciens titres portent indifféremment *Bouchier* ou *Boucher.*

Pag. 2, lig. 3, degré I. N..... Boucher, *lisez* : Guiot Boucher; et à la 6e lig., après Guiot, *ajoutez* : comme héritier d'un fief assis au Mont-de-Haye, à lui échu par le décès de feu Colin Boucher, son père. Même pag., lig. 13, après le numéro du manuscrit 34266, *ajoutez* : Lancelot, n° 107, Regius, n° 9577. A la suite du dénombrement de Guiot Boucher se trouve, dans le même registre d'hommages rendus à Henri de Foix en sept. 1533, à cause de sa baronnie de Rosoy, l'acte de souffrance qui fut accordé au même Guiot, pour Pierre Curvy, son neveu (1), alors absent, à raison d'une maison et terre sise à Maubrecy, lequel fief lui était advenu par le trépas de Colin Boucher, son aïeul, au droit de sa mère. (Voir à la Bibliothèque du Roi le manuscrit n° 34266 déjà cité.)

Pag. 3, lig. 9, après Rethel, *ajoutez* : cet acte et un autre du 13 mars 1586, mentionnent Pierre Curvy, comme cousin de Jacques et Jean Boucher et leur cohéritier aux biens de Colin Boucher, leur aïeul commun (voyez aussi l'acte de foi et hommage de septembre 1533, déjà cité.)

Pag. 5, lig. 34, *ajoutez* : voyez aussi le grand no-

(1) Ce passage explique à quel titre le même Pierre Curvy figure comme cousin de Jean Boucher de Crèvecœur, dans un acte relatif à ce dernier, et prouve que Colin Boucher, écuyer, qui vivait vers 1480, était père de Guiot Boucher, et aïeul de Jacques Boucher de Richebourg et Jean Boucher de Crèvecœur.

biliaire de Champagne, Chaalons 1673. Généalogies de Boham, de Corné et de Remont.

Pag. 6, lig. 33, après Lucquy, *ajoutez* : voyez la généalogie de Renart de Fuchsemberg, nobiliaire de Champagne.

Pag. 7, lig. 30, à la fin de l'article de messire Philippe Boucher de Crèvecœur, *ajoutez* : Il est qualifié chevalier dans plusieurs actes.

Pag. 8, lig. 2, octobre, *lisez* : novembre. Lig. 11, *ajoutez* : (généalogie *de Besannes*, Nobiliaire de Champagne.)

Pag. 9, lig. 7, après paternels, *ajoutez* : (Voyez le *Nobiliaire de Champagne*, 1673, tome I, généalogies *de Brodart* et *de Beaufort*.)

Pag. 10, lig. 29, après parenté, *ajoutez* : voyez la généalogie de Condé, nobiliaire de Champagne.

Pag. 11, lig. 21, *de Magneaud*, lisez : *de Mageant*.

Pag. 13, lig. 25, Reims, *lisez* : Rethel.

Pag. 14, ligne 12, *ajoutez* : (voyez généalogie *de Beaufort*, Nobiliaire de Champagne.) Ligne 33, Magneaud, *lisez* : Mayneaud.

Pag. 15, lig. 12, *lisez* : née à Angers le 19 mars 1717, décédée le 2 mai 1753. Même pag., lig. 15, au lieu de Quernel, *lisez* : Yuernel. Lig. 30, 7 mars, *lisez* : 8 mars.

Pag. 16, lig. 6, le 25, *lisez* : le 24.

Pag. 19, lig. 14, *ajoutez* : Il porte les armoiries de Perthes ou d'Arc, jointes à celles de Boucher. Même pag., lig. 23, *lisez* : Isnardi, et au lieu de 27 juillet, *lisez* : 25 juillet. Même page, lig. 25, 12 mai, *lisez* : 11 mai. Lig. 30, *lisez* : le cucubalus. Lig. 40, *lisez* : de la tetragone.

Pag. 14, lig. 20, après fermes, *ajoutez* : par actes passés les 30 juin 1738, et les 14, 22 et 23 juillet 1739, en présence de Claude-Gérard Baptiste, conseiller au châtelet de Paris, Jean Renaudière, etc., partage de succession entre Gaspard-Hyacinthe de Caze, Nicolas-Robert Walelet, Jean-Baptiste-Nicolas Clocquet, Henriette-Madelaine de Caze, veuve de Jean-Louis Rouillé d'Orfeuil, François de Louet de Murat de Nogaret,

marquis de Calvisson, Claude-François-Palamède de Forbin, marquis de la Barben, et Pierre-Joseph Boucher de Crèvecœur, neveu ou cousin-germain de tous les dénommés.

Art. de Gramont, pag. 22, lig. 1re, en 1663, *lisez* : en 1665.

Art. de Penne, p. 14, lig. 7, en remontant, avec Rostaing, seigneurs *de Lauzières*, fille de Raymond, *lisez* : avec Rostaing, seigneur *de Lauzières*, fils de Raimond, etc.

Art. du Rieu, p. 21, *ajoutez* à la marge les armes de la famille de Cours, qui sont : *d'argent, à l'olivier d'azur, adextré d'une étoile de sable et senestré d'un lion du même.*

Art. de Sinety, p. 15, lig. 2, 1732, *lisez* : 1723. Pag. 20, lig. 19, régiment d'Angoulême, *lisez* : régiment d'Angoumois.

Art. de Villemur, p. 37, lig. 16 : Jacques, marquis de Villemur, a été marié, mais il n'a pas eu d'enfants. Pag. 43, lig. 15, 4 novembre 1805, *lisez* : 4 novembre 1809. Pag. 44, lig. 16, le comte Raimond-Adolphe de Villemur n'a point servi dans l'infanterie.



TABLE GÉNÉRALE.

NOTA : On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites dans ce volume.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE ET DU TROISIÈME VOLUME.


0173147